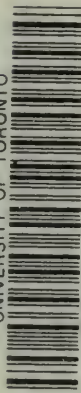


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01644154 5



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

99

ORATORS

OF THE

FRENCH REVOLUTION

H. MORSE STEPHENS

London
HENRY FROWDE
OXFORD UNIVERSITY PRESS WAREHOUSE
AMEN CORNER, E.C.



New York
112 FOURTH AVENUE

Principal Speeches
of
The Statesmen and Orators
of the
French Revolution

1789—1795

EDITED

WITH INTRODUCTIONS, NOTES, AND INDICES

BY

H. MORSE STEPHENS

BALLIOL COLLEGE, OXFORD

AUTHOR OF 'A HISTORY OF THE FRENCH REVOLUTION'

VOL. II

BARÈRE — DANTON — ROBESPIERRE

SAINT-JUST — BAUDIN

*'Après avoir tué le Despotisme, craignons que des Orateurs ne
cherchent à en recueillir la Succession.'*

BARÈRE

Oxford

AT THE CLARENDON PRESS

1892

39837
14 | 9 | 9

Oxford

PRINTED AT THE CLARENDON PRESS

BY HORACE HART, PRINTER TO THE UNIVERSITY

TABLE OF CONTENTS

VOLUME II.

BARÈRE.

	PAGE
INTRODUCTION	1
SPEECH I. Report on the State of the Republic (1 August 1793) .	10
II. Report on the Necessity for Teaching the French Language (8 Pluviôse Year II—27 January 1794) .	30
III. Report on the Law of the 'Maximum' (4 Ventôse Year II—22 Feb. 1794)	51
IV. Report on the Capture of Charleroi (9 Messidor Year II—27 June 1794)	60
V. Report on the Battle of Fleurus (11 Messidor Year II —29 June 1794)	79
VI. Report on the New Names to be given to the National Monuments of Paris (13 Messidor Year II—1 July 1794)	90
VII. Report on the Heroism of the Sailors of the 'Vengeur' (21 Messidor Year II—9 July 1794)	94
VIII. Report on the Petitions presented against Joseph Le Bon (21 Messidor Year II—9 July 1794)	104
IX. Report on the Capture of Namur and Kaiserslautern (2 Thermidor Year II—20 July 1794)	107
X. Report on the Capture of Nieupoort, etc. (5 Thermidor Year II—23 July 1794)	118
XI. Report on the Capture of Antwerp (8 Thermidor Year II—26 July 1794)	134
XII. Report on the Conspiracy of Robespierre, Couthon, etc. (9 Thermidor Year II—27 July 1794)	138

BARÈRE (*continued*).

SPEECH	PAGE
XIII. Report on the Release of Robespierre, Couthon, etc. by the Commune of Paris (9 Thermidor Year II—27 July 1794)	145
XIV. Second Report on the Conspiracy of Robespierre, Couthon, etc. (10 Thermidor Year II—28 July 1794)	148

DANTON.

INTRODUCTION	158
SPEECH (I.) On Revolutionary Measures (28 August 1792)	168
(II.) Second Speech on Revolutionary Measures (2 September 1792)	170
(III.) On the Necessity for declaring the Maintenance of Individual Property (21 September 1792)	171
(IV.) On the Eligibility of all Citizens to be chosen as Judges (22 September 1792)	172
V. Reply to the Accusation that he aspired to the Dictatorship (25 September 1792)	175
VI. On Roland's Report (29 October 1792)	178
VII. On the Assassination of Lepeletier de Saint-Fargeau (21 January 1793)	181
VIII. On the Reunion of Belgium with France (31 January 1793)	188
IX. On the Defence of Belgium (8 March 1793)	190
X. On the Disasters on the Frontiers (10 March 1793)	192
XI. On the Establishment of a Revolutionary Tribunal (10 March 1793)	195
XII. On the Resignation of Bournonville (11 March 1793)	198
XIII. On Revolutionary Activity (27 March 1793)	201
XIV. On his Conduct in Belgium (30 March 1793)	205
XV. On his Connection with Dumouriez (1 April 1793)	210
XVI. On the Repeal of the Decree of 18 November 1792 (13 April 1793)	236
XVII. On Liberty of Worship (19 April 1793)	239
XVIII. On Taxing the Rich (27 April 1793)	240

Table of Contents.

vii

DANTON (*continued*).

SPEECH	PAGE
XIX. On a Fresh Levy of Volunteers (8 May 1793) . . .	242
XX. On the Insurrection of 31 May (14 June 1793) . . .	244
XXI. On the Right of Declaring War (15 June 1793) . . .	247
XXII. On the Erection of the Committee of Public Safety into a Provisional Government (1 August 1793) . . .	249
XXIII. On the Arrest of Suspected Persons (12 August 1793)	255
XXIV. On National Education (13 August 1793) . . .	257
XXV. On Requisitions (14 August 1793)	260
XXVI. On the Formation of a Revolutionary, or Sans-Culotte Army (5 Sept. 1793)	261
XXVII. On the Reign of Terror (6 Frimaire Year II—26 No- vember 1793)	265
XXVIII. On Popular Festivals (6 Frimaire Year II—26 No- vember 1793)	270
XXIX. On the Arbitrary Decrees of the Representatives on Mission (11 Frimaire Year II—1 December 1793) . . .	271
XXX. Second Speech on National Education (22 Frimaire Year II—12 December 1793)	273
XXXI. On Arbitrary Measures and Arrests (4 Pluviôse Year II—23 January 1794)	275
XXXII. On the Release of Vincent and Ronsin (14 Pluviôse Year II—2 February 1794)	277
XXXIII. On the Abolition of Slavery (16 Pluviôse Year II—4 February 1794)	281
XXXIV. On the Conspiracy of the Hébertists (29 Ventôse Year II—19 March 1794)	283
XXXV. Last Speech delivered in the Convention (29 Ventôse Year II—19 March 1794)	284
ROBESPIERRE.	
INTRODUCTION	287
SPEECH I. On the Abolition of the Punishment of Death (30 May 1791)	299

ROBESPIERRE (<i>continued</i>).		PAGE
SPEECH		
II.	On the War (2 and 11 January 1792)	394
III.	Reply to the Accusations of Louvet (5 November 1792)	332
IV.	On the Conduct to be pursued with regard to Louis XVI (3 December 1792)	(35)
V.	On Property, with a Projected Declaration of the Rights of Man (24 April 1793)	366
VI.	Report on the Manifestoes of the Allied Kings against the Republic (15 Frimaire Year II—5 December 1793)	374
VII.	On the Arrest of Danton, Laeroix, etc. (11 Germinal Year II—31 March 1794)	383
VIII.	On the Relation of Religion and Morality to Republican Principles (18 Floréal Year II—7 May 1794)	390
IX.	Speeches delivered at the Festival of the Supreme Being (20 Prairial Year II—8 June 1794)	418
X.	Last Speech delivered in the Convention (8 Thermidor Year II—26 July 1794)	421

SAINT-JUST.

INTRODUCTION	467	
SPEECH I.	Report on the Proscribed Girondin Deputies (9 July 1793)	473
II.	Report on the Conspiracy of Danton, Laeroix, etc. (11 Germinal Year II—31 March 1794)	506

BAUDIN.

INTRODUCTION	540	
SPEECH.	In Honour of the Deputies, who died Victims of the Tyranny (11 Vendémiaire Year IV—3 October 1795)	543

APPENDIX.

Notes furnished by Robespierre for Saint-Just's Report against the Dantonists	559
---	-----

INDICES.

I.	Index of Biographical Notes and Notices	577
II.	Index of Proper Names	582
III.	Index of Events, Institutions, Opinions, etc.	627

SPEECHES OF BARÈRE.



INTRODUCTION.

THE most important orator in the Convention after the proscription of the Girondin leaders was Bertrand Barère. This much abused speaker was not a statesman, like Danton or Robespierre, Collot-d'Herbois or Héroult de Séchelles, to whom the mastery of an eloquent style was only useful as an adjunct to other qualities, and who used it to express definite ideas and opinions, which they had formed for themselves; he was simply an orator, skilled in the art of seizing the views of others and developing them clearly from the tribune, and he owed the commanding influence he possessed during the most critical period of the history of the French Revolution to this faculty. Facility and fluency were his great gifts, and he cannot be credited with the higher eloquence, which arises from generous impulses, clear judgment or a wide reaching view of principles.

Bertrand Barère was the son of a lawyer and was born at Tarbes on 10 September 1755. Of his family he says in his *Appel à la Convention Nationale et aux Républicains Français*, published in the Year III (1795) on page 3: 'Je ne suis pas de la caste nobiliaire; je m'honore d'être né dans la classe du peuple: un homme de loi et la fille d'un propriétaire agriculteur me donnèrent le jour. Si la probité comptait des aïeux comme le crime et l'orgueil, je pourrais me vanter de deux cents ans de bonne renommée dans ma famille, où le 9^e notaire est couvert, dans ce moment, de l'estime et de la confiance publique dans le département des Hautes-

Pyrénées.' As the descendant of a wealthy and respected family, he received a good education and at the age of twenty he became a judge in the sénéchaussée of Tarbes. This post he resigned, according to the *Appel* already quoted, because of his repugnance to condemn convicted criminals¹, and he settled at Toulouse, intending to practise at the bar. On his father's death, he succeeded to the little fief of Vieuzac, which he describes as 'de valeur de 20 à 24 mille francs, sans habitation, sans domaine²,' and took the title of Barère de Vieuzac, which he retained until the abolition of titles and which was alleged as a crime against him in the time of the Republic. At the Toulouse bar he soon acquired a reputation as an eloquent advocate, and in the literary circles of the provincial capital he likewise became famous as an author of *Éloges*, one of which, on Rousseau, was published in 1785. His father had been the leader of the deputies of the tiers état in the provincial Estates of Bigorre, and it was therefore natural that he should be elected for that province to the States-General in 1789. He was not long in making his mark in the Constituent Assembly; he associated himself neither with the constitutionalists, nor with the party of the triumvirate, of which Barnave was the spokesman, nor with the 'thirty voices' led by Robespierre and Pétion, but became the favourite orator of that great majority of the Assembly, which was called the Centre, and which liked to listen to a speaker who did not pretend to be wiser or better informed than his colleagues. This habit of always being in harmony with the majority and invariably trying to prove that the majority had always done right served Barère in even better stead as a journalist than as an orator, and gave a considerable circulation and influence to his journal, the *Point du Jour*, which he wrote and edited with Dugas during the session of the Constituent Assembly. None of his speeches in the Constituent Assembly are reprinted in this collection, but the text which he prefixed to his speech on the re-election of deputies, delivered in May 1791, is sufficiently

¹ *Défense de B. Barère. Appel à la Convention Nationale et aux Républicains Français*, p. 4.

² *Ibid.*, p. 3.

curious to deserve quotation. 'Après avoir tué le despotisme,' wrote Barère, of all men, 'craignons que des Orateurs ne cherchent à en recueillir la succession.'

On the dissolution of the Constituent Assembly Barère was elected by his department of the Hautes-Pyrénées, which included by his skill the whole territory of the former province of the Bigorre, to be a judge of the Supreme Court of Appeal. He did not hurry to take up this appointment, but remained in his beloved native district until the news of the great events happening at Paris brought him up to the capital on 8 August, two days before the capture of the Tuileries. This was not the behaviour of a coward; a coward would have remained safely in his distant home; but he showed himself an opportunist, and on his motion the Court of Appeal congratulated the Legislative Assembly on the revolution of 10 August, and recognized the accomplished fact. Barère was elected to the Convention both by his own department and the Seine-et-Oise, and at once took his seat in the Centre or Plain. It is a great mistake to consider Barère a Girondin; like the majority of the deputies of the Plain he was at first inclined to follow the counsels of the brilliant orators and statesmen, who led the Girondin party; but he was never a Girondin himself. Camille Desmoulins recognized this, and in an article in the *Révolutions de France et de Brabant*, published after Barère had summed up the oratorical duel between Louvet and Robespierre without deciding in favour of either, he wrote: 'J'en appelle aux hommes de bon sens, qui ont depuis quelques jours écouté les discours neutres de Barère. Y-a-t-il rien de plus insupportable et qui choque plus la bonne foi? Et comment peut-on dire ainsi blanc et noir à la fois¹?' Nevertheless it was the neutral deputies of the Centre, who commanded the majority of votes, and their typical orator Barère was elected Secretary of the Convention on 1 November, and President on 29 November 1792.

¹ Quoted in Aulard's *Les Orateurs de la Législative et de la Convention*, vol. ii. p. 523, note.

When the Convention began to hand over its executive functions to Committees, Barère was naturally one of the first depositaries of power chosen. He served on the first Committee of General Defence as a representative of the Constitutional Committee; he was elected to the second Committee of General Defence on 26 March, as a leader of the Plain; he was chosen first to the first Committee of Public Safety on 7 April 1793, receiving no less than 360 votes to the 233 given to Danton, and the 151 to Lacroix; and finally on 10 July he was elected second to Saint-André to the Great Committee of Public Safety. These repeated marks of confidence show how greatly Barère was esteemed by the deputies to the Convention, and it is utterly impossible to believe that if he had been the scheming traitor he has generally been represented he should have so completely deceived his colleagues. To say that he was a traitor to the Girondins is ridiculous; he had never formed one of their party, yet he defended them during the debates of March and April 1793. It was only in the month of May, when they developed the suicidal policy of attacking Paris and talked of calling the *suppléants* to meet at Bourges, that he, in common with the majority of the Convention, understood that they were no statesmen and were unfit to rule. Having reluctantly grasped this fact, Barère, as reporter of the first Committee of Public Safety, proposed that the Girondin leaders should be invited to suspend themselves from their functions, and acquiesced in their proscription.

It was during the rule of the Great Committee of Public Safety that Barère exercised his most important functions. The real governors of France were the majority of that Committee, Billaud-Varenne and Collot-d'Herbois, Carnot and Prieur of the Côte-d'Or, Prieur of the Marne, Robert Lindet and Jean Bon Saint-André. None of these men, except Collot-d'Herbois, had any pretensions to be called orators; many of them, notably Carnot and Lindet, were notoriously feeble and confused speakers. Under these circumstances, Barère was indispensable to them; for he

had the great gift of fluent oratory, and also understood how to interpret their measures, and how to narrate the history of the course of events in a clear, if somewhat bombastic, style to the Convention. Prieur of the Côte-d'Or, one of the working members of the Committee, summed up the merits of Barère as a reporter in a few pregnant words, addressed to M. Hippolyte Carnot, the editor of Barère's *Mémoires*: 'Lorsqu'après de longues heures de débats animés,' he said, speaking of the Great Committee, 'qui nous tenaient souvent une partie de la nuit, nos esprits fatigués ne pouvaient plus qu'avec peine se rappeler les circuits que la discussion avait parcourus, et perdaient de vue le point principal, Barère prenait la parole; à la suite d'un résumé rapide et lumineux, il posait nettement la question, et nous n'avions plus qu'un mot à dire pour la résoudre¹.' Barère thus became the spokesman of the Committee to the Convention, and from that point of view the most important member of the Committee, for it was by his means that it was kept in touch with the majority of the Convention, from which it derived its authority. But he was acute enough in the Committee, as he had formerly been in the Convention itself, to be always on the side of the majority; he never fell into the snare of believing that Robespierre's great reputation gave him a preponderating influence, and never joined the little clique of admiring worshippers. Robespierre well understood the importance of Barère's position. He himself had not the gift of facility, and his style was too laboured for ordinary reports; Saint-Just was much absent on mission and was only reporter on such occasions as the proscription of the Dantonists, when Barère had no desire to speak; Couthon was the only member of the triumvirate, who could possibly take Barère's place. Couthon did in fact on one occasion, on 7 Prairial Year II (26 May 1794), read the report of the Committee of Public Safety; but the experiment was not a success; the Convention

¹ *Mémoires de Barère*, vol. i. p. 83.

preferred the glowing phrases of Barère, and listened to Couthon so coldly that he did not try to undertake the task a second time. Barère then, from July 1793 to July 1794, was the interpreter of the acts of the Great Committee. He never went on mission ; he was always on the spot, and ready at a moment's notice to describe the movements of an army, or to explain the measures deemed necessary to maintain the system of government by Terror.

But this conspicuous position proved Barère's ruin. After the revolution of 9 Thermidor, the majority of the Convention decided, while maintaining the power of the Committees, to elect new members every month, in order to prevent the continued domination of one group of men, and Barère had to retire in his turn on 15 Fructidor (1 September) 1794. The Thermidorians soon perceived that some scapegoats must be found to be punished for the excesses of the Reign of Terror. Barère, as the most conspicuous member of the Great Committee, was one of those selected to bear the blame, and after being attacked fiercely at different epochs by Laurent Lecointre and Legendre, the Convention resolved that his conduct, with that of his colleagues, Billaud-Varenne and Collot-d'Herbois, and of Vadier, a prominent member of the Committee of General Security, should be examined by a special committee of twenty-one deputies. The report of this Committee, which was read by Saladin on 12 Ventôse Year III (2 March 1795), condemned them, and they would probably have been sent for trial, had not the insurrection of 12 Germinal (1 April 1795) in Paris broken out. This rising caused all appearance of legality to be dispensed with, and the Convention decreed that Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois and Barère should at once be deported to French Guiana. Barère, however, had the good fortune to evade this exile, and after being imprisoned in the island of Oleron, he was amnestied after the establishment of the Consulate. He did not fail to acknowledge Napoleon's clemency, and in 1801 he published a *Réponse d'un républicain Français au libelle de Sir F. d'Ivernois contre le Premier Consul*.

The famous reporter mingled no more in public affairs ; he drew up some reports on men and events for Napoleon, like those composed by Madame de Staël, which have caused him to be stigmatized as a spy ; but his chief occupation was found in literature and journalism. He contributed to the *Journal de Paris* and published several books among which may be noted *Les Beautés poétiques de Young*, *Les Chants de Tyrtée*, *La Vie de Cléopâtre* and *Théorie de la Constitution de la Grande-Bretagne*. In 1816, on the second Restoration, he was exiled, and, like most of his former colleagues, he took up his residence in Brussels, where he remained until the Revolution of 1830 allowed him to return to France. He retired to his old home in the Pyrenees and was pensioned by Louis Philippe. He spent his latter years at Tarbes, and died there full of years and beloved by his fellow-citizens on 13 January 1841.

No prominent statesman during the French Revolution, except perhaps Marat, has been so persistently vilified and deliberately misunderstood as Barère. To call him a great man would be absurd, but he was not the bloodthirsty villain his detractors have considered him. Yet his is an easy character to understand, and one often to be encountered. Devoid of fixed principles and not caring to take the trouble to think for himself, he was quick, as such men always are, to perceive what others were driving at, and to express their sentiments in appropriate language. His facile imagination allowed him to see the strength of the arguments on any side of any question, and he, the reporter of the Terror, even planned a thesis on the subject : *La France plus libre sous le despotisme que sous la liberté*¹. To this dialectical capacity, he added the gift of being able to apprehend at once the feeling of the majority of the company in which he was. To these two faculties he owed his position as reporter of the great Committee of Public Safety. The ideas he expressed in his reports were not his own, but those of his colleagues ; the words and style only belonged to him.

¹ Aulard, *op. cit.*, vol. ii. p. 514.

As an orator he holds a unique position. His reports on the campaigns, which Carnot directed, created a new *genre* of eloquence, which found its highest expression at a later date in the proclamations and bulletins of Napoleon. The enthusiasm with which he was received in the Convention, and the instant acceptance of any decrees, which he had to propose, were, after the fall of the Great Committee, imputed to him as sins, but they are universally acknowledged. And his influence spread beyond the Convention; he had hearers all over France, for the circulation of his reports was enormous, and they were justly considered to have done much to raise the spirit of the people and to have inspired confidence in the rule of the Great Committee. Nowhere was this more conspicuous than at the front, and it is reported that in an engagement of the Army of the Alps the French soldiers charged with the cry: 'Barère à la tribune¹.' Their popularity was largely due to their vivid clearness and occasional epigrams. The legend of the *Vengeur* was the work of Barère's imagination, and in spite of its manifold errors it is even yet a power in the French Navy. Among his epigrams the most famous is his saying: '~~Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas.~~' This has often been alleged to have been used as an argument by Barère in favour of the guillotine, and the universal punishment of death. It was not so. In his *Appeal* he acknowledges the authorship of the remark, and places it in its right context in his report read in the evening session of the Convention on 7 Prairial Year II (26 May 1794), when his *amour propre* had probably been wounded by Couthon's assumption of his usual function in the morning. The passage is sufficiently characteristic to deserve quotation: 'Si l'année dernière au siège de Dunkerque, le traître Houchard n'avait pas épargné les soldats Anglais, dont la fierté insolente apprit à se mettre à genoux devant les républicains victorieux; si, dis-je, à cette époque les troupes commandées par Houchard

¹ Aulard, *op. cit.* vol. ii. p. 520.

avaient exterminé tous les Anglais, au lieu de venir empoisonner nos places de leur présence, le gouvernement Anglais ne serait pas revenu cette année insulter nos frontières ; *il n'y a que les morts qui ne reviennent pas* ; mais les rois et leurs esclaves sont incorrigibles, il faut qu'ils disparaissent si vous voulez une paix durable, si vous voulez que la liberté prospère. Quelle est donc cette épidémie morale qui a jeté dans nos armées de fausses idées d'humanité et de générosité ?

† L'humanité consiste à exterminer ses ennemis ; la générosité consiste à ménager le sang des républicains¹.'

No biography of Barère has yet been published. His reports in the name of the Great Committee of Public Safety, on which his fame rests, have never been reprinted. No more important *lacuna* exists in the history of the Revolution, for they explain in the most vivid manner the achievements and the mode of government of the Great Committee. The Reign of Terror is explained and justified in them, if indeed it is susceptible of justification. At the same time, their literary form, as may be judged from the specimens in this collection, is worthy of the events they describe. Unfortunately for Barère, his *Mémoires* published by M. Hippolyte Carnot in four volumes in 1843, brought him under the lash of one of the greatest and most eloquent critics of the present century. The *Mémoires* are indeed a comparatively worthless compilation, containing the vague and often incorrect recollections of his old age, and deserve the unsparing criticism of Lord Macaulay. But Macaulay failed to understand the man ; he made no allowances for the essentially Gascon temperament of Barère ; he did not comprehend the nature of the Reign of Terror ; and his reckless abuse has given rise to an unnatural and false conception of the character of the eloquent reporter of the Great Committee of Public Safety.

¹ *Défense de B. Barère*, p. 24.

SPEECHES OF BARÈRE.

I.

REPORT ON THE STATE OF THE REPUBLIC (1 August 1793).

ON 10 July 1793 the second Committee of Public Safety was elected. It consisted of Jean Bon Saint-André, Barère, Gasparin, Couthon, Héroult de Séchelles, Thuriot, Prieur of the Marne, Saint-Just and Robert Lindet. On 27 July Robespierre was elected on the nomination of the Committee to take the place of Gasparin, who resigned owing to illness, and on 1 August Barère read the first report of the new Committee on the state of the country. The experience of the summer had convinced the majority of the Convention of the expediency of handing over all executive authority to a small committee; they determined not to do this in a half-hearted way and accepted without debate the propositions, which Barère made at the conclusion of his report, in spite of their stringency and even barbarity. The rule of the Committee was speedily consolidated by the suspension of the Constitution of 1793 and the organization of revolutionary government, which practically meant the absolute supremacy of the great Committee. It has not been considered necessary to reprint the documents which were circulated by the order of the Convention with this report, on account of their length.

CITOYENS,

Les vrais représentants du peuple ont vu depuis longtemps avec un courage imperturbable se former la conjuration impie qui, d'une extrémité de l'Europe à l'autre, a menacé de renverser la liberté et les droits imprescriptibles de la Nation Française.

Les époques sont faciles à rappeler. Ce sont des pierres déposées par la liberté sur la route escarpée de la Révolution;

et cette route, sur laquelle les voyageurs politiques ne rétrogradent jamais sans péril, doit être présent à vos yeux plus que jamais dans les circonstances actuelles.

Le 10 Août 1792, le canon ouvrit la route.

Le 21 Septembre, la Convention marqua sa naissance et sa destinée par la proclamation de la République.

Le 21 Janvier 1793, la République proclamée s'affermir par la mort du tyran.

Le 2 Juin, l'horizon politique, surchargé des vapeurs du fédéralisme et de l'anarchie royale, s'éclaircit ; la foudre populaire frappa quelques têtes orgueilleuses et paralysa des mains intrigantes.

Le 23 Juin, la République fut constituée, et les espérances du peuple s'attachèrent à l'arche sainte de l'alliance des départements et de la fraternité des Français, à la Constitution.

Enfin, le 10 Août qui s'avance, la statue de la Liberté Républicaine, dont la fusion a été si laborieuse, sera solennellement inaugurée, sous les regards du Législateur Éternel, par les vœux unanimes des assemblées primaires d'un peuple que la guerre, que tous les fléaux, que toutes les trahisons même poussent impérieusement à l'indépendance.

Encore dix jours, s'écrient les bons patriotes, et la République sera votée par 27 millions d'hommes ; encore dix jours, et d'une voix unanime, sortie de toutes les parties de la France, et qui se fait entendre même du fond de la Vendée et des départements égarés ou rebelles, comme du milieu des départements fidèles et républicains ; une voix unanime répond : 'liberté, égalité,' voilà nos droits : 'unité, indivisibilité de la République,' voilà nos maximes : 'une constitution et des lois,' voilà notre bonheur : 'la destruction de la Vendée, la punition des traîtres, l'extirpation du royalisme,' voilà nos besoins : 'la réunion franche et prompte de toutes nos forces contre les ennemis communs,' voilà nos saints devoirs et le seul gage de nos succès.

Ce cri de ralliement a été entendu dans les camps ennemis, au-dedans et au-dehors de la République ; aussitôt tous leurs efforts ont été subitement tournés vers les moyens de retarder ou de flétrir cette époque si désirée et si nécessaire du 10 Août prochain.

Votre Comité de Salut Public s'est placé en observation, en dirigeant tous ses regards vers ce port fortuné, où la liberté nous attend pour célébrer ses triomphes.

Qu'a vu votre Comité dans l'intérieur de la République ?

Tous les vents semblent porter l'orage pour cette journée ; tous les cœurs pervers ont ourdi des trahisons ; tous les gouvernements ont soudoyé des crimes ; les royalistes ont préparé autour de nous et dans le centre commun une famine artificielle ; les capitalistes ont amené subitement le surhaussement du prix de tous les premiers besoins de la vie ; les agioteurs ont dégradé les signes de la fortune publique ; les villes maritimes et commerçantes ont tenté d'avilir la monnaie de la République ; les administrateurs se sont érigés en agitateurs du peuple, quelques fonctionnaires publics, appelés à préparer des lois, ont voulu figurer comme des arbitres de la paix et de la guerre ; le fanatisme religieux multiplie ses imbéciles prédictions ; une sainte ampoule est portée dans la croisade ridicule de la Vendée pour oindre Louis le Dix-Septième ; la manie nobiliaire a employé les métaux qu'elle entasse pour frapper une médaille qu'elle appelle, en idiome étranger, *gallicæ nobilitatis signum*.

Qu'a-t-il vu sur les frontières ou dans la Vendée ?

Dans les villes assiégées, des capitulations proposées par la lâcheté ; des trahisons préparées par quelques chefs ; une coupable inertie présentée par quelques autres ; des désorganiseurs salariés au milieu des troupes les plus belliqueuses ; des prédications d'indiscipline et de pillage tolérés au milieu de bataillons républicains ; des dilapidations scandaleuses ou des négligences coupables dans les diverses administrations des armées. Avec de pareils éléments, comment pourrait-on compter sur des victoires ?

Sans doute la Convention Nationale travaille constamment à déjouer tant de manœuvres ; elle ne souffrira pas que, par des vues aussi horribles et des moyens aussi affreux, on l'écarte du vaste plan qu'elle a conçu : la République Française et la paix de l'Europe. Vous nous avez associés plus particulièrement à vos travaux : le Comité vient, au milieu des événements les plus sinistres et des complots les plus multipliés, vous déclarer que par des mesures qu'il vous présente, et par une exécution prompte confiée à toutes les autorités constituées, vos promesses faites au peuple Français ne seront pas vaines, et que les difficultés, les pièges, les complots, les menaces, les terreurs, ne retarderont pas sa marche et n'affaibliront pas un instant son courage.

Mais il faut prendre à la fois des mesures vastes, promptes, et surtout vigoureuses. Il faut que le même jour vous frappiez l'Angleterre, l'Autriche, la Vendée, le Temple et les Bourbons. Il faut qu'au même instant les accapareurs, les royalistes, et les agents des puissances coalisées soient accablés. Il faut que la terrible loi de représailles soit enfin exécutée sur les étrangers qui, abusant de l'hospitalité, la première vertu d'un peuple libre, viennent le corrompre, paralyser ses moyens, ou tramer des perfidies au milieu de nous. Il faut que l'Autriche frémissse, que la royauté soit extirpée dans ses racines, que la Vendée soit comprimée par des moyens violents, et que nos frontières cessent d'être déshonorées par des hordes barbares.

Où est donc le danger si grand ? affecteront de dire les ennemis constants, ces modérés spectateurs inutiles de la Révolution.

Citoyens, vous avez la confiance du peuple ; vous devez avoir la conscience de vos forces : c'est un grand œuvre que la fondation d'une République, et vos âmes doivent être inaccessibles au découragement comme à la crainte.

Eh bien ! apprenez que le danger est pressant, universel et incalculable. Mayence a capitulé¹, Valenciennes vient

¹ Mayence surrendered to the Prussians on 23 July 1793.

de subir la même honte¹, et une conspiration horrible couvre le sol de la République et menace d'en attaquer, d'en dissoudre toutes les parties.

Où est le danger ? dira-t-on. Le danger est pour les places frontières, où l'étranger gangrène les cœurs, où la perfidie a préparé ses armes, où la lâcheté dicte des capitulations, où la bravoure de Lille² n'est pas imitée, où la honte de Longwy³ n'est pas un effroi.

Le danger est pour nos ports, nos arsenaux, nos établissements publics, trop faiblement surveillés, trop facilement ouverts aux complots des malveillants et aux mèches incendiaires de nos ennemis éternels, les Anglais.

Le danger est pour nos armées, dont l'ennemi travaille à incendier les magasins, à ruiner les moyens de subsistance, à agiter, à indiscipliner les soldats, à faire dénoncer ou à acheter les chefs.

Le danger est pour les cités dégradées par la rébellion, et qui croient s'excuser par l'amour de l'ordre public, quand elles n'obéissent qu'à l'or de l'étranger et aux intrigues des aristocrates.

Le danger est pour ces départements égarés qui préfèrent sans cesse un homme, ou quelques hommes, à la patrie, et qui, plaçant une confiance insensée dans quelques administrateurs, s'exposent à se laisser gouverner par des hommes salariés par nos ennemis.

Le danger enfin est pour les habitants voisins de la Vendée, qui, pour avoir soutenu des prêtres, des nobles et des brigands, s'exposent à voir incendier leurs habitations, détruire leurs récoltes et exterminer une population si dangereuse à la liberté.

Le danger est plus terrible encore ; il menace nos espé-

¹ Valenciennes surrendered to the English and Austrians on 28 July 1793.

² Lille was besieged by the Austrians from September to November 1792, and was relieved by Dumouriez after his victory at Valmy.

³ Longwy surrendered to the Prussians after but slight resistance on 23 August 1792.

rances, nos travaux, nos récoltes, notre fortune publique, nos propriétés nationales, par des incendies combinés; notre existence par des guerres civiles interminables; et notre indépendance par l'agglomération inopinée de tant de malheurs.

Citoyens, vous croyez peut-être que je viens exposer à vos regards un tableau fantastique, ou effrayer votre imagination pour exciter un intérêt passager et des mouvements populaires. Je viens au contraire ranimer votre courage, éveiller votre surveillance, centupler vos forces, et verser dans vos âmes cet encouragement énergique qui produit les vertus républicaines, et qui doit, en abattant nos ennemis, étonner et vaincre cette partie de l'Europe conspiratrice contre les droits de l'humanité.

Apprenez donc que le génie de la liberté, qui veille depuis quatre ans sur les destinées de la plus belle des Républiques, a fait découvrir un grand complot, dont nous sentions les effets depuis si longtemps, et sur les auteurs duquel nous n'avions que des pressentiments secrets; apprenez que, sur un des remparts de nos villes frontières, ont été trouvées des notes et une lettre écrites dans la langue des ennemis de la liberté et du commerce de toutes les nations. Ces pièces, déposées au Comité de Salut Public, ont excité d'abord cette défiance salutaire qui porte à rechercher les probabilités avant d'accorder quelque degré de crédibilité. Mais, en rapprochant les tristes leçons que l'expérience révolutionnaire nous a données, des faits et des indices que ces pièces renferment, nous avons cru qu'il était utile, d'un côté, de rechercher les auteurs et les agents de cette trame infernale; de l'autre, de vous donner connaissance des derniers efforts, ou plutôt des crimes ordinaires à ces politiques si fameux, à qui il ne manque que des peuples à enchaîner, à séduire, à affamer.

Voici nos probabilités à Paris, qui sont des certitudes à Londres.

Ces papiers trouvés¹ annoncent, 1^o Que le gouverne-

¹ These papers, which have every internal evidence of authenticity, consist of a letter of five pages dated 29 June 1793, and four pages of

ment Anglais a envoyé des émissaires, des espions, des agitateurs dans tous nos départements, surtout dans nos places maritimes, dans nos villes frontières et à Paris.

Nous l'avons surtout reconnu, lorsque nous avons fermé la mer et rompu nos communications avec ces dangereux insulaires : à cette époque et depuis il s'est présenté souvent au Comité de Salut Public et de Sûreté Générale des Anglais qui cherchaient à repasser à Londres aux époques qui avaient préparé ou amené quelque crise au milieu de nous.

2° Ces papiers trouvés annoncent que le gouvernement Anglais soudoie dans nos places frontières, près de nos armées, des agents de plusieurs sortes.

Et nous voyons des trahisons surgir de nos camps, de nos armées, de nos places fortes, et affliger les soldats, les véritables défenseurs de la République !

3° Les papiers trouvés énoncent des incendies et des projets de cette nature dans nos magasins, dans nos établissements.

Nous avons éprouvé des incendies à Douai, à Valenciennes, à la voilerie du port de Lorient, au château neuf à Bayonne dans le lieu où l'on faisait des cartouches, et dans le parc d'artillerie à Chemillé et près de Saumur.

4° Les papiers trouvés présentent les moyens faciles et inévitables d'incendier par des mèches phosphoriques.

Tels sont les moyens qu'on a employés pour faire l'explosion des caissons de notre artillerie ; explosion qui, concertée avec les Anglais de la Vendée, leur donnait le signal de l'attaque, en même temps qu'elle répandait la terreur parmi les troupes de la République.

5° Les papiers trouvés sont imprégnés de projets d'assassinats par les mains des femmes et des prêtres réfractaires.

Et nous avons eu, jusqu'au présent, trois représentants du peuple, trois patriotes républicains, frappés du fer des

memoranda, extending from January to July 1793, chiefly notes of payments, seemingly to English spies. They were printed with a literal translation into French as a supplement to Barère's report.

assassins¹ : l'un des deux qui ont péri pour la liberté, a été immolé par la main d'une femme ; le fer plus prudent des prêtres n'est encore qu'aiguisé ; mais voilà déjà l'exécution du complot présenté par les lettres.

6° Les papiers trouvés énumèrent diverses sommes envoyées à Lille, à Nantes, à Dunkerque, à Ostende, à Rouen, à Arras, à Saint-Omer, à Boulogne, à Thouars, à Tours, et enfin à Caen, et dans plusieurs autres villes.

Et c'est dans ces villes que se sont élevés les premiers orages contre-révolutionnaires ; c'est dans ces villes sou-doyées que se sont réfugiés les députés fédéralistes et conspirateurs ; c'est d'une de ces villes, c'est de Caen qu'est parti l'assassin d'un représentant du peuple ; c'est dans ces villes que l'on a corrompu des administrateurs, préparé des forces départementales, égaré le peuple, incarcéré des représentants fidèles de la nation, et machiné des troubles.

7° La lettre Anglaise demande au conspirateur à qui elle est adressée, de faire hausser le change, de discréditer les assignats, et de refuser tous ceux qui ne portent pas l'effigie du ci-devant roi.

A-t-on jamais vu, dans les plus fortes crises de la Révolution, la monnaie nationale aussi avilie, aussi discréditée ? A-t-on jamais vu l'agiotage saisir, avec autant d'impudeur que d'impunité, la différence matérielle qui se trouve entre l'assignat *monarchique* et le *républicain* ? N'avez-vous pas été obligés de prendre hier un parti vigoureux contre ceux qui accaparent les assignats à face royale, pour avilir ceux qui sont à la marque républicaine ?

8° 'Faites hausser le prix des denrées ;' dit le conspirateur Anglais 'achetez le suif et la chandelle à tout prix, et faites les payer au public jusqu'à 5 liv. la livre.'

N'avez-vous pas entendu les justes plaintes du peuple, dont les premiers besoins ont été surhaussés subitement

¹ Lepeletier de Saint-Fargeau, murdered in the Palais-Royal by Paris, 20 January 1793, Léonard Bourdon wounded at Orleans, 16 March 1793, and Marat, murdered by Charlotte Corday, 13 July 1793.

à un prix énorme? N'avez-vous pas été forcés à frapper les accaparements par une législation terrible? N'avez-vous pas aperçu les manœuvres par lesquelles ces accapareurs déhontés cherchaient à exciter les plaintes du peuple et à les diriger contre la Convention Nationale, à raison du prix des marchandises de première nécessité?

Est-ce donc de ses représentants que le peuple est fondé à se plaindre? Est-ce à la Convention qu'il peut imputer cette partie des maux qui pèsent sur la tête des citoyens peu fortunés? Déversons ces plaintes, renvoyons ces maux à leurs véritables auteurs, à ce gouvernement Britannique, qu'il faut compter au nombre des plus grands ennemis des sociétés humaines.

Voilà nos présomptions de vérité en faveur des pièces déposées dans nos mains.

Qu'avons-nous dû croire lorsque nous avons vu ces pièces, ces assertions, devenir concordantes avec les nouvelles reçues il y a trois jours des représentants du peuple près l'armée des Alpes¹?

Dubois-Crancé² nous écrit: 'J'ai la preuve d'un fait bien étonnant, c'est que les habitants de Lyon ont reçu de Pitt, par Genève, quatre millions en numéraire.'

'Que les citoyens de Lyon,' disent les représentants du peuple dans un arrêté imprimé le 25 Juillet et envoyé à Lyon, 'avouent un fait connu, c'est qu'ils ont reçu il y a quinze jours de Pitt, par la voie de Genève, quatre millions en or, pour servir leur infâme révolte.'

¹ Albitte, Dubois-Crancé, Nioche and Gauthier.

² Dubois-Crancé (Edmond Louis Alexis), born at Charleville, 17 October 1747; served in the Mousquetaires, 1765-75; married an heiress, 1772; elected to the States-General for the tiers état of Vitry; sate on the Left; proposed conscription; elected by the Ardennes to the Convention; President, 21 February 1793; general reporter of the Military Committee and reorganized the army; on mission to the Army of the Alps, July to October 1793, and had the principal part in the siege and capture of Lyons; a Thermidorian; member of the Committee of Public Safety, 5 December 1794 to 4 April 1795; in the Council of Five Hundred, 1795-97; inspector-general of infantry, 1798; Minister of War, 1799; not employed by Napoleon; died at Réthel, 29 June 1814.

Voilà donc la guerre civile préparée par les Anglais, alimentée par les Anglais, soudoyée par les Anglais, voilà donc le noble usage et le généreux emploi de ces millions sterlings, que le *ministre des préparatifs* vient d'obtenir du Parlement pour des dépenses secrètes, dont le *vertueux Pitt* ne pouvait indiquer la destination¹ ! Et si de Genève et de Lyon nous nous transportons plus loin, si de ce théâtre de révolte et de guerre civile nous passons sur les bords de la Méditerranée, Toulon et Marseille auront-ils fermé religieusement leur port aux métaux de l'Angleterre et leurs oreilles aux calomnies préparées contre la Convention Nationale ? Des intrigants, des faux patriotes, des agitateurs salariés, des étrangers, n'auront-ils pas corrompu l'esprit public de ces deux villes si célèbres par leur amour ardent pour la liberté ? N'auront-ils pas acheté ces crimes qu'ils ont voulu couvrir du manteau du patriotisme, tandis qu'ils assassinaient la République avec des poignards aiguisés à Londres ? Hommes du Midi, vous qui la nature jeta dans le moule brûlant des républicains, serez-vous donc toujours les victimes des intrigants qui parlent à votre imagination pour altérer vos principes ? Ouvrez donc les yeux, et voyez dans le gouvernement Anglais et dans les étrangers soudoyés par lui au milieu de vous, voyez ceux qui viennent s'emparer de la Méditerranée, ruiner votre commerce, fédéraliser vos départements, déshonorer vos cités. C'est ce gouvernement qui a excité des troubles, et acheté des crimes au milieu de vous, et qui envoie ensuite des escadres devant vos ports, pour savoir si vous êtes encore républicains ou si vous avez cessé d'être Français. Pendant que les troubles agitent Toulon et Marseille, 24 vaisseaux Anglais envoient un vaisseau parlementaire, sous prétexte d'échanger des prisonniers, et, dans le fait, pour connaître l'état des esprits et le moment du succès contre-révolutionnaire¹.

Voici les pièces dont je dois vous donner connaissance.

¹ The English and Spanish fleets under Lord Hood and Don Juan de Langara occupied Toulon on 2 August 1793.

(*Le rapporteur lit les notes et la lettre Anglaise, ainsi que la déclaration de Charrier, imprimées sous les N^{os} 1, 2 et 3*)¹.

Citoyens, vous m'avez plusieurs fois interrompu dans cette lecture par les mouvements d'une trop juste indignation ; la nation entière va la partager.

Il est donc un gouvernement en Europe, qui, après s'être vanté longtemps de chérir la liberté, en est devenu le plus atroce oppresseur. Ministres et politiques Anglais, si fiers de votre constitution royale, vous employez donc tous les crimes, l'incendie, l'assassinat, la corruption, l'espionnage, la trahison : sont-ce là vos formes républicaines, dont quelques publicistes et quelques philosophes, vénaux comme vous, ont formé la superstitieuse renommée ? La Convention Nationale accuse le gouvernement Britannique devant le peuple Anglais ; la France le dénonce à l'Europe, à tous les peuples ; et l'histoire vous accuse devant l'espèce humaine.

Comment le gouvernement Anglais ne tenterait-il pas, par tant de crimes, de nous ravir une liberté qu'il a toujours abhorrée ? Comment le gouvernement Anglais ne nous empoisonnerait-il pas encore de la royauté, qu'il adore avec tant de superstition ? Comment le gouvernement Anglais ne chercherait-il pas à se venger, par des cruautés, de l'indépendance de l'Amérique, en favorisant notre asservissement, lui à qui l'avarice a conseillé tant de crimes, et la politique tant de forfaits ?

Ouvrons les annales de l'histoire moderne.

C'est ce gouvernement qui, dans la guerre de l'Inde, dévoua les Indiens aux horreurs de la famine, comme ils ont voulu le tenter contre nous, en arrêtant sur toutes les mers les subsistances que le commerce neutre nous apporte.

C'est ce gouvernement qui, dans le Bengale, du haut des magasins dont l'or pouvait seul ouvrir la porte, et où ils avaient renfermé les subsistances de toute une province, encourageait la mort à hâter ses ravages, afin de rendre plus

¹ These documents are too long to reprint.

lucratif l'empressement du reste de ces peuplades mourantes, qu'il voulait asservir.

C'est ce gouvernement qui, dans la guerre de l'Amérique, a acheté de l'Allemagne des soldats, des machines à fusil, comme un marchand achète des troupeaux.

C'est ce gouvernement qui a donné une prime honteuse aux sauvages qui lui portaient les chevelures sanglantes des Américains qui voulaient être des hommes libres.

C'est ce gouvernement qui, à New-York, a fait incendier le collège, l'observatoire, et les autres établissements, qu'il savait être chers aux Américains.

C'est ce gouvernement qui achetait les officiers Américains comme il payait les soldats Allemands ; c'est lui qui achetait Arnold¹, comme il achetait Dumouriez.

C'est ce gouvernement qui emploie les trésors de l'Inde pour asservir l'Europe, les bienfaits du commerce pour perdre la liberté, les avantages des communications sociales pour corrompre les hommes, et les tributs du peuple pour faire égorger les Français. Rois de l'Europe, que l'orgueil et la misère ont fait les tributaires du mercantile Anglais, tant de crimes ne seront pas longtemps impunis ; votre règne disparaît devant celui des lumières ; votre autorité, passée dans les mains des ministres, tend à son dépérissement sensible ; et la guerre atroce que vous faites à la liberté, n'est heureusement qu'un suicide royal.

Citoyens, ne vous étonnez plus si le gouvernement Anglais est le plus actif et le plus astucieux de vos ennemis ; il est fidèle à ce qu'il appelle ses principes ; il corrompt quand il ne peut vaincre ; il a fait chez lui le tarif des hommes, des orateurs, des membres du Parlement ; il a cherché à faire le tarif des peuples ; mais ce tarif des peuples n'a que deux mots : *liberté, égalité* !

Quelles sont donc les espérances de ce jeune esclave d'un roi en démence, de ce froid Pitt, insensible à toute autre

¹ Arnold (Benedict), born 14 January 1741 ; a general in the American War of Independence ; deserted to the English, 1789 ; died, 14 June 1801.

gloire qu'à celle des oppresseurs, qui n'a de la politique que les crimes, du gouvernement que les calculs, de la fortune que l'avarice, de la renommée que les intrigues ? C'est lui que la flatterie vient de nommer le soutien de la Constitution Anglaise ; c'est lui dont l'effigie gravée sur sa meilleure raison, sur l'argent, est le signe de ralliement de ses émissaires en France. Le voilà, ce signe sacrilège, qui a été trouvé dans le porte-feuille Anglais, et qui justifie si bien l'honorable mission de celui qui l'a égaré¹.

Citoyens, une chimère poursuit encore ce gouvernement despotique, déguisé sous un simulacre de liberté.

Pitt a pu espérer, dans ses vœux impies, dans ses froids calculs, qu'il donnerait un roi à la France, qui vit jadis un Anglais sur son trône. Mais qu'il se souvienne que quand, il y a plusieurs siècles, les Anglais, aidés par les circonstances, par l'indiscipline des troupes, par l'incapacité des maîtres, par la prévarication des sujets, eurent envahi les trois quarts de nos provinces, ils n'en furent pas moins chassés, quoique tout semblât leur promettre une domination inébranlable et quoique des victoires brillantes eussent signalé leurs armes.

Qu'il se souvienne donc que le 21 Septembre a proclamé la République Française, et que le 21 Janvier l'a fondée en abattant la tête d'un roi.

Qui a donc pu conserver à Londres, à Vienne, à Berlin, à Madrid, l'espérance de rebâtir le trône royal parmi nous ? Est-ce notre trop long oubli des crimes de l'Autrichienne² ? Est-ce notre étrange indifférence sur les individus de la famille de nos anciens tyrans ? Est-ce le sommeil des républicains qui a enhardi les complots des royalistes ? Il est temps de sortir de cette impolitique apathie, et d'extirper toutes les racines de la royauté du sol de la République au moment où le vœu du peuple Français va être proclamé.

¹ An engraving of the medal mentioned by Barère is inserted in the report ; it bears on the one side a portrait of Pitt with the words *The Right Hon^{ble} Will^m Pitt*, and on the other the inscription *The Supporter of the Constitution of Great Britain*.

² Marie Antoinette.

Citoyens, je vous ai exposé les sentiments qu'a éprouvés votre Comité à la vue de ces signes de conspiration étrangère ; je dois vous présenter rapidement les mesures que notre situation difficile nous commande, en apprenant les nouveaux malheurs de la frontière du Nord.

'Depuis trois jours,' écrit le général Kilmaine² au Ministre de la Guerre³, en date du 30 Juillet, 'le canon ne se fait plus entendre du côté de Valenciennes, et les rapports venant de l'ennemi me font conjecturer la prise de cette importante forteresse. Les rapports de Samedi au soir annoncent que Valenciennes capitule ; ceux de Dimanche confirment la même chose, et ceux de Lundi annoncent que les ennemis ont pris possession de la place le Dimanche. Une lettre de Douai, le 28, annonce que les camps ennemis ont célébré la prise de Valenciennes par des salves d'artillerie. Une lettre d'un correspondant employé dans l'armée ennemie, datée du 20, annonce *qu'on pariait mille louis contre cent que la place serait rendue sous huit jours.*

'P. S. Dans l'instant je reçois la nouvelle officielle de la prise de Valenciennes. Je joins ici une lettre du général Ferrand³.

¹ Kilmaine (Charles Jennings), born at Dublin, 1750, of a Roman Catholic family ; enlisted in the Lauzun Hussars, 1765 ; promoted lieutenant during the war in America, and captain, 1789 ; refused to emigrate and made *chef d'escadron*, 1791 ; served under Lafayette and Dumouriez, and especially distinguished himself at Jemmappes ; promoted general of brigade, and after the desertion of Dumouriez general of division ; commanded Army of the North *ad interim*, July to August 1793 ; arrested, September 1793 ; released after Thermidor, 1794 ; served in Paris in the suppression of the insurrections of 1 Prairial and 13 Vendémiaire 1795 ; a general of cavalry throughout Napoleon's campaign in Italy, 1796 ; commanded Army of England, 1798 ; and then, of Switzerland ; but retired from ill-health ; died at Paris, 15 December 1799.

² Bouchotte.

³ Ferrand (Jean Henri Becays), born of a noble family at Montflanquien, 16 September 1736 ; served in the Regiment of Normandy through the Seven Years' War ; distinguished and severely wounded at Clostercampen ; made knight of Saint-Louis, and town-major of Valenciennes ; beloved there, and elected commandant of the National Guard of Valenciennes ; promoted *maréchal-de-camp*, 1792 ; and commanded the left wing at the battle of Jemmappes ; promoted

‘Citoyen ministre,’ écrit le général de division Ferrand, commandant à Valenciennes, en date du 29 Juillet, ‘j’ai l’honneur de vous prévenir que les circonstances ont amené la garnison de Valenciennes à capituler le 28 Juillet. La capitulation porte, dans son premier article, que la garnison sortira le premier Août, avec les honneurs de la guerre, mais que les armes seront déposées au village de la Bricquette, près de la place ; qu’ensuite elle rentrera *en France* par la route qui lui sera indiquée. L’on prendra la parole d’honneur et le revers des officiers, qui s’engageront à ne pas servir la République pendant la durée de la présente guerre, à moins qu’ils ne soient échangés’¹.

Envisageons nos malheurs avec sang-froid, et défendons-nous avec courage.

Au-dehors, Mayence, Condé et Valenciennes sont livrés à nos insolents ennemis.

Au-dedans, la Vendée, le royalisme, les Capet, et les étrangers leur préparent de nouveaux triomphes.

Au-dehors il faut de nouvelles dispositions relativement aux armées de la Moselle et du Rhin ; elles sont délibérées par le Comité dans un arrêté secret pris hier au soir.

Quant à la suite des événements de Valenciennes, les mesures qui doivent être connues de l’Assemblée se réduisent à former un camp intermédiaire ; des troupes réglées considérables et des forces de réquisition vont former des camps entre Paris et l’armée du Nord. Il faut couvrir une cité qui a tant fait pour la liberté dont elle est le théâtre ; il faut défendre une cité qui est l’objet des calomnies des fédéralistes, de la haine des aristocrates et de la colère des tyrans ; il faut protéger le centre des communications, la résidence de la première des autorités publiques, le foyer de

general of division, March 1793, and appointed commandant of Valenciennes ; defended that city, April to July 1793 ; imprisoned during the Terror ; released in Thermidor ; made Préfet of the Meuse-Inférieure, 1802 ; retired, 1804 ; died near Paris, 25 November 1805.

¹ The garrison of Valenciennes was sent to the south and took the most important share in the siege and capture of Lyons.

la Révolution, le réservoir de la fortune publique et le lieu de tous les établissements nationaux.

Il faut enfin y contenir les malveillants, y comprimer les aristocrates, y rechercher les traîtres, et empêcher, par l'énergie républicaine, le royalisme d'entretenir ses intelligences avec les corrupteurs de Condé et de Valenciennes, dont ils ne furent jamais les vainqueurs.

Après avoir pourvu à l'établissement de ce camp intermédiaire, nous nous sommes occupés de l'armée du Nord.

Kilmaine a été nommé pour la commander en chef. Kilmaine a des motifs qui le portent à ne pas accepter cet honneur.

Le Comité, de concert avec le Conseil Exécutif, a pensé que Houchard¹, connu par son patriotisme et son dévouement à la République, était propre à commander l'armée du Nord. Il est républicain. Il a la confiance du soldat. Cambrai est le poste le plus périlleux. Le camp de Pailencourt l'attend ; et l'armée de la Moselle, dont la prise de Mayence a changé les opérations, fera le sacrifice de son attachement pour ce chef estimable à la cause de la République.

Le général de brigade Ferrier² prendra la place de Hou-

¹ Houchard (Jean Nicolas), born at Forbach, 17 November 1740; entered the Royal-Allemand cavalry regiment, 1755; promoted captain in the Bourbon Dragoons and served through the Seven Years' War and the Corsican campaign; in 1789, lieutenant-colonel of dragoons; served under Custine, 1792, as colonel of chasseurs à cheval; rapidly promoted general of brigade and of division; commanded Army of Moselle, 27 May to 2 August; in command of Army of the North, won battle of Hondshoten, 8 September 1793, and relieved Dunkirk; 22 September, arrested for not having done more to relieve Mayence when with Army of Moselle, and for not following up his victory at Hondshoten; tried by Revolutionary Tribunal of Paris; guillotined, 17 November 1793.

² Ferrier (P. J.), born at Belfort, 1745; son of an avocat; served in the Régiment de Bouillon and the Légion de Soubise; retired with the rank of major, and became an avocat; secretary to the Duke of Orleans, who got him the rank of maréchal-de-camp; was in command of the French force sent to Avignon in 1791, and by his slowness permitted the massacre of the Glacière at Avignon; as general of division served under Custine, 1792-93; commanded the Army of the Moselle, 4-15 August; degraded, and died in retirement.

chard à la tête de l'armée de la Moselle. Ces deux nominations doivent être approuvées par vous.

Un autre mesure relative à Valenciennes a été décrétée hier : c'est l'envoi de quatre nouveaux commissaires¹ à Cambrai. S'il fut jamais une circonstance dans laquelle il fallût des commissaires actifs, qui marchent de confiance et d'ensemble, et connaissent à l'instant tous les objets de leur mission, c'est bien au moment où il faut un grand mouvement dans les armées et dans les départements qui les environnent ; c'est au moment où il faut réchauffer toutes les âmes pour la cause de la République, et rallier tous les courages à la défense de notre territoire.

Par un premier mouvement le Comité de Salut Public se serait transporté tout entier au camp de Paillencourt. C'est là qu'est dans ce moment le lieu de ses sollicitudes, si ce n'est pas celui de ses alarmes. Il a délibéré d'envoyer à Cambrai, à la Moselle et au Rhin, avec votre approbation, les citoyens Saint-André, Prieur² et Saint-Just³. Ces commissaires, pleins de zèle et brûlants de patriotisme, ont vu dans la correspondance de l'armée ses besoins ; ils verront, dans leur sollicitude pour la République, tout ce que sa défense commande à ses zélateurs et aux représentants du peuple. Leur mission est de courte durée, mais elle est

¹ Duquesnoy, Hentz, Letourneur and Levasseur (of the Meurthe).

² Prieur (Pierre Louis), born at Sommesous, 1 April 1756; an avocat at Châlons-sur-Marne, 1789, and elected for the tiers état of that bailliage to the Constituent Assembly; sate on the Extreme Left and was next in importance to Robespierre and Pétion in that group; elected to the Convention by the Marne; sate on the Mountain; much employed on missions; member of the Great Committee of Public Safety, 10 July 1793, until 13 Thermidor, Year II (31 July 1794); absent on mission at the overthrow of Robespierre; again in the Committee of Public Safety, 6 October 1794 to 3 February 1795; President of the Convention, 1 Brumaire (22 October 1794); proscribed for his share in the rising of 1 Prairial, and ordered to be arrested, 2 Prairial (21 May 1795); escaped; amnestied, 4 Brumaire (26 October 1795); gave up politics and returned to practice; exiled, 1816; died in poverty at Brussels, 1827.

³ Saint-Just did not go on this mission; his place was taken by his friend Le Bas.

nécessaire, et les autres membres du Comité voient avec joie s'augmenter un instant leurs travaux pour une aussi belle cause. Un camp intermédiaire, des commissaires actifs, des secours immenses à Cambrai, un mouvement dans les armées, voilà des mesures urgentes.

Après avoir disposé la défense extérieure, rentrons dans ces malheureux départements, dont la gangrène politique menace de dévorer et d'anéantir la liberté. Nous aurons la paix le jour que l'intérieur sera paisible, que les rebelles seront soumis, que les brigands seront exterminés. Les conquêtes ou la perfidie des puissances étrangères seront nulles le jour que le département de la Vendée aura perdu son infâme dénomination et sa population parricide et coupable. Plus de Vendée, plus de royauté ; plus de Vendée, plus d'aristocratie ; plus de Vendée, et les ennemis de la République ont disparu.

Les événements de Mayence nous renvoient des garnisons longtemps exercées dans l'art des combats ; c'est une réserve de troupes exercées que les tyrans ne croyaient pas disposer pour la Vendée. Eh bien ! c'est nous qui en disposerons sur-le-champ. Les ordres sont déjà donnés, en pressant vos intentions d'après nos besoins : mais pour les accélérer, il faut un acte de votre volonté ; pour les exécuter, il faut trois millions. Que sont les dépenses faites pour la liberté ? Ce sont des trésors placés à une usure énorme. La liberté rendit toujours plus qu'on ne lui donna ; c'est un débiteur prodigue pour les créanciers audacieux, énergiques, qui lui confient leurs capitaux et leurs espérances.

Ordonnez que cette garnison se rende en poste dans les forêts de la Vendée ; l'honneur Français les appelle ; le salut de la République leur commande ; et le retour de Mayence ne sera pas sans gloire, alors que la Vendée aura été détruite.

Mais quelles mesures exécutera cette nouvelle armée, jointe à celle dont les revers accusent l'indiscipline ou la mollesse ? Quelle sera sa destination ? Ira-t-elle faire une lente guerre

de tactique, ou une invasion hardie ? Ah ! c'est moins du talent militaire que de l'audace révolutionnaire que ce genre de guerre exige des défenseurs de la patrie. La victoire est ici pour le plus courageux et non pour le plus savant ; elle est pour le républicain plus que pour le tacticien. Que les soldats de la République pensent qu'ils attaquent de lâches brigands et des fanatiques imbéciles ; qu'ils pensent à la République, et la victoire est à eux.

Ici le Comité, d'après votre autorisation, a préparé des mesures qui tendent à exterminer cette race rebelle, à faire disparaître leurs repaires, à incendier leurs forêts, à couper leurs récoltes, et à les combattre autant par des ouvriers et des pionniers que par des soldats. C'est dans les plaies gangréneuses que la médecine porte le fer et le feu. C'est à Mortagne, à Chollet, à Chemillé, que la médecine politique doit employer les mêmes moyens et les mêmes remèdes.

L'humanité ne se plaindra point : les vieillards, les femmes, les enfants, seront traités avec les égards exigés par la nature et la société.

L'humanité ne se plaindra pas : c'est faire son bien que d'extirper le mal ; c'est être bienfaisant pour la patrie que de punir les rebelles. Qui pourrait demander grâce pour des parricides ?

Louvois fut accusé par l'histoire d'avoir incendié le Palatinat, et Louvois devait être accusé ; il travaillait pour le despotisme, il saccageait pour des tyrans.

Le Palatinat de la République, c'est la Vendée ; et la liberté, qui cette fois dirigera le burin de l'histoire, louera votre courageuse résolution, parce que vous aurez sévi pour assurer les droits de l'homme, et que vous aurez travaillé à extirper les deux plus grandes maladies des nations, le fanatisme religieux et la superstition royale.

Nous vous proposons de décréter les mesures que le Comité a prises contre les rebelles de la Vendée ; et c'est ainsi que l'autorité nationale, sanctionnant de violentes

mesures militaires, portera l'effroi dans ces repaires de brigands et dans les demeures des royalistes.

Mais ce n'est pas assez de s'occuper des sujets, il faut s'occuper de leurs chefs. Les espérances de la Vendée reposent au Temple ; leurs auxiliaires sont les étrangers réunis à Paris et dans les autres villes, et qui sont salariés par les puissances coalisées.

Pour le prouver, il suffira de publier et d'envoyer à tous les départements les notes et la lettre en idiôme Anglais, trouvées dans le porte-feuille déposé au Comité de Salut Public. Ce sont les premières pièces de la conjuration des gouvernements royalistes.

C'est à vous de dénoncer ensuite aux divers peuples, et même au peuple Anglais, les manœuvres lâches, perfides et atroces de son gouvernement. C'est à vous de dénoncer au monde cette nouvelle tactique de forfaits et de crimes ajoutée par Pitt au fléau de la guerre, cette corruption infâme introduite par ce ministre jusque dans le sanctuaire des lois, dans les camps, dans les cités, et dans les communications franches du commerce et de l'hospitalité.

Que Pitt et ses complices méprisent, s'ils le peuvent, cet arrêt de l'opinion de leur siècle : il est un tribunal incorruptible et sévère auquel il n'échappera pas, même de son vivant, si c'est vivre que de corrompre : il est un tribunal inexorable placé au-dessus des rois et des ministres, que les flétrit ou les absout.

Que le peuple Anglais ouvre enfin les yeux sur les étranges et atroces maximes de son gouvernement, et qu'il tremble ; et si, dans ce moment de révolution et du délire des rois, des peuples aveuglés ou asservis n'entendent pas notre juste et inévitable dénonciation, un jour les peuples de l'Europe, effrayés de la tyrannie commerciale, du despotisme politique et de la corruption extrême du gouvernement Anglais ; un jour les peuples coalisés par le besoin général de la liberté, comme les rois le sont par leurs crimes commis envers l'humanité ; les peuples du continent, fatigués de cette

oppression insulaire et de cette tyrannie nationale, réaliseront le vœu de Caton : 'la Carthage moderne sera détruite.' Que fera-t-elle, alors que toutes les nations Européennes, éclairées enfin sur cet accaparement de richesses, sur ce privilège exclusif de commerce, sur ce monopole d'une apparente liberté politique qui fuit depuis si longtemps l'Angleterre, s'écrieront 'Brisons le sceptre de cette reine des mers ! qu'elles soient libres enfin, comme les terres !'

En attendant que ce vœu des hommes libres se réalise, chassons les Anglais de notre territoire. Depuis l'origine de la Révolution, nous n'avons cessé de les accueillir avec confiance ; plusieurs d'entre eux en ont atrocement abusé. Chassons-les aujourd'hui, mais arrêtons les suspects et punissons les coupables : les étrangers violant les droits de l'hospitalité sont entrés dans le terrible domaine de la loi révolutionnaire.

La représaille fut toujours un droit de la guerre : les Anglais ont chassé les Français de leur île¹, et n'ont donné asile et protection qu'aux émigrés et aux rebelles : ce sont les Anglais qui viennent de former deux régiments de gardes nationales avec des émigrés², comme pour profaner et avilir le costume de notre liberté, ou pour tenter, en les envoyant dans les armées combinées, de tromper nos troupes, par la ressemblance du costume militaire et du langage. Votre Comité sait qu'on a préparé une loi sur les étrangers : mais peut-être ne s'est-on pas assez occupé de distinguer les Anglais de tous les autres ; les notes trouvées dans le portefeuille vous commandent plus de précaution et de sévérité contre ces émissaires corrompteurs d'un ministre corrompu.

Les voilà donc, ces défenseurs si ardents de la liberté, qui

¹ Reference to the Alien Act passed in March 1793.

² In 1793 it was resolved to form regiments out of the French émigrés in England ; they were at first independent corps, but were eventually put on the English establishment ; three regiments were formed in all, Roll's, Dillon's, and Meuron's, commissioned under the command of Louis, Baron de Roll, 9 December 1794, Édouard Dillon, 1 February 1795, and Pierre Frédéric, Comte de Meuron, 30 March 1795.

viennent au milieu de nous pour violer les droits de l'hospitalité nationale, restaurer le royalisme, et ramasser les débris du trône ! Ici une vérité doit être publiée et doit retentir à l'oreille de tous les hommes qui sont attachés au sol qui les a vus naître et qui les nourrit ; je ne leur demande même d'autre patriotisme que celui des sauvages qui affrontent la mort pour conserver des terres incultes.

On cherche à détruire la République en assassinant, en décourageant, en diffamant, en calomniant les patriotes républicains ; ce sont ces hommes courageux qu'on veut abattre, comme si les principes républicains n'avaient pas déjà germé dans le cœur de tous les hommes honnêtes, et qui ne sont pas insensibles au courage et à la vertu ; car la liberté ne peut convenir aux âmes lâches et corrompues.

Français, prenez garde ; vos législateurs font de grands efforts ; leur courage a besoin de renaître tous les jours pour achever l'édifice de la République ; et dans dix jours il est consolidé, il est l'ouvrage de la nation ; il a une existence politique, une durée certaine, et la voix tonnante du peuple renversera tous les ennemis de cette Constitution. Nous sommes donc au moment de voir l'ordre renaître ; le règne des lois va commencer : la politique jouira de la stabilité nécessaire, et vous pourrez enfin respirer.

Si, au contraire, on pouvait parvenir à détruire les fondations de la République, ou à décourager les républicains, que vous reste-t-il ? Trois ou quatre factions royales, divisant les citoyens, déchirant les familles, dévorant les départements, fédéralisant les divisions territoriales et les puissances étrangères triomphantes au milieu de tant de crimes et de factions diverses, pour vous déshonorer, vous égorger ou vous asservir, comme les Polonais, dignes d'un meilleur sort.

L'une de ces factions, avec l'Espagne et quelques nobles, voudra de la régence d'un frère de notre ancien tyran ¹.

¹ The Comte de Provence, *Monsieur*, afterwards Louis XVIII ; Barère might have added that another section of émigrés wished for the

Une autre, avec de misérables intrigues, excitera l'ambition d'une autre branche de Capet¹.

Une troisième reportera, avec l'Autriche, ses espérances vers un enfant².

Une dernière, atroce, avare, corruptrice, et aussi politique qu'immorale, se liguera dans le nord pour rappeler à la France qu'un Anglais déshonora jadis le sol Français en usurpant son trône³.

C'est ainsi qu'en s'éloignant de la République, ce qui restera de bien lâche, de bien vil, de bien égoïste parmi les Français ne se battra plus que pour le choix d'un maître, d'un tyran, et demandera à genoux aux puissances étrangères de quelle famille, ou plutôt de quel métal, elles veulent leur faire un roi.

Loin de nous, citoyens, un aussi profond avilissement ! dans dix jours la République est établie par le peuple, et tous les Tarquins doivent disparaître.

Nous vous proposons de déporter loin des terres de la République tous les Capets, en exceptant ceux que le glaive de la loi peut atteindre, et les deux rejetons de Louis le conspirateur⁴ : ce sont là des otages pour la République.

Ici s'applique la loi de l'égalité. Ce n'est pas à des républicains à maintenir ou à tolérer les différences que la superstition du trône avait établies. Les deux enfants seront réduits à ce qui est nécessaire pour leur nourriture et l'entretien de deux individus. Le trésor public ne se dissipera plus pour des êtres qu'on crut trop longtemps privilégiés.

appointment of the Comte d'Artois, afterwards Charles X, as lieutenant-general of the kingdom.

¹ The Orleanists.

² The Dauphin, *de jure* Louis XVII, who had recently been separated from his mother.

³ A hint that the escaped Girondin deputies at Caen had adopted the idea of Carra in September 1792, to elect the Duke of York, second son of George III, to the throne.

⁴ The Dauphin, *de jure* Louis XVII, and Madame Royale, Marie Thérèse Charlotte, afterwards Duchesse d'Angoulême.

Mais derrière eux, se cache une femme¹, qui a été la cause de tous les maux de la France, et dont la participation à tous les projets conspirateurs et contre-révolutionnaires est connue depuis longtemps. C'est elle qui a aggravé par ses déprédations le dévorant traité de 1756; c'est elle qui a pompé la substance du peuple dans le trésor public, ouvert à l'Autriche; c'est elle qui, depuis le 4 Mai 1789 jusqu'au 10 Août 1792, ne respira que pour l'anéantissement des droits de la nation; c'est elle qui prépara la fuite de Varennes, et qui alimenta les cours de toute sa haine contre la France. C'est à l'accusateur public à rechercher toutes les preuves de ses crimes. La justice nationale réclame ses droits sur elle; et c'est au tribunal des conspirateurs qu'elle doit être renvoyée. Ce n'est qu'en extirpant toutes les racines de la royauté que nous verrons la liberté prospérer sur le sol de la République. Ce n'est qu'en frappant l'Autrichienne que vous ferez sentir à *François*, à *George*, à *Charles*, et à *Guillaume*², les crimes de leurs ministres et de leurs armées.

Une dernière mesure qui tient à la Révolution tend à augmenter le patrimoine public des biens de ceux que vous avez mis hors de la loi. En les déclarant traîtres à la patrie, vous avez rendu un jugement; la confiscation est une suite de ce jugement, et le Comité a pensé que vous deviez la prononcer. Le temps des révolutions est celui de la justice sévère: le fondement des républiques commence par la vertu inflexible de Brutus.

Enfin il a pensé que, pour célébrer la journée du 10 Août qui a abattu le trône, il fallait, dans le jour anniversaire, détruire les mausolées fastueux qui sont à Saint-Denis. Dans la monarchie, les tombeaux mêmes avaient appris à flatter les rois. L'orgueil et le faste royal ne pouvaient s'adoucir sur ce théâtre de la mort; et les *porte-sceptres* qui

¹ Marie Antoinette.

² Francis II, the Emperor; George III, King of England; Charles IV, King of Spain; and Frederick William II, King of Prussia.

ont fait tant de maux à la France et à l'humanité semblent encore, dans la tombe, s'enorgueillir d'une grandeur évanouie. La main puissante de la République doit effacer impitoyablement ces épitaphes superbes, et démolir ces mausolées sans douleur, qui rappelleraient encore des rois l'effrayant souvenir.

Citoyens, voilà les mesures que les circonstances commandent. Le zèle des républicains, le courage des armées, le patriotisme des départements fidèles à la voix de la patrie, entendront le tocsin que la liberté va sonner le 10 Août à Cambrai, à Landau, à Perpignan, à Bayonne et dans la Vendée. Ah ! comme la République serait sauvée, si tous les Français savaient combien est délicieux le nom de patrie !

PREMIER DÉCRET.

La Convention Nationale, après avoir entendu son Comité de Salut Public, décrète ce qui suit :

I. Il sera formé un camp entre Paris et l'armée du Nord. Le Comité de Salut Public se concertera, sans délai, avec le Conseil Exécutif, pour cet objet.

II. Les représentants du peuple, Prieur, Saint-André et Le Bas¹, se rendront aux armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle, du Rhin, pour se concerter avec les généraux sur les circonstances actuelles.

¹ Le Bas (Philippe François Joseph), born at Frévent in Artois, 1765; educated at the Collège of Montaigu at Paris; became avocat at Saint-Pol; delegate to the Feast of Federation, 14 July 1790; elected administrator of Saint-Pol, and afterwards of the department of the Pas-de-Calais, 1791; elected to the Convention by the Pas-de-Calais, 1792; on return from this mission married Elisabeth Duplay, daughter of the host of Robespierre, August 1793; on mission with Saint-Just, who was engaged to his sister Henriette, October 1793 to January 1794, February 1794 and April to June 1794; member of Committee of General Security, September to October 1793; ordered to be arrested on 9 Thermidor with Robespierre; committed suicide at the Hôtel-de-Ville of Paris, 9 Thermidor (27 July 1794).

III. La Convention approuve la nomination du général Houchard au commandement des armées du Nord et des Ardennes, et celle du général Ferrier pour le remplacer à l'armée de la Moselle.

SECOND DÉCRET.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de Salut Public, décrète :

I. Le Ministre de la Guerre donnera sur-le-champ les ordres nécessaires pour que la garnison de Mayence soit transportée en poste dans la Vendée ; il sera mis, à cet effet, à la disposition du Ministre de la Guerre, trois millions pour l'exécution de cette mesure.

II. Il sera procédé à l'épurement de l'état-major et des commissaires des guerres de l'armée des Côtes de la Rochelle, pour leur substituer des officiers-généraux et des commissaires des guerres d'un patriotisme prononcé.

III. Les généraux de l'armée des Côtes de la Rochelle tiendront la main à l'exécution rigoureuse de la loi rendue contre les déserteurs, les fuyards, les traîtres, et ceux qui jettent leurs armes et vendent leurs habits.

IV. L'organisation des compagnies des pionniers et des ouvriers sera accélérée ; ils seront choisis dans les communes les plus patriotes.

V. Les généraux feront un choix pour former des corps de chasseurs et de tirailleurs intrépides.

VI. Il sera envoyé par le Ministre de la Guerre des matières combustibles de toute espèce, pour incendier les bois, les taillis et les genêts.

VII. Les forêts seront abattues, les repaires des rebelles seront détruits, les récoltes seront coupées par les compagnies d'ouvriers pour être portées sur les derrières de l'armée, et les bestiaux seront saisis.

VIII. Les femmes, les enfants et les vieillards seront

conduits dans l'intérieur ; il sera pourvu à leur subsistance, à leur sûreté, avec tous les égards dûs à l'humanité.

IX. Il sera pris des mesures par le Ministre de la Guerre pour préparer tous les approvisionnements d'armes et de munitions de guerre et de bouche de l'armée, qui, à une époque prochaine, fera un mouvement général sur les rebelles.

X. Aussitôt que les approvisionnements seront faits, que l'armée sera réorganisée, et qu'elle sera prête à marcher sur la Vendée, les représentants du peuple se concerteront avec les administrations des départements circonvoisins qui se sont maintenues dans les bons principes, pour faire sonner le tocsin dans toutes les municipalités environnantes, et faire marcher sur les rebelles les citoyens depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de soixante.

XI. La loi qui expulse les femmes de l'armée, sera rigoureusement exécutée ; les généraux en demeurent personnellement responsables.

XII. Les représentants du peuple et les généraux veilleront à ce que les voitures d'équipages à la suite de l'armée soient réduites au moindre nombre possible, et ne soient employées qu'au transport des effets et des matières strictement nécessaires.

XIII. Les généraux n'emploieront désormais pour mot d'ordre que des expressions patriotiques, et que les noms des anciens républicains ou des martyrs de la liberté, et dans aucun cas le nom d'aucune personne vivante.

XIV. Les biens des rebelles de la Vendée sont déclarés appartenir à la République ; il en sera distrait une portion pour indemniser les citoyens qui seront demeurés fidèles à la patrie, des pertes qu'ils auraient souffertes.

XV. Le présent décret sera envoyé sur-le-champ au Conseil Exécutif, au Ministre de la Guerre, et aux représentants du peuple près l'armée des Côtes de la Rochelle.

TROISIÈME DÉCRET.

La Convention Nationale décrète ce qui suit :

I. Elle confirme la nomination faite par le Comité de Salut Public et l'envoi des citoyens Billaud-Varenne¹ et Niou², en qualité de représentants du peuple dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord ; elle les investit de pouvoirs illimités pour prendre toutes les mesures de sûreté générale nécessaires au succès de leur mission, ordonne aux autorités constituées et à la force armée d'exécuter leurs arrêtés, et d'obéir à toutes leurs requisitions.

II. Les ministres, les corps administratifs et les municipalités sont particulièrement chargés de donner sur-le-champ les ordres les plus précis pour la surveillance la plus sévère de tous les ports, arsenaux, magasins et autres établissements nationaux, et des caisses publiques.

III. La déclaration de Charrier, la lettre Anglaise et les notes Anglaises renfermées dans le porte-feuille déposé au Comité de Salut Public seront envoyées par des courriers

¹ Billaud-Varenne (Jacques Nicolas), born at La Rochelle, 23 April 1756 ; son of an avocat ; usher at the Oratorian College at Juilly, 1777-85 ; then an avocat and pamphleteer at Paris ; a member of the Cordelier Club and a follower of Danton ; in all the popular movements in Paris, 1789-92 ; member of the Insurrectionary Commune, August 1792, and took Danton's place as substitute to the procureur of the Commune ; elected fifth deputy for Paris to the Convention ; sate on the Mountain and opposed the Girondins ; on mission to La Vendée, March 1793 ; Secretary to the Convention, 27 June 1793, and President, 5 September ; added to the Committee of Public Safety, 6 September 1793 ; the chief organizer of the system of Terror ; a Thermidorian ; left the Committee, 1 September 1794 ; attacked as the leading terrorist by the *jeunesse dorée* ; accused in Saladin's report of 12 Ventôse Year III (2 March 1795), and ordered to be deported with Barère, Collot-d'Herbois and Vadier, 12 Germinal (1 April) ; sent to Cayenne and then to Sinnamari ; refused amnesty from the Consulate ; obliged to leave French territory as a regicide, 1816 ; escaped to Port-au-Prince, where he died, 3 June 1819.

² Niou (Joseph), born at Rochefort, 1751 ; a naval engineer ; elected mayor of Rochefort, 1790, and deputy to the Legislative Assembly, 1791, and to the Convention, 1792, by the department of the Charente-Inférieure ; sate in the Plain ; Secretary of the Naval Committee ; often on mission ; in the Council of Ancients, 1795-97 ; member of the 'conseil des prises,' 1800-15 ; exiled as a regicide, 1816 ; returned to France, 1818 ; died, 1828.

extraordinaires à tous les départements, ainsi que le rapport du Comité de Salut Public, et il en sera délivré six exemplaires à chaque député.

IV. La Convention Nationale dénonce, au nom de l'humanité outragée, à tous les peuples, et même au peuple Anglais, la conduite lâche, perfide et atroce du gouvernement Britannique qui soudoye l'assassinat, le poison, l'incendie et tous les crimes, pour le triomphe de la tyrannie et pour l'anéantissement des droits de l'homme.

V. Les biens de toutes les personnes qui ont été et qui seront hors la loi par décret de la Convention, sont déclarés appartenir à la République.

VI. Marie Antoinette est envoyée au tribunal extraordinaire ; elle sera transférée sur-le-champ à la Conciergerie¹.

VII. Tous les individus de la famille Capet seront déportés hors du territoire de la République, à l'exception des deux enfants de Louis Capet, et des individus de cette famille qui sont sous le glaive de la loi.

VIII. Elisabeth Capet² ne pourra être déportée qu'après le jugement de Marie Antoinette.

IX. Les membres de la famille Capet qui sont sous le glaive de la loi, seront déportés après le jugement, s'ils sont absous.

X. La dépense des deux enfants de Louis Capet sera réduite à ce qui est nécessaire pour l'entretien et à la nourriture de deux individus.

XI. Les tombeaux et mausolées des ci-devant rois, élevés dans l'église de Saint-Denis, dans les temples et autres lieux,

¹ In consequence of this decree, Marie Antoinette was removed from the Temple to the Conciergerie ; her trial before the Revolutionary Tribunal lasted from 12 to 16 October, and she was condemned and guillotined on the 16th ; see Stephens' *History of the French Revolution*, vol. ii. pp. 335-337.

² Elisabeth (Madame), sister of Louis XVI, born at Versailles, 23 May 1764 ; disliked the convocation of the States-General and more than once recommended the King to put down the progress of the Revolution by force ; imprisoned in the Temple after 10 August 1792 ; took care of Madame Royale after the execution of Marie Antoinette ; removed to the Conciergerie, 9 May 1794 ; guillotined, 10 May 1794.

dans toute l'étendue de la République, seront détruits¹ le 10 Août prochain.

QUATRIÈME DÉCRET.

La Convention Nationale décrète que les étrangers des pays avec lesquels la République est en guerre, et non domiciliés en France avant le 14 Juillet 1789, seront mis sur-le-champ en état d'arrestation et le scellé apposé sur leurs papiers, caisses et effets ; et charge la Commission des Six de lui présenter demain un projet de loi sur les étrangers en général.

CINQUIÈME DÉCRET.

La Convention Nationale décrète que la lettre et les notes Anglaises, la déclaration de Charrier, et le rapport du Comité de Salut Public, seront imprimés et envoyés par des courriers extraordinaires à tous les départements. Il en sera distribué six exemplaires à chaque député.

II.

REPORT ON THE NECESSITY FOR TEACHING THE FRENCH LANGUAGE (8 Pluviôse Year II—27 January 1794).

PERHAPS the most important and permanent result of the French Revolution is the fact that it welded a number of provinces, all with different customs, many with different laws, and some with different languages into a single country. This work was commenced by the Constituent Assembly by its abolition of local privileges and its division of France into departments. But the Convention also has its share in the credit due, for it legalized a uniform system of weights and measures and endeavoured to suppress foreign languages and local patois. The Great Committee of Public Safety perceived the importance of the latter measure, and Barère's report on the subject is very interesting as showing

¹ These tombs were not destroyed, but were somewhat damaged in removing the remains found in them ; see Despois, *Le Vandalisme Révolutionnaire*, Paris, 1885, pp. 173-179.

the extent to which foreign languages, as apart from patois or dialects prevailed in France, and the influence they exercised in developing local resistance to the Republic.

CITOYENS,

Les tyrans coalisés ont dit : 'l'ignorance fut toujours notre auxiliaire la plus puissante ; maintenons l'ignorance, elle fait les fanatiques, elle multiplie les contre-révolutionnaires. Faisons rétrograder les Français vers la barbarie ; servons-nous des peuples mal instruits, ou de ceux qui parlent un idiome différent de celui de l'instruction publique.'

Le Comité a entendu ce complot de l'ignorance et du despotisme.

Je viens appeler aujourd'hui votre attention sur la plus belle langue de l'Europe, celle qui la première a consacré franchement les droits de l'homme et du citoyen, celle qui est chargée de transmettre au monde les plus sublimes pensées de la liberté, et les plus grandes spéculations de la politique.

Longtemps elle fut esclave, elle flatta les rois, corrompit les cours et asservit les peuples ; longtemps elle fut déshonorée dans les écoles, et mensongère dans les livres de l'éducation publique ; astucieuse dans les tribunaux, fanatique dans les temples, barbare dans les diplômes, amollie par les poètes, corruptrice sur les théâtres, elle semblait attendre, ou plutôt désirer, une plus belle destinée.

Epurée enfin, et adoucie par quelques auteurs dramatiques, ennoblie et brillante dans les discours de quelques orateurs, elle venait de reprendre de l'énergie, de la raison et de la liberté sous la plume de quelques philosophes que la persécution avait honorés avant la Révolution de 1789.

Mais elle paraissait encore n'appartenir qu'à certaines classes de la société ; elle avait pris la teinte des distinctions nobiliaires ; et le courtisan, non content d'être distingué par ses vices et ses déprédations, cherchait encore à se distinguer, dans le même pays, par un autre langage. On eût dit qu'il y avait plusieurs nations dans une seule.

Cela devait exister dans un gouvernement monarchique, où l'on faisait ses preuves pour entrer dans une maison d'éducation, dans un pays où il fallait un certain ramage pour être de ce qu'on appelait *la bonne compagnie*, et où il fallait siffler la langue d'une manière particulière pour être un homme *comme il faut*.

Ces puérides distinctions ont disparu avec les grimaces des courtisans ridicules et les hochets d'une cour perverse. L'orgueil même de l'accent plus ou moins pur ou sonore n'existe plus, depuis que des citoyens rassemblés de toutes les parties de la République ont exprimé dans les Assemblées Nationales leurs vœux pour la liberté, et leurs pensées pour la législation commune. Auparavant c'étaient des esclaves brillants de diverses nuances ; ils se disputaient la primauté de modes et de langages. Les hommes libres se ressemblent tous, et l'accent vigoureux de la liberté et de l'égalité est le même, soit qu'il sorte de la bouche d'un habitant des Alpes ou des Vosges, des Pyrénées ou du Cantal, du Mont-Blanc¹ ou du Mont-Terrible², soit qu'il devienne l'expression des hommes dans des contrées centrales, dans des contrées maritimes, ou sur les frontières.

Quatre points du territoire de la République méritent seuls de fixer l'attention du législateur révolutionnaire, sous le rapport des idiomes qui paraissent le plus contraires à la propagation de l'esprit public, et présentent des obstacles à la connaissance des lois de la République et à leur exécution.

Parmi les idiomes anciens, Velches, Gascons, Celtiques, Visigoths, Phocéens ou orientaux qui forment quelques nuances dans les communications des divers citoyens et des pays formant le territoire de la République, nous avons observé (et les rapports des représentants se réunissent sur

¹ Savoy, conquered in September 1792, was united to France as the department of Mont-Blanc on 27 November 1792, and elected deputies to the Convention on 10 February 1793.

² Part of the Bishopric of Basle, the district round Porentruy, was united to France as the department of Mont-Terrible on 23 March 1793, and elected deputies to the Convention on 28 April.

ce point avec ceux de divers agents envoyés dans les départements) que l'idiome appelé Bas-Breton, l'idiome Basque, les langues Allemande et Italienne ont perpétué le règne du fanatisme et de la superstition, assuré la domination des prêtres, des nobles et des praticiens, empêché la Révolution de pénétrer dans neuf départements importants, et peuvent favoriser les ennemis de la France.

Je commence par le Bas-Breton. Il est parlé exclusivement dans la presque totalité des départements du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, une partie d'Ille-et-Vilaine, et dans une grande partie de la Loire-Inférieure. Là, l'ignorance perpétue le joug imposé par les prêtres et les nobles ; là, les citoyens naissent et meurent dans l'erreur : ils ignorent s'il existe encore des lois nouvelles.

Les habitants des campagnes n'entendent que le Bas-Breton ; c'est avec cet instrument barbare de leurs pensées superstitieuses, que les prêtres et les intrigants les tiennent sous leur empire, dirigent leurs consciences, et empêchent les citoyens de connaître les lois et d'aimer la République. Vos travaux leur sont inconnus, vos efforts pour leur affranchissement sont ignorés.

L'éducation publique ne peut s'y établir, la régénération nationale y est impossible. C'est un fédéralisme indestructible, que celui qui est fondé sur le défaut de communication des pensées ; et si les divers départements, seulement dans les campagnes, parlaient divers idiomes, de tels fédéralistes ne pourraient être corrigés qu'avec des instituteurs, des maîtres d'école, et dans plusieurs années seulement.

Les conséquences de cet idiome, trop longtemps perpétué et trop généralement parlé dans les cinq départements de l'Ouest, sont si sensibles, que les paysans (au rapport de gens qui y ont été envoyés) confondent le mot *loi* et celui de *religion* à un tel point, que, lorsque les fonctionnaires publics leur parlent des lois de la République et des décrets de la Convention, ils s'écrient dans leur langage vulgaire : 'Est-ce qu'on veut nous faire sans cesse changer de religion?'

Quel machiavélisme dans les prêtres, d'avoir fait confondre la *loi* et la *religion* dans la pensée de ces bons habitants des campagnes ! Jugez, par ce trait particulier, s'il est instant de s'occuper de cet objet. Vous avez ôté à ces fanatiques égarés l'empire des saints par le calendrier de la République ; ôtez-leur l'empire des prêtres par l'enseignement de la langue Française.

Dans les départements du Haut- et du Bas-Rhin, qui a donc appelé, de concert avec les traîtres, le Prussien et l'Autrichien sur nos frontières envahies ? N'est-ce pas l'habitant des campagnes qui parle la même langue que nos ennemis, et qui se croit ainsi bien plus leur frère et leur concitoyen, que le frère et le concitoyen des Français qui lui parlent une autre langue et qui ont d'autres habitudes ?

Le pouvoir de l'identité du langage a été si grand qu'à la retraite des Allemands, plus de 20 mille hommes des campagnes du Bas-Rhin sont émigrés. L'empire du langage et de l'intelligence qui régnait entre nos ennemis d'Allemagne et nos concitoyens du département du Bas-Rhin est si incontestable, qu'ils n'ont pas été arrêtés dans leur émigration par tout ce que les hommes ont de plus cher, le sol qui les a vus naître, leurs dieux pénates et les terres qu'ils avaient fertilisées. La différence des conditions, l'orgueil a produit la première émigration qui a donné à la France des milliards ; la différence du langage, le défaut d'éducation, l'ignorance ont produit la seconde émigration qui laisse presque tout un département sans cultivateurs. C'est ainsi que la contre-révolution s'est établie sur quelques frontières en se réfugiant dans les idiomes étrangers ou barbares que nous aurions dû faire disparaître.

Vers une autre extrémité de la République est un peuple neuf quoique antique, un peuple pasteur et navigateur, qui ne fut jamais ni esclave ni maître, que César ne put vaincre au milieu de sa course triomphale dans les Gaules, que l'Espagne ne put atteindre au milieu de ses révolutions, et que le despotisme de nos despotes ne put soumettre au joug

des intendants, je veux parler du peuple Basque. Il occupe l'extrémité des Pyrénées Occidentales qui se jette dans l'Océan. Une langue sonore et imagée est regardée chez eux comme le sceau de leur origine et l'héritage transmis par leurs ancêtres. Mais ils ont des prêtres, et les prêtres se servent de leur idiome pour les fanatiser ; mais ils ignorent la langue Française et la langue des lois de la République. Il faut donc qu'ils l'apprennent, car malgré la différence du langage et malgré leurs prêtres, ils sont dévoués à la République qu'ils ont déjà défendue avec valeur le long de la Bidassoa et sur nos escadres.

Un autre département mérite d'attirer vos regards, c'est le département de Corse. Amis ardents de la liberté, quand un perfide Paoli et des administrateurs fédéralistes ligüés avec des prêtres ne les égarent pas, les Corses sont des citoyens Français ; mais depuis quatre ans de révolution, ils ignorent nos lois, ils ne connaissent pas les événements et les crises de notre liberté.

Trop voisins de l'Italie que pouvaient-ils en recevoir ? Des prêtres, des indulgences, des adresses séditeuses, des mouvements fanatiques. Pascal Paoli, Anglais par reconnaissance, dissimulé par habitude, faible par son âge, Italien par principe, sacerdotal par besoin, se sert puissamment de la langue Italienne pour pervertir l'esprit public, pour égarer le peuple, pour grossir son parti ; il se sert surtout de l'ignorance des habitants de Corse qui ne soupçonnent pas même l'existence des lois Françaises, parce qu'elles sont dans une langue qu'ils n'entendent pas.

Il est vrai qu'on traduit depuis quelques mois notre législation en Italien ; mais ne vaut-il pas mieux y établir des instituteurs de notre langue, que des traducteurs d'une langue étrangère ?

Citoyens, c'est ainsi que naquit la Vendée ; son berceau fut l'ignorance des lois, son accroissement fut dans les moyens employés pour empêcher la Révolution d'y pénétrer ; et alors les dieux de l'ignorance, les prêtres réfractaires,

les nobles conspirateurs, les praticiens avides et les administrateurs faibles ou complices ouvrirent une plaie hideuse dans le sein de la France : écrasons donc l'ignorance, établissons des instituteurs de langue Française dans les campagnes.

Depuis trois ans les Assemblées Nationales parlent et discutent sur l'éducation publique ; depuis longtemps le besoin des écoles primaires se fait sentir : ce sont des subsistances morales de première nécessité que les campagnes vous demandent ; mais peut-être sommes-nous encore trop académiques et trop loin du peuple, pour lui donner les institutions les plus adaptées à ses plus pressants besoins.

Les lois de l'éducation préparent à être artisan, artiste, savant, littérateur, législateur et fonctionnaire public ; mais les premières lois de l'éducation doivent préparer à être citoyen : or, pour être citoyen, il faut obéir aux lois, et pour leur obéir, il faut les connaître. Vous devez donc au peuple l'éducation première, qui le mette à portée d'entendre la voix du législateur. Quelle contradiction présentent à tous les esprits les départements du Haut- et du Bas-Rhin, ceux du Morbihan, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Inférieure, des Côtes-du-Nord, des Basses-Pyrénées et de Corse ? Le législateur parle une langue que ceux qui doivent exécuter et obéir n'entendent pas. Les anciens ne connurent jamais de contrastes aussi frappants et aussi dangereux.

Il faut populariser la langue, il faut détruire cette aristocratie de langage qui semble établir une nation polie au milieu d'une nation barbare.

Nous avons révolutionné le gouvernement, les lois, les usages, les mœurs, les costumes, le commerce et la pensée même ; révolutionnons donc aussi la langue qui est leur instrument journalier.

Vous avez décrété l'envoi des lois à toutes les communes de la République ; mais ce bienfait est perdu pour celles des départements que j'ai déjà indiqués. Les lumières portées à grands frais aux extrémités de la France s'éteignent en y arrivant, puisque les lois n'y sont pas entendues.

Le fédéralisme et la superstition parlent Bas-Breton ; l'émigration et la haine de la République parlent Allemand ; la contre-révolution parle l'Italien, et le fanatisme parle le Basque. Brisons ces instruments de dommage et d'erreur.

Le Comité a pensé qu'il devait vous proposer, comme mesure urgente et révolutionnaire, de donner à chaque commune de campagne des départements désignés, un instituteur de langue Française, chargé d'enseigner aux jeunes personnes des deux sexes, et de lire chaque décade à tous les autres citoyens de la commune, les lois, les décrets et les instructions envoyés par la Convention. Ce sera à ces instituteurs de traduire vocalement ces lois, pour une intelligence plus facile dans les premiers temps. Rome instruisait sa jeunesse en lui apprenant à lire dans la Loi des Douze Tables. La France apprendra à une partie des citoyens la langue Française, dans le livre de la Déclaration des Droits.

Ce n'est pas qu'il n'existe d'autres idiomes plus ou moins grossiers dans d'autres départements ; mais ils ne sont pas exclusifs, mais ils n'ont pas empêché de connaître la langue nationale. Si elle n'est pas également bien parlée partout, elle est du moins facilement entendue. Les clubs, les sociétés patriotiques, sont des écoles primaires pour la langue et pour la liberté ; elles suffiront pour la faire connaître dans les départements où il reste encore trop de vestiges de ces patois, de ces jargons maintenus par l'habitude et propagés par une éducation négligée ou nulle. Le législateur doit voir d'en haut, et ne doit ainsi apercevoir que les nuances très-prononcées, que les différences énormes ; il ne doit des instituteurs de langue qu'au pays qui, habitué exclusivement à un idiome, est, pour ainsi dire, isolé et séparé de la grande famille.

Ces instituteurs n'appartiendront à aucune fonction de culte quelconque : point de sacerdoce dans l'enseignement public ; des bons patriotes, des hommes éclairés, voilà les premières qualités nécessaires pour se mêler d'éducation.

Les sociétés populaires indiqueront des candidats : c'est

de leur sein, c'est des villes que doivent sortir ces instituteurs ; c'est par les représentants du peuple envoyés pour établir le gouvernement révolutionnaire qu'ils seront choisis.

Leur traitement sera payé par le trésor public. La République doit l'instruction élémentaire à tous les citoyens ; leur traitement n'éveillera pas la cupidité ; il doit satisfaire aux besoins d'un homme dans les campagnes ; il sera de quinze cent francs par année. L'assiduité prouvée par les autorités constituées sera la caution de la République dans le paiement qu'elle fera à ces instituteurs qui vont remplir une mission plus importante qu'elle ne paraît d'abord. Ils vont créer des hommes à la liberté, attacher des citoyens à la patrie, et préparer l'exécution des lois en les faisant connaître.

Cette proposition du Comité aura peut-être une apparence frivole aux yeux des hommes ordinaires, mais je parle à des législateurs populaires, chargés de présider à la plus belle des révolutions que la politique et l'esprit humain aient encore éprouvées.

Si je parlais à un despote, il me blâmerait ; dans la monarchie même, chaque maison, chaque commune, chaque province, était en quelque sorte un empire séparé de mœurs, d'usages, de lois, de coutumes et de langages. Le despote avait besoin d'isoler les peuples, de séparer les pays, de diviser les intérêts, d'empêcher les communications, d'arrêter la simultanéité des pensées et l'identité des mouvements. Le despotisme maintenait la variété des idiomes ; une monarchie doit ressembler à la tour de Babel ; il n'y a qu'une langue universelle pour le tyran, celle de la force, pour avoir l'obéissance, et celle des impôts, pour avoir de l'argent.

Dans la démocratie, au contraire, la surveillance du gouvernement est confiée à chaque citoyen ; pour le surveiller, il faut le connaître, il faut surtout en connaître la langue.

Les lois d'une République supposent une attention singulière de tous les citoyens, les uns sur les autres, et une

surveillance constante sur l'observation des lois et sur la conduite des fonctionnaires publics. Peut-on se la promettre dans la confusion des langues, dans la négligence de la première éducation du peuple, dans l'ignorance des citoyens ?

D'ailleurs, combien de dépenses n'avons-nous pas faites pour la traduction des lois des deux premières Assemblées Nationales dans les divers idiomes parlés en France, comme si c'était à nous à maintenir ces jargons barbares et ces idiomes grossiers qui ne peuvent plus servir que les fanatiques et les contre-révolutionnaires.

Laisser les citoyens dans l'ignorance de la langue nationale, c'est trahir la patrie, c'est laisser le torrent des lumières empoisonné ou obstrué dans son cours ; c'est méconnaître les bienfaits de l'imprimerie ; car chaque imprimeur est un instituteur public de langue et de législation.

Laissez-vous sans fruit, sur quelque partie du territoire, cette belle invention qui multiplie les pensées et propage les lumières, qui reproduit les lois et les décrets, et les étend dans huit jours sur toute la surface de la République ; une invention qui rend la Convention Nationale présente à toutes les communes, et qui seule peut assurer les lumières, l'éducation, l'esprit public et le gouvernement démocratique d'une grande nation ?

Citoyens, la langue d'un peuple libre doit être une et la même pour tous.

Dès que les hommes pensent, dès qu'ils peuvent coaliser leurs pensées, l'empire des prêtres, des despotes et des intrigants touche à sa ruine.

Donnons donc aux citoyens l'instrument de la pensée publique, l'agent le plus sûr de la Révolution, le même langage.

Eh quoi ! tandis que les peuples étrangers apprennent sur tout le globe la langue Française, tandis que nos papiers publics circulent dans toutes les régions, tandis que le *Journal Universel* et le *Journal des Hommes Libres* sont lus chez toutes les nations d'un pôle à l'autre, on dirait qu'il

existe en France six cent mille Français qui ignorent absolument la langue de leur nation, et qui ne connaissent ni les lois, ni la Révolution, qui se font au milieu d'eux ?

Ayons l'orgueil que doit donner la prééminence de la langue Française depuis qu'elle est républicaine, et remplissons un devoir.

Laissons la langue Italienne consacrée aux délices de l'harmonie et aux expressions d'une poésie molle et corruptrice.

Laissons la langue Allemande, peu faite pour des peuples libres, jusqu'à ce que le gouvernement féodal et militaire, dont elle est le plus digne organe, soit anéanti.

Laissons la langue Espagnole pour son inquisition et ses universités, jusqu'à ce qu'elle exprime l'expulsion des Bourbons qui ont détrôné les peuples de toutes les Espagnes.

Quant à la langue Anglaise, qui fut grande et libre le jour qu'elle s'enrichit de ces mots : *la majesté du peuple*, elle n'est plus que l'idiome d'un gouvernement tyrannique et exécrationnable, de la banque et des lettres-de-change.

Nos ennemis avaient fait de la langue Française la langue des cours : ils l'avaient avilie. C'est à nous d'en faire la langue des peuples, et elle sera honorée.

Il n'appartient qu'à une langue qui a prêté ses accents à la liberté et à l'égalité ; à une langue qui a une tribune législative et deux milles tribunes populaires, qui a de grandes enceintes pour agiter de vastes assemblées et des théâtres pour célébrer le patriotisme ; il n'appartient qu'à la langue qui, depuis quatre ans, se fait lire par tous les peuples ; qui décrit à toute l'Europe la valeur de quatorze armées ; qui sert d'instrument à la gloire de la reprise de Toulon¹, de Landau², du Fort-Vauban³, et à l'anéantisse-

¹ Toulon was re-taken from the English and Spaniards by Dugommier, 16-19 December 1793.

² Landau was relieved by Hoche and the Army of the Moselle, 28 December 1793.

³ Fort Vauban was taken by Michaud and the Army of the Rhine, 18 January 1794.

ment des armées royales, il n'appartient qu'à elle de devenir la langue universelle.

Mais cette ambition est celle du génie de la liberté : il la remplira. Pour nous, nous devons à nos concitoyens, nous devons à l'affermissement de la République, de faire parler sur tout son territoire la langue dans laquelle est écrite la Déclaration des Droits de l'Homme.

Voici le projet de décret.

PROJET DE DÉCRET.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de Salut Public, décrète :

I. Il sera établi dans dix jours, à compter du jour de la publication du présent décret, un instituteur de langue Française dans chaque commune de campagne des départements du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord et dans la partie de la Loire-Inférieure, dont les habitants parlent l'idiome appelé Bas-Breton.

II. Il sera procédé à la même nomination d'un instituteur de langue Française dans chaque commune de campagne des départements du Haut- et Bas-Rhin, dans le département de Corse, dans la partie du département de la Moselle, du département du Nord, du Mont-Terrible, des Alpes-Maritimes, et des Basses-Pyrénées, dont les habitants parlent un idiome étranger.

III. Il ne pourra être choisi aucun instituteur parmi les ministres d'un culte quelconque, ni parmi ceux qui auront appartenu à des castes ci-devant privilégiées ; ils seront nommés par les représentants du peuple, sur l'indication faite par les sociétés populaires.

IV. Les instituteurs seront tenus d'enseigner tous les jours la langue Française et la Déclaration des Droits de l'Homme alternativement à tous les jeunes citoyens des deux sexes,

que les pères et mères et tuteurs seront tenus d'envoyer dans les écoles publiques.

Les jours de décade, ils donneront lecture au peuple, et traduiront vocalement les lois de la République, en préférant celles relatives à l'agriculture et aux droits des citoyens.

V. Les instituteurs recevront du trésor public un traitement de 1500 livres par an, payable à la fin de chaque mois, à la caisse du district, sur le certificat de résidence donné par les municipalités, et d'assiduité et de zèle à leurs fonctions, donné par l'agent national près chaque commune.

Les sociétés populaires sont invitées à propager l'établissement des clubs pour la traduction vocale des décrets et des lois de la République, et à multiplier les moyens de faire connaître la langue Française dans les campagnes les plus reculées.

Le Comité de Salut Public est chargé de prendre à ce sujet toutes les mesures qu'il croira nécessaires.

III.

REPORT ON THE LAW OF THE 'MAXIMUM' (4 Ventôse Year II —22 February 1794).

THE Law of the 'Maximum' was the result of certain theories, which had been popular in France long before the Revolution. The first hint of such legislation is to be found in the first important speech of Saint-Just on 20 November 1792, in which he propounded an ideal scheme by which the price of all essential articles of food was to be fixed by decree at a rate proportionate to the wages of the working classes. The idea was not at once adopted, but on 3 May 1793, while the Girondins still commanded the majority in the Convention, it was again advocated and a resolution that a *maximum* price should be fixed, at which all articles of necessity should be sold, was carried. No particular attention was paid to this decree until all executive power was concentrated in the hands of the Great Committee of Public Safety, which soon perceived its advantages as a means to enforce

the system of Terror. On 3 September 1793 the subject was again discussed, and it was resolved to fix a maximum price of 14 livres per quintal for grain, and by decrees of 27 and 29 September the principle of the *maximum* was sanctioned and the punishment of death decreed for all infringements. On 11 Brumaire (1 Nov. 1793) the Commission of Subsistances, a section of the Financial Committee, was directed to prepare a table of maximum prices for the different parts of the Republic, and this table was adopted as law by the Convention after hearing the following report of Barère on behalf of the Committee of Public Safety. It need hardly be said that such a violation of all economic laws, as was implied by the Law of the 'Maximum,' could not continue in force long; it was systematically evaded and its operation was often suspended by the representatives on mission. But it was a useful engine for maintaining the system of Terror. Men and especially shopkeepers and merchants who could not be reached by the law of the *suspects*, were arrested or kept in fear of arrest by the law of the *maximum*. It need only be added that the Law of the 'Maximum' was repealed on 4 Nivôse Year III (24 December 1794).

CITOYENS,

LA loi du *maximum* fut un piège tendu à la Convention par les ennemis de la République; c'est un présent de Londres: mais son origine contre-révolutionnaire est oubliée. La Convention, semblable à ces savants laborieux qui savent extraire des poisons même les plus subtils des remèdes bienfaisants, va obtenir enfin de la loi du *maximum* tous les avantages que le peuple ne cesse de réclamer.

Rappelez-vous la direction donnée, à cette époque, à l'esprit public¹. D'un côté on excita la cupidité des hommes attachés à toutes les parties de l'industrie et du commerce; de l'autre, on excita le peuple contre les commerçants. On flatta l'avarice des uns, on exaspéra la misère de l'autre; on mit aux prises la richesse et le besoin: on fit hausser le prix des subsistances à un taux excessif; on fit demander la

¹ On 3 May 1793.

baisse des subsistances à un prix très-modique. On voulut faire disparaître en peu de temps tous les objets de premier besoin qui étaient manufacturés, tandis qu'en même temps on paralysait la confection de nouvelles matières, on vidait les boutiques, on fermait les magasins, et l'on effrayait le producteur national et l'étranger porteur de matières premières.

Ce système profond du cabinet contre-révolutionnaire de Londres et de Paris ne présentait que des écueils de tous les côtés. Il fallut séduire le peuple, en ne lui présentant la loi du *maximum* que sur les subsistances, objet sur lequel il s'effraie toujours plus vite qu'il ne calcule. Mais on sentit bien, en présentant le poison d'une manière partielle, qu'il serait pris sans défiance, et qu'il ne tarderait pas à glacer bientôt toutes les parties du corps manufacturier, industriel et commercial.

L'effet désastreux de cette mesure du *maximum*, devenue cependant nécessaire et impérieuse par sa généralité, commençait à déployer son effroyable influence sur le commerce. sur les prix, sur les quantités des objets nécessaires à la vie des citoyens.

Alors la Convention, sur la proposition du Comité de Salut Public, décréta, le 11 Brumaire, un supplément à la loi du *maximum*. Elle avait été improvisée par la malveillance et le crime ; elle fut améliorée par votre patriotisme et vos lumières.

Votre décret du 11 Brumaire ordonna à la Commission des Subsistances et des Approvisionnements de la République de faire travailler par des commissaires à un tableau général, pour fixer, 1^o. le prix que chaque genre de marchandises, comprises dans la loi du *maximum*, valait dans le lieu de leur production ou fabrique en 1790, augmenté d'un tiers.

2^o. Un prix fixé par lieue pour le transport, à raison de la distance de la fabrique.

3^o. Cinq pour cent de bénéfice pour le marchand en gros.

4°. Dix pour cent de bénéfice pour le marchand en détail.

C'est ainsi que, par un décret de quelques lignes, vous avez fixé irrévocablement le prix de toutes les denrées et marchandises dans toute l'étendue de la République ; c'est ainsi que vous avez assuré aux citoyens les moyens de se procurer les objets qui leur sont nécessaires, que vous avez mis un frein à l'ambition des fabricants, à la cupidité des possesseurs de magasins, à l'avidité des marchands, aux gains immodérés de quelques capitalistes, à l'avarice de plusieurs fermiers et cultivateurs, à l'agiotage de quelques fripons, et aux complots des intrigants et des étrangers, qui avaient placé dans chaque besoin du peuple, un cri ou une plainte contre les législateurs, et dans chaque boutique du commerce un noyau contre-révolutionnaire.

Des commissaires éclairés et actifs ont été choisis, leurs travaux devaient avoir des bases dans les achats et les ventes de 1790. Heureusement Paris, cette ville des frères, cette cité commune, consomme par ses fabriques, ses ateliers, son industrie, ses arts, et ses relations centrales, toutes sortes de matières ; nous y avons trouvé la matrice de toutes les valeurs, et l'état de toutes les transactions commerciales.

Mais il fallait encore recevoir des lumières de chaque district de la République ; il fallait à la législation économique et commerciale la connaissance exacte des localités. Les administrations, les sociétés populaires et les villes de commerce et de fabrique ont été interrogées. Plusieurs d'entre elles ont répondu : un certain nombre a gardé le silence, soit par indifférence, soit par des principes malveillants, soit par esprit mercantile, soit encore par cette meurtrière habitude qui prévenait dans l'ancien régime contre les demandes de localité, faites par des intendants et des subdélégués, au profit du despotisme qui dévorait tout par des impositions et des taxes arbitraires. Ces administrations, ces sociétés, ces villes sont encore redevables à la patrie des

connaissances utiles qu'elles recèlent, des localités qu'elles laissent ignorer ; et le peuple peut les accuser de n'avoir pas rempli le premier des devoirs, celui de stipuler pour ce même peuple qui les créa, et qui souffre avec courage, parce qu'il souffre pour la liberté et l'égalité, trop longtemps accaparées ou contrariées par les avarés, les égoïstes et les hommes plus dévoués au commerce qu'à la patrie.

Cependant les grandes notions nécessaires au travail important des commissaires du *maximum* sont recueillies ; les livres de commerce à Paris en ont été le contrôle et le supplément.

Le Comité se félicite de pouvoir enfin annoncer à la Convention que cet objet majeur de sa sollicitude pour le peuple est traité avec soin, avec lumières et avec un généralité qui n'exclut pas tous les avantages de détails et des localités.

Vous venez d'entendre le rapport de cette commission, aussi énorme que nos besoins, aussi active que la Révolution, mais qui a besoin encore d'une augmentation dans ses travaux, d'une organisation vigoureuse dans ses bureaux, de surveillance dans les armées, d'activité dans les départements, d'encouragement dans la Convention.

Vous venez d'applaudir à son travail sur le *maximum* ; et le Comité a cru devoir vous proposer un projet de décret sur cette matière, une des plus importantes dont les fondateurs de la République puissent jamais s'occuper.

Ce n'est pas assez de vaincre les armées des rois, de détruire la tyrannie, d'abattre l'aristocratie, de diviser les richesses, de démolir les grandes fortunes ; il faut encore faire des lois populaires, améliorer le sort de chaque citoyen, augmenter l'agriculture, raviver l'industrie, républicaniser le commerce, honorer le travail, qui est la véritable, l'indestructible richesse des nations ; favoriser le manouvrier utile, et placer une abondance sans profusion et sans gaspillage, à côté des besoins, sans exagération et sans violence.

Ce qui a produit le plus de commotion dans toutes les

Républiques, ce sont les premiers besoins, c'est la variation disproportionnée et subite des prix et des quantités dans les objets nécessaires à la vie ; c'est une arme à deux tranchants dans les mains des ambitieux et des intrigants. Combien de tyrans ont contenu les peuples avec des greniers et des distributions d'argent ! Combien de scélérats ministériels ont fait des révolutions avec des entrepreneurs d'émeutes et avec des besoins préparés par eux-mêmes ! Combien de moyens de despotisme ne sont pas sortis de ces disettes factices, de ces accaparements obscurément accumulés, de ces cris d'un besoin artificiel !

Depuis les aristocrates Romains, les sénateurs turbulents ou les consuls ambitieux, qui excitaient le peuple et en faisaient l'arme de leurs projets ou de leurs crimes, jusqu'aux Anglais, accapareurs de subsistances dans le Bengale, pour faire périr neuf millions d'Indiens, et asservir les trois millions qui auraient survécu à ce forfait de lèse-humanité ; depuis l'époque de cette politique désastreuse, jusqu'aux derniers jours de nos tyrans, où des troupes royales faisaient dans Paris la guerre des farines, où des intendants accaparaient les blés, et où un ministre faisait construire des greniers, et entasser autour de Paris des subsistances dans des magasins, comme pour inonder ou dessécher à volonté une population immense, dont ils voulaient disposer au gré du despotisme¹ ; depuis ces diverses époques on a pu remarquer que ce qui produit le plus de commotions en France, c'est la variation dans le prix des subsistances de premier besoin. Aussi c'est cette machine administrative et nourricière dont les intrigants envoyés à Paris, les vils complices de l'esclavage, et les fauteurs masqués de la contre-révolution, ont cherché à s'emparer.

Hier, ils s'agitaient pour le pain, aujourd'hui, c'est pour la viande ; hier, c'était dans les boulangeries que leurs

¹ On the so-called 'Paete de Famine' of the ministers of the eighteenth century, see the articles by Gustave Bord in the *Revue de la Révolution*, vols. i-iii.

obscurs émissaires déclamaient contre la Convention ; aujourd'hui, c'est dans les boucheries qu'ils ont caché leurs manœuvres coupables. Mais le peuple, le véritable peuple, celui qui aime la liberté, et qui ne cache pas ce sentiment sous des haillons empruntés et de grands pantalons hypocrites, le peuple est là avec son bon sens naturel, avec son instinct de liberté, avec son imperturbable courage, pour soutenir, le premier, tous les sacrifices, toutes les privations qui sont évidemment nécessaires à l'affermissement de la République.

Le peuple sait très-bien distinguer le déficit des subsistances, qui provient de la nourriture nécessaire de quatorze grandes armées, d'avec le déficit artificiel que vous préparez à côté de nous, pour nous faire crier au besoin. Il sait bien distinguer les sacrifices inséparables des approvisionnements d'une grande campagne, d'avec les disettes cruelles que vous cherchez à organiser, autour des villes, les plus fidèles à la République.

Le Comité de Sûreté Générale va vous développer dans quelques jours, dans le grand rapport qu'il prépare, toutes les manœuvres qu'on ne cesse d'employer à Paris pour agiter le peuple, pour exciter ses plaintes, pour l'égarer dans ses besoins, pour l'exagérer dans ses maux : le temps des ténèbres et des intrigues passera, celui de la vérité et de la liberté est éternel.

Vils intrigants, agioteurs vénaux de la Révolution, vous avez été déjoués pour les armées, déjoués pour les fabrications d'armes, déjoués pour les obstacles des neutres, déjoués pour la production des salpêtres, encore mieux déjoués pour l'approvisionnement de Paris, pour le rassemblement et la connaissance exacte des subsistances ; vous le serez bientôt pour ce qui concerne l'approvisionnement des bœufs et des boucheries.

Et si nous avons besoin de nouveaux sacrifices ; si nous avons une nécessité si urgente d'économiser pour les armées qui défendent nos frontières et nos droits, croyez-vous

qu'alors un signal, donné par la Convention Nationale à tous les Républicains, ne suffirait pas ?

L'économie est la vertu des peuples libres. Les sacrifices journaliers sont l'apanage de ceux qui se battent pour leurs droits. *La liberté et des pommes de terre ! la liberté et des patates !* nous disait avec énergie, ces jours derniers, le nègre libre, venu de Saint-Domingue, et qui est aujourd'hui membre de la Convention¹. Eh bien ! pensez-vous que le républicain d'Europe n'ait pas le même courage que l'homme libre de l'Afrique ? Et nous qui avons planté les premiers l'arbre de la liberté, croyez-vous que nous ne puissions faire et agir comme les noirs d'Amérique, qui ont reçu ce bienfait de notre saint amour pour l'humanité ?

Nous ne viendrons pas, cependant, comme des capucins politiques, instituer, au milieu des besoins nombreux de la République, ce qu'on appelait ridiculement un 'carême.' Nous savons bien que cette institution était puisée dans la nature, puisqu'il existe une époque dans la reproduction des animaux utiles à l'homme, époque qui doit être ménagée, protégée même contre la voracité des villes ; nous savons bien que l'époque où nous sommes, était connue par des jeûneurs fanatiques, et par une sobriété religieuse ; mais les prêtres, qui avaient partout gâté l'ouvrage de la nature, avaient en cela suivi son ordre invariable ; mais la renaissance du printemps commandait à l'homme, bien plus puissamment que les pratiques de la superstition, de changer ses aliments, de se rapprocher quelque temps des ressources que la végétation fournit à la santé publique. Ce n'est pas inutilement que la terre reprend à cette époque la fertilité, et répand ses bienfaits sur l'homme ; mais ce n'est pas au

¹ Belley (Jean Baptiste), born, 1747, at Goree, a French colony on the West Coast of Africa ; originally a slave ; was freed, and went to San Domingo ; was elected first deputy for the North Province of San Domingo at Cap Français, Oct. 1793 ; entered the Convention, 15 Pluviôse Year II (3 February 1794) ; in the Council of Five Hundred, 1795-97 ; returned to San Domingo ; served as *chef de la gendarmerie* under General Leclerc, 1802 ; taken prisoner by the negro army and shot.

législateur à imiter les prêtres, ce n'est pas à la Convention Nationale à faire ce que Moïse et le Pape ont ordonné. Les Juifs et les Catholiques faisaient par force et par superstition, ce que des républicains feront par amour pour la liberté. Le Comité vous proposera dans peu des mesures économiques et analogues aux circonstances.

À Londres, lorsque George arma des escadres royales, amena des sauvages cruels, et acheta aux princes de l'Empire des assassins mercenaires, pour asservir les États-Unis de l'Amérique, il ordonna des jeûnes. Le ministère oppresseur de l'Américain prescrivit des abstinences à l'incontinence Anglaise; et les Anglais jeûnèrent, et l'église Anglicane prêcha, comme la cour, un jeûne solennel pour favoriser les armes de la tyrannie.

Dans ce moment même, en Angleterre, c'est par des jeûnes religieux que les ministres préparent le peuple à l'anéantissement de son commerce, et qu'ils l'enivrent de haine contre la France, et d'horreur pour la liberté et les droits des hommes.

Soyons plus près de la nature, n'ordonnons pas de ces jeûnes aussi ridicules et aussi impies; n'imitons ni les prêtres ni les rois; chassons les uns et battons les autres, en nous imposant volontairement des privations nécessaires et des sacrifices supportables. Que les festins inutiles et dispendieux disparaissent; que les parasites de l'aristocratie cessent de consommer en un jour les aliments d'un mois; et qu'un riche cesse d'insulter aux besoins du peuple, en couvrant sa table de mets superflus, et d'un service qui ne sert que la vanité ou l'intempérance. Les *toasts* de la liberté ne doivent pas nuire aux armées; et les repas civiques présentés à l'amitié, n'ont besoin ni de ce luxe, ni de ce gaspillage de subsistances, dont on ne sait pas encore perdre l'usage.

Il y avait, dans nos anciennes coutumes, environ six mois de jours, par année, où les citoyens ne mangeaient pas de viande. Cette différence, avec notre régime de tous les jours, a dû augmenter de moitié les consommations des viandes.

Avant la guerre, tous les habitants des campagnes vivaient d'autres productions que de viandes ; et, aujourd'hui, douze cent mille hommes sous les armes mangent des viandes tous les jours.

La Vendée fournissait des bœufs et des moutons, et la Vendée rebelle a été ruinée.

Auparavant on économisait les viandes dans les hôpitaux et dans les armées, aujourd'hui, les préposés à cette partie les laissent gaspiller partout.

Nos pères, nous-mêmes, nous avons jeûnés pour un saint du calendrier, pour un moine du dixième siècle, ou pour une supercherie sacerdotale : jeûnons plutôt pour la liberté ; elle est bien plus sainte que toutes les institutions religieuses ; faisons des économies momentanées ; imposons-nous volontairement une frugalité civique pour le soutien de nos droits. Les soldats du Rhin étaient au bivouac depuis plusieurs jours ; ils aperçoivent Landau ; on leur offre du pain et de l'eau-de-vie avant d'y parvenir, ils refusent, et ajournent ces besoins après la reprise de Landau.

Ajournons cette partie de nos plaisirs que la table permet aux républicains ; supprimons les délices qui n'appartiennent qu'à des Sybarites ; que les citadins ne dépensent que ce qui est nécessaire : encore quelques mois, et la France libre bénira ses défenseurs, et vous aurez fondé, en même temps, les mœurs républicaines, celles de la tempérance et de l'égalité.

Vous aurez plus fait encore ; vous aurez changé les mœurs du commerce Français.

Nous avons un commerce monarchique ; il n'aspire qu'aux richesses ; il n'avait pas de patrie ; les monarchies n'ont pas besoin de vertus.

Il nous faut un commerce républicain, c'est-à-dire, un commerce qui aime son pays plus que celui des autres ; un commerce avec des bénéfices modérés et des vertus ; les républiques n'ont pas d'autres fondements solides.

Toutes ces considérations ne seront peut-être pas jugées inutiles dans les circonstances où nous sommes ; elles sont plutôt les accessoires d'un discours civique, que l'objet d'une loi. Je reviens à celle du *maximum*.

Un grand travail vous est présenté. Le Comité en a reconnu les bases, en a apprécié l'importance ; il vient en appuyer l'adoption, et vous en demander la publication dans le plus grand nombre d'exemplaires.

Le tableau formé en vertu du décret sur le *maximum* des denrées, marchandises et matières premières, est l'ouvrage le plus nouveau et le plus important qui ait paru sur l'économie politique. Ainsi, tout tourne au profit de la liberté : nos ennemis nous l'avaient offert comme une arme meurtrière ; nous en avons fait un travail utile et bienfaisant pour le peuple. Il n'existe chez aucune nation ; quelques-unes de ses parties étaient à peine esquissées dans des traités de commerce ou dans des ouvrages peu répandus.

L'économie politique, cette science que des charlatans ont corrompue, que des savants systématiques ont obscurcie, que des académiques ont bornée ; cette science a, dans ce travail, un de ses plus fertiles, de ses plus essentiels éléments.

Parcourez les divers états de l'Europe : les gouvernements étrangers n'ont que des tables de balance de commerce plus ou moins imparfaites ; le commerçant ne connaît que sa partie : renfermé par son avarice dans ce qui fait l'objet de ses spéculations, il n'a vu en grand que ses profits. Les négociants les plus expérimentés ne connaissent qu'un petit nombre de productions, qu'ils s'occupent à faire circuler dans leurs correspondances mercantiles.

Ici tout est réuni ; les lumières éparses sont rassemblées dans un foyer commun. Celles que l'étude et la cupidité avaient acquises, sont développées dans des détails mis à la portée de tous les citoyens.

On connaîtra désormais, par une époque donnée, les prix de cette multitude de productions et de matières que la nature libérale nous a fournies, et que l'industrie impérieuse

de la nation a préparées pour nos besoins comme pour nos plaisirs, pour nos habitudes locales comme pour notre commerce extérieur.

Ces mêmes prix offrent le résultat des rapports établis entre nos moyens, notre industrie et les besoins incalculables de 27 millions d'hommes.

Vu en détail, parcouru dans ses diverses ramifications, ce tableau indique les différentes productions et le lieu où elles se trouvent ; il fait connaître toutes les manufactures et les dépôts multipliés que le commerce alimente et disperse.

Le citoyen qui médite sur l'amélioration de son pays, peut y trouver des résultats administratifs et politiques : il acquiert les premiers par les connaissances des productions, des ressources et des besoins de chaque district, ils lui indiqueront les productions et les manufactures qu'il faut encourager, l'espèce d'industrie qu'il faut introduire ou disséminer, et les communications ou les débouchés qu'il est nécessaire d'établir pour vivifier l'agriculture et augmenter le commerce.

Envisagé sous le rapport politique, le tableau des productions et de l'industrie de chaque district peut faire connaître le moral des hommes qui l'habitent, et qui sont en quelque sorte moulés par des besoins communs, ou des travaux de même nature ; et quoique cet examen exige une discussion profonde pour séparer toute autre cause, le résultat ne peut être impossible qu'à ceux qui ignorent l'influence que la manière de vivre et le commerce ont exercée sur les peuples.

L'ouvrage que la Commission des Subsistances et des Approvisionnements vient de vous présenter, va propager les lumières, mettre à la portée de tous les citoyens ce qu'un petit nombre de citoyens connaissait ; il va exciter l'industrie, rapprocher le fabricant du consommateur, et modérer les usures et les profits du commerçant et de l'homme industriel.

Le consommateur n'achètera plus des marchandises qui

auront passé par cinq ou six mains avares, c'est-à-dire, par des éponges absorbantes. Le peuple n'achètera plus des matières qui auront attendu dans les magasins de l'homme avide ou du spéculateur sans entrailles le moment que son avarice lui indique être le plus avantageux pour la vente. Les besoins ne seront plus épiés pour être imposés arbitrairement par le commerce.

Cette classe de spéculateurs, dont les énormes bénéfices étaient sans utilité au fabricant qui ne vendait pas plus cher, et qui pesaient uniquement sur le consommateur ; cette classe sera forcée enfin de renoncer à son rôle parasite et à ses inclinations dévorantes ; ou, pour se résumer, la fraternité sera établie entre les secours et les besoins, entre le producteur et le consommateur.

Nous avons chassé les banquiers qui s'étaient établis entre l'homme et la divinité, le banquier qui s'était placé entre les administrateurs et les administrés, le banquier qui s'était insinué entre le créancier de l'Etat et la République débitrice ; diminuons donc aussi le nombre de ces banquiers qui se sont mêlés au commerce, et qui, en étendant l'échelle des intermédiaires entre le peuple qui achète et le producteur qui vend, n'ont fait que centupler la misère publique, qu'ils auraient dû travailler à anéantir.

Ce tableau, tel qu'il est présenté aujourd'hui, laisse apercevoir des besoins et des moyens de perfectionnement. Il n'est pas, il ne peut être complet, parce qu'il est immense, parce que toutes les demandes de la Commission n'ont pas été remplies, parce que le temps a manqué. Le mieux a souvent nui au bien. Emparons-nous aujourd'hui du bien qui existe dans ce travail.

Les troubles qui ont existé dans quelques départements, ou la négligence d'un petit nombre d'administrations, sont la cause que plusieurs renseignements n'ont pu être fournis ; on y a suppléé par des connaissances indirectes ; et les moyens de les compléter, de les perfectionner, seront proposés incessamment.

En attendant, comme les besoins du peuple ne s'ajournent pas, comme l'avidité marchande ne se ralentit pas, comme les intrigants apostés à côté de nous, redoublent d'efforts pour exciter des plaintes et semer des alarmes, le *maximum* qu'il présente doit être exécuté.

Si, dans quelques localités, les prix ne paraissent pas exacts, elles ne doivent en accuser que leur silence, car toutes les administrations et les sociétés populaires ont été invitées à concourir à sa formation.

Le Comité avait pensé d'abord à faire imprimer les noms de ces sociétés et de ces administrations : une pareille publication était la peine qu'elles auraient méritée ; et l'opinion a aussi son tribunal révolutionnaire, ses jurés et ses supplices.

Mais il a cru qu'il valait mieux attendre encore quelque temps, et ne pas désespérer de leur civisme et de leur attachement à la cause du peuple bien plus qu'à l'avarice de quelques marchands ou fabricants.

Le secret du commerce va être connu : les opérations de l'industrie vont être divulguées, les manipulations de toutes les matières mises au jour, tous les bénéfices modérés, tous les intérêts balancés et tous les vices, tous les abus, tous les crimes contre la vie du peuple et les besoins de la République, dénoncés et punis.

Vous faites aujourd'hui un grand pas dans l'économie politique ; vous agrandissez la connaissance du travail de la nation ; vous portez la lumière dans toutes les opérations du commerce et de l'industrie.

Des naturalistes, des médecins, ont fait, avec de longs travaux, des tables de mortalité pour l'espèce humaine ; vous avez, dans deux mois, fait des tables de vie pour le peuple.

Aucune nation ne possède un semblable travail. Les rois se seraient bien gardés de le commander, encore moins de le révéler. Mais un gouvernement populaire doit commencer l'amélioration du sort des citoyens par un travail de ce genre.

Il était digne de la République Française de prouver à toutes les nations que le peuple est heureux, que tous les citoyens sont aisés, et que le gouvernement républicain est établi de bonne foi, sans aristocratie, sans charlatanisme, et sans consulter les calculs et les intrigues de l'intérêt personnel.

Les biens résultants des tableaux du *maximum* sont sentis et réclamés de toutes parts, sous le rapport essentiel de la circulation ; elle est l'âme du commerce et de l'industrie ; elle est le moyen nécessaire de la subsistance d'une nation nombreuse.

Apprenez donc que, depuis la loi du *maximum*, non organisée, chaque district de la République avait, aux termes de cette première loi, fait un *maximum* particulier. Nous avons donc plus de six cents maximum ou tarifs pour les mêmes matières ou marchandises.

L'égoïsme avait agi également sur la fabrication et le consommateur.

Le fabricant avait taxé plus haut au lieu de fabriquer : ainsi le détaillant ruiné ne pouvait plus ni acheter ni vendre.

Par vos tableaux du *maximum* uniforme dans toute la République, la circulation va être rétablie.

Le peuple y trouvera d'autres avantages ; ces tableaux lui feront connaître la fabrication, la différence des matières, et les prix de toutes sortes de matières. C'est un cours d'éducation publique pour les producteurs et les consommateurs ; c'est un réverbère placé au-dessus du commerce, pour en éclairer toutes les ruses et tous les profits.

Le peuple y verra les moyens de modifier, de mesurer le bénéfice, et de régler le véritable taux du commerce, qui se patriotisera enfin, et qui cessera d'être étranger aux intérêts de la liberté qui le fait prospérer.

La faveur populaire se rapprochera du fabricant, qui est vraiment utile, qui mérite les égards du gouvernement, et qui, en employant les bras et en augmentant les matières,

les valeurs, et le travail de la nation, ne conserve que les profits justes et uniformes.

Enfin, ce tableau présentera, à tous les citoyens, une carte géographique des secours adaptés aux besoins des matières produites et des matières fabriquées ; des talents, de l'industrie et de l'activité du commerce. C'est une topographie, qui est, à la fois, agricole, manufacturière, industrielle et économique. Les nations n'ont été, jusqu'à présent, que des économistes sectaires et ridicules, des spéculateurs inutiles et des théoriciens inactifs. Aujourd'hui, c'est la Convention Nationale qui fonde l'économie politique-pratique, qui fait imprimer son livre élémentaire, et qui applique les principes de l'administration nationale au bonheur, ou du moins à l'amélioration du sort du peuple.

Il ne me reste plus qu'à vous proposer un projet de décret, dont les dispositions sont nécessaires pour faire exécuter, à la même heure, la loi du *maximum* dans toute l'étendue de la République.

Il faut que le commerce connaisse votre volonté bien prononcée, pour que la loi du *maximum* reçoive son exécution.

Ici, des représentants du peuple se sont permis de la suspendre ; là, des autorités constituées ont dédaigné de la faire exécuter ; dans d'autres villes, les riches se plaisent à favoriser l'avidité du marchand, et à faire trouver ainsi la loi inexécutable ; dans des manufactures, on insinue aux ouvriers que cette loi a tout perdu. Il n'est pas de moyen que l'amour de l'argent, la fureur des profits, la partialité des administrateurs, le cosmopolisme du commerce et les intrigues des contre-révolutionnaires n'aient mis en usage.

Vous devez montrer la volonté ferme du législateur, quand elle est utile au peuple. Décrétez donc que les prix de toutes les denrées et marchandises soumises à la loi du *maximum*, dans les lieux de production ou de fabrication, sont ceux déterminés dans les tableaux que la Commission vient de vous présenter.

Déjà elle a mis à sa réquisition tous les imprimeurs, pour

que, dans quinze jours, tous les exemplaires nécessaires à la République soient imprimés.—Le service des postes est préparé pour qu'au premier Germinal, les tableaux du *maximum* soient apportés aux districts des plus extrêmes frontières.

C'est dans les districts que commence ensuite une opération simple, mais nécessaire ; c'est l'agent national que nous en chargeons, parce qu'il se rattache, par la loi du 14 Frimaire¹, au centre du gouvernement, et que la responsabilité posée sur une tête a bien plus d'énergie.

L'agent national, dans les dix jours de la réception des tableaux, fera l'application des frais de transport, à raison des distances, à chaque espèce de marchandises consommées dans son district.

Il suivra pour faire cette application, les six bases indiquées par un article du décret ; le nom des matières consommées habituellement dans le district ; l'indication du lieu de leur production ou fabrication ; la distance du chef lieu de district ; le *maximum* du prix de production ou de fabrication énoncé dans les tableaux imprimés ; l'évaluation des frais de transport ; et enfin, le bénéfice fixé par la loi du 11 Brumaire, pour le marchand en gros et le marchand détaillant.

Avec ces six bases, l'application que doit faire l'agent national est facile : une instruction plus développée, sera envoyée, par la Commission, à tous les districts, et le Comité de Salut Public devra auparavant l'approuver.

Il a fallu éviter l'arbitraire dans les frais de transport ; c'est là que se sont placés, jusqu'à présent, la fraude et le moyen secret d'é luder la loi du *maximum*. On achetait les marchandises, en apparence, selon la loi, mais on stipulait des frais énormes de transport.

Le Comité a concerté, avec la Commission, les bases pour la fixation des transports par eau et par terre, pour ne rien laisser à ces variations locales et intéressées, qui corrodent les meilleures lois.

¹ On this law see Stephens' *History of the French Revolution*, vol. ii. p. 317.

Quant aux marchandises ou denrées qui nous rendent encore les tributaires de l'étranger, et qui sont importées dans nos ports maritimes ou sur nos frontières de terre, le Comité a pensé que les lieux d'arrivage devaient être regardés comme lieux de fabrication, jusqu'à ce que les Français soient parvenus, par les progrès de leur industrie et de leur agriculture à se passer de l'étranger.

La Commission des Subsistances, qu'on oublie trop n'être qu'une institution toute récente, et chargée d'un travail gigantesque et effrayant, la Commission a préparé pour l'agriculture nationale, un projet de tableau économique sur les productions territoriales, sur les consommations de tout genre, en poissons, animaux, grains, légumes. — On y verra la quantité et la nature des divers terrains mis en culture, et les diverses cultures ; les terres qui pourraient être converties ou améliorées. — On y prendra la connaissance de la production des matières premières par l'agriculture, les chanvres, les lins, les laines. — On y connaîtra les noms, la nature, les quantités et la culture de toutes les matières qui viennent de l'étranger. — Nous y apprendrons à nous délivrer des besoins de matières premières qui nous viennent de lui : ce n'est pas assez que la République Française se rende indépendante de l'Europe et du monde par ses armes, par ses escadres et par ses lois, il faut encore qu'elle établisse son indépendance par son agriculture, ses manufactures et ses productions.

En parcourant les autres articles du décret, vous verrez que les sels, les tabacs et les savons, étant compris dans les tableaux du *maximum*, le savon, si nécessaire aux travaux du peuple et aux procédés de plusieurs manufactures, n'est pas plus cher à Paris qu'il ne l'est par le *maximum* actuel. Il faut donc tout rappeler à l'unité du tableau du *maximum*, et rapporter le décret du 24 Septembre, qui en avait fixé particulièrement le prix.

Enfin, pour être assuré que cette loi économique sera exécutée, et surtout perfectionnée, vous devez autoriser la

Commission à prononcer sur toutes les réclamations qui seront relatives aux tableaux du *maximum*, et la rendre responsable de tous les moyens d'exécution, dont elle rendra compte au Comité.

Législateurs, ce n'est pas tout de faire de bonnes lois, de rendre des décrets populaires ; il faut faire davantage, il faut les faire exécuter, il faut en faire jouir le peuple. La loi mauvaise n'est qu'une erreur momentanée du législateur ; la loi inexécutée est une injure au peuple et au législateur. C'est la rouille qui dévore la raison publique.

IV.

REPORT ON THE CAPTURE OF CHARLEROI (9 Messidor Year II —27 June 1794).

THE following reports are good specimens of the speeches, which made Barère as truly the orator of victory as Carnot was the organizer of victory. The victory of Fleurus and its results, the entire conquest of Belgium and subsequent occupation of Holland, formed the justification of the members of the Great Committee of Public Safety for the Reign of Terror they had established in France. Barère seized on this fact with consummate skill, and brought it clearly into evidence, while at the same time he found plenty of scope for eloquence in the events he described.

CITOYENS,

Vous voyez à la barre les signes d'une nouvelle victoire. Les drapeaux de la garnison Autrichienne suspendus à la voûte du péristyle vont marquer la prise de Charleroi par les troupes de la République.

Deux fois le siège a été commencé depuis le 28 Prairial : d'abord un avantage remarquable avait été remporté sur les esclaves Impériaux ; 6,000 d'entre eux avaient mordu la poussière, et sept de leurs canons avaient été pris. La seconde fois a été terrible ; ce sont les canonnières qui ont

agi, et la foudre républicaine a converti en cendres la ville Autrichienne. Une garnison de 3,000 hommes est prisonnière, et les républicains n'ont pas même voulu s'abaisser jusqu'à la capitulation.

Le soir de la prise de Charleroi, 1,500 hommes de cavalerie Autrichienne sont venus attaquer la division de gauche : la cavalerie républicaine et l'artillerie légère les ont tournés ; ils leur ont tué 150 hommes et pris environ 200 chevaux. Voilà une addition aux faits que je vais lire, et dont la nouvelle officielle a été portée au général Jourdan, au moment du départ du citoyen Lebas, adjudant-général, et du citoyen Charbonnier, adjoint aux adjudants-généraux.

Il y a huit jours, je rapportais à la Convention Nationale la capitulation d'Ypres. Aujourd'hui, je viens vous dire qu'avec de l'artillerie formidable et des hommes libres, la diplomatie guerrière s'est vigoureusement simplifiée : les Autrichiens se sont rendus à discrétion.

Entendez comment des esclaves capitulent : en tombant aux genoux des républicains, ils font l'éloge de leur générosité.

'Au général commandant l'armée Française de la Sambre.'

'Nous nous en rapportons à la générosité Française, espérant que la garnison, qui doit avoir mérité l'estime des armées Françaises, aura un sort tel que l'honneur le demande.'

'Charleroi, le 25 Juin 1794.'

'Signé REYNIAC, général-major.'

Cet éloge ne peut être suspect : comme il dément les calomnies vomies par les journaux de Bruxelles et de Londres !

Ainsi l'armée du Nord ; fidèle dans toutes ses parties à la destinée glorieuse que la République lui a imposée, elle repousse les hordes étrangères avec un égal succès : d'un bout des frontières à l'autre, de l'Océan à la Haute-Sambre, les

soldats se renvoient la victoire. Hier, c'était Ypres ; aujourd'hui, c'est Charleroi. C'est maintenant le tour de la partie gauche de l'armée du Nord, qui soumet la West-Flandre.

Représentants du peuple, voilà donc les fruits de vos efforts ; voilà les résultats précieux de votre union ; voilà les garants de la belle République que vous avez fondée sur les cadavres des Capet et des fédéralistes.

Cependant, au milieu des cris de la victoire, des bruits sourds se font entendre ; des poisons subtils sont insérés dans les journaux : des complots funestes s'ourdissent. Aux convulsions de l'athéisme impuissant et puni, ont succédé les astuces du fanatisme qui se réveille, et qu'on cherche à aigrir plus fortement pour le rendre plus actif. On cherche à rouvrir des temples, en subtilisant sur les expressions d'un décret ; des mécontentements factices se préparent, et le gouvernement est sans cesse vexé, entravé dans ses opérations, tourmenté dans ses mouvements, calomnié dans ses pensées, et menacé dans la vie de ceux qui le composent.

Ce ne sont pas ici des terreurs mensongères ; il faut le dire, la victoire n'est pas même une caution suffisante pour le gouvernement. Dans le moment même, au milieu des succès de cette campagne, les contre-révolutionnaires jugés par vos décrets et mis hors de la loi étaient en correspondance avec le gouvernement Anglais et Espagnol, et avec toutes les factions que vous avez punies : ce sont les relations de Bordeaux. Jugez ce que doivent faire les contre-révolutionnaires secrets, ceux qui espèrent couvrir leurs complots de quelque apparence civique ou d'un vernis de patriotisme. Que serait-ce donc si la fortune des combats ne secondait pas le courage des républicains ? Que serait-ce si des intrigants et des ennemis implacables de tout ce qui est bien public, pouvaient enter leurs crimes sur une défaite, et placer leur conjuration sur des revers militaires ?

Héritiers sacrilèges des Brissot, des Hébert, des Chau-

mette et des Danton, c'est à vous qu'il faut attribuer cette tourmente de l'opinion publique et ces menaces éternelles d'assassinat et de subversion dans le gouvernement ! Mais c'est en vain que les ombres criminelles de ces contre-révolutionnaires semblent investir le temple des lois ; les représentants du peuple, éclairés sur les intérêts du peuple et sur leur propre sûreté, sauront tirer parti de la victoire au-dehors, pour anéantir au-dedans toutes les coalitions impies, ou les complots parricides de quelques hommes qui prennent leur fatigue individuelle pour la fatigue du peuple, et leur conscience troublée pour la conscience publique. Est-il aucun de nous qui n'ait déjà plusieurs fois comparé notre état brillant pendant cette campagne, avec notre état désastreux pendant la campagne dernière ?

Quel spectacle offraient donc à la République et à la représentation nationale tous les crimes coalisés l'an passé.

Toulon vendu, Marseille agitée, l'Ardèche en révolte, la Lozère fanatisée, la Vendée grossie, la Sarthe occupée par les brigands, les Pyrénées envahies, les Alpes menacées, l'hébertisme triomphant, l'athéisme levant une tête insolente et altière ; le crime audacieux et la trahison impunie étaient à l'ordre du jour : Danton correspondant avec l'Angleterre, Fabre-d'Églantine corrompant la législation par les finances, Chaumette conduisant la Commune à la contre-révolution ; la marine désorganisée, livrée à quelques chefs perfides, n'ayant montré qu'une inertie funeste et des croisières désertes ; les frontières du Rhin emparées par le Prussien ; les villes vénales prêchant la contre-révolution, les places fortes du Nord prises, les départements de l'intérieur ravagés, les patriotes purs persécutés, les sociétés populaires divisées, le gouvernement attaqué par des projets de division, d'assassinat et de dénonciations publiques, un système de famine couvrant la France de ses terreurs et de ses besoins.

Que sommes-nous au contraire, et quelle attitude avons-

nous prise devant cette Europe courbée sous les rois, les prêtres, les nobles et les banquiers ?

Toutes les armées sont sur le territoire ennemi ; Toulon a vomé ses usurpateurs cruels et ses marchands infâmes ; Marseille est remise au pas de la Révolution ; les Pyrénées Orientales ont repris leur territoire et le signe de leur gloire ; les Alpes s'enorgueillissent du triomphe de nos armées, et le Piémont est menacé.

Les Alpes Maritimes et la République de Gênes voient l'armée d'Italie couverte de lauriers ; les désastres de la Vendée ne remplissent plus les feuilles des journalistes complaisants, et la Sarthe ne donne plus d'espérance aux contre-révolutionnaires de l'intérieur ; le Rhin a vu fuir les hordes Prussiennes ; la Moselle a été témoin de l'emparement du Palatinat ; les Ardennes sont le théâtre des succès, et la Sambre rejettera bientôt ses exécrables voisins ; la marine régénérée se mesurant avec intrépidité avec les escadres coalisées, et se disposant à détrôner les tyrans de la mer, après avoir ruiné leur commerce par des croisières nombreuses sur les bords de l'Océan ; Menin, Furnes, Courtrai, Ypres marquent les pas de la République ; les sociétés populaires s'unissent et s'épurent tous les jours ; les factions expirent sur l'échafaud ; la représentation nationale s'élève et domine toutes les passions malfaisantes ; la vertu et la justice sont mises à l'ordre du jour ; une récolte abondante couvre nos sillons, et une récolte Américaine vient à travers les mers doubler la fertilité du territoire Français ¹.

Voilà cependant le résultat bien doux de votre constance, de vos travaux, de votre union ; voilà les fruits mûris par les chaleurs de la Révolution, et conservés par les veilles du gouvernement que vous avez organisé et fécondé par votre confiance.

Mais si jamais il arrivait des revers, si jamais la victoire

¹ The fleet conveying the grain from America under Rear-Admiral Vanstabel, to cover which the naval battle of 1 June 1794 was fought, reached Brest safely on 3 June.

se laissait entraîner à une inconstance dont elle n'est pas toujours exempte, à qui faudrait-il les attribuer, à qui faudrait-il les imputer, ces maux publics ? Est-ce à ceux qui veillent sans cesse pour la République, pour l'amélioration du sort du peuple ; ou bien serait-on assez juste, assez courageux pour n'accuser que ces hommes qui vont sans cesse corrompant l'opinion publique, affaiblissant les espérances de tous les citoyens, atténuant les victoires de nos braves armées, personnalisant les travaux révolutionnaires, attaquant le gouvernement, affectant d'en atténuer la confiance, ou d'en décrier les moyens, ou d'en décourager les membres quand on ne peut les détruire.

Représentants du Peuple, c'est à l'école du malheur qu'on s'instruit ordinairement ; c'est aussi à l'école de la victoire qu'il faut se former aux revers, à la justice et à la fraternité.

Voici les nouvelles :

' ARMÉE DE LA MOSELLE.

' Au quartier général à Marchiennes-au-Pont, le 7 Messidor, l'an deuxième de la République Française, une et indivisible.

' *Jourdan, commandant en chef de l'armée de la Moselle, aux citoyens représentants composant le Comité de Salut Public.*

' CITOYENS REPRÉSENTANTS,

' La place de Charleroi s'est rendue ce soir à discrétion : voilà la seule capitulation que nous avons voulu adopter. Je ne puis, dans ce moment, vous donner de plus amples détails ; je sais seulement que la garnison est de 3,000 hommes, et qu'il y a cinquante pièces de canon. Cette reddition est venue d'autant plus à propos que je pense que demain nous serons attaqués. L'ennemi s'est réuni en très grande force dans les environs de Nivelles ; il a tiré ses troupes du Cateau et des environs de Cambrai, où, d'après les rapports, il ne reste plus personne. Dans tous les cas l'affaire sera des plus vives, parce que nous sommes tous

disposés à nous battre en républicains. Je désire être assez heureux pour vous apprendre la nouvelle d'une victoire qui peut être assez décisive pour la conquête des Pays-Bas, en même temps que je vous apprends la prise d'une place. Demain au soir je vous donnerai de mes nouvelles.

‘Salut et fraternité.

‘*Signé* JOURDAN.’¹

‘*Liberté.—Égalité.*

‘Charleroi, le 7 Messidor, l’an deuxième de la République Française, une, indivisible et démocratique.

Les Représentants du Peuple près les armées du Nord, de la Moselle et des Ardennes, réunies sur la Sambre, au Comité de Salut Public.

‘CITOYENS COLLÈGUES,

‘Nous avons attendu la prise de Charleroi pour vous donner les détails qui l’ont précédée. Le 28 du mois dernier, l’armée marcha à une heure du matin au devant de l’ennemi. L’ennemi, à la même heure, marchait sur

¹ Jourdan (Jean Baptiste), born at Limoges, 29 April 1762; son of a surgeon; entered silk factory of his uncle at Lyons, 1777; ran away, 1778, and enlisted; served through the American War of Independence in the Regiment of Auxerre; retired, 1784; set up a draper’s shop at Limoges; lieutenant in the National Guard of Limoges, 1789-91; elected colonel of the second battalion of the Volunteers of the Haute-Vienne, 1791; served under Dumouriez at Jemmappes and Neerwinden; promoted general of brigade, 27 May, and of division, 30 July 1793; commanded centre at battle of Hondschoten; succeeded Houchard in command of the Armies of the North and the Ardennes, 22 September 1793; won battle of Wattignies, 16 October 1793; resigned, December 1793; succeeded Hoche in command of the Army of the Moselle, 10 March 1794; formed the army known as the Army of the Sambre-et-Meuse; won battle of Fleurus, 26 June 1794 and occupied Belgium; turned to the right, won battle of Aldenhoven 2 October, and took Cologne, 17 October 1794; invaded Germany, 1795 and took Frankfurt, etc.; repulsed by the Archduke Charles in 1796; resigned, 8 October 1796; elected to the Council of Five Hundred by the Haute-Vienne, April 1797; twice President; resigned, 14 October 1798, to take command of the Army of the Danube; defeated by the Archduke Charles; resigned and again elected to the Council of Five Hundred, April 1799; administrator of Piedmont, 1801; Marshal of France, 1804; military adviser to Joseph Bonaparte in Naples, 1806-1809; major-general of Joseph’s army in Spain, 1811; defeated by Wellington at Vittoria, 1813; Count, 1814; Peer of France, 1819; Governor of the Hôtel des Invalides, 1830; died at Paris, 23 Nov. 1833.

nous : on se rencontra ; le brouillard était épais. Le combat fut terrible jusqu'à trois heures après-midi. La gauche, commandée par le brave général Kléber¹, fit des merveilles : le général de brigade Duhesme² se distingua : le centre se battit de même. Le général Dubois³ chargea à

¹ Kléber (Jean Baptiste), born at Strasbourg, 9 March 1753 ; son of a mason ; educated as an architect ; defended two German gentlemen in a café at Strasbourg, and was sent by them to the Military School at Munster ; served as lieutenant in the Hussars of Kaunitz against the Turks ; left the Austrian service, 1783, and became inspector of public works at Belfort ; enlisted in the fourth battalion of the Volunteers of the Haut-Rhin, 1792 ; elected adjutant ; appointed adjutant-general during the siege of Mayence during which he greatly distinguished himself ; promoted general of brigade 17 Aug. 1793 ; with Marceau defeated the Vendéans at Le Mans and Savenay ; promoted general of division, 23 April 1794 ; appointed to Army of the Sambre-et-Meuse ; commanded Jourdan's left at Fleurus ; took Maestricht, 4 November 1794 ; besieged Mayence, 1794-95 ; commanded Jourdan's left in campaigns of 1795 and 1796 ; won battle of Altenkirchen, 4 June 1796 ; resigned his command, 1796 ; accompanied Napoleon to Egypt, 1798 ; made governor of Alexandria ; commanded advanced guard in the expedition to Syria ; during siege of Acre won the battle of Mount Tabor, 15 April 1799 ; succeeded Napoleon in command of the army in Egypt, 1799 ; signed Convention of El Arish, 4 February 1800 ; when negotiations were broken off, defeated the Turks at Heliopolis, 20 March 1800, and retook Cairo ; murdered by a fanatical Muhammadan at Cairo, 14 June 1800.

² Duhesme (Guillaume Philibert), born at Bourgneuf in Burgundy, 7 July 1766 ; equipped two hundred men at his own expense, 1792, and became colonel of a battalion of volunteers of the Saône-et-Loire ; served under Dumouriez in Belgium ; covered the retreat after the defeat at Neerwinden, 18 March 1793 ; wounded at an engagement at Villeneuve, 6 July 1793, and promoted general of brigade ; commanded a brigade 1794, and was greatly distinguished at Fleurus and at the capture of Maestricht ; promoted general of division at Kléber's request, 8 November 1794 ; served under Hoche, Pichegru and Moreau in campaigns of 1795, 1796 and 1797 ; commanded left wing of Championnet in Italy, 1798 ; conquered Calabria, 1799 ; commanded a division in the army of reserve, 1800 ; in the army which invaded Naples, 1805 ; published *Précis historique de l'infanterie légère*, 1806 ; Count, 1808 ; commanded in Catalonia, 1808-1810 ; recalled in disgrace ; commanded a division under Marshal Victor, 1814 ; distinguished at battle of Montereau ; appointed to command of the Young Guard, 1815 ; mortally wounded at Waterloo, and died at Genappe, 18 June 1815.

³ Dubois (Paul Alexis), born in Auvergne, 1754 ; commanded a division of cavalry at the battle of Fleurus ; after which he had a dispute with Jourdan and requested to be allowed to retire ; served at the suppression of the Faubourg Saint Antoine, 1 Prairial 1795 ; joined the Army of Italy, 1796 ; and was killed at the battle of Roveredo, 4 September 1796.

la tête de sa cavalerie, fit 500 prisonniers, prit sept pièces de canon, et massacra 700 à 800 hommes. L'avant-garde, commandée par le général Lefebvre¹, eut un égal succès et montra le même courage. Un bataillon de grenadiers y chargea trois fois la cavalerie ennemie, et en fit un grand carnage. Nos canonniers chargèrent en hussards, et reprirent leurs canons qui leur avaient été enlevés pendant le brouillard. L'ennemi perdit 6,000 hommes, au lieu de 3,000 que nous vous avions annoncés. Le soir, faute de munitions, on se replia et l'ennemi se replia lui-même. Nous perdimes 1500 hommes, tués ou blessés. Le 30, le siège de Charleroi fut repris avec plus d'acharnement que jamais. L'officier du génie Marescot² s'est fait beaucoup d'honneur par l'activité

¹ Lefebvre (François Joseph), born at Ruffack in Alsace, 15 October 1755; son of a miller, who had been a hussar; enlisted in the Gardes Françaises, 1773; became sergeant-major, 1788; joined the army as captain in the 13th Light Infantry, 1792; promoted adjutant-general, 3 September, and general of brigade, 2 December 1793; commanded advanced guard of the Army of the Moselle; Hoche, whom he had drilled in the Gardes Françaises, had him promoted general of division, 10 January 1794; distinguished at battle of the Geisberg; commanded advanced guard of the Army of the Sambre-et-Meuse; distinguished at battle of Fleurus; served in the campaigns of 1795, 1796, 1797 in Germany and was especially conspicuous at the battles of Altenkirchen and Friedberg; commanded the Army of the Sambre-et-Meuse *ad interim* on the death of Hoche, 1798; commanded a division of the Army of the Danube under Jourdan, 1799, and was wounded at Stockach; appointed commandant of the military division of Paris, and had military conduct of the coup d'état of 18 Brumaire, which made Napoleon First Consul; Senator, 1800; Marshal of France, 1804; general commanding the infantry of the Guard at Jena, 1806; commander of the 10th Corps of the Grand Army, 1807; took Dantzie and created Duke of Dantzie, 1808; commanded 4th Corps in the Army of Spain, 1808, and defeated the Spaniards at Durando, 8 November, and Espinosa, 15 November; commanded the Bavarian Army at the battle of Wagram, 1809; commanded the Imperial Guard in Russia, 1812; commanded the left wing in the Army of Defence, 1814; Peer of France, 1814; and again, 1819; died at Paris, 14 September 1820.

² Marescot (Armand Samuel), born at Tours, 1 March 1768; entered the Engineers; captain, 1792; wounded in the defence of Lille; served in Dumouriez's campaigns, and as chief engineer in the siege of Toulon, August to December, 1793; attached to the Army of the Sambre-et-Meuse as chief engineer, 1794; directed the sieges of Charleroi, Landrecies, Le Quesnoy, Valenciennes and Condé, 1794; general

avec laquelle il a poussé les travaux. L'artillerie a mis la ville en cendres. Après six jours de tranchée ouverte, l'ennemi a été sommé : il a refusé de se rendre. Le 6, le feu a redoublé ; le 7 il a demandé à capituler : on lui a donné un quart d'heure pour se rendre, après lequel l'assaut serait commandé et la garnison passée au fil de l'épée. Il nous a envoyé un parlementaire : nous avons renvoyé la lettre sans l'ouvrir.

Le général Reyniac, commandant la place de Charleroi, s'est rendu à discrétion, se remettant à la générosité de la République. Jourdan doit vous adresser les articles honorables par lesquels vous verrez que l'orgueil de la Maison d'Autriche a passé sous le joug. La garnison prisonnière est de 3,000 hommes. Nous avons trouvé cinquante pièces de canon ; la place est en poudre, et n'est plus qu'un poste.

Nous regrettons de ne pouvoir vous faire part aujourd'hui d'une infinité de traits d'intrépidité ; nous les rechercherons et nous les ferons connaître au peuple Français.

Ce point de Sambre et Meuse est devenu le plus intéressant ; l'ennemi y porte ses forces : nous présageons la victoire. Nous vous envoyons les drapeaux.

‘*Signé* GILLET, GUYTON, SAINT-JUST.’

of brigade, 1 September 1794 ; chief engineer at the siege of Maestricht, October–November 1794, and with the Armies of the Western Pyrenees, 1795 ; of the Rhine, 1796–98 ; and of Switzerland, 1799 ; served at Marengo and Austerlitz ; Director-general of Fortifications, 1801–1807 ; Count, 1808 ; disgraced for the capitulation of Baylen, 1809 ; Inspector-General of Engineers, 1814 ; Peer of France, 1819 ; created a marquis by Charles X ; died at the château of Chaslay near Montoire, 5 November 1832.

V.

REPORT ON THE BATTLE OF FLEURUS (11 Messidor Year II
— 29 June 1794).

CITOYENS,

LE représentant du peuple Saint-Just est venu cette nuit avec les nouvelles satisfaisantes que je viens vous rapporter.

Il y a deux jours, je disais à cette tribune :

‘Hier c’était Ypres ; aujourd’hui c’est Charleroi ; demain c’est le tour de la partie gauche de l’armée du Nord qui soumet la West-Flandre.’

Tandis que je parlais, les armées exécutaient à la fois le renvoi de la victoire ; la partie droite de l’armée du Nord continuait ses succès contre les coalisés au-delà de Charleroi ; et la partie gauche poursuivait la même carrière de gloire dans la West-Flandre.

Pendant que Saint-Just venait rendre compte au Comité des événements qui ont suivi la prise de Charleroi, et prendre les ordres et les plans ultérieurs à exécuter, des courriers arrivaient d’Ypres.

Dans ce moment le Comité de Salut Public peut vous annoncer que l’Escaut est présent à nos triomphes, et que Clerfayt¹ a été battu le 5, sur Deynse, par Pichegru², qui marche vers les murs de Gand.

Voici la lettre de Pichegru² :

¹ Clerfayt (Franz Sebastian Charles Joseph de Croix, Count de), born at the château of Buille near Binche in Hainault, 14 October 1733 ; entered the Austrian Army, 1749 ; served through the Seven Years’ War, and retired to his estates in Belgium at the peace, 1763 ; served in the war against the Turks, 1788–1790, and was promoted general ; directed to join the Prussians in Champagne with an Austrian division, 1792, and took Stenay ; after the battle of Valmy took command of the Austrian right wing ; at the battles of Jemmappes and Neerwinden, 1792, 1793 ; commanded the Austrians at the battle of Famars and took Le Quesnoy ; defeated by Pichegru and Jourdan, 1794, and forced behind the Rhine ; promoted fieldmarshal and made commander-in-chief of the Austrian Army, 1795 ; relieved Mayence, which was besieged by Kléber ; lost his command for opposing Würmser, 1796, and died 18 July 1798.

² Pichegru (Charles), born at Arbois in the Jura, 16 February 1761 ;

‘PREMIÈRE DIVISION DE L’ARMÉE DU NORD.

‘*Extrait de la lettre du général en chef Pichegru au commissaire de l’armée, au quartier général de Deynse le 6 Messidor.*

‘Nos reconnaissances ont poussé l’ennemi jusque sur Gand, lui ont enlevé huit à dix pièces de canon et environ trois cents prisonniers.

‘*Signé PICHEGRU.*’

*Pour copie, L. A. PILLE*¹.

Ce n’est pas assez pour le général de mettre Ypres, Menin et toute cette ligne dans un état respectable : d’une main le Français construit ou répare les fortifications, et de l’autre, il presse et extermine les brigands coalisés.

L’Anglais surtout n’est pas épargné : ‘Les républicains,’

son of a labourer; educated by the friars at the College of Arbois; usher at the Military School at Brienne; enlisted in the 1st Foot Artillery, 1783; served through the American War of Independence; quartered at Besançon, 1789, and became a radical speaker; elected lieutenant-colonel of the first battalion of Volunteers of the Gard, 1792; served under Biron and Custine in the Army of the Rhine; promoted general of brigade, and 4 October 1793, general of division; appointed to command of the Army of the Rhine, 27 October 1793; co-operated but quarrelled with Hoche; resigned, 14 January 1794, and 9 February 1794, appointed to command Army of the North; defeated Coburg at Turcoing, 18 May 1794; after the victory of Fleurus took Bruges, Ostend, Ghent, and Antwerp; conquered Holland and occupied Amsterdam, 20 January 1795; commanded at suppression of the insurrection in Paris, 1 April, and appointed to command of Armies of North, Sambre-et-Meuse and Rhine; took Mannheim, 20 September 1795; intrigued with the royalists, and when found out resigned command, October 1795; elected to the Council of Five Hundred, April 1797, and became leader of the royalist party; arrested, 18 Fructidor 1797, and deported to Sinnamari; escaped to England, 1798; took part in all the schemes of the émigrés; came to Paris, 1804, to form a plot with Georges Cadoudal; arrested, 28 February 1804, and found dead in prison, 15 April 1804.

¹ Pille (Louis Antoine), born at Soissons, 14 July 1749; secretary-general to the intendant of Burgundy; supported the Revolution, and was elected colonel of the first battalion of the Volunteers of the Côte-d’Or, 1792; served with distinction under Lafayette and Dumouriez, and was handed over to the Austrians by the latter on his desertion in April 1793; on being released he was summoned to Paris and made ‘Commissaire-général de l’organisation et du mouvement des armées de

nous écrit Richard¹, représentant du peuple, le 9 Messidor, 'les républicains portent au plus haut degré la haine que nous leur avons inspirée pour tout ce qui porte le nom Anglais : comptez que je ne négligerai rien pour seconder vos projets contre un gouvernement qui a donné au monde l'exemple de l'atrocité la plus profonde envers une nation qui n'aurait dû exciter chez les Anglais que des sentiments généreux, si la corruption, l'avilissement et le royalisme n'en avaient pas fait le plus dégradé de tous les peuples. Nous continuons d'aller au mieux ; mais tant de succès ne nous endorment pas, et nous ne perdons pas de vue que c'est par une persévérance opiniâtre que nous parviendrons à terminer cette campagne aussi glorieusement que nous l'avons commencée.'

Mais un succès plus important attire vos regards du côté de la Sambre. Les campagnes de Fleurus, où les Français de la monarchie battirent les Espagnols en 1622² et les

terre,' with the rank of general of brigade, 13 Frimaire Year II, (3 December 1793) ; became practically head of the War Office after the abolition of the ministries, 1 April 1794 ; served Carnot well ; commanded a brigade in the Army of the Interior, 1794-97 ; general of division, 1797 ; commandant at Marseilles, 1797-98, at Lille, 1798-99 ; Inspecteur aux revues, 1800-1806 ; Inspector-General of infantry arms, 1806-1809 ; resigned, 1809 ; created Chevalier of the Empire, 1809, and Count, September 1815 ; died at Soissons, 7 October 1828.

¹ Richard (Joseph Étienne), born at La Flèche, 1761 ; son of the postmaster ; became a lawyer's clerk at Paris ; then a lawyer at La Flèche ; elected to the Legislative Assembly by the Sarthe, 1791, and to the Convention, 1792 ; sate on the Mountain ; on mission to La Vendée, March to June 1793, and denounced Rossignol ; Secretary of the Convention, 1 Frimaire (21 November 1793) ; on mission with the Army of the North, and steadily supported Pichegru, February to August 1794 ; a Thermidorian ; member of the Committee of Public Safety, 6 October 1794 to 3 February 1795 ; on mission with the Army of the North, March to September 1795 ; set free the émigrés at Breda ; raised 25,000 Dutch soldiers after Treaty of Basle ; in Council of Five Hundred, 1795-97 ; agent-general of army hospitals in Italy, 1799 ; Préfet of the Haute-Garonne, 1800-1806, of the Charente-Inférieure, 1806-14 ; created Baron of the Empire, 1810 ; told Captain Maitland of Napoleon's attempt to escape 1815, and therefore not exiled as a regicide, 1816, but pensioned ; died at Saintes, 17 August 1834.

² On 30 August 1622, an army of French and Spaniards under Gonzalvo de Cordova defeated the Protestant Union at Fleurus.

alliés en 1690¹, paraissent être destinées à devenir chaque siècle le théâtre de la victoire pour la France.

Les républicains ont jonché de lauriers et de cadavres de la servitude cette même plaine à deux époques très rapprochées. Il y a quinze jours qu'avant la prise de Charleroi six mille esclaves ont péri à Fleurus ; c'est dans le même lieu qu'une bataille signalée vient d'être gagnée sur les hordes étrangères, réunies sous les chefs les plus célèbres parmi ces brigands.

Charleroi était imprenable dans les papiers Anglais ; et Charleroi s'est rendu à discrétion avec sa garnison entière.

Charleroi était inexpugnable, parce qu'il y avait des Anglais pour le défendre ; et les Anglais ont fui avant la prise de cette place, en laissant lâchement leurs drapeaux, qui ont été traduits à la barre ces jours derniers.

C'est bien un autre événement que je peux vous raconter aujourd'hui.

Tout avait été préparé par l'ennemi pour exterminer l'armée républicaine de la Sambre, et pour secourir ou reprendre Charleroi, que les ennemis regardaient comme un point décisif dans la campagne actuelle.

Les tyrans avaient réuni leurs forces de Valenciennes, de Landrecies, du Quesnoy et des environs ; ils n'avaient laissé dans ces places vendues que des canonniers et des dispositions militaires pour éviter un coup de main.

De l'armée du Rhin, vingt mille Prussiens étaient arrivés la veille de la bataille par des marches forcées. Ces esclaves s'étaient subitement agglomérés pour former un troupeau de cent mille.

Toute l'artillerie s'était rassemblée avec de grands efforts ; une cavalerie double de la nôtre s'était réunie : c'est avec cette armée que les brigands coalisés s'avancent sur Charleroi. Leur dessein était d'envelopper l'armée Française en se portant sur les flancs, en s'emparant de Marchiennes-au-

¹ On 1 July 1690, the Marshal Duke of Luxembourg defeated the Prince of Waldeck at Fleurus.

Pont et de Châtel. Ils s'avançaient sur les bords de la Sambre, espérant que le bruit de leurs feux croisés avertirait la garnison de Charleroi qu'on venait enfin à son secours.

De notre côté, nous n'avions pas compté le nombre de nos ennemis : nous nous étions seulement promis de les combattre et de les vaincre.

La bataille de Fleurus a commencé avant le jour, à trois heures du matin, le 8 Messidor ; il y avait là, de part et d'autre, des troupes d'élite, toutes s'annonçant avec la résolution bien prononcée de rendre la journée des plus sanglantes.

L'armée ennemie était commandée par ce qu'on appelle le Prince d'Orange¹, pour la droite ; par Beaulieu², pour la gauche ; l'assassin des vieillards, le ci-devant Prince de

¹ William Frederick, Prince of Orange, eldest son of William V, last Stadtholder of Holland ; born at the Hague, 24 August 1772 ; married, 1791, to Wilhelmina, daughter of Frederick William II, King of Prussia ; commanded the Dutch Army in the campaigns of 1793, '94 and '95 in the Netherlands ; served under the Archduke Charles, 1795-97 ; then settled in Prussia ; commanded the right wing at the battle of Jena, 1806, and was deprived by Napoleon of the Duchy of Nassau, which he had just inherited from his father ; went to Austria and was present at the battles of Aspern and Wagram ; retired to England and placed his son in the English Army, where he served as aide-de-camp to Wellington in the Peninsular War ; returned to Holland, 1813, and organized a Dutch Army, which harassed the French in the Netherlands ; made by the Congress of Vienna, 1814, King of the Netherlands, and granted both Holland and Belgium ; sent his army to the battle of Waterloo ; lost Belgium, 1830 ; died, 12 December 1843.

² Beaulieu (Augustus, Baron de), born, 1725, near Namur ; served in the Austrian artillery through the Seven Years' War, and retired at its close as lieutenant-colonel and Knight of the Order of Maria Theresa ; in 1789, he was named general and endeavoured to put down the insurrection in Brabant, and for his services he was made colonel of the Oroz regiment, being the first Belgian to command an Hungarian corps ; defeated Biron at Quiévrain, June 1792 ; commanded the Austrian right, 1793, and succoured the Duke of York after the battle of Hondschooten ; commanded the Austrian right, 1794 ; fought the battle of Arlon, 30 April, and shared in the defeat of Fleurus ; appointed to command the Austrian Army in Italy, March 1796 ; was defeated by Napoleon at Montenotte, Millesimo, Lodi, &c., and driven out of Italy ; superseded by Würmser, 25 June 1796, and retired to Lintz, where he died, 1820.

Lambesc¹ commandait la cavalerie, et le discret Cobourg² commandait en chef.

La bataille se donne ; trois fois notre armée a été contrainte par le feu de la nombreuse artillerie ennemie de se retirer sur les retranchements ; mais ces inconvénients ne faisaient qu'augmenter l'ardeur des républicains, et on entendait d'un bout à l'autre, et sur toutes les lignes, ces paroles dignes des Français combattant pour leurs droits : 'point de retraite aujourd'hui, point de retraite !' Sans doute les soldats gagnent les batailles, et annoncer une victoire, c'est célébrer leur courage ; mais les bons généraux, les braves chefs, et les commandants fidèles ne peuvent être étrangers aux succès.

Nous avons à vous dire du bien des généraux Jourdan, Dubois, Marceau³, Lefebvre, et de Kléber.

¹ Lambesc (Charles Eugène de Lorraine, Prince de), born, 25 September 1751, at Paris ; a cousin of Marie Antoinette ; proprietary colonel of the Régiment Royal-Allemand and Grand Equerry of France ; charged the people in Paris on 12 July 1789 ; acquitted by the Châtelet ; emigrated with his regiment ; served in the army of the émigrés under Condé, 1792 ; entered the Austrian service, 1793 ; served in the Austrian Army throughout the wars against the Republic and Napoleon ; made a peer of France as Duc d'Elboeuf, 1814, but never came to Paris ; died at Vienna, November 1825

² Cobourg (Frederick Josias of Saxe-Coburg-Saalfeld, called the Prince of), born, 26 December 1737 ; fourth son of Francis Joseph, Duke of Saxe-Saalfeld and Coburg ; entered the Austrian army ; greatly distinguished himself in the war with the Turks, and especially at the battle of Foksany, 1789 ; appointed to command the Austrian army in Belgium, 1793 ; drove Dumouriez out of Belgium and defeated him at Neerwinden, March 1793 ; and took Landrecies, Le Quesnoy and Valenciennes ; after being defeated at Fleurus and Aldenhoven, he left the Austrian service, and died in Saxony, 26 February 1815.

³ Marceau (François Séverin Desgravières), born at Chartres, 1 March 1769 ; son of a procureur ; enlisted in the Régiment d'Angoulême, 1785 ; was a sergeant in 1789 ; being on leave in Paris, served in the capture of the Bastille ; elected instructor of the National Guard of Chartres, 1789, and in 1792, colonel of the 2nd battalion of Volunteers of the Eure-et-Loir ; distinguished in the defence of Verdun ; left the volunteers to become a captain in the German Legion ; served through the Vendéan war ; saved Bourbotte's life at Saumur ; for a time commander-in-chief against the Vendéans ; promoted rapidly general of brigade and general of division ; April 1794, appointed to command a division in Army of the Ardennes, afterwards Army of

Le général Marceau s'est battu comme un lion ; il a eu deux chevaux tués sous lui.

Saint-Just a envoyé à la tranchée la commission militaire, et le tribunal a fait, sous les yeux même de l'ennemi, justice des traîtres.

L'avant-garde, composée de 8 à 10,000 hommes bien déterminés, est restée pendant cinq heures immobile comme un rempart, et a soutenu avec constance le choc fréquent de la cavalerie ennemie. On s'était battu pendant neuf heures ; la victoire semblait indécise ; on ne comptait encore que des combattants et des morts : le vainqueur était inconnu.

Le général Lefebvre reprend Herpigny ; Jourdan envoie l'ordre au général Dubois de charger avec la cavalerie : il le lui ordonne au nom de la République ; il renforce le point de trois bataillons. Morlot¹ fait un mouvement vers la droite : notre infanterie bat le pas de charge sous Herpigny. Un coup de canon se fait entendre à une demi-lieue de ce village ; c'est notre artillerie légère qui le poursuit.

D'autre part, Kléber repousse ce qui menace le pont de Marchiennes, qu'on avait déjà brisé. Les républicains aperçoivent au loin une division en uniforme rouge : le décret de la Convention, qui a proclamé la guerre à mort contre les Anglais, a été aussitôt exécuté. Le général Duhesme fait foncer avec la baïonnette sur les habits rouges, au lieu de les faire prisonniers.

C'est sur les six heures du soir que Jourdan ramasse les réserves, son artillerie, et fait battre la charge sur toute la ligne. Les républicains ont déjà vaincu : ils font un effort unanime avec des cris *vive la République!* A ce moment l'ennemi ne résiste plus à ce choc, et l'armée des tyrans est mise en déroute.

the Sambre-et-Meuse ; served all through the campaigns of 1794, '95 and '96 ; killed at the battle of Altenkirchen, 20 September 1796.

¹ Morlot (Antoine) ; an old soldier ; commanded a brigade under Custine in the Army of the Vosges, 1792 ; promoted general of division, 1793 ; his division formed part of the Army of the Sambre-et-Meuse, April 1794 ; recalled, 1795 ; commanded at Metz, 1798-99 ; died in retirement.

Que faisaient les coalisés ? Que disaient leurs chefs ?

Un rapport envoyé par les représentants, et qui a été fait par des soldats Autrichiens et Hollandais déserteurs, le 9 Messidor au matin, porte ces expressions :

‘ L’armée, à une heure du matin, est partie et s’est dirigée sur Mons et Namur. Les déserteurs disent que l’armée impériale a perdu beaucoup de monde. Le traître Lambesc, au moment de sa retraite, s’est beaucoup plaint de la cavalerie qu’il commandait ; lui et les autres émigrés qui étaient en grand nombre, ont lâché des horreurs contre les Français ; ils étaient au désespoir ; le général Cobourg ne pouvait contenir sa fureur. Le régiment de Murray, infanterie, qui a été en bataille derrière les batteries, a murmuré toute la journée ; c’est lui qui a commencé la retraite ; et dans le plus grand désordre. Les déserteurs disent que le mécontentement est général dans l’armée.’

Eh ! que nous importe le mécontentement de l’armée des tyrans et les murmures des esclaves ? Il vaut mieux vous faire entendre les cris de la victoire et les témoignages les plus éclatants de l’audace des soldats et de la valeur des généraux Marceau et Lefebvre, qui ont si bien mérité de la République dans cette journée.

Huit à dix mille esclaves jonchent le champ de bataille ; tous les rouges ont été tués ; nulle grâce, nul ménagement n’a été exercé envers ces brigands. Pas un Anglais atteint par des républicains ne respire, jamais combat ne fut plus terrible, plus opiniâtre, plus sanglant. Combien de prisonniers croyez-vous que nous ayons faits ? Et comment pensez-vous que l’armée de la Sambre exécute votre décret sur les perfides Anglais ?

Un seul prisonnier est le résultat de cette grande journée.

Voilà les fruits de la réunion des armées de la Moselle, des Ardennes et du Nord. Cette union, connue désormais sous le nom d’armée de Sambre-et-Meuse, vaut-elle donc la coalition de Pilnitz et le complot des brigands couronnés de l’Europe ?

Les représentants du peuple, Guyton, Gillet, Laurent¹, Duquesnoy² et Saint-Just, qui ont assisté à la bataille de Fleurus, découvrent dans ce moment les beaux traits, les actions de bravoure qui ont brillé dans cette affaire ; nous nous empresserons de les faire connaître à la Convention.

Mais ces représentants ne sont pas les seuls qui ont concouru aux succès : Le Bon³, tant calomnié par les ennemis de la liberté ; Le Bon, d'après la lettre de Saint-Just, a fait exécuter à Cambrai les espions et les intelligences de l'ennemi. La police faite à Cambrai depuis deux mois, contre laquelle les journaux étrangers et les émigrés vomissent des imprécations horribles, a fait changer le plan de campagne de nos ennemis. Ce fait est attesté par les rapports de plusieurs officiers prisonniers, interrogés par Saint-Just, Guyton et Le Bas ; mais il sera fait, au surplus, un rapport particulier sur cet objet qui tient à la police révolutionnaire et aux opérations d'un représentant républicain et fidèle.

En attendant que les récompenses nationales soient décernées à cette armée de héros républicains, le Comité vous propose de renouveler le décret portant que les armées du Nord, des Ardennes et de la Moselle ne cessent de bien mériter de la patrie.

¹ Laurent (Claude Hilaire), born in the Haute-Saône, 1740 ; practised as a doctor at Strasbourg, and was elected an administrator of the Bas-Rhin, and deputy for that department to the Convention, 1792 ; chiefly conspicuous in his missions to the Armies of the Rhine, the North, and the Sambre-et-Meuse, 1793-95 ; served under the Directory, 1795-97 ; in the Council of Five Hundred, 1798-99 ; refused to accept the revolution of 18 Brumaire ; died, 1804.

² Duquesnoy (Ernest Dominique François Joseph), born at Bouvigny-Boyeffles, 1748 ; a monk, but threw off his orders and became a farmer in 1789 ; elected to the Legislative Assembly and the Convention by the Pas-de-Calais ; sat on the Left in both Assemblies ; an extreme republican ; much on mission to the armies ; after 9 Thermidor, attacked the Thermidorians and reactionaries ; one of the 'derniers Montagnards ;' implicated in the rising of 1 Prairial Year III, he was tried by the Military Commission and committed suicide, 20 Prairial (8 June) 1795.

³ On Le Bon, see below, Barère, *Speech VIII.*

Quant aux victoires, c'est aux arts à les célébrer ; c'est à la musique, devenue martiale et républicaine, à rappeler les chants de Tyrtée, et à prendre le caractère énergique qui convient à un peuple libre. Ce soir, des chants civiques célébreront toutes les victoires remportées par les armées de la République.

Voici les lettres officielles auxquelles j'ai réuni les détails que Saint-Just a déposés au Comité.

' ARMÉE DE LA MOSELLE.

' Au quartier général à Marchiennes-au-Pont, le 9 Messidor, l'an deuxième de la République une et indivisible.

' *Jourdan, commandant en chef de l'armée réunie sur la Sambre, aux citoyens Représentants du Peuple composant le Comité de Salut Public.*

' CITOYENS REPRÉSENTANTS,

' L'armée de la République, réunie sur la Sambre, a été attaquée hier à trois heures du matin sur tous les points ; l'artillerie ennemie était immense, et malgré la valeur de nos troupes, la victoire était encore incertaine à six heures du soir : mais un charge de notre cavalerie, à la tête de laquelle était le général Dubois, sur la nombreuse artillerie de l'ennemi, l'a mise en déroute, et les républicains ont été vainqueurs sur tous les points. Je ne puis pas vous donner dans ce moment les détails de cette brillante journée ; je charge le chef de l'état-major de les recueillir et de vous les adresser. Notre avant-garde, commandée par le général Lefebvre, s'est battue pendant long-temps à portée du pistolet contre la cavalerie et l'infanterie ennemies.

' La perte de l'ennemi doit être immense ; la nôtre n'est pas considérable, parce que nous étions bien retranchés sur tous les points essentiels.

' Salut et fraternité.

' *Signé* JOURDAN.

‘P. S.—Un déserteur, qui arrive à l’instant, assure que Cobourg commandait en personne à cette bataille, et que Beaulieu y a eu la jambe cassée par un boulet. Cette nouvelle a été donnée à toute l’armée pour l’animer encore davantage contre les Français.’

‘Du champ de bataille de Fleurus, le 8 Messidor, l’an deuxième de la République Française, une, indivisible et démocratique.

‘*Les Représentants du Peuple près l’armée de la Moselle, à leurs collègues composant le Comité de Salut Public.*

‘L’armée sur Sambre a remporté aujourd’hui la plus brillante victoire dans les champs de Fleurus, déjà fameux par la valeur Française. Nous vous adresserons les détails de la victoire. L’ennemi avait ramassé toutes ses forces ; il avait une artillerie formidable ; il est en déroute après douze heures d’efforts et de combat : on le poursuit.

‘*Signé, L. B. GUYTON, GILLET, LAURENT, SAINT-JUST.*’

DÉCRET.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport du Comité de Salut Public, décrète :

I. Les armées du Nord, des Ardennes et de la Moselle, actuellement réunies, porteront désormais le nom d’*Armée de Sambre-et-Meuse*.

Elles ne cessent de bien mériter de la patrie.

II. L’Institut National de Musique célébrera ce soir, dans le jardin du Palais National, les victoires de toutes les armées de la République.

III. Les nouvelles officielles des armées du Nord, des Ardennes et de la Moselle, seront imprimées dans le bulletin de la Convention et envoyées sur-le-champ à toutes les armées de la République.

VI.

REPORT ON THE NEW NAMES TO BE GIVEN TO THE NATIONAL MONUMENTS OF PARIS (13 Messidor Year II—1 July 1794).

CITOYENS,

Vous avez entendu hier la lecture d'une lettre de Laurent, représentant du peuple, sur la fuite des brigands coalisés qu'on ne peut plus retrouver ; mais Laurent a oublié de vous dire que Bavay, où était le quartier-général de Cobourg, est occupé par les troupes de la République.

Aujourd'hui nous venons vous présenter les trente-huit drapeaux du despotisme que nous avons pris en nous emparant d'Ypres.

Un adjudant les a traduits à la barre pour servir ensuite au haut de cette voûte comme un monument de l'insolence et de la lâcheté des ennemis de la République.

Un autre drapeau est porté par un brave soldat du premier bataillon du soixante-onzième régiment d'infanterie : le général a pensé qu'un si courageux républicain devait être connu de la Convention ; son action est digne d'être proclamée.

Dans l'action qui a précédé la prise d'Ypres, ce soldat est menacé par l'Autrichien d'un coup de sabre, s'il ne se rend. 'Un républicain ne se rend pas,' répond-il, et aussitôt il évite un coup de sabre qu'un Autrichien lui portait sur la tête ; mais il succombe sous le nombre ; il est fait prisonnier et emmené par les Autrichiens. Bientôt il aperçoit près de lui le bataillon auquel il appartenait : le combat s'engage entre ce bataillon et les Autrichiens. Pendant l'action, ce brave soldat se dirige sur le porte-drapeau Autrichien ; et au moment où les troupes en viennent aux mains, il renverse le porte-drapeau, emporte ce signe des esclaves, et rejoint son bataillon.

Ainsi ce citoyen seul, guidé par son courage, s'est précipité au milieu des féroces ennemis, et leur a arraché ce

signe auquel ils se ralliaient. Le voilà devant les représentants du peuple, ce bon agriculteur, sorti naguère de ses foyers du département de Lot-et-Garonne, pour défendre la liberté nationale.

Sous l'ancien régime, le colonel se serait enorgueilli seul de ce trait de bravoure ; ici le général a voulu maintenir la gloire sur la tête du citoyen qui l'a méritée. Sous l'ancien régime, le despote aurait permis peut-être que ce brave homme eût l'étrange honneur de le regarder passer dans une galerie : sous la démocratie, nous vous proposons que Marc Lancogne, soldat républicain, reçoive les honneurs de la séance, qu'il dépose son drapeau entre les mains du Président¹, qui lui donnera l'accolade fraternelle.

Autrefois une gazette aurait à peine parlé d'un acte de courage d'un homme perdu dans l'obscurité d'une légion : chez nous le procès-verbal de la législature portera le nom de ce républicain.

Le Comité a dû regretter de ne pouvoir vous proposer un grade ou une place d'officier pour ce soldat intrépide ; la loi qui existe a tout ôté au législateur et au gouvernement dans cette promotion. Cette loi, faite à une époque où les principes n'avaient pas encore acquis le développement sage, produit des circonstances révolutionnaires, vous sera bientôt proposée pour subir une réforme salutaire. Mais en attendant, le Comité vous propose de l'autoriser à récompenser dignement ce soldat qui s'est distingué dans les combats par un courage vraiment républicain.

Les victoires qui se succèdent ont inspiré une autre pensée, un autre projet, au Comité de Salut Public ; c'est celui de les consacrer sur des monuments existants, et de former, des tableaux des victoires des républicains, un monument nouveau pour l'instruction publique.

Paris, cette commune centrale de la République, et qui a si bien mérité d'elle, Paris avait été investi par le fise ; la voracité financière avait hérissé cette cité de bastions, de

¹ The President at this time was Élie Lacoste, elected on 1 Messidor.

portes, de colonnes et de monuments lourds, dont les artistes ne peuvent pas plus louer l'architecture que les hommes libres n'en peuvent approuver la destination.

Pour fouiller les passants, pour exercer une inquisition rapace sur les subsistances et sur le commerce, la ferme générale avait converti des portes de ville en des repaires de vampires, et l'on n'approchait qu'en tremblant de ces antres de la finance.

Il faut que les citoyens n'en approchent aujourd'hui, de ces barrières, que pour se réjouir de leurs succès ; il faut que l'agriculteur, le voyageur et l'étranger, en venant à Paris, n'y puissent aborder qu'à travers des monuments de victoires.

Les despotes se coalisèrent à Pilnitz pour détruire Paris : eh bien ! Paris doit porter les marques de la destruction des despotes. Ils ne voulaient pas y laisser pierre sur pierre : eh bien ! nous graverons sur ces mêmes pierres, en caractères ineffaçables, en caractères de bronze, les époques révolutionnaires, les victoires sur les tyrans, et les époques où les batailles gagnées affermirent la République.

Paris sera désormais la ville *aux cent portes*, et chaque porte signalera un triomphe ou une époque révolutionnaire ; ainsi, à la place de la Barrière d'Enfer, qui ne rappelle qu'une ineptie fanatique, nous graverons sur les deux côtés : 'tel jour, sept mille Espagnols posèrent les armes devant les républicains. Le même jour Collioure et Port-Vendres, livrés par la trahison, furent repris par le courage.'

Les citoyens des départements méridionaux de la République se rappelleront nos triomphes en venant dans le lieu des séances des législateurs.

Par exemple, à la Barrière Blanche ou de Clichy, on se souviendra d'Ypres ; à celle de Saint-Martin nous substituerons le nom de la victoire de Fleurus.

La prise de Charles-sur-Sambre, ou de Charleroi, fera oublier la Porte du miraculeux Saint-Denis : on écrira, et on lira en passant, à la tête de cet arc de triomphe : 'Tel jour

la garnison de Charleroi se rendit à discrétion, et se recommanda à la générosité républicaine.’

Les faits héroïques de la reprise de Toulon seront gravés sur les colonnes qu’on a déshonorées par le nom de Barrière du Trône. Le combat de Wattignies pour débloquer Maubeuge vaudra bien le nom de Barrière de Vaugirard ; les triomphes de l’armée d’Italie pourront bien être substitués, sans regret, au nom de la Porte de l’Étoile ; l’assaut du Mont-Cenis ne retentira-t-il pas mieux aux oreilles républicaines que le nom de Barrière de la Conférence ? Je ne propose pas des inscriptions à adopter aujourd’hui, mais je ne fais que donner des exemples et présenter la faculté d’exécuter ce projet ; les littérateurs nous rappelleront le style lapidaire, et donneront sans doute à la langue Française la précision et la brièveté de la langue Latine, tant renommée pour inscriptions.

C’est ainsi que l’instruction nationale sortira des pierres même entassées par la tyrannie, et que la victoire fera une nouvelle conquête en réhabilitant les monuments honteux de la fiscalité. C’est aux arts à lui faire encore expier ses crimes envers le peuple ; c’est à la Convention à sanctionner cette disposition aussi politique que morale de ces édifices aussi inutiles qu’ils furent odieux. Combien le génie de la peinture et de la sculpture ne s’est-il pas avili en prodiguant l’encens et les flatteries les plus basses au quatorzième Capet ? Qu’il se relève donc aujourd’hui, ce génie des arts, et qu’il prouve que, devenus enfants de la République, ils ont brisé les chaînes du despotisme, et abjuré la flatterie corruptrice qui les corrompt eux-mêmes. C’est à vous, citoyens, de tout régénérer ; et pour y parvenir, vous n’avez qu’à le décréter.

Voici le projet que je propose :

DÉCRET.

La Convention Nationale décrète :

1^o. Les drapeaux pris à Ypres, sur les brigands coalisés,

seront suspendus à la voûte de la Salle de la Liberté, comme un trophée du courage des républicains.

2°. Marc Lancogne, soldat du premier bataillon du soixante-onzième régiment d'infanterie, recevra les honneurs de la séance et l'accolade fraternelle du Président de la Convention. Son nom et son action seront inscrits honorablement dans le procès-verbal de la séance, et insérés dans le bulletin de la Convention Nationale.

3°. Le Comité de Salut Public est autorisé à récompenser l'action de Marc Lancogne ; il est chargé de présenter, dans le plus court délai, un nouveau mode d'avancement qui puisse donner au gouvernement le moyen de récompenser les actions de courage et de bravoure.

4°. Les bâtiments nationaux, désignés vulgairement sous le nom de barrières de Paris, sont érigés en monuments publics : les diverses époques de la Révolution et les victoires remportées par les armées de la République sur les tyrans y seront gravées incessamment en caractères de bronze.

5°. Le Comité de Salut Public est autorisé à prendre toutes les mesures pour la prompte exécution du présent décret, en invitant les gens de lettres et les artistes à concourir à cette décoration civique et à former les inscriptions.

VII.

REPORT ON THE HEROISM OF THE SAILORS OF THE 'VENGEUR' (21 Messidor Year II—9 July 1794).

ONE of the most famous of the reports, which Barère read to the Convention in the name of the Committee of Public Safety, was the following, which celebrated the behaviour of the sailors of the *Vengeur*. Unfortunately, it has but a very slight basis in fact. During the battle of 1 June 1794 the *Vengeur* was dismasted and cut off from the French fleet. The captain, Renaudin, lowered his flag in sign of surrender and signalled for assistance, which the English ships in the neighbourhood hastened to give, and the

English boats, according to Lord Howe's despatch, saved 267 men. Renaudin who escaped, drew up a narrative, which must have been known to Barère and the last sentences of which may have suggested to Barère's fertile imagination the ideas, which he applied from part of the crew to the whole. 'Le vaisseau, le *Vengeur*,' wrote Renaudin, 'approchait sensiblement au moment où la mer allait l'engloutir. Le danger s'accroissait de la manière la plus alarmante, malgré les efforts de l'équipage à pomper et à puiser. Nous vîmes sortir du groupe ennemi deux de nos vaisseaux dont un, le *Trente-et-un Mai*, passa près de nous. Il fit naître parmi nous quelques espérances de salut, mais elles furent bientôt évanouies. Il se disposait à nous prendre à la remorque, lorsque les Anglais se débrouillèrent et le forcèrent de s'éloigner en chassant de notre côté. L'eau avait gagné l'entrepont; nous avons jeté plusieurs canons à la mer et la partie de notre équipage, qui connaissait le danger, répandait l'alarme. Ces mêmes hommes, que tous les efforts de l'ennemi n'avaient pas effrayés, frémissaient à l'aspect du malheur dont ils étaient menacés. Nous étions tous épuisés de fatigue; les pavillons avaient été amarrés en berne. Plusieurs vaisseaux Anglais ayant mis leurs canots à la mer, les pompes furent bientôt abandonnées. Ces embarcations, arrivées le long du bord, reçurent tous ceux qui, les premiers, purent s'y jeter. À peine s'étaient-elles éloignées que le plus affreux spectacle s'offrit à nos regards: ceux de nos camarades qui étaient restés sur le *Vengeur*; les mains levées au ciel, imploraient, en poussant des cris lamentables, des secours qu'ils ne pouvaient plus espérer. Bientôt disparurent et le vaisseau et les malheureuses victimes qu'il contenait. Au milieu de l'horreur que nous inspirait ce tableau déchirant, nous ne pûmes nous défendre d'un sentiment mêlé d'admiration et de douleur. Nous entendîmes, en nous éloignant, quelques-uns de nos camarades former encore des vœux pour leur patrie. Les derniers cris de ces infortunés furent ceux de: 'Vive la République.' Ils moururent en les prononçant. Plusieurs hommes revinrent sur l'eau, les uns sur des planches, d'autres sur des mâts et d'autres débris du vaisseau. Ils furent sauvés par un cutter, une chaloupe et quelques canots, et conduits à bord des vaisseaux Anglais.'

CITOYENS,

Le Comité m'a chargé de faire connaître à la Convention des traits sublimes qui ne peuvent être ignorés d'elle ni du peuple Français.

Depuis que la mer est devenue un champ de carnage, et que les flots ont été ensanglantés par la guerre, les annales de l'Europe n'avaient pas fait mention d'un combat aussi opiniâtre, d'une valeur aussi soutenue, et d'une action aussi terrible, aussi meurtrière que celle du 13 Prairial, lorsque notre escadre sauva le convoi Américain.

Vanstabel¹, en conduisant la flotte Américaine dans nos ports, a passé à travers des flots teints de sang, des cadavres et des débris de vaisseaux. L'acharnement du combat qui avait précédé l'arrivée du convoi, a prouvé combien nos escadres sont républicaines, puisque la haine du nom Anglais a dirigé les coups; et plus les forces étaient inégales de la part des Français, plus la résistance a été grande et courageuse. Les matelots Anglais revenus dans leur île, n'ont pu dérober à l'histoire cet événement remarquable. Voici ce que leurs papiers rapportent des matelots de l'escadre: 'Ces Français,' disaient-ils à leurs camarades restés dans les ports, 'ces Français sont comme les cailloux: plus on les frappe, plus ils rendent de feu.'

L'âme des républicains s'élève insensiblement à mesure des progrès de la Révolution; elle devient encore plus énergique, et leur courage est plus exalté, en raison des dangers et du malheur. La passion de la liberté les suit en tous les lieux; elle les console dans les fers; elle les encourage dans l'adversité; et les chants par lesquels nous

¹ Vanstabel (Pierre Jean), born at Dunkirk, 16 March 1746; was captain of a merchantman in 1778, when he entered the royal navy; served till the end of the War of American Independence; at the end of the war he returned to the merchant service, and was in 1788 employed in surveying the Channel; in 1792 he again entered the navy as a captain, in 1793 he was promoted rear-admiral, and in 1794, he convoyed the American grain ships safely to Brest; in 1796, he managed to bring seven merchant ships safely up the Scheldt to Antwerp; he was then appointed to the command of the fleet in the North Sea, but died at Dunkirk on 12 January 1797.

célébrons nos victoires et notre indépendance, les consolent d'être condamnés à vivre au milieu des implacables ennemis de la République.

Les Anglais se sont emparés de leur personne et de leurs vaisseaux ; mais les vertus républicaines, le courage fier d'un patriote, cet amour de son pays, l'idole d'un guerrier Français, cette âme élevée d'un républicain, ne furent jamais au pouvoir de ce vieil ennemi de la France ; et malgré l'adversité, l'homme libre en impose aux tyrans, même dans les fers. 'Le matin, de très-bonne heure,' disent les journaux Anglais, 'les prisonniers des prises Françaises qui sont arrivées à Spithead, commencèrent à débarquer, et un certain nombre est déjà cantonné à Hilsea. Les Français chantèrent, pendant leur débarquement et pendant toute la route, leurs hymnes républicains avec leur gaieté ordinaire.'

Leur enthousiasme au doux souvenir de leur patrie fut si grand que les conducteurs Anglais prirent les expressions brûlantes de la liberté pour des mouvements de rébellion, et qu'ils eurent la barbarie de faire cesser ces chants consolateurs par un signal de mort. Un Français fut tué par un soldat de milice de l'escorte, et la marche vers le lieu du cantonnement fut continuée dans le silence.

Citoyens, quittons des insulaires aussi exécérables ; revenons sur l'Océan ; nous y verrons des traits bien plus sublimes du courage et du dévouement patriotique. Les armées navales de la République Française et de la monarchie Anglicane étaient en présence depuis longtemps, et le combat le plus terrible venait d'être livré le 13 Prairial. Le feu le plus vif, la fureur la plus légitime de la part des Français, augmentaient les horreurs et les périls de cette journée. Trois vaisseaux Anglais étaient coulés bas ; quelques vaisseaux Français étaient désemparés ; la canonnade ennemie avait entr'ouvert un de ces vaisseaux, et réunissait la double horreur d'un naufrage certain et d'un combat à mort.

Mais ce vaisseau était monté par des hommes qui avaient

reçu cette intrépidité d'âme qui fait braver le danger, et cet amour de la patrie qui fait mépriser la mort.

Une sorte de philosophie guerrière avait saisi tout l'équipage. Les vaisseaux du tyran Anglais cernent ce vaisseau de la République, et voulaient que l'équipage se rendit. Une foule de pièces d'artillerie tonnent sur le *Vengeur* ; des mâts rompus, des voiles déchirées, les mâtures du vaisseau couvrent la mer : tant de courage, tant d'efforts surnaturels vont-ils donc devenir inutiles ?

Misérables esclaves de Pitt et de Georges, est-ce que vous pensez que des Français républicains se remettront en des mains perfides, et transigeront avec des ennemis aussi vils que vous ? Non, ne l'espérez pas ; la République les contemple : ils sauront vaincre ou mourir pour elle. Plusieurs heures de combat n'ont pas épuisé leur courage : ils combattent encore : les ennemis reçoivent leurs derniers boulets, et leur vaisseau fait eau de toutes parts.

Que deviendront nos frères ? Ils doivent, ou tomber dans les mains de la tyrannie, ou s'engloutir au fond des mers.

Ne craignons rien pour leur gloire ; les républicains qui montent ce vaisseau sont encore plus grands dans l'infortune que dans les succès.

Une résolution ferme a succédé à la chaleur du combat. Imaginez le vaisseau le *Vengeur* percé de coups de canon, s'entr'ouvrant de toutes parts, cerné de tigres et de léopards Anglais, un équipage composé de blessés et de mourants, luttant contre les flots et les canons. La troisième batterie va toucher aux ondes, mais elle vomit encore le trépas sur les insulaires perfides avant de s'engloutir. Tout-à-coup le tumulte du combat, l'effroi du danger, les cris de la douleur des blessés cessent ; tous montent ou sont portés sur le pont. Tous les pavillons, toutes les flammes sont arborés ; le pavillon principal est cloué ; les cris de 'Vive la République !' 'Vive la Liberté et la France !' se font entendre de tous côtés : c'est le spectacle touchant et animé d'une fête civique, plutôt que le moment terrible d'un naufrage.

Un instant ils ont dû délibérer sur leur sort. Mais non, citoyens, ils ne délibèrent plus ; ils voient l'Anglais et la Patrie ; ils aimeront mieux s'engloutir que de la déshonorer par une capitulation ; ils ne balancent point : leurs derniers vœux sont pour la République et la liberté. Ils disparaissent.

Qui nous a donc révélé ce secret de notre grandeur ? Quel ami de la liberté nous a transmis ce trait héroïque qui semble appartenir aux temps fabuleux ?

Qui a tout découvert ? Nos ennemis, les Anglais, leurs journaux, leur manie de contester notre gloire.

Entendez le récit du journal Anglais, en date du 16 Juin (vieux style) :

'Les partisans de la guerre actuelle, par suite de leur respect pour la vérité et avec leur bonne foi ordinaire, continuent d'assurer que la crainte seule produit dans l'âme du Français l'étonnant enthousiasme et cette puissante énergie dont nous sommes tous les jours les témoins. Voici une preuve de ce qu'ils avancent : il est certain que dans la brillante action navale qui vient d'avoir lieu, l'équipage d'un de ces vaisseaux Français, au moment où il coulait bas, fit entendre unanimement les cris de 'Vive la République !' 'Vive la Liberté !' Cette expression d'attachement à la République, cette passion dominante pour la liberté, qui l'emporte sur l'horreur même de la mort, est-elle ici l'effet de la force ou de la crainte ?'

La crainte pour des républicains ! . . . Oui, ceux qui montaient le vaisseau le *Vengeur* ont craint que le pavillon tricolore ne tombât au pouvoir des ennemis, et qu'il ne fut flétri, déshonoré en passant dans les mains des Anglais. Ils ont voulu s'engloutir avec le signe de la liberté, et l'emporter au fond des mers, comme ils en avaient le sentiment au fond des cœurs.

Les émigrés eux-mêmes, ces vils paricides, ne peuvent refuser leur admiration au courage des républicains.

Il est tombé entre nos mains une lettre de l'émigré

G. Chiché, datée de Crown-Point le 20 Juin 1794, écrite à Ernest Money, lieutenant de dragons de l'armée Anglaise, en Flandres :

‘Vous savez sans doute que la flotte Française en est venue aux mains avec celle de lord Howe. L'action a été des plus chaudes qu'on ait vues jusqu'ici sur la mer. Les sans-culottes se sont battus en désespérés ; ils n'ont point manqué de courage. Entre autres traits de bravoure, un vaisseau Français se voyant sur le point de couler bas, déchargea sa bordée dans le moment que ses derniers canons étaient à fleur d'eau : ensuite les matelots clouèrent leur pavillon au vaisseau, de peur qu'il ne surnageât et ne tombât entre les mains des ennemis, et se laissèrent ensuite engloutir sous les ondes, plutôt que de se rendre. L'histoire ne nous fournit point de traits de bravoure semblable. Quoique je ne sois pas sans-culotte, je ne puis m'empêcher d'admirer tant de courage.’

Un autre papier du 14 Juin rapporte ce trait, et dit que c'est l'équipage du *Terrible* qui a donné cette preuve mémorable de grandeur d'âme et de constance. Il s'est abîmé avec tous les pavillons et flammes aux couleurs nationales, flottant de toutes parts, et aux cris redoublés de ‘Vive la République !’

Dans une lettre particulière d'un officier de l'escadre Howe, ce trait sublime est attribué au vaisseau le *Vengeur*.

Et selon le représentant du peuple Jean Bon Saint-André¹, cette dernière version est la plus assurée : c'est le *Vengeur* à

¹ Saint-André (Jean Bon), born at Montauban, 1749 ; captain of a merchant ship, but after being wrecked studied theology at Lausanne ; Protestant pastor at Castres ; municipal officer at Montauban, 1790, and leader of popular party ; elected to the Convention by the Lot ; Secretary, 29 November 1792 ; President of the Naval Committee ; President of the Convention, 11 July 1793 ; elected to the Committee of Public Safety, July 1793 ; had charge of naval affairs ; organized the navy of the Republic ; present at the battle of 1 June 1794 ; on mission during the Reign of Terror at Brest and Toulon ; attacked as a terrorist after Thermidor ; ordered under arrest, 9 Prairial (28 May) 1795 ; amnestied, 4 Brumaire (26 October) 1795 ; consul at Algiers, 1795-98 ; then at Smyrna ; but imprisoned by the Turks, 1798-1801 ; appointed Préfet of the department of Mont-Tonnerre (Mayence), 1801 ; Baron of the Empire, 1810 ; died at Mayence, 10 December 1813.

qui appartient cette belle gloire ; et si elle a été l'admiration de nos lâches ennemis, quel Français pourrait la lui contester ?

Ne plaignons pas les Français composant l'équipage du *Vengeur* ; ne les plaignons pas : ils sont morts pour la patrie : honorons leur destinée et célébrons leurs vertus.

Un Panthéon s'élève du milieu de la commune centrale de la République : ce monument de la reconnaissance nationale est aperçu de toutes les frontières, qu'on l'aperçoive donc aussi du milieu de l'Océan.

Nous n'avons jusqu'à présent décerné aucun honneur aux héros de la mer : ceux de la terre seuls ont obtenu des hommages. Pourquoi ne vous proposerait-on pas de suspendre à la voûte du Panthéon Français un vaisseau qui serait l'image du *Vengeur*, et d'inscrire sur la colonne du Panthéon les noms des braves républicains qui composaient l'équipage de ce vaisseau, avec l'action courageuse qu'ils ont faite ?

C'est par de tels honneurs qu'on perpétue le souvenir des grands hommes, et qu'on jette sur les terres de la République des semences de grandeur et de vertu. C'est ainsi que le Panthéon, par un seul décret de la Convention Nationale, se changera en un atelier terrible, où se formeront, à la voix de la République, des vaisseaux et des marins.

Car ce n'est pas assez de former des héros par l'influence des récompenses nationales ; il faut encore rendre à la marine Française les vaisseaux que la mer a engloutis. Non, il ne périra pas parmi nous, le souvenir du *Vengeur*. et ce nom glorieux va être donné par vos ordres au vaisseau à trois ponts qui, dans ce moment, est en construction dans le bassin couvert de Brest.

Mais n'est-il pas encore des monuments plus durables de la gloire ? Le temps qui démolit les montagnes et détruit les ouvrages de l'homme, ne respectera pas toujours ceux que la République élève, et des débris succéderont encore dans le monde à de nouveaux débris. N'avons-nous pas d'autres moyens d'immortaliser les traits que nous admirons ? Les actions des hommes célèbres de l'antiquité qui obtinrent

aussi des temples qui ne sont plus, ne sont-elles pas encore vivantes dans des tableaux, dans des écrits? C'est aux poètes, aux statuaires et aux peintres à tracer et à peindre l'événement du *Vengeur*; c'est à leurs vers consolateurs, c'est à leurs pinceaux ou à leurs ciseaux reconnaissants à répéter à la postérité ce que les fondateurs de la République trouvèrent grand, généreux ou utile. Les monuments élevés aux héros d'Homère, ne sont plus que dans ses vers. La célébrité d'Agrioola ne repose plus dans l'urne faite par un artiste célèbre; elle respire encore dans les écrits de Tacite. Ouvrons donc un concours honorable à la poésie, à la sculpture et à la peinture, et que des récompenses nationales, décernées dans une fête civique, régénèrent les arts et encouragent les artistes; ou plutôt, David, ressaisis tes pinceaux, et que ton génie arrache au sein des mers le vaisseau célèbre dont les marins ont arraché l'admiration des Anglais mêmes.

Il faut conserver aussi le souvenir de ce vaisseau qui a été le théâtre de la gloire et de la vertu républicaine. Qu'il reparaisse donc sur les mers, le vaisseau le *Vengeur*, et que bientôt il aille justifier son nom et sa renommée en se réunissant à une escadre qui devienne victorieuse de ces cruels insulaires qui ont voulu anéantir la liberté de la France et détruire les droits de l'homme.

Que ne puis-je faire entendre ma voix à tous ceux qui défendent la patrie sur les mers! je leur dirais: 'Marins de la République, quand vous irez confier vos destinées à cet élément terrible, tournez un instant vos regards vers le Panthéon, et voyez-y la patrie reconnaissante.

'Souvenez-vous surtout du *Vengeur*, alors que vous rencontrerez les tyrans de la mer. La marine des rois n'était qu'un luxe dispendieux: la marine de la République est une arme sûre pour parvenir à l'affranchissement des mers. La liberté a une autre ambition que le commerce. Celui-ci veut des esclaves, et qu'un seul peuple y domine: la liberté ne veut pas plus de tyrans sur la terre que sur les mers.

Ce n'est pas pour être esclaves maritimes que la nature nous a donné tout ce qui est nécessaire à la construction, des ports nombreux recevant des vaisseaux, et des mers baignant nos côtes. Ce n'est pas pour être tyrannisés par des banquiers et des marchands de Londres, que la Révolution a remis dans nos mains une fortune énorme, des bois immenses, une population guerrière et des marins habiles. Français, soyez braves et grands comme les républicains qui montaient le *Vengeur*, et bientôt l'Angleterre sera détruite. Rendez les mers libres de ces pirates et de ces marchands d'hommes ; et les ombres de ces marins, qui se sont immortalisés sur le *Vengeur*, se réjouiront encore dans leur tombeau creusé dans l'abîme des mers.'

DÉCRET.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport du Comité de Salut Public, décrète :

I. Une forme du vaisseau de ligne le *Vengeur* sera suspendue à la voûte du Panthéon ; et les noms des braves républicains composant l'équipage de ce vaisseau seront inscrits sur la colonne du Panthéon.

II. À cet effet, les agents maritimes des ports de Brest et de Rochefort enverront sans délai, à la Convention Nationale, le rôle d'équipage du vaisseau le *Vengeur*.

III. Le vaisseau à trois ponts, qui est en construction dans le bassin couvert de Brest, portera le nom du *Vengeur*. Le commissaire de la marine donnera les ordres les plus prompts pour accélérer la construction de ce vaisseau.

IV. La Convention Nationale appelle les artistes, peintres, sculpteurs et poètes à concourir pour transmettre à la postérité le trait sublime du dévouement républicain des citoyens formant l'équipage du *Vengeur*. Il sera décerné, dans une fête nationale, des récompenses au peintre, au sculpteur et au poète qui auront le plus dignement célébré la gloire de ces républicains.

VIII.

REPORT ON THE PETITIONS PRESENTED AGAINST JOSEPH LE BON (21 Messidor Year II—9 July 1794).

ON the same day on which Barère presented his report on the *Vengeur*, he read the following short report on the petitions presented against the atrocities committed by Joseph Le Bon at Arras and Cambrai. This is not the place to examine the history of Le Bon's proconsulate¹, but it is very important to see in what manner the Great Committee of Public Safety regarded the excesses of the representatives on mission, who established and maintained the Reign of Terror in the departments of France. If peace and tranquillity and passive obedience could be maintained by making a great display of revolutionary terrorism without bloodshed, which was the policy of André Dumont and others, the Committee had no objection, but if certain proconsuls, like Carrier and Le Bon, interpreted their instructions literally and kept the guillotine at work, the Committee felt obliged to defend them. Both Carrier and Le Bon were recalled from their missions, but it was not until after the fall of the Great Committee that they received punishment for their crimes, which seemed to the organizers of the Terror prompted simply by an excess of zeal and to be not only excusable but praiseworthy.

CITOYENS,

Ce n'est qu'à regret que le Comité vient vous entretenir de l'objet des pétitions faites à votre barre, et suggérées par l'astucieuse aristocratie, contre un représentant du peuple qui lui a fait une guerre terrible à Arras et à Cambrai.

C'est de Joseph Le Bon² que le Comité m'a chargé de vous

¹ On Le Bon's conduct at Arras and Cambrai see Stephens' *History of the French Revolution*, vol. ii. pp. 392-395.

² Le Bon (Ghislain Joseph François), born at Arras, 25 September 1765; became a professor at the Oratorian College at Beaune and took orders; chosen constitutional curé of Neuville-Vitasse and vicar of St. Vaast at Arras, 1791; elected Mayor of Arras and député suppléant to the Convention, September 1792; took his seat, June 1793; in Committee of General Security, September to October, 1793; on mission in the Nord and Pas-de-Calais, October 1793 to May 1794,

parler, non pour l'accuser ou l'inculper, comme l'ont fait des libelles ; l'homme qui terrasse les ennemis du peuple, fût-ce avec quelque excès de zèle ou de patriotisme, ne peut être inculpé devant vous ; mais pour vous rendre compte seulement de l'opinion politique qu'a eue le Comité sur cette affaire, qui n'aurait jamais dû donner lieu à des pétitions.

Toutes les fois qu'il s'est agi des représentants du peuple envoyés dans les départements ou près les armées, votre sage prévoyance a tout renvoyé au Comité de Salut Public, non pour en obtenir des rapports détaillés et judiciaires, mais pour y faire statuer politiquement et par mesure de gouvernement et d'administration. C'est ainsi que plusieurs réclamations de représentants à représentants, ou de citoyens à représentants, ont été discutées et terminées par des mesures prises par le Comité. Vous avez pensé que la représentation nationale, contre laquelle se dirigèrent tous les complots de l'ennemi extérieur, les atrocités de l'étranger, les intrigues des ennemis intérieurs et les ruses de l'aristocratie, ou le froid poison du modérantisme, vous avez pensé que la représentation nationale méritait de tels égards, que ses opérations ne devaient pas donner lieu à des procès par écrit et à des récriminations amères ou excitées par de viles passions indignes de républicains : c'est ce plan sage de la Convention, ce sont ces vues discrètes et politiques que le Comité a toujours suivies, et dont il a senti plus fortement le besoin de ne pas s'écarter dans l'affaire de Joseph Le Bon.

Ses accusateurs auraient désiré peut-être que c'eût été une occasion de discussion publique ou d'altercation entre des représentants du peuple ; d'autres malveillants auront pensé peut-être à établir une sorte de jurisprudence litigieuse et divisante entre des hommes qui doivent être également attachés à la cause de la République, ou engager le Comité à se rendre partie.

and had over five hundred persons guillotined at Arras and Cambrai ; impeached in the spring of 1795, he was sent before the criminal tribunal of the Somme, tried, condemned, and eventually guillotined at Amiens, 16 October 1795.

Mais le Comité ne connaît comme vous que la République ; comme vous il ne vise qu'à l'intérêt général ; et cet intérêt consiste à abattre l'aristocratie, à la poursuivre dans toutes ses sinuosités, à défendre les patriotes, et à soutenir, à seconder les opérations de la représentation nationale, en les dégageant de ce qu'elles peuvent avoir d'âpre, ou d'exagéré dans les formes, ou d'erroné dans les moyens.

D'après ces vues, un de vos décrets porte que toutes les réclamations élevées contre les représentants doivent être jugées dans le Comité : c'est ce qu'il a fait : et après avoir entendu les plaintes et les réponses des représentants, il les a rappelés ou maintenus, il les a renvoyés ou soutenus. Le Comité doit-il agir, dans cette hypothèse, d'une manière différente ? Il ne le pense pas.

Il est plus utile qu'on ne peut le penser, à la tranquillité des délibérations de la Convention, que, sous la forme de pétitions, ou sous prétexte du bien public, des passions hideuses et des intérêts de localité ne viennent pas troubler les actes du gouvernement ou les délibérations des législateurs.

Le résultat et les motifs de conduite sont ce que nous recherchons. Les motifs sont-ils purs, le résultat est-il utile à la Révolution, profite-t-il à la liberté ; les plaintes ne sont que récriminatoires, ou ne sont que les cris indicatifs de l'aristocratie. C'est ce que le Comité a vu dans cette affaire. Des formes un peu acerbes ont été érigées en accusations ; mais ces formes ont détruit les pièges de l'aristocratie. Une sévérité outrée a été reprochée au représentant ; mais il n'a démasqué que de faux patriotes, et pas un seul patriote n'a été frappé. Eh ! que n'est-il pas permis à la haine d'un républicain contre l'aristocratie, et de combien de sentiments généreux un patriote ne trouve-t-il pas à couvrir ce qu'il peut y avoir d'acrimonieux dans la poursuite des ennemis du peuple !

Il ne faut parler de la Révolution qu'avec respect, et des mesures révolutionnaires qu'avec égard : la liberté est une

vierge dont il est coupable de soulever le voile. Il pourra venir un temps où le délit de ceux qui ont cherché à laisser respirer l'aristocratie pourrait être recherché ; mais Joseph Le Bon, quoiqu'avec quelques formes que le Comité a improuvées, a complètement battu les aristocrates ; il a comprimé les malveillants et fait punir, à Cambrai surtout, les contre-révolutionnaires et les traîtres. Ce service nous a paru assez décisif pour ne pas donner un triomphe à l'aristocratie. Les mesures vigoureuses que ce représentant a prises ont sauvé Cambrai couvert de trahisons.

C'est moins Joseph Le Bon que nous défendons, que l'aristocratie que nous poursuivons. Il ne doit pas être permis aux représentants de s'attaquer par des écrits polémiques, et de mettre en jugement les ressorts et les mouvements révolutionnaires. Cette méthode ressemble trop à la guerre que les ennemis de la liberté lui ont faite constamment.

Le Comité a pensé qu'il en était de cette affaire comme de toutes celles où il s'agit des représentants, et qui ont été terminées par un décret qui passe à l'ordre du jour.

DÉCRET.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de Salut Public, sur les pétitions faites sur les opérations de Joseph Le Bon, représentant du peuple dans le département du Pas-de-Calais, passe à l'ordre du jour.

IX.

REPORT ON THE CAPTURE OF NAMUR AND KAISERSLAUTERN (2 Thermidor Year II—20 July 1794).

The victory of Fleurus and the successes of the French armies upon every frontier, related in this and the following report, fully justified the use of their supreme powers, which the members of the Great Committee of Public Safety had made. The Reign

of Terror had fulfilled the purpose for which it was created, of maintaining tranquillity at home, while the foreign foes were driven from the frontiers. But now that the end for which it had been created had been achieved, the people of France, and their representatives in the Convention, felt that it was time to abolish the system of revolutionary government, which had been endured with impatience. Robespierre understood the strength of this feeling, and he thought that the time had come to finish the Reign of Terror and begin the 'Reign of Virtue.' But Robespierre only commanded a small minority in the Great Committee of Public Safety, where his sole adherents were Couthon and Saint-Just, and he was at open issue with the Great Committee of General Security. The reins of government were in the hands of this latter Committee in conjunction with the majority of the Committee of Public Safety, but Robespierre, intoxicated with the consciousness of his ascendancy in the Convention and with the triumph of his Fête de l'Être Suprême, believed himself strong enough to overthrow these rulers, and to make the possession of power, which he appeared to have, a real influence in politics. The working members of the Great Committees, whose mouth-piece was Barère, quite understood the intentions of Robespierre, and had no idea of submitting tamely to be driven from office and guillotined. They wished to maintain the Reign of Terror and their own authority, and their attitude is clearly defined in the following important report of Barère.

CITOYENS,

Nous présentons à la Convention les drapeaux de l'Autriche et les clefs de Namur¹. Tandis qu'un officier de l'armée est à la barre avec ces signes du despotisme, pris à Landrecies² sur la garnison des coalisés si fortement soumis à vos décrets, vous voyez à cette tribune les clefs d'argent que la servitude de Namur offrait à l'Empereur Autrichien.

L'ennemi est fidèle à son plan de fuite. La terreur que les hordes cannibales avaient promis de porter dans la

¹ Namur surrendered to Jourdan and the Army of the Sambre-et-Meuse on 29 Messidor (17 July) 1794.

² Landrecies, in which an Austrian garrison had been left when the Prince of Coburg was driven out of France, was taken by a detached corps d'armée under General Schérer on 27 Messidor (15 July) 1794.

France est reportée sur eux ; ils fuient maintenant devant le nom seul de la République.

Vous croyez peut-être que nous avons fait de grands efforts pour prendre Namur ; vous pensez qu'un siège a honoré la place de Namur que les poètes flatteurs des rois avaient réputée imprenable ; eh bien ! Namur n'était pas encore investi en totalité, quand Namur s'est rendu ; le canon de la liberté avait à peine tonné sur la ville, que la garnison Allemande, peu curieuse de voir l'évolution de l'artillerie Française, a profité des ombres de la nuit pour évacuer la ville et la citadelle : 200 hommes et un capitaine abandonnés par la brave armée de Cobourg, ont remis la place à la République. Elle y a trouvé 90 pièces de canon et beaucoup de munitions de guerre.

Les coalisés sont en pleine fuite : Anglais, Hollandais, Hessois, Autrichiens, tous ont réduit leur tactique au même principe ; et c'est pour Londres, maîtresse de cette coalition fuyarde, un grand honneur à recueillir dans cette partie de l'histoire moderne.

Voilà cependant cette nation (car il ne faut pas se lasser de parler des Anglais), qui s'est vantée d'être philosophe et libre ; voilà le gouvernement injuste et barbare qui ose espérer de tromper les peuples sur sa profonde et atroce politique. Il ne faut pas cesser de la présenter à tous les hommes, de le graver dans toutes les pages de l'histoire, ce fantôme effrayant de la domination Britannique qui veut remplir l'Europe, dont il ne fait pas partie, asservir les rois même qu'il feint de secourir, accaparer les gouvernements qu'il a l'air de défendre, protéger la religion tandis qu'il n'en a aucune, parler de liberté quand il cherche à l'anéantir, de commerce quand il le monopolise ; il faut en faire part à toutes les générations libres qui se succéderont sur le sol de la République, de ce gouvernement Néronien qui, après s'être étendu mercantilement sur tous les continents du monde, va traverser les mers pour les tyranniser, et apparaître sur tous les rivages, y trainant à sa suite le despotisme et les

maladies, la servitude et les chaînes, l'avarice du négoce, ses usures et ses vices. Si de la Sambre et de la Meuse nous repassons sur les bords du Rhin, nous y retrouverons les célèbres tactitiens de la Prusse encore fugitifs, encore repoussés par les républicains, et tués par milliers dans des régions trahies qu'ils venaient usurper.

Les représentants du peuple nous écrivent du 29 Messidor, que le Prussien est en pleine fuite, qu'il évacue Kaiserslautern, qu'il s'empresse de renvoyer bien loin sa grosse artillerie, signe des retraites forcées, et qu'il nous abandonne complètement les moissons du Palatinat, préférant se nourrir des blés de l'Allemagne.

Depuis le commencement de la guerre, la Prusse n'a pas éprouvé autant de perte que pendant les journées des 24, 25, 26 et 27 Messidor, et leur perte est évaluée au moins à 4000 esclaves ; et depuis Winweiler, en avant de Kaiserslautern, jusqu'à Altrip et Frankenthal sur les bords du Rhin, l'ennemi est vigoureusement poursuivi, battu et exterminé par les troupes révolutionnaires. On dirait que de l'Océan au Rhin il n'y a qu'un esprit, qu'un général, qu'une armée, qu'une victoire. Voilà ce que produit l'unité du peuple Français. Coalisés, dites-nous si vos levées en masse ont frappé aussi fort et aussi juste, en aussi peu de temps ; ensuite vous nous parlerez de Londres et de Pilnitz.

‘Au quartier général de Jemmappes, le 29 Messidor, au
deuxième de la République une et indivisible.

‘Jourdan, commandant en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, aux Représentants du Peuple composant le Comité de Salut Public.

CITOYENS-REPRÉSENTANTS,

‘La terreur a frappé nos ennemis : Namur n'était pas investi en totalité, et notre canon avait à peine tonné sur la ville, que la garnison, profitant de la dernière nuit, a évacué la ville et la citadelle ; il n'a laissé que 200 hommes et un capitaine qui a remis la place. On y a trouvé 90 pièces de canon de différents calibres, avec beaucoup de munitions

de guerre. Voilà encore une belle journée pour la République.

‘Salut et fraternité,

‘*Signé, JOURDAN.*’

‘P. S.—L’adjutant-général Devaux¹ est chargé de vous remettre les clefs de la ville et du château’.

‘Landau, le 29 Messidor, l’an deuxième de la République une et indivisible.

‘*Les Représentants du Peuple envoyés près les armées du Rhin et de la Moselle, aux Représentants du Peuple composant le Comité de Salut Public.*

‘CITOYENS-COLLÈGUES,

‘L’ennemi est toujours en pleine fuite ! il vient d’évacuer Kaiserslautern, et sa grosse artillerie est déjà à Mesenheim. Ainsi il nous abandonne les riches moissons du Palatinat, qui vont nourrir l’armée du Rhin.

‘Il est bien vrai que jamais les Prussiens n’ont éprouvé dans ce combat une perte d’hommes semblable à celle qu’ils ont essuyée dans les journées des 24, 25, 26 et 27 du courant ; on en peut juger par la prise de leurs canons qu’ils n’abandonnent jamais qu’à la dernière extrémité. On leur a tué au moins 4000 hommes.

‘Les républicains les poursuivent, et notre infanterie se signale toujours par un courage et une énergie que nos ennemis admirent eux-mêmes ; car les Prussiens viennent de convenir, pour la première fois, qu’ils ont été battus.

¹ Devaux (Pierre), born at Vierzon, 26 November 1762; enlisted in 1782, and after the outbreak of war rose rapidly during the campaigns of 1792 and 1793 to the rank of adjutant-general, which he held, when sent by Jourdan to report the capture of Namur to the Convention; after serving with the Army of the Eastern Pyrenees, appointed adjutant-general of the National Guard of Paris, and served in that capacity under Barras and Bonaparte against the insurgents of 13 Vendémiaire; served in the campaigns in Italy, Egypt and Syria, and was promoted general of brigade, 1802; served in San Domingo, 1802, in Prussia, 1806, and in Catalonia, 1808-12; created a Baron of the Empire, 1813; promoted general of division, 1813, and was present at the battles of Lützen, Bautzen and Hanau; placed on the retired list, 4 September 1815; died at Dijon, 1823.

‘Ainsi, depuis Winweiler en avant de Kaiserslautern jusqu’à Altripp, et même près Frankenthal, sur les bords du Rhin, nous talonnons l’ennemi.

‘Salut et fraternité,

‘*Signé*, GOUJON¹ et HENTZ².’

Tremblez, tyrans, si enfin les peuples du Nord, assoupis dans leurs fers, se réveillent pour les briser. Bientôt les secours et les victoires deviendront solidaires entre les peuples libres ; il faut que la tyrannie, à son dernier soupir, entende une proclamation solennelle au nom de la première et de la seule véritable République qui ait existé, la République démocratique des Français. Et vous, hommes du Nord, ressaisissez-vous de votre courage, élevez-vous à la dignité de nation ! ne comptez plus vos ennemis ; ils sont moins nombreux que les hommes libres, et ils sont lâches comme des rois ; comptez plutôt les crimes des monarchies et les forfaits de la tyrannie. Achevez d’écraser les satellites que la France chasse devant elle comme le vent chasse

¹ Goujon (Jean Marie Claude Alexandre), born at Bourg-en-Bresse, 13 April 1766 ; son of the postmaster there ; served in the navy as a boy at the battle off Ushant ; in the Mauritius, 1784-90 ; on his return to France lived at Meudon ; after 10 August 1792, he was elected procureur-général-syndic of the Seine-et-Oise, and in September 1792, sixth député suppléant to the Convention ; employed under the Commission of Subsistances, and nominated Minister of the Interior *ad interim*, when on 26 Germinal (15 April) 1794, he took his seat in the Convention replacing Hérault de Séchelles ; at once sent on mission to the Armies of the Rhine and the Moselle ; recalled after 9 Thermidor ; one of the ‘derniers Montagnards’ ; violently opposed the return to the Convention of the proscribed Girondins ; implicated in the insurrection of 1 Prairial 1795 ; arrested, and when condemned to death by the Military Commission committed suicide 29 Prairial (17 June) 1795.

² Hentz (Nicolas), born at Sierck in Lorraine, 1750 ; elected justice of the peace there, and was thanked by the Legislative Assembly for his efforts to stop émigrés on their way to Coblenz ; elected to the Convention by the Moselle, 1792 ; much on mission to the armies, especially of the Ardennes, Moselle and Rhine ; ordered to be arrested as a terrorist, 12 Germinal 1 April 1795 ; but escaped ; amnestied, 4 Brumaire (26 October) 1795 ; Director of the ‘Enregistrement des Domaines,’ in the department of the Nord under the Empire ; exiled as a regicide, 1816 ; went to America, and was drowned in the Mississippi, 1824.

une vile poussière ; jurez d'être libres, et vous serez vainqueurs comme nous.

Cependant, ne nous laissons pas endormir au milieu des succès ; que la victoire ne corrompe ni le législateur, ni l'armée. Capoue perdit Carthage, et la bataille de Cannes n'était pas sans gloire.

Les victoires militaires renversent quelques soldats et détruisent l'effroyable mécanique des rois ; mais les victoires morales renversent la royauté et ses odieuses institutions. Nous aurions beau triompher de la politique extérieure de quelques hordes étrangères, si nous ne triomphons pas des ennemis domestiques et des passions de l'intérieur. Quand vous avez mis à l'ordre du jour la justice et la probité, ce ne sont pas ces deux mots que vous avez mis à l'ordre du jour ; mais la justice qui a ses preuves, et la probité qui a son caractère. Ce n'est point un décret pompeux que vous avez proclamé, mais des vertus républicaines dont vous avez voulu ordonner la pratique et recommander les bienfaits. Quel est celui qui n'a pas remarqué que l'amour de la liberté s'est accru à mesure que les lumières se propageaient ; et cependant on veut proscrire les hommes éclairés. Qui n'a pas senti que la République se fortifiait chaque jour par les vertus qu'elle enfante ; et cependant tous les jours les corrupteurs publics cherchent à démoraliser le peuple, à endormir son courage, à amollir son énergie.

Des patriotes égarés par une sensibilité mal entendue, ou trompés par des propos mensongers, prennent pour eux la terreur qui n'appartient qu'aux coupables, et laissent échapper quelque mouvement de pitié pour ceux qui nous égorgeraient sans exception, s'ils avaient un instant de puissance ou de liberté ; des hommes amollis par des jouissances, ou étourdis par le succès de nos armées, parlent de paix, en font d'avance savourer les avantages, et visent insensiblement à démolir, à paralyser le gouvernement révolutionnaire. Oui, citoyens, il existe, ce système perfide, ce système éversif des mesures révolutionnaires. Ce plan général

existe, il transpire de temps en temps ; il a des crises, il a des symptômes et des instruments tous prêts dans chaque partie de la République.

Nous avons entendu souvent la mauvaise foi et l'inquiétude aristocratique se récrier souvent contre quelques abus inévitables, contre quelques intrigues ou malversations de quelques employés, et ils concluaient contre la morale républicaine ; et nous, nous opposons à ces hommes cupides ou traîtres, restes impurs du régime royal, les actions héroïques de nos soldats, les sacrifices et les privations journalières des citoyens pour le succès de la liberté, l'indignation publique qui s'attache aux coupables. Les aurait-il supportées ces privations, un peuple sans vertu ? Aurait-il constamment montré sa haine pour les contre-révolutionnaires, un peuple sans liberté ? C'est là, c'est dans cette classe généreuse, patiente et laborieuse, qu'il faut chercher les Français et les Républicains ; les autres n'appartiennent pas à la liberté ; ils en ont usurpé les couleurs, ils n'en auront jamais les vertus.

Nous serions ingrats envers la plus terrible et la plus bienfaisante institution, si nous ne lui attribuions pas une grande partie des triomphes des armées. Le gouvernement révolutionnaire était indispensable ; il a sauvé la patrie ; il a préservé l'intérieur des troubles, et l'armée des trahisons ; il délivre le sol de la République de toutes les factions, et les fonctions publiques de tous les intrigants ; il paralyse les indulgents et les amis de la paix ; il fait disparaître les ennemis de l'égalité et les conspirateurs ; il active tous les travaux, et assure l'approvisionnement des défenseurs de la patrie ; il affermit la République Française, et assure la liberté du genre humain.

Qu'aurions-nous fait sans le gouvernement révolutionnaire, sans ce gouvernement qui a régularisé des tempêtes et conduit des orages ? Livrés à toutes les oscillations de l'opinion ; à tous les mouvements des faibles, à toutes les trahisons des scélérats, à tous les attentats des royalistes, à tous les crimes

artificieux de l'étranger, nous aurions vogué incertainement d'un événement à un autre, d'un trouble à une émeute, d'une violation de propriété à l'assassinat des patriotes, et il n'y aurait eu, pendant une longue période, qu'une autorité naturelle sans force. Le gouvernement révolutionnaire est un bataillon carré qui se développe contre toutes les factions et tous les crimes.

Qu'ont produit au genre humain tant de révolutions successives ? Ici, le despotisme royal est constitué ; plus loin, un usurpateur succède à un Long Parlement pour laisser un tyran couronné dans une maison étrangère, avec tous les vices de la royauté impunie.

Dans d'autres états, une femme hautaine empoisonne le despote pour obtenir une régence encore plus tyrannique ; plus loin, des peuples s'entre-détruisent pour un changement de dynastie, et l'on s'est égorgé plusieurs siècles pour le choix d'un tyran. Le peuple Français seul a seul conquis sa liberté lui-même et pour lui-même, et c'est à compter du jour où le gouvernement révolutionnaire a été organisé, qu'il a fixé sa destinée.

Depuis 1789, chaque faction a voulu gouverner, et cette manie gouvernante et despotique n'est pas encore passée ; depuis 1789, chaque faction a cherché à accaparer la majorité, par la séduction ou par l'effroi. Toutes les passions les plus hideuses se sont revêtues tour-à-tour du patriotisme, comme d'un masque commun ; mais heureusement ces passions ainsi déguisées et affectant le même langage, ont fini par ne plus se connaître et par se tromper réciproquement.

C'est à ce signe que les deux Comités de Salut Public et de Sûreté Générale ont toujours reconnu les factions et leurs moyens insidieux ; c'est à ce signe que nous les reconnaitrons encore. Des orages politiques semblent se préparer depuis quelques jours : tous les symptômes de cette agitation contre-révolutionnaire, qui a souvent tourmenté la République, se présentent aux yeux les moins clairvoyants : ils paraissent plus sensibles encore à ceux qui reçoivent les rela-

tions du dedans et du dehors : des intrigues dans les pays neutres ; des coalitions nouvelles de petits gouvernements ; des propos insolents des ennemis de la France ; des agioteurs Anglais plus multipliés ; le Midi de l'Europe devenant le théâtre des nouvelles tracasseries politiques, comme pour arrêter la victoire du Nord, et distraire le gouvernement par des nouveaux moyens de contre-révolution.

Les deux Comités de Salut Public et de Sûreté Générale n'oublieront jamais l'ensemble et l'énergie des fonctions qui leur sont confiées ; et ce double rocher saura bien repousser toutes les vagues de royalisme, et dominer toutes les tempêtes suscitées par l'aristocratie qui ne se corrige que le jour des jugements, et par l'ambition dominatrice qui ne se corrige qu'à l'échafaud.

Sans doute les victoires forment une belle ceinture autour de la République ; mais il faut au corps politique un cœur pur et une tête bien organisée ; il faut que les fonctionnaires publics soient les instruments du peuple et non ses dominateurs ; il faut que les membres des autorités constituées demeurent à leur poste, au lieu de venir s'agglomérer à Paris ; il faut que les citoyens qui sont revêtus d'une autorité terrible, mais nécessaire, n'aillent pas influencer par des discours préparés les sections du peuple ou les sociétés populaires ; il faut que le peuple les surveille dans leurs fonctions, dans leurs discours et dans leurs domiciles.

Quelle ressource reste-t-il aux tyrans quand ils sont partout battus, partout chassés honteusement, et que les cadavres de leurs satellites jonchent les campagnes de leurs frontières ? Quelle ressource ? La calomnie et les journaux. Ils publient dans ce moment que la Convention Nationale a été massacrée, que le trouble règne à Paris, que l'aristocratie respire librement : on annonce qu'il y a des discours prêts à éclore dans toutes les assemblées du peuple, pour le système nouveau que les ennemis de la liberté ont ourdi autour de nous et dans le milieu des grandes communes.

Le Comité a pris des mesures qui ne peuvent être encore

divulguées sans danger ; mais dans ce moment il a cru devoir se borner à des mesures relatives aux envoyés des autorités constituées, qui fourmillent depuis quelques jours à Paris ; il s'est occupé encore de renvoyer dans leur domicile les citoyens qui se sont soustraits à des mandats d'arrêt, et qui viennent conspirer à Paris ; il en est d'autres qui, revêtus de fonctions publiques, ont été suspendus ou remplacés, et qui viennent chercher l'impunité et les complots à côté de la Convention Nationale. C'est toujours sur Paris que nous devons avoir nos regards, à cause de son immense population et de l'insuffisance de la police ; c'est à Paris que le gouvernement Anglais a voulu donner la Vendée ; c'est à Paris que Londres a voulu faire présent des banquets civiques qui livrèrent Toulon ; c'est à Paris que les coalisés battus veulent déverser leur désespoir, leurs vices et leurs forfaits et le rallier à un parti tyrannique : mais avec l'union des patriotes, la vigilance des sociétés populaires, le zèle des Comités, le courage des armées et les vertus de la Convention Nationale, la République n'a plus de dangers à courir, et la liberté triomphera à Paris comme dans la Belgique et sur toutes les frontières.

DÉCRET.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport de ses Comités de Salut Public et de Sûreté Générale, décrète :

I. Les citoyens qui se sont soustraits à l'exécution de mandats d'arrêt, et tous ceux qui, revêtus de fonctions publiques, ont été suspendus ou remplacés, sont tenus de sortir de Paris dans trois jours, et de se rendre dans leurs domiciles dans le courant de deux décades, passé lequel délai ils seront réputés émigrés, et punis comme tels.

II. Ils justifieront de leur retour, dans le délai prescrit, devant les comités de surveillance du lieu de leur dernier domicile.

III. Tous envoyés, ou commissaires, ou membres des autorités constituées sont tenus, sous peine de destitution encourue par le seul fait, de retourner incessamment dans leurs domiciles, et de justifier de leur retour devant leur municipalité dans le délai d'une décade pour ceux qui sont à 50 lieues de distance de Paris, et de deux décades pour ceux qui sont à de plus grandes distances.

L'insertion du présent décret dans le bulletin tiendra lieu de publication.

X.

REPORT ON THE CAPTURE OF NIEUPORT, ETC. (5 Thermidor Year II—23 July 1794).

As the time for the impending struggle between Robespierre and the majority of the two great Committees drew near, the latter through Barère insisted the more strongly on the great things which the armies had done under their superintendence, and on the necessity of maintaining the system of revolutionary government, that is, their own authority and the Reign of Terror. These are the prevailing sentiments in the following report of Barère, which, as to the transactions of the armies, may profitably be compared with Cambon's report of the first Committee of Public Safety on 11 July 1793 (vol. i. pp. 507-541).

CITOYENS,

Le Comité peut vous rendre compte aujourd'hui des opérations des cinq armées de la République : les opérations sont plus ou moins importantes, suivant le caractère and la masse des ennemis que les armées ont à combattre ; mais du moins elles sont toutes heureuses. Je vous parlerai de l'armée d'Italie, de celles des Pyrénées-Occidentales, du Rhin, de Sambre-et-Meuse et de celle du Nord.

L'armée d'Italie a battu les Piémontais et dissipé une levée en masse de quelques fanatiques qui s'étaient chargés

de vaincre les troupes de la liberté : ils s'étaient rangés, au nombre de 10,000, sous l'étendard de la très-sainte vierge Marie ; quelques sans-culottes ont suffi pour repousser cette pieuse masse Piémontaise, et leur ont enlevé le drapeau miraculeux. Ce serait faire trop d'honneur à ces esclaves du tyran de Sardaigne, si nous en parlions plus long-temps.

Voici les lettres :

‘ Nice, le 20 Messidor, l’an deuxième de la République une et indivisible.

‘ Le général en chef Dumerbion¹ fait passer le rapport du 20 Messidor, dans lequel il est dit que les Piémontais ont été chassés par les troupes Françaises.

‘ Il fait aussi passer un manifeste du chevalier Gatti, pour une levée de 40,000 hommes, et qui s’est réduite à 10,000, mise pareillement en déroute.’

‘ ARMÉE D’ITALIE.

‘ *Rapport du 20 Messidor.*

‘ Nice, l’an deuxième de la République une et indivisible.

‘ On mande de Garresio que, le 17, les avant-postes du général Français furent attaqués par les ennemis. Les sans-culottes méprisent si fort les esclaves Piémontais, que la compagnie des éclaireurs de la quarante-sixième demi-brigade marcha contre eux avec les fusils en bandoulière, et dansant la carmagnole. Les ennemis furent si effrayés de cette nouvelle manière de les poursuivre, qu’ils s’enfuirent sans oser les attendre.

¹ Dumerbion (Pierre Jadar), born at Montmeillant, 1734 ; of a noble family ; entered the army, 1754, and served through the Seven Years' War ; retired as captain of grenadiers, 1775 ; re-entered the army, 1792, and served under Anselme in the conquest of Nice ; promoted general of brigade and general of division, and was made commander-in-chief of the Army of Italy, July 1793 ; resigned from ill-health June 1795 ; during his tenure of command he allowed Bonaparte and Masséna to act, and these generals took Oneglia, won the battle of Suorgio, and reopened communications with Genoa ; died, 1797.

‘ Nous avons reçu aujourd’hui, avec la bannière à l’effigie de la Vierge, qui servait d’étendard à la levée en masse Piémontaise, le manifeste publié pour cette levée, qui devait être de 40,000 hommes, et qui s’est réduite à 10,000, qu’une poignée de sans-culottes a mis en déroute.

‘ Le 17, un Croate a été tué par nos troupes, voulant sauver un mulet chargé de cartouches qui sont tombées en notre possession.

‘ Le général en chef de l’armée. *Signé, DUMERBION.*’

‘ *Copie du manifeste du chevalier Gatti-Mentone, capitaine des milices volontaires de la Veglia, département de Cherasco, province de Mondovi, uni à messieurs Jean Avia, capitaine-adjutant-major de ladite province ; Manuel, capitaine de la compagnie des milices, Cairo ; Joseph Forberi Sindine, etc., capitaine de la population du Cairo : au très-illustre maire du lieu de Cascaro, ce premier Juillet 1794.*

‘ Une population entière des provinces de Sa Majesté ici voisines, unie en masse, avec l’approbation du Roi et sous l’étendard de la Très-Sainte Vierge Marie, au nombre de 40,000 hommes et plus armés, lassée de souffrir les insultes et les menaces des Français, proteste, au nom de la grande mère de Dieu, que chacun est résolu de mourir ou de chasser une fois pour toujours, des états du Roi, cette horde de gens ennemis de la religion et du bon ordre, ainsi que du territoire de la Très-Sérénissime République de Gênes, sur lequel nous serons nécessairement obligés de passer, tant pour nous porter dans les états du Roi envahis, que pour poursuivre l’ennemi ; mais nous promettons qu’il sera inviolablement respecté. Vive Marie ! pour Marie, jusqu’à la dernière goutte de notre sang !

‘ Le susdit manifeste présenté au nom de monsieur Rebuffi, commandant-général de la levée en masse.’

L’armée des Pyrénées-Occidentales a porté un coup plus utile aux intérêts de la République ; elle l’a délivrée de 150 émigrés. Ces traîtres à la patrie avaient eu l’audace de for-

mer un camp près Berdaritz dans les Aldudes. Le général a chargé une division de gauche de les chasser du voisinage des terres de la République, et de délivrer les autres peuples de cette lie de l'espèce humaine, qui, après avoir trahi son pays, assassiné ses frères, a donné à l'Europe le fléau de la guerre, et à l'histoire leur infamie à tracer.

C'est le 22 Messidor que cette expédition a eu lieu. Cent émigrés, décorés de leurs brevets, de leurs titres de noblesse, de leurs croix de Saint-Louis, ont subi la mort sur le champ de bataille ; 50 ont été pris et fusillés à la tête de l'armée Française ; un plus grand nombre a été couvert de blessures : le reste a émigré avec rapidité sur les montagnes Espagnoles ; mais ils nous ont laissé leur camp tout tendu, les effets de campement, les munitions de guerre, des tentes neuves pour deux bataillons, et une grande quantité de bestiaux pour nourrir l'armée, des chevaux et des mulets pour les transports. Les braves émigrés n'ont pas eu le temps, en fuyant, de secourir un Marquis de Saint-Simon¹, leur commandant, qui a été blessé, et d'emporter un sac de 6,000 livres en numéraire. Cinq républicains seulement ont été blessés.

¹ Chauvin-Dragon, le 24 Messidor, l'an deuxième.

² Müller², général en chef, écrit que, le 22 Messidor, les émigrés qui étaient venus camper près de Berdaritz, ont été

¹ Saint-Simon (Claude Anne, Marquis de), born 16 March 1740, at the château of La Faye ; served in the Regiment of Auvergne in the Seven Years' War ; promoted *maréchal-de-camp*, 1780 ; served in the American War of Independence ; elected to the States-General by the noblesse of Angoulême, 1789 ; he was disgusted at the Revolution and emigrated to Spain, 1791 ; he was made a lieutenant-general, and appointed to the command of a corps of French émigrés in the Spanish service, 1793 ; commanded on this occasion ; second in command of the Spanish army in Navarre, 1795 ; commanded the Spanish army in the war with Portugal, 1801 ; and made *grandee* of Spain, 1803 ; arrested by Napoleon, 1808, and condemned to death but his sentence was commuted to imprisonment ; released, 1814, and returned to Spain, where he was made a Duke by Ferdinand VII, and Captain-general of the Spanish army ; died at Madrid, 3 January 1819.

² Müller (Jacques Léonard), born at Thionville, 11 December 1749 ; had a commission in the Regiment of Courten ; elected colonel of

attaqués et battus par la division de gauche : 100 ont été tués, 49 pris et beaucoup de blessés.

‘ Leur camp, leurs munitions et beaucoup de bêtes à corne ont été conduits à Berdaritz ; et on croit que le Marquis de Saint-Simon, qui commandait cette légion, a été blessé.

‘ Il fait passer le rapport que Moncey¹, général de division, lui fait de cette affaire, dans laquelle nous n’avons eu que cinq hommes blessés légèrement.

‘ Au quartier-général de Chauvin-Dragon, le 24 Messidor, l’an deuxième de la République démocratique.

‘ *Le général en chef de l’armée des Pyrénées-Occidentales, aux citoyens représentants du peuple composant le Comité de Salut Public.*

‘ CITOYENS REPRÉSENTANTS,

‘ Les émigrés ayant eu l’audace de venir se camper, comme je vous l’ai annoncé, près de Berdaritz, dans les Aldudes, j’ai donné ordre à la division de gauche de les attaquer ;

volunteers, 1792 ; and served in the Army of the North ; after a short time at the War Office, he was promoted general of brigade, 5 May 1793, and made chief of the staff to the Army of the Western Pyrenees ; promoted general of division and given the command of that army, 3 October 1793 ; saved Bayonne and organized the army ; took Irun, 1 August 1794, and then San Sebastian ; transferred to the Army of the Alps, 17 August 1794 ; inspector-general of infantry under the Consulate and Empire ; created a baron, 1810 ; died, 1 October 1824.

¹ Moncey (Bon Adrien Jeannot de), born at Palisse, 31 July 1754 son of an avocat ; ran away and enlisted in 1768 and 1774, and was twice bought out ; again enlisted and became a lieutenant in the Legion of Nassau-Siegen, 1782 ; captain, 1791, and in 1793 commandant of this legion, which was then called the ‘ Chasseurs Cantabres ’ ; sent to the Army of the Western Pyrenees ; soon distinguished himself ; promoted general of brigade, 18 February 1794, and of division, 9 June 1794 ; commander-in-chief, August 1795 ; commanded the Army of the coasts of Brest, 1796 ; commandant at Bayonne, 1797, and at Lyons, 1800 ; served at the battle of Marengo ; inspector-general of gendarmerie, 1801 ; Marshal of France, 1804 ; created Duke of Conegliano, 1808 ; in Spain, 1808–1809 ; commanded the army of reserve of the North, 1809–13 ; peer of France, 1814, and again in 1819 ; commanded a division in Spain, 1823–25 ; Governor of the Hôtel des Invalides, 1833 ; died at Paris, 20 April 1842.

cette expédition a eu lieu avant-hier 22 Messidor, et la victoire n'a pas balancé un instant entre des républicains et des traîtres. Ils ont laissé cent des leurs sur la place, parmi lesquels plusieurs croix de Saint-Louis ; le nombre de leurs blessés est encore plus considérable : 49 ont rendu les armes et vont recevoir le prix de leurs crimes ; les autres n'ont dû leur salut qu'à une fuite précipitée. Le camp tout tendu, les munitions de guerre, les effets de campement, des tentes neuves pour deux bataillons sont en notre pouvoir ; nos troupes ont ramené beaucoup de bêtes à corne, des chevaux et des mulets.

'On assure que le Marquis de Saint-Simon, commandant la légion, a été blessé ; du moins a-t-il laissé ses équipages, ses chevaux et même ses habits, de sorte que cet événement l'aura mis sans culottes ; il n'est pas le seul, car nos troupes, outre le bagage, ont emporté un sac d'argent de 6,000 liv. en espèces, qui était sans doute le trésor de ces messieurs.

'Tous nos soldats ont combattu en républicains, et cinq seulement ont été légèrement blessés.

'Salut et fraternité,

'Le général en chef. *Signé, MÜLLER.*'

Sur le Rhin, la marche de nos troupes légères ne peut atteindre à l'agilité des Prussiens ; la nuit ne met pas d'obstacles à leur fuite continuelle ; ils iront se rallier sans doute à Vienne ou à Berlin. Nous avons annoncé l'évacuation de Kaiserslautern par les Prussiens ; aujourd'hui nous apprenons que nos troupes occupent ce poste important que l'ennemi n'a pas eu le temps d'évacuer. Il a pourvu aux plus pressants besoins dans ce moment. Un vaste magasin d'avoine a été laissé dans une église ; il avait eu la même discrétion à Trippstadt, où ils ont abandonné aux républicains 800 sacs d'avoine. Les prisonniers et les déserteurs deviennent tous les jours plus nombreux.

‘ A Neustadt, le 29 Messidor, l’an deuxième de la République Française une et indivisible.

‘ *Michaud*¹, général en chef, aux représentants composant le Comité de Salut Public de la Convention Nationale.

CITOYENS REPRÉSENTANTS,

‘ La déroute des esclaves est partout complète : vainement nos troupes légères sont à leur poursuite, elles ne peuvent les joindre ; ils profitent de la nuit et du jour pour accélérer leur fuite. Kaiserslautern est encore une fois à la République ; l’ennemi n’a pas eu le temps d’évacuer un vaste magasin d’avoine qu’il avait dans une église ; il nous en a aussi laissé 800 sacs à Trippstadt. Les déserteurs et les prisonniers nous arrivent toujours en grand nombre ; nous employons tous nos moyens pour continuer à rendre cette victoire permanente sur le Rhin comme au Nord.

‘ Salut et fraternité,

‘ *Signé, MICHAUD.*’

Quant à l’armée de Sambre-et-Meuse, la gauche est à Tirlémont, où l’ennemi a fait une assez vive résistance : mais les républicains l’ont chassé avec un grand avantage. Nous lui avons fait éprouver une perte considérable en morts et en prisonniers. L’armée républicaine aura sans doute pris Huy hier, et l’Autrichien est en arrière de Saint-Tron.

¹ Michaud (Claude Ignace François), born at Chaux-Neuve, 28 October 1751 ; enlisted in the chasseurs-à-cheval and served to 1783 ; raised a company in his native canton, and became lieutenant-colonel of the 2nd battalion of Volunteers of the Doubs ; promoted general of brigade, 19 February, and of division, 25 September 1793 ; appointed to command the Army of the Rhine in the place of Pichegru, January 1794 ; was very successful ; wounded, 26 March 1795, and resigned his command in May ; commanded Army of the West, 1798, of England, 1799, of Italy, 1800 ; Inspector-general of Infantry, 1801 ; commanded in Holland, 1805, the Hanse Towns, 1806, Berlin, 1807, Magdeburg, 1808 ; Baron of the Empire, 1808 ; commanded Infantry of the Guard, 1813-14 ; retired, 1814 ; died at Luzancy, 19 September 1835.

‘Au quartier-général à Nil-Saint-Martin, le 2 Thermidor,
l’an deuxième de la République une et indivisible.

‘*Jourdan, commandant en chef l’armée de Sambre-et-Meuse,
au Comité de Salut Public.*

‘Je vous prévien, citoyens représentants, que l’armée a fait hier un mouvement en avant, et qu’elle s’est portée sur la grande Gelte, la gauche à Tirlemont. L’ennemi a fait une assez vive résistance dans cette ville et sur les hauteurs qui sont en arrière ; mais il en a été chassé avec une perte assez considérable, et il s’est retiré en arrière de Saint-Tron. Nous avons fait des prisonniers. Une partie de l’armée marche sur Huy, et j’espère qu’elle s’en rendra maître demain.

‘Les détails qui me sont arrivés annoncent 51 pièces de canon. Il y a une abondante provision de munitions bien en état ; il y a de la farine, du vin, de la bière : le nombre des prisonniers s’élève à 400.’

L’armée du Nord, qui depuis quelques jours semblait avoir laissé la victoire dans l’armée de Sambre-et-Meuse, l’a vue revenir au milieu de ses bataillons. C’est à Nieuport qu’elle est venue dresser des batteries foudroyantes contre ce port fortifié de l’Autriche.

Vous savez que sans Nieuport il fallait faire un long détour par Ypres pour arriver à Ostende, et que le transport des marchandises et des matières pouvait supporter un grand déchet et un retard très-considérable. L’armée du Nord était chargée d’abrégier la route en réunissant la prise de Nieuport à celle d’Ostende, et Nieuport appartient en ce moment à la République.

Je ne vous dirai point combien ce port très-fortifié est utile à la France contre le commerce des brigands Anglais dans le Brabant et dans la Flandre Autrichienne. Vous savez qu’après cette prise de Nieuport, les vaisseaux Anglais n’ont plus de ressource sur les côtes, et que la mer d’Allemagne ne sera plus tyrannisée par les pirates de la Grande-Bretagne.

Je me contenterai de vous dire que les bords de la mer sont purgés enfin de ces exécrables insulaires, et que leurs marchands ne viendront plus tromper la Belgique, et empoisonner la France de leur commerce et de leurs dangereuses communications. Nieuport a tenu cinq jours de tranchée ouverte, et elle n'était attaquée que par cinq bataillons et quatre compagnies de sapeurs. Selon les règles de l'art militaire, il aurait fallu un mois pour prendre cette place, et perdre 4,000 républicains ; mais aussi il y aurait eu un certain nombre d'esclaves Hanovriens de moins sur la terre, et la liberté s'en serait réjouie. Mais telles ont été les dispositions des représentants à cause des circonstances : la garnison a demandé presque à genoux de capituler. Les émigrés ont été exceptés, et la capitulation, conforme à celle d'Ypres, a été adoptée. La garnison, qui n'avait pas même été sommée, a demandé avec instance de capituler ; elle est composée de 2,000 hommes, dont 100 de cavalerie.

Des émigrés qui existaient dans Nieuport, 300 s'étaient noyés en fuyant, ou poursuivis par les républicains ; d'autres se sont jetés et ont péri dans les inondations ; quelques-uns comptent se sauver à l'écluse par les environs de Bruges, mais le général Moreau¹ a pris des précautions telles qu'il n'en échappera aucun. — Plus de trente ont déjà été fusillés.

Nous avons pris à Nieuport 60 pièces de canon, et une grande quantité de munitions de guerre et de bouche.

C'est aux marins à sentir l'avantage de cette victoire,

¹ Moreau (Jean Victor), born at Morlaix in Brittany, 11 August 1763 ; law student at Rennes ; elected lieutenant-colonel of the 1st battalion of the Volunteers of the Morbihan, 1792 ; served with credit in the campaign of 1793 ; promoted general of brigade, December 1793, and of division, 14 April 1794 ; served with the Army of the North, 1793-95 ; appointed to the command in chief of the Army of the Rhine and Moselle, 1795 ; invaded Germany, 1796, won battle of Ettenheim ; in 1797, won battle of Diersheim ; disgraced, 1798 ; second in command in Italy, 1799 ; commanded Armies of the Rhine and of Switzerland, 1800 ; and won battle of Hohenlinden ; arrested by Napoleon, 1804 ; but allowed to go to America ; returned to Europe, 1813, and joined the allies ; mortally wounded at the battle of Dresden, 27 August 1813, and died, 1 September 1813.

comme aux politiques à présumer comment elle retentira à Londres ; c'est une nouvelle que nous devons nous empresser de faire parvenir à l'accapareur des ports Français, à l'honorable ministre Pitt.

Les Anglais sont capables d'apprécier aujourd'hui les formes républicaines, et le courage de ce qu'ils appellent les Carmagnoles et les troupes conventionnelles.

'Dune-Libre¹, le premier Thermidor, deuxième année républicaine une et indivisible.

'*Le représentant du peuple Français, Lacombe-Saint-Michel*²,
au Comité de Salut Public.

'La capitulation de Nieuport, mes chers collègues, rend libre toute cette partie de la côte dans l'intérieur. Ce siège qui, soutenu dans les règles de l'art, nous eût coûté quatre mille hommes, la perte d'un mois de temps et dérangé peut-être toutes nos combinaisons, en ce qu'il fallait faire rétrograder des troupes de la grande armée pour pousser les travaux du siège, a été fini en cinq jours de tranchée ouverte ; nos batteries ont foudroyé la ville et les remparts ; la garnison a demandé à capituler : elle est prisonnière de guerre, les émigrés non compris.

'Les conditions de la capitulation sont à-peu-près les mêmes que celles de la garnison d'Ypres.

¹ Dune-Libre, the republican name of Dunkirk.

² Lacombe-Saint-Michel (Jean Pierre), born at the Château of Saint-Michel-de-Vax, 5 March 1751 ; of a noble family ; entered the artillery, 1765 ; captain 1779 ; kept his regiment in favour of the Revolution ; elected by the department of the Tarn to the Legislative Assembly, 1791, and to the Convention, 1792 ; did good service on the Military Committee ; on mission to Corsica, February 1793 to April 1794 ; and defended Bastia against the English ; general of brigade, 17 September 1793 ; on mission to the Army of the North, July to September, 1794 ; a Thermidorian ; member of Committee of Public Safety, 3 February to 6 June 1795 ; in Council of Ancients, 1795-98 ; general of division, 13 June 1798 ; ambassador to Naples, 1798-99 ; Inspector-General of Artillery, 1799-1800 ; commanded the artillery with the Army of Italy, 1805, and at Jena, 1806 ; commanded the 10th division, 1808, in Spain ; Governor of Barcelona, 1810 ; soon resigned from ill-health ; and died at his Château of St. Michel, 27 January 1812.

‘J’attends le général Moreau ; et j’espère, par ce courrier, vous faire passer les articles de la capitulation.’

‘Au quartier-général d’Ost-Dunkerque, le premier Thermidor, deuxième année républicaine.

‘Moreau, général de division, aux représentants du peuple composant le Comité de Salut Public.’

‘Je reçois à l’instant, citoyens-représentants, un courrier du représentant du peuple Richard, qui me prescrit de regarder comme non avenu l’arrêté pris par lui et le représentant du peuple Lacombe-Saint-Michel, qui me permettait de recevoir à capituler la garnison de Nieuport.

‘Ce courrier m’est arrivé trop tard : la capitulation était signée d’hier.

‘Nieuport a tenu cinq jours de tranchée ouverte ; elle n’était attaquée que par cinq bataillons et quatre compagnies de sapeurs ; les autres troupes faisaient seulement l’investissement. J’ai reçu, sur sa demande, cette garnison à capituler ; je ne l’avais pas sommée.

‘Il existait encore quelques émigrés dans Nieuport, qui se sont déguisés et jetés dans les inondations, comptant se sauver à l’Ecluse par les environs de Bruges ; mais j’ai pris des précautions si sûres qu’il ne s’en échappera guères : plus de trente ont déjà été fusillés.

‘Nous avons trouvé dans cette place près de deux mille hommes de garnison, dont cent de cavalerie ; environ soixante pièces de canon, une grande quantité de munitions de guerre et de bouche.

‘Je me loue beaucoup de la bonne conduite de la troupe, et surtout de l’artillerie ; tous, malgré l’excessive chaleur, et campés dans les dunes où ils manquaient d’eau, ont travaillé avec une activité dont les républicains seuls sont capables.

‘Salut et fraternité,

Signé, MOREAU.’

Mais au milieu des victoires qui se succèdent, craignons le génie malfaisant de l'étranger, qui renoue son parti à côté de nous, avec autant d'adresse et d'activité, que nous mettons d'énergie et de force à combattre les armées de la coalition.

C'est des inquiétudes des prisons que sortent aujourd'hui les coupables espérances des Anglais ; c'est dans les auxiliaires qu'ils ont dans Paris, qu'ils espèrent retrouver des complots, des conspirations, des troubles publics et de longs assassinats.

Avant-hier, dans la nuit du premier au 2, quarante individus (ce ne sont pas des citoyens) se sont présentés à Bicêtre, et se sont fait ouvrir les portes, au nom du Comité de Salut Public ; trois seulement ont été arrêtés, la fuite nous a enlevé les autres ; mais les perquisitions et les instructions reçues nous en rendront compte. Les bons patriotes veillent, et le gouvernement révolutionnaire les suit. Il est d'autres complots qui se sont manifestés à l'arsenal, où l'on a coupé les soufflets. Les auteurs n'en sont point inconnus ; mais, encore une fois, c'est à la Convention Nationale, c'est aux bons citoyens à veiller plus que jamais, à ne pas s'endormir au sein de la victoire, et à porter la terreur dans l'âme des vrais conspirateurs, qui semblent se multiplier à mesure que les armées sont victorieuses.

Ils voudraient amener des changements dans les principes de la Révolution, pour amener des indulgences dans l'intérieur et des transactions au dehors ; ils voudraient se servir de l'amnistie pour l'aristocratie, de la paix pour le peuple et des modifications politiques pour les rois ; ils voudraient un gouvernement faible et ignorant, qui s'élevât ou s'abaissât au gré de leurs viles passions ; qui se relevât ou déclinât selon les besoins de leur funeste politique, pour pouvoir, à la fin de toutes ces secousses convulsives et irrégulières, accabler les patriotes les plus célèbres, et affaiblir ou briser les ressorts du gouvernement révolutionnaire. Ce gouvernement les offusque sans cesse ; c'est un pont d'airain sur lequel le peuple Français a passé de la monarchie corrompue à la République régénératrice. Les scélérats voudraient

briser le pont pour rejoindre la monarchie à travers des flots de sang.

Le gouvernement révolutionnaire est ce qui blesse les gouvernements étrangers, ce qui frappe les conspirateurs, ce qui déjoue les intrigues, ce qui désespère le parti des indulgents, ce qui multiplie les victoires ; il faut donc attaquer le gouvernement révolutionnaire.

Le gouvernement révolutionnaire est ce qui donne de l'intensité à l'esprit public, de l'énergie aux amis de la liberté, de l'ensemble et de la vigueur aux opérations du gouvernement, de la subordination aux autorités constituées, de la surveillance sur les fonctionnaires publics, de la force au peuple et des succès aux armées. Il faut donc atténuer, amollir, neutraliser le gouvernement révolutionnaire.

Les armées sont en victoire permanente. Les ennemis sont chassés comme de vils troupeaux d'esclaves ; les rois sont humiliés comme de lâches usurpateurs ; les ministres des gouvernements étrangers sont avilis comme des fripons privilégiés ; les généraux Autrichiens, Espagnols, Piémontais, Anglais ou Prussiens sont déshonorés comme Brunswick : il faut donc intriguer à Paris, pour enchaîner la victoire, paralyser les mouvements des armées, arrêter leurs approvisionnements, tourmenter l'opinion et bouleverser les moyens que les sans-culottes préparent à Paris pour les armées.

Il faut donc arrêter, selon nos ennemis, et retarder les convois des poudres qui vont assurer le cours de la victoire.

Il faut dégrader, dénaturer les approvisionnements préparés pour les armées.

Il faut, avant d'incendier des établissements publics militaires, tarir la source qui peut arrêter l'incendie.

Il faut ouvrir les prisons, et répandre dans Paris des détenus atroces et vindicatifs, pour les armer de glaives et de crimes contre la représentation nationale.

Il faut faire croire qu'il y a de la division, de la mésintelligence dans le gouvernement, et une variation survenue dans les principes révolutionnaires.

Vous croyez peut-être que je viens tracer une tactique idéale et des projets chimériques : tous ces dangers, toute cette théorie de contre-révolution s'est réalisée en peu de jours ; et voici les faits qui le prouvent, d'après les procès-verbaux qui les constatent.

Le commandant du poste à la Barrière de la Villette a fait arrêter des poudres qui partaient pour l'armée de Sambre-et-Meuse. Cet individu est arrêté, et le Comité examine les motifs de sa conduite pour lui faire appliquer la peine qu'il mérite.

Le premier de ce mois, des malveillants qui se sont introduits dans les cours de l'Arsenal de Paris, ont crevé, presque sous les yeux des sentinelles, et avec des instruments tranchants, les soufflets de cinq forges de campagne qui faisaient partie du convoi préparé pour l'armée du Nord. Ce délit est constaté par le directeur et les agents de l'arsenal : la force publique fait toutes les perquisitions nécessaires.

La surveillance de police nous apprend que trois particuliers se sont approchés du réservoir de l'arsenal, et ont dit au garde du réservoir, avec un air de simplicité, de lâcher les écluses ou robinets, pour en voir l'effet. Sur son refus, ils ont offert de lui donner ce qu'il voudrait, et ils ont long-temps persisté. Ces curieux contre-révolutionnaires n'ont pas été arrêtés par la sentinelle.

Dans la nuit du premier au 2 de ce mois, entre minuit et une heure, il s'est présenté à la porte des prisons de Bicêtre un grand nombre d'individus qui ont demandé à entrer, au nom du Comité de Salut Public. Les trois citoyens qui étaient les premiers ont été arrêtés, quarante autres ont pris la fuite : les arrêtés ont été interrogés par l'administration de police.

Tels sont les symptômes des manœuvres employées dans les circonstances où nous sommes, par les agents de l'étranger réunis aux partisans de l'aristocratie. Les avoir dénoncés à la Convention, c'est avoir déjà commencé à les déjouer : mais les mesures que les deux Comités ont prises hier pour faire juger dans peu de temps les ennemis du peuple qui

sont détenus dans toute la République, vont être en activité et rendront à la nation cette sécurité, ce calme imposant qu'on veut lui ravir sans cesse, signe de la force et de la République affermie.

Ce ne sont pas là les seules mesures qui ont été résolues hier.

Les deux Comités réunis ont délibéré de faire un rapport général sur l'influence que l'étranger avait tenté d'acquérir, et sur les moyens de faire cesser la calomnie et l'oppression sous lesquelles on a voulu mettre les patriotes les plus ardents et qui ont rendu les plus grands services à la République. Ce sont encore les héritiers d'Hébert qui ont osé espérer de démoraliser le peuple et de corrompre l'opinion publique. Il faut de temps en temps retremper l'esprit public et accabler l'aristocratie.

Ce sera un tableau bien instructif que celui des intrigues habiles par lesquelles on a voulu diviser les patriotes pour les opprimer, et les opprimer pour anéantir la République.

Quand le rapporteur aura examiné devant vous l'influence que l'étranger avait tenté de nouveau d'acquérir en France et à Paris ; quand il aura examiné avec vous l'influence que les erreurs ou les préjugés de quelques patriotes ont eue sur les événements, et les fautes nouvelles dont les événements ont manqué d'être la source à leur tour, nous apprendrons enfin à démêler ces trames odieuses, ces enchaînements éternels de division, de persécution, de calomnie et d'injustice, mis à l'ordre du jour dans toutes les bouches, dans tous les esprits, contre les meilleurs républicains et les plus anciens défenseurs de la liberté.

C'est aussi pour prouver aux patriotes combien le gouvernement révolutionnaire les estime dans ses travaux, qu'il vous propose de faire disparaître de la loi du 2 Thermidor ce qui contient une généralité effrayante pour les bons fonctionnaires publics, pour ceux que des raisons légitimes ont forcés à donner leur démission ; ceux-là ne sont pas compris dans la loi. Les Comités n'ont pas cru non plus devoir y

comprendre indéfiniment tous les fonctionnaires publics destitués ou suspendus depuis 1789, mais seulement ceux qui depuis le 31 Mai (vieux style), ont été éloignés de leurs fonctions. Cette époque est célèbre dans les annales de la République. Ceux qui ont voulu son unité ont voté pour elle, et ceux qui eurent une opinion contraire, en furent les ennemis : ceux-là ne sont encore à Paris que des ennemis invétérés et incorrigibles, ceux-là sont frappés.

Quant aux patriotes qui ont été éloignés des fonctions par quelque passion, ou par quelque erreur, et qui ont à se plaindre à la Convention ou au gouvernement, loin de nous l'idée de les écarter de Paris, et d'attenter au droit si légitime de faire réparer leur erreur. Qu'ils viennent à Paris, les patriotes opprimés ; ils trouveront dans la Convention Nationale, dans les Comités, dans la société populaire, tous les cœurs prêts à les défendre, tous les organes prêts à parler pour eux, et l'autorité nationale attentive à écraser leurs lâches ennemis et leurs calomniateurs éternels ; qu'ils viennent ou qu'ils demeurent à Paris, il leur suffira de se faire inscrire au Comité de Sûreté Générale, avec les motifs de leur arrivée ou de leur séjour. C'est en montrant ici l'asile du patriote et ses vengeurs, que la Convention Nationale fondera plus facilement la République.

DÉCRET.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport des Comités de Salut Public et de Sûreté Générale, décrète :

I. Tout fonctionnaire public destitué ou suspendu par les représentants du peuple, qui aurait des réclamations à faire auprès de la Convention Nationale ou du gouvernement, pourra se rendre à Paris ou y demeurer, à la charge de se présenter en personne aux Comités de Salut Public et de Sûreté Générale, et de leur transmettre par écrit les motifs de son arrivée ou de son séjour à Paris : il y aura à cet effet un registre au Comité de Sûreté Générale seulement.

II. Les ci-devant fonctionnaires publics remplacés ou

démissionnaires qui remplissent en ce moment des fonctions, emplois ou missions qui leur ont été confiées par le gouvernement ou par les commissions exécutives, ne sont pas compris dans le décret du 2 Thermidor.

III. Le décret du 2 Thermidor ne concerne que les fonctionnaires publics destitués, remplacés ou suspendus depuis le 31 Mai 1793 (vieux style).

L'insertion du présent décret au bulletin tiendra lieu de publication.

XI.

REPORT ON THE CAPTURE OF ANTWERP (8 Thermidor Year II —26 July 1794).

For more than six weeks previous to the day on which Barère read the following report, Robespierre had absented himself from the meetings of the Convention and of the Committee of Public Safety. It was generally felt that the trial of strength was soon to come between his small coterie and the majority in the Committees. Barère was followed on this occasion at the tribune by Robespierre, who delivered a carefully elaborated attack on the real rulers of the country, the majority of the Committee of Public Safety, the Committee of General Security and the Financial Committee (Robespierre, *Speech X*). In the course of this speech, which he read the same evening at the Jacobin Club. Robespierre alluded to Barère's reports in the following terms: 'On vous parle beaucoup de vos victoires avec une légèreté académique, qui ferait croire qu'elles n'ont coûté à nos héros ni sang ni travaux: racontés avec moins de pompe, elles paraîtraient plus grandes. Ce n'est ni par des phrases de rhéteur, ni même par des exploits guerriers que nous subjuguons l'Europe, mais par la sagesse de nos lois, par la majesté de nos délibérations, et par la grandeur de nos caractères.' To this criticism, which Robespierre had previously made at the Committee of Public Safety, Barère replied in advance in the first paragraphs of the following report.

CITOYENS,

Si le Comité de Salut Public vient annoncer tous les jours avec un enthousiasme patriotique les succès des

armées Françaises, c'est qu'il en partage sincèrement la gloire. Malheur à l'époque où les succès des armées seront entendus froidement dans cette enceinte ! Malheur à ceux qui ne les partageront pas !

Si je viens développer leurs victoires dans des discours civiques, c'est moins pour vous qui n'avez pas besoin de cet hommage du Comité rendu à la Convention Nationale, mais pour les armées de la République, auxquelles cette justice est due ; mais pour les armées, que votre justice solennelle électrise chaque jour davantage.

La prise de Nieuport mérite d'être connue de la Convention Nationale. L'investissement de 15 lieues, à cause de l'inondation, s'est commencé avec trois bataillons et a fini avec cinq seulement. La prise de cette place considérable en fut la suite. Deux vaisseaux, cinq frégates et plusieurs cutters Anglais ont tiré inutilement pendant huit jours sur les républicains. Cette flottille a été le témoin de la honteuse reddition de Nieuport.

Le fort de Woiwoulh était l'objet de quelques inquiétudes. Des volontaires ont demandé à le prendre d'assaut : ils voulaient opposer les baïonnettes aux canons ; mais tant de bravoure n'a pas été nécessaire.

Vous venez de voir les drapeaux du despotisme ; ils formeront le garde-meuble de la liberté, et nous les montrerons à tous les voyageurs de l'Europe, pour qu'ils nous imitent ; et à tous les jeunes républicains, pour qu'ils se rappellent le courage et les sacrifices de leurs pères.

Citoyens, si la liberté compte aujourd'hui de nouveaux succès, le courage des armées ne peut pas en tirer la gloire terrible et brillante des combats. Les ennemis terrassés fuient les Républicains. Anvers et sa citadelle, évacuées par de lâches coalisés, sont dans ce moment au pouvoir des troupes de la République. Peut-être entre-t-il aussi dans les vues de nos ennemis de nous amollir par tant de succès, de nous laisser endormir sur des faisceaux de lauriers, et de renouveler sur nos troupes disséminées les tristes jour-

nées d'Aix-la-Chapelle. Mais les ennemis du peuple ont beau faire dans l'intérieur, ils ont beau intriguer autour de la Convention, ils ont beau occuper le gouvernement révolutionnaire de sa propre durée, et les membres qui le composent de leur sûreté ; dès longtemps leurs jours et leurs veilles sont à la patrie : c'est pour elle seule qu'on leur arrachera l'existence. Les efforts du Machiavélisme et du parti de l'étranger, qui veulent diviser pour abattre plus facilement, et abattre pour régner avec plus d'impunité, sont inutiles. La sagesse conduira la victoire ; l'expérience de la dernière campagne utilisera nos succès ; et le travail pour mettre à profit le courage des républicains et la fuite des esclaves des rois, est déjà prêt. Nous y aurions délibéré depuis huit jours, si l'on ne nous avait occupés des affaires de l'intérieur.

Le Comité de Salut Public aura aussi sa Minerve comme les anciens, et nous ne laisserons pas extravaser inutilement dans l'Europe ces belles et héroïques armées, et cette population belliqueuse et républicaine que le peuple Français a confiées à la Convention Nationale. Que ceux qui s'honorent du nom de citoyen n'oublent pas que la Convention est la première assemblée d'hommes libres ; qu'elle a sur elle les regards du monde et la haine des rois ; que son nom seul fait trembler les tyrans et fonde les espérances des nations ; et que le peuple Français, avec sa vertu et son courage, n'est pas impunément debout contre toute espèce d'intrigants, de diviseurs, d'alarmistes, d'exagérateurs, de traîtres et de contre-révolutionnaires.

Voici les nouvelles officielles de l'armée :

‘ Dune-Libre, le 5 Thermidor, la deuxième année
républicaine.

*‘ Le représentant du peuple Lacombe-Saint-Michel au Comité
de Salut Public.*

‘ J'envoie, citoyens collègues, à la Convention Nationale, les emblèmes et les dépouilles de la tyrannie que les vain-

queurs de Nieuport ont pris sur les esclaves des tyrans coalisés.

La Convention n'apprendra pas sans intérêt que, par les bonnes dispositions qui avaient été faites, les courageux républicains, au milieu des sables brûlants, et manquant absolument d'eau douce, ont, par un travail incroyable, dans une nuit, mis en batterie 26 pièces de canon, qui, foudroyant la ville et les remparts, ont forcé la garnison de demander grâce après cinq jours de tranchée ouverte.

‘Salut et fraternité.

‘*Signé*, LACOMBE-SAINT-MICHEL.’

‘Malines, le 6 Thermidor, l’an deuxième de la République
une et indivisible.

‘*Richard, représentant du peuple envoyé près l’armée du Nord, aux représentants du peuple composant le Comité de Salut Public.*

‘La terreur, dont sont frappées les armées des tyrans coalisés, semble aller toujours en croissant : les vils esclaves ne trouvent d’autre moyen d’échapper aux coups des républicains, qu’une fuite honteuse et précipitée. Ils ne se croient pas même à l’abri derrière les plus formidables remparts ; j’apprends à l’instant qu’ils viennent d’abandonner la ville et la citadelle d’Anvers, et que nos reconnaissances y sont entrées aux acclamations d’un peuple immense.

‘Je pars ce matin pour m’y rendre, et je vous instruirai de tout ce que l’ennemi peut y avoir laissé d’intéressant et d’utile à la République.

‘*Signé*, RICHARD.’

‘*Lettre du représentant du peuple Laurent au Comité de Salut Public.*

‘Bruxelles, le 6 Thermidor, l’an deuxième de la République
une et indivisible.

‘Anvers est pris avec sa citadelle, et je m’y transporterai demain pour le désarmement et les contributions : c’est la ville la plus riche de la Belgique.

‘Toutes les précautions sont prises pour accélérer le désarmement complet.

‘Dès que leurs fusils, leurs canons, leurs carabines, leurs sabres, etc. etc. seront enlevés, que les intrigants seront emprisonnés, et que les émigrés seront fusillés, il sera facile de les ramener au pas de la République.

‘*Signé*, LAURENT.’

XII.

REPORT ON THE CONSPIRACY OF ROBESPIERRE, COUTHON, ETC. (9 Thermidor Year II—27 July 1794).

ON 9 Thermidor, the debate aroused by Robespierre's attack on the real rulers of France was continued; Tallien and Billaud-Varenne took up his challenge, and the former demanded that the Convention should declare itself *en permanence* and that Hanriot and his staff should be arrested, while the latter proposed the arrest also of Dumas, Boulanger and Dufresse. Barère then went into the tribune and read the following report in the name of the united Committees of Public Safety and General Security. After a violent and noisy discussion the report was adopted, and decrees ordering the arrest of Robespierre and his friends in the Convention and in the Commune of Paris were afterwards carried.

CITOYENS,

Un de mes collègues, revenant de l'armée du Nord, a rapporté au Comité qu'un officier ennemi, fait prisonnier dans la dernière action qui nous a donné la Belgique, lui a dit : ‘Tous vos succès ne sont rien ; nous n'en espérons pas moins traiter de la paix avec un parti, quel qu'il soit, avec une fraction de la Convention, et de changer bientôt de gouvernement.’

Saint-Just nous a rapporté comme instruction ces nouvelles. Ne reçoivent-elles pas aujourd'hui leur application ?

Ce moment prédit par l'officier Autrichien, ne serait-il pas venu pour le parti de l'étranger, et pour les ennemis de l'intérieur, si vous n'aviez pris des mesures vigoureuses ?

Les deux Comités ne peuvent plus se dissimuler cette

vérité : le gouvernement est attaqué ; plusieurs de ses membres sont couverts d'improbation et d'injures ; ses relations sont arrêtées ; la confiance publique est suspendue, et l'on a fait le procès à ceux qui font le procès à la tyrannie.

On parle de la persécution des patriotes : mais les Comités n'ont-ils pas aussi à réclamer contre la même oppression ? et depuis quelques jours on ameut de tous côtés les citoyens, on les égare contre le gouvernement révolutionnaire. Les Anglais, les Autrichiens veulent-ils autre chose ?

On cherche à produire des mouvements dans le peuple ; on cherche à saisir le pouvoir national, au milieu d'une crise préparée ; et l'on sait que tout État libre, où les grandes crises n'ont pas été prévues, est à chaque orage en danger de périr.

Il n'y a que vous, citoyens, qui de ces crises mêmes avez su tirer un nouveau moyen de maintenir le gouvernement révolutionnaire : la même occasion s'est présentée aujourd'hui à votre courage civique ; et vous l'avez saisie. Vous ne pouvez en douter : sans les Comités réunis, il y a long-temps que le gouvernement révolutionnaire et la République seraient bouleversés.

Jetez les yeux sur ce qui s'est passé depuis dix-huit mois. Sans la centralité du gouvernement, la France était subjuguée par les rois, la liberté était pour jamais anéantie, et les vrais patriotes égorgés.

Qui voudrait donc ôter à la République la ressource et les institutions qui l'ont sauvée tant de fois ? Et ceux qui font des efforts contre ces institutions, ne sont-ils pas les ennemis du peuple ? Eh ! qu'on ne pense pas qu'après avoir renversé quelques patriotes ardents et purs, quelques hommes puissent régir les affaires publiques : ce n'est pas par des discours préparés qu'on gouverne ; ce n'est pas par des plaintes perpétuelles qu'on bâtit une République.

Les Comités sont le bouclier, l'asile, le sanctuaire du gouvernement central, du gouvernement unique, du gouvernement révolutionnaire ; tant qu'ils subsisteront, il est impossible que la royauté se relève, que l'aristocratie respire,

que le crime domine, que la République ne soit pas triomphante. On veut détruire tous ceux qui ont de l'énergie ou des lumières ; on veut anéantir tout ce qui est pur et vrai républicain ; et ces propos sont sortis, non pas du Tribunal Révolutionnaire, qui est une institution nécessaire, mais de quelques membres de ce tribunal, sur les crimes et les projets desquels vous devez prononcer aujourd'hui.

Il faut se prononcer sur plusieurs individus qui exercent des fonctions importantes. Il n'y a que les entreprises violentes qui mettent dans la nécessité de vous dévoiler tant de vérités, parce qu'alors le gouvernement n'a plus d'autre secret que celui de sauver la République ; et ce secret appartient au peuple. La forme établie dans le tribunal se trouve altérée, l'activité du gouvernement est suspendue, la liberté des citoyens est compromise, la sûreté publique est attaquée, l'opinion est ébranlée. Des gouvernants uniques et des peuples libres sont deux antipodes, des contraires absolus ; des réputations énormes et des hommes égaux ne peuvent longtems exister en commun ; des inquiétudes factices et des travaux réels ne marchent point ensemble. Il faut aimer modestement la patrie pour elle et non pas pour nous.

En attendant que les deux Comités réfutent avec autant de lumière que d'énergie les faits qui les concernent dans le discours de Robespierre, ils ont examiné les mesures que la tranquillité publique réclame dans les circonstances où des passions personnelles les ont jetés. Ils ont d'abord porté leurs regards sur les moyens que l'aristocratie, joyeuse des événements actuels, peut employer dans Paris : cette aristocratie, que tous nos efforts semblent ne pouvoir éteindre, et qui se cache dans la boue quand elle n'est pas dans le sang, l'aristocratie a fermenté depuis hier avec une activité qui ne ressemble qu'aux mouvements contre-révolutionnaires. Qui a donc voulu relever ses espérances parricides ?

Sur qui peut-elle porter ses moyens ? Sur quelque noble placé dans la force publique, sur quelque Hébertiste impuni, sur quelque contre-révolutionnaire militaire. Oui, citoyens,

vous avez pressenti leurs ressources, et vous venez de les leur ravir ; vous venez d'en faire justice, de ces militaires ambitieux.

Les Comités se sont demandé pourquoi il existait encore, au milieu de Paris, un régime militaire semblable à celui qui existait du temps des rois ; pourquoi tous ces commandants perpétuels avec état-major d'une force armée immense. Le régime populaire de la Garde Nationale avait établi des chefs de légion commandant chacun à son tour. Les Comités ont pensé qu'il fallait restituer à la Garde Nationale son organisation démocratique ; en conséquence ils proposent de décréter la suppression du commandant-général, et que chaque chef de légion commandera à son tour.

Le Maire de Paris¹ et l'Agent-National² de la Commune doivent dans ce moment remplir leur devoir, leur fidélité et leur dette envers le peuple ; c'est à eux de répondre sur leur tête de la sûreté des représentants du peuple et des troubles que des partis aristocratiques voudraient susciter, toutes les fois qu'ils aperçoivent quelque altération dans l'esprit de la Convention Nationale.

Les Comités ont pensé que dans l'état actuel où se trouve l'opinion publique, et dans la crise où nous sommes, il était

¹ Fleuriot-Lescot (Jean Baptiste Édouard), born at Brussels, 1761 ; a leader in the Belgian revolution, 1788-1790 ; had to escape to Paris, where he practised as an architect ; played a part in all the risings in Paris, 1791-92 ; became a leading member of the Jacobin Club and a friend of Robespierre ; elected a substitute to Fouquier-Tinville, the public accuser to the Revolutionary Tribunal, March 1793 ; appointed Mayor of Paris in the place of Pache on the overthrow of the Hébertists, Germinal Year II ; refused to obey the Convention, 9 Thermidor, induced the Commune of Paris to declare for Robespierre, and tried to raise an insurrection ; declared *hors la loi*, and guillotined 10 Thermidor.

² Payan (Claude François de), born at Saint-Paul-Trois-Châteaux in Dauphiné, 4 May 1766 ; of a noble family and well-educated ; published a *Mémoire sur les fossiles du Bas-Dauphiné*, 1785 ; an officer in the Artillery ; retired, 1790 ; elected an administrator of the Drôme, 1792 ; came to Paris on mission and became Robespierre's intimate friend ; attacked the Girondins in the *Anti-Fédéraliste* ; appointed to succeed Chaumette, the Procureur of the Commune of Paris, under the title of Agent-National, Germinal Year II ; tried to raise Paris for Robespierre, 9 Thermidor ; declared *hors la loi* ; executed, 10 Thermidor.

nécessaire d'adresser une proclamation au citoyens : dans un pays libre, il suffit de quelques traits de lumière, et aussitôt la raison du peuple s'en saisit, défend ses véritables défenseurs et soutient ses droits.

DÉCRET.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport des Comités de Salut Public et de Sûreté Générale, décrète :

I. Tous grades supérieurs à celui de chef de légion, sont supprimés. La Garde Nationale reprendra sa première organisation : en conséquence chaque chef de légion commandera à son tour¹.

II. Le Maire de Paris, l'Agent-National et celui qui sera en tour de commander la Garde Nationale, veilleront à la sûreté de la représentation nationale ; ils répondent sur leur tête de tous les troubles qui pourraient survenir à Paris.

Le présent décret sera envoyé sur-le-champ au Maire de Paris.

PROCLAMATION.

CITOYENS,

Au milieu des victoires les plus signalées, un danger nouveau menace la République : il est d'autant plus grand, que l'opinion est ébranlée, et qu'une partie des citoyens se laisse conduire au précipice par l'ascendant de quelques réputations.

Les travaux de la Convention sont stériles, le courage des armées devient nul, si les Citoyens Français mettent en balance quelques hommes et la Patrie.

Des passions personnelles ont usurpé la place du bien public ; quelques chefs de la force armée semblaient menacer l'autorité nationale.

¹ The National Guard of Paris was under one commandant, Lafayette, from its formation in July 1789 to November 1791 ; it was then decided that the commandants of the six legions should command in chief for a month in turn ; after the Revolution of 10 August, Santerre commanded in chief until May 1793, when he was succeeded by Hauriot ; the Committee of Public Safety now proposed to return to the system of alternate commanders.

Le gouvernement révolutionnaire, objet de la haine des ennemis de la France, est attaqué au milieu de nous ; les formes du pouvoir républicain touchent à leur ruine ; le despotisme ose renaître, l'aristocratie semble triompher, et les royalistes sont prêts à reparaitre.

Citoyens, voulez-vous perdre en un jour six années de Révolution, de sacrifices et de courage ? Voulez-vous revenir sous le joug que vous avez brisé ? Non, sans doute. La Convention Nationale ne cessera pas un instant de veiller aux droits de la liberté publique. Elle invite donc les citoyens de Paris à l'aider de leur réunion, de leurs lumières, de leur patriotisme, pour la conservation du dépôt précieux que le Peuple Français lui a confié. Qu'ils veillent principalement sur l'autorité militaire, toujours ambitieuse, et souvent usurpatrice. La liberté n'est rien dans les pays où le militaire commande au civil.

Si vous ne vous ralliez à la Représentation Nationale, les autorités constituées sont sans subordination et les armées sans direction ; les victoires deviennent un fléau, et le Peuple Français est livré à toutes les fureurs des divisions intestines et à toutes les vengeances des tyrans. Entendez la voix de la Patrie, au lieu de mêler vos cris à ceux des ambitieux malveillants, des aristocrates et des ennemis du Peuple ; et la Patrie sera encore une fois sauvée.

DÉCRETS.

La Convention Nationale décrète que la présente Proclamation sera imprimée sur-le-champ et adressée à toutes les sections de Paris, à toutes les communes et aux armées de la République.

La Convention Nationale décrète que Maximilien Robespierre, l'un de ses membres, sera sur-le-champ mis en état d'arrestation.

La Convention Nationale décrète que Robespierre le

jeune¹, l'un de ses membres, sera sur-le-champ mis en état d'arrestation.

La Convention Nationale décrète que Saint-Just, Couthon et Le Bas, trois de ses membres, seront sur-le-champ mis en état d'arrestation.

La Convention Nationale décrète que Dumas², Président du Tribunal Révolutionnaire; Hanriot, Boulanger³, Lavalette⁴, Dufresse⁵, chefs de la Garde Nationale de Paris, ainsi que les adjudants-généraux et aides-de-camp de Hanriot; et d'Aubigny⁶, ci-devant adjoint du Ministre de la Guerre; et

¹ Robespierre (Augustin Bon Joseph), born at Arras, 21 January 1763; younger brother of the orator; educated at the Collège Louis-le-Grand; in 1792, elected deputy for Paris to the Convention; on mission to the Army of Italy, July 1793 to May 1794; when his brother was ordered under arrest asked to share his fate; rescued from prison by Coffinhal; declared *hors la loi*; broke his leg in jumping from a window of the Hôtel de Ville; guillotined, 10 Thermidor.

² Dumas (René François), born at Lons-le-Saulnier, 1757; a Cistercian monk; in 1791, threw off his orders and came to Paris, where he became known in the Jacobin Club; appointed a judge of the Revolutionary Tribunal of Paris, September 1793, and President, March 1794; guillotined, 10 Thermidor.

³ Boulanger (Baudouin), born at Liège, 1756; an officer of the National Guard of Paris; brigadier-general in the revolutionary army of Paris; decreed *hors la loi*, 9 Thermidor; guillotined at Paris, 11 Thermidor.

⁴ Lavalette (L. S. T.), born at Paris, 1754; a nobleman and officer in the army; supported the Revolution; served under Dumouriez; promoted general of brigade; made commander-in-chief of the revolutionary army in the Nord, which kept Lille and the neighbouring towns in terror; came to Paris and became a friend of Robespierre; declared *hors la loi*, 9 Thermidor; guillotined, 10 Thermidor.

⁵ Dufresse (Simon Camille), born at La Rochelle, 2 March 1762; became an actor at Paris; enlisted, 1792; an ardent Jacobin; promoted general of brigade, 12 November 1793; succeeded Lavalette in command of the revolutionary army in the Nord; dismissed, 24 July 1794 by the representatives on mission, and came to Paris to complain; acquitted after Thermidor; served in Italy, 1796-99; Governor of Naples and then of Rome; Baron of the Empire, 1808; Governor of Valladolid, 1809-12; and of Stettin, 1813; defended that place for eleven months; placed on retired list, 1815; died, 27 February 1833.

⁶ D'Aubigny (Jean Louis Marie Vilain), born at Saint-Just in Picardy; a procureur in Paris, 1789, and a leading Jacobin, 1792; became an assistant to Bouchotte at the War Office; accused of theft and acquitted by the Revolutionary Tribunal, 1794; protected by Robespierre; escaped on 9 Thermidor; arrested as a terrorist, 1795,

Prosper Sijas¹, adjoint à la commission du mouvement et de l'organisation de l'armée de terre, seront mis sur-le-champ en état d'arrestation.

XIII.

REPORT ON THE RELEASE OF ROBESPIERRE, COUTHON, ETC. BY THE COMMUNE OF PARIS (9 Thermidor Year II—27 July 1794).

IN consequence of Barère's first report but on the proposition of other deputies, who succeeded him at the tribune, Robespierre, Couthon, Saint-Just, Le Bas, and Augustin Robespierre were arrested and removed to different prisons. But the Commune of Paris under the leadership of Payan, the Agent-National, Fleuriot-Lescot, the Mayor, Coffinhal, Vice-President of the Revolutionary Tribunal, and Hanriot, determined to oppose the Convention. The tocsin was rung, and the prisoners were released and taken to the Hôtel de Ville. The rulers of France, the majority of the Committees of government, at once decided on strong measures. Barère read the following report, and the Convention, which was sitting *en permanence*, decreed Robespierre and his supporters in the Commune *hors de la loi* or outlaws. Barras, Fréron and certain other deputies then raised a force from among the soldiers and national guards faithful to the Convention, and marched to attack the Hôtel de Ville.

CITOYENS,

Elle a donc éclaté, cette horrible conjuration tramée sous le manteau du patriotisme, et par des usurpateurs de l'opinion publique ! Elle tenait à des ramifications nombreuses, et qui se sont découvertes dans cette soirée avec une rapidité effroyable ; car les événements de la moitié de cette journée doivent dessiller les yeux aux citoyens les plus incrédules.

but amnestied, 4 Brumaire ; arrested for the affair of the Infernal Machine, 1801, and deported to the Seychelles ; where he died, 1801 ; his widow married Bouchotte, the former War Minister.

¹ Sijas (Prosper), born at Vire, 1759 ; a clerk in Paris ; an ardent Jacobin ; assistant to Bouchotte at the War Office ; and then to Pille ; an admirer of Robespierre ; declared *hors la loi*, 9 Thermidor ; guillotined, 11 Thermidor.

Tous les préparatifs de cette contre-révolution étaient faits, toutes les dispositions prêtes ; et il ne peut y avoir, dans ceux qui y coopèrent, que des complices. Pendant que vous rendiez des décrets salutaires, Hanriot répandait dans les rues de Paris le bruit qu'on venait d'assassiner Robespierre. Les nouvelles les plus infâmes étaient publiées contre vous. Des cartouches étaient distribuées aux gendarmes pour frapper les représentants du peuple, et les soldats fidèles viennent de déposer sur le bureau du Comité des cartouches distribuées pour le crime.

Pendant ce temps, l'administration de police, d'après un mandat du Maire, l'Agent-National de la Commune de Paris, et l'un de ses substituts, décernaient un mandat de liberté pour les citoyens Lavalette et Boulanger, officiers de la force armée Parisienne, et pour Vilatte, juré du Tribunal Révolutionnaire. Ainsi l'administration de police, le Maire et l'Agent-National se constituaient les supérieurs du Comité de Sûreté Générale, qui avait fait arrêter Vilatte, et usurpaient effrontément l'autorité nationale confiée à la Convention.

Au même instant Hanriot faisait traduire à la Force un gendarme porteur d'un décret de la Convention, jusqu'à ce que les *magistrats* du peuple en eussent ordonné autrement.

Tandis que Hanriot créait des magistratures, il insultait à votre autorité, arrêtait le sergent de la Convention ; il faisait battre le rappel dans une section, la générale dans l'autre, et le tocsin dans les sections qui environnent la Commune. Le Maire de Paris envoyait à toutes les barrières des ordres pour leur fermeture. Nous vous demandons un décret pour faire de nouvelles défenses de fermer les barrières, et de réputer ennemis du peuple ceux qui désobéiraient à ce décret.

Boulanger s'était réfugié au camp de Paris ; Hanriot traversait les rues à cheval, en criant : ' On assassine les patriotes ; aux armes contre la Convention ! ' et il excitait le peuple, qui, calme, ne répondait point à ces agressions insolentes.

Payan déclamaît à la Commune contre la représentation nationale, et la Commune se constituait en insurrection ouverte contre la Convention.

Le comité révolutionnaire du Temple nous apprend que la Commune de Paris vient de fermer les barrières, et de convoquer sur-le-champ les sections pour délibérer sur les dangers de la patrie.

A la municipalité, il y a un ordre de ne laisser entrer aucun envoyé de la Convention ; cependant l'huissier a été admis. Un municipal, au décret qui appelle la municipalité à la barre, a répondu : 'Oui, nous irons, mais avec le peuple.' Il a ajouté à cette réponse un geste que le peuple n'aurait pas avoué, parce que le peuple s'honore lui-même en honorant ses représentants.

Vous voyez ici la conspiration la plus atroce, une conspiration militaire, une conspiration ourdie avec une latitude, avec un art et un sangfroid que n'eurent jamais ni les Pisisstrate ni les Catilina.

Une partie des sections s'est déjà prononcée pour la représentation du peuple ; une autre partie accourt au secours de la loi. Si quelques-uns sont égarés ou gagnés par des intrigues communales, ne croyez pas que le prestige puisse durer.

En attendant, déclarez hors de la loi tous ceux qui donneraient des ordres pour faire avancer la force armée contre la Convention Nationale, ou pour l'inexécution de ses décrets. Il faut aussi mettre hors de la loi les individus qui, frappés de décret d'arrestation ou d'accusation, n'auront pas déféré à la loi, ou qui s'y seraient soustraits.

Le courage doit accompagner la vertu publique, et la vertu doit caractériser les représentants du peuple : avec du courage et le peuple, vous vaincrez.

L'objet de l'attente des Comités est que les citoyens de Paris se souviendront de la République à laquelle ils appartiennent ; qu'ils n'iront pas jurer fidélité à une Commune infidèle à son devoir, et complice de la conspiration la plus

horrible. Quelques-uns de ceux que la Convention a frappés se sont évadés et ont cherché un asile dans le sein de cette Commune : comment ont-ils consenti à souiller ainsi la maison des citoyens de Paris, et peuvent-ils compter sur une longue impunité, s'ils croient être au milieu de Français, au milieu de Républicains ? La Patrie observe Paris, et la Convention Nationale saura juger les bons citoyens.

Les sections s'assemblent : c'est à elles que nous devons nous adresser.

DÉCRET.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport de ses Comités de Salut Public et de Sûreté Générale, défend de fermer les barrières, ni de convoquer les sections sans une autorisation des Comités de Salut Public et de Sûreté Générale.

Elle met hors de la loi tous les fonctionnaires publics qui donneraient les ordres pour faire avancer la force armée contre la Convention Nationale, ou pour l'inexécution des décrets qu'elle a rendus.

Elle met aussi hors de la loi les individus qui, frappés de décret d'arrestation ou d'accusation, n'auraient pas déferé à la loi, ou qui s'y seraient soustraits.

XIV.

SECOND REPORT ON THE CONSPIRACY OF ROBESPIERRE, COUTHON, ETC. (10 Thermidor Year II—28 July 1794).

THE evening of 9 Thermidor after the acceptance of the report of Barère, which declared Robespierre and his friends outlaws, was not marked by actual fighting. Either the terrible words *hors la loi* or a belief that Robespierre was the author and main supporter of the Terror prevented his adherents in Paris from taking up arms. The small force which Barras commanded met with no serious opposition in surrounding the Hôtel de Ville. The outlawed deputies and the members of the Commune were found in the main hall ; Robespierre was fired at and wounded ;

Le Bas committed suicide, and the others tried to escape. They were all arrested except Coffinhal, and on 10 Thermidor the deputies and eighteen of their supporters, and on 11 Thermidor sixty more of their adherents, were guillotined.

CITOYENS,

La justice nationale a triomphé, le peuple s'est montré aussi grand qu'il fut jamais, et les sections de Paris ont bien mérité de la République. Voilà les premières paroles qui doivent sortir des Comités de Salut Public et de Sûreté Générale, et qui doivent être proférées dans le sein de la Convention.

Voilà donc les dangers que l'orgueil, l'esprit de domination et le poison du despotisme ont fait courir à la liberté ! Un seul homme a manqué de déchirer la patrie, un seul individu a manqué d'allumer le feu de la guerre civile et de flétrir la liberté ; car elle ne peut ni se perdre ni s'obscurcir.

C'est une grande leçon pour les assemblées de législateurs ! c'est un grand exemple pour tous les citoyens !

Quand un homme s'empare despotiquement de la volonté, des délibérations et des mouvements de la plus nombreuse, de la plus célèbre société populaire, il devient insensiblement le dominateur de l'opinion publique ; et l'opinion publique, qui seule a le droit de régner sur un peuple libre, perd son empire.

Quand un homme seul a dans les mains les influences des sociétés, de l'autorité judiciaire, révolutionnaire, et du pouvoir militaire, il n'y a plus de contre-poids suffisant pour maintenir une assemblée nationale libre, un gouvernement actif et droit, et une égalité légale.

Sur quels principes établirions-nous donc la pondération des droits égaux fondés sur la loi, si nous les laissons à la merci d'un homme, d'un tribunal, d'un commandant, d'une société, ou même des Comités créés par la Convention ? Elle seule doit régir, faire les lois, la guerre, la justice et la police nationale. Elle est tout : vous, individus, vous n'êtes rien à l'égard du peuple et de sa représentation.

La hideuse contre-révolution s'était réfugiée à la maison commune ; c'est là qu'elle a essayé plusieurs fois de s'établir, de se filtrer ensuite dans les diverses autorités constituées, soit par vanité, soit par perversité, soit par ambition, soit par aristocratie ou par vénalité. Une foule de citoyens s'étaient livrés à cette épidémie contre-révolutionnaire qui a produit tant d'obstacles à la liberté ; à certaines époques, la contre-révolution usurpatrice des pouvoirs, quand elle ne pouvait les renverser, a fait des efforts moins ardents, a eu des résultats plus secrets. Mais aujourd'hui la contre-révolution avait jeté le masque, ses fauteurs paraissaient au grand jour ; ses partisans s'aggloméraient, ses satellites se rassemblaient en foule, et nous avons vu jouer, en quelques heures et à la fois, tous les ressorts de cette manœuvre infernale.

Depuis Robespierre jusqu'au dernier agent de police, depuis Hanriot jusqu'au plus vil sicaire, depuis l'aristocrate jusqu'à la plus obscure dévote, depuis l'ambitieux le plus hardi jusqu'au dernier des prisonniers, tout s'est agité, tout a paru à nos yeux ; et les ombres de la nuit n'ont pu dérober à la Convention la connaissance de tant de mouvements divers, de tant de projets parricides.

Si des hommes, qui ne veulent rien croire ou trop croire, doutaient encore, dans la journée d'hier au matin, de tous les crimes commis par Robespierre et ses complices contre la patrie, ces derniers se sont chargés de dissiper eux-mêmes tous les doutes, de déchirer de leurs propres mains tous les voiles, et de montrer à des Français libres la dictature et le despotisme dans toute sa difformité.

Par leurs agents, les décrets de la Convention Nationale sont enfreints ; par leurs complots préparés, les prisons qui reçoivent ces grands coupables ne peuvent se refermer sur eux.

Le Conseil-Général de la Commune s'érige en puissance plus que nationale, car elle infirme les décrets, et accueille dans son sein des députés décrétés d'accusation pour crime de tyrannie.

Un chef factieux de la force armée court insolamment

dans les places publiques ; il excite impunément les citoyens à la révolte contre l'autorité du peuple, excite leur fureur contre ses représentants, calomnie ses décrets, force les maisons d'arrêt, ordonne de n'y recevoir les prisonniers que par ordre de la Commune, viole le Comité de Sûreté Générale, menace et frappe des députés dans les rues, et créa par ses ordres militaires ce qu'il appelle des magistrats du peuple.

Un Maire, investi de la confiance des Comités, les trompait encore le matin par les rapports les plus rassurants sur l'état de Paris et de l'esprit public ; il faisait le soir sortir des prisons les accusés par la Convention Nationale, et leur donnait une préséance dans le Conseil-Général de la Commune. Saint-Just était nommé chef d'un comité d'exécution ; Le Bas était le pouvoir exécutif ; les deux Robespierre et Couthon étaient le conseil ; Dumas s'occupait de la formation d'un tribunal contre-révolutionnaire, et trois patriotes devaient être pendus ce matin. On ne sait pas encore des nouvelles d'un commandant républicain que les conspirateurs ont fait arrêter. Payan, Agent-National, stipulait pour la révolte, et s'était chargé d'insulter à la représentation nationale. La municipalité se répandait dans les sections pour les corrompre, et dans la force armée pour la mettre en révolte. Le conseil s'occupait de fermer les barrières, et de nommer un général pour une force qu'ils n'avaient pas encore. Pour qui étaient-ils donc rassemblés ? Pour quel intérêt allaient-ils voter dans cette assemblée municipale ? Non, le souvenir d'une pareille démenée ne devait pas passer à la postérité ; car les efforts de quelques pygmées contre la liberté ne peuvent être que ridicules. Étrange présomption de ceux qui veulent arrêter le cours majestueux et terrible de la Révolution Française, et faire reculer les destinées de la première des nations ! Et avec quels moyens ; avec le talisman royal, avec des mannequins que le despotisme a brillantés autrefois. Peut-être vous ne le croiriez pas : sur le bureau de la maison commune, où se tenait la séance

contre-révolutionnaire, était un sceau neuf, n'ayant pour empreinte qu'une fleur de lys ; et déjà, dans la nuit, deux individus s'étaient présentés au Temple pour en demander les habitants.

Quels étaient donc les sujets de leurs espérances ? Les sicaires, les assassins, les brigands, compagnons ordinaires de Hanriot, ses aides-de-camp et ses affidés, étaient pour le délivrer au Comité de Sûreté Générale, et obéir à ses ordres sanguinaires ; car tout ce qui porte le nom de citoyen a manqué à ses desseins funestes : les canonniers, toujours fidèles à la patrie comme à la victoire, l'ont abandonnée ; des sections trompées un instant n'ont reconnu que la Convention.

Le jour n'avait pas encore paru, lorsque les conjurés se sont trouvés dans une solitude horrible, où il n'y avait plus qu'eux et leur crime.

Aussi, dès que les sections de Paris se sont présentées à la place de la maison commune, la terreur a saisi les coupables ; Le Bas s'est tué d'un coup de pistolet, Couthon s'est blessé en tombant, Robespierre jeune s'est jeté par une fenêtre, Robespierre aîné s'est blessé, Saint-Just a été saisi ; Dumas, plus ami de la vie, s'est caché dans un réduit, et Hanriot a voulu prendre la fuite par de petites rues qui sont derrière la maison commune, s'est caché quelque temps, et vient de se faire justice : il s'est jeté par une fenêtre. Est-ce avec de pareils hommes qu'il faut craindre des contre-révolutions ? Est-ce pour de tels individus que les citoyens doivent s'armer et se battre ? Non, sans doute ; cependant ils pouvaient mettre la patrie en péril, si cette crise avait été longue ou l'événement douteux ; ils pouvaient paralyser la législation, désorganiser la victoire, rehausser le courage des ennemis, remuer les prisons, et rendre à l'aristocratie son insolence meurtrière. Leurs auxiliaires étaient toutes les espérances odieuses auxquelles s'attache un parti ambitieux et hypocrite ; leurs auxiliaires étaient les partisans d'un pouvoir unique, les habitués du gouvernement corrompu

des rois, et les faiseurs de projets criminels que soutiennent dans l'intérieur les ennemis de la Révolution.

On parlait hier des motifs d'accusation contre les ennemis du peuple ; comme si l'avilissement de la représentation nationale, l'usurpation de tous les pouvoirs, le projet effectué de renverser le gouvernement révolutionnaire, et la volonté d'un homme substituée à la volonté générale, pouvaient être des crimes inaperçus ou impunis. Mais s'il a pu manquer quelque chose à la preuve la plus irrésistible, à la conspiration la plus évidente, ils sont tous allés, au mépris des lois et sous les regards des législateurs et du peuple, se réunir pour conspirer ouvertement, pour opposer puissance à puissance, force à force, armée à armée, et pour diviser les départements et les armées de la République ; mais tant de crimes sont inutiles, non pour la liberté qu'ils servent, mais pour ceux qu'ils déshonorent et qu'ils font mourir.

Le résultat des opérations militaires qui nous a été remis par Barras¹, représentant du peuple, et au nom de ses col-

¹ Barras (Paul François Jean Nicolas, Vicomte de), born, 30 June 1755, at Saint-Amphoux ; of the most ancient family in Provence ; entered the army as sub-lieutenant in the Régiment de Pondichéry, 1776 ; served with distinction in India on Suffren's fleet and in the siege of Pondicherry ; retired, 1786 ; was present at the capture of the Bastille, 1789 ; became a Jacobin, and was elected by the department of the Var an administrator, a juror at the High Court of Orleans, and in 1792, deputy to the Convention ; on mission to the Army of Italy, August 1793 to January 1794, and was instrumental in the capture of Toulon ; nominated to command the National Guard of Paris, 9 Thermidor, overthrew the Commune, and resigned his command, 12 Thermidor ; Secretary of the Convention, 16 Thermidor ; the leader of the Thermidorians ; member of the Committee of General Security, 5 November 1794 to 5 March 1795 ; President of the Convention, 4 February 1795 ; took an important part in putting down the insurrections in Paris on 12 Germinal and 1 Prairial ; general of brigade, 1 August 1795 ; member of Committee of General Security, 1 September 1795 ; general-in-chief of the Army of the Interior, 13 Vendémiaire (4 October), and put down the rebellion of the sections ; elected a Director, 1 November 1795 ; remained in the Directory until the Revolution of 18 Brumaire 1799 ; feared by Napoleon and exiled to Brussels, 1800, Marseilles, 1805, and Rome, 1813 ; died in retirement at Chaillot, 29 January 1829.

lègues, porte les faits suivants, qu'il faut se hâter de publier pour neutraliser les nouvelles fausses que les courriers de l'aristocratie propagent déjà. Tous les établissements nationaux sont en sûreté, la garde y est nombreuse ; l'arsenal a été défendu par sa section, et il en a été de même par chaque section de Paris, dont on ne peut se faire une idée en zèle et en patriotisme, que lorsqu'on a passé la séance de la nuit dans cette enceinte.

Les postes des prisons ont été triplés, la maison commune a des postes forts et nombreux pour empêcher tout rassemblement que la fuite de Hanriot et la bonté de l'esprit public rendent encore plus impossible que jamais.

Le Temple est gardé avec soin, ainsi que la Conciergerie ; le même intérêt appelle un peuple libre à les garder. Les sections du faubourg Antoine, excitées par des commissaires de Hanriot, se sont ralliées à la voix de la Convention. Les représentants du peuple y ont été accueillis, applaudis vivement et accompagnés partout.

C'est là que quelques aristocrates déguisés parlaient d'indulgence ; comme si le gouvernement révolutionnaire n'avait pas repris plus d'empire par la Révolution même dont il avait été l'objet ! comme si la force du gouvernement révolutionnaire n'était pas centuplée depuis que le pouvoir remonté à sa source avait trouvé une assemblée plus énergique et des comités mieux épurés ! De l'indulgence ! il n'en est que pour l'erreur involontaire ; mais les manœuvres des aristocrates sont des forfaits, et leurs erreurs ne sont que des crimes. La Convention Nationale signalera ces événements par une guerre plus ouverte à tous les préjugés, et une justice éclairée pour tous les patriotes : faisons la guerre à toutes les ambitions particulières ; il ne faut pas, dans une République, qu'un homme s'élève au-dessus d'un autre homme. Il n'y a de grand et d'élevé que le peuple.

Je dois dire ici un trait qui marque bien l'état de l'esprit public : des émissaires secrets avaient voulu le corrompre

dans le faubourg Antoine ; mais aussitôt que les représentants ont parlé des signes de royalisme trouvés à la maison commune, les sections républicaines n'ont fait entendre que des cris d'indignation.

Les gendarmes de la garde des tribunaux sont venus sur le Pont-Neuf protester de leur dévouement pour la Convention Nationale, et se sont mis en bataille sur ce même pont qu'on disait menacé.

Le faubourg Marceau, qui avait été invité par le scélérat Hanriot à protéger ses crimes, est venu avec ses canons dans l'intention de détruire tous les complices des conspirateurs.

Toutes les compagnies de canonniers qui avaient été à la Grève, se sont portées de suite dans les endroits où la Convention aurait été la plus menacée.

Enfin, le cri unanime de tous les citoyens a été : 'Vive la Convention Nationale ! vivent la liberté, la République ! périssent les traîtres et les tyrans !' c'est le seul qui soit entendu dans toutes les rues, dans toutes les sections de Paris.

Le meilleur esprit règne partout ; la patrie est partout honorée ; on ne s'attache ni à un homme, ni à une réputation : la liberté, c'est le mot d'ordre, et la Convention Nationale le point de ralliement.

C'est dans les circonstances les plus belles où se soit trouvée la Convention Nationale, que les Comités ont pensé qu'elle devait s'adresser aux départements et aux armées. C'est un succès majeur pour la Révolution ; c'est une grande bataille gagnée sur les tyrans. Les communications ne sont que trop rares entre le peuple et ses représentants ; il faut les multiplier ; les circonstances le réclament, et le patriotisme ne peut qu'y gagner plus de lumières et plus de forces.

LA CONVENTION NATIONALE

AU PEUPLE FRANÇAIS.

CITOYENS,

Des conspirateurs hypocrites, frappés par vos véritables représentants, s'étaient réfugiés dans le sein d'une municipalité perfide. Ils rassemblaient une force armée, provoquaient les citoyens contre la représentation nationale, et menaçaient d'envahir les droits du peuple.

Mais ce danger est passé aussitôt qu'il est aperçu dans une commune célèbre qui fut le berceau et l'asile de la liberté. À peine les manœuvres des conspirateurs Robespierre, Saint-Just, Couthon et des municipaux leurs complices ont été connues, les sections de Paris ont environné la Convention Nationale ; les citoyens ont fait aux représentants du peuple un rempart de leurs corps, de leurs armes un appui.

Qu'il était beau et digne de vous, ce spectacle touchant des citoyens de Paris rassemblés spontanément autour de la Convention Nationale, dans la même nuit que des mains coupables sonnaient le tocsin dans la maison commune !

Les ténèbres ont couvert quelques petits rassemblements de citoyens trompés ; mais le soleil n'a éclairé que des sections fidèles et des conspirateurs abandonnés. Cette solitude du crime a frappé tous les regards ; en même temps que tous les vœux, tous les applaudissements, toutes les félicitations étaient portés de toutes parts à la Convention Nationale.

Le 31 Mai le peuple fit sa Révolution ; le 9 Thermidor la Convention Nationale a fait la sienne ; et la liberté a applaudi également à toutes les deux.

Puisse cette époque terrible, où tombèrent de nouveaux tyrans plus dangereux que ceux que le fanatisme et la servitude couronnent, être le dernier orage de la Révolution ! puisse-t-il surtout éclairer les citoyens sur les droits de l'égalité ! Aucun homme n'est rien en regard de la patrie ; et la liberté n'admet ni primauté ni préférence. Un homme n'est qu'un homme devant la loi, et tout usurpateur des

droits du peuple n'est pas un homme, mais un coupable qui doit disparaître.

Et vous, braves républicains des armées, qui couvrez la République de triomphes, vous nous avez aidés à recueillir cette victoire sur les ennemis de l'intérieur. La Convention Nationale les a reconnus aux larmes de regret qui coulaient de leurs yeux lorsque vos victoires étaient annoncées. Continuez par vos brillants succès le deuil des ennemis du peuple ; nous continuerons de les démasquer et de les punir.

DÉCRET.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport des Comités de Salut Public et de Sûreté Générale, décrète l'impression du rapport et de la proclamation de la Convention Nationale au peuple Français, qui sera envoyée, par des courriers extraordinaires, à tous les départements et à toutes les armées de terre et de mer de la République.

Signé, COLLOT-D'HERBOIS¹, *président* ; LEGENDRE et ANDRÉ DUMONT², *secrétaires*.

¹ Collot-d'Herbois (Jean Marie), born at Paris 1750 ; an actor and dramatist ; produced *La Famille Patriote*, 1790, and *Le Procès de Socrate*, 1791 ; planned the fête in honour of the Swiss soldiers of Château-Vieux, 6 April 1792 ; member of the insurrectionary Commune, 10 August 1792, and deputy to the Convention for Paris, September 1792 ; on mission to Nice, December 1792 to February 1793 ; President of the Convention, 13 June 1793 ; elected to the Committee of Public Safety, 6 September 1793 ; on mission to Lyons, November 1793 ; shot at by Admiral, 3 Prairial ; President again 1 Thermidor (19 July 1794), and acted against Robespierre ; retired from the Committee of Public Safety, 15 Fructidor (1 September) 1794 ; attacked as a terrorist ; ordered to be deported to Cayenne, 12 Germinal (1 April) 1795 ; died at Sinnamari, 8 January 1796.

² Dumont (André), born at Oisemont in Picardy, 24 May 1764 ; elected administrator of the district of Amiens, 1791, and deputy to the Convention by the Somme, 1792 ; on mission to his own and the neighbouring departments, July 1793 to May 1794 ; elected secretary of the Convention, 17 Messidor (5 July) 1794 ; a leading Thermidorian ; member of the Committee of General Security, 1 August to 5 November 1794, and of the Committee of Public Safety, 5 December 1794 to 4 April 1795 ; President of the Convention, 22 September 1794 ; member of the Council of Five Hundred 1795-97 ; Sous-Préfet at Abbeville, 1800-15 ; Préfet of the Pas-de-Calais during the Hundred Days, 1815 ; exiled as regicide, 1816 ; died, 19 October 1836.

SPEECHES OF DANTON.



INTRODUCTION.

DANTON, like Mirabeau and Robespierre, played such an important part in the history of the Revolution, that it would be quite impossible to give an adequate sketch of his political career here. An attempt will be made only to give the main facts of his life, the tendency of his policy at different dates as shown in the speeches printed in this collection, and some remarks on the character of his oratory.

Georges Jacques Danton was the son of Jacques Danton, a procureur at Arcis-sur-Aube, and a member of a good bourgeois family, and of Marie Madeleine Camus, his wife. He was born at Arcis-sur-Aube on 26 October 1759, and while he was still a child, his father died on 24 February 1762. His mother married Jean Récordain in 1770, and his stepfather seems to have always behaved kindly and justly towards him, and it was Madame Récordain, who in 1805 took charge of the children of the great orator, whose paternal inheritance had been confiscated. Georges Danton was educated at the Oratorian College at Troyes, and at the age of twenty-one, in 1780, he established himself at Paris as an avocat practising before the Parlement. He worked hard at his profession and soon became a prosperous lawyer; but he did not confine himself to his legal studies, and read much in all departments of history and literature. He was a good classical scholar, and one of his school-fellows reports his fondness in his boyhood for the Latin historians¹; but

¹ Aulard, *Les Orateurs de la Législative et de la Convention*, vol. ii. pp. 171, 172.

he was no pedant, and seems to have preferred modern authors to the classics. He knew Italian well and used to speak it with his mother-in-law, Madame Charpentier, who was of Italian birth, and was a master of English, in which he used to converse with Tom Paine, when the latter sat in the Convention. In his library, of which the catalogue in 1793 has been published by Dr. Robinet, he had copies of Shakespeare, Pope, Richardson, Dryden's Virgil, Robertson and Adam Smith. He was also an admirer of the French classics; he knew his Rabelais well, and in one of his speeches (*Speech XIX*) expressed his ardent admiration for Corneille. In 1787 he married Mademoiselle Antoinette Gabrielle Charpentier, the daughter of a wealthy bourgeois, who brought him a dowry of 20,000 livres, and in the same year he purchased for 78,000 livres the office of an 'avocat aux conseils du Roi' which conferred on him the faculty of acting both as a procureur and as an avocat. He was therefore in 1789 a wealthy lawyer in good practice and very happy in his domestic relations, when he was drawn into politics by the outbreak of the Revolution.

He took an active interest in the elections of the *tiers état* of Paris to the States General, and though not chosen an elector, he is mentioned towards the end of 1789 as president of the district of the Cordeliers, which afterwards became the section of the Théâtre Français. In 1790 he founded the Cordeliers Club, which soon became the rallying point of the advanced democrats of Paris, where he was surrounded by a group of men, who were afterwards conspicuous in the Convention, notably Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, and Legendre, the butcher. It must be remembered that at this time, the Jacobin Club was under the influence of Duport, Barnave and the Lameths, and that the majority in it belonged to the constitutional royalists. In February 1791 Danton was elected an administrator of the department of the Seine, that is the department of Paris, and first began to play an official part in the management of affairs. He was profoundly disgusted with the course of events in the Con-

stituent Assembly. The ideas of the constitutionalists, who were building up an impossible constitution, were as repugnant to him as to Mirabeau; he saw that their work would end in a weak government, which could not act, and which must be overthrown by another revolution. Mirabeau perceived this, and hoped to secure a change for the better by strengthening the position of the king; Danton, on the other hand, believed that the king would easily upset the new constitution and re-establish the old power of the monarchy, and he therefore maintained that an improvement could only be made by the abolition of royalty. It was in 1790 that the accusations that he was bribed by the Duke of Orleans or the Court were first made, but M. Bougeart and Dr. Robinet have conclusively proved that the only money he received was in compensation for the abolition of his legal office, and that it did not exceed the amount he had paid for it. Danton's ideas placed him at variance with the majority of his colleagues, the administrators of Paris; he did not hesitate to take part with the people in the attempt made to prevent the king from going to Saint-Cloud on 18 April 1791; he accused the king of treachery and desertion at the time of the flight to Varennes in June 1791; and he helped to prepare the petition in favour of a republic, which led to the massacre on the Champ de Mars on 17 July 1791. An order for his arrest was issued, but he escaped to Arcis-sur-Aube and then passed some weeks in England. He returned to France in September 1791, during which month a daring attempt was made to arrest him, while acting as an elector of Paris for the election of deputies to the Legislative Assembly.

In November 1791 Danton was elected a substitute to the Procureur of the Commune of Paris, and during the session of the Legislative Assembly he became gradually and better known as a leader of the advanced party. His activity was removed to the Jacobin Club, from which the constitutionalists of 1791 had seceded, and which was now chiefly under the influence of Robespierre. He did not take such

a strong stand against the war, as Robespierre and Marat, but he shared their dislike for the attitude of the Girondins, he saw through the policy of Narbonne, and he utterly despised Brissot. The first disasters of the war convinced him that it was no longer possible to put up with the nominal sovereignty of Louis XVI; he saw that nothing but loss could result for France whichever way the war went; if the foreign foes were successful, the old *régime* would be established and compensations in territory given to Austria and Prussia; if they were defeated, the King would be strong enough to abrogate the Constitution of 1791. He thoroughly understood the danger of a weak executive under a monarch, who must necessarily be only half-hearted in the country's cause, and argued that if France was successfully to resist the invaders, she must be freed from the shadow of the Monarchy. He therefore co-operated heartily in the movement which led to the capture of the Tuileries, and on 10 August 1792 he was elected Minister of Justice by the Legislative Assembly.

The period of his ministry is the most glorious of Danton's life. He was the heart and soul of the Executive Council, as the united ministers were called; he delivered two addresses to the Assembly (*Speeches I, II*) which burn with patriotism, and in which his famous phrase 'De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace' occurs; and to him was largely due the vigour of the executive, which enabled Dumouriez to drive back the Prussians. In September 1792 he was elected second deputy for Paris to the Convention, and resigned his place in the Ministry. The great blot on Danton's administration is his not endeavouring to stop the massacres in the prisons; he probably could have stopped them, if he had chosen; but he believed that they would terrify all opponents from trying to traverse the course of the Revolution, and would open the way to victory over the foreign foes by making peace, either with the foreigner or with the royalists, impossible.

Danton's career during the session of the Convention can

be divided into six distinct periods, all of which are illustrated in the present selection of speeches, and in all of them the same guiding sentiments can be perceived, the patriotic longing to see France triumphant over her enemies and the desire to establish a strong executive government, by which means alone she could win such triumphs and secure tranquillity at home. During the first period, from September to December 1792, he had to defend himself from the imputations of the Girondins, who hated him for his energy of expression against them and his openly avowed contempt for Brissot, Roland and Madame Roland, and his most important endeavour was to get the Convention to acknowledge the sacredness of property and to thus destroy the hopes of the socialists (*Speeches III-VI*). From December 1792 to March 1793 he was most of the time absent on mission to Belgium, and only delivered one great speech in the Convention (*Speech VII*), in which he made an endeavour to restore harmony between the two parties who were rending the Convention by their quarrels. In March 1793 he had again to defend himself against the Girondins who impeached his conduct during his mission in Belgium, and had to repeat the burning appeals to renewed energy, which recall his conduct during his ministry, in the face of the fresh invasion which was threatening France. The defeat of Dumouriez at Neerwinden made it more than ever necessary to establish a strong executive. On 11 March 1793, before the defeat had taken place, but after it was obvious that the French must soon be driven out of Belgium, Danton made an effort to persuade the Convention to permit that the ministers might be selected from among the deputies (*Speech X*), and like Mirabeau he offered to ostracize himself from power if only this principle was admitted. His efforts were in vain; the Convention refused to be persuaded by his arguments just as the Constituent Assembly had in the same matter refused to agree with Mirabeau. On 7 April 1793, his election to the first Committee of Public Safety made him once more one of the rulers of France. But this

first Committee had not the full authority of its successor ; its importance lay in the fact that it showed how efficiently the government could be superintended by a small body of deputies, and how much better it was for executive power to be administered by such a Committee than by the discredited and timid Executive Council of Ministers (see Cambon, *Speech*). During this period of his tenure of power, the Girondins were overthrown on 2 June 1793. This is not the place in which to enter into the legend of the proposed alliance between Danton and the Girondins ; there could be no doubt that he felt it better that such a body of theorists should be deprived of influence, and that they had given him no reason to wish to save them (*Speech XV*). On 10 July 1793 the first Committee of Public Safety was dissolved. Danton made no effort to be elected to its successor. He had grasped the idea that the Committee should be made supreme over the executive, and that its supremacy, if conducted by vigorous and energetic men, could save France. The position was more critical than ever ; and on 1 August 1793, on the very day on which Barère brought up the first report of the second or Great Committee of Public Safety, Danton delivered a most important speech, advocating that the subordination of the Ministry to the Committee should be recognized, and that the Committee should be made the provisional government of France (*Speech XXII*). This proposition was not carried, but in the face of fresh disasters, the Committee did actually attain the supreme power which Danton had advised, if not the name of government. His rôle during the months of August and September 1793 is of the utmost importance ; he supported every measure to strengthen the power of the Committee, and every measure which tended to establish its rule by means of the Reign of Terror. Danton did more than any other man to create the despotism of the Great Committee and the Reign of Terror, and whatever blame or credit must be attributed to the men who ruled France from September 1793 to July 1794, it must never be forgotten that their authority was mainly due to Danton.

In October 1793 Danton retired to Arcis-sur-Aube for a rest, and on his return in November began the last epoch of his political career. In it the main feature is not a tendency to reaction or to mercy. There can be no greater mistake than to accuse Danton of inconsistency. He had steadily advocated the establishment of a despotism; he had practically created it; he was not ashamed of it: and in everyone of his more important utterances from November 1793 to his arrest in March 1794 (*Speeches XXVII-XXXV*) he insisted on everything being referred to the Committee. He would not even censure it when his greatest friend, Fabre-d'Églantine, was arrested; he supported it when Vincent and Ronsin, two leaders of a party he opposed, were liberated (*Speech XXXII*). He insisted again and again on all matters of administration being left to it, and carefully abstained from all interference and from any word of censure. This studious self-abnegation is the more remarkable, when it is noted that he did not altogether approve of its system of government. He had declined to be a member (see Introduction to *Speech XXVI*), and felt he had no right to censure, but none the less he did not approve of the severity of the Reign of Terror. This was well known by common report, by the fact that it was his friend, Camille Desmoulins, who published the severest strictures on the new *régime* in the famous *Vieux Cordelier*, and appears in more than one of his speeches (*Speech XXXI*). The leaders of the Great Committee, Billaud-Varenne and Collot-d'Herbois, who had special charge of the organization of the Terror knew of this disapproval, and fearing Danton's influence over the Convention, they determined to strike first, and had him arrested with the most energetic of his friends on 31 March 1794. Robespierre in this matter did more than acquiesce in the arrest of Danton; he believed that the rule of the Great Committee and its Reign of Terror would culminate in the Reign of Virtue; he, therefore, like the majority of the members of the Great Committee, determined on Danton's overthrow, and it was on his notes that Saint-Just drew up his indict-

ment against Danton (Saint-Just, *Speech II*). It was not because of anything he had done that Danton was arrested, but because of what he might do. The accusations in Saint-Just's report are obviously absurd; it may be considered as certain that neither Robespierre, nor Saint-Just, nor anyone else believed a tittle of them; but some excuse had to be found for getting rid of the man, who might and could overthrow the Great Committee. The Convention, and all France acquiesced in the arrest of the great statesman, because owing to the state of the country, a change of government might be fatal. Unity and vigour had made a marvellous difference in the position of France at home and on the frontiers; but until she was definitely victorious, the life of no man, the lives of no class or number of men, could be allowed to stand in the way of maintaining that unity and vigour. Danton's arrest was speedily followed by his trial and execution, and the Great Committee ruled unchecked until 9 Thermidor 1794 when Robespierre and his friends followed Danton to the guillotine.

The eloquence of Danton is unique amongst the oratory of the Revolution. He was the only statesman who always improvised and spoke extempore. As has been said, most of the orators of the Constituent, the Legislative and the Convention wrote their speeches and read them at the tribune; Danton alone spoke on the spur of the moment. For this reason his speeches stand out as distinct from those of Mirabeau and Robespierre, Vergniaud and Barère. They are not models of style; they are not composed with rhetorical accuracy; they contain no balanced periods, no carefully selected words and passages. They possess all the faults and merits of extempore speeches. They are diffuse and badly arranged; the orator jumps from subject to subject in a bewildering fashion; he repeats his arguments and his words; and his style is brusque and rough rather than polished. But yet they have extraordinary merits. They seem to come red-hot from his thoughts; and though they lack the care of the practised rhetorician, they abound in the

straightforward eloquence of the heart. They cannot be studied like the happiest efforts of the four great orators, who have been mentioned, for their symmetry and elegance, but they interpret better than any other speeches delivered during the Revolution the storm and stress of the period and the meaning of the words 'the revolutionary fever.' This habit of improvising made Danton the best debater of the Convention. Whereas Robespierre took some days to compose his answer to Louvet (see Robespierre, *Speech IV*), Danton answered all allegations against him on the spot, and the debate of 1 April 1793 is given at length in order to show in what manner he did so (see *Speech XV*). Danton was not a great orator in the sense in which Vergniaud stands supreme for his mastery over all rhetorical artifices, but his burning words and vigorous sentences stand out distinct from the productions of the other speakers of his time; it is impossible to attribute a speech by Danton to any other statesman of the Revolution, whereas the speeches of his contemporaries differ from each other in their contents not in their form; the speeches of Robespierre and Vergniaud display the thoughts and the policy of their authors; those of Danton give the clue to the character of the man.

Danton's invariable habit of improvising, and the assumption we may well draw from his speeches that he spoke extremely fast, made it impossible for him to be adequately reported. Whereas other orators wrote their speeches and revised them for the press, with the greatest care for their literary fame, Danton did neither. There can therefore be no authorized editions of his speeches; the reports in the *Moniteur*, which are all that can be depended upon, cannot contain more than a summary of what he actually said, and though he probably delivered all the sentences attributed to him, it is quite certain that what are here printed are only portions of the speeches actually delivered. But M. Aulard has pointed out that two different epochs may be marked in the reports of his speeches in the *Moniteur*. Only the very briefest notices are given of his early speeches (see *Speeches*

I-VI) during the first months of the Convention, but after the commencement of 1793 they are given at greater length. This was doubtless caused by the fact that a rival to the *Moniteur* had arisen in January 1793 in the *Logotachygraphe*. M. Aulard has printed in the *Révolution Française*, vol. ii. pp. 934-943, the reports of the great speech of 21 January (*Speech VII*) in both journals in parallel columns. That in the *Logotachygraphe* is more than twice as long as that in the *Moniteur*, and anyone who wishes to see how Danton's early speeches have been mutilated and summarized has only to compare the two. After this date, however, the *Moniteur* seems to have been put on its mettle, and M. Aulard, after continuing his comparison of the two journals, gives the preference for the speeches of March and April 1793 to the reports in the *Moniteur*. In May 1793, the *Logotachygraphe* suspended publication and from that time there are only the reports in the *Moniteur* to be used. These no doubt are fairly full for the months of August and September, when Danton's importance as a statesman was at its height, but are probably greatly curtailed for the speeches of November 1793 to March 1794, when his star was setting. It only remains to be said that the text of the speeches in this selection is that given in Vermorel's edition of the *Œuvres de Danton*, Paris, 1867, which is taken from the *Moniteur*, checked by the *Moniteur* itself and the versions in Robinet's *Danton Homme d'État*, Paris, 1889, except with the regard to *Speech VII*, for which the far superior text of the *Logotachygraphe*, mentioned above, is preferred. On Danton's life the chief authorities are Robinet's *Danton, Mémoire sur sa vie privée*, Paris, 1865; *Le Procès des Dantonistes*, Paris, 1879; *Danton Émigré*, Paris, 1887; together with *Danton Homme d'État*, Paris, 1889; Bougeart's *Danton*, 1861; Dubost's *Danton et la politique contemporaine*, Paris, 1880; and *Danton et les Massacres de Septembre*, Paris, 1886; while for his oratory reference should be made to Aulard's *Les Orateurs de la Législative et de la Convention*, vol. ii. pp. 163-224.

SPEECHES OF DANTON.

I.

ON REVOLUTIONARY MEASURES (28 August 1792).

ON 10 August 1792 after the capture of the Tuileries, the King was suspended and all power was given to a new ministry elected by the Legislative Assembly, consisting of Roland, Clavière, Servan, Lebrun-Tondu, Monge and Danton, which acted as the Executive Council. The situation between August 10 and the meeting of the Convention on September 21 was most critical, owing to the advance of the Prussian invaders. During this period, Danton was the life and soul of the provisional executive council, and it was his vigorous words and actions, which inspired courage into the hearts of the Legislative Assembly and laid the foundation of his reputation. The two speeches, which he delivered as minister before the Assembly, are of the greatest importance both from the light they throw upon his genius as a statesman and from the measures he proposed.

LE pouvoir exécutif provisoire m'a chargé d'entretenir l'Assemblée Nationale des mesures qu'il a prises pour le salut de l'empire. Je motiverai ces mesures en ministre du peuple, en ministre révolutionnaire. L'ennemi menace le royaume, mais l'ennemi n'a pris que Longwy¹. Si les commissaires de l'Assemblée n'avaient pas contrarié par erreur les opérations du pouvoir exécutif, déjà l'armée remise à Kellermann se serait concertée avec celle de Dumouriez. Vous voyez que nos dangers sont exagérés.

Il faut que l'Assemblée se montre digne de la nation. C'est par une convulsion que nous avons renversé le despotisme ;

¹ Longwy surrendered to the Prussians on 23 August.

ce n'est que par une grande convulsion nationale que nous ferons rétrograder les despotes. Jusqu'ici nous n'avons fait que la guerre simulée de Lafayette, il faut faire une guerre plus terrible. Il est temps de dire au peuple qu'il doit se précipiter en masse sur les ennemis.

Telle est notre situation que tout ce qui peut matériellement servir à notre salut doit y concourir. Le pouvoir exécutif va nommer des commissaires pour aller exercer dans les départements l'influence de l'opinion. Il a pensé que vous deviez en nommer aussi pour les accompagner, afin que la réunion des représentants des deux pouvoirs produise un effet plus salubre et plus prompt.

Nous vous proposons de déclarer que chaque municipalité sera autorisée à prendre l'élite des hommes bien équipés qu'elle possède. On a jusqu'à ce moment fermé les portes de la capitale et on a eu raison ; il était important de se saisir des traîtres ; mais, y en eût-il 30,000 à arrêter, il faut qu'ils soient arrêtés demain, et que demain Paris communique avec la France entière. Nous demandons que vous nous autorisiez à faire faire des visites domiciliaires.

Il doit y avoir dans Paris 80,000 fusils en état. Eh bien ! il faut que ceux qui sont armés volent aux frontières. Comment les peuples qui ont conquis la liberté l'ont-ils conservée ? Ils ont volé à l'ennemi, ils ne l'ont point attendu. Que dirait la France, si Paris dans la stupeur attendait l'arrivée des ennemis ? Le peuple Français a voulu être libre ; il le sera. Bientôt des forces nombreuses seront rendues ici. On mettra à la disposition des municipalités tout ce qui sera nécessaire, en prenant l'engagement d'indemniser les possesseurs. Tout appartient à la patrie, quand la patrie est en danger. (*On applaudit.*)

II.

SECOND SPEECH ON REVOLUTIONARY MEASURES
(2 September 1792).

IL est satisfaisant pour les ministres du peuple libre d'avoir à lui annoncer que la patrie va être sauvée. Tout s'émeut, tout s'ébranle, tout brûle de combattre.

Vous savez que Verdun n'est point encore au pouvoir de nos ennemis¹. Vous savez que la garnison a promis d'immoler le premier qui proposerait de se rendre.

Une partie du peuple va se porter aux frontières, une autre va creuser des retranchements, et la troisième, avec des piques, défendra l'intérieur de nos villes. Paris va seconder ces grands efforts. Les commissaires de la Commune vont proclamer, d'une manière solennelle, l'invitation aux citoyens de s'armer et de marcher pour la défense de la patrie. C'est en ce moment, messieurs, que vous pouvez déclarer que la capitale a bien mérité de la France entière. C'est en ce moment que l'Assemblée Nationale va devenir un véritable comité de guerre. Nous demandons que vous concouriez avec nous à diriger le mouvement sublime du peuple, en nommant des commissaires qui nous seconderont dans ces grandes mesures. Nous demandons que quiconque refusera de servir de sa personne, ou de remettre ses armes, sera puni de mort.

Nous demandons qu'il soit fait une instruction aux citoyens pour diriger leurs mouvements. Nous demandons qu'il soit envoyé des couriers dans tous les départements pour les avertir des décrets que vous aurez rendus. Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. (*On applaudit.*) Pour les vaincre, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée. (*Les applaudissements recommencent.*)

¹ Verdun surrendered on 2 September, the day this speech was delivered.

III.

ON THE NECESSITY FOR DECLARING THE MAINTENANCE
OF INDIVIDUAL PROPERTY (21 September 1792).

ON 20 September the Convention met; on the following day it constituted itself by the election of a president and secretaries, and at once declared on the motion of Couthon the sovereignty of the people. Danton, who had on 8 September been elected second deputy for Paris, then rose and after resigning his office as Minister of Justice, proposed the rejection of all socialistic ideas and the maintenance of the principle of individual property. His motion was not carried in the form he proposed, but the Convention declared that the property and personal security of individuals were placed under the safeguard of the nation.

AVANT d'exprimer mon opinion sur le premier acte que doit faire l'Assemblée Nationale, qu'il me soit permis de résigner dans son sein les fonctions, qui m'avaient été déléguées par l'Assemblée Législative. Je les ai reçues au bruit du canon, dont les citoyens de la capitale foudroyèrent le despotisme. Maintenant que la jonction des armées est faite, que la jonction des représentants du peuple est opérée, je ne dois plus reconnaître mes fonctions premières; je ne suis plus qu'un mandataire du peuple, et c'est en cette qualité que je vais parler. On vous a proposé des serments; il faut, en effet, qu'en entrant dans la vaste carrière que vous avez à parcourir, vous appreniez au peuple, par une déclaration solennelle, quels sont les sentiments et les principes qui présideront à vos travaux.

Il ne peut exister de constitution que celle qui sera textuellement, nominativement acceptée par la majorité des assemblées primaires. Voilà ce que vous devez déclarer au peuple. Les vains fantômes de dictature, les idées extravagantes de triumvirat, toutes ces absurdités inventées pour effrayer le peuple disparaissent alors, puisque rien ne sera constitutionnel que ce qui aura été accepté par le peuple. Après cette déclaration vous en devez faire une autre qui

n'est pas moins importante pour la liberté et pour la tranquillité publique. Jusqu'ici on a agité le peuple parce qu'il fallait lui donner l'éveil contre les tyrans. Maintenant il faut que les lois soient aussi terribles contre ceux qui y porteraient atteinte, que le peuple l'a été en foudroyant la tyrannie ; il faut qu'elles punissent tous les coupables pour que le peuple n'ait plus rien à désirer. (*On applaudit.*) On a paru croire, d'excellents citoyens ont pu présumer que des amis ardents de la liberté pouvaient nuire à l'ordre social en exagérant leurs principes : eh bien, abjurons ici toute exagération ; déclarons que toutes les propriétés territoriales, individuelles et industrielles seront éternellement maintenues. (*Il s'élève des applaudissements unanimes.*) Souvenons-nous ensuite que nous avons tout à revoir, tout à récréer ; que la Déclaration des Droits elle-même n'est pas sans tache, et qu'elle doit passer à la révision d'un peuple vraiment libre.

IV.

ON THE ELIGIBILITY OF ALL CITIZENS TO BE CHOSEN AS
JUDGES (22 September 1792).

ON the day following that on which the preceding speech was delivered, Danton attacked the lawyers who had been elected to judicial offices under the Constitution of 1791 and supported a general reelection of judges. There was no doubt that, as he said, many petty lawyers had taken the opportunity to secure their election to remunerative posts, and that some of them were no more fit to sit in judgment than other educated persons. It is to be remarked that, though a statesman, he did not perceive the strength of the arguments against the system of electing judges. On the judicial system established by the Constitution of 1791, see Stephens' *History of the French Revolution*, vol. i. pp. 286, 287.

Je ne crois pas que vous deviez dans ce moment changer l'ordre judiciaire ; mais je pense seulement que vous devez étendre la faculté des choix. Remarquez que tous les hommes de loi sont d'une aristocratie révoltante ; si le

peuple est forcé de choisir parmi ces hommes il ne saura où reposer sa confiance. Je pense que si l'on pouvait, au contraire, établir dans les élections un principe d'exclusion, ce devrait être contre ces hommes de loi qui jusqu'ici se sont arrogé un privilège exclusif, qui a été une des grandes plaies du genre humain. Que le peuple choisisse à son gré les hommes à talents qui mériteront sa confiance. Il ne se plaindra pas quand il aura choisi à son gré. Au lieu qu'il aurait sans cesse le droit de s'insurger contre des hommes entachés d'aristocratie que vous l'auriez forcé de choisir.

Élevez-vous à la hauteur des grandes considérations. Le peuple ne veut point de ses ennemis dans les emplois publics ; laissez-lui donc la faculté de choisir ses amis. Ceux qui se sont fait un état de juger les hommes étaient comme les prêtres, les uns et les autres ont éternellement trompé le peuple. La justice doit se rendre par les simples lois de la raison. Et moi aussi, je connais les formes¹ ; et si l'on défend l'ancien régime judiciaire, je prends l'engagement de combattre en détail, pied à pied, ceux qui se montreront les sectateurs de ce régime.

After some speeches had been made on the other side, Danton again entered the tribune, and said :—

Il s'agit de savoir s'il y a de graves inconvénients à décréter que le peuple pourra choisir indistinctement parmi tous les citoyens les hommes qu'il croira les plus capables d'appliquer la justice. Je répondrai froidement et sans flagornerie pour le peuple aux observations de M. Chasset². Il lui est échappé

¹ Danton was admitted an *avocat* at the Parlement of Paris in 1780, and an '*avocat aux conseils du Roi*,' which allowed him to act both as a *procureur* and an *avocat* in 1787.

² Chasset (Charles Antoine), born at Villefranche, 25 May 1745 ; *avocat* and mayor of that town ; in 1789 he was elected to the Constituent Assembly by the *tiers état* of Beaujolais ; sate on the Left and proposed the suppression of tithes ; elected a judge of the Court of Appeal, 1791, and in 1792, deputy to the Convention by the department of the Rhône-et-Loire ; acted with the Girondins, and outlawed, 28 July 1793 ; left France, and acted as a surgeon with the English fleet at Toulon and in Corsica ; member of the Council

un aveu bien précieux ; il vous a dit que, comme membre du Tribunal de Cassation, il avait vu arriver à ce tribunal une multitude de procès extrêmement entortillés et tous viciés par des violations de formes. Comment se fait-il qu'il convient que les praticiens sont détestables, même en forme, et que cependant il veut que le peuple ne prenne que des praticiens. Il vous a dit ensuite : plus les lois actuelles sont compliquées, plus il faut que les hommes chargés de les appliquer soient versés dans l'étude de ces lois.

Je dois vous dire, moi, que ces hommes infiniment versés dans l'étude des lois sont extrêmement rares, que ceux qui se sont glissés dans la composition actuelle des tribunaux sont des subalternes ; qu'il y a parmi les juges actuels un grand nombre de procureurs et même d'huissiers ; eh bien ! ces mêmes hommes, loin d'avoir une connaissance approfondie des lois, n'ont qu'un jargon de chicane ; et cette science, loin d'être utile, est infiniment funeste. D'ailleurs on m'a mal interprété ; je n'ai pas proposé d'exclure les hommes de loi des tribunaux, mais seulement de supprimer l'espèce de privilège exclusif qu'ils se sont arrogé jusqu'à présent. Le peuple élira sans doute tous les citoyens de cette classe, qui unissent le patriotisme aux connaissances, mais à défaut d'hommes de loi patriotes, ne doit-il pas pouvoir élire d'autres citoyens ? Le préopinant, qui a appuyé en partie les observations de M. Chasset, a reconnu lui-même la nécessité de placer un prud'homme dans la composition des tribunaux, d'y placer un citoyen, un homme de bon sens, reconnu pour tel dans son canton, pour réprimer l'esprit de dubitation qu'ont souvent les hommes barbouillés de la science de la justice.

En un mot, après avoir pesé ces vérités, attachez-vous

of Five Hundred, 1795-96; then employed in the Ministry of the Interior; elected to the Council of Ancients, 1798; supported Bonaparte in the *coup-d'état* of 18 Brumaire; made a Senator, 1800, and a Count of the Empire, 1808, by Napoleon; ordered into exile, 1816, as a regicide, but excused as having voted against the death of the King, though also against a respite being granted to him; died, 1828.

surtout à celle-ci : le peuple a le droit de vous dire : ‘Tel homme est ennemi du nouvel ordre des choses, il a signé une pétition contre les sociétés populaires, il a adressé à l’ancien pouvoir exécutif des pétitions flagorneuses ; il a sacrifié nos intérêts à la cour, je ne puis lui accorder ma confiance.’ Beaucoup de juges en effet, qui n’étaient pas très experts en mouvements politiques, ne prévoyaient pas la Révolution et la République naissante ; ils correspondaient avec le pouvoir exécutif, ils lui envoyaient une foule de pièces qui prouvaient leur incivisme : et, par une fatalité bien singulière, ces pièces envoyées à M. Dejoly¹, ministre de la tyrannie, ont tombé entre les mains du ministre du peuple. C’est alors que je me suis convaincu plus que jamais de la nécessité d’exclure cette classe d’hommes des tribunaux ; en un mot, il n’y a aucun inconvénient grave, puisque le peuple pourra réélire tous les hommes de loi qui sont dignes de sa confiance. (*On applaudit.*)

V.

REPLY TO THE ACCUSATION THAT HE ASPIRED TO THE
DICTATORSHIP (25 September 1792).

THE long struggle between the Girondins and the Mountain commenced at the very opening of the Convention. On 25 September, Lasource, deputy for the department of the Tarn and a Girondin leader in the Legislative Assembly, attacked the whole deputation for Paris, which included most of the leaders of the Mountain : Robespierre, Danton, Marat, Collot-d’Herbois and

¹ Dejoly (Henri), born at Montpellier, 1760 ; became an ‘avocat aux conseils du Roi’ at Paris, and married the daughter of a wealthy procureur at the Châtelet ; favouring the Revolution he became secretary to the municipality of Paris during the mayoralty of Bailly, but resigned after Pétion was elected mayor ; he was appointed Minister of Justice on 3 July 1792 ; on 9 August he demanded from the Legislative Assembly vigorous measures against the republicans, and on 10 August was succeeded by Danton ; he was imprisoned during the Terror and released after Thermidor Year II ; he returned to his practice at the bar, from which he retired in 1815, and died at Paris in 1824.

Billaud-Varenne, and denounced the existence of a party 'qui veut dépopulariser la Convention, qui veut la dominer et la perdre, qui veut régner sous un autre nom, en réunissant tout le pouvoir national entre les mains de quelques individus.' To this accusation, which hinted at the idea current among the Girondin party of a scheme to place all power in the hands of a dictator, or of a triumvirate, consisting of Danton, Marat and Robespierre, Danton replied in the following speech. In truth, Marat, who comprehended the horror of anarchy and the need for a strong executive, had strongly urged the advantage of establishing a temporary dictatorship. He openly confessed his views in the Convention, but added: 'Je dois à la justice de déclarer que mes collègues, nommément Robespierre, Danton, ainsi que tous les autres ont constamment improuvé l'idée, soit d'un tribunat, soit d'une dictature. Si quelqu'un est coupable d'avoir jeté dans le public ces idées, c'est moi.' In spite of this declaration, the Girondins continued to repeat the same accusation; Louvet made it the subject of his elaborate attack on Robespierre (see Louvet, *Speech I*, vol. i. pp. 458-474), which Robespierre triumphantly refuted (see Robespierre, *Speech III*).

C'EST un beau jour pour la nation, c'est un beau jour pour la République Française, que celui qui amène entre nous une explication fraternelle. S'il y a des coupables, s'il existe un homme pervers qui veuille dominer despotiquement les représentants du peuple, sa tête tombera aussitôt qu'il sera démasqué. On parle de dictature, de triumvirat. Cette imputation ne doit pas être une imputation vague et indéterminée; celui qui l'a faite doit la signer: je le ferai moi, cette imputation, dût-elle faire tomber la tête de mon meilleur ami. Ce n'est pas la députation de Paris prise collectivement, qu'il faut inculper; je ne chercherai pas non plus à justifier chacun de ses membres, je ne suis responsable pour personne; je ne vous parlerai donc que de moi.

Je suis prêt à vous retracer le tableau de ma vie publique. Depuis trois ans j'ai fait tout ce que j'ai cru devoir faire pour la liberté. Pendant la durée de mon ministère j'ai employé toute la vigueur de mon caractère, j'ai apporté dans

le Conseil toute l'activité et tout le zèle du citoyen embrasé de l'amour de son pays. S'il y a quelqu'un qui puisse m'accuser à cet égard, qu'il se lève et qu'il parle. Il existe, il est vrai, dans la députation de Paris, un homme dont les opinions sont pour le parti républicain ce qu'étaient celles de Royou¹ pour le parti aristocratique ; c'est Marat. Assez et trop long-temps l'on m'a accusé d'être l'auteur des écrits de cet homme. J'invoque le témoignage du citoyen qui vous préside². Il lut, votre président, la lettre menaçante qui m'a été adressée par ce citoyen : il a été témoin d'une altercation qui a eu lieu entre lui et moi à la Mairie. Mais j'attribue ces exagérations aux vexations que ce citoyen a éprouvées. Je crois que les souterrains dans lesquels il a été enfermé ont ulcéré son âme. Il est très vrai que d'excellents citoyens ont pu être républicains par excès, il faut en convenir ; mais n'accusons pas pour quelques individus exagérés une députation tout entière. Quant à moi, je n'appartiens pas à Paris ; je suis né dans un département³ vers lequel je tourne toujours mes regards avec un sentiment de plaisir ; mais aucun de nous n'appartient à tel ou tel département, il appartient à la France entière. Faisons donc tourner cette discussion au profit de l'intérêt public.

Il est incontestable qu'il faut une loi vigoureuse contre ceux qui voudraient détruire la liberté publique. Eh bien ! portons-la, cette loi, portons une loi qui prononce la peine de mort contre quiconque se déclarerait en faveur de la

¹ Royou (Thomas Marie), born at Quimper, 25 January 1743 ; became a priest ; was professor of philosophy at the Collège Louis-le-Grand and edited the *Année Littéraire*, 1778-90 ; started the *Ami du Roi*, an ultra-royalist journal, with Montjoye and his younger brother in June 1790 ; in September he and Montjoye separated and each edited an *Ami du Roi* ; his presses were smashed by the mob, 22 June 1791, after the news of the King's flight to Varennes ; on May 2, 1792, Royou and Marat were both ordered to be prosecuted by the Legislative Assembly (see Stephens' *History of the French Revolution*, vol. ii. p. 67) ; the Abbé Royou died on 21 June 1792.

² Pétion who was elected first president of the Convention on 21 September 1792.

³ The Aube.

dictature ou du triumvirat ; mais, après avoir posé ces bases qui garantissent le règne de l'égalité, anéantissons cet esprit de parti qui nous perdrait. On prétend qu'il est parmi nous des hommes qui ont l'opinion de vouloir morceler la France ; faisons disparaître ces idées absurdes, en prononçant la peine de mort contre leurs auteurs. La France doit être un tout indivisible. Elle doit avoir unité de représentation. Les citoyens de Marseille veulent donner la main aux citoyens de Dunkerque. Je demande donc la peine de mort contre quiconque voudrait détruire l'unité en France, et je propose de décréter que la Convention Nationale pose pour base du gouvernement qu'elle va établir, l'unité de représentation et d'exécution. Ce ne sera pas sans frémir que les Autrichiens apprendront cette sainte harmonie ; alors, je vous jure, nos ennemis sont morts. — (*On applaudit.*)

VI.

ON ROLAND'S REPORT (29 October 1792).

ON 29 October 1792, Roland, the Minister of the Interior, whose wife was the leading spirit of the most noisy section of the Girondin party, brought before the Convention a report on the state of the country, in which he attacked the Commune of Paris, and accused it of authorising and favouring the massacres of September in the prisons. On the proposition that this report should be printed and circulated through the departments, Danton delivered the following speech, in which he endeavoured in vain to adjourn the elaborate attack on Robespierre which Louvet was known to have prepared and to have read in the salon of Madame Roland. (Louvet, *Speech I*, vol. i. pp. 458-474).

J'AI peine à concevoir comment l'Assemblée hésiterait à fixer décidément à un jour prochain la discussion que nécessite le rapport du ministre. Il est temps enfin que nous sachions de qui nous sommes les collègues ; il est temps que nos collègues sachent ce qu'ils doivent penser de nous.

On ne peut pas se dissimuler qu'il existe dans l'Assemblée un grand germe de défiance entre ceux qui la composent. Si j'ai dit une vérité que vous sentez tous, laissez-m'en donc tirer les conséquences. Eh bien, ces défiances, il faut qu'elles cessent; et s'il y a un coupable parmi nous, il faut que vous en fassiez justice. (*On applaudit.*) Je déclare à la Convention et à la nation entière, que je n'aime point l'individu Marat; je dis avec franchise que j'ai fait l'expérience de son tempérament: non seulement il est volcanique et acariâtre, mais insociable. Après un tel aveu qu'il me soit permis de dire que moi aussi je suis sans parti et sans faction. Si quelqu'un peut prouver que je tiens à une faction, qu'il me confonde à l'instant. Si, au contraire, il est vrai que ma pensée soit à moi, que je sois fortement décidé à mourir plutôt que d'être cause d'un déchirement, ou d'une tendance à un déchirement dans la République, je demande à énoncer ma pensée toute entière sur notre situation politique actuelle.

Sans doute il est beau que la philanthropie, qu'un sentiment d'humanité fasse gémir le Ministre de l'Intérieur¹ et tous les bons citoyens sur les malheurs inséparables d'une grande révolution; sans doute on a le droit de réclamer toute la rigueur de la justice nationale contre ceux qui auraient évidemment servi leurs passions particulières au lieu de servir la Révolution et la liberté. Mais comment se fait-il qu'un ministre qui ne peut pas ignorer les circonstances qui ont amené les événements dont il vous a entretenus², oublie les principes et les vérités qu'un autre ministre vous a développés sur ces mêmes événements. Rappelez-vous ce que le Ministre actuel de la Justice³ vous a dit sur ces malheurs inséparables de la Révolution. Je ne ferai point d'autre réponse au Ministre de l'Intérieur. Si chacun de nous, si tout républicain a le droit d'invoquer la justice contre ceux qui n'auraient excité des troubles révolutionnaires

¹ Roland.

² The massacres in the prisons.

³ Garat, who was elected to fill the place of Danton on 9 October 1792.

que pour assouvir des vengeances particulières, je dis qu'on ne peut pas se dissimuler non plus que jamais trône n'a été fracassé sans que ses éclats blessassent quelques bons citoyens ; que jamais révolution complète n'a été opérée sans que cette vaste démolition de l'ordre de choses existant n'ait été funeste à quelqu'un ; qu'il ne faut donc pas imputer, ni à la cité de Paris, ni à celles qui auraient pu présenter les mêmes désastres, ce qui est peut-être l'effet de quelques vengeances particulières dont je ne nie pas l'existence ; mais ce qui est bien plus probablement la suite de cette commotion générale, de cette fièvre nationale qui a produit les miracles dont s'étonnera la postérité. Je dis donc que le ministre a cédé à un sentiment que je respecte, mais que son amour passionné pour l'ordre et les lois lui a fait voir sous la couleur de l'esprit de faction et de grands complots d'État, ce qui n'est peut-être que la réunion de petites et misérables intrigues dans leur objet comme dans leurs moyens. Pénétrez-vous de cette vérité qu'il ne peut exister de faction dans une république ; il y a des passions qui se cachent, il y a des crimes particuliers, mais il n'y a pas de ces complots vastes et particuliers qui puissent porter atteinte à la liberté. Et où sont donc ces hommes qu'on accuse comme des conjurés, comme des prétendants à la dictature ou au triumvirat ? Qu'on les nomme ? Oui, nous devons réunir nos efforts pour faire cesser l'agitation de quelques ressentiments et de quelques prétentions personnelles, plutôt que de nous effrayer par de vains et chimériques complots dont on serait bien embarrassé d'avoir à prouver l'existence. Je provoque donc une explication franche sur les défiances qui nous divisent, je demande que la discussion sur le mémoire du ministre soit ajournée à jour fixe, parce que je désire que les faits soient approfondis, et que la Convention prenne des mesures contre ceux qui peuvent être coupables.

J'observe que c'est avec raison qu'on a réclamé contre l'envoi aux départements de lettres qui inculpent indirectement des membres de cette Assemblée, et je déclare que tous ceux qui

parlent de la faction Robespierre sont à mes yeux ou des hommes prévenus ou de mauvais citoyens. (*Il s'élève des murmures.*) Que tous ceux qui ne partagent pas mon opinion me la laissent établir avant de la juger. Je n'ai accusé personne et je suis prêt à repousser toutes les accusations. C'est parce que je m'en sens la force et que je suis inattaquable que je demande la discussion pour Lundi prochain. Je la demande pour Lundi parce qu'il faut que les membres, qui veulent accuser, s'assurent de leur matériaux, et puissent rassembler leurs pièces, et pour que ceux qui se trouvent en état de les réfuter puissent préparer leurs développements et repousser à leur tour des imputations calomnieuses. Ainsi les bons citoyens qui ne cherchent que la lumière, qui veulent connaître les choses et les hommes, sauront bientôt à qui ils doivent leur haine, ou la fraternité qui seule peut donner à la Convention cette marche sublime qui marquera sa carrière. (*Il s'élève des applaudissements.*)

VII.

ON THE ASSASSINATION OF LEPELETIER DE SAINT-FARGEAU (21 January 1793).

FROM 1 December 1792 to 14 January 1793 Danton was in Belgium on a special mission, and he was therefore not present during the debates on the King's trial and was unable to intervene on the question of the appeal to the people. He also missed the first two scrutines or votes *par appel nominal* on the questions, whether Louis XVI was guilty, and whether the sentence on him should be referred to the ratification of the people in their primary assemblies. On 16 January 1793, however, he was present and gave his vote on the punishment of the King in the following terms: 'Je ne suis point de cette foule d'hommes d'État qui ignorent qu'on ne compose point avec les tyrans, qui ignorent qu'on ne frappe les rois qu'à la tête, qui ignorent qu'on ne doit rien attendre de ceux de l'Europe que par la force de nos armes. Je vote pour la mort du tyran.' He also voted against

the proposed respite, and on 21 January, the very day on which Louis XVI was guillotined, he delivered one of his most famous speeches. On the day previous Lepeletier de Saint-Fargeau, a former President of the Parlement of Paris, an ex-Constituant and one of the most respected and esteemed deputies in the Convention, was murdered in the Palais-Royal by an ex-guardsman named Paris. Under the influence of these two dramatic events, the assassination of his colleague and the execution of the King, the great orator was profoundly moved, and he made an effort to restore harmony in the Convention and to rouse the country once more to a sense of the dangers caused by the rivalry of individuals and of parties. The report of this speech in the *Moniteur*, which is reprinted in Vermorel's edition of the *Œuvres de Danton* is very brief; it contains some vigorous passages, but is evidently in the nature of a *résumé* rather than an accurate rendering of the words Danton spoke. Fortunately, however, on 2 January 1793, one Guiraut had established a daily journal, which he called the *Logotachygraphe*, and he gives a much more extended and evidently more accurate report than that in the *Moniteur* of this great speech. M. Aulard, the conscientious student of Danton's oratory, has reproduced this report in *La Révolution Française*, vol.ii. pp. 934-943, and the following version is that of the *Logotachygraphe*, not that of the *Moniteur*.

C'EST dans ce moment le plus terrible que je remarque avec satisfaction que le peuple, dont on semble craindre les excès, a respecté la liberté de ses représentants qui ont le plus instamment trahi ses intérêts. Où en serions-nous, si un de ceux qui n'ont pas voulu voter la mort du tyran eût péri sous le couteau d'un patriote égaré? Certes, la calomnie, depuis si longtemps préparée, ferait de grands ravages contre nous. Mais, citoyens, soyons généreux : la vie de Lepeletier ¹

¹ Lepeletier de Saint-Fargeau (Louis Michel), born at Paris, 29 May 1760; son of a president of the Parlement of Paris; succeeded to his father's great wealth, 1778; became an avocat at the Châtelet, then avocat-général, and in 1785, *President à mortier* of the Parlement of Paris; elected to the States-General by the noblesse of Paris, 1789; sate on the Left in the Constituent Assembly; elected president of the Yonne, 1791, and deputy for that department to the Convention, 1792; prepared a scheme of public instruction read by Robespierre to the Convention, July 1793; murdered, 20 January 1793.

fut belle, sa mort servira encore la République. Citoyen généreux, je t'envie ta mort ; elle va prouver à la France qu'il n'y avait du danger parmi nous que pour ceux qui brûlaient du saint amour de la liberté.

On a demandé pour lui le Panthéon ; certes, il a déjà recueilli la palme immortelle du martyr de la liberté. Oui, je le vote aussi, le Panthéon ; oui, je le vote aussi. — C'est sur sa tombe que nous jurerons de servir la liberté, de ne quitter notre poste qu'après avoir donné au peuple une constitution, ou de mourir sous le poignard des assassins.

Il me sera doux de vous prouver, en m'expliquant dans cette Assemblée, que je suis étranger à toutes passions, que je sais allier à l'impétuosité du caractère le flegme qui convient à un homme choisi par le peuple pour faire ses lois. Je m'honore de faire partie de ces citoyens (*il désigne la Montagne*) qu'on a sans cesse présentés comme des ennemis de toute espèce de gouvernement. Mais je les conjure de ne pas s'exaspérer d'avoir été méconnus pour les vrais amis de la liberté. Pétion eut à mon sens des torts ; Pétion fut faible ; je l'ai toujours cru tel ; il peut s'expliquer sur mon compte comme il le jugera convenable. Mais, je l'avoue, je suis douloureusement affecté de voir que la France entière ne saura plus sur qui poser sa confiance.

Je reproche à Pétion de ne pas s'être expliqué assez clairement sur le compte de ceux qui avaient servi la chose publique, plus énergiquement peut-être que lui. Peut-être Pétion aurait-il pu vous dire plus clairement que ces scènes déplorables, que ces massacres terribles, dont on a si bien pris parti pour aigrir les départements contre Paris, peut-être eût-il dû vous dire clairement que nulle puissance humaine n'avait pu arrêter les effets de cette soif révolutionnaire, de cette rage qui embrasait tout un grand peuple ; peut-être que quelques membres de la commission extraordinaire¹, instruits de ces événements déplorables, auraient pu vous rappeler aussi que ces actes terribles, sur lesquels nous gémissons

¹ The Committee of Twenty-one.

tous, étaient l'effet d'une Révolution ; et si l'on peut reprocher à des individus d'avoir professé des actes de vengeance, ce n'était jamais l'action immédiate de quelques personnes, mais bien un peuple qui n'avait jamais eu justice des plus grands coupables.

Si nous nous fussions expliqués franchement sur ces affreux événements, nous nous serions épargnés sans doute respectivement bien des calomnies, et peut-être bien des maux à la République.

Je vous interpelle donc, citoyens, vous qui m'avez vu dans le ministère, de dire si je n'ai pas porté l'union partout. Je vous adjure, vous Pétion, vous Brissot, je vous adjure tous, car enfin je veux me faire connaître ; je vous adjure tous, car enfin je veux être connu. J'ai eu le courage de me taire depuis trois mois, mais, puisque je veux parler sur d'autres individus, il faut que je me fasse connaître à fond. Eh bien ! je me soumetts à votre jugement. N'ai-je pas montré de la déférence pour le vieillard qui est maintenant Ministre de l'Intérieur¹ ? Ne vous ai-je pas dit à vous, n'êtes-vous pas convenus avec moi de l'acrimonie funeste de son caractère, dans un moment où, au sein de la République, il était à désirer, il était indispensable que celui qui remplissait en quelque sorte la fonction de consul, fût d'un caractère à concilier néanmoins les esprits, fût d'un caractère à chercher à faire tomber les haines dans un instant où il était impossible qu'une si grande commotion n'entraînât pas de grands débats ? Vous en êtes convenus avec moi. Eh bien ! je vous reproche de ne vous en être pas expliqués. Roland, dont je ne calomnie pas les intentions, mais dont je cherche à faire connaître le caractère ; Roland réputé pour scélérats et ennemis de la patrie quiconque ne caresse pas ses pensées et ses opinions. Je vous adjure, vous, mes chers concitoyens, vous Lanthenas², dont les liaisons avec

¹ Roland was born on 18 February 1734, so that he was not quite 59 at this date, which hardly seems to justify his being called by Danton a 'vieillard.'

² Lanthenas (François), born at Le Puy, 1754 ; was a physician in

Roland doivent faire rechercher ce témoignage, remarquez cette phrase ! Citoyens, ce n'est pas avec la calomnie que je demande qu'un homme ne remplisse plus ce poste ; c'est d'après le jugement de ses *commensaux*. (*Murmures.*)

Je demande que, pour le bien de la République, Roland ne soit plus son ministre. Pesez bien mon impartialité. J'en appelle à vous, citoyens. Je n'ai répondu à aucune calomnie. Je vois que Roland était abusé sur mon compte. Je désire le salut de la République et je ne connais pas la vengeance, car je n'en ai pas besoin. Je dis donc que vous ne pouvez pas suspecter ma déclaration, lorsque j'adjure ceux même qui font le plus de cas du cœur de Roland.

Roland, ayant été exposé à une poursuite, Roland, ayant craint d'être frappé d'un mandat d'arrêt dans des jours trop fameux, depuis cet instant n'a vu Paris qu'en noir : il a tout confondu alors qu'il a cru avoir tout à craindre ; il a pensé, dans cette erreur, que le grand arbre de la liberté, dont les racines tiennent tout le sol de la République, pouvait être renversé. Dès-lors éclata son ressentiment contre la ville de Paris, et qui subsistera autant que la République : car Paris est la ville de tous les départements ; Paris est la ville de toutes les lumières : tous les départements les y apportent, et là est la grande erreur de Roland et le grand tort qu'il a eu, là est sa grande faute : c'est d'avoir concouru par sa haine à animer les départements contre Paris. Je lui rappellerai à lui-même ce dont il m'a accusé. Lorsqu'il me parla de la garde départementale, je lui dis : ' Cette mesure répugne à tous les principes, mais elle passera ; car c'est un vœu

practice at Paris in 1789; an early member of the Jacobin Club; appointed chief of the section of Public Instruction in the Ministry of the Interior, March 1792; elected to the Convention by the departments of the Haute-Loire and Rhône-et-Loire, September 1792, and sat for the latter; a Girondin leader; excluded from the list of those proscribed on 31 May 1793 by Marat as 'un pauvre d'esprit'; remained quiet during the Terror, and worked in the Committee of Public Instruction; a Thermidorian; secretary of the Convention 16 Germinal (5 April 1795); in Council of Five Hundred, 1795-97; died at Paris, 1799.

prononcé. Eh bien ! cette garde n'aura pas plus tôt séjourné dans Paris qu'elle aura l'esprit du peuple : car le peuple n'a d'autre passion que celle de la liberté.'

Eh bien ! citoyens, avez-vous la preuve maintenant que les fédérés des départements ont d'autres sentiments que ceux des citoyens de Paris ; aucun de vous n'en doute maintenant ; oui, vous n'en doutez pas vous-même. Combien de citoyens conviennent qu'ils ont été induits en erreur ! Cette erreur, je le dis à regret, vient de l'acrimonie de Roland ; vous pouvez en acquérir la preuve par un de vos comités. Roland a fait circuler des écrits fondés d'abord sur l'erreur où avait été jeté son esprit, c'est-à-dire que Paris voulait dominer. D'après cela, je ne donnerai pas ma conclusion ; mais en fixant votre attention sur tout ce que je viens de vous dire, je crois que vous aurez remonté à une source du mal et que, cette source tarie, vous pourrez vous occuper efficacement du salut de la patrie.

On vous a indiqué des mesures particulières, celles des visites domiciliaires. Je m'oppose à cette mesure dans son entier, c'est-à-dire que je ne crois pas que, dans l'instant où la Nation Française s'oppose à l'application d'un *bill* lancé contre les citoyens Français par le Parlement d'Angleterre, elle doive elle-même donner l'exemple d'une mesure contre laquelle elle s'élève et qu'elle condamne. Je dis qu'il est une manière d'arriver au même but, et voici comment je le conçois : Il faut que vous ayez un Comité de Surveillance, de Sûreté Générale, digne de la plénitude de votre confiance ; il faut qu'il soit assez heureux pour n'avoir rien à craindre de ses opérations. Eh bien ! renouvelez-le, si vous le jugez nécessaire, afin que vous puissiez lui donner une grande latitude, et que, quand les deux tiers de ses membres croiront tenir le fil d'un complot, ils aient le droit de se faire ouvrir telle maison où ils pourraient penser qu'on recèle un conspirateur. Voilà la seule manière de remplir votre objet sans compromettre les principes.

Je passe à des objets d'un ordre supérieur. Ce n'est point

assez d'avoir fait tomber la tête du tyran ; il n'est pas un citoyen sur qui nous tournions les yeux qui n'appelle toute notre énergie, toute notre agitation, vers la guerre. Faisons la guerre à l'Europe et ne nous la faisons pas à nous-mêmes. Saisissez ma pensée : la guerre doit être faite par un peuple comme la Nation Française d'une manière digne d'elle. Il faut, pour économiser le sang des hommes, leurs sueurs. Il faut la prodigalité. Telle guerre, faite avec parcimonie, eût terminé une grande querelle, si elle eût été faite avec prodigalité.

Vous aurez un rapport par vos commissaires envoyés à la Belgique ; vous y acquerrez la conviction que vos armées ont fait des prodiges, quoique dans un état de dénûment déplorable. Ne craignez rien du monde : nous avons vu les soldats Français ; il n'en est pas un seul qui ne croie valoir plus de deux cents esclaves. Telle est l'énergie, tel est le républicanisme de l'armée que si l'on disait à trois cents : il faut périr ou marcher sur Vienne ; ils diraient : nous allons à la mort ou à Vienne.

Avec un tel peuple, il ne faut que des législateurs sages, qui sachent tenir les rênes de cette sublime nation. Songez qu'elle est plus grande que vous ; songez qu'il n'y a plus d'homme de génie dans un grand peuple ; que le véritable génie est tout entier dans ce même peuple. Eh bien ! faites en sorte d'élever les peuples à la hauteur qu'ils doivent être. Réorganisez vos armées ; car songez, comme moyen, qu'avant de faire la constitution, il faut les moyens de battre l'ennemi. Car on est déjà constitué en nation, quand on l'est déjà en vainqueurs comme nous l'avons été dans notre dernière campagne.

Je vous rappelle un autre objet ; c'est qu'il est un autre ministère occupé par un autre bon citoyen¹ : c'est le ministère de la guerre ; mais ce ministère passe les forces humaines, et, si je dois m'expliquer ouvertement je dirai que ce citoyen, à qui je rends justice, n'a pas ce caractère d'impulsion, ce coup

¹ Pache.

d'œil rapide qu'il faut à un homme chargé d'aussi grandes opérations et d'une aussi grande responsabilité. Je ne demande pas qu'on le ravisse à ses fonctions, mais je vous fais remarquer qu'elles doivent être divisées pour ne pas écraser celui qui s'en charge. Quand vous aurez connaissance du rapport que nous allons vous faire, vous sentirez qu'il vous faut un même mouvement dans les armées; que, de même qu'il ne leur faut qu'un général pour faire mouvoir ces grands corps, il ne faut peut-être qu'un seul homme pour conduire l'administration qui doit fournir les moyens de subsistance à cette grande masse.

Préparez, citoyens, vos réflexions sur ces grands objets: ils vous seront soumis incessamment; faites bien attention surtout à ce que je vous ai dit sur le Ministre de l'Intérieur; rappelez-vous et ne perdez pas de vue ce que je vous ai représenté, que si mon devoir ne me contraignait pas de rapporter ce que j'ai vu, ce qu'ont vu les citoyens que je vous ai cités, je me serais tu: car je ne suis pas fait pour être soupçonné de ressentiment. Je n'aurai jamais qu'une passion, celle de mourir pour mon pays. Puisse le ciel m'accorder le sort du citoyen dont nous déplorons la perte²!

VIII.

ON THE REUNION OF BELGIUM WITH FRANCE

(31 January 1793).

IN the following speech, Danton, who had been on mission with Lacroix in Belgium from the beginning of December to the middle of January, and who had upon this day been nominated for a fresh mission to the same country, strongly advocated the union of Belgium with the French Republic.

¹ The report in the *Moniteur* gives Danton's peroration in the following words: 'Quant à moi, je ne suis pas fait pour venger des passions personnelles; je n'ai que celle de mourir pour mon pays: je voudrais, au prix de mon sang, rendre à la patrie le défenseur qu'elle a perdu.'

CE n'est pas en mon nom seulement, c'est au nom des patriotes Belges, du peuple Belge, que je viens demander aussi la réunion de la Belgique. Je ne demande rien à votre enthousiasme, mais tout à votre raison, mais tout aux intérêts de la République Française. N'avez-vous pas préjugé cette réunion quand vous avez décrété une organisation provisoire de la Belgique? Vous avez tout consommé par cela seul que vous avez dit aux amis de la liberté : 'organisez-vous comme nous.' C'était dire : 'nous accepterons votre réunion si vous la proposez.' Eh bien, ils la proposent aujourd'hui. Les limites de la France sont marquées par la nature. Nous les atteindrons dans leurs quatre points ; à l'Océan, au Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées. On vous menace des rois ! Vous leur avez jeté le gant, ce gant est la tête d'un roi, c'est le signal de leur mort prochaine. On vous menace de l'Angleterre ! Les tyrans de l'Angleterre sont morts. Vous avez la plénitude de la puissance nationale. Le jour où la Convention nommera des commissaires pour savoir ce qu'il y a dans chaque commune d'hommes et d'armes, elle aura tous les Français. Quant à la Belgique, l'homme du peuple, le cultivateur veulent la réunion. Lorsque nous leur déclarâmes qu'ils avaient le pouvoir de voter, ils sentirent que l'exclusion ne portait que sur les ennemis du peuple, et ils demandèrent l'exécution de votre décret. Nous avons été obligés de donner la protection de la force armée au receveur des contributions, auquel le peuple demandait la restitution des anciens impôts. Sont-ils mûrs, ces hommes-là? De cette réunion dépend le sort de la République dans la Belgique. Ce n'est que parce que les patriotes pusillanimes doutent de cette réunion, que votre décret du 15 a éprouvé des oppositions. Mais prononcez-la et alors vous ferez exécuter les lois Françaises, et alors les aristocrates, nobles et prêtres, purgeront la terre de la liberté. Cette purgation opérée, nous aurons des hommes, des armes de plus. La réunion décrétée, vous trouverez dans les Belges des républicains dignes de vous, qui feront mordre

la poussière aux despotes. Je conclus donc à la réunion de la Belgique.

IX.

ON THE DEFENCE OF BELGIUM (8 March 1793).

At the beginning of March 1793, Danton and Lacroix returned from their second mission to Belgium and to the headquarters of Dumouriez. The news they brought was bad; the Austrians had been largely reinforced and under the command of the Prince of Coburg had reoccupied Aix-la-Chapelle, while on the frontier of Holland, an army of English, Hanoverians and Dutch was rapidly being formed. The discipline of the French soldiers had also deteriorated during the occupation of Belgium; they were badly off for all munitions of war and had lost the spirit of confidence, which had enabled them to win the battle of Jemmappes. Under these circumstances, which were reported by Lacroix on 8 March, the Convention ordered a levy of 300,000 men, and Danton on the same day delivered the following speech on the necessities of the situation.

Nous avons plusieurs fois fait l'expérience que tel est le caractère Français, qu'il lui faut des dangers pour trouver toute son énergie. Eh bien! ce moment est arrivé. Oui, il faut dire à la France entière: Si vous ne volez pas au secours de vos frères de la Belgique, si Dumouriez est enveloppé en Hollande, si son armée était obligée de mettre bas les armes, qui peut calculer les malheurs incalculables d'un pareil événement? La fortune publique anéantie, la mort de 600,000 Français pourraient en être la suite!

Citoyens, vous n'avez pas une minute à perdre.—Je ne vous propose pas en ce moment des mesures générales pour les départements, votre Comité de Défense¹ vous fera demain son rapport. Mais nous ne devons pas attendre notre salut

¹ The first Committee of General Defence, here referred to, was composed of three representatives from seven of the most important committees of the Convention; for their names see Stephens' *History of the French Revolution*, vol. ii. Appendix VII.

uniquement de la loi sur le recrutement ; son exécution sera nécessairement lente, et des résultats tardifs ne sont pas ceux qui conviennent à l'imminence du danger, qui nous menace. Il faut que Paris, cette cité célèbre et tant calomniée, il faut que cette cité qu'on aurait renversée pour servir nos ennemis qui redoutent son brûlant civisme, contribue par son exemple à sauver la patrie. Je dis que cette ville est encore appelée à donner à la France l'impulsion qui, l'année dernière, a enfanté nos triomphes. Comment se fait-il que vous n'ayez pas senti que, s'il est bon de faire les lois avec maturité, on ne fait bien la guerre qu'avec enthousiasme? Toutes les mesures dilatoires, tout moyen tardif de recruter détruit cet enthousiasme, et reste souvent sans succès. Vous voyez déjà quels en sont les misérables effets.

Tous les Français veulent être libres. Ils se sont constitués en gardes nationales. Aux termes de leurs serments ils doivent tous marcher quand la patrie réclame leur secours.

Je demande, par forme de mesure provisoire, que la Convention nomme des commissaires qui, ce soir, se rendront dans toutes les sections de Paris, convoqueront les citoyens, leur feront prendre les armes, et les engageront, au nom de la liberté et de leurs serments, à voler à la défense de la Belgique. La France entière sentira le contre-coup de cette impulsion salutaire. Nos armées recevront de prompts renforts ; et, il faut le dire ici, les généraux ne sont pas aussi répréhensibles que quelques personnes ont paru le croire. Nous leur avons promis qu'au 1^{er} Février l'armée de la Belgique recevrait un renfort de 30.000 hommes. Rien ne leur est arrivé. Il y a trois mois qu'à notre premier voyage dans la Belgique, ils nous dirent que leur position militaire était détestable, et que, sans un renfort considérable, s'ils étaient attaqués au printemps, ils seraient peut-être forcés d'évacuer la Belgique entière. Hâtons-nous de réparer nos fautes. Que ce premier avantage de nos ennemis soit, comme celui de l'année dernière, le signal du

réveil de la nation. Qu'une armée, conservant l'Escaut, donne la main à Dumouriez, et les ennemis seront dispersés. Si nous avons perdu Aix-la-Chapelle, nous trouverons en Hollande des magasins immenses qui nous appartiennent.

Dumouriez réunit au génie du général l'art d'échauffer et d'encourager le soldat. Nous avons entendu l'armée battue le demander à grands cris. L'histoire jugera ses talents, ses passions et ses vices ; mais ce qui est certain, c'est qu'il est intéressé à la splendeur de la République. S'il est secondé, si une armée lui prête la main, il saura faire repentir nos ennemis de leurs premiers succès.

Je demande que les commissaires soient nommés à l'instant.

X.

ON THE DISASTERS ON THE FRONTIERS (10 March 1793).

IF Danton and Lacroix had a bad account to give of the French armies on the frontiers on 8 March, worse news was soon to arrive, and on 10 March it was reported that Miranda had been obliged to raise the siege of Maestricht and had retreated with the loss of his artillery in confusion, and it was rumoured that Dumouriez had been cut off and forced to capitulate. This news created a profound impression. There were riots in Paris and consternation reigned amongst the deputies in the Convention. Danton, however, was not dismayed. He twice entered the tribune on that day and delivered two of his most impassioned addresses. In the first he tried to summon up the spirit of vigour and audacity, which had done so much in repulsing the Prussians in the previous September, and to subdue the party squabbles among the deputies, and in the second he advocated the formation of the Revolutionary Tribunal.

LES considérations générales qui vous ont été présentées sont vraies ; mais il s'agit moins en ce moment d'examiner les causes des événements désastreux qui peuvent vous frapper, que d'y appliquer rapidement le remède. Quand

l'édifice est en feu, je ne m'attache pas aux fripons qui enlèvent les meubles, j'éteins l'incendie. Je dis que vous devez être convaincus plus que jamais, par la lecture des dépêches du Dumouriez, que vous n'avez pas un instant à perdre pour sauver la République.

Dumouriez avait conçu un plan qui honore son génie. Je dois lui rendre même une justice bien plus éclatante que celle que je lui rendis dernièrement. Il y a trois mois qu'il a annoncé au pouvoir exécutif, à votre Comité de Défense Générale, que, si nous n'avions pas assez d'audace pour envahir la Hollande au milieu de l'hiver, pour déclarer sur-le-champ la guerre à l'Angleterre qui nous la faisait depuis longtemps, nous doublerions les difficultés de la campagne, en laissant aux forces ennemies le temps de se déployer. Puisque l'on a méconnu ce trait de génie, il faut réparer nos fautes.

Dumouriez ne s'est pas découragé : il est au milieu de la Hollande, il y trouvera des munitions ; pour renverser tous nos ennemis il ne lui faut que des Français, et la France est remplie de citoyens. Voulons-nous être libres ? Si nous ne le voulons plus, périssons, car nous l'avons tous juré. Si nous le voulons, marchons tous pour défendre notre indépendance. Vos ennemis font leurs derniers efforts. Pitt sent bien qu'ayant tout à perdre, il ne doit rien épargner. Prenons la Hollande, et Carthagène est détruite et l'Angleterre ne peut plus vivre que pour la liberté. Que la Hollande soit conquise à la liberté et l'aristocratie commerciale elle-même, qui domine en ce moment le peuple Anglais, s'élèvera contre le gouvernement qui l'aura entraînée dans cette guerre du despotisme contre un peuple libre. Elle renversera ce ministère stupide qui a cru que les talents de l'ancien régime pouvaient étouffer le génie de la liberté qui plane sur la France. Ce ministère renversé par l'intérêt du commerce, le parti de la liberté se montrera, car il n'est pas mort ; et si vous saisissez vos devoirs, si vos commissaires partent à l'instant, si vous donnez la main aux

étrangers qui soupirent après la destruction de toute espèce de tyrannie, la France est sauvée et le monde est libre.

Faites donc partir vos commissaires : soutenez-les par votre énergie ; qu'ils partent ce soir, cette nuit même ; qu'ils disent à la classe opulente : il faut que l'aristocratie de l'Europe, succombant sous nos efforts, paye notre dette, ou que vous la payiez ; le peuple n'a que du sang ; il le prodigue. Allons, misérables, prodiguez vos richesses. (*De vifs applaudissements se font entendre.*) Voyez, citoyens, les belles destinées qui vous attendent. Quoi ! vous avez une nation entière pour levier, la raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore bouleversé le monde. (*Les applaudissements redoublent.*) Il faut pour cela du caractère, et la vérité est qu'on en a manqué. Je mets de côté toutes les passions, elles me sont toutes parfaitement étrangères, excepté celle du bien public. Dans des circonstances plus difficiles, quand l'ennemi était aux portes de Paris, j'ai dit à ceux qui gouvernaient alors : ' Vos discussions sont misérables, je ne connais que l'ennemi.' (*Nouveaux applaudissements.*) ' Vous qui me fatiguez de vos contestations particulières, au lieu de vous occuper du salut de la République, je vous répudie tous comme traîtres à la patrie. Je vous mets tous sur la même ligne.' Je leur disais : ' Eh ! que m'importe ma réputation ! que la France soit libre et que mon nom soit flétri ! Que m'importe d'être appelé buveur de sang ! Eh bien ! buvons le sang des ennemis de l'humanité, s'il le faut ; combattons, conquérons la liberté.'

On paraît craindre que le départ des commissaires affaiblisse l'un ou l'autre parti de la Convention. Vaines terreurs ! Portez votre énergie partout. Le plus beau ministère est d'annoncer au peuple que la dette terrible, qui pèse sur lui, sera desséchée aux dépens de ses ennemis, ou que le riche la payera avant peu. La situation nationale est cruelle : le signe représentatif n'est plus en équilibre dans la circulation ; la journée de l'ouvrier est au-dessous du nécessaire ; il faut un grand moyen correctif. Conquérons la Hollande ; rani-

mons en Angleterre le parti républicain ; faisons marcher la France, et nous irons glorieux à la postérité. Remplissez ces grandes destinées ; point de débats ; point de querelles ; et la patrie est sauvée.

XI.

ON THE ESTABLISHMENT OF A REVOLUTIONARY TRIBUNAL (10 March 1793).

JE somme tous les bons citoyens de ne pas quitter leurs postes. (*Tous les membres se remettent en place, un calme profond règne dans toute l'Assemblée.*) Quoi, citoyens, au moment où notre position est telle, que si Miranda était battu, et cela n'est pas impossible, Dumouriez enveloppé serait obligé de mettre bas les armes, vous pourriez vous séparer sans prendre les grandes mesures qu'exige le salut de la chose publique ? Je sens à quel point il est important de prendre des mesures judiciaires qui punissent les contre-révolutionnaires ; car c'est pour eux que ce tribunal est nécessaire ; c'est pour eux que ce tribunal doit suppléer au tribunal suprême de la vengeance du peuple. Les ennemis de la liberté lèvent un front audacieux ; partout confondus, ils sont partout provocateurs. En voyant le citoyen honnête occupé dans ses foyers, l'artisan occupé dans ses ateliers, ils ont la stupidité de se croire en majorité : eh bien ! arrachez-les vous-mêmes à la vengeance populaire, l'humanité vous l'ordonne.

Rien n'est plus difficile que de définir un crime politique. Mais si un homme du peuple, pour un crime particulier, en reçoit à l'instant le châtement ; s'il est si difficile d'atteindre un crime politique, n'est-il pas nécessaire que des lois extraordinaires, prises hors du corps social, épouvantent les rebelles et atteignent les coupables ? Ici le salut du peuple exige de grands moyens et des mesures terribles. Je ne vois pas de milieu entre les formes ordinaires et un tribunal

révolutionnaire. L'histoire atteste cette vérité ; et puisqu'on a osé dans cette Assemblée rappeler ces journées sanglantes sur lesquelles tout bon citoyen a gémi, je dirai, moi, que si un tribunal eût alors existé, le peuple, auquel on a si souvent, si cruellement reproché ces journées, ne les aurait pas ensanglantées ; je dirai et j'aurai l'assentiment de tous ceux qui ont été les témoins de ces terribles événements, que nulle puissance humaine n'était dans le cas d'arrêter le débordement de la vengeance nationale. Profitons des fautes de nos prédécesseurs.

Faisons ce que n'a pas fait l'Assemblée Législative ; soyons terribles pour dispenser le peuple de l'être ; organisons un tribunal, non pas bien, cela est impossible, mais le moins mal qu'il se pourra, afin que le glaive de la loi pèse sur la tête de tous ses ennemis.

Ce grand œuvre terminé, je vous rappelle aux armes, aux commissaires que vous devez faire partir, au ministère que vous devez organiser ; car nous ne pouvons le dissimuler, il nous faut des ministres ; et celui de la Marine¹, par exemple, dans un pays où tout peut être créé parce que tous les éléments s'y trouvent, avec toutes les qualités d'un bon citoyen, n'a pas créé de marine : nos frégates ne sont pas sorties et l'Angleterre enlève nos corsaires. Eh bien ! le moment est arrivé, soyons prodigues d'hommes et d'argent ; déployons tous les moyens de la puissance nationale ; mais ne mettons la direction de ces moyens qu'entre les mains d'hommes dont le contact nécessaire et habituel avec vous vous assure l'ensemble et l'exécution des mesures que vous avez combinées pour le salut de la République. Vous n'êtes pas un corps constitué, car vous pouvez tout constituer vous-mêmes. Prenez-y garde, citoyens, vous répondez au peuple de nos armées, de son sang, de ses assignats ; car si ses défaites atténuaient tellement la valeur de cette monnaie, que les moyens d'existence fussent anéantis dans ses mains, qui pourrait arrêter les effets de son ressentiment et de sa

¹ Monge ; he was succeeded in April by Dalbarade.

vengeance ? Si, dès le moment que je vous l'ai demandé, vous eussiez fait le développement de forces nécessaires, aujourd'hui l'ennemi serait repoussé loin de vos frontières.

Je demande donc que le Tribunal Révolutionnaire soit organisé séance tenante, que le pouvoir exécutif, dans la nouvelle organisation, reçoive les moyens d'action et d'énergie qui lui sont nécessaires. Je ne demande pas que rien soit désorganisé, je ne propose que des moyens d'amélioration.

Je demande que la Convention juge mes raisonnements et méprise les qualifications injurieuses et flétrissantes qu'on ose me donner. Je demande qu'aussitôt que les mesures de sûreté générale seront prises, vos commissaires partent à l'instant, qu'on ne reproduise plus l'objection qu'ils siègent dans tel ou tel côté de cette salle. Qu'ils se répandent dans les départements, qu'ils y échauffent les citoyens, qu'ils y raniment l'amour de la liberté, et que s'ils ont regret de ne pas participer à des décrets utiles ou de ne pouvoir s'opposer à des décrets mauvais, ils se souviennent que leur absence a été le salut de la patrie.

Je me résume donc : ce soir, organisation du tribunal, organisation du pouvoir exécutif ; demain, mouvement militaire ; que demain vos commissaires soient partis ; que la France entière se lève, coure aux armes, marche à l'ennemi, que la Hollande soit envahie ; que la Belgique soit libre ; que le commerce d'Angleterre soit ruiné ; que les amis de la liberté triomphent de cette contrée ; que nos armes, partout victorieuses, apportent aux peuples la délivrance et le bonheur, et que le monde soit vengé.

(Danton descend de la tribune couvert des plus vifs applaudissements ; l'Assemblée ajourne ses différentes propositions.)

XII.

ON THE RESIGNATION OF BOURNONVILLE (11 March 1793).

ON the day following that on which the two previous speeches were delivered, Danton, who, like Mirabeau, was too great a statesman not to perceive the disastrous result of the division of the executive and legislative powers in the State, argued in favour of the possibility of the ministers being chosen from among the deputies in the Convention. If such a separation of power is absurd in itself, it was even more ridiculous in a time of crisis. All power was practically in the hands of the Convention, and yet it refused to delegate it nominally to members of its own body, with the natural result that the nominal executive, that is, the ministers, were unable to do any good, while their very existence impaired the efficiency of the government. This difficulty was surmounted eventually by the transference of all executive authority to the Committee of Public Safety, under which the ministers acted as head clerks. Danton's proposition at this time to choose the ministers from amongst the legislators was rejected in spite of his declaration that he himself would not take office. This speech should be compared with Mirabeau's on the same subject. (Mirabeau, *Speech VI*, vol. i. pp. 128-134.)

AVANT de rendre au Ministre de la Guerre¹ la justice que lui doit tout Français qui aime son pays, et qui sait apprécier ceux qui ont combattu vaillamment pour lui, je dois cette

¹ Bournonville (Pierre de Riel de), born at Champignolle, 10 May 1752, of a noble family; served in India as an officer in the local regiment of the Île de Bourbon, 1774-81; married a rich creole; and 1789, purchased a lieutenancy in the Swiss Guards of the Comte d'Artois with the rank of colonel; became aide-de-camp to Marshal Lückner, March 1792, and was promoted *maréchal-de-camp* in May, and lieutenant-general in August 1792; served with great distinction in the campaign of Valmy, and became commander-in-chief of the Army of the Moselle, 9 November 1792; appointed Minister of War, 8 February 1793; resignation refused, 11 March; sent to Dumouriez, and delivered by him to the Austrians, 2 April 1793; exchanged, 1795; commander-in-chief of the Army of the North, 1796-98; ambassador to Berlin, 1800, to Madrid, 1802; made a senator by Napoleon, 1805, and a Count of the Empire, 1808; made a peer of France on the Restoration, 1814; Marshal of France, 3 July 1816; and a Marquis, 1817; died at Paris, 23 April 1821.

déclaration positive de mes principes et de mes sentiments : que s'il est dans mes opinions que la nature des choses et les circonstances exigent que la Convention se réserve la faculté de prendre partout, et même dans son sein, des ministres, je déclare en même temps, et je le jure par la patrie, que moi je n'accepterai jamais une place dans le ministère, tant que j'aurai l'honneur d'être membre de la Convention Nationale. (*Un très grand nombre de voix simultanément* : 'ni aucun de nous'.) Je le déclare, dis-je, sans fausse modestie ; car, je l'avoue, je crois valoir un autre citoyen Français. Je le déclare avec le désir ardent que mon opinion individuelle ne devienne pas celle de tous mes collègues ; car je tiens pour incontestable que vous ferez une chose funeste à la chose publique, si vous ne vous réservez pas cette faculté. Après un tel avoué, je vous somme tous, citoyens, de descendre dans le fond de votre conscience. Quel est celui d'entre vous qui ne sent pas la nécessité d'une plus grande cohésion, de rapports plus directs, d'un rapprochement plus immédiat, plus quotidien, entre les agents du pouvoir exécutif révolutionnaire, chargé de défendre la liberté contre toute l'Europe, et vous qui êtes chargés de la direction suprême de la législation civile et de la défense extérieure de la République. Vous avez la nation à votre disposition, vous êtes une Convention Nationale, vous n'êtes pas un corps constitué, mais un corps chargé de constituer tous les pouvoirs, de fonder tous les principes de notre République ; vous n'en violerez donc aucun, rien ne sera renversé, si, exerçant toute la latitude de vos pouvoirs, vous prenez le talent partout où il existe, pour le placer partout où il peut être utile. Si je me récusé dans les choix que vous pourrez faire, c'est que dans mon poste je me crois encore utile à pousser, à faire marcher la Révolution ; c'est que je me réserve encore la faculté de dénoncer les ministres qui, par malveillance ou par impéritie, trahiraient notre confiance. Ainsi mettons-nous donc bien tous dans la tête que presque tous, que tous, nous voulons le salut public. (*De vifs applaudissements s'élèvent*

de toutes les parties de la salle.) Que les défiances particulières ne nous arrêtent pas dans notre marche, puisque nous avons un but commun. Quant à moi, je ne calomnierai jamais personne ; je suis sans fiel, non par vertu, mais par tempérament. La haine est étrangère à mon caractère. Je n'en ai pas besoin ; ainsi je ne puis être suspect, même à ceux qui ont fait profession de me haïr. Je vous rappelle à l'infinité de vos devoirs. Je n'entends pas désorganiser le ministère ; je ne parle pas de la nécessité de prendre des ministres dans votre sein, mais de la nécessité de vous en réserver la faculté.—J'arrive à la discussion particulière qui s'est élevée sur la lettre de démission envoyée par le Ministre de la Guerre.

On veut lui demander les motifs de sa démission : certes, jamais on ne pourra dire que c'est par faiblesse. Celui qui a combattu si bien les ennemis, braverait l'erreur populaire avec le même courage ; il mourrait à son poste sans sourciller ; tel est Bournonville, tel nous devons le proclamer. Mais la nature, variée dans ses faveurs, distribue aux hommes différents genres de talents ; tel est capable de commander une armée, d'échauffer le soldat, de maintenir la discipline qui n'a pas les formes populaires conciliatrices, nécessaires dans des circonstances critiques et orageuses, quand on veut faire le bien. Celui qui donne sa démission a dû se consulter sous ces différents rapports ; il ne serait pas même de la dignité de la Convention de lui faire les questions qu'on propose. Bournonville a su se juger : il peut encore vaincre nos ennemis sur le champ de bataille : mais il n'a pas les formes familières qui, dans les places administratives, appellent la confiance des hommes peu éclairés ; car le peuple est ombrageux, et l'expérience de nos révolutions lui a bien acquis le droit de craindre pour sa liberté.

Je ne doute pas que Bournonville n'ait géré en bon citoyen : il doit être excepté de la rigueur de la loi qui défend à tout ministre de quitter Paris, avant d'avoir rendu ses comptes ; et nous ne perdrons pas l'espérance de voir Bour-

nonville allant aux armées, y conduisant des renforts, remporter avec elles de nouveaux triomphes. (*On applaudit.*)

XIII.

ON REVOLUTIONARY ACTIVITY (27 March 1793).

DURING the months of March, April and May, the struggle between the Girondins and the deputies of the Mountain became more and more acute, until at last it culminated in the expulsion from the Convention of the Girondin leaders. During this struggle, it was Robespierre who led the Mountain against the Girondins; Danton had enough to do to defend himself against the accusations brought against him. The next three speeches, delivered by him on 27 March, 30 March and 1 April are all of the nature of a personal defence, interspersed with passionate appeals for unity and harmony, and for the display of revolutionary vigour. He had good need to defend himself; for after the defeat of Dumouriez at Neerwinden and his expulsion from Belgium, Danton, as his frequent visitor and outspoken supporter, was violently attacked for his connection with, and admiration of, the victor of Valmy and Jemmappes, even before the news arrived of his desertion to the Austrians.

Je déclare avoir recommandé aux ministres d'excellents patriotes, d'excellents révolutionnaires. Il n'y a aucune loi qui puisse ôter à un représentant du peuple sa pensée. La loi ancienne qu'on veut rappeler était absurde: elle a été révoquée par la Révolution. Il faut enfin que la Convention Nationale soit un corps révolutionnaire; il faut qu'elle soit peuple; il est temps qu'elle déclare la guerre aux ennemis intérieurs. Quoi! la guerre civile est allumée de toutes parts, et la Convention reste immobile. Un tribunal révolutionnaire a été créé qui devait punir tous les conspirateurs, et ce tribunal n'est pas encore en activité¹. Que dira donc

¹ The first prisoner brought before the Revolutionary Tribunal, Blanchelande, ex-governor of San Domingo, was not condemned until 11 April.

ce peuple ? Car il est prêt à se lever en masse. (*Des applaudissements prolongés se font entendre dans les tribunes, et dans une partie de l'Assemblée.—Il s'élève quelques murmures—Danton s'élançe à la tribune.*) Que dira donc ce peuple ? Car il est prêt à se lever en masse ; il le doit, il le sent. Il dira 'Quoi donc ! des passions misérables agitent nos représentans, et cependant les contre-révolutionnaires tuent la liberté.'

Je dois enfin vous dire la vérité, je vous la dirai sans mélange ; que m'importent toutes les chimères que l'on peut répandre contre moi, pourvu que je puisse servir la patrie ! Oui, citoyens ; vous ne faites pas votre devoir. Vous dites que le peuple est égaré ; mais pourquoi vous éloignez-vous de ce peuple ? Rapprochez-vous de lui, il entendra la raison. La Révolution ne peut marcher, ne peut être consolidée qu'avec le peuple. Le peuple en est l'instrument, c'est à vous de vous en servir. En vain dites-vous que les sociétés populaires fourmillent de dénonciateurs absurdes, de dénonciateurs atroces. Eh bien, que n'y allez-vous ? Une nation en révolution est comme l'airain qui bout et se régénère dans le creuset. La statue de la liberté n'est pas fondue. Ce métal bouillonne ; si vous n'en surveillez le fourneau, vous serez tous brûlés. (*On applaudit.*) Comment se fait-il que vous ne sentiez pas que c'est aujourd'hui qu'il faut que la Convention décrète que tout homme du peuple aura une pique aux frais de la nation. Les riches la paieront, ils la paieront en vertu d'une loi ; les propriétés ne seront pas violées. Il faut décréter encore que dans les départemens où la contre-révolution s'est manifestée, quiconque a l'audace d'appeler cette contre-révolution sera mis hors la loi. À Rome, Valérius Publicola eut le courage de proposer une loi qui portait peine de mort contre quiconque appellerait la tyrannie. Eh bien ! moi, je déclare que puisque dans les rues, dans les places publiques, les patriotes sont insultés ; puisque dans les spectacles on applaudit avec fureur aux applications qui se rapportent avec les malheurs de la patrie ;

je déclare, dis-je, que quiconque oserait appeler la destruction de la liberté, ne périra que de ma main, dussé-je après porter ma tête sur l'échafaud, heureux d'avoir donné un exemple de vertu à ma patrie. (*On applaudit.*) Je demande qu'on passe à l'ordre du jour sur la motion qui m'a donné lieu de parler. Je demande que dans toute la République chaque citoyen ait une pique aux frais de la nation. Je demande que le tribunal extraordinaire soit mis en activité. Je demande que la Convention déclare au peuple Français, à l'Europe, à l'univers, qu'elle est un corps révolutionnaire, qu'elle est résolue de maintenir la liberté, d'étouffer les serpents qui déchirent le sein de la patrie.

Montrez-vous révolutionnaires ; montrez-vous peuple, et alors la liberté n'est plus en péril. Les nations qui veulent être grandes, doivent, comme les héros, être élevées à l'école du malheur. Sans doute nous avons eu des revers ; mais si au mois de Septembre on vous eût dit : 'La tête du tyran tombera sous le glaive des lois ; l'ennemi sera chassé du territoire de la République ; 100,000 hommes seront à Mayence ; nous aurons une armée à Tournai,' vous eussiez vu la liberté triomphante. Eh bien ! telle est encore notre position. Nous avons perdu un temps précieux. Il faut le réparer. On a cru que la Révolution était faite. On a crié aux factieux. Eh bien ! ce sont ces factieux qui tombent sous le poignard des assassins.

Et toi, Lepeletier, quand tu périssais victime de ta haine pour les tyrans, on criait aussi que tu étais un factieux ! il faut sortir de cette léthargie politique. Marseille sait déjà que Paris n'a jamais voulu opprimer la République, n'a jamais voulu que la liberté. Marseille s'est déclarée la montagne de la République. Elle se gonflera, cette montagne, elle roulera les rochers de la liberté et les ennemis de la liberté seront écrasés. (*On applaudit.*) Je ne veux pas rappeler de fâcheux débats. Je ne veux pas faire l'historique des haines dirigées contre les patriotes. Je ne dirai qu'un mot.

Je vous dirai que Roland écrivait à Dumouriez (et c'est ce général qui nous a montré la lettre à Lacroix et à moi) : 'Il faut vous liguier avec nous pour écraser ce parti de Paris, et surtout ce Danton.' (*On murmure.*) Jugez si une imagination frappée au point de tracer de pareils tableaux, a dû avoir une grande influence sur toute la République. Mais tirons le rideau sur le passé. Il faut nous réunir. C'est cette réunion qui devrait établir la liberté d'un pôle à l'autre, aux deux tropiques, et sur la ligne de la Convention. Je ne demande pas d'ambassade particulière. Quant à moi, je fais serment de mourir pour défendre mon plus cruel ennemi. Je demande que ce sentiment sacré enflamme toutes les âmes. Il faut tuer les ennemis intérieurs pour triompher des ennemis extérieurs. Vous deviendrez victimes de vos passions ou de votre ignorance, si vous ne sauvez la République. La République, elle est immortelle ! L'ennemi pourrait bien faire encore quelques progrès, il pourrait prendre encore quelques-unes de nos places ; mais il s'y consumerait lui-même. Que nos échecs tournent à notre avantage ! que le Français, en touchant la terre de son pays, comme le géant de la fable, reprenne de nouvelles forces. (*On applaudit.*)

J'insiste sur ce qui est plus qu'une loi, sur ce que la nécessité vous commande, soyez peuple. Que tout homme, qui porte encore dans son cœur une étincelle de liberté, ne s'éloigne pas du peuple. Nous ne sommes pas ses pères, nous sommes ses enfants. Exposons-lui nos besoins et ses ressources, disons-lui qu'il sera inviolable, s'il veut être uni. Qu'on se rappelle la terrible révolution du 10 Août. Alors, tout Paris était en feu, toutes les passions se croisaient. Paris ne voulait pas sortir de ses murs, les excellents patriotes redoutaient d'abandonner leurs foyers, parce qu'ils craignaient l'ennemi et les conspirations intérieures. Tout semblait présager un déchirement. J'ai moi-même (car il faut bien se citer quelquefois), j'ai, dis-je, amené le Conseil Exécutif, les conseils de section, la Municipalité, les membres de la Commune, les membres des Comités de l'Assemblée

Législative, à se réunir fraternellement à la Mairie. Nous étions là une assemblée très-nombreuse. Nous y avons combiné, de concert, les mesures qu'il fallait prendre. Chaque commissaire de section les a apportées au peuple : le peuple les a applaudies, nous a secondés, et nous avons vaincu¹. Si on se réunit, si on aime les sociétés populaires, si on y assiste, malgré ce qu'il peut y avoir en elles de défectueux, car il n'y a rien de parfait sur la terre, la France reprendra sa force, redeviendra victorieuse et bientôt les despotes se repentiront de ces triomphes éphémères qui n'auront été que plus funestes pour eux.

XIV.

ON HIS CONDUCT IN BELGIUM (30 March 1793).

CITOYENS, vous aviez, par un décret, ordonné que Camus et moi, seuls des commissaires près l'armée de la Belgique, qui se trouvent actuellement dans la Convention, rendions compte de ce que nous avons vu et fait dans la Belgique. Le changement des circonstances, les lettres nouvelles parvenues à votre Comité de Défense Générale², ont rendu ce rapport moins important, quant à ce qui concerne la situation des armées puisque cette situation a changé ; elles ont nécessité des mesures provisoires que vous avez décrétées. J'étais prêt, et je le suis encore, à m'expliquer amplement, et sur l'historique de la Belgique, et sur les généraux, et sur l'armée, et sur la conduite des commissaires. Il est temps que tout soit connu. (*Un grand nombre de voix de toutes les parties de la salle : 'Oui, Oui.'*) Si la saine raison, si le

¹ This important passage from the words 'Qu'on se rappelle' is given very shortly and incorrectly in the report in the *Moniteur*: the text given is from the *Logotachygraphe* and is reproduced from M. Aulard's article in *La Révolution Française*, vol. ii. pp. 943, 944.

² Danton was elected a member of the Committee of General Defence chosen on 25 March 1793; for the other members see Stephens' *History of the French Revolution*, vol. ii. pp. 229, 230.

salut de la patrie et celui de l'armée ont obligé vos commissaires d'être en quelque sorte stationnaires, aujourd'hui le temps de vaincre toute espèce de politique est arrivé ; il l'est d'autant plus que je m'aperçois qu'on a insinué dans l'Assemblée que les malheurs de la Belgique pouvaient avoir été plus ou moins amenés par l'influence, les fautes, ou mêmes les crimes de vos commissaires.

Eh bien, je prends à cette tribune l'engagement solennel de tout dire, de tout révéler, de répondre à tout. J'appellerai tous les contradicteurs possibles d'un bout de la République à l'autre ; j'appellerai le Conseil Exécutif, les commissaires nationaux ; j'appellerai tous mes collègues en témoignage. Et après cette vaste explication, quand on aura bien sondé l'abîme dans lequel on a voulu nous plonger, on reconnaîtra que ceux-là qui ont travaillé la réunion, qui ont demandé des renforts, qui se sont empressés de vous annoncer nos échecs pour hâter l'envoi des secours, s'ils n'obtiennent pas l'honorable fruit de leurs travaux, sont au moins bien fortement inculpables. Je rendrai, je pourrai me tromper sur quelques détails, les comptes qui me sont demandés ; mais je puis annoncer à l'avance qu'il y aura unanimité dans le témoignage de vos commissaires, sur les principaux objets de ce rapport.

Je demande que la séance de demain soit consacrée à un rapport préliminaire, car il y aura beaucoup de personnes à entendre, beaucoup de chefs à interroger. On verra si nous avons manqué d'amour pour le peuple, lorsque nous n'avons pas voulu tout à coup priver l'armée des talents militaires dont elle avait besoin, dans des hommes dont cependant nous combattions les opinions politiques, ou si nous n'avons pas au contraire sauvé cette armée.

On verra, par exemple, que si nous avons donné à cette fameuse lettre qui a été lue partout, excepté dans cette enceinte, les suites que nous aurions pu lui donner, dès qu'elle nous a été connue, on verra que si nous n'avions pas, dans cette circonstance, mis dans notre conduite la prudence

que nous dictaient les événements, l'armée, dénuée de chefs, se serait repliée sur nos frontières avec un tel désordre, que l'ennemi serait entré avec elle dans nos places fortes.

Je ne demande ni grâce, ni indulgence. J'ai fait mon devoir dans ce moment de nouvelle révolution, comme je l'ai fait au 10 Août. Et, à cet égard, comme je viens d'entendre des hommes qui, sans doute, sans connaître les faits, mettant en avant des opinions dictées par la prévention, me disent que je rende mes comptes, je déclare que j'ai rendu les miens et que je suis prêt à les rendre encore. Je demande que le Conseil Exécutif soit consulté sur toutes les parties de ma conduite ministérielle. Qu'on me mette en opposition avec ce ci-devant ministre qui, par des réticences, a voulu jeter des soupçons sur moi.

J'ai fait quelques instants le sacrifice de ma réputation pour mieux payer mon contingent à la République, en ne m'occupant que de la servir. Mais j'appelle aujourd'hui sur moi toutes les explications, tous les genres d'accusation, car je suis résolu à tout dire.

Ainsi préparez-vous à être aussi francs que moi ; soyez Français jusque dans vos haines, et francs dans vos passions, car je les attends. Toutes ces discussions pourront peut-être tourner encore au profit de la chose publique. Nos maux viennent de nos divisions ; eh bien ! connaissons-nous tous. Car comment se fait-il qu'une portion des représentants du peuple traite l'autre de conjurés ? Que ceux-ci accusent les premiers de vouloir les faire massacrer ? Il a été un temps pour les passions ; elles sont malheureusement dans l'ordre de la nature ; mais il faut enfin que tout s'explique, que tout le monde se juge et se reconnaisse. Le peuple, il faut le dire, ne sait plus où reposer sa confiance ; faites donc que l'on sache si vous êtes un composé de deux partis, une assemblée d'hommes travaillés de soupçons respectifs, ou si vous tendez tous au salut de la patrie. Voulez-vous la réunion ? Concourez d'un commun accord aux mesures sévères et fermes que réclame le peuple indigné des trahisons dont il a été si

longtemps victime. Instruisez, armez les citoyens ; ce n'est pas assez d'avoir des armées aux frontières, il faut au sein de la République une colonne centrale qui fasse front aux ennemis du dedans, pour reporter ensuite la guerre au dehors. (*On applaudit.*)

Non seulement je répondrai catégoriquement aux inculpations qui m'ont été et me seront faites ici, dans cette Assemblée qui a l'univers pour galerie, mais je dirai tout ce que je sais sur les opérations de la Belgique, persuadé que la connaissance approfondie du mal peut seule nous en faire découvrir les remèdes. Ainsi, s'il est un seul d'entre vous qui ait le moindre soupçon sur ma conduite comme ministre ; s'il est un seul qui désire des comptes itératifs, lorsque déjà toutes les pièces sont déposées dans vos comités ; s'il en est un seul qui ait des soupçons sur mon administration, relativement aux dépenses secrètes de la Révolution, qu'il monte demain à la tribune, que tout se découvre, que tout soit mis à nu, et, libres de défiances, nous passerons ensuite à l'examen de notre situation politique.

Ces défiances, quand on veut se rapprocher, sont-elles donc si difficiles à faire disparaître ? Je le dis, il s'en faut qu'il y ait dans cette Assemblée les conspirations qu'on se prête. Trop longtemps, il est vrai, un amour mutuel de vengeance, inspiré par les préventions, a retardé la marche de la Convention et diminué son énergie, en la divisant souvent. Telle opinion forte a été repoussée par tel ou tel côté, par cela seul qu'elle ne lui appartenait pas. Qu'enfin donc le danger vous rallie. Songez que vous vous trouvez dans la crise la plus terrible ; vous avez une armée entièrement désorganisée, et c'est la plus importante, car d'elle dépendait le salut public, si le vaste projet de ruiner en Hollande le commerce de l'Angleterre eût réussi. Il faut connaître ceux qui peuvent avoir trempé dans la conspiration, qui a fait manquer ce projet : les têtes de ceux qui ont influé, soit comme généraux soit comme représentants du peuple, sur le sort de cette armée, ces têtes doivent tomber

les premières. (*Des applaudissements et des cris : 'Oui, Oui, Oui,' s'élèvent à la fois dans toutes les parties de l'Assemblée.*)

D'accord sur les bases de la conduite que nous devons tenir, nous le serons facilement sur les résultats. Interrogeons, entendons, comparons, tirons la vérité du chaos, alors nous saurons distinguer ce qui appartient aux passions et ce qui est le fruit des erreurs ; nous connaissons où a été la véritable politique nationale, l'amour de son pays, et l'on ne dira plus qu'un tel est un ambitieux, un usurpateur, parce qu'il a un tempérament plus chaud et des formes plus robustes. Non ! la France ne sera pas réasservie, elle pourra être ébranlée, mais le peuple, comme le Jupiter de l'Olympe, d'un seul signe fera rentrer dans le néant tous les ennemis. (*On applaudit.*)

Je demande que demain le Conseil Exécutif nous fasse un rapport préliminaire ; je demande à m'expliquer ensuite, car le peuple doit être instruit de tout. Les nouvelles reçues hier des armées transpirent déjà. C'est en soulevant petit à petit le voile, c'est en renonçant aux palliatifs que nous préviendrons l'explosion que pourrait produire l'excès de mécontentement. Je demande que le Conseil Exécutif, pièces en main, nous rende compte des rapports de ses différents agents. Que la vérité colore le civisme et le courage ; que nous ayons encore l'espoir de sauver la République, et de ramener à un centre commun ceux qui se sont un moment laissé égarer par leurs passions.

Citoyens, nous n'avons pas un instant à perdre. L'Europe entière pousse fortement la conspiration. Vous voyez que ceux-là qui ont prêché plus persévèrement la nécessité du recrutement qui s'opère enfin pour le salut de la République ; que ceux qui ont demandé le Tribunal Révolutionnaire ; que ceux qui ont provoqué l'envoi des commissaires dans les départements pour y souffler l'esprit public, sont présentés presque comme des conspirateurs. On se plaint de misérables détails ! Et des corps administratifs n'ont-ils pas demandé ma tête ? Ma tête ! . . . elle est encore là, elle y restera.

Que chacun emploie celle qu'il a reçue de la nature, non pour servir de petites passions, mais pour servir la République. (*On applaudit.*)

Je somme celui qui pourrait me supposer des projets d'ambition, de dilapidation, de forfaiture quelconque, de s'expliquer demain franchement sur ces soupçons, sous peine d'être réputé calomniateur. Je n'ai encore jamais de ma vie employé un trait de plume pour ma justification. Cependant je vous en atteste tous, dès le commencement de la Révolution, j'ai été peint sous les couleurs les plus odieuses.

Je suis resté inébranlable, j'ai marché à pas fermes vers la liberté. On verra qui touchera au terme où le peuple arrivera, après avoir écrasé tous les ennemis. Mais puisqu'aujourd'hui l'union, et par conséquent une confiance réciproque, nous est nécessaire, je demande à entrer, après le rapport du Conseil Exécutif, dans toutes explications qu'on exigera.

(*Danton descend de la tribune au bruit des applaudissements d'une partie de l'Assemblée et de l'auditoire.*)

XV.

ON HIS CONNECTION WITH DUMOURIEZ (1 April 1793).

JE commence par bien préciser l'interpellation qui m'est faite¹; elle se réduit à ceci: 'Vous avez dit, Danton, que si

¹ This interpellation was made by Pénieres*—These are the words in which the *Moniteur* reports his speech.

* PÉNIÈRES.—Quelques jours après l'arrivée de Danton et de Lacroix †

* Pénieres (Jean Augustin), born 1766; served in the Gardes-du-Corps; approved of the Revolution, and was elected in 1790 mayor of Saint-Julien d'Albois and an administrator of the department of the Corrèze, in 1791 deputy *suppléant* to the Legislative Assembly, and in 1792 deputy to the Convention for the Corrèze; a leading member of the Colonial Committee; represented it in the first Committee of General Defence, 3 Jan.—March 1793; acted with the Girondins; elected secretary of the Convention, 2 May 1793; not included in the proscription of the Girondins on 2 June or 3 October; a leading Thermidorian; in the Council of Five Hundred, 1795-96, and 1797-99; in the Tribunal 1800-1802 and in the Corps Législatif 1807-1811; always elected by the Corrèze; supported Napoleon 1815; exiled as a regicide 1816; went to the United States, where he died in 1820.

† Lacroix or Delacroix (Jean François), born at Pont-Audemer in Normandy, 1754; served in the gendarmerie and then became an avocat at Anet; elected the first procureur-général-syndic of the department of the Eure-et-Loir, 1790, and deputy to

vous ne parveniez pas à faire écrire à Dumouriez une lettre qui détruisit l'effet de la première, vous demanderiez contre lui le décret d'accusation. Cette lettre n'ayant point eu lieu, pourquoi n'avez vous pas tenu votre promesse ?

Voilà la manière dont je suis interpellé. Je vais donner les éclaircissements qui me sont demandés.

D'abord, j'ai fait ce que j'avais annoncé ; la Convention a reçu une lettre par laquelle Dumouriez demandait qu'il ne fût fait de rapport sur sa première qu'après que la Convention

de la Belgique, une lettre écrite par Dumouriez fut envoyée au Comité de Défense Générale, sans avoir été lue à l'Assemblée. (*Plusieurs membres* : 'Cela n'est pas vrai'.) La lettre fut apportée au Comité de Défense Générale, où Danton fut appelé pour en entendre la lecture ; Breard*, qui était alors président, dit qu'il était de son devoir d'en donner connaissance à l'Assemblée. Lacroix lui répondit en ces termes : 'Quant à moi, si j'étais président, je ne balancerais pas un moment à exposer ma responsabilité, et la lettre ne serait pas lue ; car si un décret d'accusation devait être porté contre Dumouriez, j'aimerais mieux que ma tête tombât que la sienne : Dumouriez est utile à l'armée.'—Après cette explication, il fut arrêté que le lendemain on ferait renvoyer cette lettre au Comité, sans en faire la lecture. Après que ce renvoi fut décrété, Danton nous dit qu'il repartirait avec Lacroix et qu'il promettait de faire rétracter Dumouriez ; et il ajouta que dans le cas, où Dumouriez s'y refuserait, il demanderait lui-même le décret d'accusation contre lui. Qu'est-il arrivé ? Danton, de retour de la Belgique, ne se présenta ni à l'Assemblée ni au Comité. Je lui demande en ce moment pourquoi, ayant promis de faire rétracter Dumouriez, et ne l'ayant pas fait, n'a-t-il pas demandé contre lui le décret d'accusation.'

the Legislative Assembly in 1791 ; played a leading part in the Assembly, and was elected president, 10 August 1792 ; elected first deputy to the Convention by the Eure-et-Loir and became its second president 4 October 1792 ; on mission with Danton to Belgium December 1793 to January 1794, and January to March 1794 ; a member of the first Committee of Public Safety, April to July 1793 ; when again attacked for his mission in Belgium he defended himself successfully, 9 Pluviôse Year II (28 January 1794) ; proposed abolition of negro slavery, 16 Pluviôse (4 February 1794) ; arrested with Danton 10 Germinal (31 March) and guillotined with him 16 Germinal (5 April 1794).

Breard (Jean Jacques), born at Marenes, 1751 ; elected vice-president of the directory of the department of the Charente-Inférieure, 1790, and president, 1791 ; deputy for that department to the Legislative Assembly, 1791, and to the Convention, 1792 ; was, next to Jean Bon Saint-André, the leading member of the Naval Committee ; and one of its representatives on the first Committee of General Defence, Jan.-March 1793 ; elected secretary of the Convention, 24 January, and president 7 February 1793 ; elected a member of the second Committee of General Defence, 25 March, and of the first Committee of Public Safety, 7 April ; not re-elected to the latter, 10 July 1793 ; under the Terror still had charge of naval affairs ; and was on mission with Jean Bon Saint-André at Brest, and seconded all his plans for the reorganization of the navy ; one of the most important Thermidorians ; a member of the Committee of Public Safety, 31 July to 5 December 1794, and from 4 January to 4 May 1795 ; member of the Council of Ancients, 1795-99, and of the Corps Législatif, 1800-1803 ; retired from politics and died at Paris, January 1840.

aurait entendu les renseignements que devaient lui donner ses commissaires. Cette lettre ne nous satisfait pas, et, après avoir conféré avec lui, nous acquîmes la conviction qu'il n'y avait plus rien à attendre de Dumouriez pour la République.

Arrivé à Paris à neuf heures du soir, je ne vins pas au Comité : mais le lendemain j'ai dit que Dumouriez était devenu tellement atroce, qu'il avait dit que la Convention était composée de trois cents imbéciles et de quatre cents brigands. J'ai demandé au Comité que tout fût dévoilé ; ainsi tous ceux qui s'y sont trouvés ont dû voir que mon avis était qu'il fallait arracher Dumouriez à son armée.

Mais ce fait ne suffit pas, il importe que la Convention et la nation entière sachent la conduite qu'ont tenue vos commissaires à l'égard de Dumouriez, et il est étrange que ceux qui constamment ont été en opposition de principes avec lui soient aujourd'hui accusés comme ses complices.

Qu'a voulu Dumouriez ? Etablir un système financier dans la Belgique. Qu'a voulu Dumouriez ? Point de réunion. Quels sont ceux qui ont fait les réunions ? Vos commissaires. La réunion du Hainaut, dit Dumouriez, s'est faite à coups de sabre. Ce sont encore vos commissaires qui l'ont faite. C'est nous que Dumouriez accuse des malheurs de la Belgique ; c'est nous qu'il accuse d'avoir fait couler le sang dans le Hainaut, et, par une fatalité inconcevable, c'est nous qu'on accuse de protéger Dumouriez.

J'ai dit que Dumouriez avait conçu un plan superbe d'invasion de la Hollande : si ce plan eût réussi, il aurait peut-être épargné bien des crimes à Dumouriez ; peut-être l'aurait-il voulu faire tourner à son profit ; mais l'Angleterre n'en aurait pas été moins abaissée, et la Hollande conquise.

Voilà le système de Dumouriez : Dumouriez se plaint des sociétés populaires et du tribunal extraordinaire ; il dit que bientôt Danton n'aura plus de crédit que dans la banlieue de Paris. (*Une voix*—'Ce sont les décrets de l'Assemblée et non de vous.')

On m'observe que je suis dans l'erreur ; je passe à un

autre fait plus important : c'est que Dumouriez a dit à l'armée que si Danton et Lacroix y reparaissaient, il les ferait arrêter. Citoyens, les faits parlent d'eux-mêmes ; on voit facilement que la commission a fait son devoir.

Dumouriez s'est rendu criminel, mais ses complices seront bientôt connus. J'ai déjà annoncé que Dumouriez a été égaré par les impulsions qu'il a reçues de Paris, et qu'il était aigri par les écrits, qui présentaient les citoyens les plus énergiques comme des scélérats. La plupart de ces écrits sont sortis de cette enceinte ; je demande que la Convention nomme une commission pour débrouiller ce chaos et pour connaître les auteurs de ce complot. Quand on verra comment nous avons combattu les projets de Dumouriez, quand on verra que vous avez ratifié tous les arrêtés que nous avons pris, il ne restera plus aucun soupçon sur notre conduite.

Citoyens, ce n'est point assez de découvrir d'où viennent nos maux ; il faut leur appliquer un remède immédiat. Vous avez, il est vrai, ordonné un recrutement, mais cette mesure est trop lente ; je crois que l'Assemblée doit nommer un Comité de la Guerre, chargé de créer une armée improvisée. Les ennemis veulent se porter sur Paris : leur complice vous l'a dévoilé ; je demande qu'il soit pris des mesures pour qu'un camp de cinquante mille hommes soit formé à vingt lieues de Paris ; ce camp fera échouer les projets de nos ennemis, et pourra au besoin servir à compléter les armées.

Je demande aussi que mes collègues dans la Belgique soient rappelés sur-le-champ. (*Plusieurs membres* : 'Cela est fait.')

Je demande enfin que le Conseil Exécutif rende un compte exact de nos opérations dans la Belgique : l'Assemblée acquerra les lumières qui lui sont nécessaires, et elle verra que nous avons toujours été en contradiction avec Dumouriez.

Si vos commissaires avaient fait enlever Dumouriez au

moment où il était à la tête de son armée, on aurait rejeté sur eux la désorganisation de cette armée. Vos commissaires, quoique investis d'un grand pouvoir, n'ont rien pour assurer le succès de leurs opérations ; les soldats ne nous prennent en arrivant aux armées que pour de simples secrétaires de commission ; il aurait fallu que la Convention donnât à ceux, qu'elle charge de promulguer ses lois à la tête des armées, une sorte de décoration moitié civile et moitié militaire.

Que pouvaient faire de plus vos commissaires, sinon de dire : il y a urgence, il faut arracher promptement Dumouriez de la tête de son armée ? Si nous avions voulu employer la force, elle nous eût manqué : car quel général, au moment où Dumouriez exécutait sa retraite et lorsqu'il était entouré d'une armée qui lui était dévouée, eût voulu exécuter nos ordres ? Dumouriez était constamment jour et nuit à cheval, et jamais il n'y a eu deux lieues de retraite sans un combat : ainsi il nous était impossible de le faire arrêter. Nous avons fait notre devoir, et j'appelle sur ma tête toutes les dénonciations, sûr que ma tête, loin de tomber, sera la tête de Méduse qui fera trembler tous les aristocrates.

LASOURCE¹.—Ce n'est point une accusation formelle que je vais porter contre Danton ; mais ce sont des conjectures que je vais soumettre à l'Assemblée. Je ne sais point déguiser ce que je pense, ainsi je vais dire franchement l'idée que la conduite de Lacroix et de Danton a fait naître dans mon esprit.

¹ Lasource (Marc David Albin), born at Anglès near Montpellier, 1762 ; became a protestant pastor at Alby ; elected by the department of the Tarn to the Legislative Assembly, 1791 ; played a leading part there with the Girondins ; and in particular attacked Lafayette ; elected first deputy for the Tarn to the Convention, and became one of the most bitter opponents of the Mountain, and especially of Danton ; one of the first secretaries of the Convention, 21 September 1792, and chosen president, 18 April 1793 ; on mission to the army of Italy, December 1792 to January 1793 ; the spokesman of the Girondins ; attacked Danton, 1 April, and Robespierre, 4 April 1793 ; arrested with the Girondin leaders, 2 June 1793 ; refused to leave Paris and rouse the departments ; ordered to be tried by the Revolutionary Tribunal, 3 October 1793 ; condemned with Vergniaud, etc., 30 October, and guillotined with them, 31 October ; a mystic and saw the hand of God in everything (see Miss Williams' *Memoirs*).

Dumouriez a ourdi un plan de contre-révolution ; l'a-t-il ourdi seul, oui ou non ?

Danton a dit qu'il n'avait pu, qu'il n'avait osé sévir contre Dumouriez, parce qu'au moment où il se battait aucun officier général n'aurait voulu exécuter ses ordres. Je réponds à Danton qu'il est bien étonnant qu'il n'ait osé prendre aucune mesure contre Dumouriez, tandis qu'il nous a dit que l'armée était tellement républicaine que, malgré la confiance qu'elle avait dans son général, si elle lisait dans un journal que Dumouriez a été décrété d'accusation, elle l'amènerait elle-même à la barre de l'Assemblée.

Danton vient de dire qu'il avait assuré le Comité que la République n'avait rien à espérer de Dumouriez. J'observe à l'Assemblée que Dumouriez avait perdu la tête en politique, mais qu'il conservait tous ses talents militaires ; alors Robespierre demanda que la conduite de Dumouriez fût examinée ; Danton s'y opposa, et dit qu'il ne fallait prendre aucune mesure contre lui avant que la retraite de la Belgique fût entièrement effectuée. Son opinion fut adoptée.

Voilà les faits, voici comme je raisonne.

MAURE¹.—Je demande à dire un fait, c'est qu'on a proposé d'envoyer Gensonné, qui avait tout pouvoir sur Dumouriez, afin de traiter avec lui du salut de la patrie.

PLUSIEURS MEMBRES.—C'est vrai.

LASOURCE.—Voici comment je raisonne. Je dis qu'il y avait un plan formé pour rétablir la royauté, et que Dumouriez était à la tête de ce plan. Que fallait-il faire pour le faire réussir ? Il fallait maintenir Dumouriez à la tête de son armée. Danton est venu à la tribune, et a fait le plus grand éloge de Dumouriez. S'il y avait un plan formé pour faire réussir les projets de Dumouriez, que fallait-il faire ? Il fallait se populariser. Qu'a fait Lacroix ? Lacroix en arrivant de la Bel-

¹ Maure (Nicolas), born at Auxerre, 1761 ; was a grocer there and ardent Jacobin ; elected administrator of the Yonne, 1791, and first deputy for that department to the Convention, 1792 ; the protégé and friend of Lapeletier de Saint-Fargeau ; always acted with the Mountain ; under the Terror, deputy on mission and proconsul in the departments of the Eure-et-Loir, Seine-et-Oise and Yonne ; accused of moderation and releasing priests and nobles ; after Thermidor attacked as a terrorist ; accused of having established a Fête de la Terreur at Auxerre ; accused of being concerned in the insurrection of 1 Prairial (20 May 1795) ; denounced by Lehardi 14 Prairial (2 June 1795), and committed suicide, 16 Prairial Year III (4 June 1795).

gique a affecté un patriotisme exagéré dont jusqu'à ce moment il n'avait donné aucun exemple. (*De violents murmures se font entendre.*) Et pour mieux dire, Lacroix se déclare Montagnard. L'avait-il fait jusqu'alors ? Non. Il tonna contre les citoyens qui ont voté l'appel au peuple, et contre ceux qu'on désigne sous le nom d'hommes d'État. L'avait-il fait jusqu'alors ? Non.

Pour faire réussir la conspiration tramée par Dumouriez, il fallait acquérir la confiance populaire, il fallait tenir les deux extrémités du fil. Lacroix reste dans la Belgique ; Danton vient ici ; il y vient pour prendre des mesures de sûreté générale ; il assiste au Comité, il se tait !

DANTON.—Cela est faux !

PLUSIEURS VOIX.—C'est faux.

LASOURCE.—Ensuite Danton, interpellé de rendre compte des motifs qui lui ont fait abandonner la Belgique, parle d'une manière insignifiante. Comment se fait-il qu'après avoir rendu son compte, Danton reste à Paris ? Avait-il donné sa démission ? Non. Si son intention était de ne pas retourner dans la Belgique, il fallait qu'il le dît, afin que l'Assemblée le remplaçât ; et, dans le cas contraire, il devait y retourner.

Pour faire réussir la conspiration de Dumouriez, que fallait-il faire ? Il fallait faire perdre à la Convention la confiance publique. Que fait Danton ? Danton paraît à la tribune, et là il reproche à l'Assemblée d'être au-dessous de ses devoirs ; il annonce une nouvelle insurrection ; il dit que le peuple est prêt à se lever, et cependant le peuple était tranquille. Il n'y avait pas de marche plus sûre pour amener Dumouriez à ses fins que de ravaler la Convention et de faire valoir Dumouriez ; c'est ce qu'a fait Danton.

Pour protéger la conspiration, il fallait exagérer les dangers de la patrie ; c'est ce qu'ont fait Lacroix et Danton. On savait qu'en parlant de revers il en résulterait deux choses : la première, que les âmes timides se cacheraient : la seconde, que le peuple, en fureur de se voir trahi, se porterait à des mouvements qu'il est impossible de retenir.

En criant sans cesse contre la faction des hommes d'État, ne semble-t-il pas qu'on se ménageait ici un mouvement, tandis que Dumouriez se serait avancé à la tête de son armée ?

Citoyens, voilà les nuages que j'ai vus dans la conduite de vos commissaires. Je demande, comme Danton, que vous nommiez une commission *ad hoc* pour examiner les faits et découvrir les

coupables. Cela fait, je vous propose une mesure de salut public. Je crois que la conduite de Dumouriez, mal connue de son armée, pourrait produire quelques mouvements funestes. Il faut qu'elle et la France entière sachent les mesures que vous avez prises ; car Dumouriez est comme le fut jadis Lafayette, l'idole de la République. (*De violents murmures et des cris : 'Non, non !' s'élèvent dans toutes les parties de la salle.*) Pour prévenir les inquiétudes que nos revers ont pu faire naître dans l'âme des Français, il faut que la nation sache que si l'armée a été battue, c'est qu'elle a été trahie : il faut que la nation sache que, tant que son général a voulu la liberté, l'armée a marché à des triomphes.

Je termine par une observation : vous voyez maintenant à découvert le projet de ceux qui parlaient au peuple de couper des têtes, vous voyez s'ils ne voulaient pas la royauté. Je sais bien que le peuple ne la voulait pas, mais il était trompé. On lui parle sans cesse de se lever. Eh bien ! peuple Français, lève-toi, suis le conseil de tes plus perfides ennemis, forge-toi des chaînes, car c'est la liberté qu'on veut perdre, et non pas quelques membres de la Convention.

Et vous, mes collègues, souvenez-vous que le sort de la liberté est entre vos mains ; souvenez-vous que le peuple veut la justice. Il a vu assez longtemps le Capitole et le trône, il veut voir maintenant la roche Tarpéienne et l'échafaud. (*Applaudissements.*) Le tribunal que vous avez créé ne marche pas encore ; je demande :

1^o Qu'il rende compte tous les trois jours des procès qu'il a jugés et de ceux qu'il instruit ; de cette manière on saura s'il a fait justice.

2^o Je demande que les citoyens Égalité¹ et Sillery², qui sont

¹ Philippe Égalité, the *ci-devant* Duke of Orleans, sat in the Convention as deputy for Paris, for which he was elected twenty-fourth and last deputy.

² Sillery (Charles Alexis Bruslat or Brûlart, Comte de Genlis, Marquis de), born at Paris, 20 January 1737 ; of a noble family in Picardy ; entered the royal navy, 1753, and served with distinction in India ; taken prisoner at Pondicherry, 1757 ; married Mademoiselle de Saint-Aubin famous as the Comtesse de Genlis for her literary works, 1762 ; colonel of the Grenadiers of France, 1762 ; became the intimate friend of the Duke of Orleans, and his wife also ; inherited the title and estates of Sillery from his cousin the Maréchal d'Estrées, 1776 ; Governor of Épernay, 1770 ; elected to the States-General by the noblesse of Rheims, 1789 ; sate among the liberal noblesse and acted as the lieutenant and agent of the Duke of Orleans during the session of the Constituent Assembly ; elected to the Convention by the department of the Somme ; arrested with the Duke of Orleans as

inculpés, mais que je suis loin de croire coupables, soient mis en état d'arrestation chez eux.

3° Je demande que la commission demandée par Danton soit à l'instant organisée.

4° Que le procès-verbal qui vous a été lu soit imprimé, envoyé aux départements et aux armées, qu'une adresse soit jointe à ce procès verbal : ce moyen est puissant ; car, lorsque le peuple voit une adresse de l'Assemblée Nationale, il croit voir un oracle. Je demande enfin, pour prouver à la nation que nous ne capitulerons jamais avec un tyran, que chacun d'entre nous prenne l'engagement de donner la mort à celui qui tenterait de se faire roi ou dictateur. (*Une acclamation unanime se fait entendre : les applaudissements et les cris : 'Oui, Oui !' se répètent à plusieurs reprises. L'Assemblée entière est levée : tous les membres, dans l'attitude du serment, répètent celui de Lasource. Les tribunes applaudissent.*)

BIROTTEAU¹.—Je demande la parole pour un fait intéressant.

Au Comité de Défense Générale, où l'on agita les moyens de sauver la patrie, Fabre-d'Églantine, qu'on connaît très lié avec Danton, qui dans une séance précédente avait fait son éloge, Fabre-d'Églantine, dis-je, annonce qu'il avait un moyen de sauver la République mais qu'il n'osait pas en faire part, attendu qu'on calomniait sans cesse les opinions. On le rassura, en lui disant que les opinions étaient libres, et que d'ailleurs tout ce qui se disait au Comité y demeurait enseveli. Alors Fabre-d'Églantine à mots couverts proposa un roi. (*De violents murmures se font entendre.*)

PLUSIEURS MEMBRES s'écrient à la fois—'Cela n'est pas vrai !'

DANTON.—C'est une scélératesse : vous avez pris la défense du Roi, et vous voulez rejeter vos crimes sur nous.

implicated in the treason of Dumouriez, 4 April 1793 ; ordered to be tried as a Girondin, 3 October ; executed with Vergniaud, &c., 31 October 1793.

¹ Birotteau (Jean Baptiste), born at Perpignan, 21 October 1758 ; elected a municipal officer, 1790, secretary to the district of Perpignan, 1791, and deputy to the Convention for the department of the Pyrénées-Orientales, 1792 ; took part with the Girondins and attacked the Mountain and Robespierre ; arrested, 2 June 1793 ; escaped to Lyons, where he organized resistance to the Convention ; outlawed, 28 July 1793 ; left Lyons when the royalists took the lead in the resistance ; escaped to Bordeaux, where he was caught and guillotined, 7 Brumaire Year II (26 October 1793).

BIROTEAU.—Je vais rendre les propres paroles de Fabre avec la réponse qu'on lui fit Il dit : (*De nouveaux murmures s'élèvent.*)

DELMAS.—Je demande la parole au nom du salut public.

Citoyens, je me suis recueilli, j'ai écouté tout ce qui a été dit à cette tribune. Mon opinion est que l'explication qu'on provoque dans ce moment doit perdre la République. Le peuple vous a envoyés pour sauver la chose publique ; vous le pouvez ; mais il faut éloigner cette explication ; et moi aussi j'ai des soupçons, mais ce n'est pas le moment de les éclaircir.

Je demande que l'on nomme la commission proposée par La-source ; qu'on la charge de recueillir tous les faits, et ensuite on les fera connaître au peuple Français.

La proposition de Delmas est adoptée unanimement.

DANTON.—Je somme Cambon, sans personnalités, sans s'écarter de la proposition qui vient d'être décrétée, de s'expliquer sur un fait d'argent, sur cent mille écus qu'on annonce avoir été remis à Danton et à Lacroix et de dire la conduite que la commission a tenue relativement à la réunion.

PLUSIEURS VOIX.—Le renvoi à la commission.

Cette proposition est décrétée.

Danton retourne à sa place ; toute l'extrême gauche se lève et l'invite à retourner à la tribune pour être entendu. (*Des applaudissements s'élèvent dans les tribunes et se prolongent pendant quelques instants.*) Danton s'élance à la tribune. (*Les applaudissements des tribunes continuent avec ceux d'une grande partie de l'Assemblée.*) Le Président¹ se couvre pour rétablir l'ordre et le silence.—(*Le calme renaît.*)

LE PRÉSIDENT.—Citoyens, je demande la parole et je vous prie de m'écouter en silence.

Différentes propositions ont été faites : on avait provoqué une explication sur des faits qui inculpaient des membres de la Convention. Dehuas a demandé la nomination d'une commission chargée d'examiner les faits et d'en rendre compte à l'Assemblée. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité. Danton s'y était rendu ; maintenant il demande la parole pour des explications ; je consulte l'Assemblée.

TOUTE LA PARTIE GAUCHE.—Non ! Non ! il a la parole de droit.

Un grand nombre de membres de l'autre côté réclament avec la

¹ The President of the Convention at this date was Jean Debry, elected on 21 March.

même chaleur le maintien du décret. (*L'Assemblée est longtemps agitée.*)

LASOURCE.—Je demande que Danton soit entendu, et je déclare qu'il n'est entré dans mon procédé aucune passion.

LE PRÉSIDENT.—Citoyens, dans cette crise affligeante le vœu de l'Assemblée ne sera pas équivoque. Je vais le prendre.

L'Assemblée consultée accorde la parole à Danton, à une très grande majorité.

DANTON.—Je dois commencer par vous rendre hommage comme vraiment amis du salut du peuple, citoyens qui êtes placés à cette Montagne (*se tournant vers l'amphithéâtre de l'extrémité gauche*); vous avez mieux jugé que moi. J'ai cru longtemps que, quelle que fût l'impétuosité de mon caractère, je devais tempérer les moyens que la nature m'a départis; je devais employer dans les circonstances difficiles, où m'a placé ma mission, la modération que m'ont paru commander les événements. Vous m'accusiez de faiblesse, vous aviez raison, je le reconnais devant la France entière. Nous, faits pour dénoncer ceux qui, par impéritie ou scélératesse, ont constamment voulu que le tyran échappât au glaive de la loi. (*Un très grand nombre de membres se lèvent en criant: 'Oui! Oui!' et en indiquant du geste les membres placés dans la partie droite. Des rumeurs et des récriminations violentes s'élèvent dans cette partie.*) Eh bien! ce sont ces mêmes hommes. . . . (*Les murmures continuent à la droite de la tribune. L'orateur se tournant vers les interrupteurs.*) 'Vous me répondrez, vous me répondrez. . . . Citoyens, ce sont, dis-je, ces mêmes hommes qui prennent aujourd'hui l'attitude insolente de dénonciateurs (*Grangeneuve interrompt. Les murmures d'une grande partie de l'Assemblée courent sa voix.*)

GRANGENEUVE¹.—Je demande à faire une interpellation à Danton. . . .

¹ Grangeneuve (Jean Antoine), born at Bordeaux, 1758; an avocat there; elected substitute to the procureur of the Commune of Bordeaux, 1790, and deputy for the department of the Gironde to the Legislative Assembly, 1791; took a leading part in that Assembly with the other

UN GRAND NOMBRE DE VOIX.—Vous n'avez pas la parole. . . .
À l'Abbaye !

DANTON.—Et d'abord, avant que d'entrer aussi à mon tour dans des rapprochements, je vais répondre. Que vous a dit Lasource ? Quelle que soit l'origine de son roman, qu'il soit le fruit de son imagination ou la suggestion d'hommes adroits . . . (*De nouveaux murmures s'élèvent dans la partie de la salle à la droite de la tribune.*)

ALBITTE¹.—Nous avons tranquillement écouté Lasource, soyez tranquilles à votre tour.

DANTON.—Soit que cet homme, dont on s'est emparé plusieurs fois dans l'Assemblée Legislative, ait voulu préparer, ce que j'aime à ne pas croire, le poison de la calomnie contre moi, pour le faire circuler pendant l'intervalle qui s'écoulera entre sa dénonciation et le rapport général qui doit vous être fait sur cette affaire, je n'examine pas maintenant ses intentions. Mais que vous a-t-il dit ? Qu'à mon retour de la Belgique je ne me suis pas présenté au Comité de Défense Générale ; il en a menti : plusieurs de mes collègues m'ont cru arrivé vingt-quatre heures avant mon retour effectif, pensant que j'étais parti le jour même de l'arrêt

deputies for the Gironde, and reported on behalf of the Comité de Surveillance against the émigrés, 1 January 1792 ; elected to the Convention by the Gironde, 1792 ; Secretary, 7 March 1793 ; attacked the Mountain ; arrested, 2 June 1793 ; escaped and co-operated in the Norman rising ; outlawed, 28 July 1793 ; escaped to Bordeaux ; caught there and guillotined, 1 Nivôse Year II (21 December 1793).

¹ Albitte (Antoine Louis), born at Dieppe, 1750 ; was an avocat there in 1789 ; elected to Legislative Assembly by the department of the Seine-Inférieure, 1791 ; sat on the extreme Left and was an active member of the Military Committee ; on mission in Normandy after 10 August 1792 to receive the adhesion of the departments ; elected first deputy to the Convention by the Seine-Inférieure ; was an active deputy of the Mountain, and an important member of the Military Committee ; on mission with the Army of the Alps, and at the capture of Marseilles and Toulon, where he made the acquaintance of Napoleon ; in 1794, proconsul in the Ain and in Savoy ; attacked as a terrorist after Thermidor ; ordered to be arrested as a leader in the insurrection of 1 Prairial Year III (20 May 1795), but escaped ; amnestied, 4 Brumaire (26 October 1795) ; mayor of Dieppe, 1795-99 ; served in the administration of the army throughout the reign of Napoleon ; and died in Russia, 25 December 1812.

de la commission ; je ne suis arrivé que le Vendredi 29, à huit heures du soir. Fatigué de ma course et du séjour que j'ai fait à l'armée, on ne pouvait exiger que je me transportasse immédiatement au Comité. Je sais que les soupçons de l'inculpation m'ont précédé. On a représenté les commissaires comme les causes de la désorganisation de l'armée. Nous désorganisateurs ! nous qui avons rallié les soldats Français, nous qui avons fait déloger l'ennemi de plusieurs postes importants ! Ah ! sans doute tel a dit que nous étions venus pour sonner l'alarme, qui, s'il eût été témoin de notre conduite, vous aurait dit que nous étions faits pour braver le canon Autrichien comme nous braverons les complots et les calomnies des ennemis de la liberté.

J'en viens à la première inculpation de Lasource. En arrivant, je n'étais pas même instruit qu'il dût y avoir Comité ce jour-là. Me fera-t-on un crime d'avoir été retenu quelques heures chez moi pour réparer mes forces affaiblies par le voyage et par la nécessité de manger ? Dès le lendemain, je suis allé au Comité ; et quand on vous a dit que je n'y ai donné que de faibles détails on a encore menti. J'adjure tous mes collègues qui étaient présents à cette séance : j'ai dit que Dumouriez regardait la Convention comme un composé de trois cents hommes stupides et de quatre cents scélérats. 'Que peut faire pour la République, ai-je ajouté, 'un homme, dont l'imagination est frappée de pareilles idées ? Arrachons-le à son armée.' (*L'orateur se tournant vers l'extrémité gauche de la salle.*) N'est-ce pas cela que j'ai dit. (*Plusieurs voix : 'Oui ! Oui !'*)

Il y a plus. Camus, qu'on ne soupçonnera pas d'être mon partisan individuel, a fait un récit qui a coupé le mien ; et ici j'adjure encore mes collègues. Il a fait un rapport dont les détails se sont trouvés presque identiques avec le mien. (*Plusieurs voix : 'Cela est vrai !'*)

Ainsi, il en est résulté de ce que nous avons dit en commune un rapport effectif au Comité.

Lasource trouve étrange que je sois resté à Paris, tandis

que ma mission me rappelait dans la Belgique ; il cherche à faire croire à des intelligences entre Lacroix et moi ; dont l'un serait resté à l'armée, et l'autre à Paris, pour diriger à la fois les deux fils de la conspiration.

Lasource n'est pas de bonne foi ; Lasource sait bien que je ne devais partir qu'autant que j'aurais des mesures à porter avec moi ; que j'avais demandé et déclaré que je voulais rendre compte à la Convention de ce que je savais. Il n'y a donc dans ma présence ici aucun rapport avec les événements de la Belgique, aucun délit, rien qui puisse faire soupçonner une connivence. Lasource vous a dit : 'Danton et Lacroix ont proclamé que si un décret d'accusation était porté contre Dumouriez, il s'exécuterait, et qu'il suffirait que le décret fût connu par les papiers publics, pour que l'armée l'exécutât elle-même. Comment donc les mêmes commissaires n'ont-ils pas fait arrêter Dumouriez ?' Je ne nie pas le propos cité par Lasource ; mais avions-nous ce décret d'accusation dont j'ai parlé ? Pouvions-nous prendre la résolution d'enlever Dumouriez, lorsque nous n'étions à l'armée que Lacroix et moi, lorsque la commission n'était pas rassemblée ? Nous nous sommes rendus vers la commission et c'est elle qui a exigé que Lacroix retournât vers l'état-major et qui a jugé qu'il y aurait du danger, pour la retraite même de l'armée, à enlever Dumouriez. Comment se fait-il donc qu'on me reproche, à moi individu, ce qui est du fait de la commission ? La correspondance des commissaires prouve qu'ils n'ont pu se saisir de l'individu Dumouriez. Qu'auraient-ils donc fait en notre place, ceux qui nous accusent ? eux qui ont signé des taxes, quoiqu'il y eût un décret contraire. (*On applaudit dans une grande partie de l'Assemblée.*)

Je dois dire un fait qui s'est passé dans le Comité même de Défense Générale. C'est que lorsque je déclarai que je croyais du danger à ce qu'on lût la lettre de Dumouriez, et à s'exposer d'engager un combat au milieu d'une armée en retraite, en présence de l'ennemi, je proposai cependant des

mesures pour que l'on parvint à se saisir du général, au moment où on pourrait le faire sans inconvénient. Je demandai que les amis même de Dumouriez, que Guadet, Gensonné se rendissent à l'armée ; que, pour lui ôter toute défiance, les commissaires fussent pris dans les deux partis de la Convention, et que par là il fût prouvé en même temps que, quelles que soient les passions qui vous divisent, vous êtes unanimes pour ne jamais consentir à recevoir la loi d'un seul homme. (*On applaudit.*) Ou nous le guérirons momentanément, leur disais-je, ou nous le garrotterons. Je demande si l'homme qui proférait ces paroles peut être accusé d'avoir eu des ménagements pour Dumouriez.

Quels sont ceux qui ont pris constamment des ménagements ? Qu'on consulte les canaux de l'opinion, qu'on examine ce qu'on disait partout, par exemple, dans le journal qui s'intitule *Patriote Français*¹. On y disait que Dumouriez était *loin d'associer ses lauriers aux cyprès du 2 Septembre*. C'est contre moi qu'on excitait Dumouriez. Jamais on n'a eu la pensée de nous associer dans les mêmes complots ; nous ne voulions pas prendre sur nous la responsabilité de l'enlèvement de Dumouriez ; mais je demande si l'on ne m'a pas vu déjouer constamment la politique de ce général, ses projets de finances, les projets d'ambition qu'il pouvait avoir sur la Belgique ; je les ai constamment mis à jour. Je le demande à Cambon ; il dira, par exemple, la conduite que j'ai tenue relativement aux 300,000 livres de dépenses qui ont été secrètement faites dans la Belgique.

Et aujourd'hui, parce que j'ai été trop sage et trop circonspect, parce qu'on a eu l'art de répandre que j'avais un parti, que je voulais être *dictateur*, parce que je n'ai pas voulu, en répondant à mes adversaires, produire de trop rudes combats, occasionner des déchirements dans cette Assemblée, on m'accuse de mépriser et d'avilir la Convention.

¹ The *Patriote Français* was the journal founded by Brissot in 1789, and for a long time edited by him ; it was at this time edited by Girey-Dupré under the influence of Brissot.

Avilir la Convention ! Et qui plus que moi a constamment cherché à relever sa dignité, à fortifier son autorité ? N'ai-je pas parlé de mes ennemis même avec une sorte de respect ? (*Se tournant vers la partie droite.*) Je vous interpelle, vous qui m'accusez sans cesse . . . (*Plusieurs voix* : 'Tout à l'heure vous venez de prouver votre respect'.)

Tout à l'heure, cela est vrai ; ce que vous me reprochez est exact ; mais pourquoi ai-je abandonné le système du silence et de la modération ? Parce qu'il est un terme à la prudence, parce que quand on se sent attaqué par ceux-là même qui devraient s'applaudir de ma circonspection, il est permis d'attaquer à son tour et de sortir des limites de la patience. (*On applaudit dans une grande partie de l'Assemblée.*)

Mais, comment se fait-il que l'on m'impute à crime la conduite d'un de mes collègues ? Oui, sans doute, j'aime Lacroix ; on l'incolpe parce qu'il a eu le bon esprit de ne pas partager, je le dis franchement, je le tiens de lui ; parce qu'il n'a pas voulu partager les vues et les projets de ceux qui ont cherché à sauver le tyran. (*De violents murmures s'élèvent dans la partie droite. Les plus vifs applaudissements éclatent dans une grande partie du côté opposé et dans les tribunes. Quelques voix s'élèvent pour demander que Danton soit rappelé à l'ordre.*)

DUHEM¹.—Oui ; c'est vrai ; on a conspiré chez Roland, et je connais les noms des conspirateurs.

¹ Duhem (Pierre Joseph), born at Lille, 1760 ; a doctor in good practice there, 1789 ; elected justice of the peace, 1790, and deputy for the department of the Nord to the Legislative Assembly ; sate on the extreme Left ; elected second deputy for the Nord to the Convention ; became a leader of the Mountain and friend of Danton ; attacked the Girondins ; on mission to the army of the North during the summer of 1793 ; elected secretary of the Convention, 23 August 1793 ; expelled from the Jacobin Club as a friend of Danton, December 1793 ; but not arrested with him in 1794 ; a Thermidorian ; but defended the rule of the Great Committee and the Terror ; accordingly ordered to be arrested after the insurrection of 12 Germinal Year III (1 April 1795) ; imprisoned at Ham and Sedan ; amnestied, 4 Brumaire (26 October 1795) ; returned to his profession ; entered the military

MAURE. — C'est Barbaroux, c'est Brissot, c'est Guadet.

DANTON. — Parce que Lacroix s'est écarté du fédéralisme et du système perfide de l'appel du peuple; parce que, lorsqu'après l'époque de la mort de Lepeletier on lui demanda s'il voulait que la Convention quittât Paris, il fit sa profession de foi, en répondant : 'J'ai vu qu'on a armé de préventions tous les départements contre Paris, je ne suis pas des vôtres'. On a inculpé Lacroix parce que, patriote courageux, sa manière de voter dans l'Assemblée a toujours été conséquente à la conduite qu'il a tenue dans la grande affaire du tyran. Il semble aujourd'hui que, moi, j'en aie fait mon second en conjuration. Ne sont-ce pas là les conséquences des aperçus jetés en avant par Lasource? (*Plusieurs voix à la droite de la tribune* : 'Oui ! Oui !' *Une autre voix* : 'Ne parlez pas tant, mais répondez.')

DANTON. — Eh ! que voulez-vous que je réponde ? J'ai d'abord réfuté pleinement les détails de Lasource; j'ai démontré que j'avais rendu au Comité de Défense Générale le compte que je lui devais, qu'il y avait identité entre mon rapport et celui de Camus, qui n'a été qu'un prolongement du mien; que, si Dumouriez n'a pas été déjà amené pieds et poings liés à la Convention, ce ménagement n'est pas de mon fait. J'ai répondu enfin assez pour satisfaire tout homme de bonne foi (*plusieurs voix dans l'extrémité gauche* : 'Oui ! Oui !'); et certes, bientôt je tirerai la lumière de ce chaos. Les vérités s'amoncelleront et se dérouleront devant vous. Je ne suis pas en peine de ma justification.

Mais tout en applaudissant à cette commission que vous venez d'instituer, je dirai qu'il est assez étrange que ceux qui ont fait la réunion, contre Dumouriez, qui, tout en rendant hommage à ses talents militaires, ont combattu ses opinions politiques, se trouvent être ceux contre lesquels cette commission paraît être principalement dirigée.

Nous, vouloir un roi ! Encore une fois les plus grandes
 medical service; appointed physician in charge of the military hospital at Mayence, where he died, 25 March 1807.

vérités, les plus grandes probabilités morales restent seules pour les nations. Il n'y a que ceux qui ont eu la stupidité, la lâcheté de vouloir ménager un roi, qui peuvent être soupçonnés de vouloir rétablir le trône ; il n'y a, au contraire, que ceux qui constamment ont cherché à exaspérer Dumouriez contre les sociétés populaires et contre la majorité de la Convention ; il n'y a que ceux qui ont présenté notre empressement à venir demander des secours pour une armée délabrée, comme une pusillanimité ; il n'y a que ceux qui ont manifestement voulu punir Paris de son civisme, armer contre lui les départements. . . . (*Un grand nombre de membres se levant, et indiquant du geste la partie droite : 'Oui ! Oui ! ils l'ont voulu !'*)

MARAT.—Et leurs petits soupers !

DANTON.—Il n'y a que ceux qui ont fait des soupers clandestins avec Dumouriez quand il était à Paris. . . . (*On applaudit dans une grande partie de la salle.*)

MARAT.—Lasource ! . . . Lasource en était. . . . Oh ! je dénoncerai tous les traîtres !

DANTON.—Oui, eux seuls sont les complices de la conjuration. (*De vifs applaudissements s'élèvent à l'extrémité gauche et dans les tribunes.*) Et c'est moi qu'on accuse ! . . . moi ! . . . Je ne crains rien de Dumouriez, ni de tous ceux avec qui j'ai été en relation. Que Dumouriez produise une seule ligne de moi qui puisse donner lieu à l'ombre d'une inculpation, et je livre ma tête.

MARAT.—Il a les lettres de Gensonné. . . . C'est Gensonné qui était en relation intime avec Dumouriez.

GENSONNÉ.—Danton, j'interpelle votre bonne foi. Vous avez dit avoir vu la minute de mes lettres, dites ce qu'elles contenaient.

DANTON.—Je ne parle pas textuellement de vos lettres, je n'ai point parlé de vous ; je reviens à ce qui me concerne.

J'ai, moi, quelques lettres de Dumouriez : elles prouveront qu'il a été obligé de me rendre justice ; elles prouveront

qu'il n'y avait nulle identité entre son système politique et le mien : c'est à ceux qui ont voulu le fédéralisme. . . .

PLUSIEURS VOIX.—Nommez-les!

MARAT.—(*Se tournant vers les membres de la partie droite*) Non, vous ne parviendrez pas à égorger la patrie!

DANTON.—Voulez-vous que je dise quels sont ceux que je désigne?

UN GRAND NOMBRE DE VOIX.—Oui! Oui!

DANTON.—Écoutez!

MARAT.—(*Se tournant vers la partie droite*) Écoutez!

DANTON.—Voulez-vous entendre un mot qui paye pour tous?

LES MÊMES CRIS S'ÉLÈVENT : Oui! Oui!

DANTON.—Eh bien! Je crois qu'il n'est plus de trêve entre la Montagne, entre les patriotes qui ont voulu la mort du tyran et les lâches qui, en voulant le sauver, nous ont calomniés dans la France. (*Un grand nombre de membres de la partie gauche se lèvent simultanément et applaudissent. Plusieurs voix se font entendre : 'Nous sauverons la patrie'!*)

Eh! qui pourrait se dispenser de préférer ces vérités, quand, malgré la conduite immobile que j'ai tenue dans cette Assemblée, quand vous représentez ceux, qui ont le plus de sang-froid et de courage, comme des ambitieux : quand, tout en semblant me caresser, vous me couvrez de calomnies, quand beaucoup d'hommes, qui me rendent justice individuellement, me présentent à la France entière dans leur correspondance comme voulant ruiner la liberté de mon pays? Cent projets absurdes de cette nature ne m'ont-ils pas été successivement prêtés? Mais jamais la calomnie n'a été conséquente dans ses systèmes, elle s'est repliée de cent façons sur mon compte, cent fois elle s'est contredite. Dès le commencement de la Révolution j'avais fait mon devoir, et vous vous rappelez que je fus alors calomnié; j'ai été de quelque utilité à mon pays, lorsqu'à la révolution du 10 Août Dumouriez lui-même reconnaissait que j'avais apporté

du courage dans le Conseil, et que je n'avais pas peu contribué à nos succès. Aujourd'hui les homélies misérables d'un vieillard cauteleux, reconnu tel, ont été le texte de nouvelles inculpations ; et puisqu'on veut des faits, je vais vous en dire sur Roland. Tel est l'excès de son délire, et Garat lui-même m'a dit que ce vieillard avait tellement perdu la tête, qu'il ne voyait que la mort ; qu'il croyait tous les citoyens prêts à le frapper ; qu'il dit un jour en parlant de son ancien ami qu'il avait lui-même porté au ministère : ' Je ne mourrai que de la main de Pache ¹, depuis qu'il se met à la tête des factieux de Paris.'—Eh bien ! quand Paris périra, il n'y aura plus de République. Paris est le centre constitué et naturel de la France libre. C'est le centre des lumières.

On nous accuse d'être les factieux de Paris : eh bien ! nous avons déroulé notre vie devant la nation, elle a été celle d'hommes qui ont marché d'un pas ferme vers la Révolution. Les projets criminels qu'on m'impute, les épithètes de scélérats, tout a été prodigué contre nous, et l'on espère maintenant nous effrayer ! Oh ! non ! (*De vifs applaudissements éclatent dans l'extrémité gauche de la salle ; ils sont suivis de ceux des tribunes.—Plusieurs membres demandent qu'elles soient rappelées au respect qu'elles doivent à l'Assemblée.*) Eh bien ! les tribunes de Marseille ont aussi applaudi la Montagne J'ai vu depuis la Révolution, depuis que le peuple Français a des représentants, j'ai vu se répéter les misérables absurdités que je viens d'entendre débiter ici. Je sais que le peuple n'est pas dans les tribunes, qu'il ne s'y en trouve qu'une petite portion, que les Maury, les Cazalès et tous les partisans du despotisme calomniaient aussi les citoyens des tribunes.

¹ Pache, as a former chief clerk in the Ministry of Marine, and an experienced administrator, was employed by Roland to organize the Ministry of the Interior, when he first took office in March 1792, and it was on Roland's suggestion that he was made War Minister in October 1792.

Il fut un temps où vous vouliez une garde départementale. (*Quelques murmures se font entendre.*) On voulait l'opposer aux citoyens égarés par la faction de Paris : eh bien ! vous avez reconnu que ces mêmes citoyens des départements que vous appelez ici, lorsqu'ils ont été à leur tour placés dans les tribunes, n'ont pas manifesté d'autres sentiments que le peuple de Paris, peuple instruit, peuple qui juge bien ceux qui le servent (*on applaudit dans les tribunes et dans une très grande partie de l'Assemblée*) ; peuple qui se compose de citoyens pris dans tous les départements ; peuple exercé aussi à discerner quels sont ceux qui prostituent leurs talents ; peuple qui voit bien que qui combat avec la Montagne ne peut pas servir les projets d'Orléans. (*Mêmes applaudissements.*) Le projet lâche et stupide qu'on avait conçu d'armer la fureur populaire contre les Jacobins, contre vos commissaires, contre moi, parce que j'avais annoncé que Dumouriez avait des talents militaires, et qu'il avait fait un coup de génie en accélérant l'entreprise de la Hollande : ce projet vient sans doute de ceux qui ont voulu faire massacrer les patriotes ; car il n'y a que les patriotes qu'on égorge.

UN GRAND NOMBRE DE VOIX.—Oui ! Oui !

MARAT.—Lepeletier et Léonard Bourdon¹.

¹ Bourdon (Louis Jean Joseph Léonard), born 6 November 1754 ; second son of Bourdon-Desplanches, chief clerk of the Ministry of Finance, who was imprisoned in the Bastille for publishing a scheme of financial reform ; educated at the Collège d'Orléans ; an avocat, and then started a successful boys' school in Paris ; took part in all the revolutionary disturbances in Paris, and was one of the organizers of the 10 August 1792 ; elected to the Convention by the department of the Loiret ; sent the prisoners, who were murdered at Versailles, from Orleans ; on mission to Orleans, 8 March 1793 ; was attacked there, 16 March, for which several prisoners were sent to Paris and nine guillotined ; Secretary to the Convention, 8 August 1793 ; defended Ronsin and Vincent, 9 Pluviôse Year II (28 January 1794), and was accused of being a Hébertist by Robespierre ; one of the chief leaders in the revolution of 9 Thermidor ; second in command to Barras, and led the troops which captured the Hôtel de Ville and took Robespierre prisoner ; but though a Thermidorian, he was not a reactionary ; defended the Reign of Terror, and had the ashes of Marat taken to the Pantheon ; arrested after the insurrection of 12 Germinal Year III (1 April 1794), and imprisoned at Ham ; amnestied, 4 Brumaire

DANTON.—Eh bien ! leurs projets seront toujours déçus, le peuple ne s'y méprendra pas. J'attends tranquillement et impassiblement le résultat de cette commission. Je me suis justifié de l'inculpation de n'avoir pas parlé de Dumouriez. J'ai prouvé que j'avais le projet d'envoyer dans la Belgique une commission composée de tous les partis pour se saisir, soit de l'esprit, soit de la personne de Dumouriez.

MARAT.—Oui, c'était bon, envoyez-y Lasource !

DANTON.—J'ai prouvé, puisqu'on me demande des preuves pour répondre à de simples aperçus de Lasource, que si je suis resté à Paris, ce n'a été en contravention à aucun de vos décrets. J'ai prouvé qu'il est absurde de dire que le séjour prolongé de Lacroix dans la Belgique était concerté avec ma présence ici, puisque l'un et l'autre nous avons suivi les ordres de la totalité de la commission ; que si la commission est coupable, il faut s'adresser à elle et la juger sur les pièces après l'avoir entendue ; mais qu'il n'y a aucune inculpation individuelle à faire contre moi. J'ai prouvé qu'il était lâche et absurde de dire que moi, Danton, j'ai reçu cent mille écus pour travailler la Belgique. N'est-ce pas Dumouriez qui, comme Lasource, m'accuse d'avoir opéré à coups de sabre la réunion ? Ce n'est pas moi qui ai dirigé les dépenses qu'a entraînées l'exécution du décret du 15 Décembre¹. Ces dépenses ont été nécessitées pour déjouer les prêtres fanatiques qui salariaient le peuple malheureux : ce n'est pas à moi qu'il faut en demander compte ; c'est à Lebrun².

Year III (26 October 1795) ; in the Council of Five Hundred, 1796-97 ; Agent of the Directory at Hamburg, 1797-98 ; started a school for boys again in Paris, where he died, 29 May 1807.

¹ By the decree of 15 December 1792, the Convention declared the cessation of all feudal customs, taxes, &c., in countries occupied by French armies, and ordered the convocation of primary assemblies to organize a provisional administration.

² Lebrun-Tondu (Pierre Henri Hélène Marie), born at Noyon, 1763 ; educated at the Collège Louis-le-Grand, and became the Abbé Tondu ; then enlisted ; then went to Belgium ; became a working printer, and then a journalist ; took an important part in the revolution at Liège, 1789, and headed a deputation from Liège to the Constituent Assembly, 1791 ; edited the *Journal Général de l'Europe* ; Dumouriez

CAMBON.—Ces cent mille écus sont tout simplement les dépenses indispensablement nécessaires pour l'exécution du décret du 15 Décembre.

DANTON.—Je prouverai subséquemment que je suis un révolutionnaire immuable, que je résisterai à toutes les atteintes, et je vous prie, citoyens (*se tournant vers les membres de la partie gauche*), d'en accepter l'augure. J'aurai la satisfaction de voir la nation entière se lever en masse pour combattre les ennemis extérieurs, et en même temps pour adhérer aux mesures que vous avez décrétées sur mes propositions.

A-t-on pu croire un instant, a-t-on eu la stupidité de croire que moi, je me sois coalisé avec Dumouriez ? Contre qui Dumouriez s'élève-t-il ? Contre le Tribunal Révolutionnaire : c'est moi qui ai provoqué l'établissement de ce tribunal. Dumouriez veut dissoudre la Convention. Quand on a proposé, dans le même objet, la convocation des assemblées primaires, ne m'y suis-je pas opposé ? Si j'avais été d'accord avec Dumouriez, aurais-je combattu ses projets de finances sur la Belgique ? Aurais-je déjoué son projet de rétablissement des trois États ? Les citoyens de Mons, de Liège, de Bruxelles, diront si je n'ai pas été redoutable aux aristocrates, autant exécré par eux qu'ils méritent de l'être ; ils vous diront qui servait les projets de Dumouriez, de moi ou de ceux qui le vantaient dans les papiers publics, ou de ceux qui exagéraient les troubles de Paris, et publiaient que des massacres avaient lieu dans la Rue des Lombards.

Tous les citoyens vous diront : quel fut son crime ? c'est d'avoir défendu Paris.

À qui Dumouriez déclare-t-il la guerre ? aux sociétés

gave him a place in the Foreign Office ; and he became a friend of Brissot, through whose influence he was elected Minister for Foreign Affairs on 10 August 1792 ; in thorough sympathy with the Girondins, and ordered to be arrested with them, 2 June 1793 ; escaped from Paris, 9 September ; re-arrested by Héron, 24 December ; and tried by the Revolutionary Tribunal, and guillotined, 7 Nivôse Year II (27 December 1793).

populaires. Qui de nous a dit que sans les sociétés populaires, sans le peuple en masse, nous ne pourrions nous sauver ? De telles mesures coïncident-elles avec celles de Dumouriez ? Ou la complicité ne serait-elle pas plutôt de la part de ceux qui ont calomnié à l'avance les commissaires pour faire manquer leur mission ? (*Applaudissements.*) Qui a pressé l'envoi des commissaires ? Qui a accéléré le recrutement, le complètement des armées ? C'est moi ; moi, je le déclare à toute la France, qui ai le plus puissamment agi sur ce complètement. Ai-je, moi, comme Dumouriez, calomnié les soldats de la liberté qui courent en foule pour recueillir les débris de nos armées ? N'ai-je pas dit que j'avais vu ces hommes intrépides porter aux armées le civisme qu'ils avaient puisé dans l'intérieur ? N'ai-je pas dit que cette portion de l'armée, qui, depuis qu'elle habitait sur une terre étrangère, ne montrait plus la même vigueur, reprendrait, comme le géant de la fable, en posant le pied sur la terre de la liberté, toute l'énergie républicaine ? Est-ce là le langage de celui qui aurait voulu tout désorganiser ? N'ai-je pas montré la conduite d'un citoyen qui voulait vous tenir en mesure contre toute l'Europe ?

Qu'on cesse donc se reproduire des fantômes et des chimères qui ne résisteront pas à la lumière et aux explications.

Je demande que la commission se mette sur-le-champ en activité, qu'elle examine la conduite de chaque député depuis l'ouverture de la Convention. Je demande qu'elle ait caractère surtout pour examiner la conduite de ceux qui, postérieurement au décret pour l'indivisibilité de la République, ont manœuvré pour la détruire : de ceux qui, après la rejection de leur système pour l'appel au peuple, nous ont calomniés ; et si, ce que je crois, il y a ici une majorité vraiment républicaine, elle en fera justice. Je demande qu'elle examine la conduite de ceux qui ont empoisonné l'opinion publique dans tous les départements : on verra ce qu'on doit penser de ces hommes qui ont été assez audacieux pour notifier à une administration qu'elle devait arrêter des

commissaires de la Convention : de ces hommes qui ont voulu constituer des citoyens, des administrateurs, juges des députés que vous avez envoyés dans les départements pour y réchauffer l'esprit public et y accélérer le recrutement. On verra quels sont ceux qui, après avoir été assez audacieux pour transiger avec la royauté, après avoir désespéré, comme ils en sont convenus, de l'énergie populaire, ont voulu sauver les débris de la royauté ; car, on ne peut trop le répéter, ceux qui ont voulu sauver l'individu ont par là même eu intention de donner de grandes espérances au royalisme. (*Applaudissements d'une grande partie de l'Assemblée.*) Tout s'éclaircira ; alors on ne sera plus dupe de ce raisonnement par lequel on cherche à insinuer qu'on n'a voulu détruire un trône que pour en rétablir un autre. Quiconque auprès des rois est convaincu d'avoir voulu frapper l'un d'eux, est pour tous un ennemi mortel.

UNE VOIX.—Et Cromwell ? . . . (*Des murmures s'élèvent dans une partie de l'Assemblée.*)

DANTON.—(*Se tournant vers l'interlocuteur*) Vous êtes bien scélérat de me dire que je ressemble à Cromwell. Je vous cite devant la nation . . . (*Un grand nombre de voix s'élèvent simultanément pour demander que l'interrupteur soit censuré ; d'autres pour qu'il soit envoyé à l'Abbaye.*)

Oui, je demande que le vil scélérat qui a eu l'impudeur de dire que je suis un Cromwell soit puni, qu'il soit traduit à l'Abbaye. (*On applaudit.*) Et si, en dédaignant d'insister sur la justice que j'ai le droit de réclamer, si je poursuis mon raisonnement, je dis que quand j'ai posé en principe que quiconque a frappé un roi à la tête, devient l'objet de l'exécration de tous les rois, j'ai établi une vérité qui ne pourrait être contestée. (*Plusieurs voix : 'C'est vrai !'*)

Eh bien ! croyez-vous que ce Cromwell dont vous me parlez ait été l'ami des rois ?

UNE VOIX.—Il a été roi lui-même !

DANTON.— Il a été craint, parce qu'il a été le plus fort. Ici ceux qui ont frappé le tyran de la France seront craints aussi.

Ils seront d'autant plus craints que la liberté s'est engraisnée du sang du tyran. Ils seront craints, parce que la nation est avec eux. Cromwell n'a été souffert par les rois que parce qu'il a travaillé avec eux. Eh bien ! je vous interpelle tous (*se tournant vers les membres de la partie gauche*). Est-ce la terreur, est-ce l'envie d'avoir un roi qui vous a fait proscrire le tyran ? (*L'Assemblée presque unanime : 'Non ! Non !'*) Si donc ce n'est que le sentiment profond de vos devoirs qui a dicté son arrêt de mort, si vous avez cru sauver le peuple, et faire en cela ce que la nation avait droit d'attendre de ses mandataires, ralliez-vous (*s'adressant à la même partie de l'Assemblée*), vous qui avez prononcé l'arrêt du tyran contre les lâches (*indiquant du geste les membres de la partie droite*), qui ont voulu l'épargner (*une partie de l'Assemblée applaudit*) ; serrez-vous ; appelez le peuple à se réunir en armes contre l'ennemi du dehors, et à écraser celui du dedans, et confondez, par la vigueur et l'immobilité de votre caractère, tous les scélérats, tous les modérés (*l'orateur s'adressant toujours à la partie gauche, et indiquant quelquefois du geste les membres du côté opposé*), tous ceux qui vous ont calomniés dans les départements. Plus de composition avec eux ! (*Vifs applaudissements d'une grande partie de l'Assemblée et des tribunes.*) Reconnaissez-le tous, vous qui n'avez jamais su tirer de votre situation politique dans la nation le parti que vous auriez pu en tirer ; qu'enfin justice vous soit rendue. Vous voyez, par la situation où je me trouve en ce moment, la nécessité où vous êtes d'être fermes, et de déclarer la guerre à tous vos ennemis quels qu'ils soient. (*Mêmes applaudissements.*) Il faut former une phalange indomptable. Ce n'est pas vous, puisque vous aimez les sociétés populaires et le peuple, ce n'est pas vous qui voudrez un roi. (*Les applaudissements recommencent—'Non ! Non !' s'écrie-t-on avec force dans la grande majorité de l'Assemblée.*) C'est à vous à en ôter l'idée à ceux qui ont machiné pour conserver l'ancien tyran. Je marche à la République : marchons-y de concert ; nous verrons qui de nous ou de nos détracteurs atteindra le but.

Après avoir démontré que, loin d'avoir été jamais d'accord avec Dumouriez, il nous accuse textuellement *d'avoir fait la réunion à coups de sabre*, qu'il a dit publiquement qu'il nous ferait arrêter, qu'il était impossible à Lacroix et à moi, qui ne sommes pas la commission, de l'arracher à son armée ; après avoir répondu à tout ; après avoir rempli cette tâche de manière à satisfaire tout homme sensé et de bonne foi, je demande que la Commission des Six, que vous venez d'instituer, examine non seulement la conduite de ceux qui vous ont calomniés, qui ont machiné contre l'indivisibilité de la République, mais de ceux encore qui ont cherché à sauver le tyran (*nouveaux applaudissements d'une partie de l'Assemblée et des tribunes*), enfin de tous les coupables qui ont voulu ruiner la liberté, et l'on verra si je redoute les accusateurs.

Je me suis retranché dans la citadelle de la raison ; j'en sortirai avec le canon de la vérité, et je pulvériserai les scélérats qui ont voulu m'accuser. (*Danton descend de la tribune au milieu des plus vifs applaudissements d'une très grande partie de l'Assemblée et des citoyens. Plusieurs membres de l'extrémité gauche se précipitent vers lui pour l'embrasser. Les applaudissements se prolongent.*)

XVI.

ON THE REPEAL OF THE DECREE OF 18 NOVEMBER 1792
(13 April 1793).

ON 7 April 1793 Danton was elected a member of the first Committee of Public Safety, receiving 233 votes to 360 given to Barère who was chosen at the head of the list. He remained in office until 10 July, when the first committee was dissolved to make way for what is known as the Great Committee of Public Safety. Danton's desire, the establishment of a strong executive, was attained by the vast powers given to his committee, though it was not until after the second committee was elected that the

entire government of France was surrendered by the Convention. The next six speeches were delivered while Danton formed part of the actual, though not the nominal, government of the country. Enough has been given as to the attacks of the Girondins against him, and his means and methods of defence. It only remains to be said that, in spite of the compliment he paid them at the beginning of *Speech XVII*, he co-operated in their overthrow on 2 June 1793 for the reasons he gives in *Speech XX*. It is more important to study his position as a statesman during these months. In *Speech XVI* he advocated what was practically the repeal of the absurd decree of 18 November 1792, by which the Convention declared that the French Republic would assist all other nations to become free, that it was waging war against all kings on behalf of the liberty of all peoples, and that it intended to make no annexations. This decree was, as Danton saw, inconsistent; Savoy, Nice and Belgium had all been annexed; and it sanctioned interference with the affairs of other nations, which was the very thing that France was fighting against. He did not actually propose the revocation of the decree for fear of wounding the sentimental feelings of the majority of the deputies, but the motion he carried had that effect, and declared that France would fight until its own liberty was recognized by the foreign powers, and not until foreign nations were delivered from their monarchs. In *Speeches XVIII* and *XIX* he advocated a tax on the rich; he was no socialist, as he had formerly shown in *Speech III*, the first he delivered in the Convention, but he considered, and with reason, that in the life and death struggle in which France was engaged, rich people, who could afford to pay, must be made to pay. In *Speech XXI* Danton showed himself once again the true successor of Mirabeau and a practical statesman. Just as the theorists of the Constituent Assembly had agreed that the king should not have the right of declaring peace and war (see Mirabeau, *Speech VII*, vol. i. pp. 134-180) so now in June 1793 the theorists in the Convention wished to deprive the executive of perhaps its most important function and to entrust it to the primary assemblies of the people. Danton saw the absurdity of this, as Mirabeau had done, and argued, but argued in vain, that the primary assemblies should be called to ratify a declaration of war, but not necessarily before a war could be declared.

IL faut bien saisir le véritable objet de la motion qui vient d'être faite, et ne pas lui donner une étendue que n'a pas voulu lui attribuer son auteur. Je demande qu'elle soit ainsi posée : 'La peine de mort est décrétée contre quiconque proposerait à la République de transiger avec des ennemis qui, pour préliminaire, ne reconnaîtraient pas la souveraineté du peuple.' Il est temps, citoyens, que la Convention Nationale fasse connaître à l'Europe que la France sait allier à la politique les vertus républicaines. Vous avez rendu, dans un moment d'enthousiasme, un décret¹ dont le motif était beau sans doute, puisque vous vous êtes obligés de donner protection aux peuples qui voudraient résister à l'oppression de leurs tyrans. Ce décret semblerait vous engager à secourir quelques patriotes qui voudraient faire une révolution en Chine. Il faut, avant tout, songer à la conservation de notre corps politique, et fonder la grandeur Française. Que la République s'affermisse, et la France, par ses lumières et son énergie, fera attraction sur tous les peuples.

Mais voyez ce que votre position a d'avantageux malgré les revers que nous avons éprouvés. La trahison de Dumouriez² nous donne l'occasion de faire un nouveau scrutin épuratoire de l'armée. L'ennemi va être forcé de reconnaître que la nation veut absolument la liberté, puisqu'un général victorieux, qui avait promis à nos ennemis de leur livrer et son armée tout entière et une partie de la nation, ne leur a porté que son *misérable individu*³. Citoyens, c'est le génie de la liberté qui a lancé le char de la Révolution. Le peuple tout entier le tire et il s'arrêtera aux termes de la raison. Décrétons que nous ne nous mêlerons pas de ce qui se passe chez nos voisins ; mais décrétons aussi que la République vivra, et condamnons à mort celui qui proposerait

¹ The decree of 18 November 1792.

² Dumouriez deserted to the Austrians on 4 April 1793.

³ This is an error ; Dumouriez took over with him 138 officers, and 883 men.

une transaction autre que celle qui aurait pour base les principes de notre liberté. (*On applaudit.*)

XVII.

ON LIBERTY OF WORSHIP (18 April 1793).

RIEN ne doit plus nous faire préjuger le salut de la patrie que la disposition actuelle. Nous avons paru divisés entre nous, mais au moment où nous nous occupons du bonheur des hommes, nous sommes d'accord. (*Vifs applaudissements.*) Vergniaud vient de vous dire de bien grandes et d'éternelles vérités. L'Assemblée Constituante, embarrassée par un roi, par les préjugés qui enchaînaient encore la nation, par l'intolérance qui s'était établie, n'a pu heurter de front les principes reçus, et a fait encore beaucoup pour la liberté en consacrant celui de la tolérance. Aujourd'hui le terrain de la liberté est déblayé, nous devons au peuple Français de donner à son gouvernement des bases éternelles et pures ! Oui ! nous leur dirons : 'Français, vous avez la liberté d'adorer la divinité qui vous paraît digne de vos hommages, la liberté de culte que vos lois peuvent avoir pour objet ne peut être que la liberté de la réunion des individus assemblés pour rendre, à leur manière, hommage à la divinité.' Une telle liberté ne peut être atteinte que par des lois réglementaires et de police ; or, sans doute, vous ne voudrez pas insérer dans une déclaration des droits une loi réglementaire. Le droit de la liberté du culte, droit sacré, sera protégé par vos lois qui, en harmonie avec les principes, n'auront pour but que de les garantir. La raison humaine ne peut rétrograder ; nous sommes trop avancés pour que le peuple puisse croire n'avoir pas la liberté de son culte, parce qu'il ne verra pas le principe de cette liberté gravé sur la table de vos lois.

Si la superstition semble encore avoir quelque part aux mouvements qui agitent la République, c'est que la politique

de nos ennemis l'a toujours employée ; mais regardez que partout le peuple, dégagé des impulsions de la malveillance, reconnaît que, quiconque veut s'interposer entre lui et la divinité, est un imposteur. Partout on a demandé la déportation des prêtres fanatiques et rebelles. Gardez-vous de mal présumer de la raison nationale ; gardez-vous d'insérer un article qui contiendrait cette présomption injuste ; en passant à l'ordre du jour, adoptez une espèce de question préalable sur les prêtres, qui vous honore aux yeux de vos concitoyens et de la postérité.

XVIII.

ON TAXING THE RICH (27 April 1793).

Vous venez de décréter la mention honorable de ce qu'a cru faire pour le salut public le département de l'Hérault. Ce décret autorise la République entière à adopter les mêmes mesures ; car votre décret ratifie celles qu'on vient de vous faire connaître. (*On applaudit.*) Si partout les mêmes mesures sont adoptées, la République est sauvée ; on ne traitera plus d'agitateurs et d'anarchistes les amis ardents de la liberté, ceux qui mettent la nation en mouvement, et l'on dira : 'Honneur aux agitateurs qui tournent la vigueur du peuple contre ses ennemis'. (*On applaudit.*) Quand le temple de la liberté sera assis, le peuple saura bien le décorer. Périssent plutôt le sol de la France que de retourner sous un dur esclavage ! mais qu'on ne croie pas que nous devenions barbares après avoir fondé la liberté ; nous l'embellirons : les despotes nous porteront envie ; mais tant que le vaisseau de l'État est battu par la tempête, ce qui est à chacun est à tous. (*Applaudissements.*)

On ne parle plus des lois agraires ; le peuple est plus sage que ses calomniateurs ne le prétendent, et le peuple en masse a plus de génie que beaucoup qui se croient de grands hommes. Dans un peuple on ne compte pas plus les grands

hommes que les grands arbres dans une vaste forêt. On a cru que le peuple voulait la loi agraire ; cette idée pourrait faire naître des soupçons sur les mesures adoptées par le département de l'Hérault ; sans doute on empoisonnera ses intentions et ses arrêtés ; il a, dira-t-on, imposé les riches ; mais, citoyens, imposer les riches, c'est les servir ; c'est plutôt un véritable avantage pour eux qu'un sacrifice considérable ; plus le sacrifice sera grand sur l'usufruit, plus le fond de la propriété est garanti contre l'envahissement des ennemis. C'est un appel à tout homme qui a les moyens de sauver la République. Cet appel est juste. Ce qu'a fait le département de l'Hérault, Paris et toute la France veut le faire. (*On applaudit.*)

Voyez la ressource que la France se procure. Paris a un luxe et des richesses considérables ; eh bien ! par décret, cette éponge va être pressée. (*On applaudit.*) Et, par une singularité satisfaisante, il va se trouver que le peuple fera la Révolution aux dépens de ses ennemis intérieurs. Ces ennemis eux-mêmes apprendront le prix de la liberté ; ils désireront la posséder lorsqu'ils reconnaîtront qu'elle aura conservé leurs jouissances. Paris, en faisant un appel aux capitalistes, fournira son contingent, il nous donnera les moyens d'étouffer les troubles de la Vendée ; car, à quelque prix que ce soit, il faut que nous étouffions ces troubles. À cela seul tient votre tranquillité extérieure. Déjà les départements du Nord ont appris aux despotes coalisés que votre territoire ne pouvait être entamé ; et bientôt peut-être vous apprendrez la dissolution de cette ligue formidable de rois ; car, en s'unissant contre vous, ils n'ont pas oublié leur vieille haine et leurs prétentions respectives, et peut-être, si le Conseil Exécutif eût eu plus de latitude dans ses moyens, cette ligue serait entièrement dissoute.

Il faut donc diriger Paris sur la Vendée ; il faut que les hommes requis dans cette ville pour former le camp de réserve, se portent sur la Vendée. Cette mesure prise, les rebelles se dissiperont ; et, comme les Autrichiens com-

menceront à se retrancher eux-mêmes, comme eux-mêmes à cette heure sont en quelque sorte assiégés, si le foyer des discordes civiles est éteint, on nous demandera la paix, et nous la ferons honorablement.

Je demande, que la Convention Nationale décrète que sur les forces additionnelles au recrutement voté par les départements, 20,000 hommes seront portés par le Ministre de la Guerre sur les départements de la Vendée, de la Mayenne et de la Loire.

XIX.

ON A FRESH LEVY OF VOLUNTEERS (8 May 1793).

C'EST une vérité puisée dans l'histoire et dans le cœur humain, qu'une grande nation en révolution, ou même en guerre civile, n'en est pas moins redoutable à ses ennemis. (*On applaudit.*) Ainsi donc, loin de nous effrayer de notre situation, nous n'y devons voir que le développement de l'énergie nationale que nous pouvons tourner encore au profit de la liberté. La France entière va s'ébranler. (*On applaudit.*) Douze mille hommes de troupes de ligne tirés de vos armées, où ils seront aussitôt remplacés par des recrues, vont s'acheminer vers la Vendée. Avec cette force va se joindre la force Parisienne. Eh bien ! combinons avec ces moyens de puissance les moyens de politique. C'est de faire connaître à ceux que des traîtres ont égarés, que la nation ne veut pas verser leur sang, mais qu'elle veut les éclairer et les rendre à la patrie. (*On applaudit.*)

Les despotes ne sont pas toujours malhabiles dans leurs moyens. Dans la Belgique, l'Empereur traite les peuples avec la plus grande douceur, et semble même flatter ceux qui s'étaient déclarés contre lui avec le plus d'énergie ; pourquoi n'agirions-nous pas de même pour rendre des hommes à la liberté ? Il faut donc créer une commission ayant pouvoir de faire grâce à ceux des rebelles qui se soumettraient volontairement avant l'action de la force armée.

Cette mesure prise, il faut faire marcher la force de Paris. Deux choses se sont un moment opposées à son recrutement : les intrigues des aristocrates, et les inquiétudes des patriotes eux-mêmes. Ceux-ci n'ont pas considéré que Paris a une arrière-garde bien formidable ; elle est composée de 150,000 citoyens que leurs occupations quotidiennes ont éloignés jusqu'ici des affaires publiques, mais que vous devez engager à se porter dans les sections, sauf à les indemniser de la perte de temps qu'ils essuieront. Ce sont ces citoyens qui, dans un grand jour, en se débordant sur nos ennemis, les feront disparaître de dessus le sol de la liberté. (*Applaudissements.*)

Que le riche paye, puisqu'il n'est pas digne, le plus souvent, de combattre pour la liberté ; qu'il paye largement et que l'homme du peuple marche dans la Vendée.

Il y a telle section où se trouvent des groupes de capitalistes, il n'est pas juste que les citoyens de cette section profitent seuls de ce qui sortira de ces éponges. Il faut que la Convention Nationale nomme deux commissaires par section pour s'informer de l'état du recrutement. Dans les sections où le contingent est complet ils annonceront que l'on répartira également les contributions des riches. Dans les sections qui dans trois jours n'auront point fourni leur contingent, ils assembleront les citoyens, et les feront tirer au sort.

Ce mode, je le sais, a des inconvénients, mais il en a moins encore que tous les autres. Il est un décret que vous avez rendu en principe et dont je demande l'exécution pratique. Vous avez ordonné la formation d'une garde soldée dans toutes les grandes villes. Cette institution soulagera les citoyens que n'a pas favorisé la fortune.

Je demande qu'elle soit promptement organisée, et j'annonce à la Convention Nationale qu'après avoir opéré le recrutement de Paris, si elle veut revenir à l'unité d'action, si elle veut mettre à contribution les malheurs même de la patrie, elle verra que les machinations de nos ennemis pour soulever la France n'auront servi qu'à son triomphe. La force nationale va se développer ; si vous savez diriger son

énergie, la patrie sera sauvée, et vous verrez les rois coalisés vous proposer une paix honorable. (*On applaudit.*)

XX.

ON THE INSURRECTION OF 31 MAY (14 June 1793).

Nous touchons au moment de fonder véritablement la liberté Française, en donnant à la France une Constitution républicaine¹. C'est au moment d'une grande production que les corps politiques comme les corps physiques paraissent toujours menacés d'une destruction prochaine. Nous sommes entourés d'orages, la foudre gronde. Eh bien ! c'est du milieu de ses éclats que sortira l'ouvrage qui immortalisera la nation Française. Rappelez-vous, citoyens, ce qui s'est passé du temps de la conspiration de Lafayette. Nous semblions être dans la position dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui ; rappelez-vous ce qu'était alors Paris ; les patriotes étaient opprimés, proscrits partout ; nous étions menacés des plus grands malheurs ; c'est aujourd'hui la même position, il semble qu'il n'y ait de périls que pour ceux qui ont créé la liberté. Lafayette et sa faction furent bientôt démasqués : aujourd'hui les nouveaux ennemis du peuple se sont trahis eux-mêmes, ils ont fui², ils ont changé de nom, de qualité, ils ont pris de faux passe-ports. (*On applaudit.*) Ce Brissot, ce coryphée de la secte impie qui va être étouffée, cet homme qui vantait son courage et son indigence en m'accusant d'être couvert d'or, n'est plus qu'un misérable qui ne peut échapper au glaive des lois, et dont le peuple a déjà fait justice en l'arrêtant comme un conspirateur³.

¹ On 30 May, five deputies, Héroult de Séchelles, Mathieu, Couthon, Ramel and Saint-Just were added to the Committee of Public Safety to draw up a republican constitution ; their work was accepted by the Convention on 24 June.

² Reference to those Girondin deputies, who, having been placed under the surveillance of one gendarme in their own lodgings, had escaped from Paris.

³ Brissot, who had escaped from his guard, was arrested at Moulins on 10 June and brought back to Paris.

On dit que l'insurrection de Paris cause des mouvements dans les départements ; je le déclare à la face de l'univers, ces événements feront la gloire de cette superbe cité ; je le proclame à la face de la France, sans les canons du 31 Mai, sans l'insurrection, les conspirateurs triomphaient, ils nous donnaient la loi. (*On applaudit à plusieurs reprises dans une grande partie de l'Assemblée et dans les tribunes.*) Que le crime de cette insurrection retombe sur nous ; je l'ai appelée, moi, cette insurrection, lorsque j'ai dit que, s'il y avait dans la Convention cent hommes qui me rassemblaient, nous résisterions à l'oppression, nous fonderions la liberté sur des bases inébranlables.

Rappelez-vous qu'on a dit que l'agitation qui règne dans les départements ne s'était manifestée que depuis les événements qui se sont passés ici. Eh bien ! il y a des pièces qui constatent qu'avant le 31 Mai les départements avaient envoyé une circulaire pour faire une fédération et se coaliser.

UN GRAND NOMBRE DE VOIX.—C'est vrai.

DANTON.—Que nous reste-t-il à faire ? À nous identifier avec le peuple de Paris, avec tous les bons citoyens, à faire le récit de tout ce qui s'est passé. On sait que moi, plus que tout autre, j'ai été menacé des baïonnettes, qu'on les a appuyées sur ma poitrine ; on sait que nous avons couvert de nos corps ceux qui se croyaient en danger. Non, les habitants de Paris n'en voulaient pas à la liberté d'aucun représentant du peuple ; ils ont pris l'attitude qui leur convenait ; ils se sont mis en insurrection. Que les adresses envoyées des départements pour calomnier Paris ne vous épouvantent pas ; elles sont l'ouvrage de quelques intrigants et non celui des citoyens des départements : rappelez-vous qu'il en est venu de semblables contre Paris en faveur du tyran¹. (*On applaudit.*) Paris est le centre où tout vient aboutir ; Paris sera le foyer qui recevra tous les rayons du

¹ See Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, vol. i. pp. 234, 235, for the friendly addresses sent from the departments to the King, after the invasion of the Tuileries on 20 June 1792.

patriotisme Français, et en brûlera tous ses ennemis. Je demande que vous vous expliquiez loyalement sur l'insurrection qui a eu de si heureux résultats. Le peuple voit que ces hommes, qu'on avait accusés de vouloir se gorger du sang du peuple, ont plus fait depuis huit jours pour le bonheur du peuple que la Convention, tourmentée par des intrigants, n'en avait pu faire depuis son existence. (*Applaudissements.*) Voilà le résultat qu'il faut présenter au peuple des départements : il est bon, il applaudira à vos sages mesures. Les hommes criminels, qui ont fui, ont répandu des terreurs partout sur leur passage ; ils ont tout exagéré, tout amplifié ; mais le peuple détrompé réagira plus fortement, et se vengera sur ceux qui l'ont trompé.

Quant à la question qui nous occupe, je crois qu'il faut prendre des mesures générales pour tous les départements ; il faut qu'il soit accordé vingt-quatre heures aux administrateurs qui auraient pu être égarés, sans cependant donner une amnistie aux instigateurs. Il faut que, dans les départements où des communes, patriotes luttent contre des administrateurs aristocrates, ces administrateurs soient destitués et remplacés par de vrais républicains. Je demande enfin, que la Convention déclare que, sans l'insurrection du 31 Mai il n'y aurait plus de liberté. (*On applaudit.*)

Citoyens, point de faiblesse ; faites cette déclaration solennelle au peuple Français ; dites-lui qu'on veut encore le retour des nobles ; dites-lui que la horde scélérate vient de prouver qu'elle ne voulait pas de constitution ; dites-lui de prononcer entre la Montagne et cette faction ; dites aux citoyens Français : ' rentrez dans vos droits imprescriptibles ; serrez-vous autour de la Convention ; préparez-vous à accepter la constitution qu'elle va vous présenter, cette constitution qui, comme je l'ai déjà dit, est une batterie qui fait un feu à mitraille contre les ennemis de la liberté, et qui les écrasera tous ; préparez une force armée, mais que ce soit contre les rebelles de la Vendée.' (*On applaudit.*) Étouffez la rébellion de cette partie de la France, et vous aurez la paix.

Le peuple, instruit sur cette dernière époque de la Révolution ne se laissera plus surprendre, on n'entendra plus de calomnies contre une ville qui a créé la liberté, qui ne périra pas avec elle, mais qui triomphera avec la liberté, et passera avec elle à l'immortalité. (*Vifs applaudissements.*)

XXI.

ON THE RIGHT OF DECLARING WAR (15 JUNE 1793).

LE système du Comité¹ remplit parfaitement l'objet de Thuriot² lui-même. Il n'a pas assez considéré que le peuple Français ne peut jamais faire de guerre offensive. Mais quand le gouvernement verra que des puissances voisines font des préparatifs sur nos frontières : quand il aura la conviction que ces préparatifs sont dirigés contre nous, ne doit-il pas tâcher de les prévenir ? En théorie, en raison et en justice, l'agression, là, n'est pas une guerre offensive ? Quand je vois un ennemi qui me couche en joue, je tire sur lui le premier, si je peux, et je ne fais en cela que me défendre. Voilà donc un genre de guerre que les puis-

¹ The Committee of Public Safety. This speech was delivered during the discussion on the new constitution proposed by it.

² Thuriot de la Rozière (Jacques Alexis), was an avocat at Rheims and then at Paris before the Revolution ; as an elector of Paris he played an important part on the day of the capture of the Bastille (Stephens' *History of the French Revolution*, vol. i. pp. 141, 142) ; elected judge of the tribunal of Semur, 1790, and deputy to the Legislative Assembly, 1791, and to the Convention, 1792, by the department of the Marne ; was a leading deputy of the Mountain ; Secretary of the Convention, 24 January, and President, 27 June 1793 ; elected a member of the Committee of Public Safety, 10 July 1793, but resigned, 20 September, when he attacked the Committee and was expelled from the Jacobin Club ; acted as President for part of 9 Thermidor, and attacked Robespierre ; in the Committee of Public Safety, 31 July to 5 December 1794 ; defended the Reign of Terror, and was ordered to be arrested, 2 Prairial (21 May 1795) ; escaped ; amnestied, 4 Brumaire (26 October 1795) ; commissioner of the Directory at the Tribunal of Rheims, 1795-99 ; member of the commission on émigrés and judge of the Tribunal of the Seine, 1800-1805 ; drew up the report on Pichegru, 1804 ; substitute to the procureur-général at the Court of Appeal, 1805-14 ; Chevalier of the Empire, 1813 ; exiled as a regicide, 1816 ; retired to Liège, where he died, 29 January 1829.

sances ennemies caractériseront peut-être de guerre offensive, mais qui ne sera que purement défensive, et que le Corps Législatif doit pouvoir déclarer.

Une guerre offensive serait celle où, sans aucune provocation, nous combinerions des attaques inopinées et injustes dans des vues d'agrandissement de notre territoire. Le Corps Législatif ne serait jamais secondé dans une telle entreprise. Sans doute, si des puissances ennemies nous ont suscité une guerre injuste, si elles nous ont entraîné à des dépenses énormes, nous pouvons séquestrer momentanément une portion de leur territoire, pour nous indemniser ; mais c'est encore au Corps Législatif à veiller à cet égard aux intérêts de la nation. Cette espèce de séquestre sera une chose tellement juste et simple, qu'il n'y aura aucune nécessité de convoquer le peuple pour le faire.

THURIOT répliqua et demanda que la déclaration de guerre soit mise au nombre des lois¹, et, à ce titre, soumise à la ratification du peuple. DANTON reprit :

Je demande à expliquer ma pensée, et à proposer un moyen conciliatoire. S'il est possible de combiner la manière de retarder le fléau de la guerre et la rigueur des principes avec la nécessité d'une défense, ce moyen doit s'appliquer à la guerre défensive, car si la guerre offensive est toujours injuste, celle-ci peut quelquefois s'éviter par quelques sacrifices ; et ces sacrifices, il n'appartient qu'au peuple de les faire. Supposez que le Corps Législatif voie dans l'attitude de l'Europe une apparence de guerre, il faut qu'il soit autorisé à faire immédiatement tous les préparatifs de défense ; il faut même, si la sûreté de l'État l'exige, qu'il puisse porter les premiers coups à l'ennemi, ce que j'appelle un acte légitime de défense contre un ennemi déclaré ; mais

¹ By the Constitution of 1793, the Corps Législatif passed *decrees* ; while all *laws* had to be proposed by the Corps Législatif and submitted to the primary assemblies of the people. Thuriot's proposition was carried, and the right of declaring peace and war was reckoned among laws. (See Stephens' *History of the French Revolution*, vol. ii. Appendix V.)

ces préparatifs, et même ce commencement d'hostilités n'empêchent pas que le peuple ne soit ensuite convoqué pour délibérer sur la nécessité de terminer ou de prolonger la guerre. Je me préfère donc à demander que la déclaration soit soumise à une ratification populaire dont le mode sera fixé, et que le Comité de Salut Public soit chargé de présenter la rédaction de ce principe.

XXII.

ON THE ERECTION OF THE COMMITTEE OF PUBLIC SAFETY INTO A PROVISIONAL GOVERNMENT (1 August 1793).

ON 10 July 1793 the first Committee of Public Safety was dissolved on the motion of Camille Desmoulins, and on the following day Cambon read the report on its operations. (Vol. i. pp. 507-541.) Danton was by his own wish not elected to its successor. He felt that to secure the objects which were all-important to the good government of France, the destruction of anarchy, and the defeat of the foreign foes, he could act with more success as an independent member of the Convention. These he hoped to attain by the creation of a strong executive. The first Committee of Public Safety had practically taken the government of France into its own hands, but it only acted in a tentative fashion; it was liable to be interfered with by the Convention, the majority of the deputies in which did not understand the principles which must exist in a healthy State to regulate the distinct functions of the executive and the legislative powers, any more than the majority of the Constituent Assembly had done. Danton, like Mirabeau, did understand them. On 25 July he was elected President of the Convention, and à propos of an insignificant motion by Couthon, who was a member of the second Committee of Public Safety, as he had been of the first, Danton proposed on 1 August that the Committee of Public Safety should be erected into a provisional government, and that the ministers should be recognized as subordinate to the Committee. He was fully justified by circumstances in his proposition, for at no period in the history of the Revolution was France in a more desperate situation. The Norman federalists had indeed been defeated at Pacy, but Lyons, Bordeaux and Marseilles were in open insurrection

against the Convention: the rebels in la Vendée had defeated Westermann; Toulon was on the eve of being surrendered to the English; the Austrians had taken Condé and Valenciennes; the Prussians had taken Mayence; and the Spaniards had reduced the greater part of Roussillon. Danton's appeal for the creation of the Committee of Public Safety into the recognized government of France was not successful, but the end, which he advocated, was attained in a different fashion. On the same day, Barère on behalf of the Committee read his first general report (*Barère. Speech I*, pp. 10-39), and its conclusions were accepted. The Convention, while unwilling to give the Committee the title of the government of France, was yet induced by the logic of events to entrust it with supreme authority. Danton's influence had much to do with this result. He strongly supported every measure, which secured the supremacy of the Committee and the establishment of the Reign of Terror, by means of which it ruled France. He supported the theory of the law of the suspects, which gave the Committee power to arrest any individual arbitrarily (*Speech XXIII*); he advocated the system of requisition, which placed all property at its disposal (*Speech XXV*); and he proposed the formation of the revolutionary army, which gave the means of subsistence to the dangerous classes in Paris and a ready weapon for the intimidation of the bourgeois (*Speech XXVI*). Danton therefore took the leading part in the establishment of the power which was to make the Convention supreme in France and victorious over foreign foes, and in the creation of the system of Terror by which that power ruled. It must be observed, however, that Danton took no actual share in the government, which he did so much to create. Like Mirabeau he wished to create a strong executive for the good of France, not to satisfy his own ambition by becoming a ruler himself. Just as Mirabeau, when in October 1789 he proposed to the King to form a strong ministry out of the leaders of the Constituent Assembly, had refused to take office himself¹, and had proposed a decree to exclude himself from any ministry if only the Constituent would allow the ministers to be selected from among the deputies (*Mirabeau, Speech VI*); so Danton in March 1793 swore not to take office, if the ministers could be chosen from the Convention (*Speech XII*), and on 6 September refused to become a member of the all-powerful Committee of Public Safety. On

¹ *Correspondance entre Mirabeau et La March*, vol. i. pp. 280, 281.

that day, Gaston¹ said: 'Danton a la tête révolutionnaire; il exécutera mieux qu'un autre ce qu'il propose. Je demande que malgré lui il soit adjoint au Comité de Salut Public.' The motion was carried unanimously. But Danton refused the honour: 'Parce que lorsque je fis la motion d'organiser le Comité de Salut Public en comité de gouvernement, je fis le serment de n'être d'aucun comité; non que je renonce au droit d'aller dans les comités pour y être utile autant qu'il sera en moi, mais je dois, avant tout, tenir mon serment.' If it were ever profitable to speculate on what might have happened, it would be interesting to conjecture what would have been the policy of the Great Committee of Public Safety, had Danton's strong personality swayed it, but the detailed labour of administration was repugnant to his nature; he could display energy at a time of crisis, as during his ministry in August and September 1792, but not the assiduous attention and punctuality necessary for a long tenure of government; in the words of Marat: 'ses inclinations naturelles l'emportent si loin, qu'il préfère une chaise percée à un trône.'

J'APPUIE d'autant plus ces propositions, que le moment est arrivé d'être politique². Sans doute un peuple républicain ne fait pas la guerre à ses ennemis par la corruption, l'assassinat et le poison. Mais le vaisseau de la raison doit avoir son gouvernail, c'est la saine politique. Nous n'aurons de succès que lorsque la Convention, se rappelant que l'établissement du Comité de Salut Public est une des conquêtes de la liberté, donnera à cette institution l'énergie et le développement dont elle peut être susceptible. Il a, en effet, rendu assez de services pour qu'elle perfectionne ce genre de gouvernement. N'en doutez pas, ce Cobourg, qui

¹ Gaston (Reymond), born, March 1755; elected justice of the peace at Foix, 1790, deputy to the Legislative Assembly by the department of the Ariège, 1791, and to the Convention, 1792; sate on the Mountain; was on mission to the army of the Eastern Pyrenees during the Terror, 1794; on the dissolution of the Convention was appointed a commissioner by the Directory, and died in retirement.

² Couthon venait de proposer que l'on décrétât que tous les Français qui placeraient des fonds sur la Banque de Londres, fussent condamnés à une amende égale à la somme placée.

s'avance sur votre territoire, rend le plus grand service à la République. Les mêmes circonstances que l'année dernière se reproduisent aujourd'hui ; les mêmes dangers nous menacent. . . . Mais le peuple n'est point usé, puisqu'il a accepté la Constitution ; j'en jure par l'enthousiasme sublime qu'elle vient de produire. Il a, par cette acceptation, contracté l'engagement de se déborder tout entier contre ses ennemis. (*On applaudit.*) Eh bien ! soyons terribles, faisons la guerre en lions. Pourquoi n'établissons-nous pas un gouvernement provisoire qui seconde, par de puissantes mesures, l'énergie nationale ? Je le déclare, je n'entrerai dans aucun comité responsable. Je conserverai ma pensée tout entière, et la faculté de stimuler sans cesse ceux qui gouvernent, mais je vous donne un conseil, j'espère que vous en profiterez. Il nous faut les mêmes moyens qu'emploie Pitt, à l'exception de ceux du crime. Si vous eussiez, il y a deux mois, éclairé les départements sur la situation de Paris ; si vous eussiez répandu partout le tableau fidèle de votre conduite ; si le Ministre de l'Intérieur se fût montré grand et ferme, et qu'il eût fait pour la Révolution ce que Roland a fait contre elle, le fédéralisme et l'intrigue n'auraient pas excité de mouvements dans les départements. Mais rien ne se fait. Le gouvernement ne dispose d'aucun moyen politique.

Il faut donc, en attendant que la Constitution soit en activité et pour qu'elle puisse l'être, que votre Comité de Salut Public soit érigé en gouvernement provisoire ; que les ministres ne soient que les premiers agents de ce comité de gouvernement.

Je sais qu'on objectera que les membres de la Convention ne doivent pas être responsables. J'ai déjà dit que vous êtes responsables de la liberté, et que si vous la sauvez et alors seulement, vous obtiendrez les bénédictions du peuple. Il doit être mis à la disposition de ce comité de gouvernement, les fonds nécessaires pour les dépenses politiques, auxquelles nous obligent les perfidies de nos ennemis. La

raison peut être servie à moindres frais que la perfidie ; ce comité pourra enfin mettre à exécution des mesures provisoires fortes, avant leur publicité.

N'arrachons point en ce moment aux travaux de la campagne les bras nécessaires à la récolte. Prenons une première mesure, c'est de faire un inventaire rigoureux de tous les grains. Pitt n'a pas seulement joué sur nos finances ; il a accaparé, il a exporté nos denrées. Il faudrait avant tout assurer tous les Français que, si le ciel et la terre nous ont si bien servis, nous n'aurons plus à craindre la disette factice dans une année d'abondance. Il faudra, après la récolte, que chaque commune fournisse un contingent d'hommes qui s'enrôleront d'autant plus volontiers que le terme de la campagne approche. Chez un peuple qui veut être libre, il faut que la nation entière marche quand sa liberté est menacée. L'ennemi n'a encore vu que l'avant-garde nationale. Qu'il sente enfin le poids des efforts réunis de cette superbe nation. Nous donnons au monde un exemple qu'aucun peuple n'a donné encore. La nation Française aura voulu individuellement, et par écrit, le gouvernement qu'elle a adopté ; et périsse un peuple qui ne saurait pas défendre un gouvernement aussi solennellement juré !

Remarquez que dans la Vendée on fait la guerre avec plus d'énergie que nous. On fait marcher de force les indifférents. Nous qui stipulons pour les générations futures ; nous que l'univers contemple ; nous qui, même en périssant tous, laisserions des noms illustres, comment se fait-il que nous envisageons dans une froide inaction les dangers qui nous menacent ? Comment n'avons-nous pas déjà entraîné sur les frontières une masse immense de citoyens ? Déjà dans plusieurs départements le peuple s'est indigné de cette mollesse, et a demandé que le tocsin du réveil général fût sonné. Le peuple a plus d'énergie que vous. La liberté est toujours partie de la base. Si vous vous montrez dignes de lui, il vous suivra ; et vos ennemis seront exterminés. (*On applaudit.*)

Je demande que la Convention érige en gouvernement provisoire son Comité de Salut Public ; que les ministres ne soient que les premiers commis de ce gouvernement provisoire ; qu'il soit mis 50,000,000 à la disposition de ce gouvernement, qui en rendra compte à la fin de la session, mais qui aura la faculté de les employer tous en un jour, si'l le juge utile.

Une immense prodigalité pour la cause de la liberté est un placement à usure. Soyons donc grands et politiques partout. Nous avons dans la France une foule de traitres à découvrir et à déjouer. Eh bien ! un gouvernement adroit aurait une foule d'agents ; et remarquez que c'est par ce moyen que vous avez découvert plusieurs correspondances précieuses. Ajoutez à la force des armes, au développement de la force nationale, tous les moyens additionnels que les bons esprits peuvent vous suggérer. Il ne faut pas que l'orgueilleux ministre d'un despote surpasse en génie et en moyens ceux qui sont chargés de régénérer le monde.

Je demande au nom de la postérité, car si vous ne tenez pas d'une main ferme les rênes du gouvernement, vous affaiblissez plusieurs générations par l'épuisement de la population ; enfin vous les condamneriez à la servitude et à la misère ; je demande, dis-je, que vous adoptiez sans délai ma proposition.

Après, vous prendrez une mesure pour inventorier toutes les récoltes. Vous ferez surveiller les transports, afin que rien ne puisse s'écouler par les ports ni par les frontières. Vous ferez faire aussi l'inventaire des armes. À partir d'aujourd'hui vous mettrez à la disposition du gouvernement cent millions pour fondre des canons, faire des fusils et des piques. Dans toutes les villes un peu considérables l'enclume ne doit être frappée que pour la fabrication du fer que vous devez tourner contre les ennemis. Dès que la moisson sera finie, vous prendrez dans chaque commune une force additionnelle, et vous verrez que rien n'est désespéré. Au moins, à présent, vous êtes purgés des intrigants ;

vous n'êtes plus gênés dans votre marche ; vous n'êtes plus tiraillés par les factions ; et nos ennemis ne peuvent plus se vanter, comme Dumouriez, d'être maîtres d'une partie de la Convention. Le peuple a confiance en vous. Soyez grands et dignes de lui ; car si votre faiblesse vous empêchait de le sauver, il se sauverait sans vous et l'opprobre vous resterait. (*Il s'élève de nombreux applaudissements.*)

BARÈRE se récrie et déclare que si le Comité de Salut Public a le maniement des deniers publics, il donnera sa démission. DANTON reprend :

Ce n'est pas être homme public que de craindre la calomnie. Lorsque l'année dernière dans le Conseil Exécutif je pris seul sur ma responsabilité les moyens nécessaires pour donner la grande impulsion, pour faire marcher la nation sur les frontières ; je me dis : qu'on me calomnie, je le prévois, il ne m'importe ; dût mon nom être flétri, je sauverai la liberté. Aujourd'hui la question est de savoir s'il est bon que le comité de gouvernement ait des moyens de finances, des agents, &c. &c. Je demande qu'il ait à sa disposition 50,000,000 avec cet amendement, que les fonds resteront à la Trésorerie Nationale, et n'en seront tirés que sur des arrêtés du comité.

Je déclare que puisqu'on a laissé à moi seul le poids de la proposition que je n'ai faite qu'après avoir eu l'avis de plusieurs de mes collègues, même de membres du Comité de Salut Public ; je déclare, comme étant un de ceux qui ont toujours été les plus calomniés, que je n'accepterai jamais de fonctions dans ce Comité ; j'en jure par la liberté de ma patrie.

XXIII.

ON THE ARREST OF SUSPECTED PERSONS (12 August 1793).

INDIVIDUALS, suspected of opposition to the Republic and of plotting against it had been often summarily arrested by the revolutionary authorities, but no attempt had been made to define

who were 'suspect' or to legalise their detention. The deputies from the primary assemblies, who had come up to Paris from the departments to be present at the great Fête of 10 August 1793, petitioned that such power of arrest should be officially granted. It was not however until 17 September that the sweeping 'Law of the Suspects,' which was drafted by Merlin of Douai, was passed.

LES députés des assemblées primaires viennent d'exercer parmi nous l'initiative de la terreur contre les ennemis de l'intérieur. Répondons à leur vœu ; non, pas d'amnistie à aucun traître. L'homme juste ne fait point de grâce au méchant. Signalons la vengeance populaire par le glaive de la loi sur les conspirateurs de l'intérieur ; mais sachons donc mettre à profit cette mémorable journée. On vous a dit qu'il fallait se lever en masse : oui, sans doute, mais il faut que ce soit avec ordre.

C'est une belle idée que celle que Barère vient de nous donner, quand il vous a dit que les commissaires des assemblées primaires devaient être des espèces de représentants du peuple, chargés d'exciter l'énergie des citoyens pour la défense de la Constitution. Si chacun d'eux pousse à l'ennemi vingt hommes armés, et ils doivent être à peu près huit mille commissaires, la patrie est sauvée. Je demande qu'on les investisse de la qualité nécessaire pour faire cet appel au peuple ; que, de concert avec les autorités constituées et les bons citoyens, ils soient chargés de faire l'inventaire des grains, des armes, la réquisition des hommes, et que le Comité de Salut Public dirige ce sublime mouvement. C'est à coups de canon qu'il faut signifier la Constitution à nos ennemis. J'ai bien remarqué l'énergie des hommes que les sections nationales nous ont envoyés, j'ai la conviction qu'ils vont tous jurer de donner, en retournant dans leurs foyers, cette impulsion à leurs concitoyens. (*On applaudit. Tous les commissaires présents à la séance se lèvent en criant : 'Oui, nous le jurons.'*) C'est l'instant de faire ce grand et dernier serment que nous nous vouons tous à la mort ou que nous anéantirons les tyrans. (*De nouvelles*

acclamations se font entendre. Tous les citoyens se lèvent et agitent en l'air leurs chapeaux. Un cri unanime : 'Où, nous le jurons !' est plusieurs fois répété dans toutes les parties de la salle et dans les tribunes.)

Je demande donc qu'on mette en état d'arrestation tous les hommes vraiment suspects ; mais que cette mesure s'exécute avec plus d'intelligence que jusqu'à présent où, au lieu de saisir les grands scélérats, les vrais conspirateurs, on a arrêté des hommes plus qu'insignifiants. Ne demandez pas qu'on les mène à l'ennemi, ils seraient dans nos armées plus dangereux qu'utiles. Enfermons-les, ils seront nos ôtages. Je demande que la Convention Nationale, qui doit être maintenant pénétrée de toute sa dignité, car elle vient d'être revêtue de toute la force nationale ; je demande qu'elle décrète qu'elle investit les commissaires des assemblées primaires du droit de dresser l'état des armes, des subsistances, des munitions, et de mettre en réquisition 400,000 hommes contre nos ennemis du Nord. (*On applaudit.*)

XXIV.

ON NATIONAL EDUCATION (13 August 1793).

ON 13 July 1793, the day on which Marat was murdered by Charlotte Corday, Robespierre read to the Convention a scheme of national education, which had been drawn up by Lepeletier de Saint-Fargeau, the deputy who had been murdered on 20 January. This scheme provided that schools should be established to which all children must be sent, whatever the means and position of their parents, in order that they should be fed, clothed and taught in exactly the same manner. This idea was highly approved by Robespierre, as a disciple of Rousseau. Danton, as a practical man, saw the objections to it. He was no socialist, and, while granting the rights of the State in the following speech and supporting Lepeletier's plan in so far as advocating that schools should be established in which gratuitous education and maintenance should be provided, he also regarded the rights of parents

and proposed that those parents, who wished, should be allowed to keep their children at home and send them to classes, to be educated. His suggestion was adopted by the Convention.

CITOYENS, après la gloire de donner la liberté à la France, après celle de vaincre ses ennemis, il n'en est pas de plus grande que de préparer aux générations futures une éducation digne de la liberté ; tel fut le but que Lapeletier se proposa. Il partit de ce principe que tout ce qui est bon pour la société doit être adopté par ceux qui ont pris part au Contrat Social. Or, s'il est bon d'éclairer les hommes, notre collègue, assassiné par la tyrannie, mérita bien de l'humanité. Mais que doit faire le législateur ? Il doit concilier ce qui convient aux principes et ce qui convient aux circonstances. On a dit contre le plan que l'amour paternel s'oppose à son exécution : sans doute il faut respecter la nature, même dans ses écarts. Mais, si nous ne décrétons pas l'éducation impérative, nous ne devons pas priver les enfants du pauvre de l'éducation.

La plus grande objection est celle de la finance ; mais j'ai déjà dit qu'il n'y a point de dépense réelle là où est le bon emploi pour intérêt public, et j'ajoute ce principe, que l'enfant du peuple sera élevé aux dépens du superflu des fortunes scandaleuses. C'est à vous, républicains célèbres, que j'en appelle ; mettez ici tout le feu de votre imagination, mettez-y toute l'énergie de votre caractère, c'est le peuple qu'il faut doter de l'éducation nationale. Quand vous semez dans le vaste champ de la République, vous ne devez pas compter le prix de cette semence. Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple. (*On applaudit.*) Je demande qu'on pose la question : sera-t-il formé aux dépens de la nation des établissements, où chaque citoyen aura la faculté d'envoyer ses enfants pour l'instruction publique ?

C'est aux moines, cette espèce misérable, c'est au siècle de Louis XIV, où les hommes étaient grands par leurs connaissances, que nous devons le siècle de la philosophie, c'est-à-dire de la raison, mise à la portée du peuple ; c'est aux

Jésuites, qui se sont perdus par leur ambition politique, que nous devons ces élans sublimes qui font naître l'admiration. La République était dans les esprits vingt ans au moins avant sa proclamation. Corneille faisait des épitres dédicatoires à Montauron,¹ mais Corneille avait fait *Le Cid*, *Cinna* ; Corneille avait parlé en Romain et celui qui avait dit : 'Pour être plus qu'un roi tu te crois quelque chose,' était un vrai républicain.

Allons donc à l'instruction commune ; tout se rétrécit dans l'éducation domestique, tout s'agrandit dans l'éducation commune. On a fait une objection en présentant le tableau des affections paternelles ; et moi aussi, je suis père, et plus que les aristocrates qui s'opposent à l'éducation commune, car ils ne sont pas sûrs de leur paternité. (*On rit.*) Eh bien ! quand je considère ma personne relativement au bien général, je me sens élevé ; mon fils ne m'appartient pas, il est à la République ; c'est à elle à lui dicter ses devoirs pour qu'il la serve bien.

On a dit qu'il répugnerait aux cœurs des cultivateurs de faire le sacrifice de leurs enfants. Eh bien ! ne les contraignez pas, laissez-leur-en la faculté seulement. Qu'il y ait des classes où il n'enverra ses enfants que le Dimanche seulement, s'il le veut. Il faut que les institutions forment les mœurs. Si vous attendiez pour l'État une régénération absolue, vous n'auriez jamais d'instruction. Il est nécessaire que chaque homme puisse développer les moyens moraux qu'il a reçus de la nature. Vous devez avoir pour cela des maisons communes, facultatives, et ne point vous arrêter à toutes les considérations secondaires. Le riche payera, et il ne perdra rien s'il veut profiter de l'instruction pour son fils. Je demande que, sauf les modifications nécessaires, vous décrétiez qu'il y aura des établissements nationaux, où les enfants seront instruits, nourris et logés gratuitement, et des classes où les citoyens qui voudront garder leurs enfants chez eux, pourront les envoyer s'instruire.

¹ Corneille dedicated *Cinna* to a President of the Parliament of Toulouse, named Montauron.

XXV.

ON REQUISITIONS (14 August 1793).

EN parlant à l'énergie nationale, en faisant appel au peuple, je crois que vous avez pris une grande mesure, et le Comité de Salut Public a fait un rapport digne de lui, en faisant le tableau des dangers que court la patrie, et des ressources qu'elle a, en parlant des sacrifices que devaient faire les riches, mais il ne nous a pas tout dit. Si les tyrans mettaient notre liberté en danger, nous les surpasserions en audace, nous dévasterions le sol Français avant qu'ils pussent le parcourir, et les riches, ces vils égoïstes, seraient les premiers la proie de la fureur populaire. (*Vifs applaudissements* : 'Oui ! Oui !' s'écrie-t-on dans toutes les parties de la salle et dans les tribunes.) Vous qui m'entendez, répétez ce langage à ces mêmes riches de vos communes ; dites-leur : 'Qu'espérez-vous, malheureux ; voyez ce que serait la France si l'ennemi l'envahissait, prenez le système le plus favorable. Une régence conduite par un imbécile, le gouvernement d'un mineur, l'ambition des puissances étrangères, le morcellement du territoire, dévoreraient vos biens ; vous perdriez plus par l'esclavage que par tous les sacrifices que vous pourriez faire pour soutenir la liberté.' (*On applaudit.*)

Il faut qu'au nom de la Convention Nationale, qui a la foudre populaire entre ses mains. . . (*applaudissements*), il faut que les envoyés des assemblées primaires, là où l'enthousiasme ne produira pas ce qu'on a droit d'en attendre, fassent des réquisitions à la première classe. En réunissant la chaleur de l'apostolat de la liberté à la rigueur de la loi, nous obtiendrons pour résultat une grande masse de forces. Je demande que la Convention donne des pouvoirs plus positifs et plus étendus aux commissaires des assemblées primaires, et qu'ils puissent faire marcher la première classe en réquisition. (*On applaudit.*) Je demande qu'il soit nommé des commissaires pris dans le sein de la Convention pour se concerter

avec les délégués des assemblées primaires afin d'armer cette force nationale, de pourvoir à sa subsistance, et de la diriger vers un même but. Les tyrans, en apprenant ce mouvement sublime, seront saisis d'effroi, et la terreur que répandra la marche de cette grande masse nous en fera justice. Je demande que mes propositions soient mises aux voix et adoptées.

XXVI.

ON THE FORMATION OF A REVOLUTIONARY, OR SANS-CULOTTE, ARMY (5 September 1793).

It has been said that Danton's policy during the month of August was to make the Committee of Public Safety absolutely supreme. The purpose of that supremacy was to resist the foreign armies on the frontiers, and to suppress anarchy and civil disturbances in France. Danton prevented the serious error of establishing a commission to watch over the acts of the Committee, suggested by Billaud-Varenne on 29 August, which would have committed the mistake of creating a dual government, by skilfully proposing that the Committee should be increased and he eventually got Billaud-Varenne elected on it on 6 September. But the supremacy of the Committee having been secured, how was it to rule? The ordinary methods of government were not appropriate to such a time of crisis; Danton saw that extraordinary measures must be adopted, and he was therefore instrumental in establishing the régime, which is known as the Reign of Terror. The chief laws which established the Terror were the 'Law of the Suspects' and the 'Law of the Maximum.' It has been seen (*Speech XXIII*) that he supported the principle of the 'Law of the Suspects'; and it was Danton, on September 3, who carried the 'Law of the Maximum.' The chief means by which the Committee of Public Safety exercised the Terror were through the Revolutionary Tribunal and the Committee of General Security; it was Danton, who on 5 September argued that the Revolutionary Tribunal should be divided into sections, so as to get through more work, which was decreed, and carried into effect on 28 September; and

it was Danton, who on 14 September got the Committee of General Security, elected on 11 September, dissolved because its composition did not please the members of the Committee of Public Safety and had a new one nominated from a list presented by the latter Committee. Finally, Danton supported in the following speech the formation of the revolutionary or sans-culotte army from the poorer citizens of Paris, which at the same time fixed the Reign of Terror firmly on Paris by intimidating the bourgeois and kept the persons, most likely to engage in riots, quiet and acquiescent in the rule of the Committee by giving them daily pay. The circumstances under which this important speech, by which Danton was instrumental in establishing the Reign of Terror, was made should be recounted. Pache, the Mayor, and Chaumette, the Procureur of the Commune of Paris, at the head of a Parisian mob had entered the hall of the Convention, nominally as petitioners, and Chaumette had demanded in their name the formation of a sans-culotte army and the conversion of the gardens of the Tuileries into a kitchen-garden. Billaud-Varenne, though not yet a member of the Committee of Public Safety, proposed that such an army should be formed and Danton supported the motion with his usual warmth of expression. From this day, the Reign of Terror really began, and Barère, who felt this, expressed the general sentiment in his usual felicitous and epigrammatic fashion by declaring that : 'Terror was the order of the day.'

Je pense comme plusieurs membres, notamment comme Billaud-Varenne, qu'il faut savoir mettre à profit l'élan sublime de ce peuple qui se presse autour de nous. (*On applaudit.*) Je sais que quand le peuple présente ses besoins, quand il offre de marcher contre ses ennemis, il ne faut prendre d'autres mesures que celles qu'il présente lui-même, car c'est le génie national qui les a dictées. Je pense qu'il sera bon que le Comité fasse son rapport, qu'il calcule et qu'il propose les moyens d'exécution : mais je vois aussi qu'il n'y a aucun inconvénient à décréter à l'instant même une armée révolutionnaire. (*On applaudit.*) Élargissons, s'il se peut, ces mesures.

Vous venez de proclamer à la face de la France qu'elle est

encore en vraie révolution active ; eh bien ! il faut la consommer, cette révolution. Ne vous effrayez point des mouvements que pourront tenter les contre-révolutionnaires dans Paris. Sans doute ils voudraient éteindre le feu de la liberté dans son foyer le plus ardent, mais la masse immense des vrais patriotes, des sans-culottes, qui cent fois ont terrassé leurs ennemis, existe encore ; elle est prête à s'ébranler : sachez la diriger, et elle confondra encore et déjouera tous les manœuvres. Ce n'est pas assez d'une armée révolutionnaire ; soyez révolutionnaires vous-mêmes. Songez que les hommes industriels, qui vivent du prix de leurs sueurs, ne peuvent aller dans les sections ; que ce n'est qu'en l'absence des vrais patriotes que l'intrigue peut s'emparer des sections. Décrétez donc deux grandes assemblées de section par semaine, que l'homme du peuple, qui assistera à ces assemblées politiques, ait une juste rétribution pour le temps qu'elles enlèveront à son travail. (*On applaudit.*)

Il est bon encore que nous annonçons à tous nos ennemis que nous voulons être continuellement et complètement en mesure contre eux. Vous avez décrété trente millions à la disposition du Ministre de la Guerre pour des fabrications d'armes ; décrétez que ces fabrications extraordinaires ne cesseront que quand la nation aura donné à chaque citoyen un fusil. Annonçons la ferme résolution d'avoir autant de fusils et presque autant de canons que de sans-culottes. (*On applaudit.*) Que ce soit la République qui mette le fusil dans la main du citoyen, du vrai patriote ; qu'elle lui dise : la patrie te confie cette arme pour sa défense ; tu la représenteras tous les mois et quand tu en seras requis par l'autorité nationale. Qu'un fusil soit la chose la plus sacrée parmi nous ; qu'on perde plutôt la vie que son fusil. (*On applaudit.*) Je demande donc que vous décrétiez au moins cent millions pour faire des armes de toute nature ; car si nous avions eu des armes, nous aurions tous marché. C'est le besoin d'armes qui nous enchaîne. Jamais la patrie en danger ne manquera de citoyens. (*Mêmes applaudissements.*)

Mais il reste à punir et l'ennemi intérieur que vous tenez, et celui que vous avez à saisir. Il faut que le Tribunal Révolutionnaire soit divisé en un assez grand nombre de sections. . . .

PLUSIEURS VOIX.—'C'est fait¹.'

DANTON.—Pour que tous les jours un aristocrate, un scélérat paye de sa tête ses forfaits. (*Applaudissements.*)

Je demande donc qu'on mette aux voix d'abord la proposition de Billaud².

2^o. Qu'on décrète également que les sections de Paris s'assembleront extraordinairement les Dimanches et les Jeudis, et que tout citoyen faisant partie de ces assemblées, qui voudra, attendu ses besoins, réclamer une indemnité, la recevra, à raison de 40 sols par assemblée.

3^o. Qu'il soit décrété par la Convention qu'elle met à la disposition du Ministre de la Guerre cent millions pour des fabrications d'armes, et notamment pour des fusils; que ces manufactures extraordinaires reçoivent tous les encouragements et les additions nécessaires, et qu'elles ne cessent leurs travaux que quand la France aura donné à chaque bon citoyen un fusil.

4^o. Je demande enfin qu'il soit fait un rapport sur le mode d'augmenter de plus en plus l'action du Tribunal Révolutionnaire. Que le peuple voie tomber ses ennemis, qu'il voie que la Convention s'occupe de ses besoins. Le peuple est grand, et il vous en donne en cet instant même une preuve remarquable: c'est que, quoiqu'il ait souffert de la disette factice machinée pour le mener à la contre-révolution, il a senti qu'il souffrait pour sa propre cause; et, sous le despotisme, il aurait exterminé tous les gouvernements. (*On applaudit.*)

¹ Earlier on this day Merlin of Douai had brought up a report from the Committee of Legislation, by which the Revolutionary Tribunal was to be divided into 4 sections and to consist of 16 judges and 60 jurors. The proposition had been carried and the re-arrangement came into operation on 28 September.

² That a revolutionary or sans-culotte army should be formed.

Tel est le caractère du Français éclairé par quatre années de révolution.

Hommage vous soit rendu, peuple sublime ! À la grandeur vous joignez la persévérance ; vous voulez la liberté avec obstination ; vous jeûnez pour la liberté, vous devez l'acquérir. Nous marcherons avec vous, vos ennemis seront confondus, vous serez libres !

(Des applaudissements universels éclatent à la fois dans toutes les parties de la salle ; des cris de 'Vive la République !' se font entendre à plusieurs reprises. Tous les citoyens qui remplissent la salle et les tribunes se lèvent par une même impulsion ; les uns lèvent leurs mains en l'air ; d'autres agitent leurs chapeaux ; l'enthousiasme paraît universel.)

Les trois propositions de Danton sont décrétées.

(De nouvelles acclamations se font entendre. La salle retentit des cris de 'Vive la République !')

XXVII.

ON THE REIGN OF TERROR (6 Frimaire Year II—
26 November 1793).

ON 10 October 1793, on the report of Saint-Just in the name of the Committee of Public Safety, the Constitution of 1793 was suspended and revolutionary government until a general peace was declared by the Convention. Two days later Danton took leave of absence on account of his health and retired for a few weeks to his native place, Arcis-sur-Aube. On his return after an absence of six weeks, a change is to be observed in his policy. He was still as strongly in favour as ever of the maintenance of the supremacy of the Great Committee, as affording a strong executive government, but he was dismayed at the extent of the Terror and believed that it was being carried too far. It was Danton, who on 3 Frimaire (23 November 1793) proposed that the elected procureurs-généraux-syndics should be replaced by procureurs for each department nominated by the Committee of Public Safety, which was too much even for Billaud-Varenne, who, in his great decree organizing revolutionary government on

14 Frimaire (4 December), left the departments alone, and treating the districts as units caused national agents to be nominated in the place of the elected procureurs of the districts; it was Danton, who on 8 Nivôse (28 December) obtained the rejection of a motion of Merlin de Thionville, granting a superior rank to an officer, on the ground that the Convention ought not to interfere with military promotions, but should leave such matters to the Committee; it was Danton, who on 18 Nivôse (7 January 1794), à propos of an attack on the Minister for War, declared 'qu'un conseil délibérant est mauvais et que le Comité de Salut Public doit diriger l'action du gouvernement'; and, as a last example, it was Danton, who on 10 Pluviôse (29 January 1794) advised that certain accusations against the Minister for the Marine should be referred to the Committee because: 'la Convention doit être conséquente avec ses principes, et s'en tenir au gouvernement provisoire qu'elle a décrété.' In this conduct Danton showed himself thoroughly consistent, and was instrumental in maintaining the supremacy of the Committee, which he had done so much to create. But at the same time, he insisted on the complete authority of the Convention as a legislative body, and in a remarkable speech (*Speech XXIX*, pp. 271-273) protested against the decrees of certain representatives on mission, which were not consistent with the law. With regard to the manner in which the Committee carried out its authority, he was however at issue with it. He had done much to institute the Reign of Terror, he approved of the Reign of Terror, but he believed it was being carried too far. It was on this account that he protested against the atheistic masquerades, which had disgraced the Convention (*Speech XXVII*); that he argued that Fabre d'Églantine, Chabot, Basire and the other deputies arrested with them on 24 Nivôse (13 January 1794) should be heard at the bar of the Convention in their defence; that he proposed on 4 Pluviôse (23 January 1794) that the Committee should be directed to find means for rendering justice to the victims of arbitrary arrests (*Speech XXXI*); and that on 14 Pluviôse (2 February 1794) he said that the Convention should not form a hurried opinion on the case of Vincent and Ronsin, but should leave the matter to the Committee of Public Safety (*Speech XXXII*). It was this conduct of Danton, which prejudiced him in the eyes of the majority of the Great Committee of Public Safety, in spite of

the services he rendered to them in maintaining their authority ; he had too much influence over the Convention not to be suspected by them ; a dual government could not exist ; however much Danton effaced himself from all interference in administrative matters, his influence remained ; he had the courage to criticize them ; he might have the power to overthrow them ; and so it was decided that he must be sacrificed to maintain their supremacy.

IL y a un décret qui porte que les prêtres qui abdiqueront iront porter leurs renonciations au Comité. Je demande l'exécution de ce décret ; car je ne doute pas qu'ils ne viennent successivement abjurer l'imposture. Il ne faut pas tant s'extasier sur la démarche d'hommes qui ne font que suivre le torrent. Nous ne voulons nous engouer pour personne. Si nous n'avons pas honoré le prêtre de l'erreur et du fanatisme, nous ne voulons pas non plus honorer le prêtre de l'incrédulité : nous voulons servir le peuple. Je demande qu'il n'y ait plus de mascarades anti-religieuses¹ dans le sein de la Convention. Que les individus qui voudront déposer sur l'autel de la patrie les dépouilles des églises, ne s'en fassent plus un jeu ni un trophée. Notre mission n'est pas de recevoir sans cesse des députations qui répètent toujours les mêmes mots. Il est un terme à tout, même aux félicitations. Je demande qu'on pose la barrière.

Il faut que les Comités² préparent un rapport sur ce qu'on appelle une conspiration de l'étranger. Il faut nous préparer à donner du ton et de l'énergie au gouvernement. Le peuple veut, et il a raison, que la terreur soit à l'ordre du jour. Mais il veut que la terreur soit reportée à son vrai but, c'est-

¹ These performances had begun on 6 November, when a deputation from the inhabitants of Mennecy presented themselves at the bar, clad in ecclesiastical vestments, saying they had no idols but Marat and Lepeletier ; on the following day, Gobel, the constitutional bishop of Paris, accompanied by some of his clergy solemnly abjured the Christian religion before the Convention ; and on the 10th the Goddess of Reason, the dancer at the Opera, named Aubry, came from the orgies at Notre Dame with her followers, and received a kiss from the President of the Convention, Laloy, and a seat by his side.

² The Committees of Public Safety and General Security.

à-dire contre les aristocrates, contre les égoïstes, contre les conspirateurs, contre les traîtres amis de l'étranger. Le peuple ne veut pas que celui qui n'a pas reçu de la nature une grande dose d'énergie, mais qui sert la patrie de tous ses moyens, quelque faibles qu'ils soient, non, le peuple ne veut pas qu'il tremble.

Un tyran, après avoir terrassé la Ligue, disait à un des chefs qu'il avait vaincus, en le faisant tuer : ' Je ne veux pas d'autre vengeance de vous.' Le temps n'est pas venu où le peuple pourra se montrer clément. Le temps de l'inflexibilité et des vengeances nationales n'est point passé ; il faut un nerf puissant, un nerf terrible au peuple. Ce nerf est le sien propre, puisque d'un souffle il peut créer et détruire ses magistrats, ses représentants. Nous ne sommes, sous le rapport politique, qu'une commission nationale que le peuple encourage par ses applaudissements.

Le peuple veut, après avoir fondé la République, que nous essayions tous les moyens qui pourront donner plus de force et d'action au gouvernement républicain.

Que chacun de nous médite donc tous les jours ces grands objets. Il faut que le Comité de Salut Public se dégage de beaucoup de détails, pour se livrer tout entier à ces importantes méditations. Donnons enfin des résultats au peuple. Depuis longtemps c'est le peuple qui fait toutes les grandes choses. Certes, il est beau que ses représentants s'humilient devant sa puissance souveraine. Mais il serait plus beau qu'ils s'associassent à sa gloire, qu'ils prévinssent et dirigeassent ses mouvements immortels.

Je demande que le Comité de Salut Public, réuni à celui de Sûreté Générale, fasse un prompt rapport sur la conspiration dénoncée, et sur les moyens de donner une action grande et forte au gouvernement provisoire.

FAYAU¹.—Je ne m'oppose pas au renvoi ; mais je fais observer

¹ Fayau (Joseph Pierre Marie) ; elected an administrator of the department of La Vendée, 1790, and deputy to the Convention, 1792 ; sate on the Mountain ; Secretary, 8 August 1793 ; on mission to the

à Danton qu'il a laissé échapper des expressions qui ne me paraissent pas propres. Il a dit que le peuple est souverain, c'est une vérité éternelle. Mais il a parlé de clémence : il a voulu établir entre les ennemis de la patrie une distinction dangereuse en ce moment. Quant à moi, je pense que quiconque n'a rien fait pour la liberté, ou n'a pas fait pour elle tout ce qu'il pouvait faire, doit être compté au nombre de ses ennemis.

DANTON.—Je demande à relever un fait. Il est faux que j'aie dit qu'il fallait que le peuple se portât à l'indulgence ; j'ai dit au contraire que le temps de l'inflexibilité et des vengeances nationales n'était point passé. Je veux que la terreur soit à l'ordre du jour ; je veux des peines plus fortes, des châtimens plus effrayans contre les ennemis de la liberté, mais je veux qu'ils ne portent que sur eux seuls.

FAYAU.—Danton a dit encore que nous faisons un essai de gouvernement républicain. Je suis bien loin de partager cette opinion. N'est-ce pas donner à penser qu'un autre gouvernement peut convenir au peuple. Non, nous n'aurons pas juré en vain la République ou la mort ; nous aurons toujours la République.

DANTON.—Je ne conçois pas qu'on puisse ainsi dénaturer mes idées. Il est encore faux que j'ai parlé d'un essai de gouvernement républicain. Et moi aussi, je suis républicain, républicain impérissable. La Constitution est décrétée et acceptée. Je n'ai parlé que du gouvernement provisoire ; j'ai voulu tourner l'attention de mes collègues vers les lois de détail nécessaires pour parvenir à l'exécution de cette Constitution républicaine.

Ariège and the army of the Eastern Pyrenees during the Terror ; after Thermidor defended the terrorists and the committees ; ordered to be arrested after the insurrection of 1 Prairial ; amnestied, 4 Brumaire (26 October 1795) ; held various small places and became Procureur to the Tribunal of Napoléon-Vendée, 1811 ; exiled as a regicide, 1816.

XXVIII.

ON POPULAR FESTIVALS (6 Frimaire Year II—26 November 1793).

DANS ce moment où la superstition succombe pour faire place à la raison, vous devez donner une centralité à l'instruction publique, comme vous en avez donné une au gouvernement. Sans doute vous disséminerez dans les départements des maisons où la jeunesse sera instruite dans les grands principes de la raison et de la liberté ; mais le peuple entier doit célébrer les grandes actions qui auront honoré notre Révolution. Il faut qu'il se réunisse dans un vaste temple, et je demande que les artistes les plus distingués concourent pour l'élévation de cet édifice, où à un jour indiqué seront célébrés les jeux nationaux. Si la Grèce eut ses jeux Olympiques, la France solennisera aussi ses jours Sans-Culottides.¹ Le peuple aura des fêtes dans lesquelles il offrira de l'encens à l'Être Suprême, au maître de la nature ; car nous n'avons pas voulu anéantir le règne de la superstition pour établir le règne de l'athéisme.

Citoyens, que le berceau de la liberté soit encore le centre des fêtes nationales. Je demande que la Convention consacre le Champ-de-Mars aux jeux nationaux, qu'elle ordonne d'y élever un temple où les Français puissent se réunir en grand nombre. Cette réunion alimentera l'amour sacré de la liberté, et augmentera les ressorts de l'énergie nationale ; c'est par de tels établissements que nous vaincrons l'univers. Des enfants vous demandent d'organiser l'instruction publique ; c'est le pain de la raison, vous le leur devez ; c'est la raison, ce sont les lumières qui font la guerre aux vices. Notre

¹ In October 1793 the Convention adopted the Republican Calendar, by which the year was divided into 12 months of 30 days each, commencing on 22 September and ending on 17 September ; the additional days between 17 and 22 September were called the five, and in leap year the six, Complementary days or Sans-Culottides, devoted to *Fêtes du Génie, du Travail, des Actions, des Récompenses, de l'Opinion*, and in leap years *de la Révolution*.

Révolution est fondée sur la justice, elle doit être consolidée par les lumières. Donnons des armes à ceux qui peuvent les porter, de l'instruction à la jeunesse, et des fêtes nationales au peuple.

XXIX.

ON THE ARBITRARY DECREES OF THE REPRESENTATIVES ON MISSION (11 Frimaire Year II—1 December 1793).

CAMBON nous a fait une déclaration solennelle et qu'il faut répéter ; c'est que nous avons au Trésor Public de l'or, de quoi acquérir du pain et des armes, autant que le commerce neutre pourra nous en fournir. D'après cela nous ne devons rien faire précipitamment en matière de finances. C'est toujours avec circonspection que nous devons toucher à ce qui a sauvé la République. Quelque intérêt qu'eussent tous nos ennemis à faire tomber l'assignat, il est resté, parce que sa valeur a pour base le sol entier de la République. Nous pourrions examiner à loisir, et méditer mûrement la théorie du Comité¹. J'en ai raisonné avec Cambon. Je lui ai développé des inconvénients graves dont il est convenu avec moi. N'oublions jamais qu'en pareille matière des résultats faux compromettraient la liberté.

Cambon nous a rapporté des faits. Des représentants du peuple ont rendu des lois de mort pour de l'argent. Nous ne saurions nous montrer assez sévères sur de pareilles mesures, et surtout à l'égard de nos collègues. Maintenant que le fédéralisme est brisé, les mesures révolutionnaires doivent être une conséquence nécessaire de nos lois positives. La Convention a senti l'utilité d'un supplément de mesures révolutionnaires ; elle l'a décrété : dès ce moment tout homme qui se fait ultra-révolutionnaire donnera des résultats aussi dangereux que pourrait le faire le contre-révolutionnaire décidé. Je dis donc que nous devons mani-

¹ The Financial Committee, of which Cambon was reporter.

fester la plus vive indignation pour tout ce qui excédera les bornes que je viens d'établir.

Déclarons que nul n'aura le droit de faire arbitrairement la loi à un citoyen ; défendons contre toute atteinte ce principe : que la loi n'émane que de la Convention, qui seule a reçu du peuple la faculté législative : rappelons ceux de nos commissaires qui, avec de bonnes intentions sans doute, ont pris les mesures qu'on nous a rapportées, et que nul représentant du peuple ne prenne désormais d'arrêtés qu'en concordance avec nos décrets révolutionnaires, avec les principes de la liberté, et d'après les instructions qui lui seront transmises par le Comité de Salut Public. Rappelons-nous que si c'est avec la pique que l'on renverse, c'est avec le compas de la raison et du génie qu'on peut élever et consolider l'édifice de la société. Le peuple nous félicite chaque jour sur nos travaux ; il nous a signifié de rester à notre poste : c'est parce que nous avons fait notre devoir. Rendons-nous de plus en plus dignes de la confiance dont il s'empresse de nous investir ; faisons seuls la loi et que nul ne nous la donne. J'insiste sur le rappel et l'improbation des commissaires qui ont pris l'arrêté qui vous a été dénoncé.

Enfin je demande que le Comité de Salut Public soit chargé de notifier à tous les représentants du peuple qui sont en commission, qu'ils ne pourront prendre aucune mesure qu'en conséquence de vos lois révolutionnaires, et des instructions qui leur seront données.

FAYAU.—J'appuie deux des propositions de Danton ; mais il en est une sur laquelle je demande la question préalable. Les localités peuvent rendre nécessaires des mesures révolutionnaires dont nous ne sentirions pas ici la nécessité ; il faut laisser de la latitude pour pouvoir atteindre tous nos ennemis. Certes, on ne devrait pas sitôt avoir oublié le bien qu'ont fait nos commissaires, au moyen des pouvoirs illimités qui leur ont été révolutionnairement confiés. D'ailleurs tous les inconvénients qu'a pu craindre Danton disparaissent devant le décret qui ordonne aux commissaires de rendre compte dans les vingt-quatre heures, au Comité de Salut Public, des arrêtés qu'ils prennent.

DANTON.—Je suis d'accord sur l'action prolongée et nécessaire du mouvement et de la force révolutionnaires. Le Comité de Salut Public examinera celles qui seront nécessaires et utiles ; et s'il est utile d'ordonner la remise de l'or et de l'argent, sous peine de mort, nous le ratifierons, et le peuple le ratifiera avec nous ; mais le principe que j'ai posé n'en est pas moins constant : c'est au Comité de Salut Public à diriger les mesures révolutionnaires sans les resserrer ; ainsi tout commissaire peut arrêter les individus, les imposer même, telle est mon intention. Non-seulement je ne demande point le ralentissement des mesures révolutionnaires, mais je me propose d'en présenter qui frapperont et plus fort et plus juste ; car, dans la République, il y a un tas d'intrigants et de conspirateurs véritables qui ont échappé au bras national, qui en a atteint de moins coupables qu'eux. Oui, nous voulons marcher révolutionnairement, dût le sol de la République s'anéantir ; mais, après avoir donné tout à la vigueur, donnons beaucoup à la sagesse ; c'est de la combinaison de ces deux éléments que nous recueillerons les moyens de sauver la patrie.

XXX.

SECOND SPEECH ON NATIONAL EDUCATION (22 Frimaire Year II
— 12 December 1793).

THE plan of national education which Danton supported on 13 August (*Speech XXIV*, pp. 257–259) was found impracticable and was repealed on the motion of Léonard Bourdon on 19 October, and a scheme of higher education was propounded by Romme on 21, 26, 28 and 30 October, on behalf of the Committee of Public Instruction, which placed all education in the hands of the State. Primary education was then referred back to the Committee, and Romme prepared a scheme for it on the same basis. But his ideas did not meet with universal approval. A rival scheme by Bouquier, who argued against forming a hierarchy of teachers, and demanded general liberty to teach was more favourably

received, and discussed in preference to Romme's. On 22 Frimaire Year II (12 December 1793) Section III, clause 6 was reached, which read: 'Les pères, mères, tuteurs ou curateurs pourront à leur choix envoyer leurs enfants ou pupilles aux écoles du premier degré d'instruction.' Charlier¹ proposed an amendment that for the words *pourront envoyer* should be read *seront tenus d'envoyer*, and Danton supported this amendment, which decreed compulsory education, in the following short speech. The amendment was carried.

IL est temps de rétablir ce grand principe qu'on semble méconnaître : que les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents. Personne plus que moi ne respecte la nature. Mais l'intérêt social exige que là seulement doivent se réunir les affections. Qui me répondra que les enfants, travaillés par l'égoïsme des pères, ne deviennent dangereux pour la République ? Nous avons assez fait pour les affections, nous devons dire aux parents : ' Nous ne vous les arrachons pas, vos enfants ; mais vous ne pourrez les soustraire à l'influence nationale.'

Et que doit donc nous importer la raison d'un individu devant la raison nationale ? Qui de nous ignore les dangers que peut produire cet isolement perpétuel ? C'est dans les écoles nationales que l'enfant doit sucer le lait républicain. La République est une et indivisible. L'instruction publique doit aussi se rapporter à ce centre d'unité. À qui d'ailleurs accorderions-nous cette faculté de s'isoler ? C'est au riche seul. Et que dira le pauvre contre lequel peut-être on élèvera des serpents ? J'appuie donc l'amendement proposé. (*Vifs applaudissements.*)

¹ Charlier (Louis Joseph), born at Châlons, 25 September 1754 ; an avocat at Châlons ; elected an administrator of the district of Châlons, 1790, deputy to the Legislative Assembly by the Marne, 1791, and deputy to the Convention by the same department, 1792 ; on mission to the army of the North, July 1793 ; President of the Convention, 3 October 1793 ; a Thermidorian ; elected to the Council of Ancients, 1795 ; committed suicide in a fit of madness, 5 Ventôse Year V (24 February 1797).

XXXI.

ON ARBITRARY MEASURES AND ARRESTS (4 Pluviôse Year II
—23 January 1794).

JE m'oppose à l'espèce de distinction, de privilège qui semblerait accordé au beau-père de Desmoulin¹. Je veux que la Convention ne s'occupe que d'affaires générales. Si l'on veut un rapport pour ce citoyen, il en faut aussi pour tous les autres. Je m'élève contre la priorité de date qu'on cherche à lui donner à leur préjudice. Il s'agit d'ailleurs de savoir si le Comité de Sûreté Générale n'est pas tellement surchargé d'affaires qu'il trouve à peine le temps de s'occuper de réclamations particulières.

Une révolution ne peut se faire géométriquement. Les bons citoyens qui souffrent pour la liberté doivent se consoler par ce grand et sublime motif. Personne n'a plus que moi demandé les comités révolutionnaires, c'est sur ma proposition qu'ils ont été établis. Vous avez voulu créer une espèce de dictature patriotique des citoyens les plus dévoués à la liberté sur ceux qui se sont rendus suspects. Ils ont été élevés dans un moment où le fédéralisme prédominait. Il a fallu, il faut encore les maintenir dans toute leur force; mais prenons garde aux deux écueils contre lesquels nous pourrions nous briser. Si nous faisons trop pour la justice, nous donnerions peut-être dans le modérantisme, et prêterions des armes à nos ennemis. Il faut que la justice soit rendue de manière à ne point atténuer la sévérité de nos mesures.

Lorsqu'une révolution marche vers son terme quoiqu'elle ne soit pas encore consolidée, lorsque la République obtient des triomphes, que ses ennemis sont battus, il se trouve une foule de patriotes tardifs et de fraîche date; il s'élève des luttes, des passions, des préventions, des haines particulières,

¹ Camille Desmoulin had complained of the seizure of certain books, a clock and other articles belonging to his father-in-law by the commissaries of the Section Mucius-Scaevola; see *Le Vieux Cordelier*, No. VI.

et souvent les vrais, les constants patriotes sont écrasés par ces nouveaux venus. Mais enfin là où les résultats sont pour la liberté par des mesures générales, gardons-nous de les accuser. Il vaudrait mieux outrer la liberté et la Révolution, que de donner à nos ennemis la moindre espérance de rétroaction. N'est-elle pas bien puissante cette nation ? N'a-t-elle pas le droit comme la force d'ajouter à ses mesures contre les aristocrates, et de dissiper les erreurs élevées contre les ennemis de la patrie ? Au moment où la Convention peut, sans inconvénient pour la chose publique, faire justice à un citoyen, elle violerait ses droits, si elle ne s'empressait de le faire.

La réclamation de mon collègue est juste en elle-même mais elle ferait naître un décret indigne de nous. Si nous devions accorder une priorité, elle appartiendrait aux citoyens qui ne trouvent pas dans leur fortune et dans leurs connaissances avec des membres de la Convention des espérances et des ressources au milieu de leur malheur ; ce serait aux malheureux, aux nécessiteux qu'il faudrait d'abord tendre les mains. Je demande que la Convention médite les moyens de rendre justice à toutes les victimes des mesures et arrestations arbitraires, sans nuire à l'action du gouvernement révolutionnaire. Je me garderai bien d'en prescrire ici les moyens. Je demande le renvoi de cette question à la méditation du Comité de Sûreté Générale, qui se concertera avec le Comité de Salut Public ; qu'il soit fait un rapport à la Convention, et qu'il soit suivi d'une discussion large et approfondie ; car toutes les discussions de la Convention ont eu pour résultat le triomphe de la raison et de la liberté.

La Convention n'a eu de succès que parce qu'elle a été peuple ; elle restera peuple ; elle cherchera et suivra sans cesse l'opinion publique ; c'est cette opinion qui doit décréter toutes les lois que vous proclamez. En approfondissant ces grandes questions, vous obtiendrez, je l'espère, des résultats qui satisferont la justice et l'humanité. (*On applaudit.*)

XXXII.

ON THE RELEASE OF VINCENT AND RON SIN (14 Pluviôse
Year II—2 February 1794).

ON 27 Frimaire (17 December 1793) on the motion of the most intimate friend of Danton, Fabre-d'Églantine, Vincent and Ronsin, who shared with Hébert and Chaumette the controlling influence over the Cordeliers Club, were ordered by the Convention to be placed under arrest. Danton, as he asserts in the following speech, was not in favour of this measure. He had no liking for the schemes of Hébert and Chaumette, who murmured at the despotism of the Great Committee of Public Safety, and had still less liking for the exaggerated language and ideas of Vincent and Ronsin. On 24 Nivôse (13 January 1794) Fabre-d'Églantine himself was arrested as an accomplice in the stock-jobbing machinations of Chabot and Delaunay, and the Cordeliers Club then repeated its petition for the release of its favourites. The Committee of Public Safety had not yet made up its mind to strike at the leaders of the Commune of Paris, and so the Committee of General Security proposed on 14 Pluviôse (2 February) to release the prisoners. The friends of Fabre and the enemies of exaggerated revolutionary ideas opposed this release. Laurent Lecointre formally proposed that it should not be allowed and was warmly supported by Philippeaux, but Danton, true to his principle of supporting the government and ignoring the facts that Fabre and Philippeaux were his friends, and Vincent and Ronsin were obnoxious to him, spoke in favour of the release of the two prisoners, which was agreed to by the Convention.

CE devrait être un principe incontestable parmi les patriotes que, par provision, on ne traitât pas comme suspects des vétérans révolutionnaires qui, de l'aveu public, ont rendu des services constants à la liberté. Je sais que le caractère violent et impétueux de Vincent¹ et de

¹ Vincent (François Nicolas), born 1767; a lawyer's clerk in Paris, 1780; one of the original members of the Cordeliers Club; member of the insurrectionary Commune of Paris, 10 August 1792; a friend of Pache, who made him a principal secretary at the War Office during his ministry, November 1792; made Secretary-General or chief

Ronsin¹ ont pu leur donner des torts particuliers vis-à-vis de tel et tel individu ; mais, de même que dans toutes les grandes affaires je conserverai l'inaltérabilité de mon opinion, et que j'accuserai mon meilleur ami si ma conscience me dit qu'il est coupable, de même je veux aujourd'hui défendre Ronsin et Vincent contre des préventions que je pourrais reprocher à quelques-uns de mes collègues, et contre des faits énoncés postérieurement à l'arrestation des deux détenus, ou bien antérieurement mais alors peu soigneusement conservés, dans les circonstances dont on les a environnés. Car enfin, sur ces derniers, vous venez d'entendre l'explication de Levasseur² ; quant aux autres, quelles probabilités les accompagnent ? combien de signataires en attestent la vérité ?

secretary at the War office by Bouchotte, April 1793 ; associated himself with Hébert and Ronsin ; was conspicuous in the coup d'état of 31 May ; arrested 27 Frimaire (17 December 1793), but released 14 Pluviôse (2 February 1794) ; arrested again with Hébert 24 Ventôse (14 March 1794) ; tried and executed with the Hébertists 4 Germinal (24 March).

¹ Ronsin, (Charles Philippe), born at Soissons, 1 December 1751 ; son of a cooper ; served as a private in the regiment of Anais, 1768-72 ; then established himself at Paris and wrote plays ; elected a captain in the National Guard of Paris, July 1789 ; became popular during the Revolution, and produced three successful plays, *Louis XIII, Père du Peuple*, in 1790, *La Ligue des fanatiques et des tyrans*, 1791, and *L'Arctophile ou le Tyran de Cyrène*, 1792 ; made a fortune as commissary-general with Dumouriez in Belgium, December 1792 ; appointed an assistant in the War Office by Pache ; promoted general of brigade, 4 July 1793 and sent to La Vendée ; recalled 5 September after quarrelling with Philippeaux, and made general of the revolutionary army of Paris ; sent in that capacity to Lyons ; a leading member of the Hébertist party, and designed to be their general ; arrested with Vincent, December 1793, and released with him, February 1794 ; again arrested, with Hébert, on 24 Ventôse and executed with him, 4 Germinal (24 March 1794).

² Levasseur René of the Sarthe, so called to distinguish him from another deputy of the same name, Levasseur of the Meurthe ; was a surgeon at Le Mans in 1789, and was elected to the Convention by the department of the Sarthe in 1792 ; sate on the Mountain ; Secretary of the Convention, 27 June 1793 ; acted during the Terror as representative on mission with the armies of the North, the Ardennes and the Moselle ; after Thermidor defended the terrorists and even Carrier ; ordered to be arrested after the rising of 12 Germinal (1 April 1795) ; amnestied 4 Brumaire (26 October 1795) ; returned to his profession first at Le Mans, and then with the army under Napoleon ; arrested by the Prussians 1815 ; when released from prison at Cologne, exiled as a regicide 1816 ; retired to Brussels died, 1831. His *Mémoires*, edited by Achille Roche, 5 vols, 1830-32, are not entirely trustworthy.

qui les garantit à celui qui a signé la dénonciation? Lui-même est-il témoin et témoin oculaire? Si aucun des signataires n'a été le témoin de ce qu'il a avancé, s'il n'a que de simples soupçons, je répète qu'il est très dangereux et très impolitique d'assigner comme suspect un homme qui a rendu de grands services à la Révolution.

Je suppose que Ronsin et Vincent, s'abandonnant aussi à des préventions individuelles, voulussent voir dans les erreurs où Philippeaux¹ a pu tomber le plan formé d'une contre-révolution; immuable, comme je le suis, je déclare que je n'examinerais que les faits et que je laisserais de côté le caractère qu'on aurait voulu leur donner.

Ainsi donc quand je considère que rien, en effet, n'est parvenu au Comité de Sûreté Générale contre Vincent et Ronsin, que d'un autre côté je vois une dénonciation signée d'un seul individu, qui peut-être ne déclare qu'un oui-dire, je rentre alors dans mes fonctions de législateur; je me rappelle le principe que je posais tout-à-l'heure, qui est qu'il faut être bien sûr des faits pour prêter des intentions contre-révolutionnaires à des amis ardents de la liberté, ou pour donner à leurs erreurs un caractère de gravité qu'on ne supporterait pas pour les siennes propres. Je dis alors qu'il faut être aussi prompt à démêler les intentions évidentes d'un aristocrate qu'à rechercher le véritable délit d'un patriote; je dis ce que je disais à Fabre lui-même lorsqu'il arracha à la Convention le décret d'arrestation contre Vincent et Ronsin: 'Vous prétendez que la Convention a été grande lorsqu'elle a rendu ce décret, et moi je soutiens qu'elle a eu seulement une bonne intention et qu'il la fallait bien éclairer.'

¹ Philippeaux (Pierre), born at La Ferrière-aux-Étangs, 1759; was an avocat at Le Mans in 1789; elected judge of the district court there, 1790, and deputy to the Convention for the Sarthe, 1792; spent most of the summer on mission in La Vendée, and superseded Ronsin and Rossignol; recalled for his opposition to the 'destruction' of La Vendée; attacked the Committees' method of carrying on the war in La Vendée; arrested with Danton, 10 Germinal (30 March 1794) and executed with him, 16 Germinal (5 April).

Ainsi je défends Ronsin et Vincent contre des préventions, de même que je défendrai Fabre et mes autres collègues, tant qu'on aura pas porté dans mon âme une conviction contraire à celle que j'en ai. L'exubérance de chaleur qui nous a mis à la hauteur des circonstances, et qui nous a donné la force de déterminer les événements et de les faire tourner au profit de la liberté, ne doit pas devenir profitable aux ennemis de la liberté ! Mon plus cruel ennemi, s'il avait été utile à la République, trouverait en moi un défenseur ardent quand il serait arrêté, parce que je me défierais d'autant plus de mes préventions qu'il aurait été plus patriote.

Je crois Philippeaux profondément convaincu de ce qu'il avance, sans que pour cela je partage son opinion ; mais, ne voyant pas de danger pour la liberté dans l'élargissement de deux citoyens qui, comme lui et comme nous, veulent la République, je suis convaincu qu'il ne s'y opposera pas ; qu'il se contentera d'épier leur conduite et de saisir les occasions de prouver ce qu'il a avancé ; à plus forte raison la Convention, ne voyant pas de danger dans la mesure que lui propose son Comité de Sûreté Générale, doit se hâter de l'adopter.

Si, quand il fallait être électrisé autant qu'il était possible pour opérer et maintenir la Révolution ; si, quand il a fallu surpasser en chaleur et en énergie tout ce que l'histoire rapporte de tous les peuples de la terre ; si alors j'avais vu un seul moment de douceur, même envers les patriotes, j'aurais dit : 'notre énergie baisse, notre chaleur diminue.' Ici, je vois que la Convention a toujours été ferme, inexorable envers ceux qui ont été opposés à l'établissement de la liberté ; elle doit être aujourd'hui bienveillante envers ceux qui l'ont servie, et ne pas se départir de ce système qu'elle ne soit convaincue qu'il blesse la justice. Je crois qu'il importe à tous que l'avis du Comité soit adopté ; préparez-vous à être plus que jamais impassibles envers nos vieux ennemis, difficiles à accuser vos anciens amis. Voilà,

je le déclare, ma profession de foi, et j'invite mes collègues à la faire dans leur cœur. Je jure de me dépouiller éternellement de toute passion, lorsque j'aurai à prononcer sur les opinions, sur les écrits, sur les actions de ceux qui ont servi la cause du peuple et de la liberté. J'ajoute qu'il ne faut pas oublier qu'un premier tort conduit toujours à un plus grand. Faisons d'avance cesser ce germe de division que nos ennemis, sans doute, cherchent à jeter au milieu de nous; que l'acte de justice que vous allez faire soit un germe d'espérance, jeté dans le cœur des citoyens qui, comme Vincent et Ronsin, ont souffert un instant pour la cause commune, et nous verrons naître pour la liberté des jours aussi brillants et aussi purs que vous lui en avez déjà donné de victorieux. (*On applaudit.*)

XXXIII.

ON THE ABOLITION OF SLAVERY (16 Pluviôse Year II—
4 February 1794).

ON 17 May 1791 the Constituent Assembly decreed that all mulattoes and negroes born of free parents had the full rights of French citizens. This measure caused a civil war in San Domingo and eventually the loss of the colony. (See Stephens' *History of the French Revolution*, vol. i. pp. 517-522, vol. ii. pp. 471-478.) But it was not until 4 February 1794 that the Convention actually decreed the abolition of negro slavery, on which occasion Danton delivered the following speech.

REPRÉSENTANTS du peuple Français, jusqu'ici nous n'avions décrété la liberté qu'en égoïstes et pour nous seuls. Mais aujourd'hui nous proclamons à la face de l'univers, et les générations futures trouveront leur gloire dans ce décret, nous proclamons la liberté universelle. Hier, lorsque le Président¹ donna le baiser fraternel aux députés de couleur².

¹ The President on this day was Vadier.

² On 15 Pluviôse, three of the deputies for the North Province of the colony of San Domingo took their seats in the Convention for the first time, Belley, Dufay, and Mills, of whom one was a white, one a mulatto and one a negro, and were solemnly welcomed by the President.

je vis le moment où la Convention devait décréter la liberté de nos frères. La séance était trop peu nombreuse. La Convention vient de faire son devoir. Mais après avoir accordé le bienfait de la liberté, il faut que nous en soyons, pour ainsi dire, les modérateurs. Renvoyons au Comité de Salut Public et des Colonies, pour combiner les moyens de rendre ce décret utile à l'humanité, sans aucun danger pour elle.

Nous avons déshonoré notre gloire en tronquant nos travaux. Les grands principes développés par le vertueux Las Casas ¹ avaient été méconnus. Nous travaillons pour les générations futures, lançons la liberté dans les colonies, c'est aujourd'hui que l'Anglais est mort. (*On applaudit.*) En jetant la liberté dans le Nouveau Monde, elle y portera des fruits abondants, elle y poussera des racines profondes. En vain Pitt et ses complices voudront par des considérations politiques écarter la jouissance de ce bienfait, ils vont être entraînés dans le néant, la France va reprendre le rang et l'influence que lui assurent son énergie, son sol et sa population. Nous jouirons nous-mêmes de notre générosité, mais nous ne l'étendrons point au delà des bornes de la sagesse. Nous abattons les tyrans comme nous avons écrasé les hommes perfides qui voulaient faire rétrograder la Révolution. Ne perdons point notre énergie, lançons nos frégates, soyons sûrs des bénédictions de l'univers et de la postérité, et décrétons le renvoi des mesures à l'examen du Comité.

¹ Las Casas (Bartholomé de), born at Seville, 1474 ; accompanied Columbus in his first voyage to America ; on his return took orders and proceeded to America as a missionary ; consecrated Bishop of Chiapa ; defended the natives from the cruelty of the Spaniards ; returned to Europe, 1551 ; died at Madrid, 1566.

XXXIV.

ON THE CONSPIRACY OF THE HÉBERTISTS (29 Ventôse Year II
—19 March 1794).

ON 23 Ventôse (13 March 1793) Saint-Just read a report in the name of the Committee of Public Safety against the Hébertists, and on the following day Hébert, Vincent, Ronsin, Chaumette and their friends were arrested. The arrest of Vincent, the Secretary-General at the War Office, caused an assertion to be made that Bouchotte, the Minister for War, was implicated; his arrest was proposed and during the debate Danton delivered the following speech.

LA représentation nationale, appuyée de la force du peuple, déjouera tous les complots. Celui qui devait ces jours derniers perdre la liberté est déjà presque en totalité anéanti. Le peuple et la Convention veulent que tous les coupables soient punis de mort. Mais la Convention doit prendre une marche digne d'elle. Prenez garde qu'en marchant par saccade on ne confonde le vrai patriote avec ceux qui s'étaient couverts du masque du patriotisme pour assassiner le peuple. Le décret dont on vient de lire la rédaction n'est rien; il s'agit de dire au Comité de Salut Public: examinez le complot dans toutes ses ramifications; scrutez la conduite de tous les fonctionnaires publics; voyez si leur mollesse ou leur négligence a concouru, même malgré eux, à favoriser les conspirateurs. Un homme qui affectait l'empire de la guerre¹ se trouve au nombre des coupables. Eh bien! le Ministre² est, à mon opinion, dans le cas d'être accusé de s'être au moins laissé paralyser. Le Comité de Salut Public veille jour et nuit; que les membres de la Convention s'unissent tous; que les révolutionnaires qui ont les premiers parlé de République, face à face avec Lafayette, apportent ici leur tête et leurs bras pour servir la patrie. Nous sommes tous responsables au peuple de sa

¹ Vincent.

² Bouchotte.

liberté. Français, ne vous effrayez pas, la liberté doit bouillonner jusqu'à ce que l'écume soit sortie. (*On applaudit.*)

Nos comités sont l'avant-garde politique; les armées doivent vaincre quand l'avant-garde est en surveillance. Jamais la République ne fut, à mon sens, plus grande. Voici le nouveau temps marqué pour le triomphe de cette sublime Révolution. Il fallait vaincre ceux qui singeaient le patriotisme pour tuer la liberté; nous les avons vaincus.

Je demande que le Comité de Salut Public se concerté avec celui de Sûreté Générale pour examiner la conduite de tous les fonctionnaires. Il faut que chacun de nous se prononce. Qui plus que moi s'est prononcé? J'ai demandé le premier le gouvernement révolutionnaire. On rejeta d'abord mon idée, on l'a adoptée ensuite; ce gouvernement révolutionnaire a sauvé la République; ce gouvernement c'est vous. Union, vigilance, méditation parmi les membres de la Convention.

XXXV.

LAST SPEECH DELIVERED IN THE CONVENTION (29 Ventôse Year II—19 March 1794).

On 29 Ventôse, nearly a week after the arrest of Hébert and Chaumette, Pache, the Mayor of Paris, came at the head of a deputation to protest the devotion of the Commune of Paris to the Convention. The President of the Convention, Rühl¹,

¹ Rühl (Philippe Jacques), born at Strasbourg, 1723; son of a Lutheran minister; studied theology at first and became a minister; then acted as tutor to the Count of Grumbach; then became an Aulic Councillor, and ruler of the state of Leiningen-Dachsberg and friend of the prince; on the outbreak of the Revolution returned to Alsace; elected an administrator of the Bas-Rhin, 1790 and deputy for that department to the Legislative Assembly, 1791, and to the Convention, 1792; a leading deputy of the Mountain, and reporter on the papers found in the Iron Chest; President of the Convention as oldest deputy at its first meeting, 20 September 1792; elected Secretary, 11 July 1793, and President 16 Ventôse Year II (6 March 1794); a member of the Committee of General Security throughout the Terror; elected, 14 September 1793,

replied that the declaration of the Commune came rather late, but that nevertheless he believed it to be sincere. It was proposed that this answer of the President should be printed and circulated, and on this question Danton delivered the following speech. It may be remarked that in spite of his tardy repentance, Pache was disgraced and was succeeded as Mayor of Paris by Fleuriot-Lescot, one of the assistant public prosecutors at the Revolutionary Tribunal. This was the last speech delivered by Danton in the Convention; he was arrested during the night of 10 Germinal (30 March 1794).

Je demande la parole sur cette proposition. La représentation nationale doit toujours avoir une marche digne d'elle. Elle ne doit pas avilir un corps entier, et frapper d'une prévention collective une administration collective, parce que quelques individus de ce corps peuvent être coupables. Si nous ne réglons pas nos mouvements, nous pouvons confondre des patriotes énergiques avec des scélérats qui n'avaient que le masque du patriotisme. Je suis convaincu que la grande majorité du Conseil-Général de la Commune de Paris est digne de toute la confiance du peuple et de ses représentants; qu'elle est composée d'excellents patriotes, d'ardents révolutionnaires.

J'aime à saisir cette occasion pour lui faire individuellement hommage de mon estime. Le Conseil-Général est venu déclarer qu'il fait cause commune avec vous. Le Président de la Convention a senti vivement sa dignité; la réponse qu'il a faite est, par le sens qu'elle renferme et par l'intention dans laquelle elle est rédigée, digne de la majesté du peuple que nous représentons. L'accent patriarcal et le ton solennel dont il l'a prononcée donnaient à ses paroles un caractère plus auguste encore. Cependant ne devons-nous pas craindre, dans ce moment, que les malveillants n'abusent des expressions de Rühl, dont l'intention

resigned after the fall of Robespierre, on 16 Fructidor (2 September 1794); ordered to be arrested after the insurrection of 1 Prairial Year III (20 May 1795) and committed suicide in prison, 11 Prairial (30 May 1795).

ne nous est point suspecte, et qui ne veut sûrement pas que des citoyens qui viennent se mettre dans les rangs, sous les drapeaux du peuple et de la liberté, remportent de notre sein la moindre amertume? Au nom de la patrie, ne laissons pas aucune prise à la dissension. Si jamais, quand nous serons vainqueurs, et déjà la victoire nous est assurée, si jamais des passions particulières pouvaient prévaloir sur l'amour de la patrie, si elles tentaient de creuser un nouvel abîme pour la liberté, je voudrais m'y précipiter tout le premier. Mais loin de nous tout ressentiment. . . .

Le temps est venu où l'on ne jugera plus que les actions. Les masques tombent, les masques ne séduiront plus. On ne confondra plus ceux qui veulent égorger les patriotes avec les véritables magistrats du peuple, qui sont peuple eux-mêmes. N'y eût-il parmi tous les magistrats qu'un seul homme qui eût fait son devoir, il faudrait tout souffrir plutôt que de lui faire boire le calice d'amertume ; mais ici on ne doute pas du patriotisme de la plus grande majorité de la Commune. Le Président lui a fait une réponse où règne une sévère justice ; mais elle peut être mal interprétée. Épargnons à la Commune la douleur de croire qu'elle a été censurée avec aigreur.

LE PRÉSIDENT.—Je vais répondre à la tribune ; viens, mon cher collègue, occupe toi-même le fauteuil.

DANTON.—Président, ne demande pas que je monte au fauteuil, tu l'occupes dignement. (*On applaudit.*) Ma pensée est pure ; si mes expressions l'ont mal rendue, pardonne-moi une inconséquence involontaire ; je te pardonnerais moi-même une pareille erreur. Vois en moi un frère qui a exprimé librement son opinion. (*Rühl descend de la tribune et se jette dans les bras de Danton. Cette scène excite le plus vif enthousiasme dans l'Assemblée.*)

SPEECHES OF ROBESPIERRE.



INTRODUCTION.

Maximilien Marie Isidore de Robespierre was the eldest son of an avocat at Arras and was born in the Rue des Rapporteurs in that city on 6 May 1758. His mother died in 1767, when his father left Arras, and he was brought up by his maternal grandfather, M. Jacques François Carrault, a wealthy brewer, and by his aunts. He was at first sent to the college at Arras, where he showed such promise that the bishop of the diocese, Mgr. de Conzié, gave him a scholarship or bursarship at the Collège Louis-le-Grand at Paris in 1770. At school he greatly distinguished himself by his diligence, ability and good conduct, and he remained in Paris under the patronage of the college to complete his studies in law, for, like his father, and grandfather, he was intended for the legal profession. Among his schoolfellows were Fréron and Camille Desmoulins, and while he was studying law in the office of a Paris procureur he made the acquaintance of Brissot, who was a clerk in that office. In 1781 he was admitted an avocat at Arras, and the authorities of his college, who in recognition of his good conduct had previously continued his bursarship to his younger brother Augustin Bon Joseph de Robespierre, at this time gave him a present of 600 livres. He was at first too poor to hire an office and established himself in a room in his uncle's house, but the news of his brilliant school and college career preceded him to Arras, and his former patron, the bishop, appointed him judge of his tribunal at Arras in March 1782. This post he resigned in the following year from a horror

of pronouncing sentences of death, and he returned to the bar. He met with considerable success ; his *Plaidoyer pour le Sieur Visserly*, in which he defended the legality of lightning conductors in 1783, was most favourably received, and he soon obtained a good practice. Robespierre at this period of his youth was no ascetic ; he loved literature and society, and was elected a member both of the Academy of Arras and of the society of the Rosati, a local social club, which included all the wits of the provincial capital. His attempts in literature were not crowned with great triumphs ; he only obtained second prize from the Academy of Metz for an essay on the question whether the relatives of a condemned criminal should also be punished, and only an honourable mention from the Academy of Amiens for an *Éloge* on Gresset. The convocation of the States-General first opened a political career to him ; he threw himself into the discussion of all the electoral questions, and published two electoral pamphlets ; he drew up the *cahier* of the cobblers of Arras ; and was elected fourteenth elector for the city of Arras, then tenth elector for the bailliage of Arras and eventually fifth deputy to the States-General for the tiers état of the province of Artois¹.

In the first debates in the chamber of the tiers état at Versailles on the question of the expediency of sending commissioners to the clergy and nobility (see Mirabeau, *Speech I.* vol. i. pp. 47-55) Robespierre took part and from that time he became a frequent speaker and always took the democratic side. His persistency soon made him a well-known man in the Constituent Assembly and his old school friend Camille Desmoulins by constant eulogies in his journal the *Révolutions de France et de Brabant* made him equally well known throughout France. Yet he exercised but little real influence on the Constitution of 1791 ; the men who made that Constitution belonged to a different type of thought, and his lengthy harangues against the

¹ On the electoral operations at Arras and Robespierre's share in them, see Lecesne's *Arras sous la Révolution*, vol. i. pp. 1-62.

division into active and passive citizens and on kindred subjects had but little effect. Politically he slowly gained importance however, and after Mirabeau's death he became one of the heroes of the populace of Paris and of the Jacobin Club. On 18 May 1791 he carried one resolution which well deserves to be remarked ; the self-denying ordinance, by which all deputies sitting in the Constituent Assembly were declared ineligible for seats in the succeeding legislature. This fatal decree deprived the Legislative Assembly of the advantage of having men of experience among its members and may be classed for its disastrous results with that carried by Lanjuinais on 7 November 1789 forbidding deputies to become ministers. After the flight to Varennes Robespierre's rôle as leader or at least as most conspicuous member of the Extreme Left of the Constituent Assembly became more important. He demanded that civic crowns should be given to the men, who had arrested Louis XVI and his family in their flight, on 23 June 1791 ; he opposed the doctrine of the inviolability of the sovereign on 14 July ; and he consistently combated the triumvirate of Barnave, Duport and Lameth, and the revisionists of the Constitution, who had shown a tendency to maintain something of the royal power. Even more important however was his speech delivered at the Jacobin Club on 22 June 1791 in which he developed the idea that the flight of the king to Varennes was the result of an elaborate conspiracy between the enemies of France abroad and at home. It would have been interesting to reprint this discourse, but it is very long, and it has been considered better to represent Robespierre's oratory during the session of the Constituent Assembly by the publication only of his discourse on the abolition of the punishment of death (*Speech I.*), to which he alludes in his great speech in the Convention on the treatment to be observed with regard to the king.

At the dissolution of the Constituent Assembly, Robespierre, who with Pétion had been crowned by the populace of Paris as a democratic hero, went to Arras, where he

received a most flattering welcome. With his return to Paris in November 1791 begins the second period of his political career. He had been elected Public Accuser for Paris, a post which he resigned in January 1792, but his time was spent chiefly in compiling and delivering addresses to the Jacobin Club. The Legislative Assembly, deprived of the help of men of experience and not allowed by the Constitution of 1791 to touch constitutional questions, was fast drifting France into war. The author of the war policy was Robespierre's old acquaintance, Brissot, its chief supporters were the eloquent Girondins, Vergniaud, Guadet, and Gensonné. This is not the place, even if the task were likely to be crowned with success, to examine Robespierre's motives for opposing the popular war policy. The fact remains that he did oppose it, and on that account became not only the sworn and declared enemy of Brissot and the Girondins but one of the leading statesmen in France. In May 1792 he started a journal, the Défenseur de la Constitution, in which to develop his views, and when news of disasters came from the frontiers it was recognized that he had been right in opposing the war, and his attacks on what he called the great conspiracy of the external and internal enemies of the country began to be heeded. Yet Robespierre took no active part in the organization of the insurrection which overthrew the monarchy, and it was only after the Tuileries was captured on 10 August that he appeared at the Hôtel de Ville as a member of the Council-General of the Commune of Paris. Of this period of his career undoubtedly his most important speeches are those delivered in the Jacobin Club on the war (*Speech II*).

With the meeting of the Convention begins the third epoch in Robespierre's political career. He was not a man of action, he had not shared in Danton's gigantic efforts to drive the Prussians out of France, he had not been a conspicuous member of the insurrectionary Commune, he had taken no share in the capture of the Tuileries, and yet from his reputation as a good democrat, which he had established

in the Constituent Assembly, and as a farseeing statesman, derived from his opposition to the war, he was elected first deputy for Paris. He was at once singled out with Danton and Marat for the attacks of the younger and more hot-headed and violent Girondin deputies, whose abuse culminated in the famous impeachment delivered against him by Louvet on 29 October 1792 (Louvet, *Speech I*, vol. i. pp. 458-474). To the articles contained in this attack Robespierre answered in an equally elaborate reply on 5 November (*Speech III*), and the result of the oratorical duel was to improve the position of Robespierre, who from this date was accepted as a leader by the deputies of the Mountain, while he still remained the idol of the Jacobin Club. His great speech of 3 December 1792 (*Speech IV*) laid the finishing touch to his reputation as a practical statesman; he opposed by irrefutable arguments the absurdity of trying Louis; he treated the question in a practical fashion, and all the members whether of the Mountain or the Marsh, who preferred sound logic to theatrical display, rallied to him. During the early months of 1793 Robespierre was kept busy, like Danton, in answering the accusations levied against him by the Girondins, and on 10 April he took up their challenge and accused them in turn. (See Vergniaud, *Speech XI*: Guadet, *Speech II*.) The struggle between the two parties was one to the death, and on 31 May and 2 June 1793 Robespierre took a leading part in the proscription of the Girondin leaders.

With the revolution of 31 May 1793 the polemical period of Robespierre's career in the Convention came to an end. The Mountain had triumphed, and Robespierre was to share the results of the victory by becoming one of the rulers of France. He had not been a member of the first Committee of Public Safety, elected on 7 April, which resigned on 10 July 1793, but he was elected to its successor in the place of Gasparin; who retired owing to illness, on 27 July. Once in power Robespierre devoted all his attention to building up the absolute supremacy of the Committee of

Public Safety, in which work he was chiefly aided by Danton, who had refused to be a member of it. In the Committee itself he did not exercise much influence; he had no important department of government assigned to him, and his function was to define the bases of revolutionary government. This he did in three elaborate reports, read upon 15 Frimaire (5 December 1793), 5 Nivôse (25 December 1793) and 17 Pluviôse (5 February 1794). These reports deserve the most careful study both for the light they throw upon the opinions of Robespierre and the manner in which they explain and define the meaning of the system of the Terror, but unfortunately they are very long and somewhat prolix, and so only the first of them is reproduced in this volume (*Speech VI*). For that Robespierre was one of the chief authors of the Terror is an indubitable fact, whatever his apologists may urge; it is true that he was not by any means the ruler of the Committee of Public Safety, and that it was the Committee which established and maintained the Terror; but he supported the majority in their action, and, to quote but one instance, it was Robespierre, the young avocat who had resigned a judgeship from a loathing of the death penalty, the orator who in the Constituent Assembly had proposed the abolition of the punishment of death, who on 8 Brumaire (29 October 1793) carried a decree to 'render the procedure of the Revolutionary Tribunal more rapid' by which after any trial had lasted three days the president was to ask the jury if they had made up their minds, even if the defence was not concluded or commenced. Robespierre then was one of the authors of the Reign of Terror; he was one of the creators of the supremacy of the Committee of Public Safety; but he was one individual out of twelve upon it, he was not the master of the Committee, he was rather a tool. The working members of the Committee, Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Carnot, the two Priours, Jean Bon Saint-André and Robert Lindet, were very glad to have Robespierre among them; his reputation

for virtue and probity shielded them from censure ; all enmity could be directed against him ; and as long as he did not interfere with them in the practical work of executive government, and spent his time in elaborating theories or in quarrelling with the members of the other committee of government, the Committee of General Security, they did not interfere with him. But Robespierre had no idea of being a tool ; he knew he was the only man in the Committee whose name was known outside the Convention, and he intended to use the supremacy of the Committee to carry out his own theories of government. During the early months of the absolutism of the Committee, Robespierre and the working members laboured together in their different ways to establish that absolutism. A Reign of Terror had to be created in the Commune of Paris and in the Convention, and for this purpose the Hébertists and Dantonists were sacrificed. The Hébertists fell because to Billaud-Varenne and Collot-d'Herbois they resented the omnipotence of the Committee and propounded theories of government of their own, and the Dantonists because they openly disapproved of the extent to which the Terror was being developed and because Danton alone had enough influence in the Convention to overthrow the system. Robespierre looked on these matters from a different standpoint ; it was not the political but the irreligious doctrines of the Hébertists which were abhorrent to him ; it was the lax morality and broad tolerance of Danton which he loathed, not his views on government. His behaviour towards Danton may be explained on this hypothesis, but nothing can excuse his personal treachery towards the great tribune, his speech of 11 Germinal (31 March 1794) which prevented Danton from being heard in the Convention (*Speech VII*) or the nature of the notes with which he supplied Saint-Just as material for his report.

After the execution of the Dantonists begins the last epoch of Robespierre's career. The power of the Great Committee was established. Robespierre now hoped to use

that power to establish a Reign of Virtue. He was a thorough puritan at heart, and believed in the maxims of Rousseau as thoroughly as ever member of the Long Parliament believed in the Bible. He had many followers; the Jacobin Club, cleared of the Hébertists, was the headquarters of the Puritans, and his adherents were now allpowerful in the Commune of Paris. His puritan ideas were developed in his longest and most famous speech, that delivered on 18 Floréal Year II (7 May), by which the Convention acknowledged the existence of the Supreme Being (*Speech VIII*). This was followed by the Festival of the Supreme Being on 20 Prairial (8 June 1794) at which Robespierre presided as President of the Convention, and which marked the zenith of his political fame. But for all his seeming importance, Robespierre was not in the summer of 1794 a more important member of the Great Committee than he had been at the first. His notions of a Reign of Virtue, his puritan ideas seemed absurd and impracticable to his colleagues. They resented his pretended superiority; they had no faith in his new religion; and they had no idea of allowing him to use them as tools or to cast them out of the pale as atheists. As long as he merely harangued the Convention about his virtue and the Supreme Being, they expressed no objection, but when he began with veiled threats to talk about the need of making virtue the order of the day and of extirpating the vicious, they prepared to overthrow the statesman, who was not satisfied with being a politician but wished to be a pontiff as well. On 8 Thermidor Robespierre reappeared in the Convention after an absence of some weeks alike from the Assembly and the Committee of Public Safety, and read an elaborate harangue, defending himself and declaring war against his opponents (*Speech X*). On the motion of his friend Couthon the speech was as usual with Robespierre's prepared efforts ordered to be printed and circulated. But his success was not of long duration; the opponents of the Reign of Virtue soon recovered themselves and the deputies implicated by

him prepared to strike. Collot-d'Herbois, one of Robespierre's colleagues in the Committee of Public Safety, was President and encouraged the opposition. Turn by turn, Billaud-Varenne, a member of the Committee of Public Safety, Vadier, Panis and Amar of the Committee of General Security, Cambon of the Financial Committee, and Bourdon of the Oise, Bentabole, Charlier and Thirion, independent deputies of the Mountain, raised their protests and the decree ordering the printing of the great speech was revoked. In the evening Robespierre read his speech to the Jacobin Club; where the Puritans gave him an enthusiastic reception and a cordial hearing, which consoled him for his rebuff in the Convention. On the following day, 9 Thermidor (27 July 1794), Saint-Just began a report, composed in the sense of Robespierre's speech. He was interrupted by Tallien and Billaud-Varenne; Robespierre entered the tribune but his voice was drowned by cries of 'à bas le tyran'; the acting president Thuriot forbade him to speak, and Barère in the name of the Committee of Public Safety read a report denouncing his conduct and the puritan Commune of Paris, though not actually mentioning Robespierre himself. Then arose a scene of indescribable tumult, during which Louchet, an obscure deputy for the Aveyron, proposed a decree ordering the arrest of Robespierre, which was carried, and was followed by others against his brother, Couthon, Saint-Just and Le Bas. The story of the subsequent events, of Robespierre's rescue by Hanriot, his reception at the Hôtel de Ville, the defeat of the Commune of Paris by Barras and Léonard Bourdon, the outlawry of the Puritans, and their execution on 10 Thermidor, are best studied in connection with Barère's reports (see Barère, *Speeches* XII, XIII, XIV, vol. ii. pp. 138-157); it is enough to say here that the great harangue of 8 Thermidor was the last speech delivered by Robespierre in the Convention.

This is not the place to examine Robespierre's political ideas; they are best exhibited in his speeches. But something must be said of the religious or rather the puritan

conception which runs through them, and which is the key note of all his later speeches. He was no statesman, like Danton or Billaud-Varenne, whose main idea was to maintain peace and order and carry France triumphantly through her difficulties; he was a puritan, who wished to make France virtuous by force of Terror. The political conceptions of Danton and Billaud-Varenne were expressed by Barère's phrase that 'Terror is the order of the day'; Robespierre wished to change this formula into 'Virtue is the order of the day.' He was at the same time a smaller and a greater man than Danton; smaller in that he could not see that the first need for France was the maintenance of good government and efficient armies without troubling about the future; greater in that he had formed a high ideal and a grand conception for her future happiness. Rousseau's works were his Bible; and the ideas expressed in them seemed to him to be so absolutely right and perfect that the horrible enormities of the Reign of Terror were justified if they tended to place them in working operation in France. The Reign of Terror was to Danton and Billaud-Varenne an expedient of temporary government in a time of crisis, but to Robespierre a means to an end, and he, the man who inveighed in the Constituent Assembly against punishing even a murderer with death, was yet the author of the law of 8 Brumaire for 'rendering the procedure of the Revolutionary Tribunal more rapid,' and of the law of 22 Prairial for depriving prisoners accused of political offences of counsel. To him, as a fanatic, political opposition seemed more worthy of death than crime, for crimes were offences against individuals, political opposition a wilful hindrance to the establishment of the Reign of Virtue.

Robespierre's oratory was the one means by which he attained his popularity and subsequent possession of power, and it therefore deserves special study. He was not a man of action, like Danton or Saint-Just, he was not a worker like Billaud-Varenne and his colleagues in the Committee of Public Safety, he was not even a clever reflector of the

ideas of the majority like Barère. His speeches may be divided into two classes, his ordinary intervention in the debates of the Convention, which have none of the masculine energy of Danton's improvisations, and his set harangues. These were always most carefully composed, for Robespierre was proud of his literary style and took the greatest pains to perfect it. These harangues are immensely long and even prolix, but in their very length, in their rhetorical development they are characteristic of the man. They are carefully founded on classical models; their instances and examples are nearly invariably drawn from Greek and Roman history, and they are at times wearisome from the constant use of rhetorical figures and tropes. They are intensely subjective; Robespierre is never happier than when talking about himself, his virtue and his calumniators, and it is in the religious portion of his speeches, in which he most nearly preaches, that his eloquence is best to be perceived. The best criticism ever written on Robespierre as an orator is by Garat, who was his colleague in the Constituent Assembly and Minister of Justice and the Interior in the first months of the Republic. It deserves quotation in full. 'Dans Robespierre,' he writes, 'à travers le bavardage insignifiant de ses improvisations journalières, à travers son rabâchage éternel sur les droits de l'homme, sur la souveraineté du peuple, sur les principes, dont il parlait sans cesse, et sur lesquels il n'a jamais répandu une seule vue un peu exacte et un peu neuve, je croyais apercevoir, surtout quand il imprimait, les germes d'un talent qui pouvait croître, qui croissait réellement, et dont le développement entier pourrait faire un jour beaucoup de bien ou beaucoup de mal. Je le voyais, dans son style, occupé à étudier et à imiter ces formes de la langue qui ont de l'élégance, de la noblesse, et de l'éclat. D'après les formes mêmes qu'il imitait et qu'il reproduisait le plus souvent, il m'était facile de deviner que toutes ses études, il les faisait surtout dans Rousseau¹.' Many accounts have been written

¹ Garat, *Mémoires sur Suard*, vol. ii. p. 339.

of Robespierre's oratorical manner, of his sharp voice, his blinking and constant use of glasses, his foppish neatness of costume, his taste for bright coloured clothes, the nosegays of flowers he took with him into the tribune, and his use of powder on his hair and of knee-breeches in the days, when it was a mark of patriotism to wear trousers, a moustache and a red cap; but the following notice by Fiévée, who describes him as he appeared at one of the meetings of the Jacobins in December 1793 when he was denouncing Hébert and the atheists, deserves reproduction, though evidently written with a bias against him. 'Robespierre s'avança lentement. Ayant conservé à près seul à cette époque le costume et la coiffure en usage avant la Révolution, petit, maigre, il ressemblait assez à un tailleur de l'ancien régime; il portait des bésicles, soit qu'il en eût besoin, soit qu'elles lui servissent à cacher les mouvements de sa physionomie austère et sans aucune dignité. Son débit était lent, ses phrases étaient si longues que chaque fois qu'il s'arrêtait en relevant ses lunettes sur son front, on pouvait croire qu'il n'avait plus rien à dire; mais, après avoir promené ses regards sur tous les points de la salle, il rabaissait ses lunettes, puis ajoutait quelques phrases aux périodes déjà si allongées lorsqu'il les avait suspendues.'

The text of all the speeches in this selection, except *Speech VII*, is that of the editions printed by order of the Constituent Assembly, the Jacobin Club or the Convention, and revised for the press by Robespierre himself; certain paragraphs are omitted in *Speeches II, IV* and *VI* owing to their great length. *Speech VII* on the arrest of Danton is the only improvisation, and is reprinted from the report in the *Moniteur*. The most elaborate life of Robespierre, which is generally correct in its facts, though it partakes too much of the nature of a eulogy to be trusted in its judgments, is the *Histoire de Robespierre* by Ernest Hamel, 3 vols. Paris, 1865-67, and for a critical study of his eloquence reference should be made to Aulard's *Les Orateurs de la Législative et de la Convention*, vol. ii. pp. 354-422.

SPEECHES OF ROBESPIERRE.

I.

ON THE ABOLITION OF THE PUNISHMENT OF DEATH (30 May 1791).

It has been said that Robespierre's influence and importance grew steadily in the Constituent Assembly, and that after the death of Mirabeau he was recognized as a statesman. The only important motion, which he carried, however, was the self-denying ordinance, which declared that members of the Constituent were not eligible to be elected to the first Assembly chosen under the new Constitution. Though the result of this resolution was most disastrous, in that it caused the Legislative Assembly to be composed of new and inexperienced men, the speech in which he proposed it was not one of Robespierre's happiest efforts, and the following speech, delivered a few days later, has been selected instead, as a specimen of his oratory during the period in which he sat in the Constituent Assembly. In it will be seen the same neatness of expression and pedantic ornamentation, which distinguished his later speeches.

LA nouvelle ayant été portée à Athènes que des citoyens avaient été condamnés à mort dans la ville d'Argos, on courut dans les temples et on conjura les dieux de détourner les Athéniens des pensées si cruelles et si funestes. Je viens prier, non les dieux, mais les législateurs, qui doivent être les organes et les interprètes des lois éternelles que la Divinité a dictées aux hommes, d'effacer du code des Français les lois de sang, qui commandent les meurtres juridiques, et que repoussent leurs mœurs et leur constitution nouvelle. Je veux leur prouver : 1^o que la peine de mort

est essentiellement injuste ; 2^o qu'elle n'est pas la plus réprimante des peines, et qu'elle multiplie les crimes beaucoup plus qu'elle ne les prévient.

Hors de la société civile, qu'un ennemi acharné vienne attaquer mes jours, ou que, repoussé vingt fois, il revienne encore ravager le champ que mes mains ont cultivé, puisque je ne puis opposer que mes forces individuelles aux siennes, il faut que je périsse ou que je le tue, et la loi de la défense naturelle me justifie et m'approuve. Mais dans la société, quand la force de tous est armée contre un seul, quel principe de justice peut l'autoriser à lui donner la mort ? Quelle nécessité peut l'en absoudre ? Un vainqueur qui fait mourir ses ennemis captifs est appelé barbare ! Un homme qui fait égorger un enfant, qu'il peut désarmer et punir, paraît un monstre ! Un accusé que la société condamne n'est tout au plus pour elle qu'un ennemi vaincu et impuissant ; il est devant elle plus faible qu'un enfant devant un homme fait.

Ainsi, aux yeux de la vérité et de la justice, ces scènes de mort qu'elle ordonne avec tant d'appareil ne sont autre chose que de lâches assassinats, que des crimes solennels, commis, non par des individus mais par des nations entières, avec des formes légales. Quelque cruelles, quelque extravagantes que soient ces lois, ne vous en étonnez plus. Elles sont l'ouvrage de quelques tyrans ; elles sont les chaînes dont ils accablent l'espèce humaine ; elles sont les armes, avec lesquelles ils la subjuguent ; elles furent écrites avec du sang. 'Il n'est point permis de mettre à mort un citoyen Romain.' Telle était la loi que le peuple avait portée : mais Sylla vainquit et dit : 'Tous ceux qui ont porté les armes contre moi sont dignes de mort.' Octave et les compagnons de ses forfaits confirmèrent cette loi.

Sous Tibère, avoir loué Brutus fut un crime digne de mort. Caligula condamna à mort ceux qui étaient assez sacrilèges pour se déshabiller devant l'image de l'Empereur. Quand la tyrannie eut inventé les crimes de lèse-majesté,

qui étaient ou des actions indifférentes, ou des actions héroïques, qui eût osé penser qu'elles pouvaient mériter une peine plus douce que la mort, à moins de se rendre coupable lui-même de lèse-majesté ?

Quand le fanatisme, né de l'union monstrueuse de l'ignorance et du despotisme, inventa à son tour les crimes de lèse-majesté divine, quand il conçut, dans son délire, de venger Dieu lui-même, ne fallut-il pas qu'il lui offrît aussi du sang, et qu'il le mît au moins au niveau des monstres qui se disaient ses images ?

La peine de mort est nécessaire, disent les partisans de l'antique et barbare routine ; sans elle il n'est point de frein assez puissant pour le crime. Qui vous l'a dit ? Avez-vous calculé tous les ressorts par lesquels les lois pénales peuvent agir sur la sensibilité humaine ? Hélas ! avant la mort, combien de douleurs physiques et morales l'homme ne peut-il pas endurer !

Le désir de vivre cède à l'orgueil, la plus impérieuse de toutes les passions qui maîtrisent le cœur de l'homme ; la plus terrible de toutes les peines pour l'homme social, c'est l'opprobre, c'est l'accablant témoignage de l'exécration publique. Quand le législateur peut frapper les citoyens par tant d'endroits et de tant de manières, comment pourrait-il se croire réduit à employer la peine de mort ? Les peines ne sont pas faites pour tourmenter les coupables, mais pour prévenir le crime par la crainte de les encourir.

Le législateur, qui préfère la mort et les peines atroces aux moyens les plus doux qui sont en son pouvoir, outrage la délicatesse publique, émousse le sentiment moral chez le peuple qu'il gouverne, semblable à un précepteur malhabile qui, par le fréquent usage des châtimens cruels, abrutit et dégrade l'âme de son élève ; enfin, il use et affaiblit les ressorts du gouvernement, en voulant les tendre avec plus de force.

Le législateur qui établit cette peine, renonce à ce principe salutaire, que le moyen le plus efficace de réprimer les

crimes est d'adapter les peines au caractère des différentes passions qui les produisent et de les punir, pour ainsi dire, par elles-mêmes. Il confond toutes les idées, il trouble tous les rapports, et contrarie ouvertement le but des lois pénales.

La peine de mort est nécessaire, dites-vous ? Si cela est, pourquoi plusieurs peuples ont-ils su s'en passer ? par quelle fatalité ces peuples ont-ils été les plus sages, les plus heureux et les plus libres ? Si la peine de mort est la plus propre à prévenir les grands crimes, il faut donc qu'ils aient été plus rares chez les peuples qui l'ont adoptée et prodiguée. Or, c'est précisément tout le contraire. Voyez le Japon ; nulle part la peine de mort et les supplices ne sont autant prodigués ; nulle part les crimes ne sont ni si fréquents ni si atroces. On dirait que les Japonais veulent disputer de férocité avec les lois barbares qui les outragent et qui les irritent. Les républiques de la Grèce, où les peines étaient modérées, où la peine de mort était ou infiniment rare ou absolument inconnue, offraient-elles plus de crimes et moins de vertus que les pays gouvernés par des lois de sang ? Croyez-vous que Rome fut souillée par plus de forfaits, lorsque, dans les jours de sa gloire, la loi Porcia eut anéanti les peines sévères portées par les rois et par les décemvirs, qu'elle ne le fut sous Sylla qui les fit revivre, et sous les empereurs qui en portèrent la rigueur à un excès digne de leur infâme tyrannie ? La Russie a-t-elle été bouleversée depuis que le despote qui la gouverne a entièrement supprimé la peine de mort, comme s'il eût voulu expier par cet acte d'humanité et de philosophie le crime de retenir des millions d'hommes sous le joug du pouvoir absolu ?

Écoutez la voix de la justice et de la raison ; elle nous crie que les jugements humains ne sont jamais assez certains pour que la société puisse donner la mort à un homme condamné par d'autres hommes sujets à l'erreur. Eussiez-vous imaginé l'ordre judiciaire le plus parfait,

eussiez-vous trouvé les juges les plus intègres et les plus éclairés, il vous restera toujours quelque place à l'erreur ou à la prévention. Pourquoi vous interdire le moyen de les réparer ? pourquoi vous condamner à l'impuissance de tendre une main secourable à l'innocence opprimée ? Qu'importent ces stériles regrets, ces réparations illusoires que vous accordez à une ombre vaine, à une cendre insensible ? elles sont les tristes témoignages de la barbare témérité de vos lois pénales. Ravir à l'homme la possibilité d'expier son forfait par son repentir ou par des actes de vertu, lui fermer impitoyablement tout retour à la vertu, à l'estime de soi-même, se hâter de le faire descendre, pour ainsi dire, dans le tombeau encore tout couvert de la tache récente de son crime, est à mes yeux le plus horrible raffinement de la cruauté.

Le premier devoir du législateur est de former et de conserver les mœurs publiques, source de toute liberté. source de tout bonheur social ; lorsque, pour courir à un but particulier, il s'écarte de ce but général et essentiel, il commet la plus grossière et la plus funeste des erreurs.

Il faut donc que les lois présentent toujours aux peuples le modèle le plus pur de la justice et de la raison. Si, à la place de cette sévérité puissante, de ce calme modéré qui doit les caractériser, elles mettent la colère et la vengeance ; si elles font couler le sang humain qu'elles peuvent épargner et qu'elles n'ont pas le droit de répandre ; si elles étalent aux yeux du peuple des scènes cruelles et des cadavres meurtris par des tortures, alors elles altèrent dans le cœur des citoyens les idées du juste et de l'injuste, elles font germer au sein de la société des préjugés féroces qui en produisent d'autres à leur tour. L'homme n'est plus pour l'homme un objet si sacré ; on a une idée moins grande de sa dignité quand l'autorité publique se joue de sa vie. L'idée du meurtre inspire bien moins d'effroi, lorsque la loi même en donne l'exemple et le spectacle ; l'horreur du crime diminue dès qu'elle ne le punit plus que par un

autre crime. Gardez-vous bien de confondre l'efficacité des peines avec l'excès de la sévérité : l'un est absolument opposé à l'autre. Tout seconde les lois modérées ; tout conspire contre les lois cruelles.

On a observé que dans les pays libres, les crimes étaient plus rares, et les lois pénales plus douces ; toutes les idées se tiennent. Les pays libres sont ceux où les droits de l'homme sont respectés, et où, par conséquent, les lois sont justes. Partout où elles offensent l'humanité par un excès de rigueur, c'est une preuve que la dignité de l'homme n'y est pas connue, que celle du citoyen n'existe pas ; c'est une preuve que le législateur n'est qu'un maître qui commande à des esclaves, et qui les châtie impitoyablement suivant sa fantaisie. Je conclus à ce que la peine de mort soit abrogée.

II.

ON THE WAR (2 and 11 January 1792).

At the close of the session of the Constituent Assembly, Robespierre went to Arras, his native place, on a visit. He was welcomed as a popular hero, and spent a few weeks enjoying the popularity he had acquired by his efforts on behalf of the democratic cause. In November 1791 he returned to Paris to take up his office as Public Accuser to the Tribunal of the Seine. He had no desire, however, to give up politics : and as he was absolutely the most popular member of the Jacobin Club, he had no hesitation as to where he could best express his political opinions. He found the centre of interest had already changed. The Legislative Assembly, not being allowed to touch constitutional questions, had entered on the course, which was to plunge France into war, and all minds were occupied with the conduct of the Emperor Leopold. It was on 28 November 1791 that Robespierre reappeared at the Jacobin Club ; he was received with flattering enthusiasm. The president of the club, Collot-d'Herbois, his future colleague in the Committee of Public Safety, at once rose and said : ' Je demande que ce membre de l'Assemblée Constituante, justement

surnommé l'incorruptible, préside la société.' The motion was carried by acclamation, and Robespierre uttered a few words, attacking the Emperor and concluding with one of his favourite classical allusions: 'Il faut tracer autour de lui le cercle que Popilius traça autour de Mithridate.' But at the same time he perceived the mistake which Brissot and the Girondins were making; he, like Marat, like Danton, like Mirabeau, understood the dangers which a foreign war would entail on France; he comprehended the horrors of war and could not look upon its outbreak with the light-hearted insouciance, which characterized the Girondin orators. On 18 December 1791, he delivered his first speech against the policy of Brissot, which was directly intended to bring about a great European war. On 2 January 1792, he further developed his ideas in the following remarkable speech, delivered also from the tribune of the Jacobin Club. It is of the greatest importance to the right understanding of the history of the French Revolution. The disasters of the foreign war indubitably caused the Reign of Terror. The foreign war was the work of Brissot and the Girondins. They could not carry it to a successful issue, and therefore had to give way to the strong measures and harsh expedients of statesmen, who were more practical and more energetic than they. These statesmen who had to undertake the government of France during the critical times, which the war caused, were themselves opposed to the war, and to rightly comprehend the policy, the attitude, and the inclinations of the two great parties, which were to rend each other, the following speech of Robespierre must be carefully compared with those of Vergniaud and Guadet on the same subject. This speech of 2 January was the most important delivered by Robespierre during the year he was removed from the sphere of practical politics; he followed it up with another harangue on 11 January 1792, in which he expounded the same theses, and of which only the concluding paragraphs are given below as a sort of appendix to the speech of 2 January. His sentiments at this time marked the broad line of demarcation, which existed between the Girondins and the practical men of the party, which was to be called the Mountain, in the Convention; they show how entire and thorough was the contrast between the two parties, and prove, as nothing else can, that the future rivalry in the Convention was the result of a deep-lying and fundamental

contrast between the two, and not of a mere struggle for the possession of power or the gratification of personal ambition.

LES plus grandes questions qui agitent les hommes ont souvent pour base un malentendu ; il y en a un, si je ne me trompe, même dans celle-ci ; il suffit de le faire cesser, et tous les bons citoyens se rallieront aux principes et à la vérité.

Des deux opinions qui ont été balancées dans cette assemblée, l'une a pour elles toutes les idées qui flattent l'imagination, toutes les espérances brillantes qui animent l'enthousiasme, et même un sentiment généreux soutenu de tous les moyens que le gouvernement le plus actif et le plus puissant peut employer pour influencer sur l'opinion ; l'autre n'est appuyée que sur la froide raison et sur la triste vérité. Pour plaire, il faut défendre la première : pour être utile, il faut soutenir la seconde avec la certitude de déplaire à tous ceux qui ont le pouvoir de nuire : c'est pour celle-ci que je me déclare.

Ferons-nous la guerre, ou ferons-nous la paix ? Attaquerons-nous nos ennemis, ou les attendrons-nous dans nos foyers ? Je crois que cet énoncé ne présente pas la question sous tous les rapports et dans toute son étendue. Quel parti la nation et ses représentants doivent-ils prendre, dans les circonstances où nous sommes, à l'égard de nos ennemis intérieurs et extérieurs ? Voilà le véritable point de vue sous lequel on doit l'envisager, si on veut l'embrasser tout entière, et la discuter avec toute l'exactitude qu'elle exige. Ce qui importe, par-dessus tout, quel que puisse être le fruit de nos efforts, c'est d'éclairer la nation sur ses véritables intérêts et sur ceux de ses ennemis ; c'est de ne pas ôter à la liberté sa dernière ressource, en donnant le change à l'esprit public dans des circonstances critiques. Je tâcherai de remplir cet objet en répondant principalement à l'opinion de M. Brissot.

Si des traits ingénieux, si la peinture brillante et prophétique des succès d'une guerre terminée par les

embrassements fraternels de tous les peuples de l'Europe sont des raisons suffisantes pour décider une question aussi sérieuse, je conviendrai que M. Brissot l'a parfaitement résolue ; mais son discours m'a paru présenter un vice qui n'est rien dans un discours académique, et qui est de quelque importance dans la plus grande de toutes les discussions politiques ; c'est qu'il a sans cesse évité le point fondamental de la question, pour élever à côté tout son système sur une base absolument ruineuse.

Certes, j'aime, tout autant que M. Brissot, une guerre entreprise pour étendre le règne de la liberté, et je pourrais me livrer aussi au plaisir d'en raconter d'avance toutes les merveilles. Si j'étais maître des destinées de la France, si je pouvais, à mon gré, diriger ses forces et ses ressources, j'aurais envoyé dès longtemps une armée en Brabant¹, j'aurais secouru les Liégeois² et brisé les fers des Bataves³ : ces expéditions sont fort de mon goût. Je n'aurais point, il est vrai, déclaré la guerre à des sujets rebelles, je leur aurais ôté jusqu'à la volonté de se rassembler ; je n'aurais pas permis à des ennemis plus formidables et plus près de nous de les protéger et de susciter au-dedans des dangers plus sérieux.

Mais, dans les circonstances où je trouve mon pays, je jette un regard inquiet autour de moi, et je me demande si la guerre que l'on fera sera celle que l'enthousiasme nous promet ; je me demande qui la propose, comment, dans quelles circonstances, et pourquoi ?

C'est là, c'est dans notre situation tout extraordinaire que réside toute la question. Vous en avez sans cesse détourné

¹ Allusion to the rising in Belgium caused by the reforms of the Emperor Joseph II, in 1789, which was finally suppressed by the force of arms and by concessions by the Emperor Leopold in 1790.

² The people of Liège had risen in insurrection against their bishop in 1789, and had been put down by the Prussian troops.

³ The Dutch had made an effort, in 1786, to expel their Stadtholder, the Prince of Orange, who had however been restored by the diplomacy of Pitt and the forces of Prussia.

vos regards ; mais j'ai prouvé¹ ce qui était clair pour tout le monde, que la proposition de la guerre actuelle était le résultat d'un projet formé dès longtemps par les ennemis intérieurs de notre liberté ; je vous en ai montré le but : je vous ai indiqué les moyens d'exécution ; d'autres vous ont prouvé qu'elle n'était qu'un piège visible : un orateur, membre de l'Assemblée Constituante, vous a dit, à cet égard, des vérités de fait très-importantes ; il n'est personne qui n'ait aperçu ce piège, en songeant que c'était après avoir constamment protégé les émigrations et les émigrants rebelles qu'on proposait de déclarer la guerre à leurs protecteurs, en même temps qu'on défendait encore les ennemis du dedans confédérés avec eux. Vous êtes convenus vous-mêmes que la guerre plaisait aux émigrés, qu'elle plaisait au ministère, aux intrigants de la cour, à cette faction nombreuse, dont les chefs, trop connus, dirigent, depuis longtemps, toutes les démarches du pouvoir exécutif ; toutes les trompettes de l'aristocratie et du gouvernement en donnent à la fois le signal ; enfin, quiconque pourrait croire que la conduite de la cour, depuis le commencement de cette Révolution, n'a pas été toujours en opposition avec les principes de l'égalité et le respect pour les droits du peuple serait regardé comme insensé, s'il était de bonne foi ; quiconque pourrait dire que la cour propose une mesure aussi décisive que la guerre sans la rapporter à son plan, ne donnerait pas une idée plus avantageuse de son jugement : or, pouvez-vous dire qu'il soit indifférent au bien de l'État que l'entreprise de la guerre soit dirigée par l'amour de la liberté ou par l'esprit du despotisme, par la fidélité ou par la perfidie ? Cependant, qu'avez-vous répondu à tous ces faits décisifs ? qu'avez-vous dit pour dissiper tant de justes soupçons ? Votre réponse à ce principe fondamental de toute cette discussion fait juger tout votre système.

‘ La défiance’, avez-vous dit dans votre premier discours²,

¹ In his speech of 18 December 1791.

² Quotation from Brissot's speech.

‘la défiance est un état affreux : elle empêche les deux pouvoirs d’agir de concert, empêche le peuple de croire aux démonstrations du pouvoir exécutif, attiédit son attachement, relâche sa soumission.’

La défiance est un état affreux! Est-ce là le langage d’un homme libre qui croit que la liberté ne peut être achetée à trop haut prix ? *Elle empêche les deux pouvoirs d’agir de concert!* Est-ce encore vous qui parlez-en ? Quoi ! c’est la défiance du peuple qui empêche le pouvoir exécutif de marcher, et ce n’est pas sa volonté propre ? Quoi ! c’est le peuple qui doit croire aveuglement aux *démonstrations* du pouvoir exécutif, et ce n’est plus le pouvoir exécutif qui doit mériter la confiance du peuple, non par des *démonstrations* mais par des faits. *La défiance attiédit son attachement!* Et à qui donc le peuple doit-il de *l’attachement* ? Est-ce à un homme ? est-ce à l’ouvrage de ses mains, ou bien à la patrie, à la liberté ? *Elle relâche sa soumission!* à la loi, sans doute. En a-t-il manqué jusqu’ici ? Qui a le plus de reproche à se faire à cet égard, ou de lui, ou de ses oppresseurs ? . . .

Personne ne doute aujourd’hui qu’il existe une ligue puissante et dangereuse contre l’égalité et contre les principes de notre liberté ; on sait que la coalition qui porte des mains sacrilèges sur les bases de la Constitution s’occupe avec activité des moyens d’achever son ouvrage, qu’elle domine à la cour, qu’elle gouverne les ministres : vous êtes convenus qu’elle avait le projet d’étendre encore la puissance ministérielle, et d’aristocratiser la représentation nationale ; vous nous avez priés de croire que les ministres et la cour n’avaient rien de commun avec elle ; vous avez démenti, à cet égard, les assertions positives de plusieurs orateurs et l’opinion générale ; vous vous êtes contentés d’alléguer que des intrigants ne pouvaient porter atteinte à la liberté. Ignorez-vous que ce sont les intrigants qui font le malheur des peuples ? Ignorez-vous que des intrigants, secondés par la force et par les trésors du gouvernement, ne sont pas à

négliger? que vous-même vous vous êtes fait une loi jadis de poursuivre avec chaleur une partie de ceux dont il est ici question? Ignorez-vous que, depuis le départ du Roi¹, dont le mystère commence à s'éclaircir, ils ont eu le pouvoir de faire rétrograder la Révolution, et de commettre impunément les plus coupables attentats contre la liberté? D'où vous vient donc tout à coup tant d'indulgence ou de sécurité? . . .

Où je me trompe ou la faiblesse des motifs par lesquels vous avez voulu nous rassurer sur les intentions de ceux qui nous poussent à la guerre est la preuve la plus frappante qui puisse les démontrer. Loin d'aborder le véritable état de la question, vous l'avez toujours fui. Tout ce que vous avez dit est donc hors de la question. Votre opinion n'est fondée que sur des hypothèses vagues et étrangères.

Que nous importent, par exemple, vos longues et pompeuses dissertations sur la guerre Américaine? Qu'y a-t-il de commun entre la guerre ouverte qu'un peuple fait à ses tyrans, et un système d'intrigue conduit par le gouvernement même contre la liberté naissante? Si les Américains avaient triomphé de la tyrannie Anglaise en combattant sous les drapeaux de l'Angleterre et sous les ordres de ses généraux contre ses propres alliés, l'exemple des Américains serait bon à citer: on pourrait même y joindre celui des Hollandais et des Suisses, s'ils s'étaient reposés sur le duc d'Albe et sur les princes d'Autriche et de Bourgogne du soin de venger leurs outrages et d'assurer leur liberté. Que nous importent encore les victoires rapides que vous remportez à la tribune sur le despotisme et sur l'aristocratie de l'univers? Comme si la nature des choses se pliait si facilement à l'imagination d'un orateur! Est-ce le peuple ou le génie de la liberté qui dirigera le plan qu'on nous propose? c'est la cour, ce sont ses officiers, ce sont ses ministres. Vous oubliez toujours que cette donnée change toutes les combinaisons. . . .

¹ The Flight to Varennes on 21 June 1791.

Il résulte de ce que j'ai dit plus haut, qu'il pourrait arriver que l'intention de ceux qui demandent et qui conduiraient la guerre ne fût pas de la rendre fatale aux ennemis de notre Révolution et aux amis du pouvoir absolu des rois : n'importe ! vous vous chargez vous-même de la conquête de l'Allemagne, d'abord ; vous promenez notre armée triomphante chez tous les peuples voisins ; vous établissez partout des municipalités, des directoires, des assemblées nationales, et vous vous écriez vous-mêmes que cette pensée est sublime, comme si le destin des empires se réglait par des figures de rhétorique. Nos généraux, conduits par vous, ne sont plus que les missionnaires de la Constitution ; notre camp, qu'une école de droit public ; les satellites des monarques étrangers, loin de mettre aucun obstacle à l'exécution de ce projet, volent au-devant de nous, non pour nous repousser, mais pour nous écouter.

Il est fâcheux que la liberté et le bon sens démentent ces magnifiques prédictions ; il est dans la nature des choses que la marche de la raison soit lentement progressive. Le gouvernement le plus vicieux trouve un puissant appui dans les préjugés, dans les habitudes, dans l'éducation des peuples. Le despotisme même déprave l'esprit des hommes, jusqu'à s'en faire adorer, et jusqu'à rendre la liberté suspecte et effrayante au premier abord. La plus extravagante idée qui puisse naître dans la tête d'un politique, est de croire qu'il suffise à un peuple d'entrer à main armée chez un peuple étranger, pour lui faire adopter ses lois et sa constitution. Personne n'aime les missionnaires armés ; et le premier conseil que donnent la nature et la prudence, c'est de les repousser comme des ennemis. J'ai dit qu'une telle invasion pourrait réveiller l'idée de l'embrasement du Palatinat¹ et des dernières guerres plus facilement qu'elle ne ferait germer des idées constitutionnelles, parce que la masse du peuple, dans ces contrées, connaît mieux ces faits que notre Constitution. Les récits des hommes éclairés qui

¹ Reference to the devastation of Palatinat by Turenne in 1674.

les connaissent démentent tout ce qu'on nous raconte de l'ardeur avec laquelle elles soupirent après notre Constitution et nos armées. Avant que les effets de notre Révolution se fassent sentir chez les nations étrangères, il faut qu'elle soit consolidée. Vouloir leur donner la liberté avant de l'avoir nous-mêmes conquise, c'est assurer à la fois notre servitude et celle du monde entier ; c'est se former des choses une idée exagérée et absurde de penser que, dès le moment où un peuple se donne une constitution, tous les autres répondent au même instant à ce signal. L'exemple de l'Amérique, que vous avez cité, aurait-il suffi pour briser nos fers, si le temps et le concours des plus heureuses circonstances n'avaient amené insensiblement cette Révolution ? La Déclaration des Droits n'est point la lumière du soleil qui éclaire au même instant tous les hommes ; ce n'est point la foudre qui frappe en même temps tous les trônes. Il est plus facile de l'écrire sur le papier, ou de la graver sur l'airain, que de rétablir dans le cœur des hommes ses sacrés caractères effacés par l'ignorance, par les passions et par le despotisme. Que dis-je ? n'est-elle pas tous les jours méconnue, foulée aux pieds, ignorée même parmi vous qui l'avez promulguée ? L'égalité des droits est-elle ailleurs que dans les principes de notre charte constitutionnelle ? Le despotisme, l'aristocratie ressuscitée sous des formes nouvelles ne relève-t-elle pas sa tête hideuse ? n'opprime-t-elle pas encore la faiblesse, la vertu, l'innocence, au nom des lois et de la liberté même ? La Constitution, que l'on dit fille de la Déclaration des Droits, ressemble-t-elle si fort à sa mère ? Que dis-je ? cette vierge, jadis rayonnante d'une beauté céleste, est-elle encore semblable à elle-même ? N'est-elle pas sortie meurtrie et souillée des mains impures de cette coalition qui trouble et tyrannise aujourd'hui la France, et à qui il ne manque, pour consommer ses funestes projets, que l'adoption des mesures perfides que je combats en ce moment ? Comment donc pouvez-vous croire qu'elle opérera, dans le moment même que nos ennemis intérieurs

auront marqué pour la guerre, les prodiges qu'elle n'a pu encore opérer parmi nous ?

Je suis loin de prétendre que notre Révolution n'influera pas dans la suite sur le sort du globe, plus tôt même que les apparences actuelles ne semblent l'annoncer : à Dieu ne plaise que je renonce à une si douce espérance ! Mais je dis que ce ne sera pas encore aujourd'hui ; je dis que cela n'est pas du moins prouvé, et que, dans le doute, il ne faut pas hasarder notre liberté ; je dis que, dans tous les temps, pour exécuter une telle entreprise avec succès, il faudrait le vouloir, et que le gouvernement qui en serait chargé, que ses principaux agents, ne le veulent pas, et qu'ils l'ont hautement déclaré.

Enfin, voulez-vous un contre-poison sûr à toutes les illusions que l'on vous présente ? réfléchissez seulement sur la marche naturelle des révolutions. Dans des états constitués comme presque tous les pays de l'Europe, il y a trois puissances : le monarque, les aristocrates et le peuple, ou plutôt le peuple est nul. S'il arrive une révolution dans ces pays, elle ne peut être que graduelle ; elle commence par les nobles, par le clergé, par les riches, et le peuple les soutient lorsque son intérêt s'accorde avec le leur pour résister à la puissance dominante, qui est celle du monarque. C'est ainsi que, parmi vous, ce sont les parlements, les nobles, le clergé, les riches, qui ont donné le branle à la Révolution ; ensuite le peuple a paru. Ils s'en sont repentis, ou du moins ils ont voulu arrêter la Révolution, lorsqu'ils ont vu que le peuple pouvait recouvrer sa souveraineté ; mais ce sont eux qui l'ont commencée ; et sans leur résistance et leurs faux calculs, la nation serait encore sous le joug du despotisme. D'après cette vérité historique et morale, vous pouvez juger à quel point vous devez compter sur les nations de l'Europe en général, car, chez elles, loin de donner le signal de l'insurrection, les aristocrates, avertis par notre exemple même, tout aussi ennemis du peuple et de l'égalité que les nôtres, se sont ligués comme eux avec

le gouvernement pour retenir le peuple dans l'ignorance et dans les fers, et pour échapper à la Déclaration des Droits. Ne nous objectez pas les mouvements qui s'annoncent dans quelques parties des états de Léopold, et particulièrement dans le Brabant; car ces mouvements sont absolument indépendants de notre Révolution et de nos principes actuels. La Révolution de Brabant avait commencé avant la nôtre; elle fut arrêtée par les intrigues de la cour de Vienne secondées par les agents de celle de France; elle est près de reprendre son cours aujourd'hui, mais par l'influence, par le pouvoir, par les richesses des aristocrates, et surtout du clergé qui l'avait commencée. Il y a un siècle entre les Pays-Bas Autrichiens et nous, comme il y a un siècle entre le peuple des frontières de vos provinces du Nord et celui de la capitale. Votre organisation civile du clergé et l'ensemble de votre Constitution, proposés brusquement aux Brabançons, suffiraient pour raffermir la puissance de Léopold; ce peuple est condamné, par l'empire de la superstition et de l'habitude, à passer par l'aristocratie pour arriver à la liberté.

Comment peut-on, sur les calculs aussi incertains que ceux-là, compromettre les destinées de la France et de tous les peuples?

Je ne connais rien d'aussi léger que l'opinion de M. Anacharsis Cloots¹. Je réfuterai en passant, et par un seul mot, le discours étincelant de M. Anacharsis Cloots; je me contenterai de lui citer un trait de ce sage de la Grèce, de ce philosophe voyageur dont il a emprunté le nom. C'est, je

¹ Cloots (Jean Baptiste), born at Gnadenthal or Val-de-Grâce, near Cleves, 24 June 1755; only son of a Prussian baron; nephew of Cornelius de Pauw; educated at Paris; published *Certitude des Preuves du Mahométisme*, 1780; became a leading member of the Jacobin Club; called himself 'l'orateur du genre humain' after presenting a deputation of the human race to the Constituent Assembly, 19 June 1790; took the name of Anacharsis; elected to the Convention by the departments of the Saône-et-Loire and the Oise; and sat for the latter; a member of the Diplomatic Committee; excluded from the Convention with Tom Paine as a foreigner, 23 Nivôse Year II (13 January 1794); arrested; and executed with the Hébertists, 4 Germinal Year II (24 March 1794).

crois, cet Anacharsis Grec qui se moquait d'un astronome qui, en considérant le ciel avec trop d'attention, était tombé dans une fosse qu'il n'avait point aperçue sur la terre. Eh bien ! l'Anacharsis moderne, en voyant dans le soleil *des taches pareilles à celles de notre Constitution*¹, en voyant descendre du ciel l'ange de la liberté pour se mettre à la tête de nos légions, et exterminer, par leurs bras, tous les tyrans de l'univers, n'a pas vu sous ses pieds un précipice où l'on veut entraîner le peuple Français. Puisque 'l'orateur du genre humain' pense que la destinée de l'univers est liée à celle de la France, qu'il défende avec plus de réflexion les intérêts de ses clients, ou qu'il craigne que le genre humain ne lui retire sa procuration.

Laissez donc, laissez toutes ces trompeuses déclamations ; ne nous présentez pas l'image touchante du bonheur, pour nous entraîner dans des maux réels ; donnez-nous moins de descriptions agréables et de plus sages conseils.

Mais, j'adopte votre hypothèse favorite, et j'en tire un raisonnement auquel je défie tous les partisans de votre système de répondre d'une manière satisfaisante. Je leur propose ce dilemme : ou bien nous pouvons craindre l'intervention des puissances étrangères, et alors tous vos calculs sont en défaut, ou bien les puissances étrangères ne se mêleront en aucune manière de votre expédition ; dans ce dernier cas, la France n'a donc d'autre ennemi à craindre que cette poignée d'aristocrates émigrés auxquels elle faisait à peine attention il y a quelque temps : or, prétendez-vous que cette puissance doive nous alarmer ? et si elle était redoutable, ne serait-ce pas évidemment par l'appui que lui prèteraient nos ennemis intérieurs, pour lesquels vous n'avez nulle défiance ? Tout vous prouve donc que cette guerre ridicule est une intrigue de la cour, et des factions qui nous déchirent ; leur déclarer la guerre sur la foi de la cour, violer le territoire étranger, qu'est-ce autre chose que

¹ Discours prononcé par M. Cloots à la Société des Amis de la Constitution.

seconder leurs vues ? Traiter comme une puissance rivale des criminels qu'il suffit de flétrir, de juger, de punir par contumace ; nommer pour les combattre des maréchaux de France¹ extraordinaires contre les lois, affecter d'étaler aux yeux de l'univers Lafayette tout entier, qu'est ce autre chose que leur donner une illustration, une importance qu'ils désirent, et qui convient aux ennemis du dedans qui les favorisent ? La cour et les factieux ont sans doute des raisons d'adopter ce plan ; quelles peuvent être les nôtres ? 'L'honneur du nom Français,' dites-vous. Juste ciel ! la nation Française déshonorée par cette tourbe de fugitifs aussi ridicules qu'impuissants, qu'elle peut dépouiller de leurs biens, et marquer, aux yeux de l'univers, du sceau du crime et de la trahison ! Ah ! la honte consiste à être trompé par les artifices grossiers des ennemis de notre liberté. La magnanimité, la sagesse, la liberté, le bonheur, la vertu, voilà notre honneur. Celui que vous voulez ressusciter est l'ami, le soutien du despotisme ; c'est l'honneur des héros de l'aristocratie, de tous les tyrans ; c'est l'honneur du crime, c'est un être bizarre que je croirais né de je ne sais quelle union monstrueuse du vice et de la vertu, mais qui s'est rangé du parti du premier pour égorger sa mère ; il est proscrit de la terre de la liberté : laissez cet honneur, ou reléguez-le au delà du Rhin, qu'il aille chercher un asile dans le cœur ou dans la tête des princes et des chevaliers de Coblentz.

Est-ce donc avec cette légèreté qu'il faut traiter les plus grands intérêts de l'État ?

Avant de vous égarer dans la politique et dans les États des princes de l'Europe, commencez par ramener vos regards sur votre position intérieure ; remettez l'ordre chez vous avant de porter la liberté ailleurs. Mais vous prétendez que ce soin ne doit pas même vous occuper, comme si les règles

¹ On 28 December 1791, Generals Lückner and Rochambeau, commanding armies on the frontiers, were created marshals of France by the King at the request of the Legislative Assembly.

ordinaires du bon sens n'étaient pas faites pour les grands politiques. Remettre l'ordre dans les finances, en arrêter la déprédation, armer le peuple et les gardes nationales, faire tout ce que le gouvernement a voulu empêcher jusqu'ici pour ne redouter ni les attaques de nos ennemis ni les intrigues ministérielles ; ranimer par des lois bienfaisantes, par un caractère soutenu d'énergie, de dignité, de sagesse, l'esprit public et l'horreur de la tyrannie qui, seule, peut nous rendre invincibles contre tous nos ennemis, tout cela n'est que des idées ridicules ; la guerre, la guerre, dès que la cour la demande ; ce parti dispense de tout autre soin, on est quitte envers le peuple dès qu'on lui donne la guerre ; la guerre contre les justiciables de la cour nationale, ou contre les princes Allemands, confiance, idolâtrie pour les ennemis du dedans. Mais que dis-je ? en avons-nous des ennemis du dedans ? Non, vous n'en connaissez pas ; vous ne connaissez que Coblenz ! N'avez-vous pas dit que le siège du mal est à Coblenz ? Il n'est donc pas à Paris ? Il n'y a donc aucune relation entre Coblenz et un autre lieu qui n'est pas loin de nous ? Quoi ! vous osez dire que ce qui a fait rétrograder la Révolution c'est la peur qu'inspirent à la nation les aristocrates fugitifs qu'elle a toujours méprisés ; et vous attendez de cette nation des prodiges de tous les genres ! Apprenez donc qu'au jugement de tous les Français éclairés, le véritable Coblenz est en France ; que celui de l'Évêque de Trèves n'est que l'un des ressorts d'une conspiration profonde tramée contre la liberté, dont le foyer, dont le centre, dont les chefs sont au milieu de nous. Si vous ignorez tout cela, vous êtes étrangers à tout ce qui se passe dans ce pays-ci. Si vous le savez, pourquoi le niez-vous ? Pourquoi détourner l'attention publique de nos ennemis les plus redoutables pour la fixer sur d'autres objets, pour nous conduire dans le piège où ils nous attendent ?

D'autres personnes, sentant vivement la profondeur de nos maux et connaissant leur véritable cause, se trompent évidemment sur le remède. Dans une espèce de désespoir,

ils veulent se précipiter vers une guerre étrangère, comme s'ils espéraient que le mouvement seul à la guerre nous rendra la vie, ou que de la confusion générale sortiront enfin l'ordre et la liberté. Ils commettent la plus funeste des erreurs, parce qu'ils ne discernent pas les circonstances, et confondent des idées absolument distinctes. Il est dans les révolutions des mouvements contraires et des mouvements favorables à la liberté, comme il est dans les maladies des crises salutaires et des crises mortelles.

Les mouvements favorables sont ceux qui sont dirigés directement contre les tyrans, comme l'insurrection des Américains, ou comme celle du 14 Juillet ; mais la guerre au-dehors, provoquée, dirigée par le gouvernement dans les circonstances où nous sommes, est un mouvement à contresens, c'est une crise qui peut conduire à la mort du corps politique. Une telle guerre ne peut que donner le change à l'opinion publique, faire diversion aux justes inquiétudes de la nation, et prévenir la crise favorable que les attentats des ennemis de la liberté auraient pu amener. C'est sous ce rapport que j'ai d'abord développé les inconvénients de la guerre. Pendant la guerre étrangère, le peuple, comme je l'ai déjà dit, distrait par les événements militaires des délibérations politiques qui intéressent les bases essentielles de sa liberté, prête une attention moins sérieuse aux sourdes manœuvres des intrigants qui les minent, du pouvoir exécutif qui les ébranle, à la faiblesse ou à la corruption des représentants qui ne les défendent pas. Cette politique fut connue de tout temps ; et quoi qu'en ait dit M. Brissot, il est applicable et frappant l'exemple des aristocrates de Rome que j'ai cité. Quand le peuple réclamait ses droits contre les usurpations du Sénat et des patriciens, le Sénat déclarait la guerre ; et le peuple, oubliant ses droits et ses outrages, ne s'occupait que de la guerre, laissait au Sénat son empire, et préparait de nouveaux triomphes aux patriciens. La guerre est bonne pour les officiers militaires, pour les ambitieux, pour les agioteurs qui spéculent sur ces

sortes d'événements ; elle est bonne pour les ministres, dont elle couvre les opérations d'un voile plus épais et presque sacré ; elle est bonne pour la cour ; elle est bonne pour le pouvoir exécutif, dont elle augmente l'autorité, la popularité, l'ascendant ; elle est bonne pour la coalition des nobles, des intrigants, des modérés qui gouvernent la France. Cette faction peut placer ses héros et ses membres à la tête de l'armée ; la cour peut confier les forces de l'État aux hommes qui peuvent la servir dans l'occasion avec d'autant plus de succès qu'on leur aura travaillé une espèce de réputation de patriotisme ; ils gagneront les cœurs et la confiance des soldats pour les attacher plus fortement à la cause du royalisme et du modérantisme ; voilà la seule espèce de séduction que je craigne pour les soldats ; ce n'est pas sur une désertion ouverte et volontaire de la cause publique qu'il faut me rassurer. Tel homme qui aurait horreur de trahir la patrie, peut être conduit par des chefs adroits à porter le fer dans le sein des meilleurs citoyens ; le mot perfide de républicain et de factieux, inventé par la secte des ennemis hypocrites de la Constitution, peut amener l'ignorance trompée contre la cause du peuple. Or, la destruction du parti patriotique est le grand objet de tous leurs complots ; dès qu'une fois ils l'ont anéanti, que reste-t-il si ce n'est la servitude ? Ce n'est pas une contre-révolution que je crains, ce sont les progrès des faux principes de l'idolâtrie et la perte de l'esprit public. Or, croyez-vous que ce soit un médiocre avantage pour la cour et pour le parti dont je parle de cantonner les soldats, de les camper, de les diviser en corps d'armée, de les isoler des citoyens pour substituer insensiblement, sous les noms imposants de discipline militaire et d'honneur, l'esprit d'obéissance aveugle et absolue, l'ancien esprit militaire enfin, à l'amour de la liberté, aux sentiments populaires qui étaient entretenus par leur communication avec le peuple ? Quoique l'esprit de l'armée soit encore bon en général, devez-vous vous dissimuler que l'intrigue et la suggestion ont obtenu des

succès dans plusieurs corps ? et qu'il n'est plus entièrement ce qu'il était dans les premiers jours de la Révolution ? Ne craignez-vous pas le système constamment suivi, depuis si longtemps, de ramener l'armée au pur amour des rois, et de la purger de l'esprit patriotique qu'on a toujours paru regarder comme une peste qui la désolait. Voyez-vous sans quelque inquiétude le voyage du Ministre¹ et la nomination de tel général fameux par les désastres des régiments les plus patriotes ? Comptez-vous pour rien le droit de vie et de mort arbitraire dont la loi va investir nos patriciens militaires dès le moment où la nation sera constituée en guerre ? Comptez-vous pour rien l'autorité de la police qu'elle remet aux chefs militaires dans toutes nos villes frontières ? A-t-on répondu à tous ces faits par la dissertation sur la dictature des Romains, et par le parallèle de César avec nos généraux ? On a dit que la guerre imposerait aux aristocrates du dedans et tarirait la source de leurs manœuvres ; point de tout : ils devinent trop bien les intentions de leurs amis secrets pour en redouter l'issue ; ils n'en seront que plus actifs à poursuivre la guerre sourde qu'ils peuvent nous faire impunément en semant la division, le fanatisme, et en dépravant l'opinion. C'est surtout alors que, revêtu des livrées du patriotisme, le parti modéré, dont les chefs sont les artisans de cette trame, déploiera toute sa sinistre influence ; c'est alors qu'au nom du salut public il imposera silence à quiconque oserait élever quelques soupçons sur la conduite ou sur les intentions des agents du pouvoir exécutif, sur lequel il reposera, et des généraux qui seront devenus, comme lui, l'espoir et l'idole de la nation. Si l'un de ces généraux est destiné à remporter quelque succès apparent qui, je crois, ne sera pas fort meurtrier pour les émigrants, ni fatal à leurs protecteurs, quel ascendant ne donnera-t-il pas à son parti ? quels services ne pourra-t-il pas rendre à la cour ? C'est alors

¹ The Minister for War, Narbonne, had started for a tour of inspection of the troops on the frontiers.

qu'on fera une guerre plus sérieuse aux véritables amis de la liberté, et que le système perfide de l'égoïsme et de l'intrigue triomphera. L'esprit public une fois corrompu, alors jusqu'où le pouvoir exécutif et les factieux qui le serviront ne pourront-ils pas pousser leurs usurpations? Il n'aura pas besoin de compromettre le succès de ses projets par une précipitation imprudente; il ne se pressera pas peut-être de proposer le plan de transaction dont on a déjà parlé: soit qu'il s'en tienne à celui-là, soit qu'il en adopte un autre, que ne peut-il pas attendre du temps, de la langueur, de l'ignorance, des divisions intestines, des manœuvres de la nombreuse cohorte de ses affidés dans le corps législatif, de tous les ressorts enfin qu'il prépare depuis si longtemps?

Nos généraux, dites-vous, ne nous trahiront pas; et si nous étions trahis, tant mieux! Je ne vous dirai pas que je trouve singulier ce goût pour la trahison, car je suis en cela parfaitement de votre avis. Oui, nos ennemis sont trop habiles pour nous trahir ouvertement, comme vous l'entendez; l'espèce de trahison que nous avons à redouter, je viens de vous la développer: celle-là n'avertit point la vigilance publique: elle prolonge le sommeil du peuple jusqu'au moment où on l'enchaîne; celle-là ne laisse aucune ressource; cella là Tous ceux qui endorment le peuple en favorisent le succès, et remarquez bien que pour y parvenir il n'est pas même nécessaire de faire sérieusement la guerre; il suffit de nous constituer sur le pied de guerre; il suffit de nous entretenir de l'idée d'une guerre étrangère: n'en recueillit-on d'autre avantage que les millions qu'on se fait compter d'avance, on n'aurait pas tout à fait perdu sa peine. Ces vingt millions, surtout dans le moment où nous sommes, ont au moins autant de valeur que les adresses patriotiques où l'on prêche au peuple la confiance et la guerre.

Je décourage la nation, dites-vous; non, je l'éclaire; éclairer des hommes libres, c'est réveiller leur courage, c'est empêcher que leur courage même ne devienne l'écueil de leur liberté: et n'eusse-je fait autre chose que de dévoiler

tant de pièges, que de réfuter tant de fausses idées et de mauvais principes ; que d'arrêter les élans d'un enthousiasme dangereux, j'aurais avancé l'esprit public et servi la patrie.

Vous avez dit encore que j'avais outragé les Français en doutant de leur courage et de leur amour pour la liberté. Non, ce n'est point le courage des Français dont je me défie, c'est la perfidie de leurs ennemis que je crains ; que la tyrannie les attaque ouvertement, ils seront invincibles ; mais le courage est inutile contre l'intrigue.

Vous avez été étonnés, avez-vous dit, d'entendre un défenseur du peuple calomnier et avilir le peuple. Certes, je ne m'attendais pas à un pareil reproche. D'abord, apprenez que je ne suis point le défenseur du peuple ; jamais je n'ai prétendu à ce titre fastueux ; je suis du peuple, je n'ai jamais été que cela, je ne veux être que cela ; je méprise quiconque a la prétention d'être quelque chose de plus. S'il faut dire plus, j'avouerai que je n'ai jamais compris pourquoi on donnait des noms pompeux à la fidélité constante de ceux qui n'ont point trahi sa cause ; serait-ce un moyen de ménager une excuse à ceux qui l'abandonnent en présentant la conduite contraire comme un effort d'héroïsme et de vertu ? Non, ce n'est rien de tout cela ; ce n'est que le résultat naturel du caractère de tout homme qui n'est point dégradé. L'amour de la justice, de l'humanité, de la liberté, est une passion comme une autre ; quand elle est dominante, on lui sacrifie tout ; quand on a ouvert son âme à des passions d'une autre espèce, comme à la soif de l'or et des honneurs, on leur immole tout, et la gloire, et la justice, et l'humanité, et le peuple, et la patrie. Voilà le secret du cœur humain ; voilà toute la différence qui existe entre le crime et la probité, entre les tyrans et les bienfaiteurs de leur pays.

Que dois-je donc répondre au reproche d'avoir avili et calomnié le peuple ? Non, on n'avilit point ce qu'on aime, on ne se calomnie pas soi-même.

J'ai avili le peuple ! Il est vrai que je ne sais point le

flatter pour le perdre ; que j'ignore l'art de le conduire au précipice par des routes semées de fleurs : mais en revanche c'est moi qui sais déplaire à tous ceux qui ne sont pas peuple, en défendant, presque seul, les droits des citoyens les plus pauvres et les plus malheureux contre la majorité des législateurs ; c'est moi qui opposai constamment la Déclaration des Droits à toutes ces distinctions calculées sur la quotité des impositions¹, qui laissaient une distance entre des citoyens et des citoyens ; c'est moi qui défendis non seulement les droits du peuple, mais son caractère et ses vertus ; qui soutins contre l'orgueil et les préjugés que les vices ennemis de l'humanité et de l'ordre social allaient toujours en décroissant, avec les besoins factices et l'égoïsme, depuis le trône jusqu'à la chaumière ; c'est moi qui consentis à paraître exagéré, opiniâtre, orgueilleux même pour être juste.

Le vrai moyen de témoigner son respect pour le peuple n'est point de l'endormir en lui vantant sa force et sa liberté, c'est de le défendre, c'est de le prémunir contre ses propres défauts ; car le peuple même en a. *Le peuple* est dans ce sens un mot très-dangereux. Personne ne nous a donné une plus juste idée du peuple que Rousseau parce que personne ne l'a plus aimé. 'Le peuple veut toujours le bien, mais il ne le voit pas toujours.'² Pour compléter la théorie des principes des gouvernements, il suffirait d'ajouter : Les mandataires du peuple voient souvent le bien, mais ils ne le veulent pas toujours. Le peuple veut le bien parce que le bien public est son intérêt, parce que les bonnes lois sont sa sauvegarde : ses mandataires ne le veulent pas toujours, parce qu'ils se forment un intérêt séparé du sien et qu'ils veulent tourner l'autorité qu'il leur confie au profit de leur orgueil. Lisez ce que Rousseau a écrit du gouvernement représentatif, et vous jugerez si le peuple peut dormir impunément. Le peuple cependant sent plus vivement

¹ The distinction between *active* and *passive* citizens, made by the Constitution of 1791, see Stephen's *History of French Revolution*, vol. 1. p 283.

² Rousseau, *Contrat Social*, Book II, Chapter iii.

et voit mieux tout ce qui tient aux premiers principes de la justice et de l'humanité que la plupart de ceux qui se séparent de lui ; et son bon sens à cet égard est souvent supérieur à l'esprit des habiles gens ; mais il n'a pas la même aptitude à démêler les détours de la politique artificieuse qu'ils emploient pour le tromper et pour l'asservir, et sa bonté naturelle le dispose à être la dupe des charlatans politiques. Ceux-ci le savent bien et ils en profitent.

Lorsqu'il s'éveille et déploie sa force et sa majesté, ce qui arrive une fois dans des siècles, tout plie devant lui ; le despotisme se prosterne contre terre et contrefait le mort, comme un animal lâche et féroce à l'aspect du lion ; mais bientôt il se relève ; il se rapproche du peuple d'un air caressant ; il substitue la ruse à la force ; on le croit converti ; on a entendu sortir de sa bouche le mot de liberté ; le peuple s'abandonne à la joie, à l'enthousiasme ; on accumule entre ses mains des trésors immenses ; on lui livre la fortune publique ; on lui donne une puissance colossale ; il peut offrir des appâts irrésistibles à l'ambition et à la cupidité de ses partisans, quand le peuple ne peut payer ses serviteurs que de son estime. Bientôt quiconque a des talents avec des vices lui appartient ; il suit constamment un plan d'intrigue et de séduction ; il s'attache surtout à corrompre l'opinion publique ; il réveille les anciens préjugés, les anciennes habitudes qui ne sont point encore effacées ; il entretient la dépravation des mœurs qui ne sont point encore régénérées ; il étouffe le germe des vertus nouvelles ; la horde innombrable de ses esclaves ambitieux répand partout de fausses maximes ; on ne prêche plus aux citoyens que le repos et la confiance ; le mot de liberté passe presque pour un cri de sédition ; on persécute, on calomnie ses plus zélés défenseurs ; on cherche à égarer, à séduire, ou à maîtriser les délégués du peuple ; des hommes usurpent sa confiance pour vendre ses droits, et jouissent en paix du fruit de leurs forfaits. Ils auront des imitateurs qui, en les combattant, n'aspireront qu'à les

remplacer. Les intrigants et les partis se pressent comme les flots de la mer. Le peuple ne reconnaît les traîtres que lorsqu'ils lui ont déjà fait assez de mal pour le braver impunément. À chaque atteinte portée à sa liberté, on l'éblouit par des prétextes spéciaux, on le séduit par des actes de patriotisme illusoire, on trompe son zèle et on égare son opinion par le jeu de tous les ressorts de l'intrigue et du gouvernement ; on le rassure en lui rappelant sa force et sa puissance. Le moment arrive où la division règne partout, où tous les pièges des tyrans sont tendus, où la ligue de tous les ennemis de l'égalité est entièrement formée, où les dépositaires de l'autorité publique en sont les chefs, où la portion des citoyens qui a le plus d'influence par ses lumières et par sa fortune est prête à se ranger de leur parti.

Voilà la nation placée entre la servitude et la guerre civile. On avait montré au peuple l'insurrection comme un remède ; mais ce remède extrême est-il même possible ? Il est impossible que toutes les parties d'un empire, ainsi divisé, se soulèvent à la fois ; et toute insurrection partielle est regardée comme un acte de révolte ; la loi la punit et la loi serait entre les mains des conspirateurs. Si le peuple est souverain, il ne peut exercer sa souveraineté ; il ne peut se réunir tout entier, et la loi déclare qu'aucune section du peuple ne peut pas même délibérer. Que dis-je ? Alors l'opinion, la pensée ne serait pas même libre. Les écrivains seraient vendus au gouvernement ; les défenseurs de la liberté qui oseraient encore élever la voix ne seraient regardés que comme des séditeux, car la sédition est tout signe d'existence qui déplaît au plus fort ; ils boiraient la ciguë comme Socrate, ou ils expireraient sous le glaive de la tyrannie comme Sidney, ou ils se déchireraient les entrailles comme Caton. Ce tableau effrayant peut-il s'appliquer exactement à notre situation ? Non, nous ne sommes pas encore arrivés à ce dernier terme de l'opprobre et du malheur, où conduisent la crédulité des peuples et la perfidie des tyrans. On veut nous y mener ; nous avons déjà fait

peut-être d'assez grands pas vers ce but ; mais nous en sommes encore à une grande distance ; la liberté triomphera, je l'espère, je n'en doute pas même ; mais à cette condition que nous adopterons tôt ou tard, et le plus tôt possible, les principes et le caractère des hommes libres, que nous fermerons l'oreille à la voix des Syrènes qui nous attirent vers les écueils du despotisme ; que nous ne continuerons pas de courir, comme un troupeau stupide, dans la route par laquelle on cherche à nous conduire à l'esclavage ou à la mort.

J'ai dévoilé une partie des projets de nos ennemis ; car je ne doute pas qu'ils ne recèlent encore des profondeurs que nous ne pouvons sonder ; j'ai indiqué nos véritables dangers et la véritable cause de nos maux ; c'est dans la nature de cette cause qu'il faut puiser le remède, c'est elle qui doit déterminer la conduite des représentants du peuple.

Il resterait bien des choses à dire sur cette matière, qui renferme tout ce qui peut intéresser la cause de la liberté ; mais j'ai déjà occupé trop longtemps les moments de la Société : si elle me l'ordonne, je remplirai cette tâche dans une autre séance.

The Jacobin Club, or, to give it its proper name, the Société des Amis de la Constitution, sitting in the hall of the former convent of the Jacobins, ordered that the above speech should be printed and circulated among the affiliated popular societies in the departments, and requested Robespierre to continue his remarks upon the subject. Accordingly, on 11 January he read another harangue to the Society on the war. The arguments employed are so similar to those in the speech of 2 January that it is not necessary to reprint the whole of it, but the concluding paragraphs are of sufficient importance to deserve republication.

On sait assez, sans que je le dise, par quels moyens les représentants du peuple peuvent le servir, l'honorer, l'élever à la hauteur de la liberté, et forcer l'orgueil et tous les vices à baisser devant lui un front respectueux. Chacun sent que si l'Assemblée Nationale déploie ce caractère nous n'aurons plus d'ennemis. Ce serait donc en vain que mes adversaires

voudraient rejeter ces moyens-là, sous le prétexte qu'ils seraient trop simples, trop généreux : on ne se dispense pas de remplir un devoir sacré en cherchant à donner à la place un supplément illusoire et pernicieux. Lorsqu'un malade capricieux refuse un remède salutaire, et puis un autre, et puis un autre, et qu'il dit : ' Je veux guérir avec du poison,' s'il meurt, ce n'est point au remède qu'il faut s'en prendre, c'est au malade. Que réveillé, encouragé par l'énergie de ses représentants, le peuple reprenne cette attitude qui fit un moment trembler tous ses oppresseurs ; domptons nos ennemis du dedans ; déclarons la guerre aux conspirateurs et au despotisme et ensuite marchons à Léopold ; marchons à tous les tyrans de la terre : c'est à cette condition qu'un nouvel orateur, qui, à la dernière séance a soutenu mes principes en prétendant qu'il les combattait, a demandé la guerre ; c'est à cette condition, et non au cri de guerre et aux lieux communs sur la guerre, dès longtemps appréciés par cette Assemblée, qu'il a dû les applaudissements dont il a été honoré.

C'est à cette condition que moi-même je demande à grands cris la guerre. Que dis-je ? je vais bien plus loin que mes adversaires eux-mêmes ; car si cette condition n'est pas remplie, je demande encore la guerre ; je la demande, non comme un acte de sagesse, non comme une résolution raisonnable, mais comme la ressource du désespoir ; je la demande à une autre condition, qui, sans doute, est convenue entre nous ; car je ne pense pas que les avocats de la guerre aient voulu nous tromper ; je la demande telle qu'ils nous la dépeignent ; je la demande telle que le génie de la liberté la déclarerait, telle que le peuple Français la ferait lui-même, et non telle que de vils intrigants pourraient la désirer, et telle que des ministres et des généraux, même patriotes, pourraient nous la faire.

Français ! hommes du 14 Juillet, qui sûtes conquérir la liberté sans guide et sans maître, venez, formons cette armée qui doit affranchir l'univers ! Où est-il, le général qui, imperturbable défenseur des droits du peuple, éternel ennemi

des tyrans, ne respira jamais l'air empoisonné des cours, dont la vertu austère est attestée par la haine et par la disgrâce de la cour ; ce général, dont les mains, pures du sang innocent et des dons honteux du despotisme, sont dignes de porter devant nous l'étendard sacré de la liberté ? Où est-il, ce nouveau Caton, ce troisième Brutus, ce héros encore inconnu ? Qu'il se reconnaisse à ces traits ; qu'il vienne ; mettons-le à notre tête. Où est-il ? Où sont-ils, ces héros, qui, au 14 Juillet, trompant l'espoir des tyrans, déposèrent leurs armes aux pieds de la patrie alarmée ? Soldats de Château-Vieux, approchez, venez guider nos efforts victorieux. Où êtes-vous ? Hélas ! on arracherait plutôt sa proie à la mort, qu'au désespoir ses victimes ! Citoyens, qui, les premiers, signalâtes votre courage devant les murs de la Bastille, venez ; la patrie, la liberté vous appellent aux premiers rangs ! Hélas ! on ne vous trouve nulle part ; la misère, la persécution, la haine de nos despotes nouveaux vous ont dispersés. Venez, du moins, soldats de tous ces corps immortels qui ont déployé le plus ardent amour pour la cause du peuple. Quoi ! le despotisme que vous aviez vaincu vous a punis de votre civisme et de votre victoire ! quoi ! frappés de cent mille ordres arbitraires et impies, cent mille soldats, l'espoir de la liberté, sans vengeance, sans état et sans pain, expient le tort d'avoir trahi le crime pour servir la vertu ! Vous ne combattez pas non plus avec nous, citoyens, victimes d'une loi sanguinaire, qui parut trop douce encore à tous ces tyrans qui se dispensèrent de l'observer pour vous égorger plus promptement ! Ah ! qu'avaient fait ces femmes, ces enfants massacrés ? Les criminels tout-puissants ont-ils peur aussi des femmes et des enfants ? Citoyens du Comtat,¹ de cette cité malheureuse,² qui crut qu'on pouvait impunément réclamer le droit d'être Français et libres ; vous qui pérites sous les coups des assassins encouragés par nos tyrans ; vous qui languissez dans les fers où ils vous ont plongés, vous ne viendrez point avec nous :

¹ The Venaissin.² Avignon.

vous ne viendrez pas non plus, citoyens infortunés et vertueux, qui, dans tant de provinces, avez succombé sous le coup du fanatisme, de l'aristocratie et de la perfidie ! Ah ! Dieu ! que de victimes, et toujours dans le peuple, toujours parmi les plus généreux patriotes, quand les conspirateurs puissants respirent et triomphent !

Venez au moins, gardes nationales, vous qui êtes spécialement dévouées à la défense de nos frontières. Dans cette guerre, dont une cour perfide nous menace, venez. Quoi ! vous n'êtes point encore armées ? Quoi ! depuis deux ans vous demandez des armes, et vous n'en avez pas ? Que dis-je ? on vous a refusé des habits, on vous condamne à errer sans but de contrées en contrées, objet des mépris du ministère et de la risée des patriciens insolents qui vous passent en revue, pour jouir de votre détresse. N'importe ! venez ; nous confondrons nos fortunes pour vous acheter des armes ; nous combattrons tout nus, comme les Américains. . . . Venez. Mais attendrons-nous pour renverser les trônes des despotes de l'Europe, attendrons-nous les ordres du bureau de la guerre ? Consulterons-nous, pour cette noble entreprise, le génie de la liberté ou l'esprit de la cour ? Serons-nous guidés par ces mêmes patriciens, ses éternels favoris, dans la guerre déclarée au milieu de nous, entre la noblesse et le peuple ? Non. Marchons nous-mêmes à Léopold ; ne prenons conseil que de nous-mêmes. Mais quoi ! voilà tous les orateurs de la guerre qui m'arrêtent ; voilà M. Brissot qui me dit qu'il faut que M. le Comte de Narbonne conduise toute cette affaire ; qu'il faut marcher sous les ordres de M. le Marquis de Lafayette ; que c'est au pouvoir exécutif qu'il appartient de mener la nation à la victoire et à la liberté. Ah ! Français ! ce seul mot a rompu tout le charme ; il anéantit tous mes projets. Adieu la liberté des peuples ! Si tous les sceptres des princes d'Allemagne sont brisés, ce ne sera point par de telles mains. L'Espagne sera quelque temps encore l'esclave de la superstition, du royalisme, et des préjugés ; le Stathouder et sa

femme ne sont point encore détrônés ; Léopold continuera d'être le tyran de l'Autriche, du Milanais, de la Toscane, et nous ne verrons point de sitôt Caton et Cicéron remplacer au conclave le Pape et les cardinaux. Je le dis avec franchise, si la guerre, telle que je l'ai présentée, est impraticable, si c'est la guerre de la cour, des ministres, des patriciens, des intrigants, qu'il nous faut accepter, loin de croire à la liberté universelle, je ne crois pas même à la vôtre ; et tout ce que nous pouvons faire de plus sage, c'est de la défendre contre la perfidie des ennemis intérieurs qui vous bercent de ces douces illusions.

Je me résume donc froidement et tristement. J'ai prouvé que la guerre n'était entre les mains du pouvoir exécutif qu'un moyen de renverser la Constitution, que le dénouement d'une trame profonde, ourdie pour perdre la liberté. Favoriser ce projet de guerre, sous quelque prétexte que ce soit, c'est donc mal servir la cause de la liberté. Tout le patriotisme du monde, tous les lieux communs de politique et de morale, ne changent point la nature des choses, ni le résultat nécessaire de la démarche qu'on propose. Prêcher la confiance dans les intentions du pouvoir exécutif, justifier ses agents, appeler la faveur publique sur ses généraux, représenter la défiance *comme un état affreux* ou comme un *moyen de troubler le concert des deux pouvoirs et l'ordre public*, c'était donc ôter à la liberté sa dernière ressource, la vigilance et l'énergie de la nation. J'ai dû combattre ce système ; je l'ai fait ; je n'ai voulu nuire à personne ; j'ai voulu servir ma patrie en réfutant une opinion dangereuse ; je l'aurais combattu de même, si elle eût été proposée par l'être qui m'est le plus cher.

Dans l'horrible situation où nous ont conduits le despotisme, la faiblesse, la légèreté et l'intrigue je ne prends conseil que de mon cœur et de ma conscience, je ne veux avoir d'égard que pour la vérité, de condescendance que pour l'infortune, de respect que pour le peuple. Je sais que des patriotes ont blâmé la franchise avec laquelle j'ai présenté le tableau

décourageant, à ce qu'ils prétendent, de notre situation. Je ne me dissimule pas la nature de ma faute. La vérité n'a-t-elle pas déjà trop de tort d'être la vérité? comment lui pardonner, lorsqu'elle vient, sous des formes austères, en nous enlevant d'agréables erreurs, nous reprocher tacitement l'incrédulité fatale avec laquelle on l'a trop longtemps repoussée? Est-ce pour s'inquiéter et pour s'affliger qu'on embrasse la cause du patriotisme et de la liberté? pourvu que le sommeil soit doux et non interrompu, qu'importe qu'on se réveille au bruit des chaînes de sa patrie ou dans le calme plus affreux de la servitude? Ne troublons donc pas le quiétisme politique de ces heureux patriotes; mais qu'ils apprennent que, sans perdre la tête, nous pouvons mesurer toute la profondeur de l'abîme. Arborons la devise du Palatin de Posnanie; elle est sacrée, elle nous convient. 'Je préfère les orages de la liberté au repos de l'esclavage.' Prouvons aux tyrans de la terre que la grandeur des dangers ne fait que redoubler notre énergie, et que à quelque degré que montent leur audace et leurs forfaits, le courage des hommes libres s'élève encore plus haut. Qu'il se forme contre la vérité des liguees nouvelles, elles disparaîtront: la vérité aura seulement une plus grande multitude d'insectes à écraser sous sa massue. Si le moment de la liberté n'était pas encore arrivé, nous aurions le courage patient de l'attendre; si cette génération n'était destinée qu'à s'agiter dans la fange des vices où le despotisme l'a plongée; si le théâtre de notre Révolution ne devait montrer aux yeux de l'univers que les préjugés aux prises avec les préjugés, les passions avec les passions, l'orgueil avec l'orgueil, l'égoïsme avec l'égoïsme, la perfidie avec la perfidie, la génération naissante, plus pure, plus fidèle aux lois sacrées de la nature, commencera à purifier cette terre souillée par le crime; elle apportera non la paix du despotisme, ni les honteuses agitations de l'intrigue, mais le feu sacré de la liberté, et le glaive exterminateur des tyrans; c'est elle qui relèvera le trône du peuple, dressera des autels à la vertu, brisera le piédestal du charlatanisme, et renversera

tous les monuments du vice et de la servitude. Doux et tendre espoir de l'humanité, postérité naissante, tu ne nous es point étrangère ; c'est pour toi que nous affrontons tous les coups de la tyrannie ; c'est ton bonheur qui est le prix de nos pénibles combats : découragés souvent par les objets qui nous environnent, nous sentons le besoin de nous élan- cer dans ton sein ; c'est à toi que nous confions le soin d'achever notre ouvrage, et la destinée de toutes les générations d'hommes qui doivent sortir du néant ! que le mensonge et le vice s'écartent à ton aspect ; que les premières leçons de l'amour maternel te préparent aux vertus des hommes libres ; qu'au lieu des chants empoisonnés de la volupté, retentissent à tes oreilles les cris touchants et terribles des victimes du despotisme ; que les noms des martyrs de la liberté occupent dans ta mémoire la place qu'avaient usurpée dans la nôtre ceux des héros de l'imposture et de l'aristocratie ; que tes premiers spectacles soient le Champ de la Fédération inondé du sang des plus vertueux citoyens ; que ton imagination ardente et sensible erre au milieu des cadavres des soldats de Château-Vieux, sur ces galères horribles où le despotisme s'obstine à retenir les malheureux que réclament le peuple et la liberté : que ta première passion soit le mépris des traîtres et la haine des tyrans ; que ta devise soit : 'Protection, amour, bien-veillance pour les malheureux, guerre éternelle aux oppresseurs.' Postérité naissante, hâte-toi de croître et d'amener les jours de l'égalité, de la justice, et du bonheur !

III.

REPLY TO THE ACCUSATIONS OF LOUVET (5 November 1792).

ON 21 September 1792, Robespierre took his seat in the Convention as first deputy for Paris. The line of demarcation between the two great parties was already distinctly drawn, and

on 25 September, after Danton had replied to the accusation of Lasource that the representatives of Paris favoured a dictatorship (Danton, *Speech V*, vol. ii. pp. 175-178), Rebecqui made a direct attack upon Robespierre. On this occasion he made but a short reply, but the group of Girondins, who met in Madame Roland's drawing room, were not to be denied. On 29 October, Roland read a report on the situation, in which he attacked the leaders of the insurrectionary commune of Paris, which had met on 10 August, and made them responsible for the September massacres in the prisons. It was proposed that this report should be circulated among the departments. Danton opposed this motion in a vigorous speech (Danton, *Speech VI*, vol. ii. pp. 178-181), in which he defined his position. Robespierre then occupied the tribune, and challenged his enemies to accuse him face to face. Louvet accepted the challenge; he had an elaborate indictment ready, which he had been preparing for some time, and at once read it to the Convention amidst loud applause (Louvet, *Speech I*, vol. i. pp. 458-474). Robespierre demanded time to prepare his defence, and the debate was adjourned to 5 November. In the following words Robespierre himself recounts this incident: 'Robespierre s'écrie qu'il est temps d'arrêter enfin un système de calomnie dont le ministre Roland est un des principaux artisans, et dont le but est de favoriser les projets d'une coalition qui cherche à démembrer la République. La coalition déploie toutes ses forces pour étouffer sa voix. Il somme tous les complices de la diffamation de monter à la tribune pour articuler des faits précis. Louvet se présente et tire de sa poche un discours volumineux; il parle deux heures contre les Jacobins, contre la Commune, contre toutes les autorités constituées de Paris, contre la députation de ce département, et surtout contre Robespierre, qu'il accuse formellement d'avoir aspiré à la dictature. Robespierre demande qu'il lui soit fixé un jour pour répondre. L'Assemblée ajourne la discussion au Lundi suivant.' The speech of Louvet has been printed; it is now fair, in order to understand the chief oratorical duel of the Convention, or indeed of the Revolution, to see in what terms Robespierre replied. The Convention after hearing the following harangue, expressed no opinion, and passed to the order of the day, but as it had decreed that Louvet's indictment should be printed, it took the same course with regard to Robespierre's defence.

CITOYENS DÉLÉGUÉS DU PEUPLE :

Une accusation, sinon très-redoutable, au moins très-grave et très-solennelle, a été intentée contre moi devant la Convention Nationale. J'y répondrai parce que je ne dois pas consulter ce qui me convient le mieux à moi-même, mais ce que tout mandataire du peuple doit à l'intérêt public. J'y répondrai parce qu'il faut qu'en un moment disparaisse ce monstrueux ouvrage de la calomnie, si laborieusement élevé pendant plusieurs années peut-être ; parce qu'il faut bannir du sanctuaire des lois la haine et la vengeance, pour y rappeler les principes et la concorde. Citoyens, vous avez entendu l'immense plaidoyer de mon adversaire ; vous l'avez même rendu public par la voie de l'impression ; vous trouverez sans doute équitable d'accorder à la défense la même attention que vous avez donnée à l'accusation.

De quoi suis-je accusé ? d'avoir conspiré pour parvenir à la dictature ou au triumvirat ou au tribunal.

L'opinion de mes adversaires ne paraît pas bien fixée sur ces points ; traduisons toutes ces idées Romaines, un peu disparates, par le mot de *pouvoir suprême* que mon accusateur emploie ailleurs.

Or, on conviendra d'abord que si un pareil projet était criminel, il était encore plus hardi ; car pour l'exécuter il fallait non seulement renverser le trône, mais anéantir la législature, et surtout empêcher encore qu'elle ne fût remplacée par une Convention Nationale. Mais alors comment se fait-il que j'aie le premier, dans mes discours publics et dans mes écrits, appelé la Convention Nationale comme le seul remède des maux de la patrie ? Il est vrai que cette proposition fût dénoncée comme incendiaire par mes adversaires actuels, mais bientôt la Révolution du 10 Août fit plus que la légitimer, elle la réalisa. Dirai-je que pour arriver à la dictature, il ne suffisait pas de maîtriser Paris, qu'il fallait encore asservir les autres départements ? Où étaient mes trésors ? où étaient mes armées ? les grandes places dont j'étais pourvu ? Toute la puissance résidait

précisément dans les mains de mes adversaires. La moindre conséquence que je puisse tirer de tout ce que je viens de dire, c'est qu'avant que l'accusation pût acquérir au moins un caractère de vraisemblance, il faudrait qu'il fût préalablement démontré que j'étais complètement fou ; encore ne vois-je pas même ce que mes adversaires pourraient gagner à cette supposition ; car alors il resterait à expliquer comment des hommes sensés auraient pu se donner la peine de composer tant de beaux discours, tant de belles affiches, et de déployer tant de moyens pour me présenter à la Convention Nationale et à la France entière comme le plus redoutable des conspirateurs.

Mais venons aux preuves positives. L'un des reproches les plus terribles que l'on m'ait faits, je ne me dissimule point, c'est le nom de Marat. Je vais donc commencer par vous dire franchement quels ont été mes rapports avec lui. Je pourrai même faire ma profession de foi sur son compte, mais sans en dire ni plus de bien ni plus de mal que j'en pense. Car je ne sais point trahir ma pensée pour caresser l'opinion générale.

Au mois de Janvier 1792, Marat vint me trouver ; jusquelà, je n'avais eu avec lui aucune espèce de relations directes ni indirectes. La conversation roula sur les affaires publiques, dont il me parla avec désespoir ; je lui dis, moi, tout ce que les patriotes, même les plus ardents, pensaient de lui ; à savoir qu'il avait mis lui-même un obstacle au bien que pouvaient produire les vérités utiles développées dans ses écrits, en s'obstinant à revenir éternellement sur certaines propositions absurdes et violentes qui révoltaient les amis de la liberté autant que les partisans de l'aristocratie. Il défendit son opinion, je persistai dans la mienne, et je dois avouer qu'il trouva mes vues politiques tellement étroites, que, quelque temps après, lorsqu'il eut repris son journal, alors abandonné par lui depuis quelque temps, en rendant compte lui-même de la conversation dont je viens de parler, il écrivit en toutes lettres qu'il m'a quitté par-

faitement convaincu que je n'avais '*ni les vues, ni l'audace d'un homme d'état*'¹; et si les critiques de Marat pouvaient être des titres de faveur, je pourrais remettre encore sous vos yeux quelques-unes de ses feuilles publiées six semaines avant la dernière révolution, où il m'accusait de feuillantisme, parce que, dans un ouvrage périodique, je ne disais pas hautement qu'il fallait renverser la Constitution.

Depuis cette première et unique visite de Marat, je l'ai retrouvé à l'assemblée électorale; ici je retrouve aussi M. Louvet, qui m'accuse d'avoir désigné Marat pour député, d'avoir mal parlé de Priestley, enfin d'avoir dominé le corps électoral par l'intrigue et par l'effroi. Aux déclamations les plus absurdes et les plus atroces, comme aux suppositions les plus romanesques et les plus hautement démenties par la notoriété publique, je ne réponds que par les faits; les voici.

L'assemblée électorale avait arrêté unanimement que tous les choix qu'elle ferait seraient soumis à la ratification des assemblées primaires, et ils furent, en effet, examinés et ratifiés par les sections. À cette grande mesure elle en avait ajouté une autre non moins propre à tuer l'intrigue, non moins digne des principes d'un peuple libre, celle de statuer que les élections seraient faites à haute voix et précédées de la discussion publique des candidats. Chacun usa librement du droit de les proposer. Je n'en présentai aucun. Seulement, à l'exemple de quelques-uns de mes collègues, je crus faire une chose utile, en proposant des observations générales sur les règles qui pouvaient guider les corps électoraux dans l'exercice de leurs fonctions. Je ne dis point de mal de Priestley; je ne pouvais en dire d'un homme qui ne m'était connu que par sa réputation de savant, et par une disgrâce qui le rendait

¹ The sentence here quoted by Robespierre reads thus: 'Cette entrevue me confirma dans l'opinion que j'avais toujours eue de lui (Robespierre), qu'il réunissait aux lumières d'un sage sénateur l'intégrité d'un véritable homme de bien et le zèle d'un vrai patriote, mais qu'il manquait également et des vues et de l'audace d'un homme d'état.'

intéressant aux yeux des amis de la Révolution Française.¹ Je ne désignai pas Marat plus particulièrement que les écrivains courageux qui avaient combattu ou souffert pour la cause de la Révolution ; tels que l'auteur des *Crimes des Rois*², et quelques autres qui fixèrent les suffrages de l'assemblée. Voulez-vous savoir la véritable cause qui les a réunis en faveur de Marat en particulier ? C'est que dans cette crise, où la chaleur du patriotisme était montrée au plus haut degré, et où Paris était menacé par l'armée des tyrans qui s'avançait, on était moins frappé de certaines idées exagérées ou extravagantes qu'on lui reprochait que des attentats de tous les perfides ennemis qu'il avait dénoncés et de la présence des maux qu'il avait prédits. Personne ne songeait alors que bientôt son nom seul servirait de prétexte pour calomnier et la députation de Paris, et l'assemblée électorale, et les assemblées primaires elles-mêmes. Pour moi, je laisserai à ceux qui me connaissent le soin d'apprécier ce beau projet, formé par certaines gens, de m'identifier à quelque prix que ce soit, avec un homme qui n'est pas moi. Et n'avais-je donc pas assez de torts personnels, et mon amour, mes combats pour la liberté, ne m'avaient-ils pas suscité assez d'ennemis depuis le commencement de la Révolution, sans qu'il soit besoin de m'imputer encore un excès que j'ai évité et des opinions que j'ai moi-même condamnées le premier ?

M. Louvet a fait découler les autres preuves dont il appuie son système de deux autres sources principales ; de ma conduite dans la Société des Jacobins ; et de ma conduite dans le Conseil-Général de la Commune.

Aux Jacobins j'exerçais, si on l'en croit, un despotisme d'opinion, qui ne pouvait être regardé que comme l'avant-coureur de la dictature. D'abord, je ne sais pas ce que c'est que le despotisme de l'opinion, surtout dans une

¹ The burning of his house and chapel at Birmingham by the mob for his declared sympathy with the Revolution.

² Lavicomterie.

société d'hommes libres, composée, comme vous le dites vous-même, de 1500 citoyens, réputés les plus ardents patriotes, à moins que ce ne soit l'empire naturel des principes. Or, cet empire n'est point personnel à tel homme qui les énonce, il appartient à la raison universelle et à tous les hommes qui veulent écouter sa voix. Il appartenait à mes collègues de l'Assemblée Constituante, aux patriotes de l'Assemblée Législative, à tous les citoyens qui défendirent invariablement la cause de la liberté.

L'expérience a prouvé, en dépit de Louis XVI et de ses alliés, que l'opinion des Jacobins et des sociétés populaires était celle de la Nation Française ; aucun citoyen ne l'a créée, ni dominée ; et je n'ai fait que la partager. À quelle époque rapportez-vous les torts que vous me reprochez ? Est-ce aux temps postérieurs à la journée du 10 Août ? Depuis cette époque, jusqu'au moment où je parle, je n'ai pas assisté plus de six fois peut-être à la Société. C'est depuis le mois de Janvier, dites-vous, qu'elle a été entièrement dominée *par une faction très-peu nombreuse, mais chargée de crimes et d'immoralités dont j'étais le chef*, tandis que tous les *hommes sages et vertueux* tels que vous, *gémissaient dans le silence et l'oppression* ; de manière, ajoutez-vous, avec le ton de la pitié, que *cette société célèbre par tant de services rendus à la patrie est maintenant tout-à-fait méconnaissable*.

Mais si depuis le mois de Janvier les Jacobins n'ont pas perdu la confiance et l'estime de la nation, et n'ont pas cessé de servir la liberté ; si c'est depuis cette époque, que l'Autriche et la Prusse leur ont déclaré la guerre ; si c'est depuis cette époque, qu'ils ont recueilli dans leur sein les fédérés, rassemblés pour combattre la tyrannie, et préparé avec eux la sainte insurrection du mois d'Août 1792, que faut-il conclure de ce que vous venez de dire, sinon que c'est cette poignée de scélérats, dont vous parlez, qui ont abattu le despotisme, et que vous et les vôtres étiez trop sages et trop amis du bon ordre pour tremper dans de telles conspirations ;

et s'il était vrai que j'eusse en effet obtenu aux Jacobins cette influence que vous me supposez gratuitement, et que je suis loin d'avouer, que pourriez-vous en induire contre moi ?

Vous avez adopté une méthode bien sure et bien commode pour assurer votre domination, c'est de prodiguer les noms de scélérats et de monstres à vos adversaires, et d'appeler vos partisans les modèles du patriotisme ; c'est de nous accabler à chaque instant du poids de nos vices et de celui de vos vertus ; cependant à quoi se réduisent, au fond, tous vos griefs ? La majorité des Jacobins rejetait vos opinions ; elle avait tort, sans doute. Le public ne vous était pas plus favorable ; qu'en pouvez-vous conclure en votre faveur ? Direz-vous que je lui prodiguais les trésors que je n'avais pas, pour faire triompher les principes gravés dans tous les cœurs ? Je ne vous rappellerai pas qu'alors le seul objet de dissentiment qui nous divisait c'était que vous défendiez indistinctement tous les actes des nouveaux ministres, et nous les principes ; que vous paraissiez préférer le pouvoir, et nous l'égalité. Je me contenterai de vous observer qu'il résulte de vos plaintes même que nous étions divisés d'opinions dès ce temps-là. Or, de quel droit voulez-vous faire servir la Convention Nationale elle-même à venger les disgrâces de votre amour-propre ou de votre système ? Je ne chercherai point à vous rappeler aux sentiments des âmes républicaines, mais soyez au moins aussi généreux qu'un roi : imitez Louis XII, et que le législateur oublie les injures de M. Louvet. Mais non, ce n'est point l'intérêt personnel qui vous guide, c'est l'intérêt de la liberté ; c'est l'intérêt des mœurs qui vous arme contre cette société qui *n'est plus qu'un repaire de factieux et de brigands qui retiennent au milieu d'eux un petit nombre d'honnêtes gens trompés*. Cette question est trop importante pour être traitée incidemment. J'attendrai le moment où votre zèle vous portera à demander à la Convention Nationale un décret qui proscrive les Jacobins : nous verrons alors si vous serez plus persuasif, ou plus heureux

que Lafayette. Avant de terminer cet article, dites-nous seulement ce que vous entendez par ces deux portions du peuple que vous distinguez dans tous vos discours, dans tous vos rapports, dont l'une est flagornée, adulée, égarée par nous ; dont l'autre est paisible mais intimidée ; dont l'une vous chérit et l'autre semble incliner à nos principes ? Votre intention serait-elle de désigner ici et ceux que Lafayette appelait les honnêtes gens et ceux qu'il nommait les sans-culottes et la canaille ?

Il reste maintenant le plus fécond et le plus intéressant des trois chapitres qui composent votre plaidoyer diffamatoire, celui qui concerne ma conduite au Conseil-Général de la Commune.

On me demande d'abord pourquoi, après avoir abdicqué la place d'Accusateur Public, j'ai accepté le titre d'officier municipal ?

Je réponds que j'ai abdicqué, au mois de Janvier 1792, la place lucrative et nullement périlleuse, quoi qu'on dise, d'Accusateur Public, et que j'ai accepté les fonctions de membre du Conseil de la Commune, le 10 Août 1792. On m'a fait un crime de la manière même dont je suis entré dans la salle où siégeait la nouvelle municipalité. Notre dénonciateur m'a reproché très-sérieusement d'avoir dirigé mes pas vers le bureau. Dans ces conjonctures, où d'autres soins nous occupaient, j'étais loin de prévoir que je serais obligé d'informer un jour la Convention Nationale, que je n'avais été au bureau que pour faire vérifier mes pouvoirs. M. Louvet n'en a pas moins conclu de tous ces faits, à ce qu'il assure, que ce Conseil-Général, ou du moins plusieurs de ses membres étaient réservés à de hautes destinées. Pouviez-vous en douter ? N'était-ce pas une assez haute destinée que celle de se dévouer pour la patrie ? Pour moi, je m'honore d'avoir ici à défendre et la cause de la Commune et la mienne. Mais non . . . je n'ai qu'à me réjouir de ce qu'un grand nombre de citoyens ont mieux servi la chose publique que moi. Je ne veux point prétendre à une

gloire qui ne m'appartient pas. Je ne fus nommé que dans la journée du 10 : mais ceux qui, plutôt choisis, étaient déjà réunis à la Maison Commune dans la nuit redoutable, au moment où la conspiration de la cour était près d'éclater, ceux-là sont véritablement les héros de la liberté ; ce sont ceux-là qui, servant de point de ralliement aux patriotes, armant les citoyens, dirigeant les mouvements d'une insurrection tumultueuse d'où dépendait le salut public, déconcertèrent la trahison en faisant arrêter le commandant de la Garde Nationale¹, vendu à la cour, après l'avoir convaincu, par un écrit de sa main, d'avoir donné aux commandants de bataillons des ordres de laisser passer le peuple insurgent, pour le foudroyer ensuite par derrière. . . . Citoyens représentants, si la plupart de vous ignorait ces faits, qui se sont passés loin de vos yeux, il vous importe de les connaître ; ne fût-ce que pour ne pas souiller les mandataires du peuple Français par une ingratitude fatale à la cause de la liberté ; vous devez les entendre avec intérêt, au moins pour qu'il ne soit pas dit qu'ici les dénonciations seules ont droit d'être accueillies. Est-il donc si difficile de comprendre que, dans de telles circonstances, cette municipalité tant calomniée dut renfermer les plus généreux citoyens ? Là étaient ces hommes que la bassesse monarchique dédaigne, parce qu'ils n'ont que des âmes fortes et sublimes ; là, nous avons vu, et chez les citoyens, et chez les magistrats nouveaux, des traits d'héroïsme, que l'incivisme et l'imposture s'efforceront en vain de ravir à l'histoire.

Les intrigues disparaissent avec les passions qui les ont enfantées. Les grandes actions et les grands caractères restent seuls. Nous ignorons les noms des vils factieux qui assaillaient de pierres Caton dans la tribune du peuple Romain, et les regards de la postérité ne se reposent que sur l'image sacrée de ce grand homme.

Voulez-vous juger le Conseil-Général révolutionnaire de

¹ Mandat ; see Stephens' *History of the French Revolution*, vol. ii. p. 124.

la Commune de Paris ? Placez-vous au sein de cette immortelle Révolution qui l'a créé, et dont vous êtes vous-mêmes l'ouvrage ?

On vous entretient sans cesse depuis votre réunion d'intrigants qui s'étaient introduits dans ce corps. Je sais qu'il en existait en effet quelques-uns ; et qui plus que moi a le droit de s'en plaindre ? Ils sont au nombre de mes ennemis, et d'ailleurs quel corps si pur et si peu nombreux fut absolument exempt de ce fléau ?

On vous dénonce éternellement quelques actes répréhensibles imputés à des individus. J'ignore ces faits ; je ne les nie, ni ne les crois ; car j'ai entendu trop de calomnies pour croire aux dénonciations qui partent de la même source, et qui toutes portent l'empreinte de l'affectation ou de la fureur.

Je ne vous observerai pas même que l'homme de ce Conseil-Général, qu'on est le plus jaloux de compromettre, échappe nécessairement à ces traits ; je ne m'abaisserai pas jusqu'à observer que je n'ai jamais été chargé d'aucune espèce de commission ni ne me suis mêlé en aucune manière d'aucune opération particulière, que je n'ai jamais présidé un seul instant la Commune, que jamais je n'ai eu la moindre relation avec le Comité de Surveillance tant calomnié ; car tout compensé je consentirais volontiers à me charger de tout le bien et de tout le mal attribué à ce corps, que l'on a si souvent attaqué dans la vue de m'inculper personnellement.

On lui reproche des arrestations qu'on appelle arbitraires, quoiqu'aucune n'ait été faite sans un interrogatoire.

Quand le Consul de Rome eut étouffé la conspiration de Catilina, Clodius l'accusa d'avoir violé les lois. Quand le Consul rendit compte au peuple de son administration, il jura qu'il avait sauvé la patrie, et le peuple applaudit. J'ai vu à cette barre tels citoyens qui ne sont pas des Clodius, mais qui, quelque temps avant la Révolution du 10 Août, avaient eu la prudence de se réfugier à Rouen, dénoncer

emphatiquement la conduite du Conseil de la Commune de Paris. Des arrestations illégales? Est-ce donc le code criminel à la main qu'il faut apprécier les précautions salutaires qu'exige le salut public dans les temps de crise amenés par l'impuissance même des lois? que ne nous reprochez-vous aussi d'avoir brisé illégalement les plumes mercénaires, dont le métier était de propager l'imposture et de blasphémer contre la liberté? que n'instituez-vous une commission, pour recueillir les plaintes des écrivains aristocratiques et royalistes? que ne nous reprochez-vous d'avoir consigné tous les conspirateurs aux portes de cette grande cité? que ne nous reprochez-vous d'avoir désarmé les citoyens suspects? d'avoir écarté de nos assemblées où nous délibérions sur le salut public les ennemis reconnus de la Révolution? que ne faites-vous le procès à la fois, et à la municipalité, et à l'assemblée électorale, et aux sections de Paris, et aux assemblées primaires même des cantons, et à tous ceux qui nous ont imités? Car toutes ces choses-là étaient illégales, aussi illégales que la Révolution, que la chute du trône et de la Bastille, aussi illégales que la liberté elle-même!

Mais, que dis-je? Ce que je présentais comme une hypothèse absurde n'est qu'une réalité très-certaine. On nous a accusés, en effet, de tout cela, et de bien d'autres choses encore. Ne nous a-t-on pas accusés d'avoir envoyé, de concert avec le Conseil Exécutif, des commissaires dans plusieurs départements, pour propager nos principes et les déterminer à s'unir aux Parisiens contre l'ennemi commun?

Quelle idée s'est-on donc formé de la dernière Révolution? La chute du trône paraissait-elle si facile avant le succès? Ne s'agissait-il que de faire un coup-de-main aux Tuileries? Ne fallait-il pas anéantir dans toute la France le parti des tyrans, et par conséquent communiquer à tous les départements la commotion salutaire qui venait d'électriser Paris? Et comment ce soin pouvait-il ne pas regarder ces mêmes magistrats qui avaient appelé le peuple à l'insurrection?

Il s'agissait du salut public, il y allait de leurs têtes, et on leur a fait un crime d'avoir envoyé des commissaires aux autres communes, pour les engager à avouer, à consolider leur ouvrage ! Que dis-je ? la calomnie a poursuivi ces commissaires eux-mêmes ! Quelques-uns ont été jetés dans les fers. Le feuillantisme et l'ignorance ont calculé le degré de chaleur de leur style ; ils ont mesuré toutes leurs démarches avec le compas constitutionnel, pour trouver le prétexte de travestir les missionnaires de la Révolution en incendiaires, en ennemis de l'ordre public. À peine les circonstances qui avaient enchaîné les ennemis du peuple ont-elles cessé, les mêmes corps administratifs, tous les hommes, qui conspiraient contre lui, sont venus les calomnier devant la Convention Nationale elle-même. Citoyens, vouliez-vous une Révolution sans révolution ? Quel est cet esprit de persécution qui est venu reviser, pour ainsi dire, celle qui a brisé nos fers ? Mais comment peut-on soumettre à un jugement certain les effets que peuvent entraîner ces grandes commotions ? Qui peut, après coup, marquer le point précis où devaient se briser les flots de l'insurrection populaire ? À ce prix, quel peuple pourrait jamais secouer le joug du despotisme ? Car s'il est vrai qu'une grande nation ne peut se lever par un mouvement simultané, et que la tyrannie ne peut être frappée que par la portion des citoyens, qui est plus près d'elle, comment ceux-ci oseront-ils l'attaquer, si, après la victoire, les délégués, venant des parties éloignées de l'État, peuvent les rendre responsables de la durée, ou de la violence de la tourmente politique qui a sauvé la patrie ? Ils doivent être regardés comme fondés de procuration tacite pour la société toute entière. Les Français, amis de la liberté, réunis à Paris au mois d'Août dernier, ont agi à ce titre au nom de tous les départements ; il faut les approuver ou les désavouer tout-à-fait. Leur faire un crime de quelques désordres apparents ou réels, inséparables d'une grande secousse, ce serait les punir de leur dévouement. Ils

auraient droit de dire à leurs juges ; si vous désavouez les moyens que nous avons employés pour vaincre, laissez-nous les fruits de la victoire. Reprenez votre constitution et toutes vos lois anciennes : mais restituez-nous le prix de nos sacrifices et de nos combats. Rendez-nous nos concitoyens, nos frères, nos enfants, qui sont morts pour la cause commune. Citoyens, le peuple qui vous a envoyés a tout ratifié. Votre présence ici en est la preuve ; il ne vous a pas chargé de porter l'œil sévère de l'inquisition sur les faits qui tiennent à l'insurrection, mais de cimenter par des lois justes la liberté qu'elle lui a rendue. L'univers, la postérité ne verra dans ces événements que leur cause sacrée et leur sublime résultat : vous devez les voir comme elle. Vous devez les juger, non en juges de paix, mais en hommes d'état et en législateurs du monde. Et ne pensez pas que j'aie invoqué ces principes éternels, parce que nous avons besoin de couvrir d'un voile quelques actions répréhensibles. Non, nous n'avons point failli ; j'en jure par le trône renversé et par la République qui s'élève.

On vous a parlé bien souvent des événements du 2 Septembre : c'est le sujet auquel j'étais le plus impatient d'arriver, et je le traiterai d'une manière absolument désintéressée.

J'ai observé, qu'arrivé à cette partie de son discours, M. Louvet lui-même a généralisé d'une manière très-vague l'accusation dirigée auparavant contre moi personnellement ; il n'en est pas moins certain, que la calomnie a travaillé dans l'ombre. Ceux qui ont dit que j'avais eu la moindre part aux événements dont je parle, sont des hommes ou excessivement crédules ou excessivement pervers. Quant à l'homme qui, comptant sur le succès de la diffamation, dont il avait d'avance arrangé tout le plan, a cru pouvoir alors imprimer impunément que je les avais dirigés, je me contenterais de l'abandonner au remords, si le remords ne supposait une âme. Je dirai pour ceux, que l'imposture a pu égarer, qu'avant l'époque où ces événements sont arrivés,

j'avais cessé de fréquenter le Conseil-Général de la Commune : l'assemblée électorale, dont j'étais membre, avait commencé ses séances ; que je n'ai appris ce qui se passait dans les prisons que par le bruit public ; et plus tard que la plus grande partie des citoyens ; car j'étais habituellement chez moi ou dans les lieux où mes fonctions publiques m'appelaient. Quant au Conseil-Général de la Commune, il est certain, aux yeux de tout homme impartial, que loin de provoquer les événements du 2 Septembre, il a fait ce qui était en son pouvoir pour les empêcher. Si vous demandez pourquoi il ne les a point empêchés, je vais vous le dire. Pour se former une idée juste de ces faits, il faut chercher la vérité, non dans les écrits ou dans les discours calomnieux qui les ont dénaturés, mais dans l'histoire de la dernière révolution.

Si vous avez pensé que le mouvement imprimé aux esprits par l'insurrection du mois d'Août était entièrement expiré au commencement de Septembre, vous vous êtes trompés ; et ceux qui ont cherché à vous persuader qu'il n'y avait aucune analogie entre l'une et l'autre de ces deux époques, ont feint de ne connaître ni les faits, ni le cœur humain.

La journée du 10 Août avait été signalée par un grand combat, dont beaucoup de patriotes et beaucoup de soldats Suisses avaient été les victimes. Les plus grands conspirateurs furent dérobés à la colère du peuple victorieux, qui avait consenti à les remettre entre les mains d'un nouveau tribunal¹. Mais le peuple était déterminé à exiger leur punition. Cependant, après avoir condamné trois ou quatre coupables subalternes, le tribunal criminel se reposa. Montmorin avait été absous ; De Poix² et plusieurs conspirateurs

¹ The first Revolutionary Tribunal, established on 17 August 1792, only sat for two months, during which it condemned 21 persons to death, 12 for robbery, 2 for murder, and 7 for political offences.

² Poix (Philippe Louis Marc Antoine Noailles de Mouchy, Prince de), born 21 November 1752 ; eldest son of the Maréchal de Mouchy ; was a maréchal-de-camp in 1789 ; elected to the States-General by the noblesse of Amiens ; emigrated to Coblenz, 1791 ; returned to share

de cette importance avaient été frauduleusement mis en liberté ; de grandes prévarications, en ce genre, avaient transpiré ; et de nouvelles preuves de la conspiration de la cour se développaient chaque jour ; presque tous les patriotes, qui avaient été blessés au château des Tuileries, mouraient dans les bras de leurs frères Parisiens ; on déposa sur le bureau de la Commune des balles mâchées, extraites des corps de plusieurs Marseillais et de plusieurs autres fédérés ; l'indignation était dans tous les cœurs.

Cependant une cause nouvelle, et beaucoup plus importante, acheva de porter la fermentation à son comble. Un grand nombre de citoyens avaient pensé que la journée du 10 rompait les fils des conspirations royales ; ils regardaient la guerre comme terminée, quand tout-à-coup la nouvelle se répand dans Paris, que Longwy a été livré, que Verdun a été livré, et que, à la tête d'une armée de 100,000 hommes, Brunswick s'avance vers Paris : aucune place forte ne nous séparait des ennemis. Notre armée divisée, presque détruite par les trahisons de Lafayette, manquait de tout. Il fallait songer à-la-fois à trouver des armes, des effets de campements, des vivres, et des hommes. Le Conseil Exécutif ne dissimulait ni ses craintes, ni son embarras. Le danger était grand, il paraissait plus grand encore. Danton se présente à l'Assemblée Législative, lui peint vivement les périls et les ressources¹ ; la porte à prendre quelques mesures vigoureuses et donne une grande impulsion à l'opinion publique ; il se rend à la Maison Commune, et invite la municipalité à faire sonner le tocsin ; le Conseil-Général de la Commune sent que la patrie ne peut être sauvée que par les prodiges que l'enthousiasme de la liberté peut seul enfanter ; et qu'il faut que Paris tout entier s'ébranle pour courir au-devant des Prussiens ; il fait sonner le tocsin, pour avertir tous les

the danger of the king, 1792 ; accompanied him to the Assembly on 10 August 1792 ; released from prison ; escaped to England ; returned 1800 ; Lieutenant-General, 1814 ; died, 17 February 1819.

¹ Danton, *Speech II.* vol. ii. p. 170.

citoyens de courir aux armes ; il leur en procure par tous les moyens qui sont en son pouvoir ; le canon d'alarme tonnait en même temps ; en un instant quarante mille hommes sont armés, équipés, rassemblés et marchent vers Châlons Au milieu de ce mouvement universel, l'approche des ennemis étrangers réveille le sentiment d'indignation et de vengeance qui couvait dans les cœurs contre les traîtres qui les avaient appelés. Avant d'abandonner leurs foyers, leurs femmes et leurs enfants, les citoyens, les vainqueurs des Tuileries, veulent la punition des conspirateurs, qui leur avait été souvent promise ; on court aux prisons Les magistrats pouvaient-ils arrêter le peuple ? Car c'était un mouvement populaire, et non, comme on l'a ridiculement supposé, la sédition partielle de quelques scélérats payés pour assassiner leurs semblables ; et s'il n'en eût pas été ainsi, comment le peuple ne l'aurait-il pas empêché ? Comment la Garde Nationale, comment les fédérés n'auraient-ils fait aucun mouvement pour s'y opposer ? Les fédérés eux-mêmes étaient là en grand nombre ¹. On connaît les vaines réquisitions du commandant de la Garde Nationale ; on connaît les vaines efforts des commissaires de l'Assemblée Législative, qui furent envoyés aux prisons.

J'ai entendu quelques personnes me dire froidement, que la municipalité devait proclamer la loi martiale. La loi martiale à l'approche de l'ennemi ! La loi martiale après la journée du 10 ! La loi martiale pour les complices du tyran détrôné contre le peuple ! Que pouvaient les magistrats contre la volonté déterminée d'un peuple indigné, qui opposait à leurs discours et le souvenir de sa victoire et le dévouement avec lequel il allait se précipiter au-devant des Prussiens, et qui reprochait aux lois même la longue impunité des traîtres qui déchiraient le sein de leur patrie ; ne pouvant les déterminer à se reposer sur les tribunaux du soin de leur punition, les officiers municipaux les engagèrent

¹ See for instance Jourgniac de Saint-Méard's *Mon Agonie de Trentehuit Heures*.

à suivre des formes nécessaires, dont le but était de ne pas confondre, avec les coupables qu'ils voulaient punir, les citoyens détenus pour des causes étrangères à la conspiration du 10 Août, et ce sont les officiers municipaux, qui ont exercé ce ministère, le seul service que les circonstances permettaient de rendre à l'humanité, qu'on vous a présentés comme des brigands sanguinaires !

Le zèle le plus ardent pour l'exécution des lois ne peut justifier ni l'exagération ni la calomnie ; or, je pourrais citer ici, contre les déclamations de M. Louvet, un témoignage non suspect : c'est celui du Ministre de l'Intérieur, qui, en blâmant les exécutions populaires en général, n'a pas craint de parler de l'esprit de prudence et de justice que le peuple (c'est son expression) avait montré dans cette conduite illégale ; que dis-je ? je pourrais citer, en faveur du Conseil-Général de la Commune, M. Louvet lui-même, qui commençait l'une de ses affiches de la *Sentinelle* par ces mots 'Honneur au Conseil-Général de la Commune ; il a fait sonner le tocsin, il a sauvé la patrie . . .' C'était alors le temps des élections ¹.

On assure qu'un innocent a péri, on s'est plu à en exagérer le nombre : mais un seul c'est beaucoup trop sans doute ; citoyens, pleurez cette méprise cruelle ; nous l'avons pleurée dès long-temps ; c'était un bon citoyen ; c'était donc l'un de nos amis. Pleurez même les victimes coupables réservées à la vengeance des lois, qui ont tombé sous le glaive de la justice populaire ; mais que votre douleur ait un terme, comme toutes choses humaines.

Gardons quelques larmes pour des calamités plus touchantes. Pleurez cent mille patriotes immolés par la tyrannie ; pleurez nos citoyens expirant sous leurs toits embrasés, et les fils des citoyens massacrés au berceau ou dans les bras de leurs mères. N'avez-vous pas aussi des frères, des enfants,

¹ It is worthy of notice that the electors of Paris did not choose Louvet as one of their deputies ; this is the meaning of Robespierre's hint : Louvet sat in the Convention for the Loiret, to which department he was recommended by Brissot.

des épouses à venger ? La famille des législateurs Français, c'est la patrie ; c'est le genre humain tout entier, moins les tyrans et leurs complices. Pleurez donc, pleurez l'humanité abattue sous leur joug odieux. Mais consolez-vous, si, imposant silence à toutes les viles passions, vous voulez assurer le bonheur de votre pays, et préparer celui du monde. Consolez-vous, si vous voulez rappeler sur la terre l'égalité et la justice exilées, et tarir, par des lois justes, la source des crimes et des malheurs de vos semblables.

La sensibilité qui gémit presque exclusivement pour les ennemis de la liberté m'est suspecte. Cessez d'agiter sous mes yeux la robe sanglante du tyran, ou je croirai que vous voulez remettre Rome dans les fers. En voyant ces peintures pathétiques des Lamballes, des Montmorin¹, de la consternation des mauvais citoyens, et ces déclamations furieuses contre des hommes connus sous des rapports tout-à-fait opposés, n'avez-vous pas cru lire un manifeste de Brunswick ou de Condé ? Calomniateurs éternels, voulez-vous donc venger le despotisme ? voulez-vous flétrir le berceau de la République ? voulez-vous déshonorer aux yeux de l'Europe la Révolution qui l'a enfantée, et fournir des armes à tous les ennemis de la liberté ? Amour de l'humanité vraiment admirable, qui tend à cimenter la misère et la servitude des peuples, et qui cache le désir barbare de se baigner dans le sang des patriotes !

À ces terribles tableaux mon accusateur a lié le projet qu'il me supposait d'avilir le corps législatif, qui, dit-il, *était continuellement tourmenté, méconnu, outragé par un insolent démagogue, qui venait à sa barre lui ordonner des décrets.*

Espèce de figure oratoire, par laquelle M. Louvet a travesti deux pétitions, que je fus chargé de présenter à l'Assemblée Législative, au nom du Conseil-Général de la Commune, relativement à la création du nouveau département de Paris. Avilir le corps législatif ! quelle chétive idée vous étiez-vous

¹ The Princesse de Lamballe and the Comte de Montmorin were both murdered on 3 September in the prison of La Force.

donc formée de sa dignité ? Apprenez qu'une assemblée où réside la majesté du peuple Français ne peut être avilie, même par ses propres œuvres. Quand elle s'élève à la hauteur de sa mission sublime, comment concevez-vous qu'elle puisse être avilie par les discours insensés d'un insolent démagogue ? Elle ne peut pas plus l'être que la Divinité ne peut être dégradée par les blasphèmes de l'impie ; pas plus que l'éclat de l'astre qui anime la nature ne peut être terni par les clameurs des hordes sauvages de l'Asie.

Si des membres d'une assemblée auguste, oubliant leur existence comme représentants d'un grand peuple pour ne se souvenir que de leur mince existence comme individus, sacrifiaient les grands intérêts de l'humanité à leur méprisable orgueil, ou à leur lâche ambition, ils ne parviendraient pas même par cet excès de bassesse à avilir la représentation nationale, ils ne réussiraient qu'à s'avilir eux-mêmes.

Mais, puisqu'il faut qu'au mois de Novembre 1792 je rende compte à la Convention Nationale de ce que j'ai dit le 12 ou 13 Août, je vais le faire. Pour apprécier ce chef d'accusation, il faut connaître quel était le motif de la démarche de la Commune auprès du corps législatif.

La Révolution du 10 Août avait nécessairement fait disparaître l'autorité du département, avec la puissance de la cour, dont il s'était déclaré l'éternel champion ; et le Conseil-Général de la Commune en exerçait le pouvoir. Il était fermement convaincu, comme tous les citoyens, qu'il lui serait impossible de soutenir le poids de la Révolution commencée, si on se hâtait de la paralyser par la résurrection du département, dont le nom seul était devenu odieux. Cependant, dès le lendemain du premier jour de la Révolution, des membres de la Commission des 21, qui dirigeaient les travaux de l'Assemblée, avaient préparé un projet de décret, dont l'objet était d'annuler l'influence de la Commune, en la renfermant dans les limites qu'exerçait le Conseil-Général qui l'avait précédée. Le même jour,

des affiches, où elle était diffamée de la manière la plus indécente, couvrirent les murs de Paris; et nous connaissons les auteurs de ces affiches; ils ont beaucoup de rapports avec les auteurs de l'accusation à laquelle je répons. Ce premier projet ayant échoué, on imagina de créer un nouveau département, et le 12 ou le 13 on surprit à l'Assemblée un décret qui en déterminait l'organisation. Le soir, je fus chargé par la Commune avec plusieurs autres députés de venir présenter à l'Assemblée Législative des observations puisées dans le principe que j'ai indiqué. Elles furent appuyées par plusieurs membres, notamment par Lacroix, qui alla même jusqu'à censurer la Commission des 21, à qui il attribuait le décret; et sur sa rédaction même, l'Assemblée décréta que les fonctions du nouveau corps administratif se borneraient aux matières d'impositions; et que relativement aux mesures de salut public et de police, le Conseil-Général ne correspondrait directement qu'avec le corps législatif. Deux jours après, une circonstance singulière nous ramena à la barre pour le même objet. La lettre de convocation expédiée par le ministre Roland, pour nommer les membres de l'administration provisoire du département, était motivée, non sur le dernier décret qui en circonscrivait les fonctions, mais sur le premier décret que l'Assemblée Législative avait changé. Le Conseil-Général crut devoir réclamer contre cette conduite, et il crut que le seul moyen de prévenir toutes ces divisions et tous les conflits d'autorité, si dangereux dans ces circonstances critiques, était que l'administration provisoire ne prit que le titre de commission administrative, qui déterminait clairement l'objet des fonctions qui lui étaient attribuées par le dernier décret. Tandis qu'on discutait cette question à la Commune, les membres nommés pour remplacer le Directoire viennent lui jurer fraternité et lui déclarer qu'ils ne voulaient prendre d'autre titre que celui de commission administrative. Ce trait de civisme, digne des jours qui ont vu renaître la liberté,

produisit une scène touchante. On arrête que les membres du Directoire et les députés de la Commune se rendront sur-le-champ à l'Assemblée Législative pour lui en rendre compte et la prier de consacrer la mesure salutaire dont je viens de parler. Je portai la parole : c'est cette pétition que M. Louvet a qualifiée d'insolente. Voulez-vous apprécier ce reproche ? Interrogez Hérault, qui, dans cette séance, présidait le Corps Législatif ; il nous adressa une réponse véritablement républicaine, qui exprimait une opinion aussi favorable à l'objet de la pétition qu'à ceux qui la présentaient. Nous fumes invités à la séance. Quelques orateurs ne pensèrent pas comme lui, et un membre, qui m'a vivement inculpé le jour de l'accusation de M. Louvet, s'éleva très-durement et contre notre demande et contre la Commune elle-même, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour.

Lacroix vous a dit que, dans le coin du côté gauche, je l'avais menacé du tocsin. Lacroix sans doute s'est trompé. Et il était possible de confondre, ou d'oublier, les circonstances dont j'ai aussi des témoins même dans cette Assemblée et parmi les membres du Corps Législatif. Je vais les rappeler. Je me souviens très-bien que dans ce coin, dont on a parlé, j'entendis certains propos qui me parurent assez feuillantins, assez peu dignes des circonstances, où nous étions, entre autres celui-ci qui s'adressait à la Commune : 'Que ne faites-vous résonner le tocsin ?' C'est à ce propos, ou à un autre pareil, que je répondis : 'Les sonneurs du tocsin sont ceux qui cherchent à aigrir les esprits par l'injustice' ; je me rappelle encore qu'alors un de mes collègues, moins patient que moi, dans un mouvement d'humeur tint en effet un propos semblable à celui qu'on m'a attribué, et d'autres m'ont entendu moi-même le lui reprocher¹. Quant à la répétition du même propos que l'on me fait tenir au Comité des Vingt-un, la fausseté de ce fait est encore plus notoire. *Je ne retournais*

¹ La vérité de ce récit a été attestée sur-le-champ par plusieurs membres de l'Assemblée Législative, députés à la Convention Nationale.

au Conseil-Général que pour dénoncer l'Assemblée Législative, dit M. Louvet. Ce jour-là, retourné au Conseil-Général pour rendre compte de ma mission, je parlai avec décence de l'Assemblée Nationale, avec franchise de quelques membres de la Commission des Vingt-un, à qui j'imputais le projet de faire rétrograder la liberté. On a osé par un rapprochement atroce insinuer que j'avais voulu compromettre la sûreté de quelques députés, en les dénonçant à la Commune durant les exécutions des conspirateurs. J'ai déjà répondu à cette infamie, en rappelant que j'avais cessé d'aller à la Commune avant des événements, qu'il ne m'était pas plus donné de prévoir que les circonstances subites et extraordinaires qui les ont amenés.

Faut-il vous dire que plusieurs de mes collègues avant moi avaient déjà dénoncé la persécution tramée contre la Commune par les deux ou trois personnes dont on parle, et ce plan de calomnier les défenseurs de la liberté, et de diviser les citoyens au moment où il fallait réunir les efforts pour étouffer les conspirations du dedans et repousser les ennemis étrangers. Quelle est donc cette affreuse doctrine ? que dénoncer un homme et le tuer c'est la même chose. Dans quelle république vivons-nous si le magistrat qui, dans une assemblée municipale, s'explique librement sur les auteurs d'une trame dangereuse, n'est plus regardé que comme un provocateur au meurtre ? Le peuple, dans la journée même du 10 Août, s'était fait une loi de respecter les membres les plus décriés du Corps Législatif ; il a vu paisiblement Louis XVI et sa famille traverser Paris de l'Assemblée au Temple ; et tout Paris sait que personne n'avait prêché ce principe de conduite plus souvent ni avec plus de zèle que moi, soit avant, soit depuis la Révolution du 10 Août. Citoyens, si jamais, à l'exemple des Lacédémoniens, nous élevons un temple à la peur, je suis d'avis qu'on choisisse les ministres de son culte parmi ceux-là mêmes qui nous entretiennent sans cesse de leur courage et de leurs dangers.

Mais, comment parlerai-je de cette lettre¹ prétendue, timidement et, j'ose dire, très-gauchement présentée à votre curiosité? Une lettre énigmatique adressée à un tiers! Des brigands anonymes! Des assassins anonymes! . . . et au milieu de ces nuages ce mot jeté comme au hasard, 'ils ne veulent entendre parler que de Robespierre.' Des réticences, des mystères dans des affaires si graves, et en s'adressant à la Convention Nationale! Le tout attaché à un rapport bien astucieux, après tant de libelles, tant d'affiches, tant de pamphlets, tant de journaux de toutes les espèces, distribués à si grands frais et de toutes les manières, dans tous les coins de la République! . . . O homme vertueux, homme exclusivement, éternellement vertueux où vouliez-vous donc aller par ces routes ténébreuses? Vous avez essayé l'opinion . . . Vous vous êtes arrêté, épouvanté vous-même de votre propre démarche . . . Vous avez bien fait; la nature ne vous a pas moulé ni pour de grandes actions, ni pour de grands attentats . . . Je m'arrête ici moi-même par égard pour vous . . . Mais une autre fois examinez mieux les instruments qu'on met entre vos mains . . . Vous ne connaissez pas l'abominable histoire de l'homme à la missive énigmatique; cherchez-la, si vous en avez le courage, dans les monuments de la police . . . Vous saurez un jour quel prix vous devez attacher à la modération de l'ennemi que vous vouliez perdre.

Et croyez-vous que si je voulais m'abaisser à de pareilles plaintes il me serait difficile de vous présenter des dénonciations un peu plus précises, et mieux appuyées? Je les ai dédaignées jusqu'ici. Je sais qu'il y a loin du dessein profondement conçu de commettre un grand crime à certaines menaces de mes ennemis dont j'aurais pu faire beaucoup de bruit. D'ailleurs, je n'ai jamais cru au courage des méchants. Mais réfléchissez sur vous-

¹ At the end of his report, Roland read an anonymous letter, addressed to the Minister of Justice, stating that there was a design to renew the massacres of September against certain members of the Convention.

mêmes ; et voyez avec quelle maladresse vous vous embarrassez vous-mêmes, dans vos propres pièges . . . Vous vous tourmentez, depuis long-temps, pour arracher à l'Assemblée une loi contre les provocateurs au meurtre ; qu'elle soit portée ; quelle est la première victime qu'elle doit frapper ? N'est-ce pas vous qui avez dit calomnieusement, ridiculement, que j'aspirais à la tyrannie ? N'avez-vous pas juré par Brutus d'assassiner les tyrans ? Vous voilà donc convaincu, par votre propre aveu, d'avoir provoqué tous les citoyens à m'assassiner. N'ai-je pas déjà entendu, de cette tribune même, des cris de fureur répondre à vos exhortations ? Et ces promenades de gens armés, qui bravent, au milieu de nous, l'autorité des lois et des magistrats ! Et ces cris qui demandent les têtes de quelques représentants du peuple, qui mêlent à des imprécations contre moi vos louanges et l'apologie de Louis XVI ! Qui les a appelés ? qui les égare ? qui les excite ? Et vous parlez de lois, de vertu d'agitateurs !

Mais sortons de ce cercle d'infamies que vous nous avez fait parcourir, et arrivons à la conclusion de votre libelle.

Indépendamment de ce décret sur la force armée, que vous cherchez à extorquer par tant de moyens ; indépendamment de cette loi tyrannique contre la liberté individuelle et contre celle de la presse, que vous déguisez sous le spécieux prétexte de la provocation au meurtre, vous demandez pour le ministre une espèce de dictature militaire, vous demandez une loi de proscription contre les citoyens qui vous déplaisent, sous le nom d'ostracisme. Ainsi vous ne rougissez plus d'avouer ouvertement le motif honteux de tant d'impostures et de machinations ; ainsi vous ne parlez de dictature que pour l'exercer vous-mêmes, sans aucun frein ; ainsi vous ne parlez de proscriptions et de tyrannie que pour proscrire et pour tyranniser ; ainsi vous avez pensé que, pour faire de la Convention Nationale l'aveugle instrument de vos coupables desseins, il vous suffirait de prononcer devant elle un roman bien astucieux, et de lui

proposer de décréter, sans désenparer, la perte de la liberté et son propre déshonneur !

Que me reste-t-il à dire contre des accusateurs qui s'accusent eux-mêmes ? Ensevelissons, s'il est possible, ces méprisables manœuvres dans un éternel oubli. Pussions nous dérober aux regards de la postérité ces jours peu glorieux de notre histoire, où les représentants du peuple, égarés par de lâches intrigues, ont paru oublier les grandes destinées auxquelles ils étaient appelés. Pour moi, je ne prendrai aucunes conclusions qui me soient personnelles ; j'ai renoncé au facile avantage de répondre aux calomnies de mes adversaires par des dénonciations plus redoutables. J'ai voulu supprimer la partie offensive de ma justification. Je renonce à la juste vengeance que j'aurais le droit de poursuivre contre mes calomniateurs. Je n'en demande point d'autre que le retour de la paix et le triomphe de la liberté. Citoyens, parcourez d'un pas ferme et rapide votre superbe carrière. Et puisse-je au dépens de ma vie et de ma réputation même concourir avec vous à la gloire et au bonheur de notre commune patrie !

IV.

ON THE CONDUCT TO BE PURSUED WITH REGARD TO LOUIS XVI (3 December 1792).

ROBESPIERRE delivered more than one important speech on the treatment to be observed with regard to the deposed king. The Girondins desired that he should be tried formally and in the most impressive way. Robespierre however pointed out from the first that it was not part of the functions of a deputy to act as a judge. He argued that Louis should be executed as a matter of policy. Whether he was guilty or not was not the point ; what had to be decided was what was to be done with him. Alive he would remain a centre of reaction ; while his death would strengthen the Republic by committing the Convention and the people of France to its side. This view is best expounded in the following speech,

which was delivered on 3 December 1792, but it appears also in a previous speech on the subject on 30 November, and again in Robespierre's opposition to the doctrine of the appeal to the people, propounded by the Girondins and eloquently advocated by Vergniaud (see Vergniaud, *Speech IX*, vol. i. pp. 326-345). Robespierre was not successful in converting the Convention to his views; Louis XVI had an elaborate trial; and the question whether there should be an appeal to the people was referred to an *appel nominal* of the Convention. After the trial, Robespierre voted for the death penalty, and on 18 January 1793 both voted and spoke against the granting of a respite.

L'ASSEMBLÉE a été entraînée, à son insu, loin de la véritable question. Il n'y a point ici de procès à faire. Louis n'est point un accusé; vous n'êtes point des juges; vous n'êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'état et les représentants de la nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme; mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer. Un roi détrôné, dans la République, n'est bon qu'à deux usages, ou à troubler la tranquillité de l'État, et à ébranler la liberté; ou à affermir l'une et l'autre. Or, je soutiens que le caractère qu'a pris jusqu'ici votre délibération va directement contre le but.

En effet, quel est le parti que la saine politique prescrit pour cimenter la République naissante? c'est de graver profondément dans les cœurs le mépris de la royauté, et de frapper de stupeur tous les partisans du Roi. Donc, présenter à l'univers son crime comme un problème, sa cause comme l'objet de la discussion la plus imposante, la plus religieuse, la plus difficile qui puisse occuper les représentants du peuple Français, mettre une distance incommensurable entre le seul souvenir de ce qu'il fut, et la dignité d'un citoyen; c'est précisément avoir trouvé le secret de le rendre encore dangereux à la liberté.

Louis fut Roi, et la République est fondée; la question fameuse qui vous occupe est décidée par ces seuls mots. Louis a été détrôné pour ses crimes; Louis dénonçait le

peuple Français comme rebelle ; il a appelé, pour le châtier, les armes des tyrans, ses confrères ; la victoire et le peuple ont décidé que lui seul était rebelle : Louis ne peut donc être jugé ; il est déjà jugé. Il est condamné, ou la République n'est point absoute. Proposer de faire le procès à Louis XVI, de quelque manière que ce puisse être, c'est rétrograder vers le despotisme royal et constitutionnel ; c'est une idée contre-révolutionnaire ; car c'est mettre la Révolution elle-même en litige. En effet, si Louis peut être encore l'objet d'un procès, Louis peut être absous ; il peut être innocent. Que dis-je ? Il est présumé l'être jusqu'à ce qu'il soit jugé. Mais si Louis est absous, si Louis peut être présumé innocent, que devient la Révolution ? Si Louis est innocent, tous les défenseurs de la liberté deviennent des calomniateurs. Tous les rebelles étaient les amis de la vérité et les défenseurs de l'innocence opprimée ; tous les manifestes des cours étrangères ne sont que des réclamations légitimes contre une faction dominatrice. La détention même que Louis a subie jusqu'à ce moment est une vexation injuste ; les fédérés, le peuple de Paris, tous les patriotes de l'empire Français sont coupables ; et ce grand procès pendant au tribunal de la nature entre le crime et la vertu, entre la liberté et la tyrannie, est enfin décidé en faveur du crime et de la tyrannie. Citoyens, prenez-y garde ; vous êtes ici trompés par de fausses notions ; vous confondez les règles du droit civil et positif avec les principes du droit des gens ; vous confondez les relations des citoyens entre eux avec les rapports des nations à un ennemi qui conspire contre elle ; vous confondez encore la situation d'un peuple en révolution avec celle d'un peuple dont le gouvernement est affermi ; vous confondez une nation qui punit un fonctionnaire public, en conservant la forme du gouvernement, et celle qui détruit le gouvernement lui-même. Nous rapportons à des idées qui nous sont familières un cas extraordinaire qui dépend des principes que nous n'avons jamais appliqués. Ainsi, parce que nous sommes accoutumés

à voir les délits, dont nous sommes les témoins, jugés selon des règles uniformes, nous sommes naturellement portés à croire que, dans aucune circonstance, les nations ne peuvent avec équité sévir autrement contre un homme qui a violé leurs droits, et où nous ne voyons point un jury, un tribunal, une procédure, nous ne trouvons point la justice. Ces termes mêmes que nous appliquons à des idées différentes de celles qu'ils expriment dans l'usage, achèvent de nous tromper. Tel est l'empire naturel de l'habitude que nous regardons les plus arbitraires, quelquefois même les institutions les plus défectueuses, comme la règle la plus absolue du vrai ou du faux, du juste et de l'injuste. Nous ne songeons pas même que la plupart tiennent encore nécessairement aux préjugés dont le despotisme nous a nourris ; nous avons été si longtemps courbés sous son joug que nous nous relevons difficilement jusqu'aux principes éternels de la raison ; que tout ce qui remonte à la source sacrée de toutes les lois semble prendre à nos yeux un caractère illégal, et que l'ordre même de la nature nous paraît un désordre. Les mouvements majestueux d'un grand peuple, les sublimes élans de la vertu se présentent souvent à nos yeux timides comme les éruptions d'un volcan ou le renversement de la société politique ; et, certes, ce n'est pas la moindre cause des troubles qui nous agitent, que cette contradiction éternelle entre la faiblesse de nos mœurs, la dépravation de nos esprits, et la pureté des principes, l'énergie des caractères que suppose le gouvernement libre auquel nous osons prétendre.

Lorsqu'une nation a été forcée de recourir au droit de l'insurrection, elle rentre dans l'état de la nature à l'égard du tyran. Comment celui-ci pourrait-il invoquer le pacte social ? Il l'a anéanti. La nation peut le conserver encore, si elle le juge à propos, pour ce qui concerne les rapports des citoyens entre eux : mais l'effet de la tyrannie et de l'insurrection, c'est de le rompre entièrement par rapport au tyran ; c'est de les constituer réciproquement

en état de guerre ; les tribunaux, les procédures judiciaires sont faites pour les membres de la cité. C'est une contradiction grossière de supposer que la Constitution puisse présider à ce nouvel état de choses ; ce serait supposer qu'elle survit elle-même. Quelles sont les lois qui la remplacent ? Celles de la nature, celle qui est la base de la société même ; le salut du peuple. Le droit de punir le tyran et celui de le détrôner, c'est la même chose. L'un ne comporte pas d'autres formes que l'autre ; le procès du tyran, c'est l'insurrection ; son jugement, c'est la chute de sa puissance ; sa peine, celle qu'exige la liberté du peuple.

Les peuples ne jugent pas comme les cours judiciaires ; ils ne rendent point de sentence, ils lancent la foudre ; ils ne condamnent pas les rois, ils les replongent dans le néant ; et cette justice vaut bien celle des tribunaux. Si c'est pour leur salut qu'ils s'arment contre leurs oppresseurs, comment seraient-ils tenus d'adopter un mode de les punir, qui serait pour eux un nouveau danger ?

Nous nous sommes laissés induire en erreur par des exemples étrangers qui n'ont rien de commun avec nous. Que Cromwell ait fait juger Charles I^{er} par un tribunal dont il disposait ; qu'Élisabeth ait fait condamner Marie d'Écosse de la même manière, il est naturel que des tyrans qui immolent leurs pareils, non au peuple, mais à leur ambition, cherchent à tromper l'opinion du vulgaire par des formes illusoire. Il n'est question là ni de principes, ni de liberté, mais de fourberie et d'intrigues ; mais le peuple ! quelle autre loi peut-il suivre, que la justice et la raison appuyées de sa toute-puissance ?

Dans quelle République la nécessité de punir le tyran fut-elle litigieuse ? Tarquin fut-il appelé en jugement ? Qu'aurait-on dit à Rome, si des Romains avaient osé se déclarer ses défenseurs ? Que faisons-nous ? Nous appelons de toute part *des avocats pour plaider la cause de Louis XVI.*

Nous consacrons comme des actes légitimes ce qui chez tout peuple libre eût été regardé comme le plus grand des

crimes. Nous invitons nous-mêmes les citoyens à la bassesse et à la corruption. Nous pourrions bien un jour décerner aux défenseurs de Louis des couronnes civiques ; car s'ils défendent sa cause, ils peuvent espérer de la faire triompher ; autrement, vous ne donneriez à l'univers qu'une ridicule comédie. Et nous osons parler de République ! Nous invoquons des formes, parce que nous n'avons pas de principes ; nous nous piquons de délicatesse, parce que nous manquons d'énergie ; nous étalons une fausse humanité, parce que le sentiment de la véritable humanité nous est étranger ; nous révérons l'ombre d'un Roi, parce que nous sommes sans entrailles pour les opprimés.

Le procès à Louis XVI ! Mais qu'est-ce que ce procès, si ce n'est l'appel de l'insurrection à un tribunal ou à une assemblée quelconque ? Quand un Roi a été anéanti par le peuple, qui a le droit de le ressusciter pour en faire un nouveau prétexte de trouble et de rébellion ? Et quels autres effets peut produire ce système ? En ouvrant une arène aux champions de Louis XVI, vous ressuscitez toutes les querelles du despotisme contre la liberté ; vous consacrez le droit de blasphémer contre la République et contre le peuple, car le droit de défendre l'ancien despote emporte le droit de dire tout ce qui tient à sa cause. Vous réveillez toutes les factions ; vous ranimez, vous encouragez le royalisme assoupi. On pourra librement prendre parti pour ou contre. Quoi de plus légitime, quoi de plus naturel que de répéter partout les maximes que ses défenseurs pourront professer hautement à votre barre et dans votre tribune même ? Quelle République que celle dont les fondateurs lui suscitent de toutes parts des adversaires pour l'attaquer dans son berceau ! . . .

C'est une grande cause, a-t-on dit, qu'il faut juger avec une sage et lente circonspection. C'est vous qui en faites une grande cause. Que dis-je ? C'est vous qui en faites une cause. Que trouvez-vous là de grand ? Est-ce la difficulté ? Non. Est-ce le personnage ? Aux yeux de la liberté, il n'en

est pas de plus vil ; aux yeux de l'humanité, il n'en est pas de plus coupable. Il ne peut en imposer encore qu'à ceux qui sont plus lâches que lui. Est-ce l'utilité du résultat ? C'est une raison de plus de la hâter. Une grande cause, c'est un projet de loi populaire ; une grande cause, c'est celle d'un malheureux opprimé par le despotisme. Quel est le motif de ces délais éternels que vous nous recommandez ? Craignez-vous de blesser l'opinion du peuple ? comme si le peuple lui-même craignait autre chose que la faiblesse ou l'ambition de ses mandataires ! comme si le peuple était un vil troupeau d'esclaves, stupidement attaché au stupide tyran qu'il a proscrit, voulant, à quelque prix que ce soit, se vautrer dans la bassesse et dans la servitude ! Vous parlez de l'opinion ; n'est-ce point à vous de la diriger, de la fortifier ? Si elle s'égare, si elle se déprave, à qui faudrait-il s'en prendre, si ce n'est à vous-mêmes ? Craignez-vous de mécontenter les rois étrangers ligués contre nous ? Oh ! sans doute, le moyen de les vaincre, c'est de paraître les craindre : le moyen de confondre la criminelle conspiration des despotes de l'Europe, c'est de respecter leur complice. Craignez-vous les peuples étrangers ? Vous croyez donc encore à l'amour inné de la tyrannie. Pourquoi donc aspirez-vous à la gloire d'affranchir le genre humain ? Par quelle contradiction supposez-vous que les nations qui n'ont point été étonnées de la proclamation des droits de l'humanité seront épouvantées du châtement de l'un de ses plus cruels oppresseurs ? Enfin, vous redoutez, dit-on, les regards de la postérité. Oui, la postérité s'étonnera en effet de votre inconséquence et de votre faiblesse ; et nos descendants riront à la fois de la présomption et des préjugés de leurs pères. On a dit qu'il fallait du génie pour approfondir cette question ; je soutiens qu'il ne faut que de la bonne foi : il s'agit bien moins de s'éclairer que de ne point s'aveugler volontairement. Pourquoi ce qui nous paraît clair dans un temps, nous semble-t-il obscur dans un autre ? Pourquoi ce que le bon sens du peuple décide aisément, se change-t-il,

pour ses délégués, en problème presque insoluble? Avons-nous le droit d'avoir une volonté générale et une sagesse différente de la raison universelle?

J'ai entendu les défenseurs de l'inviolabilité avancer un principe hardi, que j'aurais presque hésité à énoncer moi-même. Ils ont dit que ceux qui, le 10 Août, auraient immolé Louis XVI auraient fait une action vertueuse. Mais la seule base de cette opinion ne peut être que les crimes de Louis XVI et les droits du peuple. Or, trois mois d'intervalle ont-ils changé ses crimes ou les droits du peuple? Si alors on l'arracha à l'indignation publique, ce fut sans doute uniquement pour que sa punition, ordonnée solennellement par la Convention Nationale au nom de la nation, en devint plus imposante pour les ennemis de l'humanité; mais remettre en question s'il est coupable ou s'il peut être puni, c'est trahir la foi donnée au peuple Français. Il est peut-être des gens qui, soit pour empêcher que l'Assemblée ne prenne un caractère digne d'elle; soit pour ravir aux nations un exemple qui élèverait les âmes à la hauteur des principes républicains; soit par des motifs encore plus honteux, ne seraient pas fâchés qu'une main privée remplît les fonctions de la justice nationale. Citoyens, défiez-vous de ce piège; quiconque oserait donner un tel conseil, ne servirait que les ennemis du peuple. Quoi qu'il arrive, la punition de Louis n'est bonne désormais qu'autant qu'elle portera le caractère solennel d'une vengeance publique.

Qu'importe au peuple le méprisable individu du dernier des rois? Représentants, ce qui lui importe, ce qui vous importe à vous-mêmes, c'est que vous remplissiez les devoirs que sa confiance vous a imposés. Vous avez proclamé la République, mais nous l'avez-vous donnée? Nous n'avons point encore fait une seule loi qui justifie ce nom; nous n'avons pas encore réformé un seul abus du despotisme. Ôtez les noms, nous avons encore la tyrannie tout entière, et de plus, des factions plus viles et des charlatans plus immoraux, avec de nouveaux ferments de troubles et de

guerre civile. La République! et Louis vit encore! et vous placez encore la personne du Roi entre nous et la liberté! À force de scrupules, craignons de nous rendre criminels; craignons qu'en montrant trop d'indulgence pour le coupable, nous ne nous mettions nous-mêmes à sa place.

Nouvelle difficulté. À quelle peine condamnerons-nous Louis? La peine de mort est trop cruelle. Non, dit un autre, la vie est plus cruelle encore: je demande qu'il vive. Avocats du Roi, est-ce par pitié ou par cruauté que vous voulez le soustraire à la peine de ses crimes? Pour moi, j'abhorre la peine de mort prodiguée par vos lois, et je n'ai pour Louis ni amour, ni haine; je ne hais que les forfaits. J'ai demandé l'abolition de la peine de mort à l'Assemblée que vous nommez encore Constituante¹, et ce n'est pas ma faute, si les premiers principes de la raison lui ont paru des hérésies morales et politiques. Mais si vous ne vous avisâtes jamais de les réclamer en faveur de tant de malheureux dont les délits sont moins les leurs que ceux du gouvernement, par quelle fatalité vous en souvenez-vous seulement pour plaider la cause du plus grand de tous les criminels? Vous demandez une exception à la peine de mort pour celui-là seul qui peut la légitimer! Oui, la peine de mort en général est un crime, et par cette raison seule que, d'après les principes indestructibles de la nature, elle ne peut être justifiée que dans les cas où elle est nécessaire à la sûreté des individus ou du corps social. Or, jamais la sûreté publique ne la provoque contre les délits ordinaires, parce que la société peut toujours les prévenir par d'autres moyens, et mettre le coupable dans l'impuissance de lui nuire. Mais un Roi détrôné au sein d'une Révolution qui n'est rien moins que cimentée par les lois, un Roi dont le nom seul attire le fléau de la guerre sur la nation agitée, ni la prison, ni l'exil ne peut rendre son existence indifférente au bonheur public; et cette cruelle exception aux lois ordinaires que la justice avoue,

¹ Robespierre, *Speech I*, vol ii. pp. 299-304.

ne peut être imputée qu'à la nature de ses crimes. Je prononce à regret cette fatale vérité . . . Mais Louis doit mourir, parce qu'il faut que la patrie vive. Chez un peuple paisible, libre et respecté au dedans comme au dehors, on pourrait écouter les conseils qu'on vous donne d'être généreux. Mais un peuple à qui l'on dispute encore sa liberté, après tant de sacrifices et de combats; un peuple chez qui les lois ne sont encore inexorables que pour les malheureux; un peuple chez qui les crimes de la tyrannie sont des sujets de dispute, doit désirer qu'on le venge; et la générosité dont on nous flatte ressemblerait trop à celle d'une société de brigands qui se partagent des dépouilles.

Je vous propose de statuer dès ce moment sur le sort de Louis. Quant à sa femme, vous la renverrez aux tribunaux, ainsi que toutes les personnes prévenues des mêmes attentats. Son fils sera gardé au Temple, jusqu'à ce que la paix et la liberté publique soient affermiées. Pour lui, je demande que la Convention *le déclare, dès ce moment, traître à la nation Française, criminel envers l'humanité*: je demande qu'il donne un grand exemple au monde, dans le lieu même où sont morts, le 10 Août, les généreux martyrs de la liberté. Je demande que cet événement mémorable soit consacré par un monument destiné à nourrir dans le cœur des peuples le sentiment de leurs droits et l'horreur des tyrans; et dans l'âme des tyrans, la terreur salutaire de la justice du peuple.

V.

ON PROPERTY, WITH A PROJECTED DECLARATION OF THE RIGHTS OF MAN (24 April 1793).

On the meeting of the Convention, a Constitutional Committee had been elected, consisting of nine deputies more than half of whom were Girondins, to draw up a republican Constitution. Condorcet was chosen reporter of this Committee, and its scheme of a constitution was submitted to the Convention in February

1793. (See Stephens' *History of the French Revolution*, vol. ii. Appendix v. pp. 531-533). At intervals during the disputes of the two parties, this plan of a constitution was discussed. It was on one of these occasions that Robespierre delivered the following speech, which is important as showing the abstract ideas, mainly derived from a careful study of Rousseau's works, that he approved as the bases of satisfactory government in ordinary times.

JE vous proposerai d'abord quelques articles nécessaires pour compléter votre théorie sur la propriété ; que ce mot n'alarme personne. Âmes de boue ! qui n'estimez que l'or, je ne veux point toucher à vos trésors, quelque impure qu'en soit la source. Vous devez savoir que cette loi agraire, dont vous avez tant parlé, n'est qu'un fantôme créé par les fripons pour épouvanter les imbéciles ; il ne fallait pas une Révolution sans doute pour apprendre à l'univers que l'extrême disproportion des fortunes est la source de bien des maux et de bien des crimes, mais nous n'en sommes pas moins convaincus que l'égalité des biens est une chimère. Pour moi, je la crois moins nécessaire encore au bonheur privé qu'à la félicité publique. Il s'agit bien plus de rendre la pauvreté honorable que de proscrire l'opulence. La chaumière de Fabricius n'a rien à envier au palais de Crassus. J'aimerais bien autant pour mon compte être l'un des fils d'Aristide, élevé dans le Prytanée, aux dépens de la République, que l'héritier présomptif de Xerxès, né dans la fange des cours, pour occuper un trône décoré de l'avilissement des peuples, et brillant de la misère publique.

Posons donc de bonne foi les principes du droit de propriété ; il le faut d'autant plus qu'il n'en est point que les préjugés et les vices des hommes aient cherché à envelopper de nuages plus épais.

Demandez à ce marchand de chair humaine ce que c'est que la propriété ; il vous dira, en vous montrant cette longue bière qu'il appelle un navire, où il a encaissé et serré des hommes qui paraissent vivants : 'Voilà mes propriétés, je les ai achetées tant par tête.' Interrogez ce gentilhomme

qui a des terres et des vassaux, ou qui croit l'univers bouleversé depuis qu'il n'en a plus, il vous donnera de la propriété des idées à peu près semblables.

Interrogez les augustes membres de la dynastie Capétienne ; ils vous diront que la plus sacrée de toutes les propriétés est, sans contredit, le droit héréditaire dont ils ont joui de toute antiquité d'opprimer, d'avilir, et de s'assurer légalement et monarchiquement les 25 millions d'hommes qui habitaient le territoire de la France sous leur bon plaisir.

Aux yeux de tous ces gens-là la propriété ne porte sur aucun principe de morale. Pourquoi notre Déclaration des Droits semblerait-elle présenter la même erreur en définissant la liberté—'le premier des biens de l'homme, le plus sacré des droits qu'il tient de la nature.' Nous avons dit avec raison qu'elle avait pour bornes les droits d'autrui ; pourquoi n'avez-vous pas appliqué ce principe à la propriété, qui est une institution sociale, comme si les lois éternelles de la nature étaient moins inviolables que les conventions des hommes ? Vous avez multiplié les articles pour assurer la plus grande liberté à l'exercice de la propriété, et vous n'avez pas dit un seul mot pour en déterminer la nature et la légitimité, de manière que votre déclaration parait faite, non pour des hommes, mais pour les riches, pour les accapareurs, pour les agioteurs et pour les tyrans. Je vous propose de réformer ces vices en consacrant les vérités suivantes :

I. La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion de biens qui lui est garantie par la loi.

II. Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui.

III. Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables.

IV. Toute possession, tout trafic qui viole ce principe est illicite et immoral.

Vous parlez aussi de l'impôt, pour établir le principe incontestable qu'il ne peut émaner que de la volonté du peuple ou de ses représentants ; mais vous oubliez une

disposition que l'intérêt de l'humanité réclame. Vous oubliez de consacrer la base de l'impôt progressif. Or, en matière de contributions publiques, est-il un principe plus évidemment puisé dans la nature des choses et dans l'éternelle justice que celui qui impose aux citoyens l'obligation de contribuer aux dépenses publiques progressivement, selon l'étendue de leur fortune, c'est-à-dire selon les avantages qu'ils retirent de la société ?

Je vous propose de le consigner dans un article conçu en ces termes :

‘ Les citoyens dont les revenus n'excèdent point ce qui est nécessaire à leur subsistance doivent être dispensés de contribuer aux dépenses publiques ; les autres doivent les supporter progressivement, selon l'étendue de leur fortune.’

Le Comité¹ a encore absolument oublié de consacrer les devoirs de fraternité qui unissent tous les hommes à toutes les nations, et leur droit à une mutuelle assistance. Il paraît avoir ignoré les bases de l'éternelle alliance des peuples contre les tyrans. On dirait que votre déclaration a été faite pour un troupeau de créatures humaines parqué sur un coin du globe, et non pour l'immense famille à laquelle la nature a donné la terre pour domaine et pour séjour.

Je vous propose de remplir cette grande lacune par les articles suivants. Ils ne peuvent que vous concilier l'estime des peuples ; il est vrai qu'ils peuvent avoir l'inconvénient de vous brouiller sans retour avec les rois. J'avoue que cet inconvénient ne m'effraie pas ; il n'effraie point ceux qui ne veulent pas se réconcilier avec eux. Voici mes quatre articles :

I. Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider selon leur pouvoir comme les citoyens du même État.

II. Celui qui opprime une nation se déclare l'ennemi de toutes.

¹ The Constitutional Committee.

III. Ceux qui font la guerre à un peuple pour arrêter les progrès de la liberté et anéantir les droits de l'homme, doivent être poursuivis par tous, non comme des ennemis ordinaires, mais comme des assassins et des brigands rebelles.

IV. Les rois, les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre, qui est le genre humain, et contre le législateur de l'univers, qui est la nature.

Projet de Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Les représentants du peuple Français, réunis en Convention Nationale ; reconnaissant que les lois humaines qui ne découlent point des lois éternelles de la justice et de la raison ne sont que des attentats de l'ignorance ou du despotisme contre l'humanité ; convaincus que l'oubli et le mépris des droits naturels de l'homme sont les seules causes des crimes et des malheurs du monde ; ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, ces droits sacrés, inaliénables, afin que tous les citoyens, pouvant comparer sans cesse les actes du gouvernement avec le but de toute institution sociale, ne se laissent jamais opprimer et avilir par la tyrannie, afin que le peuple ait toujours devant les yeux les bases de sa liberté et de son bonheur ; le magistrat, la règle de ses devoirs ; le législateur, l'objet de sa mission.

En conséquence, la Convention Nationale proclame, à la face de l'univers, et sous les yeux du législateur immortel, la déclaration suivante des droits de l'homme et du citoyen :

I. Le but de toute association politique est le maintien des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, et le développement de toutes ses facultés.

II. Les principaux droits de l'homme sont celui de pourvoir à la conservation de son existence et de sa liberté.

III. Ces droits appartiennent également à tous les hommes quelle que soit la différence de leurs forces physiques et morales.

L'égalité des droits est établie par la nature : la société, loin d'y apporter atteinte, ne fait que la garantir contre l'abus de la force qui la rend illusoire.

IV. La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme d'exercer, à son gré, toutes ses facultés. Elle a la justice pour règle, les droits d'autrui pour bornes, la nature pour principes, et la loi pour sauvegarde.

Le droit de s'assembler paisiblement, le droit de manifester ses opinions, soit par la voie de l'impression, soit de toute autre manière, sont des conséquences si nécessaires de la liberté de l'homme que la nécessité de les énoncer suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.

V. La loi ne peut défendre que ce qui est nuisible à la société ; elle ne peut ordonner que ce qui lui est utile.

VI. Toute loi qui viole les droits imprescriptibles de l'homme, est essentiellement injuste et tyrannique : elle n'est point une loi.

VII. La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion de biens qui lui est garantie par la loi.

VIII. Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui.

IX. Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables.

X. Toute possession, tout trafic qui viole ce principe est essentiellement illicite et immoral.

XI. La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

XII. Les secours nécessaires à l'indigence sont une dette du riche envers le pauvre ; il appartient à la loi de déterminer la manière dont cette dette doit être acquittée.

XIII. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

XIV. La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté du peuple.

XV. Le peuple est le souverain : le gouvernement est son ouvrage et sa propriété, les fonctionnaires publics sont ses commis.

XVI. Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier ; mais le vœu qu'elle exprime doit être respecté comme le vœu d'une portion du peuple qui doit concourir à former la volonté générale.

Chaque section du souverain, assemblée, doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté : elle est essentiellement indépendante de toutes les autorités constituées, et maîtresse de régler sa police et ses délibérations.

Le peuple peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement et révoquer ses mandataires.

XVII. La loi doit être égale pour tous.

XVIII. Tous les citoyens sont admissibles à toutes les fonctions publiques, sans aucune autre distinction que celle des vertus et des talents, sans aucun autre titre que la confiance du peuple.

XIX. Tous les citoyens ont un droit égal de concourir à la nomination des mandataires du peuple et à la formation de la loi.

XX. Pour que ces droits ne soient point illusoire, et l'égalité chimérique, la société doit salarier les fonctionnaires publics, et faire de sorte que les citoyens qui vivent de leur travail puissent assister aux assemblées publiques, où la loi les appelle, sans compromettre leur existence ni celle de leurs familles.

XXI. Tout citoyen doit obéir religieusement aux magistrats et aux agents du gouvernement, lorsqu'ils sont les organes ou les exécuteurs de la loi.

XXII. Mais tout acte contre la liberté, contre la sûreté ou contre la propriété d'un homme, exercé par qui que ce soit, même au nom de la loi, hors des cas déterminés par elle, et des formes qu'elle prescrit, est arbitraire et nul ; le

respect même de la loi défend de s'y soumettre, et si l'on veut l'exécuter par violence, il est permis de le repousser par la force.

XXIII. Le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité publique appartient à tout individu. Ceux à qui elles sont adressées doivent statuer sur les points qui en sont l'objet, mais ils ne peuvent jamais ni en interdire, ni en restreindre, ni en condamner, l'exercice.

XXIV. La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme et du citoyen.

Il y a oppression contre le corps social, lorsqu'un seul de ses membres est opprimé.

Il y a oppression contre chaque membre, lorsque le corps social est opprimé.

Quand le gouvernement opprime le peuple l'insurrection du peuple entier et de chaque portion du peuple est le plus saint des devoirs.

Quand la garantie sociale manque à un citoyen, il rentre dans le droit naturel de se défendre lui-même.

Dans l'un et l'autre cas, assujettir à des formes légales la résistance à l'oppression est le dernier raffinement de la tyrannie.

XXV. Dans tout état libre, la loi doit surtout défendre la liberté publique et individuelle contre l'abus de l'autorité de ceux qui gouvernent.

Toute institution qui ne suppose pas le peuple bon et le magistrat corruptible, est vicieuse.

XXVI. Les fonctions publiques ne peuvent être considérées comme des distinctions, ni comme des récompenses, mais comme des devoirs publics. Les délits des mandataires du peuple doivent être sévèrement et *facilement* punis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens. Le peuple a le droit de connaître toutes les opérations de ses mandataires; ils doivent lui rendre un compte fidèle de leur gestion, et subir son jugement avec respect. Les hommes de tous les pays sont frères, et les

différents peuples doivent s'entr'aider, selon leur pouvoir, comme les citoyens du même état.

Celui qui opprime une seule nation, se déclare l'ennemi de toutes. Ceux qui font la guerre à un peuple, pour arrêter les progrès de la liberté et anéantir les droits de l'homme, doivent être poursuivis partout, non comme des ennemis ordinaires, mais comme des assassins et des brigands rebelles. Les rois, les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont les esclaves révoltés contre le souverain de la terre, qui est le *genre humain* et contre le législateur de l'univers, qui est la *nature*.

VI.

REPORT ON THE MANIFESTOES OF THE ALLIED KINGS AGAINST THE REPUBLIC (15 Frimaire Year II—5 December 1793).

ON 27 July 1793 Robespierre was elected a member of the second or Great Committee of Public Safety in the place of Gasparin, who retired from ill-health. He was not chosen spontaneously, but was nominated by the other members of the Committee. During the months of August and September the Committee gradually became supreme; on 10 October the Constitution adopted in June 1793 was suspended, and revolutionary government was declared until a general peace; and on 14 Frimaire (4 December) Billaud-Varenne propounded the scheme of revolutionary government, which meant the rule of the Committee of Public Safety by means of the Reign of Terror. Robespierre, as has been said, was the best known member of the Great Committee and the one of its members who had the greatest influence both in the Convention and in the country, but in the Committee itself he was only one out of twelve, and was one of the least important members in that he was attributed the charge of no department of the government. But this gave him the more leisure to examine into abstract principles, and he made it his task to defend and define the position of the Great Committee and the meaning of the term, revolutionary government. This he did in three reports, the first on the attitude of the Republic towards the foreign enemies (15 Frimaire Year II—5 December 1790), the

second on the principles of revolutionary government (5 Nivôse Year II—25 December 1793), and the third on the principles of political morality, which should govern the administration of the Republic (17 Pluviôse Year II—5 February 1794). The two latter of these reports, though important for the light they throw on the character and the theories of Robespierre, had little influence upon the conduct of the practical men, who were engaged in governing France, and who had too much to do to care about theories; and they are also very long. It has been decided therefore only to print the first of the three.

LES rois coalisés contre la République nous font la guerre avec des armées, avec des intrigues et avec des libelles. Nous opposerons à leurs armées des armées plus braves; à leurs intrigues, la vigilance et la terreur de la justice nationale; à leurs libelles la vérité.

Toujours attentifs à renouer les fils de leurs trames funestes, à mesure qu'ils sont rompus par la main du patriotisme; toujours habiles à tourner les armes de la liberté contre la liberté même, les émissaires des ennemis de la France travaillent aujourd'hui à renverser la République par le républicanisme, et à rallumer la guerre civile par le philosophisme. Avec ce grand système de subversion et d'hypocrisie coïncide merveilleusement un plan perfide de diffamation contre la Convention Nationale et contre la nation elle-même.

Tandis que la perfidie ou l'imprudence, tantôt énervait l'énergie des mesures révolutionnaires commandées par le salut de la patrie, tantôt les laissait sans exécution, tantôt les exagérait avec malice, ou les appliquait à contre sens; tandis qu'au milieu de ces embarras, les agents des puissances étrangères mettaient en œuvre tous les mobiles, détournaient notre attention des véritables dangers et des besoins pressants de la République, pour la tourner tout entière vers les idées religieuses; tandis qu'à une révolution politique, ils cherchaient à substituer une révolution nouvelle, pour donner le change à la raison

publique et à l'énergie du patriotisme ; tandis que les mêmes hommes attaquaient ouvertement tous les cultes et encourageaient secrètement le fanatisme ; tandis qu'au même instant ils faisaient retentir la France entière de leurs déclamations insensées, et osaient abuser du nom de la Convention Nationale pour justifier les extravagances réfléchies de l'aristocratie déguisée sous le manteau de la folie ; les ennemis de la France marchandaient de nouveau vos ports, vos généraux, vos armées, rassuraient le fédéralisme épouvanté, intriguaient chez tous les peuples étrangers pour multiplier vos ennemis. Ils armaient contre vous les prêtres de toutes les nations ; ils opposaient l'empire des opinions religieuses à l'ascendant naturel de vos principes moraux et politiques, et les manifestes de tous les gouvernements nous dénonçaient à l'univers comme un peuple de fous et d'athées.

C'est à la Convention Nationale d'intervenir entre le fanatisme qu'on réveille et le patriotisme qu'on veut égarer, et de rallier tous les citoyens aux principes de la liberté, de la raison et de la justice. Les législateurs qui aiment la patrie et qui ont le courage de la sauver ne doivent pas rassembler à des roseaux sans cesse agités par le souffle des factions étrangères. Il est du devoir du Comité de Salut Public de vous les dévoiler et de vous proposer les mesures nécessaires pour les étouffer : il le remplira sans doute. En attendant il m'a chargé de vous présenter un projet d'adresse dont le but est de confondre les lâches impostures des tyrans ligués contre la République, et de dévoiler aux yeux de l'univers leur hideuse hypocrisie.

Dans ce combat de la tyrannie contre la liberté, nous avons tant d'avantage, qu'il y aurait de la folie de notre part à l'éviter, et puisque les oppresseurs du genre humain ont la témérité de vouloir plaider leur cause devant lui, hâtons-nous de les suivre à ce tribunal redoutable, pour accélérer l'inévitable arrêt qui les attend.

*Réponse de la Convention Nationale aux manifestes des rois
ligués contre la République.*

La Convention Nationale répondra-t-elle aux manifestes des tyrans ligués contre la République Française? Il est naturel de les mépriser, mais il est utile de les confondre, il est juste de les punir.

Un manifeste du despotisme contre la liberté! Quel bizarre phénomène! Comment ont-ils osé prendre des hommes pour arbitres entre eux et nous? Comment n'ont-ils pas craint que le sujet de la querelle ne réveillât le souvenir de leurs crimes, et ne hâtât leur ruine?

De quoi nous accusent-ils? De leurs propres forfaits.

Ils nous accusent de rébellion. Esclaves révoltés contre la souveraineté des peuples, ignorez-vous que ce blasphème ne peut être justifié que par la victoire? Mais voyez donc l'échafaud du dernier de nos tyrans, voyez le peuple Français armé pour punir ses pareils; voilà notre réponse.

Les rois accusent le peuple Français d'immoralité. Peuples, prêtez une oreille attentive aux leçons de ces respectables précepteurs du genre humain. La morale des rois, juste ciel! et la vertu des courtisans! Peuples, célébrez la bonne foi de Tibère et la candeur de Louis XVI; admirez le bon sens de Claude et la sagesse de Georges; vantez la tempérance et la justice de Guillaume et de Léopold; exaltez la chasteté de Messaline, la fidélité conjugale de Catherine et la modestie d'Antoinetto; louez l'invincible horreur de tous les despotes passés, présents et futurs, pour les usurpations et pour la tyrannie, leurs tendres égards pour l'innocence opprimée, leur respect religieux pour les droits de l'humanité.

Ils nous accusent d'irréligion, ils publient que nous avons déclaré la guerre à la Divinité même. Qu'elle est édifiante, la piété des tyrans! et combien doivent être agréables au Ciel les vertus qui brillent dans les cours, et les bienfaits qu'ils répandent sur la terre! De quel Dieu nous parlent-ils? En connaissent-ils d'autres que l'orgueil, que la débauche et

tous les vices ? Ils se disent les images de la Divinité ! Est-ce pour forcer l'univers à désertier ses autels ? Ils prétendent que leur autorité est son ouvrage ! Non, Dieu créa les tigres, mais les rois sont les chefs-d'œuvre de la corruption humaine. S'ils invoquent le ciel, c'est pour usurper la terre ; s'ils nous parlent de la Divinité, c'est pour se mettre à sa place. Ils lui renvoient les prières du pauvre et les gémissements du malheureux : ils sont eux-mêmes les dieux des riches, des oppresseurs et des assassins du peuple. Honorer la Divinité et punir les rois, c'est la même chose. Et quel peuple rendit jamais un culte plus pur que le nôtre à ce grand Être, sous les auspices duquel nous avons proclamé les principes immuables de toute société humaine ? Les lois de la justice éternelle étaient appelées dédaigneusement les rêves des gens de bien ; nous en avons fait d'imposantes réalités. La morale était dans les livres des philosophes : nous l'avons mise dans le gouvernement des nations. L'arrêt de mort des tyrans dormait oublié dans les cœurs abattus des timides mortels ; nous l'avons mis à exécution. Le monde appartenait à quelques races de tyrans, comme les déserts de l'Afrique aux tigres et aux serpents ; nous l'avons restitué au genre humain.

Peuples, si vous n'avez pas la force de reprendre votre part de ce commun héritage, s'il ne vous est pas donné de faire valoir les titres que nous vous avons rendus, gardez-vous du moins de violer nos droits, ou de calomnier notre courage. Les Français ne sont point atteints de la manie de rendre aucune nation heureuse et libre malgré elle. Tous les rois auraient pu végéter ou mourir impunis sur leurs trônes ensanglantés, s'ils avaient su respecter l'indépendance du peuple Français. Nous ne voulons que vous éclairer sur leurs impudentes calomnies.

Vos maîtres vous disent que la nation Française a proscrit toutes les religions ; qu'elle a substitué le culte de quelques hommes à celui de la Divinité ; ils nous peignent à vos yeux comme un peuple idolâtre ou insensé. Ils mentent.

Le peuple Français et ses représentants respectent la liberté de tous les cultes, et n'en proscrivent aucun. Ils honorent la vertu des martyrs de l'humanité sans engouement et sans idolâtrie ; ils abhorrent l'intolérance et la persécution, de quelques prétextes qu'elles se couvrent ; ils condamnent les extravagances de philosophisme comme les folies de la superstition et les crimes du fanatisme. Vos tyrans nous imputent quelques irrégularités inséparables des mouvements orageux d'une grande révolution ; ils nous imputent les effets de leurs propres intrigues et les attentats de leurs émissaires. Tout ce que la Révolution Française a produit de sage et de sublime est l'ouvrage du peuple. Tout ce qui porte un caractère différent appartient à nos ennemis. Tous les hommes raisonnables et magnanimes sont du parti de la République. Tous les êtres perfides et corrompus sont de la faction de vos tyrans, Calomnie-t-on l'astre qui anime la nature pour des nuages légers qui glissent sur son disque éclatant ? L'auguste liberté perd-elle ses charmes divins, parce que les vils agents de la tyrannie cherchent à la profaner ? Vos malheurs et les nôtres sont les crimes des ennemis communs de l'humanité. Est-ce pour vous une raison de nous haïr ? Non ; c'est une raison de les punir !

Les lâches osent vous dénoncer les fondateurs de la République Française. Les Tarquins modernes ont osé dire que le Sénat de Rome était une assemblée de brigands. Les valets même de Porsenna traitèrent Scévola d'insensé. Suivant les manifestes de Xerxès, Aristide a pillé le trésor de la Grèce. Les mains pleines de rapines et teintes du sang des Romains, Octave et Antoine ordonnent à toute la terre de les croire seuls éléments, seuls justes et seuls vertueux. Tibère et Séjan ne voient dans Brutus et Cassius que des hommes de sang et même des fripons.

Français, hommes de tous les pays, c'est vous qu'on outrage en insultant à la liberté dans la personne de vos représentants ou de vos défenseurs ; on a reproché à plu-

sieurs membres de la Convention des faiblesses, à d'autres des crimes. Eh ! qu'a de commun avec tout cela le peuple Français ! Qu'a de commun avec ces faits particuliers la représentation nationale, si ce n'est la force qu'elle imprime aux faibles et la peine qu'elle inflige aux coupables ? Toutes les armées des tyrans de l'Europe, repoussées, malgré cinq années de trahisons, de conspirations et de discordes intestines ; l'échafaud des représentants infidèles élevé à côté de celui du dernier tyran des Français ; les tables immortelles où la main des représentants du peuple grava au milieu des orages le pacte social des Français ; tous les hommes égaux devant la loi ; tous les grands coupables tremblant devant la justice : l'innocence, sans appui, charmée de trouver enfin un asile dans les tribunaux ; l'amour de la patrie triomphant, malgré tous les vices des esclaves, malgré toute la perfidie de nos ennemis ; le peuple, énergique et sage, redoutable et juste, se ralliant à la voix de la sagesse, et apprenant à distinguer ses ennemis sous le masque même du patriotisme ; le peuple Français courant aux armes pour défendre le magnifique ouvrage de son courage et de sa vertu ; voilà l'expiation que nous présentons au monde, et pour nos propres erreurs, et pour les crimes de nos ennemis !

S'il le faut, nous pouvons encore lui présenter d'autres titres. Notre sang aussi a coulé pour la patrie. La Convention Nationale peut montrer aux amis et aux ennemis de la France d'honorables cicatrices et de glorieuses mutilations.

Ici, deux illustres adversaires de la tyrannie sont tombés à ses yeux sous les coups parricides d'une faction criminelle¹ ; là, un digne émule de leur vertu républicaine, renfermé dans une ville assiégée, a osé former la résolution généreuse de se faire, avec quelques compagnons, un passage au travers des phalanges ennemies ; noble victime d'une odieuse trahison, il tombe entre les mains des satellites de l'Autriche, et il expie, dans de longs tourments, son dévouement sublime à

¹ Lepelletier de Saint-Fargeau, murdered, 20 January 1793 ; Marat, murdered, 13 July 1793.

la cause de la liberté!¹ D'autres représentants pénètrent au travers des contrées rebelles du Midi, échappent avec peine à la fureur des traîtres, sauvent l'armée Française livrée par des chefs perfides, et reportent la terreur et la fuite aux satellites des tyrans de l'Autriche, de l'Espagne, et du Piémont.

Dans cette ville exécration², l'opprobre du nom Français, Baille³ et Beauvais⁴, rassasiés des outrages de la tyrannie, sont morts pour la patrie et pour ses saintes lois. Devant les murs de cette cité sacrilège, Gasparin⁵, dirigeant la foudre qui devait la punir, Gasparin, enflammant la valeur

¹ Drouet (Jean Baptiste), born 8 January 1763; served in the army, and then became post-master at Sainte-Menchould; recognized the King during the escape to Varennes and was the cause of his arrest; elected to the Convention for the department of the Marne; sate on the Mountain; on mission to the Army of the North, September 1793; threw himself into Maubeuge, and assisted in its defence; taken prisoner in trying to cut his way through the besiegers, 5 October 1793; imprisoned in the fortress of Spitzberg in Moravia; tried to escape with a parachute, and broke his leg; exchanged with the deputies delivered by Dumouriez for Madame Royale, 1795; accused of being involved in the affair of Babeuf and the camp of Grenelle, 1796; escaped from prison; fled to Switzerland, and then to India; returned to France and was sous-préfet at Sainte-Menchould, 1800-1814; ordered into exile as a regicide, 1816; retired to Mâcon and lived under an assumed name; died, 11 April 1824.

² Toulon.

³ Baille (Pierre Marie); a native of Marseilles; of a good bourgeois family; elected an administrator of the department of the Bouches-du-Rhône, 1790, and deputy to the Convention, 1792; sent on mission to the south, July 1793; arrested with Beauvais at Toulon, when it was occupied by the English; either died, committed suicide, or was murdered in prison between 11 September and 9 October 1793.

⁴ Beauvais de Préau (Charles Nicolas), born at Orleans, 1 August 1745; was a physician in practice in Paris in 1789; supported the Revolution; elected a justice of the peace, 1790, and deputy to the Legislative Assembly, 1791, and to the Convention, 1792, for Paris; sent on mission to the south, July 1793; arrested at Toulon with Baille; released from prison when Toulon was recaptured nearly dead; health too bad to act as deputy with the Army of Italy to which he was nominated; unable to return to the Convention; died at Montpellier, 7 Germinal (27 March 1794).

⁵ Gasparin (Thomas Augustin de), born at Orange, 27 February 1754; entered the army 1773; captain in the Régiment de Provence, 1784; elected to the Legislative Assembly by the Var, 1791, and to the Convention, 1792; a leading member of the Military Committee in both; on mission in La Vendée, March-May 1793; elected a member of the

républicaine de nos guerriers, a péri victime de son courage et de la scélératesse du plus lâche de tous nos ennemis.

Le Nord, et le Midi, les Alpes et les Pyrénées, le Rhône et l'Escaut, le Rhin et la Loire, la Moselle et la Sambre, ont vu nos bataillons républicains se rallier à la voix des représentants du peuple, sous les drapeaux de la liberté et de la victoire : les uns ont péri, les autres ont triomphé.

La Convention tout entière a affronté la mort et bravé la fureur de tous les tyrans.

Illustres défenseurs de la cause des rois, princes, ministres, généraux, courtisans, citez-nous vos vertus civiques ; racontez-nous les importants services que vous avez rendus à l'humanité ; parlez-nous des forteresses conquises par la force de vos guinées ; vantez-nous le talent de vos émissaires, et la promptitude de vos soldats à fuir devant les défenseurs de la République ; vantez-nous votre noble mépris pour le droit des gens et pour l'humanité ; nos prisonniers égorgés de sang froid, nos femmes mutilées par vos janissaires, les enfants massacrés sur le sein de leurs mères, et la dent meurtrière des tigres Autrichiens déchirant leurs membres sanglants ; vantez-nous vos exploits d'Amérique, de Gènes et de Toulon ; vantez-nous surtout votre suprême habileté dans l'art des empoisonnements et des assassinats ; tyrans, voilà vos vertus !

Sublime Parlement de la Grande Bretagne, citez-nous vos héros. Vous avez un parti de l'opposition.

Chez vous, le patriotisme s'oppose, donc le despotisme triomphe ; la minorité s'oppose, la majorité est donc corrompue. Peuple insolent et vil, ta prétendue représentation est vénale, sous tes yeux et de ton aveu ; tu adoptes toi-même leur maxime favorite : Que les talents de ses députés sont un objet d'industrie comme la laine de tes moutons et l'acier de tes fabriques ; et tu oserais parler

second Committee of Public Safety, 10 July 1793 ; resigned from ill health, 27 July ; sent on mission to the south ; and died at Orange, 21 Brumaire (11 November 1793) ; reported to have been poisoned.

de morale et de liberté ! Quel est donc cet étrange privilège de déraisonner sans mesure et sans pudeur, que la patience stupide des peuples semble accorder aux tyrans ! Quoi ! ces petits hommes dont le principal mérite consiste à connaître le tarif des consciences Britanniques ; qui s'efforcent de transplanter en France les vices et la corruption de leur pays ; qui font la guerre, non avec des armes, mais avec des crimes, osent accuser la Convention Nationale de corruption, et insulter aux vertus du peuple Français ! Peuple généreux, nous jurons par toi-même que tu seras vengé ! Avant de nous faire la guerre, nous exterminerons tous nos ennemis ; la Maison d'Autriche périra plutôt que la France ; Londres sera libre avant que Paris redevienne esclave ; les destinées de la République et celles des tyrans de la terre ont été pesées dans les balances éternelles : les tyrans ont été trouvés plus légers.

Français, oublions nos querelles et marchons aux tyrans ; domptons-les, vous, par vos armes, et nous par nos lois. Que les traîtres tremblent, que le dernier des lâches émissaires de nos ennemis disparaisse, que le patriotisme triomphe, et que l'innocent se rassure. Français, combattez ; votre cause est sainte, vos courages sont invincibles ; vos représentants savent mourir ; ils peuvent faire plus, ils savent vaincre !

VII.

ON THE ARREST OF DANTON, LACROIX, ETC.

(11 Germinal Year II—31 March 1794).

ON 10 Germinal (30 March 1794) Danton, Lacroix, Camille Desmoulins and Philippeaux were arrested : at the next session Legendre, one of Danton's greatest admirers and an original member of the Cordeliers Club, proposed that they should be heard in their defence at the bar of the Convention. Robespierre delivered the following speech, and Legendre's motion was rejected. Then Saint-Just read his report on the so-called conspiracy (see Saint-Just, *Speech II*), for which Robespierre

had furnished him with material. It is worth remarking that this speech is the only one by Robespierre in this selection which was probably improvised and not read.

LEGENDRE.—Citoyens, quatre membres de cette Assemblée sont arrêtés de cette nuit. Je sais que Danton en est un ; j'ignore les noms des autres. Qu'importe leurs noms, s'ils sont coupables ? Mais, citoyens, je viens demander que les membres arrêtés soient traduits à la barre, où vous les entendrez et où ils seront accusés ou absous par vous.

Citoyens, je ne suis que le fruit du génie de la liberté. Je suis uniquement son ouvrage et je ne développerai qu'avec une grande simplicité la proposition que je vous fais. Mon éducation n'est point l'ouvrage des hommes ; elle n'est que l'ouvrage de la nature¹. N'attendez de moi que l'explosion d'un sentiment.

Citoyens, je le déclare, je crois Danton aussi pur que moi, et je ne pense pas que qui que ce soit me puisse reprocher un acte qui blesse la probité la plus scrupuleuse. . . . (*Des murmures interrompent l'orateur.*)

CLAUZEL.—Président, maintiens la liberté des opinions.

LE PRÉSIDENT².—Oui, je maintiendrai la liberté des opinions ; oui, chacun de nous dira librement ce qu'il pense ; nous resterons tous ici pour sauver la liberté. (*On applaudit.*) Qu'on cesse. . . .

LEGENDRE.—Je n'apostropherai aucun membre des Comités de Salut Public et de Sûreté Générale ; mais j'ai le droit de craindre que des haines particulières et des passions individuelles n'arrachent à la liberté des hommes qui lui ont rendu les plus grands, les plus utiles services. Il m'appartient de dire cela de l'homme qui, en 1792, fit lever la France entière par les mesures énergiques dont il se servit pour ébranler le peuple, de l'homme qui fit décréter la peine de mort contre quiconque ne donnerait pas ses armes ou n'irait pas en frapper l'ennemi.

¹ Legendre was a butcher by trade.

² Tallien was at this time President of the Convention.

L'ennemi était alors aux portes de Paris, Danton vint et ses idées sauvèrent la patrie.

J'avoue que je ne puis le croire coupable, et ici je veux rappeler le serment que nous nous fimes en 90, qui engagea celui de nous deux qui verrait l'autre survivre à son attachement pour la cause du peuple à le poignarder sur-le-champ, et dont j'aime à me ressouvenir aujourd'hui. Je le répète, je crois Danton aussi pur que moi : il est dans les fers depuis cette nuit. On a craint sans doute que ses réponses ne détruisissent les accusations dirigées contre lui. Je demande, en conséquence, qu'avant que vous entendiez aucun rapport, les détenus soient mandés et entendus.

FAYAU.—Je combats la motion faite par Legendre.

LE PRÉSIDENT.—Robespierre a la parole.

ROBESPIERRE.—À ce trouble depuis longtemps inconnu qui règne dans cette Assemblée, aux agitations qu'ont produites les premières paroles de celui qui a parlé avant le dernier opinant, il est aisé de s'apercevoir, en effet, qu'il s'agit ici d'un grand intérêt, qu'il s'agit de savoir si quelques hommes aujourd'hui doivent l'emporter sur la patrie. Quel est donc ce changement qui paraît se manifester dans les principes des membres de cette Assemblée, de ceux surtout qui siègent dans un côté qui s'honore d'avoir été l'asile des plus intrépides défenseurs de la liberté ? Pourquoi une doctrine qui paraissait naguère criminelle et méprisante, est-elle reproduite aujourd'hui ? Pourquoi cette motion, rejetée quand elle fut proposée par Danton pour Basire, Chabot et Fabre d'Églantine a-t-elle été accueillie tout à l'heure par une portion des membres de cette Assemblée ? Pourquoi ? Parce qu'il s'agit aujourd'hui de savoir si l'intérêt de quelques hypocrites ambitieux doit l'emporter sur l'intérêt du peuple Français. (*Applaudissements.*)

Et quoi ! n'avons-nous donc fait tant de sacrifices héroïques, au nombre desquels il faut compter ces actes d'une sévérité douloureuse, n'avons-nous fait ces sacrifices que

pour retourner sous le joug de quelques intrigants qui prétendaient dominer ?

Que m'importent à moi les beaux discours, les éloges qu'on se donne à soi-même et à ses amis ? Une trop longue et trop pénible expérience nous a appris le cas que nous devons faire de semblables formules oratoires. On ne demande plus ce qu'un homme et ses amis se vantent d'avoir fait à telle époque, dans telle circonstance particulière de la Révolution ; on demande ce qu'ils ont fait dans tout le cours de leur carrière politique. (*On applaudit.*)

Legendre paraît ignorer les noms de ceux qui sont arrêtés : toute la Convention les sait. Son ami Lacroix est du nombre de ces détenus. Pourquoi feint-il de l'ignorer ? Parce qu'il sait bien qu'on ne peut, sans impudeur, défendre Lacroix. Il a parlé de Danton parce qu'il croit sans doute qu'à ce nom est attaché un privilège. Non, nous n'en voulons point de privilèges ; non, nous n'en voulons point d'idoles. (*On applaudit à plusieurs reprises.*)

Nous verrons dans ce jour si la Convention saura briser une prétendue idole pourrie depuis longtemps, ou si dans sa chute elle écrasera la Convention et le peuple Français. Ce qu'on a dit de Danton, ne pouvait-il pas s'appliquer à Brissot, à Pétion, à Chabot, à Hébert même et à tant d'autres qui ont rempli la France du bruit fastueux de leur patriotisme trompeur ? Quel privilège aurait-il donc ? En quoi Danton est-il supérieur à ses collègues, à Chabot, à Fabre d'Églantine, son ami et confident, dont il a été l'ardent défenseur ? En quoi est-il supérieur à ses concitoyens ? Est-ce parce que quelques individus trompés et d'autres qui ne l'étaient pas se sont groupés autour de lui pour marcher à sa suite à la fortune et au pouvoir ? Plus il a trompé les patriotes qui avaient eu confiance en lui, plus il doit éprouver la sévérité des amis de la liberté.

Citoyens, c'est ici le moment de dire la vérité. Je ne reconnais à tout ce qu'on a dit que le présage sinistre de la ruine de la liberté et de la décadence des principes. Quels

sont, en effet, ces hommes qui sacrifient à des liaisons personnelles, à la crainte peut-être, les intérêts de la patrie ? qui, au moment où l'égalité triomphe, osent tenter de l'anéantir dans cette enceinte ? On veut vous faire craindre les abus du pouvoir, de ce pouvoir national que vous avez exercé et qui ne réside que dans quelques hommes seulement. Qu'avez-vous fait que vous n'avez fait librement, qui n'ait sauvé la République, qui n'ait été approuvé par la France entière ? On veut vous faire craindre que le peuple périsse victime des Comités qui ont obtenu la confiance publique, qui sont émanés de la Convention Nationale et qu'on veut en séparer ; car tous ceux qui défendent sa dignité sont voués à la calomnie. On craint que les détenus ne soient opprimés ; on se défie donc de la justice nationale, des hommes qui ont obtenu la confiance de la Convention Nationale ; on se défie de la Convention qui leur a donné cette confiance, de l'opinion publique qui l'a sanctionnée. Je dis que quiconque tremble en ce moment est coupable ; car jamais l'innocence ne redoute la surveillance publique. (*On applaudit.*)

Je dois ajouter ici qu'un devoir particulier m'est imposé de défendre toute la pureté des principes contre les efforts de l'intrigue. Et à moi aussi on a voulu inspirer des terreurs ; on a voulu me faire croire qu'en approchant de Danton le danger ne pourrait arriver jusqu'à moi ; on me l'a présenté comme un homme auquel je devais m'accoler, comme un bouclier qui pourrait me défendre, comme un rempart qui, une fois renversé, me laisserait exposé aux traits de mes ennemis. On m'a écrit, les amis de Danton m'ont fait parvenir des lettres, m'ont obsédé de leurs discours ; ils ont cru que le souvenir d'une ancienne liaison, qu'une foi antique dans de fausses vertus me détermineraient à ralentir mon zèle et ma passion pour la liberté. Eh bien ! je déclare qu'aucun de ces motifs n'a effleuré mon âme de la plus légère impression. Je déclare que s'il était vrai que les dangers de Danton fussent devenir les miens, que s'ils

avaient fait faire à l'aristocratie un pas de plus pour m'atteindre, je ne regarderais pas cette circonstance comme une calamité publique. Que m'importent les dangers? Ma vie est à la patrie, mon cœur est exempt de crainte : et si je mourais, ce serait sans reproche et sans ignominie. (*On applaudit à plusieurs reprises.*)

Je n'ai vu dans les flatteries qui m'ont été faites, dans les caresses de ceux qui environnaient Danton, que des signes certains de la terreur qu'ils avaient conçue, avant même qu'ils fussent menacés.

Et moi aussi, j'ai été l'ami de Pétion ; dès qu'il s'est démasqué, je l'ai abandonné ; j'ai eu aussi des liaisons avec Roland, il a trahi, et je l'ai dénoncé. Danton veut prendre leur place, et il n'est plus à mes yeux qu'un ennemi de la patrie. (*Applaudissements.*)

C'est ici sans doute qu'il nous faut quelque courage, et quelque grandeur d'âme. Les âmes vulgaires ou les hommes coupables craignent toujours de voir tomber leurs semblables, parce que n'ayant plus devant eux une barrière de coupables, ils restent plus exposés au jour de la vérité ; mais s'il existe des âmes vulgaires, il en est d'héroïques dans cette Assemblée, puisqu'elle dirige les destinées de la terre, et qu'elle anéantit toutes les factions.

Le nombre des coupables n'est pas si grand ; le patriotisme, la Convention Nationale ont su distinguer l'erreur du crime, et la faiblesse des conspirations. On voit bien que l'opinion publique, que la Convention, marchent droit aux chefs de parti, et qu'elles ne frappent pas sans discernement.

Il n'est pas si nombreux le nombre des coupables ; j'en atteste l'humanité, la presque unanimité avec laquelle vous avez voté depuis plusieurs mois pour les principes. Ceux qu'on méprise le plus ne sont pas les plus coupables, ce sont ceux qu'on prône, et dont on fait des idoles pour en faire des dominateurs. Quelques membres de cette Assemblée, nous le savons, ont reçu des prisonniers des instructions portant

qu'il fallait demander à la Convention quand finirait la tyrannie des Comités de Salut Public et de Sûreté Générale ; qu'il fallait demander à ces Comités s'ils voulaient anéantir successivement la représentation nationale. Les Comités ne tiennent que de la patrie leurs pouvoirs qui sont un immense fardeau, dont d'autres peut-être n'auraient pas voulu se charger. Oui, demandez-nous compte de notre administration, nous répondrons par des faits, nous montrerons les factions abattues ; nous vous prouverons que nous n'en avons flâté aucune, que nous les avons écrasées toutes pour établir sur leurs ruines la représentation nationale.

Quoi ! on voudrait faire croire que nous voulons écraser la représentation, nous qui lui avons fait un rempart de nos corps ! nous qui avons étouffé ses plus dangereux ennemis ! on voudrait que nous laissassions exister une faction aussi dangereuse que celle qui vient d'être anéantie, et qui a le même but, celui d'avilir la représentation, et de la dissoudre.

Au reste, la discussion qui vient de s'engager est un danger pour la patrie ; déjà elle est une atteinte coupable portée à la liberté ; car c'est avoir outragé la liberté que d'avoir mis en question s'il fallait donner à un citoyen plus de faveur qu'à un autre ; tenter de rompre ici cette égalité, c'est censurer indirectement les décrets salutaires que vous avez portés en plusieurs circonstances, les jugements que vous avez rendus contre les conspirateurs ; c'est défendre aussi indirectement ces conspirateurs, qu'on veut soustraire au glaive de la justice, parce qu'on a avec eux un intérêt commun ; c'est rompre l'égalité. Il est donc de la dignité de la représentation nationale de maintenir ces principes. Je demande la question préalable sur la proposition de Legendre.

LEGENDE.—Robespierre me connaît bien mal, s'il me croit capable de sacrifier à un individu la liberté. Citoyens, est-il un d'entre vous qui me croie complice d'une seule mauvaise action ? J'aime mon pays, et je déclare que mon sang, que ma vie lui appartiennent. Si j'ai fait la proposition que le préopinant a combattue, c'est qu'il ne m'est pas démontré

encore que les détenus soient coupables, comme cela peut être démontré à ceux qui ont les preuves sous les yeux ; au reste, je n'entends défendre ici aucun individu.

BARÈRE soutient comme Robespierre que les représentants livrés au Tribunal Révolutionnaire par les Comités ne doivent pas avoir le privilège de venir se défendre devant l'Assemblée Nationale.

La proposition de Legendre n'a pas de suite.

SAINT-JUST prend la parole au nom des Comités de Salut Public et de Sûreté Générale. (See Saint-Just, *Speech II.*)

VIII.

ON THE RELATION OF RELIGION AND MORALITY TO REPUBLICAN PRINCIPLES (18 Floréal Year II—7 May 1794).

THE overthrow of Danton left the Committee of Public Safety absolutely supreme. It was not until then that Robespierre could propound his ideas as to the future government of France. Just as in his three famous reports of 15 Frimaire, 5 Nivôse and 17 Pluviôse he had laid down the bases of the temporary expedient of revolutionary government, so now in the following harangue of 18 Floréal he analysed the principles which according to him should form the foundation of a permanent republican system. He, and his two supporters, Couthon and Saint-Just, were the only members of the Great Committee who developed any constructive ideas of government ; the majority had enough to do in administering the government of the Terror, as it existed, and did not trouble their heads about the future or with abstract theories. A few paragraphs have been omitted in this speech, which is excessively long.

CITOYENS, c'est dans la prospérité que les peuples, ainsi que les particuliers, doivent pour ainsi dire se recueillir pour écouter, dans le silence de passions, la voix de la sagesse. Le moment où le bruit de nos victoires retentit dans l'univers est donc celui où les législateurs de la République Française doivent veiller avec une nouvelle sollicitude sur

eux-mêmes et sur la patrie, et affermir les principes sur lesquels doivent reposer la stabilité et la félicité de la République. Nous venons donc aujourd'hui soumettre à votre méditation des vérités profondes qui importent au bonheur des hommes, et vous proposer des mesures qui en découlent naturellement.

Le monde moral, beaucoup plus encore que le monde physique, semble plein de contrastes et d'énigmes. La nature nous dit que l'homme est né pour la liberté, et l'expérience des siècles nous montre l'homme esclave; ses droits sont écrits dans son cœur, et son humiliation dans l'histoire: le genre humain respecte Caton, et se courbe sous le joug de César; la postérité honore la vertu de Brutus, mais elle ne la permet que dans l'histoire ancienne; les siècles et la terre sont le partage du crime et de la tyrannie; la liberté et la vertu se sont à peine reposées un instant sur quelques points du globe: Sparte brille comme un éclair dans des ténèbres immenses.

Ne dis pas cependant, ô Brutus, que la vertu est un fantôme! Et vous, fondateurs de la République Française, gardez-vous de désespérer de l'humanité, ou de douter un moment du succès de votre grande entreprise!

Le monde a changé; il doit changer encore. Qu'y a-t-il de commun entre ce qui est et ce qui fut? Les nations civilisées ont succédé aux sauvages errants dans les déserts; les moissons fertiles ont pris la place des forêts antiques qui couvraient le globe; un monde a paru au delà des bornes du monde; les habitants de la terre ont ajouté les mers à leur domaine immense: l'homme a conquis la foudre, et conjuré celle du ciel. Comparez le langage imparfait des hiéroglyphes avec les miracles de l'imprimerie; rapprochez le voyage des Argonautes de celui de Laperouse¹; mesurez la

¹ Laperouse (Jean François Galaup de), born near Albi, 22 August 1741; entered the royal navy, 1756; wounded on board the 'Formidable' at the battle of Belle-Isle or Quiberon Bay, 1759, and taken prisoner; promoted enseigne de vaisseau, 1764; served in India, 1773-1777; promoted lieutenant, 1775; and captain, 1780; served in

distance entre les observations astronomiques des mages de l'Asie et les découvertes de Newton, ou bien entre l'ébauche tracée par la main de Dibutade¹ et les tableaux de David.

Tout a changé dans l'ordre physique : tout doit changer dans l'ordre moral et politique. La moitié de la révolution du monde est déjà faite : l'autre moitié doit s'accomplir.

La raison de l'homme ressemble encore au globe qu'il habite : la moitié en est plongée dans les ténèbres quand l'autre est éclairée. Les peuples de l'Europe ont fait des progrès étonnants dans ce qu'on appelle les arts et les sciences, et ils semblent dans l'ignorance des premières notions de la morale publique : ils connaissent tout, excepté leurs droits et leurs devoirs. D'où vient ce mélange de génie et de stupidité ? De ce que, pour chercher à se rendre habile dans les arts, il ne faut que suivre ses passions, tandis que pour défendre ses droits et respecter ceux d'autrui il faut les vaincre. Il est encore une autre raison ; c'est que les rois, qui font le destin de la terre, ne craignent ni les grands géomètres, ni les grands peintres, ni les grands poètes, et qu'ils redoutent les philosophes rigides et les défenseurs de l'humanité.

Cependant, le genre humain est dans un état violent qui ne peut être durable. La raison humaine marche depuis longtemps contre les trônes à pas lents, et par des routes détournées mais sûres ; le génie menace le despotisme, alors même qu'il semble le caresser : il n'est plus guère défendu que par l'habitude et par la terreur, et surtout par l'appui que lui prête la ligue des riches et de tous les oppresseurs subalternes, qu'épouvante le caractère imposant de la Révolution Française.

Le peuple Français semble avoir devancé de deux mille ans le reste de l'espèce humaine, on serait tenté de le regarder

the American War of Independence, and reduced the English settlements in Labrador ; sent with the *Boussole* and the *Astrolabe* on a voyage of exploration round the world, 1785 ; reached Botany Bay, 1788 ; then disappeared, probably wrecked on the Admiralty Islands.

¹ Dibutades of Sicyon is said to have invented the art of modelling.

au milieu d'elle comme une espèce différente : l'Europe est à genoux devant les ombres des tyrans que nous punissons.

En Europe, un laboureur, un artisan sont des animaux dressés pour le plaisir d'un noble. En France, les nobles cherchent à se transformer en laboureurs et en artisans, et ne peuvent pas même obtenir cet honneur.

L'Europe ne conçoit pas qu'on puisse vivre sans rois, sans nobles, et nous que l'on puisse vivre avec eux.

L'Europe prodigue son sang pour river les chaînes de l'humanité, et nous pour les briser.

Nos sublimes voisins entretiennent gravement l'univers de la santé du Roi, de ses divertissements, de ses voyages ; ils veulent absolument apprendre à la postérité à quelle heure il a dîné, à quel moment il est revenu de la chasse, quelle est la terre heureuse qui à chaque instant du jour eut l'honneur d'être foulée par ses pieds augustes, quels sont les noms des esclaves privilégiés qui ont paru en sa présence au lever, au coucher du soleil.

Nous lui apprendrons, nous, les noms et les vertus des héros morts en combattant pour la liberté ; nous lui apprendrons dans quelle terre les derniers satellites des tyrans ont mordu la poussière ; nous lui apprendrons à quelle heure a sonné le trépas des oppresseurs du monde.

Oui, cette terre délicieuse que nous habitons, et que la nature caresse avec prédilection, est faite pour être le domaine de la liberté et du bonheur ; ce peuple sensible et fier est vraiment né pour la gloire et pour la vertu. Ô ma patrie ! si le destin m'avait fait naître dans une contrée étrangère et lointaine, j'aurais adressé au Ciel des vœux continuels pour ta prospérité ; j'aurais versé des larmes d'attendrissement au récit de tes combats et de tes vertus ; mon âme attentive aurait suivi avec une inquiète ardeur tous les mouvements de ta glorieuse Révolution ; j'aurais envié le sort de tes citoyens ; j'aurais envié celui de tes représentants : je suis Français, je suis l'un de tes représentants ! . . . Ô peuple sublime ! reçois le sacrifice de tout mon être :

heureux celui qui est né au milieu de toi ! plus heureux celui qui peut mourir pour ton bonheur !

Ô vous, à qui il a confié ses intérêts et sa puissance, que ne pouvez-vous pas avec lui et pour lui ! Oui, vous pouvez montrer au monde le spectacle nouveau de la démocratie affermie dans un vaste empire. Ceux qui dans l'enfance du droit public, et du sein de la servitude ont balbutié des maximes contraires prévoyaient-ils les prodiges opérés depuis un an ? Ce qui vous reste à faire est-il plus difficile que ce que vous avez fait ? Quels sont les politiques qui peuvent vous servir de précepteurs ou de modèles ? Ne faut-il pas que vous fassiez précisément tout le contraire de ce qui a été fait avant vous ? L'art de gouverner a été jusqu'à nos jours l'art de tromper et de corrompre les hommes ; il ne doit être que celui de les éclairer et de les rendre meilleurs.

Il y a deux sortes d'égoïsmes ; l'un vil, cruel, qui isole l'homme de ses semblables, qui cherche un bien-être exclusif, acheté par la misère d'autrui ; l'autre, généreux, bienfaisant, qui confond notre bonheur dans le bonheur de tous, qui attache notre gloire à celle de la patrie. Le premier fait les oppresseurs et les tyrans ; le second, les défenseurs de l'humanité. Suivons son impulsion salutaire ; chérissons le repos acheté par de glorieux travaux : ne craignons point la mort qui les couronne, et nous consoliderons le bonheur de notre patrie, et même le nôtre.

Le vice et la vertu font les destins de la terre : ce sont les deux génies opposés qui se la disputent. La source de l'un et de l'autre est dans les passions de l'homme : selon la direction qui est donnée à ses passions, l'homme s'élève jusqu'aux cieux ou s'enfonce dans des abîmes fangeux ; or, le but de toutes les institutions sociales, c'est de le diriger vers la justice, qui est à la fois le bonheur public et le bonheur privé.

Le fondement unique de la société civile, c'est la morale. Toutes les associations qui nous font la guerre reposent sur le crime : ce ne sont aux yeux de la vérité que des hordes de

sauvages policés et de brigands disciplinés. À quoi se réduit donc cette science mystérieuse de la politique et de la législation ? À mettre dans les lois et dans l'administration les vérités morales reléguées dans les livres des philosophes, et à appliquer à la conduite des peuples les notions triviales de probité que chacun est forcé d'adopter pour sa conduite privée, c'est-à-dire à employer autant d'habileté à faire régner la justice que les gouvernements en ont mis jusqu'ici à être injustes impunément ou avec bienséance.

Aussi, voyez combien d'art les rois et leurs complices ont épuisé pour échapper à l'application de ces principes, et pour obscurcir toutes les notions du juste et de l'injuste ! Qu'il était exquis le bon sens de ce pirate, qui répondit à Alexandre : 'On m'appelle brigand, parce que je n'ai qu'un navire ; et toi, parce que tu as une flotte, on t'appelle conquérant !' Avec quelle impudeur ils font des lois contre le vol, lorsqu'ils envahissent la fortune publique ! On condamne en leur nom les assassins, et ils assassinent des millions d'hommes par la guerre et par la misère ! Sous la monarchie, les vertus domestiques ne sont que des ridicules ; mais les vertus publiques sont des crimes : la seule vertu est d'être l'instrument docile des crimes du prince ; le seul honneur est d'être aussi méchant que lui. Sous la monarchie, il est permis d'aimer sa famille, mais non la patrie ; il est honorable de défendre ses amis, mais non les opprimés. La probité de la monarchie respecte toutes les propriétés, excepté celles du pauvre ; elle protège tous les droits, excepté ceux du peuple.

Voici un article du code de la monarchie :

Tu ne voleras pas, à moins que tu ne sois le Roi, ou que tu n'aies obtenu pour cela un privilège du Roi. Tu n'assassineras pas, à moins que tu ne fasses périr d'un seul coup plusieurs milliers d'hommes.

Vous connaissez ce mot ingénu du Cardinal de Richelieu, écrit dans son testament politique, que les rois doivent s'abstenir avec grand soin de se servir des gens de probité parce

qu'ils ne peuvent en tirer parti. Plus de deux mille ans auparavant, il y avait sur les bords du Pont-Euxin un petit roi qui professait la même doctrine d'une manière encore plus énergique. Ses favoris avaient fait mourir quelques-uns de ses amis par de fausses accusations ; il s'en aperçut : un jour que l'un d'eux portait devant lui une nouvelle délation, 'Je te ferais mourir,' lui dit-il, 'si des scélérats tels que toi n'étaient pas nécessaires aux despotes.' On assure que ce prince était un des meilleurs qui aient jamais existé.

Mais c'est en Angleterre que le machiavélisme a poussé cette doctrine royale au plus haut degré de perfection.

Je ne doute pas qu'il y ait beaucoup de marchands à Londres qui se piquent de quelque bonne foi dans les affaires de leur négoce, mais il y a à parier que ces honnêtes gens trouvent tout naturel que les membres du Parlement Britannique vendent publiquement au roi Georges leur conscience et les droits du peuple, comme ils vendent eux-mêmes les productions de leurs manufactures.

Pitt déroule aux yeux de ce Parlement la liste de ses bassesses et de ses forfaits. *Tant pour la trahison, tant pour les assassinats des représentants du peuple et des patriotes, tant pour la calomnie, tant pour la famine, tant pour la corruption, tant pour la fabrication de la fausse monnaie.* Le Sénat écoute avec un sang-froid admirable et approuve le tout avec soumission.

En vain la voix d'un seul homme s'élève avec l'indignation de la vertu contre tant d'infamies : le ministre avoue ingénument qu'il ne comprend rien à des maximes si nouvelles pour lui, et le Sénat rejette la motion.

Stanhope !¹ ne demande point acte à tes indignes collègues de ton opposition à leurs crimes ; la postérité te le donnera, et leur censure est pour toi le plus beau titre à l'estime de ton siècle même.

Que conclure de tout ce que je viens de dire ? Que

¹ Stanhope (Charles, 3rd Earl), a declared admirer of the Revolution.

l'immoralité est la base du despotisme, comme la vertu est l'essence de la République.

La Révolution qui tend à l'établir n'est que le passage du règne du crime à celui de la justice ; de là les efforts continuels des rois ligués contre nous et de tous les conspirateurs pour perpétuer chez nous les préjugés et les vices de la monarchie.

Tout ce qui regrettait l'ancien régime, tout ce qui ne s'était lancé dans la carrière de la Révolution que pour arriver à un changement de dynastie s'est appliqué dès le commencement à arrêter les progrès de la morale publique, car quelle différence y avait-il entre les amis de d'Orléans ou d'York, et ceux de Louis XVI, si ce n'est de la part des premiers peut-être un plus haut degré de lâcheté et d'hypocrisie ?

Les chefs des factions qui partagèrent les deux premières législatures, trop lâches pour croire à la République, trop corrompus pour la vouloir, ne cessèrent de conspirer, pour effacer du cœur des hommes les principes éternels que leur propre politique les avait d'abord obligés de proclamer. La conjuration se déguisait alors sous la couleur de ce perfide modérantisme qui, protégeant le crime et tuant la vertu, nous ramenait par un chemin oblique et sûr à la tyrannie.

Quand l'énergie républicaine eut confondu ce lâche système et fondé la démocratie, l'aristocratie et l'étranger formèrent le plan de tout outrer et de tout corrompre ; ils se cachèrent sous les formes de la démocratie pour la déshonorer par des travers aussi funestes que ridicules, et pour l'étouffer dans son berceau.

On attaqua la liberté en même temps par le modérantisme et par la fureur. Dans ce choc de deux factions opposées en apparence, mais dont les chefs étaient unis par des nœuds secrets, l'opinion publique était dissoute, la représentation avilie, le peuple nul, et la Révolution ne semblait être qu'un combat ridicule pour décider à quels fripons resterait le pouvoir de déchirer et de vendre la patrie.

La marche des chefs de parti qui semblaient les plus divisés

fut toujours à peu près la même, leur principal caractère fut une profonde hypocrisie.

Lafayette invoquait la Constitution pour relever la puissance royale ; Dumouriez invoquait la Constitution pour protéger la faction Girondine contre la Convention Nationale ; au mois d'Août 1792, Brissot et les Girondins voulaient faire de la Constitution un bouclier pour parer le coup qui menaçait le trône ; au mois de Janvier suivant, les mêmes conspirateurs réclamaient la souveraineté du peuple pour arracher la royauté à l'opprobre de l'échafaud, et pour allumer la guerre civile dans les assemblées sectionnaires ; Hébert et ses complices réclamaient la souveraineté du peuple pour égorger la Convention Nationale et anéantir le gouvernement républicain.

Brissot et les Girondins avaient voulu armer les riches contre le peuple ; la faction d'Hébert, en protégeant l'aristocratie, caressait le peuple pour l'opprimer par lui-même.

Danton, le plus dangereux des ennemis de la patrie, s'il n'en avait été le plus lâche, Danton, ménageant tous les crimes, lié à tous les complots, promettant aux scélérats sa protection, aux patriotes sa fidélité : habile à expliquer ses trahisons par des prétextes de bien public, à justifier ses vices par ses défauts prétendus, faisant inculper par ses amis, d'une manière insignifiante ou favorable, les conspirateurs près de consommer la ruine de la République, pour avoir occasion de les défendre lui-même ; transigeait avec Brissot, correspondait avec Ronsin, encourageait Hébert, et s'arrangeait à tout événement pour profiter également de leur chute ou de leurs succès, et pour rallier tous les ennemis de la liberté contre le gouvernement républicain.

C'est surtout dans ces derniers temps que l'on vit se développer dans toute son étendue l'affreux système ourdi par nos ennemis de corrompre la morale publique : pour mieux y réussir, ils s'en étaient eux-mêmes établis les professeurs ; ils allaient tout flétrir, tout confondre par un

mélange odieux de la pureté de nos principes avec les corruptions de leurs cœurs.

Que voulaient-ils ceux qui, au sein des conspirations dont nous étions environnés, au milieu des embarras d'une telle guerre, au moment où les torches de la discorde civile fumaient encore, attaquèrent tout-à-coup tous les cultes par la violence, pour s'ériger eux-mêmes en apôtres fougueux du néant et en missionnaires fanatiques de l'Athéisme? Quel était le motif de cette grande opération tramée dans les ténèbres de la nuit, à l'insu de la Convention Nationale, par des prêtres, par des étrangers, et par des conspirateurs? Était-ce l'amour de la patrie? La patrie leur a déjà infligé le supplice des traîtres. Était-ce la haine des prêtres? Les prêtres étaient leurs amis. Était-ce l'horreur du fanatisme? C'était le seul moyen de lui fournir des armes. Était-ce le désir de hâter le triomphe de la raison? Mais on ne cessait de l'outrager par des violences absurdes, par des extravagances concertées pour la rendre odieuse; on ne semblait à reléguer dans les temples que pour la bannir de la République.

On servait la cause des rois ligués contre nous, des rois qui avaient eux-mêmes annoncé d'avance ces événements et qui s'en prévalaient avec succès pour exciter contre nous le fanatisme des peuples par des manifestes et par des prières publiques. Il faut voir avec quelle sainte colère M. Pitt nous oppose ces faits, et avec quel soin le petit nombre d'hommes intègres qui existent au Parlement d'Angleterre les rejette sur quelques hommes méprisables, désavoués et punis par vous.

Cependant, tandis que ceux-ci remplissaient leur mission, le peuple Anglais jeûnait pour expier les péchés payés par M. Pitt, et les bourgeois de Londres portaient le deuil du culte catholique, comme ils avaient porté celui du roi Capet et de la reine Antoinette. (*On rit et on applaudit.*)

Admirable politique du ministre de Georges, qui faisait insulter l'Être Suprême par ses émissaires, et voulait le

venger par les baïonnettes Anglaises et Autrichiennes ! J'aime beaucoup la piété des rois, et je crois fermement à la religion de M. Pitt : il est certain du moins qu'il a trouvé de bons amis en France, car, suivant tous les calculs de la prudence humaine, l'intrigue dont je parle devait allumer un incendie rapide dans toute la République, et lui susciter de nouveaux ennemis au dehors.

Heureusement le génie du peuple Français, sa passion inaltérable pour la liberté, la sagesse avec laquelle vous avez averti les patriotes de bonne foi qui pouvaient être entraînés par l'exemple dangereux des inventeurs hypocrites de cette machination ; enfin le soin qu'ont pris les prêtres eux-mêmes de désabuser le peuple sur leur propre compte, toutes ces causes ont prévenu la plus grande partie des inconvénients que les conspirateurs en attendaient. C'est à vous de faire cesser les autres et de mettre à profit, s'il est possible, la perversité même de nos ennemis pour assurer le triomphe des principes et de la liberté.

Ne consultez que le bien de la patrie et les intérêts de l'humanité. Toute institution, toute doctrine qui console et qui élève les âmes doit être accueillie ; rejetez toutes celles qui tendent à les dégrader et à les corrompre. Ranimez, exaltez tous les sentiments généreux et toutes les grandes idées morales qu'on a voulu éteindre ; rapprochez par le charme de l'amitié et par le lien de la vertu les hommes qu'on a voulu diviser. Qui donc t'a donné la mission d'annoncer au peuple que la Divinité n'existe pas, ô toi qui te passionnes pour cette aride doctrine, et qui ne te passionnas jamais pour la patrie ? Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées et frappe au hasard le crime et la vertu : que son âme n'est qu'un souffle léger qui s'éteint aux portes du tombeau ?

L'idée de son néant lui inspire-t-elle des sentiments plus purs et plus élevés que celle de son immortalité ? Lui

inspirera-t-elle plus de respect pour ses semblables et pour lui-même, plus de dévouement pour la patrie, plus d'audace à braver la tyrannie, plus de mépris pour la mort ou pour la volupté? Vous qui regrettez un ami vertueux, vous aimez à penser que la plus belle partie de lui-même a échappé au trépas! Vous qui pleurez sur le cercueil d'un fils ou d'une épouse, êtes-vous consolés par celui qui vous dit qu'il ne reste plus d'eux qu'une vile poussière? Malheureux qui expirez sous les coups d'un assassin, votre dernier soupir est un appel à la justice éternelle! l'innocence sur l'échafaud fait pâlir le tyran sur son char de triomphe: aurait-elle cet ascendant, si le tombeau égalait l'opresseur et l'opprimé? Malheureux sophiste! de quel droit viens-tu arracher à l'innocence le sceptre de la raison pour le remettre dans les mains du crime, jeter un voile funèbre sur la nature, désespérer le malheur, réjouir le vice, attrister la vertu, & dégrader l'humanité? Plus un homme est doué de sensibilité et de génie, plus il s'attache aux idées qui agrandissent son être et qui élèvent son cœur, et la doctrine des hommes de cette trempe devient celle de l'univers. Eh! comment ces idées ne seraient-elles point les vérités? Je ne conçois pas du moins comment la nature aurait pu suggérer à l'homme des fictions plus utiles que toutes les réalités, et si l'existence de Dieu, si l'immortalité de l'âme n'étaient que des songes, elles seraient encore la plus belle de toutes les conceptions de l'esprit humain.^{3.}

Je n'ai pas besoin d'observer qu'il ne s'agit pas ici de faire le procès à aucune opinion philosophique en particulier, ni de contester que tel philosophe peut être vertueux, quelles que soient ses opinions, et même en dépit d'elles, par la force d'un naturel heureux ou d'une raison supérieure; il s'agit de considérer seulement l'athéisme comme national, et lié à un système de conspiration contre la République.

Eh! que vous importent à vous, législateurs, les hypothèses diverses par lesquelles certains philosophes expliquent les phénomènes de la nature? Vous pouvez abandonner tous

ces objets à leurs disputes éternelles ; ce n'est ni comme métaphysiciens ni comme théologiens que vous devez les envisager : aux yeux du législateur, tout ce qui est utile au monde et bon dans la pratique est la vérité.

L'idée de l'Être-Suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la justice ; elle est donc sociale et républicaine. (*On applaudit.*) La nature a mis dans l'homme le sentiment du plaisir et de la douleur, qui le force à fuir les objets physiques qui lui sont nuisibles, et à chercher ceux qui lui conviennent. Le chef-d'œuvre de la société serait de créer en lui pour les choses morales un instinct rapide qui, sans le secours tardif du raisonnement, le portât à faire le bien et à éviter le mal ; car la raison particulière de chaque homme égaré par ses passions n'est souvent qu'un sophiste qui plaide leur cause, et l'autorité de l'homme peut toujours être attaquée par l'amour-propre de l'homme. Or, ce qui produit ou remplace cet instinct précieux, ce qui supplée à l'insuffisance de l'autorité humaine, c'est le sentiment religieux¹ qu'imprime dans les âmes l'idée de la sanction donnée aux préceptes de la morale par une puissance supérieure à l'homme : ainsi je ne sache pas qu'aucun législateur se soit jamais avisé de nationaliser l'athéisme.

Je sais que les plus sages même d'entre eux se sont permis de mêler à la vérité quelques fictions, soit pour frapper l'imagination des peuples ignorants, soit pour les attacher plus fortement à leurs institutions ; Lycurgue et Solon eurent recours à l'autorité des oracles, et Socrate lui-même, pour accrédi-ter la vérité parmi ses concitoyens, se crut obligé de leur persuader qu'elle lui était inspirée par un génie familier.

Vous ne conclurez pas de là sans doute qu'il faille tromper les hommes pour les instruire, mais seulement que vous êtes heureux de vivre dans un siècle et dans un pays dont les lumières ne vous laissent d'autre tâche à remplir que de rappeler les hommes à la nature et à la vérité.

¹ See Rousseau, *Contrat Social*, Bk. IV, chap. viii.

Vous vous garderez bien de briser le lien sacré qui les unit à l'auteur de leur être : il suffit même que cette opinion ait régné chez un peuple pour qu'il soit dangereux de la détruire, car les motifs des devoirs et les bases de la moralité s'étant nécessairement liés à cette idée, l'effacer c'est démoraliser le peuple. Il résulte du même principe qu'on ne doit jamais attaquer un culte établi qu'avec prudence et avec une certaine délicatesse, de peur qu'un changement subit et violent ne paraisse une atteinte portée à la morale, et une dispense de la probité même. Au reste, celui qui peut remplacer la Divinité dans le système de la vie sociale est à mes yeux un prodige de génie ; celui qui, sans l'avoir remplacée, ne songe qu'à la bannir de l'esprit des hommes me paraît un prodige de stupidité ou de perversité.

Qu'est-ce que les conjurés avaient mis à la place de ce qu'ils détruisaient ? Rien, si ce n'est le chaos, le vide et la violence : ils méprisaient trop le peuple pour prendre la peine de le persuader ; au lieu de l'éclairer, ils ne voulaient que l'irriter, l'effaroucher ou le dépraver.

Si les principes que j'ai développés jusqu'ici sont des erreurs, je me trompe du moins avec tout ce que le monde révère. Prenons ici les leçons de l'histoire. Remarquez, je vous prie, comment les hommes qui ont influé sur la destinée des États furent déterminés vers l'un ou l'autre des deux systèmes opposés par leur caractère personnel et par la nature même de leurs vues politiques. Voyez-vous avec quel art profond César, plaidant dans le Sénat Romain en faveur des complices de Catilina, s'égaré dans une digression contre le dogme de l'immortalité de l'âme, tant ces idées lui paraissent propres à éteindre dans le cœur des juges l'énergie de la vertu, tant la cause du crime lui paraît liée à celle de l'athéisme ! Cicéron, au contraire, invoquait contre les traîtres et le glaive des lois et la foudre des Dieux : Socrate, mourant, entretient ses amis de l'immortalité de l'âme ; Léonidas, aux Thermopyles, soupant avec ses compagnons d'armes, au moment d'exécuter le dessein le plus héroïque que la vertu humaine ait jamais

conçu, les invite pour le lendemain à un autre banquet dans une vie nouvelle. Il y a loin de Socrate à Chaumette, et de Léonidas au Père Duchesne. (*On applaudit.*) Un grand homme, un véritable héros s'estime trop lui-même pour se complaire dans l'idée de son anéantissement ; un scélérat, méprisable à ses propres yeux, horrible à ceux d'autrui, sent que la nature ne peut lui faire de plus beau présent que le néant. (*On applaudit.*)

Caton ne balançait point entre Épicure et Zénon. Brutus et les illustres conjurés, qui partagèrent ses périls et sa gloire, appartenaient aussi à cette secte sublime des Stoïciens, qui eut des idées si hautes de la dignité de l'homme, qui poussa si loin l'enthousiasme de la vertu, et qui n'outra que l'héroïsme : le Stoïcisme enfanta des émules de Brutus et de Caton jusque dans les siècles affreux qui suivirent la perte de la liberté Romaine ; le Stoïcisme sauva l'honneur de la nature humaine, dégradée, par les vices des successeurs de César, et surtout par la patience des peuples. La secte Épicurienne revendiquait sans doute tous les scélérats qui opprimèrent leur patrie, et tous les lâches qui la laissèrent opprimer ; aussi, quoique le philosophe dont elle portait le nom ne fût pas personnellement un homme méprisable, les principes de son système, interprétés par la corruption, amenèrent des conséquences si funestes, que l'antiquité elle-même la flétrit par la dénomination de *troupeau d'Épicure* ; et comme dans tous les temps le cœur humain est au fond le même, et que le même instinct ou le même système politique a commandé aux hommes la même marche, il sera facile d'appliquer les observations que je viens de faire au moment actuel, et même au temps qui a précédé immédiatement notre Révolution. Il est bon de jeter un coup d'œil sur ce temps, ne fût-ce que pour pouvoir expliquer une partie des phénomènes qui ont éclaté depuis.

Dès longtemps les observateurs éclairés pouvaient apercevoir quelques symptômes de la Révolution actuelle : tous les événements importants y tendaient ; les causes mêmes des

particuliers susceptibles de quelque éclat s'attachaient à une intrigue politique ; les hommes de lettres renommés, en vertu de leur influence sur l'opinion, commençaient à en obtenir quelque une dans les affaires ; les plus ambitieux avaient formé dès lors une espèce de coalition qui augmentait leur importance ; ils semblaient s'être partagés en deux sectes, dont l'une défendait bêtement le clergé et le despotisme : la plus puissante et la plus illustre était celle qui fut connue sous le nom d'*encyclopédistes*. Elle renfermait quelques hommes estimables, et un plus grand nombre de charlatans ambitieux ; plusieurs de ses chefs étaient devenus des personnages considérables dans l'État : quiconque ignorerait son influence et sa politique n'aurait pas une idée complète de la préface de notre Révolution. Cette secte, en matière de politique, resta toujours au-dessous des droits du peuple ; en matière de morale, elle alla beaucoup au delà des préjugés religieux : ses coryphées déclamaient quelquefois contre le despotisme, et ils étaient pensionnés par les despotes ; ils faisaient tantôt des livres contre la cour, et tantôt des dédicaces aux rois, des discours pour les courtisans et des madrigaux pour les courtisanes ; ils étaient fiers dans leurs écrits, et rampants dans les antichambres. Cette secte propagea avec beaucoup de zèle l'opinion du matérialisme, qui prévalut parmi les grands et parmi les beaux-esprits ; on lui doit en grande partie cette espèce de philosophie pratique qui, réduisant l'égoïsme en système, regarde la société humaine comme une guerre de ruse, le succès comme la règle du juste et de l'injuste, la probité comme une affaire de goût ou de bienséance, le monde comme le patrimoine des fripons adroits. J'ai dit que ses coryphées étaient ambitieux : les agitations qui annonçaient un grand changement dans l'ordre politique des choses avaient pu étendre leurs vues ; on a remarqué que plusieurs d'entre eux avaient des liaisons intimes avec la maison d'Orléans, et la constitution Anglaise était, suivant eux, le chef-d'œuvre de la politique, le *maximum* du bonheur social.

Parmi ceux qui au temps dont je parle se signalèrent dans la carrière des lettres et de la philosophie, un homme¹, par l'élevation de son âme et par la grandeur de son caractère, se montra digne du ministère de précepteur du genre humain : il attaqua la tyrannie avec franchise ; il parla avec enthousiasme de la Divinité ; son éloquence mâle et probe peignit en traits de flamme les charmes de la vertu ; elle défendit ces dogmes consolateurs que la raison donne pour appui au cœur humain : la pureté de sa doctrine, puisée dans la nature et dans la haine profonde du vice, autant que son mépris invincible pour les sophistes intrigants qui usurpaient le nom de philosophes, lui attira la haine et la persécution de ses rivaux et de ses faux amis. Ah ! s'il avait été témoin de cette Révolution, dont il fut le précurseur et qui l'a porté au Panthéon, qui peut douter que son âme généreuse eût embrassé avec transport la cause de la justice et de l'égalité ? Mais qu'ont fait pour elle ses lâches adversaires ? Ils ont combattu la Révolution, dès le moment qu'ils ont craint qu'elle n'élevât le peuple au-dessus de toutes les vanités particulières ; les uns ont employé leur esprit à frôler les principes républicains et à corrompre l'opinion publique : ils se sont prostitués aux factions, et surtout au parti d'Orléans ; les autres se sont renfermés dans une lâche neutralité. Les hommes de lettres, en général, se sont déshonorés dans cette Révolution et, à la honte éternelle de l'esprit, la raison du peuple en a fait seule tous les frais.

Hommes petits et vains, rougissez, s'il est possible ! Les prodiges qui ont immortalisé cette époque de l'histoire humaine ont été opérés sans vous et malgré vous : le bon sens sans intrigue et le génie sans instruction ont porté la France à ce degré d'élevation qui épouvante votre bassesse et qui écrase votre nullité ! Tel artisan s'est montré habile dans la connaissance des droits de l'homme, quand tel faiseur de livres, presque républicain en 1788, défendait stupidement la cause des rois en 1793 ; tel laboureur répandait la lumière

¹ Rousseau.

de la philosophie dans les campagnes, quand l'académicien Condorcet, jadis grand géomètre, dit-on, au jugement des littérateurs, et grand littérateur, au dire des géomètres, depuis conspirateur timide, méprisé de tous les partis, travaillait sans cesse à l'obscurcir par le perfide fatras de ses rapsodies mercenaires.

Vous avez déjà été frappés sans doute de la tendresse avec laquelle tant d'hommes qui ont trahi leur patrie ont caressé les opinions sinistres que je combats. Que de rapprochements curieux peuvent s'offrir encore à nos esprits ! Nous avons entendu, qui croirait à cet excès d'impudeur ?—nous avons entendu dans une société populaire le traître Guadet dénoncer un citoyen pour avoir prononcé le nom de la Providence¹ ! Nous avons entendu, quelque temps après, Hébert en accuser un autre pour avoir écrit contre l'athéisme ! N'est-ce pas Vergniaud et Gensonné, qui en votre présence même, et à votre tribune, pérorèrent avec chaleur pour bannir du préambule de la Constitution le nom de l'Être-Suprême que vous y avez placé ? Danton, qui souriait de pitié aux mots de vertu, de gloire, de prospérité ; Danton, dont le système était d'avilir ce qui peut élever l'âme ; Danton, qui était froid et muet dans les plus grands dangers de la liberté, parla après eux avec beaucoup de véhémence en faveur de la même opinion. D'où vient ce singulier accord de principes entre tant d'hommes qui paraissaient être si divisés ? Faut-il l'attribuer simplement au soin que prenaient les déserteurs de la cause du peuple de chercher à couvrir leur défection par une affectation de zèle contre ce qu'ils appelaient les préjugés religieux, comme s'ils avaient voulu compenser leur indulgence pour l'aristocratie et la tyrannie par la guerre qu'ils déclaraient à la Divinité ?

Non, la conduite de ces personnages artificieux tenait sans doute à des vues politiques plus profondes : ils sentaient que

¹ On 26 March 1792 Guadet interrupted an appeal to Providence, which Robespierre was making in the course of one of his speeches in the Jacobin Club.

pour détruire la liberté, il fallait favoriser, par tous les moyens, tout ce qui tend à justifier l'égoïsme, à dessécher le cœur et à effacer l'idée de ce beau moral, qui est la seule règle sur laquelle la raison publique juge les défenseurs et les ennemis de l'humanité. Ils embrassaient avec transport un système qui, confondant la destinée des bons et des méchants, ne laisse entre eux d'autre différence que les faveurs incertaines de la fortune, ni d'autre arbitre que le droit du plus fort ou du plus rusé.

Vous tendez à un but bien différent ; vous suivrez donc une politique contraire. Mais ne craignons-nous pas de réveiller le fanatisme et de donner un avantage à l'aristocratie ? Non : si nous adoptons le parti que la sagesse indique, il nous sera facile d'éviter cet écueil.

Ennemis du peuple, qui que vous soyez, jamais la Convention Nationale ne favorisera votre perversité ! Aristocrates, de quelques dehors spécieux que vous veuillez vous couvrir aujourd'hui, en vain cherchiez-vous à vous prévaloir de notre censure contre les auteurs d'une trame criminelle pour accuser les patriotes sincères que la seule haine du fanatisme peut avoir entraînés à des démarches indiscrettes ! Vous n'avez pas le droit d'accuser, et la justice nationale, dans ces orages excités par les factions, sait discerner les erreurs des conspirations ; elle saisira d'une main sûre tous les intrigants pervers, et ne frappera pas un seul homme de bien.

Fanatiques, n'espérez rien de nous ! Rappeler les hommes au culte de l'Être-Suprême, c'est porter le coup mortel au fanatisme. Toutes les fictions disparaissent devant la vérité, et toutes les folies tombent devant la raison. Sans contrainte, sans persécution, toutes les sectes doivent se confondre d'elles-mêmes dans la religion universelle de la nature. (On applaudit.)

Nous vous conseillerons donc de maintenir les principes que vous avez manifestés jusqu'ici. Que la liberté des cultes soit respectée, pour le triomphe même de la raison ; mais qu'elle ne trouble point l'ordre public, et qu'elle ne devienne

point un moyen de conspiration. Si la malveillance contre-révolutionnaire se cachait sous ce prétexte, réprimez-la, et reposez-vous du reste sur la puissance des principes et sur la force même des choses.

Prêtres ambitieux, n'attendez donc pas que nous travaillions à rétablir votre empire ! Une telle entreprise serait même au-dessus de notre puissance. (*On applaudit.*) Vous vous êtes tués vous-mêmes, et l'on ne revient pas plus à la vie morale qu'à l'existence physique.

6. Et d'ailleurs, qu'y a-t-il entre les prêtres et Dieu ? Les prêtres sont à la morale ce que les charlatans sont à la médecine. Combien le Dieu de la nature est différent du Dieu des prêtres ! (*Applaudissements.*) Je ne connais rien de si ressemblant à l'athéisme que les religions qu'ils ont faites : à force de défigurer l'Être-Suprême ils l'ont anéanti autant qu'il était en eux ; ils en ont fait tantôt un globe de feu, tantôt un bœuf, tantôt un arbre, tantôt un homme, tantôt un roi : les prêtres ont créé un dieu à leur image ; ils l'ont fait jaloux, capricieux, avide, cruel, implacable ; ils l'ont traité comme jadis les Maires du Palais traitèrent les descendants de Clovis, pour régner sous son nom et se mettre à sa place : ils l'ont relégué dans le ciel comme dans un palais, et ne l'ont appelé sur la terre que pour demander à leur profit des dîmes, des richesses, des honneurs, des plaisirs, et de la puissance. (*Vifs applaudissements.*) Le véritable prêtre de l'Être-Suprême, c'est la nature ; son temple, l'univers ; son culte, la vertu ; ses fêtes, la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les doux nœuds de la fraternité universelle, et pour lui présenter l'hommage des cœurs sensibles et purs. 7

Prêtres, par quels titres avez-vous prouvé votre mission ? Avez-vous été plus justes, plus modestes, plus amis de la vérité que les autres hommes ? Avez-vous chéri l'égalité, défendu les droits des peuples, abhorré le despotisme et abattu la tyrannie ? C'est vous qui avez dit aux rois : 'Vous êtes les images de Dieu sur la terre ; c'est de lui seul que vous tenez votre puissance ;' et les rois vous ont répondu :

· Oui, vous êtes vraiment les envoyés de Dieu ; unissons-nous pour partager les dépouilles et les adorations des mortels.' Le sceptre et l'encensoir ont conspiré pour déshonorer le ciel et pour usurper la terre. (*Applaudissements*).

4 Laissons les prêtres, et retournons à la Divinité. (*Applaudissements*.) Attachons la morale à des bases éternelles et sacrées ; inspirons à l'homme ce respect religieux pour l'homme, ce sentiment profond de ses devoirs, qui est la seule garantie du bonheur social ; nourrissons-le par toutes nos institutions ; que l'éducation publique soit surtout dirigée vers ce but : vous lui imprimerez sans doute un grand caractère, analogue à la nature de notre gouvernement et à la sublimité des destinées de notre République ; vous sentirez la nécessité de la rendre commune et égale pour tous les Français. Il ne s'agit plus de former des *messieurs*, mais des citoyens ! la patrie a seule le droit d'élever ses enfants ; elle ne peut confier ce dépôt à l'orgueil des familles ni aux préjugés des particuliers, aliments éternels de l'aristocratie, et d'un fédéralisme domestique qui rétrécit les âmes en les isolant, et détruit avec l'égalité tous les fondements de l'ordre social. Mais ce grand objet est étranger à la discussion actuelle.

Il est cependant une sorte d'institution qui doit être considérée comme une partie essentielle de l'éducation publique, et qui appartient nécessairement au sujet de ce rapport ; je veux parler des fêtes nationales.

Rassemblez les hommes ; vous les rendrez meilleurs, car les hommes rassemblés chercheront à se plaire, et ils ne pourront se plaire que par les choses qui les rendent estimables. Donnez à leur réunion un grand motif moral et politique, et l'amour des choses honnêtes entrera avec le plaisir dans les cœurs, car les hommes ne se voient pas sans plaisir.

L'homme est le plus grand objet qui soit dans la nature, et le plus magnifique de tous les spectacles, c'est celui d'un grand peuple assemblé. On ne parle jamais sans enthousiasme des fêtes nationales de la Grèce ; cependant elles n'avaient guère pour objet que des jeux où brillaient la

force du corps, l'adresse, ou tout au plus le talent des poètes et des orateurs ; mais la Grèce était là : on voyait un spectacle plus grand que les jeux ; c'étaient les spectateurs eux-mêmes, c'était le peuple vainqueur de l'Asie, que les vertus républicaines avaient élevé quelquefois au-dessus de l'humanité ; on voyait les grands hommes qui avaient sauvé et illustré la patrie ; les pères montraient à leurs fils Miltiade, Aristide, Epaminondas, Timoléon, dont la seule présence était une leçon vivante de magnanimité, de justice et de patriotisme. (*Applaudissements.*)

Combien il serait facile au peuple Français de donner à nos assemblées un objet plus étendu et un plus grand caractère ! Un système de fêtes bien entendu serait à la fois le plus doux lien de fraternité et le plus puissant moyen de régénération.

Ayez des fêtes générales et plus solennelles pour toute la République ; ayez des fêtes particulières, et pour chaque lieu, qui soient des jours de repos, et qui remplacent ce que les circonstances ont détruit.

Que toutes tendent à réveiller les sentiments généreux qui font le charme et l'ornement de la vie humaine : l'enthousiasme de la liberté, l'amour de la patrie, le respect des lois ; que la mémoire des tyrans et des traîtres y soit vouée à l'exécration, que celle des héros de la liberté et des bienfaiteurs de l'humanité y reçoive le juste tribut de la reconnaissance publique ; qu'elles puisent leur intérêt et leurs noms mêmes dans les événements immortels de notre Révolution et dans les objets les plus sacrés et les plus chers au cœur de l'homme ; qu'elles soient embellies et distinguées par des emblèmes analogues à leur objet particulier : invitons à nos fêtes et la nature et toutes les vertus ; que toutes soient célébrées sous les auspices de l'Être-Suprême ; qu'elles lui soient consacrées ; qu'elles s'ouvrent et qu'elles finissent par un hommage à sa puissance et à sa bonté !

Tu donneras ton nom sacré à l'une de nos plus belles

fêtes, ô toi, fille de la nature ! mère du bonheur et de la gloire, toi, seule légitime souveraine du monde, détrônée par le crime ; toi, à qui le peuple Français a rendu ton empire, et qui lui donnes en échange une patrie et des mœurs, auguste Liberté, tu partageras nos sacrifices avec ta compagne immortelle, la douce et sainte Égalité ! (*Applaudissements.*) Nous fêterons l'humanité, l'humanité avilie et foulée aux pieds par les ennemis de la République Française ! Ce sera un beau jour que celui où nous célébrerons la fête du genre humain ! C'est le banquet fraternel et sacré où, du sein de la victoire, le peuple Français invitera la famille immense, dont il défend l'honneur et les imprescriptibles droits. Nous célébrerons aussi tous les grands hommes, de quelque temps et de quelque pays que ce soit, qui ont affranchi leur patrie du joug des tyrans, et qui ont fondé la liberté par de sages lois. Vous ne serez point oubliés, illustres martyrs de la République Française ! Vous ne serez point oubliés, héros morts en combattant pour elle ! Qui pourrait oublier les héros de ma patrie ! . . . La France leur doit sa liberté : l'univers leur devra la sienne : que l'univers célèbre bientôt leur gloire en jouissant de leurs bienfaits ! Combien de traits héroïques confondus dans la foule des grandes actions que la liberté a comme prodiguées parmi nous ! Combien de noms, dignes d'être inscrits dans les fastes de l'histoire, demeurent ensevelis dans l'obscurité ! Mânes inconnus et révéérés, si vous échappez à la célébrité, vous n'échapperez point à notre tendre reconnaissance !

Qu'ils tremblent, tous les tyrans armés contre la liberté, s'il en existe encore alors ! qu'ils tremblent, le jour où les Français viendront sur vos tombeaux jurer de vous imiter ! Jeunes Français, entendez-vous l'immortel Bara¹, qui, du

¹ Bara (Joseph) ; born at Palaiseau, 30 July 1779 ; served on the staff of General Desmarres 1793, in spite of his youth ; killed by the Vendéans, 7 Dec. 1793, on refusing to surrender, and, it was reported, for shouting 'Vive la République' (Wallon, *Les Représentants en Mission*, vol. i. p. 475) ; buried in the Pantheon ; a great fête was held in his honour and that of Viala on 23 Messidor Year II (11 July 1794).

Panthéon, vous appelle à la gloire ! Venez répandre des fleurs sur sa tombe sacrée ! (*De jeunes élèves de la patrie, qui se trouvent dans le sein de l'Assemblée, s'écrient, avec le plus vif enthousiasme : 'Vive la République !'*) Bara, enfant héroïque, tu nourrissais ta mère, et tu mourus pour ta patrie ! Bara, tu as déjà reçu le prix de ton héroïsme : la patrie a adopté ta mère ; la patrie, étouffante les factions criminelles, va s'élever triomphante sur les ruines des vices et des trônes. O Bara ! tu n'as pas trouvé de modèles dans l'antiquité, mais tu as trouvé parmi nous des émules de ta vertu !

Par quelle fatalité ou par quelle ingratitude a-t-on laissé dans l'oubli un héros plus jeune encore, et digne des hommages de la postérité ? Les Marseillais rebelles, rassemblés sur les bords de la Durance, se préparaient à passer cette rivière pour aller égorger les patriotes faibles et désarmés de ces malheureuses contrées : une troupe peu nombreuse de républicains, réunis de l'autre côté, ne voyait d'autre ressource que de couper les câbles des pontons qui étaient au pouvoir de leurs ennemis ; mais tenter une telle entreprise en présence des bataillons nombreux qui couvraient l'autre rive, et à la portée de leurs fusils, paraissait une entreprise chimérique aux plus hardis. Tout à coup, un enfant de treize ans s'élança sur une hache : il vole au bord du fleuve, et frappe le câble de toute sa force : plusieurs décharges de mousqueterie sont dirigées contre lui ; il continue de frapper à coups redoublés ; enfin il est atteint d'un coup mortel ; il s'écrie 'Je meurs, cela m'est égal, c'est pour la liberté !' il tombe, il est mort ! . . .¹ (*Applaudissements réitérés*). Respectable enfant, que la patrie s'enorgueillisse de t'avoir donné le jour ! Avec quel orgueil la Grèce et Rome auraient honoré ta mémoire, si elles avaient produit un héros tel que toi !

Citoyens, portons en pompe ses cendres au temple de la

¹ Viala (Agriculteur), was the name of the boy of whom this story was reported. He was killed in June 1793 and shared in the honours rendered to the memory of Bara.

Gloire ; que la République en deuil les arrose de larmes amères ! Non, ne le pleurons pas ; imitons-le, vengeons-le par la ruine de tous les ennemis de notre République !

Toutes les vertus se disputent le droit de présider à nos fêtes. Instituons les fêtes de la gloire, non de celle qui ravage et opprime le monde, mais de celle qui l'affranchit, qui l'éclaire et qui le console, de celle qui, après la patrie, est la première idole des cœurs généreux. Instituons une fête plus touchante, la fête du malheur : les esclaves adorent la fortune et le pouvoir ; nous, honorons le malheur ; le malheur, que l'humanité ne peut entièrement bannir de la terre, mais qu'elle console et soulage avec respect ! Tu obtiendras aussi cet hommage, ô toi qui jadis unissais les héros et les sages ! toi qui multiplies les forces des amis de la patrie, et dont les méchants, liés par le crime, ne conquirent jamais que le simulacre imposteur ! divine Amitié, tu retrouveras chez les Français républicains ta puissance et tes autels. (*On applaudit.*)

Pourquoi ne rendrions-nous pas le même honneur au pudique et généreux amour, à la foi conjugale, à la tendresse paternelle, à la piété filiale ? Nos fêtes sans doute ne seront ni sans intérêt ni sans éclat. Vous y serez, braves défenseurs de la patrie, que décorent de glorieuses cicatrices ! Vous y serez, vénérables vieillards, que le bonheur préparé à votre postérité doit consoler d'une longue vie passée sous le despotisme ! Vous y serez, tendres élèves de la patrie, qui croissez pour étendre sa gloire et pour recueillir le fruit de nos travaux !

Vous y serez, jeunes citoyennes, à qui la victoire doit ramener bientôt des frères et des amants dignes de vous ! Vous y serez, mères de famille, dont les époux et les fils élèvent des trophées à la République avec les débris des trônes ! O femmes Françaises ! chérissez la liberté achetée au prix de leur sang. Servez-vous de votre empire pour étendre celui de la vertu républicaine ! O femmes Françaises ! vous êtes dignes de l'amour et du respect de la terre. Qu'avez-

vous à envier aux femmes de Sparte? Comme elles, vous avez donné le jour à des héros; comme elles, vous les avez dévoués avec un abandon sublime à la patrie! (*On applaudit.*)

Malheur à celui qui cherche à éteindre ce sublime enthousiasme et à étouffer par de désolantes doctrines cet instinct moral du peuple qui est le principe de toutes les grandes actions! C'est à vous, représentants du peuple, qu'il appartient de faire triompher les vérités que nous venons de développer. Bravez les clameurs insensées de l'ignorance présomptueuse ou de la perversité hypocrite. Quelle est donc la dépravation dont nous étions environnés, s'il nous a fallu du courage pour les proclamer? La postérité pourra-t-elle croire que les factions vaincues avaient porté l'audace jusqu'à nous accuser de modérantisme et d'aristocratie pour avoir rappelé l'idée de la Divinité et de la morale? Croira-t-elle qu'on ait osé dire, jusque dans cette enceinte, que nous avons par là reculé la raison humaine de plusieurs siècles? Ils invoquaient la raison, les monstres qui aiguisaient contre vous leurs poignards sacrilèges!

Tous ceux qui défendaient vos principes et votre dignité devaient être aussi sans doute les objets de leur fureur. Ne nous étonnons pas si tous les scélérats ligüés contre nous semblent vouloir nous préparer la ciguë; mais avant de la boire, nous sauverons la patrie! (*On applaudit.*) Le vaisseau qui porte la fortune de la République n'est pas destiné à faire naufrage: il vogue sous vos auspices, et les tempêtes seront forcées de le respecter. (*Nouveaux applaudissements.*)

Asseyez-vous donc tranquillement sur les bases immuables de la justice, et ravivez la morale publique; tonnez sur la tête des coupables et lancez la foudre sur vos ennemis! Quel est l'insolent qui, après avoir rampé aux pieds d'un roi, ose insulter à la majesté du peuple Français dans la personne de ses représentants? Commandez à la victoire, mais replongez surtout le vice dans le néant! Les ennemis de la République sont tous les hommes corrompus. (*On applaudit.*) Le patriote n'est autre chose qu'un homme probe et magnanime

dans toute la force de ce terme. (*On applaudit.*) C'est peu d'anéantir les rois ; il faut faire respecter à tous les peuples le caractère du peuple Français. C'est en vain que nous porterions au bout de l'univers la renommée de nos armes, si toutes les passions déchirent impunément le sein de la patrie. Défions-nous de l'ivresse même des succès. Soyons terribles dans les revers, modestes dans nos triomphes, (*On applaudit,*) et fixons au milieu de nous la paix et le bonheur par la sagesse et par la morale ! Voilà le véritable but de nos travaux : voilà la tâche la plus héroïque et la plus difficile. Nous croyons concourir à ce but en vous proposant le décret suivant : (*Les applaudissements se renouvellent et se prolongent.*)

Art. 1^o. Le peuple Français reconnaît l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme.

2^o. Il reconnaît que le culte digne de l'Être-Suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

3^o. Il met au premier rang de ces devoirs de détester la mauvaise foi et la tyrannie, de punir les tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de respecter les faibles, de défendre les opprimés, de faire aux autres tout le bien qu'on peut, et de n'être injuste envers personne.

4^o. Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être.

5^o. Elles emprunteront leurs noms des événements glorieux de notre Révolution, des vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme, des plus grands bienfaits de la nature.

6^o. La République Française célébrera tous les ans les fêtes du 14 Juillet 1789, du 10 Août 1792, du 21 Janvier 1793, du 31 Mai 1793.

7^o. Elle célébrera aux jours de décadi les fêtes dont l'énumération suit :

À l'Être-Suprême et à la Nature—Au Genre Humain—Aux Martyrs de la Liberté—À la Liberté et à l'Égalité—À la République—À la Liberté du Monde—À l'Amour de la Patrie—À la Haine des Tyrans et des Traîtres—À la Vérité—

À la Justice—À la Pudeur—À la Gloire et à l'Immortalité—
 À l'Amitié—À la Frugalité—Au Courage—À la Bonne Foi—
 À l'Héroïsme—Au Désintéressement—Au Stoïcisme—À
 l'Amour—À la Foi Conjugale—À l'Amour Paternel—À la
 Tendresse Maternelle.—À la Piété Filiale—À l'Enfance—
 À la Jeunesse—À l'Âge Viril—À la Vieillesse—Au Malheur
 —À l'Agriculture—À l'Industrie—À nos Aïeux—À la Pos-
 térité—Au Bonheur.

8°. Les Comités de Salut Public et d'Instruction Publique sont chargés de présenter un plan d'organisation de ces fêtes.

9°. La Convention Nationale appelle tous les talents dignes de servir la cause de l'humanité à l'honneur de concourir à leur établissement par des hymnes et des chants civiques et par tous les moyens qui peuvent contribuer à leur embellissement et à leur utilité.

10°. Le Comité de Salut Public distinguera les ouvrages qui lui paraîtront les plus propres à remplir ces objets, et en récompensera les auteurs.

11°. La liberté des cultes est maintenue conformément au décret du 18 Frimaire.

12°. Tout rassemblement aristocratique et contraire à l'ordre public sera réprimé.

13°. En cas de troubles dont un culte quelconque serait l'occasion ou le motif, ceux qui les exciteraient par des prédications fanatiques, ou par des insinuations contre-révolutionnaires, ceux qui les provoqueraient par des violences injustes et gratuites, seront également punis selon la rigueur des lois.

14°. Il sera fait un rapport particulier sur les dispositions de détail relatives au présent décret.

15°. Il sera célébrée le 20 Prairial prochain une fête en l'honneur de l'Être-Suprême.

David est chargé d'en présenter le plan à la Convention Nationale.

IX.

SPEECHES DELIVERED AT THE FESTIVAL OF THE SUPREME
BEING (20 Prairial Year II—8 June 1794).

THE concluding clause of the decree passed on 18 Floréal (7 May) ordained that a great Fête should be held in Paris in honour of the Supreme Being. It was arranged by David and was the most famous of the series of Festivals, which formed a striking feature of the history of Paris during the Terror. The members of the Convention attended officially; Robespierre, who had been elected president on 16 Prairial (4 June) walking a little in front of the other deputies, which was afterwards imputed to him as a crime. During the Festival he delivered two short harangues, the first, at the commencement of the proceedings, and the second, when a figure emblematic of Atheism disappeared in the flames and its place was taken by a statue of Wisdom. The conspicuous attitude assumed by Robespierre on this occasion greatly displeased his colleagues; by his own confession on 8 Thermidor (26 July) some of them laughed, and some even showed more marked signs of disapproval; and if this famous Festival marked the height of Robespierre's greatest nominal popularity and authority, from it too can be dated the commencement of the movement which led to his overthrow and death.

FIRST SPEECH.

FRANÇAIS républicains, il est enfin arrivé, ce jour à jamais fortuné que le peuple Français consacre à l'Être-Suprême ! Jamais le monde qu'il a créé ne lui offrit un spectacle aussi digne de ses regards. Il a vu régner sur la terre la tyrannie, le crime et l'imposture : il voit dans ce moment une nation entière aux prises avec tous les oppresseurs du genre humain, suspendre le cours de ses travaux héroïques pour élever sa pensée et ses vœux vers le grand Être qui lui donna la mission de les entreprendre et la force de les exécuter !

N'est-ce pas lui dont la main immortelle, en gravant dans le cœur de l'homme le code de la justice et de l'égalité, y traça la sentence de mort des tyrans ? N'est-ce pas lui qui,

dès le commencement des temps, décréta la République, et mit à l'ordre de jour, pour tous les siècles et pour tous les peuples, la liberté, la bonne foi et la justice ?

Il n'a point créé des rois pour dévorer l'espèce humaine ; il n'a point créé les prêtres pour nous atteler comme de vils animaux au char des rois, et pour donner au monde l'exemple de la bassesse, de l'orgueil, de la perfidie, de l'avarice, de la débauche et du mensonge ; mais il a créé l'univers pour publier sa puissance ; il a créé les hommes pour s'aider, pour s'aimer mutuellement et pour arriver au bonheur par la route de la vertu.

C'est lui qui plaça dans le sein de l'opresseur triomphant le remords et l'épouvante, et dans le cœur de l'innocent opprimé le calme et la fierté ; c'est lui qui force l'homme juste à haïr le méchant et le méchant à respecter l'homme juste ; c'est lui qui orna de pudeur le front de la beauté pour l'embellir encore ; c'est lui qui fait palpiter les entrailles maternelles de tendresse et de joie ; c'est lui qui baigne de larmes délicieuses les yeux du fils pressé contre le sein de sa mère ; c'est lui qui fait taire les passions les plus impérieuses et les plus tendres devant l'amour sublime de la patrie ; c'est lui qui a couvert la nature de charmes, de richesses et de majesté. Tout ce qui est bon est son ouvrage, ou c'est lui-même : le mal appartient à l'homme dépravé qui opprime ou qui laisse opprimer ses semblables.

L'auteur de la nature avait lié tous les mortels par une chaîne immense d'amour et de félicité ; périsent les tyrans qui ont osé la briser !

Français républicains, c'est à vous de purifier la terre qu'ils ont souillée, et d'y rappeler la justice qu'ils en ont bannie ! La liberté et la vertu sont sorties ensemble du sein de la Divinité : l'une ne peut séjourner sans l'autre parmi les hommes. Peuple généreux, veux-tu triompher de tous tes ennemis ? Pratique la justice, et rends à la Divinité le seul culte digne d'elle. Peuple, livrons-nous aujourd'hui sous ses auspices aux transports d'une pure allégresse ! Demain,

nous combattrons encore les vices et les tyrans ; nous donnerons au monde l'exemple des vertus républicaines, et ce sera l'honorer encore !

SECOND SPEECH.

IL est rentré dans le néant, ce monstre que le génie des rois avait vomé sur la France ! Qu'avec lui disparaissent tous les crimes et tous les malheurs du monde ! Armés tour à tour des poignards du fanatisme et des poisons de l'athéisme, les rois conspirent toujours pour assassiner l'humanité ; s'ils ne peuvent plus défigurer la Divinité par la superstition, pour l'associer à leurs forfaits, ils s'efforcent de la bannir de la terre pour y régner seuls avec le crime.

Peuple, ne crains plus leurs complots sacrilèges ; ils ne peuvent pas plus arracher le monde du sein de son auteur que le remords de leurs propres cœurs ! Infortunés, redressez vos fronts abattus ; vous pouvez encore impunément lever les yeux vers le Ciel ! Héros de la patrie, votre généreux dévouement n'est point une brillante folie ; si les satellites de la tyrannie peuvent vous assassiner, il n'est pas en leur pouvoir de vous anéantir tout entiers ! Homme qui que tu sois, tu peux concevoir encore de hautes pensées de toi-même ; tu peux lier ta vie passagère à Dieu même et à l'immortalité ! Que la nature reprenne donc tout son éclat, et la sagesse tout son empire ! L'Être-Suprême n'est point anéanti.

C'est surtout la sagesse que nos coupables ennemis voulaient chasser de la République : c'est à la sagesse seule qu'il appartient d'affermir la prospérité des empires ; c'est à elle de nous garantir les fruits de notre courage. Associons-la donc à toutes nos entreprises ! Soyons graves et discrets dans nos délibérations, comme des hommes qui stipulent les intérêts du monde ; soyons ardents et opiniâtres dans notre colère contre les tyrans conjurés, imperturbables dans les dangers, patients dans les travaux, terribles dans les revers,

modestes et vigilants dans les succès ; soyons généreux envers les bons, compatissants envers les malheureux, inexorables envers les méchants, justes envers tout le monde ; ne comptons point sur une prospérité sans mélange et sur des triomphes sans obstacles, ni sur tout ce qui dépend de la fortune ou de la perversité d'autrui : ne nous reposons que sur notre constance et sur notre vertu, seuls, mais infaillibles garants, de notre indépendance ; écrasons la ligue impie des rois par la grandeur de notre caractère, plus encore que par la force de nos armes.

Français, vous combattez les rois ; vous êtes donc dignes d'honorer la Divinité ! Être des êtres, auteur de la nature, l'esclave abruti, le vil suppôt du despotisme, l'aristocrate perfide et cruel t'outragent en t'invoquant, mais les défenseurs de la liberté peuvent s'abandonner avec confiance dans ton sein paternel !

Être des êtres, nous n'avons point à t'adresser d'injustes prières : tu connais les créatures sorties de tes mains ; leurs besoins n'échappent pas plus à tes regards que leurs plus secrètes pensées. La haine de la mauvaise foi et de la tyrannie brûle dans nos cœurs avec l'amour de la justice et de la patrie : notre sang coule pour la cause de l'humanité : voilà notre prière, voilà nos sacrifices, voilà le culte que nous t'offrons !

X.

LAST SPEECH IN THE CONVENTION (8 Thermidor Year II—
26 July 1794).

EVER since the great harangue of 18 Floréal (7 May), and still more markedly since the Festival of the Supreme Being, the influence of Robespierre both in the Committees and in the Convention steadily diminished. In the Committee of Public Safety, his pretensions had become intolerable to the working members, and in the Committee of General Security he had but one real friend, David, and at least one declared enemy, his

compatriot Guffroy. The Committees wished to carry on the government of France, and not to be troubled with theories or perpetually irritated by assumptions of superiority and of virtue. In the Convention these sentiments were even more deeply felt. The mass of the members of the Marsh were as tired of Robespierre's pretensions as the working members of the Committees, and on the Mountain there still sate many old friends of Danton, who could not forgive Robespierre his conduct on 11 Germinal (31 March), and many deputies of tried vigour and ability, who did not believe in the Reign of Virtue or the rule of puritanism. The people, too, who, from Robespierre's constant posing as the mouthpiece of the Committee of Public Safety, believed him to be the chief author and supporter of the Reign of Terror, now that the armies of France were victorious, wished the Terror to come to an end. Everything therefore tended towards the overthrow of Robespierre: every victory announced by Barère from the tribune of the Convention was another proof that the Reign of Terror was unnecessary and another step towards Robespierre's overthrow. He was sagacious enough to perceive this tendency, and decided to end the Reign of Terror. But first he desired to overthrow the declared opponents of his projected Reign of Virtue. His colleagues in the Great Committee of Public Safety and the majority of the Committee of General Security must follow Danton to the scaffold with their sympathisers in the Convention. His policy had taken this direction ever since the Festival of the Supreme Being on 20 Prairial. On 22 Prairial (10 June 1794) it was his friend Couthon who proposed the law depriving prisoners, when on trial before the Revolutionary Tribunal, of counsel, and Robespierre demanded its immediate acceptance in spite of the opposition of Ruamps and Laurent Lecointre. On the following day (23 Prairial) he opposed a proposition by Bourdon de l'Oise that no deputy could be sent before the Revolutionary Tribunal without leave being first obtained from the Convention, and attacked that deputy, and on the same evening he denounced Fouché at the Jacobin Club. The famous Club, whose members now filled the Commune of Paris, was indeed the home of the Puritans, the assembling-place of all the admirers of the Reign of Virtue; it was there that Robespierre denounced his opponents as conspirators on 13 Messidor (1 July 1794), and complained on 21 Messidor that virtue and purity were not yet 'the order of the day.' But the Jacobin Club was no

longer the representative of the opinions of Paris and of France : it consisted only of a knot of real or pretended Puritans. For four decades Robespierre did not appear in the Committee of Public Safety or the Convention ; he spent his time in preparing the following harangue, by means of which he believed he would overthrow his opponents. On 8 Thermidor (26 July) he read it to the Convention : it was received with applause and ordered to be printed, and on the same evening he read it again, as was his custom with all his great speeches, to the Jacobins, by whom it was received with still more enthusiastic approbation. On the following day, however, the deputies attacked so subtly and with such skill defended themselves ; Robespierre was not allowed to speak again in the Convention ; Barère denounced him and his friends in the name of the Committee of Public Safety (Barère *Speech XIII*, vol. ii. pp. 138-145) ; and their arrest was ordered. Only a few lines of analysis of this last great oratorical effort of Robespierre are given in the *Moniteur*, but it was printed in full a few weeks later by order of the Convention from the draft found among his papers. This draft seems to be absolutely authentic, and the printed copy is prefaced by the following statement : ‘ La Commission chargée de l’examen des papiers des conspirateurs, après avoir entendu la lecture et collationné la copie qu’un de ses membres a faite du discours de Robespierre, arrête qu’elle sera livrée à l’impression, conformément au décret du . . . : Paris 11 Fructidor, deuxième année républicaine : *signé* Guffroy, président, Lecointre, Clauzel, Calès, Massieu, J. Espert.’

CITOYENS, que d’autres vous tracent des tableaux flatteurs : je viens vous dire des vérités utiles. Je ne viens point réaliser des terreurs ridicules, répandus par la perfidie ; mais je veux étouffer, s’il est possible, les flambeaux de la discorde par la seule force de la vérité. Je vais défendre devant vous votre autorité outragée et la liberté violée. Je me défendrai aussi moi-même : vous n’en serez point surpris ; vous ne ressemblez point aux tyrans que vous combattez. Les cris de l’innocence outragée n’importunent point votre oreille, et vous n’ignorez pas que cette cause ne vous est point étrangère.

Les révolutions, qui jusqu’à nous ont changé la face des

empires, n'ont eu pour objet qu'un changement de dynastie, ou le passage du pouvoir d'un seul à celui de plusieurs. La Révolution Française est la première qui a été fondée sur la théorie des droits de l'humanité, et sur les principes de la justice. Les autres révolutions n'exigeaient que de l'ambition : la nôtre impose des vertus. L'ignorance et la force les ont absorbées dans un despotisme nouveau : la nôtre, émanée de la justice, ne peut se reposer que dans son sein. La République, amenée insensiblement par la force des choses et par la lutte des amis de la liberté contre les conspirations toujours renaissantes, s'est glissée, pour ainsi dire, à travers toutes les factions ; mais elle a trouvée leur puissance organisée autour d'elle, et tous les moyens d'influence dans leurs mains : aussi n'a-t-elle cessé d'être persécutée dès sa naissance dans la personne de tous les hommes de bonne foi qui combattaient pour elle ; c'est que, pour conserver l'avantage de leur position, les chefs des factions et leurs agents ont été forcés de se cacher sous la forme de la République. Précý à Lyon, et Brissot à Paris, criaient '*vive la République!*' Tous les conjurés ont même adopté, avec plus d'empressement qu'aucun autre, toutes les formules, tous les mots de ralliement du patriotisme. Les Autrichiens, dont le métier était de jouer le patriotisme, se trouvèrent sur la même ligne ; et l'un et l'autre ne pouvaient plus être distingués du républicain. Ils ne combattirent pas nos principes, ils les corrompirent ; ils ne blasphémèrent point contre la Révolution, ils tâchèrent de la déshonorer, sous le prétexte de la servir ; ils déclamèrent contre les tyrans et conspirèrent pour la tyrannie : ils louèrent la République et calomnièrent les républicains. Les amis de la liberté cherchent à renverser la puissance des tyrans par la force de la vérité ; les tyrans cherchent à détruire les défenseurs de la liberté par la calomnie ; ils donnent le nom de tyrannie à l'ascendant même des principes de la vérité. Quand ce système a pu prévaloir, la liberté est perdue ; il n'y a de légitime que la perfidie, et de criminel que la vertu ; car il est dans la

nature même des choses qu'il existe une influence partout où il y a des hommes rassemblés, celle de la tyrannie ou celle de la raison. Lorsque celle-ci est proscrite comme un crime, la tyrannie règne ; quand les bons citoyens sont condamnés au silence, il faut bien que les scélérats dominent.

Ici, j'ai besoin d'épancher mon cœur ; vous avez besoin aussi d'entendre la vérité. Ne croyez pas que je vienne ici intenter aucune accusation ; un soin plus pressant m'occupe, et je ne me charge pas des devoirs d'autrui : il est tant de dangers imminents, que cet objet n'a plus qu'une importance secondaire ; je viens, s'il est possible, dissiper des cruelles erreurs ; je viens étouffer les horribles serments de discorde dont on veut embraser ce temple de la liberté et la République entière ; je viens dévoiler des abus qui tendent à la ruine de la patrie, et que votre probité seule peut réprimer. Si je vous dis aussi quelque chose des persécutions dont je suis l'objet, vous ne m'en ferez point un crime ; vous n'avez rien de commun avec les tyrans qui me poursuivent : les cris de l'innocence opprimée ne sont point étrangers à vos cœurs ; vous ne méprisez point la justice et l'humanité, et vous n'ignorez pas que ces trames ne sont point étrangères à votre cause et à celle de la patrie.

Eh ! quel est donc le fondement de cet odieux système de terreur et de calomnies ? À qui devons-nous être redoutables, ou des ennemis ou des amis de la République ? Est-ce aux tyrans et aux fripons qu'il appartient de nous craindre, ou bien aux gens de bien et aux patriotes ? Nous redoutables aux patriotes !—nous qui les avons arrachés des mains de toutes les factions conjurées contre eux ! nous qui, tous les jours, les disputons, pour ainsi dire, aux intrigants hypocrites qui osent les opprimer encore ! nous qui poursuivons les scélérats qui cherchent à prolonger leurs malheurs en nous trompant par d'inextricables impostures ! Nous redoutables à la Convention Nationale ! Et que sommes-nous sans elle ? Et qui a défendu la Convention Nationale au

péril de sa vie? Qui s'est dévoué pour sa conservation, quand des factions exécrables conspiraient sa ruine à la face de la France? Qui s'est dévoué pour sa gloire, quand les vils suppôts de la tyrannie prêchaient en son nom l'athéisme et l'immoralité; quand tant d'autres gardaient un silence criminel sur les forfaits de leurs complices, et semblaient attendre le signal du carnage pour se baigner dans le sang des représentants du peuple; quand la vertu même se taisait, épouvantée de l'horrible ascendant qu'avait pris le crime audacieux? Et à qui étaient destinés les premiers coups des conjurés? Contre qui Simond conspirait-il au Luxembourg? Quelles étaient les victimes désignées par Chaumette et par Ronsin? Dans quels lieux la bande des assassins devait-elle marcher d'abord en ouvrant les prisons? Quels sont les objets des calomnies et des attentats des tyrans armés contre la République? N'y a-t-il aucun poignard pour nous dans les cargaisons que l'Angleterre envoie à ses complices en France et à Paris? C'est nous qu'on assassine, et c'est nous que l'on peint redoutables! Et quels sont donc ces grands actes de sévérité que l'on nous reproche? Quelles ont été les victimes? Hébert, Ronsin, Chabot, Danton, Lacroix, Fabre d'Églantine, et quelques autres complices. Est-ce leur punition qu'on nous reproche? Aucun n'oserait les défendre. Mais si nous n'avons fait que dénoncer des monstres dont la mort a sauvé la Convention Nationale et la République, qui peut craindre nos principes, qui peut nous accuser d'avance d'injustice et de tyrannie, si ce n'est ceux qui leur ressemblent? Non, nous n'avons pas été trop sévères: j'en atteste la République qui respire; j'en atteste la représentation nationale, environnée du respect dû à la représentation d'un grand peuple; j'en atteste les patriotes qui gémissent encore dans les cachots que les scélérats leur ont ouverts; j'en atteste les nouveaux crimes des ennemis de notre liberté, et la coupable persévérance des tyrans ligués contre nous. On parle de notre rigueur, et la patrie nous reproche notre faiblesse.

Est-ce nous qui avons plongé dans les cachots les patriotes, et porté la terreur dans toutes les conditions? (Ce sont les monstres qui nous avons accusés.) Est-ce nous qui, oubliant les crimes de l'aristocratie et protégeant les traîtres, avons déclaré la guerre aux citoyens paisibles, érigé en crimes, ou des préjugés incurables ou des choses indifférentes, pour trouver partout des coupables et rendre la Révolution redoutable au peuple même? Ce sont les monstres qui nous avons accusés. Est-ce nous qui, recherchant des opinions anciennes, fruit des obsessions des traîtres, avons promené le glaive sur la plus grande partie de la Convention Nationale; demandions-nous dans les sociétés populaires la tête de six cents représentants du peuple? Ce sont les monstres qui nous avons accusés. Aurait-on déjà oublié que nous nous sommes jetés entre eux et leurs perfides adversaires dans un temps où en . . . ¹

Vous connaissez la marche de vos ennemis. Ils ont attaqué la Convention en masse; ce projet a échoué. Depuis quelque temps, ils déclarèrent la guerre à certains membres du Comité de Salut Public; ils semblent ne prétendre qu'à accabler un seul homme; ils marchent toujours au même but. Que les tyrans de l'Europe osent proscrire un représentant du Peuple Français, c'est sans doute l'excès de l'insolence; mais que des Français qui se disent républicains travaillent à l'exécuter l'arrêt de mort prononcé par des tyrans, c'est l'excès du scandale et de l'opprobre. Est-il vrai que l'on ait colporté des listes odieuses où l'on désignait pour victimes un certain nombre de membres de la Convention et qu'on prétendait être l'ouvrage du Comité de Salut Public et ensuite le mien? Est-il vrai qu'on ait osé supposer des séances du Comité, des arrêtés rigoureux qui n'ont jamais existé, des arrestations non moins chimériques? Est-il vrai qu'on ait cherché à persuader à un certain nombre de représentants irréprochables que leur perte était résolue; à

¹ This phrase is left unfinished in Robespierre's manuscript. (*Note of the Commission.*)

tous ceux qui, par quelque erreur, avaient payé un tribut inévitable à la fatalité des circonstances et à la faiblesse humaine, qu'ils étaient voués au sort des conjurés? Est-il vrai que l'imposture ait été répandue avec tant d'art et d'audace, qu'un grand nombre de membres n'osaient plus habiter la nuit leur domicile? Oui, les faits sont constants, et les preuves de ces deux manœuvres sont au Comité de Salut Public. Vous pourriez nous en révéler beaucoup d'autres, vous députés revenus d'une mission dans les départements; vous, suppléants appelés aux fonctions de représentants du peuple, vous pourriez nous dire ce que l'intrigue a fait pour vous tromper, pour vous aigrir, pour vous entraîner dans une coalition funeste. Que disait-on, que faisait-on dans ces coteries suspectes, dans ces rassemblements nocturnes, dans ces repas où la perfidie distribuait aux convives les poisons de la haine et de la calomnie? Que voulaient-ils, les auteurs de ces machinations? Était-ce le salut de la patrie, la dignité et l'union de la Convention Nationale? Que voulaient-ils? Quels faits justifient l'horrible idée qu'on a voulu donner de nous? quels hommes avaient été accusés par les Comités, si ce n'est les Chaumette, les Hébert, les Danton, les Chabot, les Lacroix? Est-ce donc la mémoire des conjurés qu'on veut défendre? est-ce la mort des conjurés qu'on veut venger? Si on nous accuse d'avoir dénoncé quelques traîtres, qu'on accuse donc la Convention qui les a accusés; qu'on accuse la justice qui les a frappés; qu'on accuse le peuple qui a applaudi à leur châtement. Quel est celui qui attende à la représentation nationale, de celui qui poursuit ses ennemis, ou de celui qui les protège? Et depuis quand la punition du crime épouvante-t-elle la vertu?

Telle est cependant la base de ces projets de dictature et d'attentats contre la représentation nationale, imputés d'abord au Comité de Salut Public en général. Par quelle fatalité cette grande accusation a-t-elle été transportée tout à coup sur la tête d'un seul de ses membres? Étrange projet d'un

homme, d'engager la Convention Nationale à s'égorger elle-même en détail, de ses propres mains, pour lui frayer le chemin du pouvoir absolu ! Que d'autres aperçoivent le côté ridicule de ces inculpations ; c'est à moi de n'en voir que l'atrocité. Vous rendrez au moins *compte*¹ à l'opinion publique de votre affreuse persévérance à poursuivre le projet d'égorger tous les amis de la patrie, monstres qui cherchez à me ravir l'estime de la Convention Nationale, le prix le plus glorieux des travaux d'un mortel, que je n'ai ni usurpé ni surpris, mais que j'ai été forcé de conquérir ! Paraître un objet de terreur aux yeux de ce qu'on révère et de ce qu'on aime, c'est pour un homme sensible et probe les plus affreux des supplices ! le lui faire subir, c'est le plus grand des forfaits ! Mais j'appelle toute votre indignation sur les manœuvres atroces employées pour étayer ces extravagantes calomnies.

Partout les actes d'oppression avaient été multipliés pour étendre le système de terreur et de calomnie. Des agents impurs prodiguaient les arrestations injustes : des projets de finances destructeurs menaçaient toutes les fortunes modiques, et portaient le désespoir dans une multitude innombrable de familles attachées à la Révolution ; on épouvantait les nobles et les prêtres par des motions concertées ; les paiements des créanciers de l'État et des fonctionnaires publics étaient suspendus : on surprenait au Comité de Salut Public un arrêté qui renouvelait les poursuites contre les membres de la Commune du 10 Août, sous le prétexte d'une reddition des comptes.

Au sein de la Convention, on prétendait que la Montagne était menacée, parce que quelques membres siégeants en cette partie de la salle se croyaient en danger ; et pour intéresser à la même cause la Convention Nationale toute entière, on reveillait subitement l'affaire de cent soixante-treize² députés

¹ This word is omitted in Robespierre's manuscript, but is inserted by the Commission.

² These figures are evidently wrong and inconsistent ; Robespierre is alluding to the signatories of the Protest of the Seventy-three

détenus et on m'imputait tous ces événements, qui m'étaient absolument étrangers ; on disait que je voulais immoler la Montagne ; on disait que je voulais perdre l'autre portion de la Convention Nationale ; on me peignait ici comme le persécuteur des soixante-deux¹ députés détenus ; là on m'accusait de les défendre ; on disait que je soutenais le Marais (c'était l'expression de mes calomniateurs). Il est à remarquer que le plus puissant argument qu'ait employé la faction Hébertiste pour prouver que j'étais modéré était l'opposition que j'avais apportée à la proscription d'une grande partie de la Convention Nationale et particulièrement mon opinion sur la proposition de décréter d'accusation les soixante-deux détenus, sans un rapport préalable.

Ah ! certes, lorsqu'au risque de blesser l'opinion publique, ne consultant que les intérêts sacrés de la patrie, j'arrachais seul à une décision précipitée ceux dont les opinions m'auraient conduit à l'échafaud, si elles avaient triomphé ; quand, dans d'autres occasions, je m'exposais à toutes les fureurs d'une faction hypocrite pour réclamer les principes de la stricte équité envers ceux qui m'avaient jugé avec plus de précipitation, j'étais loin sans doute de penser que l'on dût me tenir compte d'une pareille conduite ; j'aurais trop mal présumé d'un pays où elle aurait été remarquée, et où l'on aurait donnée des noms pompeux aux devoirs les plus indispensables de la probité ; mais j'étais encore plus loin de penser qu'un jour on m'accuserait d'être le bourreau de ceux envers qui je les ai remplis, et l'ennemi de la représentation nationale, que j'avais servie avec dévouement ; je m'attendais bien moins encore qu'on m'accuserait à la fois de vouloir la défendre et de vouloir l'égorger ! Quoi qu'il en soit, rien ne pourra jamais changer ni mes sentiments ni mes principes. À l'égard des députés détenus, je déclare que, loin d'avoir eu aucune part au dernier décret qui les

against the expulsion of the Girondins, sixty-five of whom were ordered to be imprisoned on the report of Amar on 3 October 1793.

¹ See previous note.

concerne, je l'ai trouvé au moins très-extraordinaire dans les circonstances ; que je ne me suis occupé d'eux en aucune manière depuis le moment où j'ai fait envers eux tout ce que ma conscience m'a dicté. À l'égard des autres, je me suis expliqué sur quelques-uns avec franchise ; j'ai cru remplir mon devoir. Le reste est un tissu d'impostures atroces. Quant à la Convention Nationale, mon premier devoir, comme mon premier penchant, est un respect sans bornes pour elle. Sans vouloir absoudre le crime ; sans vouloir justifier en elle-même les erreurs funestes de plusieurs ; sans vouloir ternir la gloire des défenseurs énergiques de la liberté, ni affaiblir l'illusion d'un nom sacré dans les annales de la Révolution ; je dis que tous les représentants du peuple, dont le cœur est pur, doivent reprendre la confiance et la dignité qui leur convient. Je ne connais que deux partis, celui des bons et celui des mauvais citoyens : que le patriotisme n'est point une affaire de parti, mais une affaire de cœur ; qu'il ne consiste ni dans l'insolence ni dans une fougue passagère qui ne respecte ni les principes, ni le bon sens, ni la morale ; encore moins dans le dévouement aux intérêts d'une faction. Le cœur flétri par l'expérience de tant de trahisons, je crois à la nécessité d'appeler surtout la probité et tous les sentiments généreux au secours de la République. Je sens que partout où l'on rencontre un homme de bien, en quelque lieu qu'il soit assis, il faut lui tendre la main et le serrer contre son cœur. Je crois à des circonstances fatales dans la Révolution, qui n'ont rien de commun avec les desseins criminels ; je crois à la détestable influence de l'intrigue, et surtout à la puissance sinistre de la calomnie. Je vois le monde peuplé de dupes et de fripons ; mais le nombre des fripons est le plus petit : ce sont eux qu'il faut punir des crimes et des malheurs du monde.

Je n'imputerai donc point les forfaits de Brissot et de la Gironde aux hommes de bonne foi qu'ils ont trompés quelquefois ; je n'imputerai point à ceux qui crurent à Danton

les crimes de ce conspirateur ; je n'imputerai point ceux d'Hébert aux citoyens dont le patriotisme sincère fut entraîné quelquefois au delà des exactes limites de la raison. Les conspirateurs ne seraient point des conspirateurs, s'ils avaient l'art de dissimuler assez habilement pour usurper pendant quelque temps la confiance des gens de bien : mais il est des signes certains auxquels on peut discerner les dupes des complices, et l'erreur du crime. Qui fera donc cette distinction ? Le bon sens et la justice. Ah ! combien le bon sens et la justice sont nécessaires dans les affaires humaines ! Les hommes pervers nous appellent des hommes de sang, parce que nous avons fait la guerre aux oppresseurs du monde. Nous serions donc humains, si nous étions réunis à leur ligue sacrilège pour égorger le peuple et pour perdre la patrie.

Au reste, s'il est des conspirateurs privilégiés, s'il est des ennemis inviolables de la République, je consens à m'imposer sur leur compte un éternel silence. J'ai rempli ma tâche (je ne me charge point de remplir les devoirs d'autrui, un soin plus pressant m'agite en ce moment)¹ ; il s'agit de sauver la morale publique et les principes conservateurs de la liberté ; il s'agit d'arracher à l'oppression tous les amis généreux de la patrie.

Ce sont eux qu'on accuse d'attenter à la représentation nationale. Et où donc chercheraient-ils un autre appui ? Après avoir combattu tous vos ennemis, après s'être dévoués à la fureur de toutes les factions pour défendre et votre existence et votre dignité, où chercheraient-ils un asile s'ils ne le trouvaient pas dans votre sein ?

Ils aspirent, dit-on, au pouvoir suprême ; ils l'exercent déjà. La Convention Nationale n'existe donc pas ! Le peuple Français est donc anéanti ! Stupides calomniateurs ! vous êtes-vous aperçus que vos ridicules déclamations ne sont pas une injure faite à un individu, mais à une nation

¹ The words in this parenthesis are found also on page 425. (*Note of the Commission.*)

invincible, qui dompte et qui punit les rois? Pour moi, j'aurais une répugnance extrême à me défendre personnellement devant vous contre la plus lâche de toutes les tyrannies, si vous n'étiez pas convaincus que vous êtes les véritables objets des attaques de tous les ennemis de la République. Eh! qui suis-je pour mériter leurs persécutions, si elles n'étaient dans le système général de leur conspiration contre la Convention Nationale? N'avez-vous pas remarqué que, pour vous isoler de la nation, ils ont publié à la face de l'univers que vous étiez des dictateurs régnant par la terreur—désavoués par le vœu tacite des Français? N'ont-ils pas appelé nos armées les HORDES CONVENTIONNELLES; la Révolution Française, le *Jacobinisme*? Et lorsqu'ils attentent de donner à un faible individu, en butte aux outrages de toutes les factions, une importance gigantesque et ridicule, quel peut être leur but, si ce n'est de vous diviser, de vous avilir, en niant votre existence même, semblables à l'impie qui nie l'existence de la Divinité qu'il redoute?

Cependant ce mot de *dictature* a des effets magiques; il flétrit la liberté; il avilit le gouvernement; il détruit la République; il dégrade toutes les institutions révolutionnaires, qu'on présente comme l'ouvrage d'un seul homme; il rend odieuse la justice nationale, qu'il présente comme instituée pour l'ambition d'un seul homme: il dirige sur un point toutes les haines et tous les poignards du fanatisme et de l'aristocratie.

Quel terrible usage les ennemis de la République ont fait du seul nom d'une magistrature Romaine! Et si leur érudition nous est si fatale, que sera-ce de leurs trésors et de leurs intrigues? Je ne parle point de leurs armées; mais qu'il me soit permis de renvoyer au Duc d'York et à tous les écrivains royaux les patentes de cette dignité ridicule, qu'ils m'ont expédiées les premiers. Il y a trop d'insolence, à des rois qui ne sont pas sûrs de conserver leurs couronnes, de s'arroger le droit d'en distribuer à d'autres. Je conçois

qu'un prince ridicule, que cette espèce d'animaux immondes et sacrés qu'on appelle encore rois, puissent se complaire dans leur bassesse et s'honorer de leur ignominie ; je conçois que le fils de Georges, par exemple, puisse avoir regret à ce sceptre Français, qu'on le soupçonne violemment d'avoir convoité. Eh ! je plains sincèrement ce moderne Tantale. J'avouerai même, à la honte, non de ma patrie, mais des traîtres, qu'elle a punis, que j'ai vu d'indignes mandataires du peuple, qui auraient échangé ce titre glorieux pour celui de valet-de-chambre de Georges ou de d'Orléans. Mais qu'un représentant du peuple, qui sent la dignité de ce caractère sacré, qu'un citoyen Français, digne de ce nom, puisse abaisser ses vœux jusqu'aux grandeurs coupables et ridicules qu'il a contribué à foudroyer, qu'il se soumette à la dégradation civique pour descendre à l'infamie du trône, c'est ce qui ne paraîtra vraisemblable qu'à ces êtres pervers qui n'ont pas même le droit de croire à la vertu ! Que dis-je, *vertu* ? C'est une passion naturelle sans doute ; mais comment la connaîtraient-elles, ces âmes vénales qui ne s'ouvrirent jamais qu'à des passions lâches et féroces ; ces misérables intrigants qui ne lièrent jamais le patriotisme à aucune idée morale, qui marchèrent dans la Révolution à la suite de quelque personnage important et ambitieux, de je ne sais quel prince méprisé, comme jadis nos laquais sur les pas de leurs maîtres ? Mais elle existe, je vous en atteste, âmes sensibles et pures ; elle existe, cette passion tendre, impérieuse, irrésistible, tourment et délices des cœurs magnanimes ; cette horreur profonde de la tyrannie, ce zèle compatissant pour les opprimés, cet amour sacré de la patrie, cet amour plus sublime et plus saint de l'humanité, sans lequel une grande révolution n'est qu'un crime éclatant qui détruit un autre crime ; elle existe, cette ambition généreuse de fonder sur la terre la première République du monde ; cet égoïsme des hommes non dégradés, qui trouvent une volupté céleste dans le calme d'une conscience pure et dans le spectacle ravissant du bonheur public. Vous le sentez,

en ce moment, qui brûle dans vos âmes ; je le sens dans la mienne. Mais comment nos vils calomnieurs le devineraient-ils ? Comment l'aveugle né aurait-il l'idée de la lumière ? La nature leur a refusé une âme ; ils ont quelque droit de douter non seulement de l'immortalité de l'âme, mais de son existence.

Ils m'appellent tyran ! . . . Si je l'étais, ils ramperaient à mes pieds, je les gorgerais d'or, je leur assurerais le droit de commettre tous les crimes, et ils seraient reconnaissants ! Si je l'étais, les rois que nous avons vaincus, loin de me dénoncer (quel tendre intérêt ils prennent à notre liberté !) me prêteraient leur coupable appui ; je transigerais avec eux ! Dans leur détresse qu'attendent-ils, si ce n'est le secours d'une faction protégée par eux, qui leur vende la gloire et la liberté de notre pays ? On arrive à la tyrannie par le secours des fripons : où courent ceux qui les combattent ? Au tombeau et à l'immortalité. Quel est le tyran qui me protège ? Quelle est la faction à qui j'appartiens ? C'est vous-mêmes. Quelle est cette faction qui, depuis le commencement de la Révolution, a terrassé les factions, a fait disparaître tant de traîtres accrédités ? C'est vous, c'est le peuple, ce sont les principes. Voilà la faction à laquelle je suis voué, et contre laquelle tous les crimes sont ligués.

C'est vous qu'on persécute ; c'est la patrie, ce sont tous les amis de la patrie. Je me défends encore. Combien d'autres ont été opprimés dans les ténèbres ? Qui osera jamais servir la patrie, quand je suis obligé encore ici de répondre à de telles calomnies ! Ils citent comme la preuve d'un destin ambitieux les effets les plus naturels du civisme et de la liberté ; l'influence morale des anciens athlètes de la Révolution est aujourd'hui assimilée par eux à la tyrannie. Vous êtes, vous-mêmes, les plus lâches de tous les tyrans, vous qui calomniez la puissance de la vérité. Que prétendez-vous, vous qui voulez que la vérité soit sans force dans la bouche des représentants du peuple Français ? La vérité sans doute a sa puissance, elle a sa colère, son des-

potisme ; elle a des accents touchants, terribles, qui retentissent avec force dans les cœurs purs comme dans les consciences coupables, et qu'il n'est pas plus donné au mensonge d'imiter, qu'à Salomée d'imiter les foudres du ciel ; mais accusez-en la nature, accusez-en le peuple, qui la sent et qui l'aime. Il y a deux puissances sur la terre ; celle de la raison et celle de la tyrannie ; partout où l'un domine, l'autre en est bannie. Ceux, qui dénoncent comme un crime la force morale de la raison, cherchent donc à rappeler la tyrannie. Si vous ne voulez pas que les défenseurs des principes obtiennent quelque influence dans cette lutte difficile de la liberté contre l'intrigue, vous voulez donc que la victoire demeure à l'intrigue. Si les représentants du peuple qui défendent sa cause ne peuvent pas obtenir impunément son estime, quelle sera la conséquence de ce système, si ce n'est qu'il n'est plus permis de servir le peuple, que la République est proscrite, et la tyrannie rétablie ? Et quelle tyrannie plus odieuse que celle qui punit le peuple dans la personne de ses défenseurs ? Car la chose la plus libre qui soit dans le monde, même sous le règne du despotisme, n'est-ce pas l'amitié ? Mais vous qui nous en faites un crime en êtes-vous jaloux ? Non, vous ne prisez que l'or et les biens périssables que les tyrans prodiguent à ceux qui les servent. Vous les servez, vous qui corrompez la morale publique et protégez tous les crimes : la garantie des conspirateurs est dans l'oubli des principes et dans la corruption ; celle des défenseurs de la liberté est toute dans la conscience publique. Vous les servez, vous qui, toujours en deçà ou au delà de la vérité, prêchez tour à tour la perfide modération de l'aristocratie et tantôt la fureur des faux démocrates. Vous les servez, prédicateurs obstinés de l'athéisme et du vice. Vous voulez détruire la représentation, vous qui la dégradez par votre conduite, ou qui la troublez par vos intrigues. Lequel est plus coupable, de celui qui attente à sa sûreté par la violence, ou de celui qui attente à sa justice par la séduction

et par la perfidie ? La tromper, c'est la trahir ; la pousser à des actes contraires à ses intentions et à ses principes c'est tendre à sa destruction ; car sa puissance est fondée sur la vertu même et sur la confiance nationale. Nous la chérissons, nous qui, après avoir combattu pour sa sûreté physique, défendons aujourd'hui sa gloire et ses principes : est-ce ainsi que l'on marche au despotisme ? Mais quelle dérision cruelle d'ériger en despotes des citoyens toujours proscrits ? Et qui sont autre chose ceux qui ont constamment défendu les intérêts de leur pays ? La République a triomphé ; jamais ses défenseurs. Qui suis-je, moi qu'on accuse ? Un esclave de la liberté, un martyr vivant de la République, la victime autant que l'ennemi du crime. Tous les fripons m'outragent ; les actions les plus indifférentes, les plus légitimes de la part des autres sont des crimes pour moi ; un homme est calomnié dès qu'il me connaît ; on pardonne à d'autres leurs forfaits ; on me fait un crime de mon zèle. Ôtez-moi ma conscience, je suis le plus malheureux de tous les hommes ; je ne jouis pas même des droits du citoyen ; que dis-je ? il ne m'est pas même permis de remplir les devoirs d'un représentant du peuple.

C'est ici que je dois laisser échapper la vérité et dévoiler les véritables plaies de la République. Les affaires publiques reprennent une marche perfide et alarmante ; le système combiné des Hébert et des Fabre d'Églantine est poursuivi maintenant avec une audace inouïe. Les contre-révolutionnaires sont protégés ; ceux qui déshonorent la Révolution avec les formes de l'Hébertisme, le sont ouvertement ; les autres avec plus de réserve. Le patriotisme et la probité sont proscrits par les uns et par les autres. On veut détruire le gouvernement révolutionnaire pour immoler la patrie aux scélérats qui la déchirent, et on marche à ce but odieux par deux routes différentes. Ici on calomnie ouvertement les institutions révolutionnaires, là on cherche à les rendre odieuses par des excès ; on tourmente les hommes nuls ou paisibles ; on plonge chaque jour les patriotes dans

les cachots, et on favorise l'aristocratie de tout son pouvoir ; c'est là ce qu'on appelle indulgence, humanité. Est-ce là le gouvernement révolutionnaire que nous avons institué et défendu ? Non, ce gouvernement est la marche rapide et sûre de la justice ; c'est la foudre lancée par la main de la liberté contre le crime, ce n'est pas le despotisme des fripons et de l'aristocratie ; ce n'est pas l'indépendance du crime de toutes les lois divines et humaines. Sans le gouvernement révolutionnaire, la République ne peut s'affermir, et les factions l'étoufferont dans son berceau ; mais s'il tombe en des mains perfides, il devient lui-même l'instrument de la contre-révolution. Or, on cherche à le dénaturer pour le détruire. Ceux qui le calomnient et ceux qui le compromettent par des actes d'oppression sont les mêmes hommes. Je ne développerai point toutes les causes de ces abus, mais je vous en indiquerai une seule qui suffira pour vous expliquer tous ces funestes effets ; elle existe dans l'excessive perversité des agents subalternes d'une autorité respectable constituée dans votre sein. Il est dans ce Comité des hommes dont il est impossible de ne pas chérir et respecter les vertus civiques ; c'est une raison de plus de détruire un abus qui s'est commis à leur insu, et qu'ils seront les premiers à combattre. En vain une funeste politique prétendrait-elle environner les agents dont je parle d'un certain prestige superstitieux. Je ne sais pas respecter des fripons : j'adopte bien moins encore cette maxime royale, qu'il est utile de les employer. Les armes de la liberté ne doivent être touchées que par des mains pures. Épurons la surveillance nationale, au lieu d'empailler les vices. La vérité n'est un écueil que pour les gouvernements corrompus ; elle est l'appui du nôtre. Pour moi, je frémis quand je songe que des ennemis de la Révolution, que d'anciens professeurs de royalisme, que des ex-nobles, des émigrés peut-être se sont tout-à-coup fait révolutionnaires, et transformés en commis du Comité de Sûreté Générale, pour se venger sur les amis de la patrie, de la naissance et des

succès de la République. Il serait assez étrange que nous eussions la bonté de payer des espions de Londres ou de Vienne pour nous aider à faire la police de la République. Or, je ne doute pas que ce cas-là ne soit souvent arrivé ; ce n'est pas que ces gens-là ne se soient fait des titres de patriotisme en arrêtant des aristocrates prononcés. Qu'importe à l'étranger de sacrifier quelques Français coupables envers leur patrie pourvu qu'ils immolent les patriotes et détruisent la République ?

À ces puissants motifs qui m'avaient déjà déterminé à dénoncer ces hommes, mais inutilement, j'en joins un autre qui tient à la trame que j'avais commencé à développer ; nous sommes instruits qu'ils sont payés par les ennemis de la Révolution pour déshonorer le gouvernement révolutionnaire en lui-même et pour calomnier les représentants du peuple dont les tyrans ont ordonné la perte. Par exemple, quand les victimes de leur perversité se plaignent, ils s'excusent en leur disant : *C'est Robespierre qui le veut, nous ne pouvons pas nous en dispenser.* Les infâmes disciples d'Hébert tenaient jadis le même langage dans le temps où je les dénonçais ; ils se disaient mes amis ; ensuite ils m'ont déclaré convaincu de modérantisme : c'est encore la même espèce de contre-révolutionnaires qui persécute le patriotisme. Jusques à quand l'honneur des bons citoyens et la dignité de la Convention Nationale seront-ils à la merci de ces hommes-là ? Mais le trait que je viens de citer n'est qu'une branche du système de persécution plus vaste, dont je suis l'objet. En développant cette accusation de dictature, mise à l'ordre du jour par les tyrans, on s'est attaché à me charger de toutes leurs iniquités, de tous les torts de la fortune, ou de toutes les rigueurs commandées par le salut de la patrie. On disait aux nobles : *C'est lui seul qui vous a proscrits* ; on disait en même temps aux patriotes : *Il veut sauver les nobles* ; on disait aux prêtres : *C'est lui seul qui vous poursuit* ; sans lui, vous seriez paisibles et triomphants ; on disait aux fanatiques : *C'est lui qui détruit la religion* ; on

disait aux patriotes persécutés : *C'est lui qui a ordonné, ou qui ne veut pas l'empêcher.* On me renvoyait toutes les plaintes dont je ne pouvais faire cesser les causes, en disant : *Votre sort dépend de lui seul.* Des hommes apostés dans les lieux publics propageaient chaque jour ce système ; il y en avait dans le lieu des séances du Tribunal Révolutionnaire, dans les lieux où les ennemis de la patrie expient leurs forfaits ; ils disaient : *Voilà des malheureux condamnés ; qui est-ce qui en est la cause ? Robespierre.* On s'est attaché particulièrement à prouver que le Tribunal Revolutionnaire était un *tribunal de sang*, créé par moi seul, et que je maîtrisais absolument pour faire égorger tous les gens de bien, et même tous les fripons, car on voulait me susciter des ennemis de tous les genres. Ce cri retentissait dans toutes les prisons ; ce plan de proscription était exécuté à la fois dans tous les départements par les émissaires de la tyrannie. Ce n'est pas tout : on a proposé dans ces derniers temps des projets de finance qui m'ont paru calculés pour désoler les citoyens peu fortunés et pour multiplier les mécontents. J'avais souvent appelé inutilement l'attention du Comité de Salut Public sur cet objet.

Eh bien ! croirait-on qu'on a répandu le bruit qu'ils étaient encore mon ouvrage, et que, pour l'accréditer, on a imaginé de dire qu'il existait au Comité de Salut Public une commission des finances, et que j'en étais le président ? Mais comme on voulait me perdre, surtout dans l'opinion de la Convention Nationale, on prétendait que moi seul avais osé croire qu'elle pouvait renfermer dans son sein quelques hommes indignes d'elle. On dit à chaque député revenu d'une mission dans les départements, que moi seul avais provoqué son rappel : je suis accusé par des hommes très-officieux et très-insinuants de tout le bien et de tout le mal qui avait été fait. On rapportait fidèlement à mes collègues et tout ce que j'avais dit, et surtout ce que je n'avais pas dit. On écartait avec soin le soupçon qu'on eût contribué à un acte qui pût déplaire à quelqu'un ; j'avais tout fait, tout

exigé, tout commandé ; car il ne faut pas oublier mon titre de dictateur. Quand on eut formé cet orage de haine, de vengeance, de terreur, d'amour-propre irrité, on crut qu'il était temps d'éclater. Ceux qui croyaient avoir des raisons de me redouter se flattaient hautement que ma perte certaine allait assurer leur salut et leur triomphe ; tandis que les papiers Anglais et Allemands annonçaient mon arrestation, des colporteurs de journaux la criaient à Paris. Mes collègues devant qui je parle savent le reste beaucoup mieux que moi ; ils connaissent toutes les tentatives qu'on a faites auprès d'eux pour préparer le succès d'un roman qui paraissait une nouvelle édition de celui de Louvet¹. Plusieurs pourraient rendre compte des visites imprévues qui leur ont été rendues pour les disposer à me proscrire. Enfin, on assure que l'on était prévenu généralement dans la Convention Nationale, qu'un acte d'accusation allait être porté contre moi ; on a sondé les esprits à ce sujet, et tout prouve que la probité de la Convention Nationale a forcé les calomniateurs à abandonner, ou du moins à ajourner leur crime. Mais qui étaient-ils ces calomniateurs ? Ce que je puis répondre d'abord, c'est que dans un manifeste royaliste, trouvé dans les papiers d'un conspirateur connu qui a déjà subi la peine due à ses forfaits, et qui paraît être le texte de toutes les calomnies renouvelées en ce moment, on lit en propres termes cette conclusion adressée à toutes les espèces d'ennemis publics : 'si cet astucieux démagogue n'existait plus, s'il eût payé de sa tête ses manœuvres ambitieuses, la nation serait libre : chacun pourrait publier ses pensées ; Paris n'aurait jamais vu dans son sein cette multitude d'assassinats vulgairement connus sous le faux nom de jugements du Tribunal Révolutionnaire.' Je puis ajouter que ce passage est l'analyse des proclamations faites par les princes coalisés, et des journaux étrangers à la solde des rois, qui, par cette voie, semblent donner tous les jours le mot d'ordre

¹ Allusion to Louvet's attack ; see Louvet, *Speech I*, vol. i. pp. 458-474.

à tous les conjurés de l'intérieur. Je ne citerai que ce passage de l'un des plus accrédités de ces écrivains¹.

Je puis donc répondre que les auteurs de ce plan de calomnies sont d'abord le Duc d'York, M. Pitt, et tous les tyrans armés contre nous. Qui ensuite? . . . Ah! je n'ose les nommer dans ce moment et dans ce lieu; je ne puis me résoudre à déchirer entièrement le voile qui couvre ce profond mystère d'iniquités; mais ce que je puis affirmer positivement, c'est que parmi les auteurs de cette trame sont les agents de ce système de corruption et d'extravagance, le plus puissant de tous les moyens inventés par l'étranger pour perdre la République, sont les apôtres impurs de l'athéisme et de l'immoralité, dont il est la base.

C'est une circonstance bien remarquable que votre décret du². . ., qui raffermît les bases ébranlées de la morale publique, fut le signal d'un accès de fureur aux ennemis de la République. C'est de cette époque que datent les assassinats, et les nouvelles calomnies plus criminelles que les assassinats. Les tyrans sentaient qu'ils avaient une défaite décisive à réparer. La proclamation solennelle de véritables principes détruisit en un jour les fruits de plusieurs années d'intrigues; les tyrans triomphaient, le peuple Français était placé entre la famine et l'athéisme plus odieux que la famine. Le peuple peut supporter la faim, mais non le crime; le peuple sait tout sacrifier, excepté ses vertus. La tyrannie n'avait pas encore fait cet outrage à la nature humaine, de lui faire une honte de la morale, et un devoir de la dépravation; les plus vils des conspirateurs l'avaient réservé au peuple Français dans sa gloire et dans sa puissance. La tyrannie n'avait demandé aux hommes que leurs biens et leur vie; ceux-ci nous demandaient jusqu'à nos consciences; d'une main, ils nous présentaient tous les maux, et, de l'autre, ils nous arrachaient l'espérance. L'athéisme, escorté de tous les crimes, versait

¹ La Commission a cherché inutilement dans les papiers de Robespierre le journal dont il cite un passage. (*Note by the Commission.*)

² Blank in text; obviously the decree of 18 Floréal is intended.

sur le peuple le deuil et le désespoir, et sur la représentation nationale les soupçons, le mépris et l'opprobre. Une juste indignation, comprimée par la terreur, fermentait sourdement dans tous les cœurs ; une éruption terrible, inévitable, bouillonnait dans les entrailles du volcan, tandis que de petits philosophes jouaient stupidement sur sa cime avec de grands scélérats. Telle était la situation de la République, que, soit que le peuple consentit à souffrir la tyrannie, soit qu'il en secouât violemment le joug, la liberté était également perdue ; car, par sa réaction, il eût blessé à mort la République, et, par sa patience, il s'en serait rendu indigne. Aussi, de tous les prodiges de la Révolution, celui que la postérité concevra le moins, c'est que nous ayons pu échapper à ce danger. Grâces immortelles vous soient rendues ! Vous avez sauvé la patrie ; votre décret de¹. . . est lui seul une Révolution ; vous avez frappé du même coup l'athéisme et le despotisme sacerdotal ; vous avez avancé d'un demi siècle l'heure fatale des tyrans ; vous avez rattaché à la cause de la Révolution tous les cœurs purs et généreux ; vous l'avez montrée au monde dans tout l'éclat de sa beauté céleste. O jour à jamais fortuné, où le peuple Français tout entier s'éleva pour rendre à l'auteur de la nature le seul hommage digne de lui ! Quel touchant assemblage de tous les objets qui peuvent enchanter les regards et le cœur des hommes ! O vieillesse honorée ! O généreuse ardeur des enfants de la patrie ! O joie naïve et pure des jeunes citoyens ! O larmes délicieuses des mères attendries ! O charme divin de l'innocence et de la beauté ! O majesté d'un grand peuple heureux par le seul sentiment de sa force, de sa gloire, et de sa vertu ! Être des êtres ! le jour où l'univers sortit de tes mains toutes puissantes brilla-t-il d'une lumière plus agréable à tes yeux que ce jour où, brisant le joug du crime et de l'erreur, il parut devant toi digne de tes regards et de ses destinées ?

Ce jour avait laissé sur la France une impression profonde

¹ Obviously again the decree of 18 Floréal is indicated.

de calme, de bonheur, de sagesse et de bonté. À la vue de cette réunion sublime du premier peuple du monde, qui aurait cru que le crime existait encore sur la terre? Mais quand le peuple, en présence duquel tous les vices privés disparaissent, est rentré dans ses foyers domestiques, les intrigants reparaissent, et le rôle des charlatans recommence. C'est depuis cette époque qu'on les a vus s'agiter avec une nouvelle audace, et chercher à punir tous ceux qui avaient déconcerté le plus dangereux de tous les complots. Croirait-on qu'au sein de l'allégresse publique des hommes aient répondu par des signes de fureur aux touchantes acclamations du peuple? Croira-t-on que le Président de la Convention Nationale, parlant au peuple assemblé, fut insulté par eux, et que ces hommes étaient des représentants du peuple? Ce seul trait explique tout ce qui s'est passé depuis. La première tentative que firent les malveillants fut de chercher à avilir les grands principes que vous aviez proclamés, et à effacer le souvenir touchant de la fête nationale. Tel fut le but du caractère et de la solennité qu'on donna à ce qu'on appelait l'affaire de *Cathérine Théos*¹. La malveillance a bien su tirer parti de la conspiration politique cachée sous le nom de quelques dévotes imbéciles, et on ne présenta à l'attention publique qu'une farce mystique et un sujet inépuisable de sarcasmes indécents ou puérils.

Les véritables conjurés les échappèrent, et on faisait retentir Paris et toute la France du nom de la Mère de Dieu. Au même instant, on vit éclore une multitude de pamphlets dégoûtants, dignes du Père Duchesne, dont le but était

¹ Théos (Cathérine), or more correctly Théot; born 5 March 1716 at Barenton near Avranches; a mad visionary, believing herself sometimes Eve, sometimes the mother of God; shut up as a lunatic during the reign of Louis XVI; released from the Salpêtrière in 1782; under the Terror again declared herself the mother of God, prophesied, and saw visions; assembled a society of believers; Dom Gerle, ex-Constituant, acted as her high priest; held mystic services and séances; arrested by order of the Committee of General Security; Vadier read a report on her, and her supposed conspiracy, 29 Prairial (17 June 1794), to which Robespierre here alludes; died in prison at the Conciergerie on 1 September 1794 a few weeks after her arrest.

d'avilir la Convention Nationale, le Tribunal Révolutionnaire; de renouveler les querelles religieuses; d'ouvrir une persécution aussi atroce qu'impolitique contre les esprits faibles ou crédules imbus de quelque ressouvenir superstitieux. En effet, une multitude de citoyens paisibles et même de patriotes ont été arrêtés à l'occasion de cette affaire; et les coupables conspirent encore en liberté; car le plan est de les sauver, de tourmenter le peuple, et de multiplier les mécontents. Que n'a-t-on pas fait pour parvenir à ce but? Prédication ouverte de l'athéisme, violences inopinées contre le culte, exactions commises sous les formes les plus indécentes, persécutions dirigées contre le peuple, sous prétexte de superstition; système de famine, d'abord par les accaparements, ensuite par la guerre suscitée à tout commerce licite, sous prétexte d'accaparement; incarcérations des patriotes, tout tendait à ce but. Dans le même temps la Trésorerie Nationale suspendait les paiements; on réduisait au désespoir, par des projets machiavéliques, les petits créanciers de l'État, on employait la violence et la ruse pour leur faire souscrire des engagements funestes à leurs intérêts, au nom de la loi même qui désavoue cette manœuvre. Toute occasion de vexer un citoyen était saisie avec avidité; et toutes vexations étaient déguisées, selon l'usage, sous des prétextes de bien public. On servait l'aristocratie, mais on l'inquiétait; on l'épouvantait à dessein pour grossir le nombre des mécontents, et la pousser à quelque acte de désespoir contre le gouvernement révolutionnaire. On publiait que Hérault, Danton, Hébert, étaient des victimes du Comité de Salut Public, et qu'il fallait les venger par la perte de ce Comité. On voulait ménager les chefs de la force armée; on persécutait les magistrats de la Commune, et on parlait de rappeler Pache aux fonctions de maire¹. Tandis que des représentants du peuple tenaient ce langage, tandis qu'ils s'efforçaient de persuader à leurs collègues.

¹ Pache had been replaced as Mayor of Paris at the time of the fall of the Hébertists by Flouriot-Lescot, a friend of Robespierre.

qu'ils ne pouvaient trouver de salut que dans la perte des membres du Comité, tandis que des jurés du Tribunal Révolutionnaire, qui avaient cabalé scandaleusement en faveur des conjurés accusés par la Convention, disaient partout qu'il fallait résister à l'oppression, et qu'il y avait vingt-neuf mille patriotes déterminés à renverser le gouvernement actuel ; voici le langage que tenaient les journaux étrangers, qui, dans tous les moments de crises, ont toujours annoncé fidèlement les complots prêts de s'exécuter au milieu de nous et dont les auteurs semblent avoir des relations avec les conjurés. Il faut une émeute aux criminels. En conséquence, ils ont rassemblé à Paris en ce moment de toutes les parties de la République, les scélérats qui la désolaient au temps de Chaumette et d'Hébert ; ceux que vous avez ordonné par votre décret de faire traduire au Tribunal Révolutionnaire.

On rendait odieux le gouvernement révolutionnaire pour préparer sa destruction. Après en avoir accumulé tous les ordres, et en avoir dirigé tout le blâme sur ceux qu'on voulait perdre par un système sourd et universel de calomnie, on devait détruire le Tribunal Révolutionnaire ou le composer de conjurés, appeler à soi l'aristocratie, présenter à tous les ennemis de la patrie l'impunité et montrer au peuple ses plus zélés défenseurs, comme les auteurs de tous les maux passés. Si nous réussissons, disaient les conjurés, il faudra contraster par une extrême indulgence avec l'état présent des choses. Ce mot renferme toute la conspiration. Quels étaient les crimes reprochés à Danton, à Fabre, à Desmoulin ? De prêcher la clémence pour les ennemis de la patrie, et de conspirer pour leur assurer une amnistie fatale à la liberté. Que dirait-on si les auteurs du complot dont je viens de parler étaient du nombre de ceux qui ont conduit Danton, Fabre et Desmoulin à l'échafaud ? Que faisaient les premiers conjurés ? Hébert, Chaumette et Ronsin s'appliquaient à rendre le gouvernement révolutionnaire insupportable et ridicule, tandis que Camille Desmoulin l'attaquait

dans des écrits satiriques¹, et que Fabre et Danton intriguèrent pour le défendre. Les uns calomniaient, les autres préparaient les prétextes de la calomnie. Le même système est aujourd'hui continué ouvertement. Par quelle fatalité ceux qui déclamaient jadis contre Hébert, défendent-ils ses complices ? Comment ceux qui jadis accusaient hautement certains membres de la Convention, se trouvent-ils ligués avec eux contre les patriotes qu'on veut perdre ? Les lâches ! ils voulaient donc me faire descendre au tombeau avec ignominie ! Et je n'aurais laissé sur la terre que la mémoire d'un tyran ! Avec quelle perfidie ils abusaient de ma bonne foi ! Comme ils semblaient adopter les principes de tous les bons citoyens ! Comme leur feinte amitié était naïve et caressante ! Tout à coup leurs visages se sont couverts des plus sombres nuages ; une joie féroce brillait dans leurs yeux : c'était le moment où ils croyaient toutes leurs mesures bien prises pour m'accabler. Aujourd'hui, ils me caressent de nouveau ; leur langage est plus affectueux que jamais. Il y a trois jours ils étaient prêts à me dénoncer comme un Catilina ; aujourd'hui, ils me prêtent les vertus de Caton. Il leur faut du temps pour renouer leurs trames criminelles. Que leur but est atroce ! mais que leurs Moyens sont méprisables ! Jugez-en par un seul trait. J'ai été chargé momentanément, en l'absence d'un de mes collègues, de surveiller un bureau de police générale récemment et faiblement organisé au Comité de Salut Public. Ma courte gestion s'est bornée à provoquer une trentaine d'arrêtés, soit pour mettre en liberté des patriotes persécutés, soit pour s'assurer de quelques ennemis de la Révolution. Eh bien ! croira-t-on que ce seul mot de *police générale* a servi de prétexte pour mettre sur ma tête la responsabilité de toutes les opérations du Comité de Sûreté Générale, des erreurs de toutes les autorités constituées, des crimes de tous mes ennemis ? Il n'y a peut-être pas un individu arrêté, pas un citoyen vexé, à qui l'on n'ait dit de moi : 'Voilà l'auteur de

¹ Le Vieux Cordelier.

tes maux ; tu serais heureux et libre s'il n'existait plus.' (*Comment pourrais-je ou raconter ou deviner toutes les espèces d'impostures qui ont été clandestinement insinuées, soit dans la Convention Nationale, soit ailleurs, pour me rendre odieux ou redoutable? Je me bornerai à dire que depuis plus de six semaines la nature et la force de la calomnie, l'impuissance de faire le bien et d'arrêter le mal, m'ont forcé à abandonner absolument mes fonctions de membre du Comité de Salut Public, et je jure qu'en cela même, je n'ai consulté que ma raison et ma patrie. Je préfère ma qualité de représentant du peuple à celle de membre du Comité de Salut Public, et je mets ma qualité d'homme et de citoyen Français avant tout*¹.)

Quoi qu'il en soit, voilà au moins six semaines que ma dictature est expirée, et que je n'ai aucune espèce d'influence sur le gouvernement : le patriotisme a-t-il été plus protégé ? les factions plus timides ? la patrie plus heureuse ? Je le souhaite. Mais cette influence s'est bornée dans tous les temps à plaider la cause de la patrie devant la représentation nationale et au tribunal de la raison publique. Il m'a été permis de combattre les factions qui vous menaçaient, j'ai voulu déraciner le système de corruption et de désordre qu'elles avaient établi, et que je regarde comme le seul obstacle à l'affermissement de la République : j'ai pensé qu'elle ne pouvait s'asseoir que sur les bases éternelles de la morale.

Tout s'est ligué contre moi et contre eux qui avaient les mêmes principes. Après avoir vaincu les dédains et les contradictions de plusieurs, je vous ai proposé les grands principes gravés dans vos cœurs, et qui ont foudroyé les complots des athées contre-révolutionnaires. Vous les avez consacrés ; mais c'est le sort des principes d'être proclamés par les gens de bien, et appliqués ou contrariés par les méchants. La veille même de la fête de l'Être-Suprême, on voulait la faire

¹ This important passage is not to be found in the version of this speech in the British Museum. It is however printed by Vermorel in his *Œuvres de Robespierre*, pp. 148, 149, and is probably taken by him from a newspaper report of the speech.

reculer, sous un prétexte frivole. Depuis on n'a cessé de jeter du ridicule sur tout ce qui tient à ces idées ; depuis on n'a cessé de favoriser tout ce qui pouvait réveiller la doctrine des conjurés que vous avez punis. Tout récemment, on vient de faire disparaître les traces de tous les monuments qui ont consacré de grandes époques de la Révolution. Ceux qui rappelaient la révolution morale, qui vous vengeait de la calomnie et qui fondait la République, sont les seuls qui aient été détruits. Je n'ai vu chez plusieurs aucun penchant à suivre des principes fixes, à tenir la route de la justice tracée entre les deux écueils que les ennemis de la patrie ont placés sur notre carrière. S'il faut que je dissimule ces vérités, qu'on m'apporte la ciguë. Ma raison, non mon cœur, est sur le point de douter de cette République vertueuse dont je m'étais tracé le plan.

J'ai cru deviner le véritable but de cette bizarre imputation de la dictature ; je me suis rappelé que Brissot et Roland en avaient déjà rempli l'Europe dans le temps où ils exerçaient une puissance presque sans borne. Dans quelles mains sont aujourd'hui les armées, les finances et l'administration intérieure de la République ? Dans celles de la coalition qui me poursuit. Tous les amis des principes sont sans influence, mais ce n'est pas assez pour eux d'avoir éloigné par le désespoir du bien un surveillant incommode ; son existence seule est pour eux un objet d'épouvante, et ils avaient médité dans les ténèbres, à l'insu de leurs collègues, le projet de lui arracher le droit de défendre le peuple, avec la vie. Oh ! je la leur abandonnerai sans regret ; j'ai l'expérience du passé, je vois l'avenir. Quel ami de la patrie peut vouloir survivre au moment où il n'est plus permis de la servir et de défendre l'innocence opprimée ? Pourquoi demeurer dans un ordre de choses où l'intrigue triomphe éternellement de la vérité, où la justice est un mensonge, où les plus viles passions, où les craintes les plus ridicules occupent dans les cœurs la place des intérêts sacrés de l'humanité ? Comment supporter le supplice

de voir cette horrible succession de traîtres plus ou moins habiles à cacher leurs âmes hideuses sous le voile de la vertu, et même de l'amitié, mais qui tous laisseront à la postérité l'embarras de décider lequel des ennemis de mon pays fut le plus lâche et le plus atroce ?

En voyant la multitude des vices que le torrent de la Révolution a roulés pêle-mêle avec les vertus civiques, j'ai craint quelquefois, je l'avoue, d'être souillé aux yeux de la postérité par le voisinage impur des hommes pervers qui s'introduisaient parmi les sincères amis de l'humanité, et je m'applaudis de voir la fureur des Verrès et des Catilina de mon pays tracer une ligne profonde de démarcation entre eux et tous les gens de bien. J'ai vu dans l'histoire tous les défenseurs de la liberté accablés par la calomnie ; mais leurs oppresseurs sont morts aussi. Les bons et les méchants disparaissent de la terre, mais à des conditions différentes. Français, ne souffrez pas que vos ennemis osent abaisser vos âmes par leur désolante doctrine ! . . . Non, Chaumette, non, la mort n'est pas un sommeil éternel ! . . . Citoyens, effacez des tombeaux cette maxime gravée par des mains sacrilèges, qui jette un crêpe funèbre sur la nature, qui décourage l'innocence opprimée, et qui insulte à la mort ; gravez-y plutôt celle-ci : *la mort est le commencement de l'immortalité !*

J'ai promis, il y a quelque temps, de laisser un testament redoutable aux oppresseurs du peuple. Je vais le publier dès ce moment avec l'indépendance qui convient à la situation où je me suis placé : je leur lègue la vérité terrible, et la mort.

Représentants du Peuple Français, il est temps de reprendre la fierté et la hauteur du caractère qui vous conviennent. Vous n'êtes pas faits pour être régis, mais pour régir les dépositaires de votre confiance. Les hommages qu'ils vous doivent ne consistent pas dans ces vaines flagorneries, dans ces récits flatteurs prodigués aux rois par des ministres ambitieux, mais dans la vérité, et surtout dans

le respect profond pour vos principes. On vous a dit que tout est bien dans la République : je le nie. Pourquoi ceux qui, avant-hier, vous prédisaient tant d'affreux orages, ne voyaient-ils plus hier que des nuages légers ? Pourquoi ceux qui vous disaient naguère : ' Je vous déclare que nous marchons sur les volcans ' croient-ils ne marcher aujourd'hui que sur les roses ? Hier ils croyaient aux conspirations ; je déclare que j'y crois dans ce moment. Ceux qui vous disent que la fondation de la République est une entreprise si facile, vous trompent, ou plutôt ils ne peuvent tromper personne. Où sont les institutions sages, où est le plan de régénération qui justifient cet ambitieux langage ? S'est-on seulement occupé de ce grand objet ? Que dis-je ? Ne voulait-on pas proscrire ceux qui les avaient préparées ? On les loue aujourd'hui parce qu'on se croit plus faible : donc on les proscriera encore demain si on devient fort. Dans quatre jours, dit-on, les injustices seront réparées : pourquoi ont-elles été commises impunément depuis quatre mois ? Et comment, dans quatre jours, tous les auteurs de nos maux seront-ils corrigés ou chassés ? On vous parle beaucoup de vos victoires avec une légèreté académique, qui ferait croire qu'elles n'ont coûté à nos héros ni sang ni travaux : racontées avec moins de pompe, elles paraîtraient plus grandes. Ce n'est ni par des phrases de rhéteur, ni même par des exploits guerriers que nous subjuguâmes l'Europe, mais par la sagesse de nos lois, par la majesté de nos délibérations, et par la grandeur de nos caractères. Qu'a-t-on fait pour tourner nos succès militaires au profit de nos principes, pour prévenir les dangers de la victoire ou pour nous en assurer les fruits ? Surveillez la victoire ; surveillez la Belgique. Je vous avertis que votre décret contre les Anglais a été éternellement violé : que l'Angleterre, tant maltraitée par nos discours, est ménagée par nos armes. Je vous avertis que les comédies philanthropiques jouées par Dumouriez dans la Belgique, sont répétées aujourd'hui : que l'on s'amuse à planter des arbres stériles de la liberté dans un sol ennemi, au lieu de cueillir

les fruits de la victoire, et que les esclaves vaincus sont favorisés aux dépens de la République victorieuse. Nos ennemis se retirent, et nous laissent à nos divisions intestines. Songez à la fin de la campagne : craignez les factions intérieures ; craignez les intrigues favorisées par l'éloignement dans une terre étrangère. On a semé la division parmi les généraux : l'aristocratie militaire est protégée ; les généraux fidèles sont persécutés ; l'administration militaire s'enveloppe d'une autorité suspecte : on a violé vos décrets pour secouer le joug d'une surveillance nécessaire. Ces vérités valent bien des épigrammes.

Notre situation intérieure est beaucoup plus critique. Un système raisonnable de finances est à créer ; celui qui règne aujourd'hui est mesquin, prodigue, tracassier, dévorant, et dans le fait absolument indépendant de votre surveillance suprême. Les relations extérieures sont absolument négligées. Presque tous les agents employés chez les puissances étrangères, décriés par leur incivisme, ont trahi ouvertement la République avec une audace impunie jusqu'à ce jour.

Le gouvernement révolutionnaire mérite toute votre attention : qu'il soit détruit aujourd'hui, demain la liberté n'est plus. Il ne faut pas le calomnier, mais le rappeler à son principe, le simplifier, diminuer la foule innombrable de ses agents, les épurer surtout ; il faut rendre la sécurité au peuple, mais non à ses ennemis. Il ne s'agit point d'entraver la justice du peuple par des formes nouvelles ; la loi pénale doit nécessairement avoir quelque chose de vague, parce que le caractère actuel des conspirateurs étant la dissimulation et l'hypocrisie, il faut que la justice puisse les saisir sous toutes les formes. Une seule manière de conspirer laissée impunie la rendrait illusoire et compromettrait le salut de la patrie. La garantie du patriotisme n'est donc pas dans la lenteur ni dans la faiblesse de la justice nationale, mais dans les principes et dans l'intégrité de ceux à qui elle est confiée, dans la bonne foi du gouvernement, dans la protection franche qu'il accorde aux patriotes, et dans l'énergie avec laquelle il com-

prime l'aristocratie ; dans l'esprit public, dans certaines institutions morales et politiques qui, sans entraver la marche de la justice, offrent une sauve-garde aux bons citoyens, et compriment les mauvaises passions par leur influence sur l'opinion publique et sur la direction de la marche révolutionnaire, et qui vous seront proposées quand les conspirations les plus voisines permettront aux amis de la liberté de respirer.

Guidons l'action révolutionnaire par des maximes sages et constamment maintenues ; punissons sévèrement ceux qui abusent des principes révolutionnaires pour vexer les citoyens : qu'on soit bien convaincu que tous ceux qui sont chargés de la surveillance nationale, dégagés de tout esprit de parti, veulent fortement le triomphe du patriotisme et la punition des coupables. Tout rentre dans l'ordre ; mais si l'on devine que les hommes trop influents désirent en secret la destruction du gouvernement révolutionnaire ; qu'ils inclinent à l'indulgence plutôt qu'à la justice ; qu'ils emploient des agents corrompus ; s'ils calomnient aujourd'hui la seule autorité qui en impose aux ennemis de la liberté, et se rétractent le lendemain pour intriguer de nouveau ; si, au lieu de rendre la liberté aux patriotes, ils la rendent indistinctement aux cultivateurs, alors tous les intrigants se liguent pour calomnier les patriotes et les opprimer. C'est à toutes ces causes qu'il faut imputer les abus et non au gouvernement révolutionnaire ; car il n'y en a pas un qui ne fût insupportable aux mêmes conditions.

Le gouvernement révolutionnaire a sauvé la patrie ; il faut le sauver lui-même de tous les écueils : ce serait mal conclure de croire qu'il faut le détruire par cela seul que les ennemis du bien public l'ont d'abord paralysé, et s'efforcent maintenant de le corrompre. C'est une étrange manière de protéger les patriotes, de mettre en liberté les contre-révolutionnaires, et de faire triompher les fripons ! C'est la terreur du crime qui fait la sécurité de l'innocence.

Au reste, je suis loin d'imputer les abus à la majorité de

ceux à qui vous avez donné votre confiance ; la majorité est elle-même paralysée et trahie ; l'intrigue et l'étranger triomphent. On se cache, on dissimule, on trompe : donc on conspire. On était audacieux : on méditait un grand acte d'oppression ; on s'entourait de la force pour comprimer l'opinion publique après l'avoir irritée ; on cherche à séduire des fonctionnaires publics dont on redoute la fidélité ; on persécute les amis de la liberté ; on conspire donc. On devient tout-à-coup souple et même flatteur ; on sème sourdement des insinuations dangereuses contre Paris ; on cherche à endormir l'opinion publique ; on calomnie le peuple ; on érige en crime la sollicitude civique ; on ne renvoie point les déserteurs, les prisonniers ennemis, les contre-révolutionnaires de toute espèce qui se rassemblent à Paris, et on éloigne les canonniers ; on désarme les citoyens ; on intrigue dans l'armée ; on cherche à s'emparer de tout : donc on conspire. Ces jours derniers, on chercha à vous donner le change sur la conspiration ; aujourd'hui on la nie ; c'est même un crime d'y croire ; on vous effraie, on vous rassure tour-à-tour : la véritable conspiration, la voilà.

La contre-révolution est dans l'administration des finances.

Elle porte toute sur un système d'innovation contre-révolutionnaire, déguisée sous le dehors du patriotisme. Elle a pour but de fomenter l'agiotage, d'ébranler le crédit public en déshonorant la loyauté Française, de favoriser les riches créanciers, de ruiner et de désespérer les pauvres, de multiplier les mécontents, de dépouiller le peuple des biens nationaux, et d'amener insensiblement la ruine de la fortune publique.

Quels sont les administrateurs suprêmes de nos finances ? Des Brissotins, des Feuillants, des aristocrates, et des fripons connus ; ce sont les Cambon, les Mallarmé¹, les

¹ Mallarmé (François René Auguste), born in Lorraine, 1756 ; an avocat ; elected procureur-syndic of the district of Pont-à-Mousson, 1790, and deputy to the Legislative Assembly, 1791, and to the Convention, 1792, by the department of the Meurthe ; Secretary of the Convention, 21 February, President, 30 May, 1793 ; on mission to the

Ramel¹: ce sont les compagnons et les successeurs de Chabot, de Fabre, et de Julien (de Toulouse).²

Pour pallier leurs pernicieux desseins ils se sont avisés, dans les derniers temps, de prendre l'attache du Comité de Salut Public, parce qu'on ne doutait pas que ce Comité, distrait par tant et de si grands travaux, adopterait de confiance, comme il est arrivé quelquefois, tous les projets de Cambon. C'est un nouveau stratagème imaginé pour multiplier les ennemis du Comité, dont la perte est le principal but de toutes les conspirations.

La Trésorerie Nationale, dirigée par un contre-révolutionnaire hypocrite, nommé Lermina, seconde parfaitement leurs vues par le plan, qu'elle a adopté, de mettre des entraves à toutes les dépenses urgentes, sous le prétexte d'un attachement scrupuleux aux formes, de ne payer personne, excepté les aristocrates, et de vexer les citoyens mal-aisés par des refus, par des retards, et souvent par des provocations odieuses.

La contre-révolution est dans toutes les parties de l'économie politique. Les conspirateurs nous ont précipités, malgré nous, dans des mesures violentes, que leurs crimes

armies of the Rhine and the Moselle, 1794, and a prominent member of the Financial Committee; a thermidorian, but defended the committees; ordered to be arrested as a terrorist, 13 Prairial (1 June 1795); amnestied, 4 Brumaire (26 October 1795); employed in various administrative capacities, 1796-1800; judge of the Court of Appeal at Angers, 1800-11; exiled as regicide, 1816; died, July 1835.

¹ Ramel-Nogaret (Dominique Vincent), born at Montolieu, November 1760; an avocat; elected to the States-General by the *tiers état* of Carcassonne, 1789; sate on the Left and worked in the Financial Committee; elected president of the Tribunal of Carcassonne, 1791; and deputy to the Convention by the Aude, 1792; next to Cambon the chief member of the Financial Committee; on mission to Holland January-July 1795; Minister of Finance under the Directory, February 1796-June 1799; Préfet of the Calvados, 1815; exiled as a regicide, 1816; died at Brussels, 31 March 1819.

² Julien (Jean), born at Nîmes; a protestant pastor at Toulouse, 1789; elected administrator of the Haute-Garonne, 1790, and deputy to the Convention, 1792; ordered to be arrested as mixed up in the Chabot forgery, 26 Ventôse (16 March 1794), but escaped; took no further part in politics; practised as an avocat at Turin, 1800-14, and then at Embrun, where he died.

seuls ont rendu nécessaires, et réduit la République à la plus affreuse disette, et qui l'auraient affamée, sans le concours des événements les plus inattendus. Ce système était l'ouvrage de l'étranger, qui l'a proposé par l'organe vénal des Chabot, des Lhuillier, des Hébert et tant d'autres scélérats ; il faut tous les efforts du génie pour ramener la République à un régime naturel et doux qui seul peut entretenir l'abondance ; et cet ouvrage n'est pas encore commencé.

On se rappelle tous les crimes prodigués pour réaliser le pacte de famine enfanté par le génie infernal de l'Angleterre. Pour nous arracher à ce fléau, il a fallu deux miracles également inespérés : le premier est la rentrée de notre convoi, vendu à l'Angleterre avant son départ de l'Amérique, et sur lequel le cabinet de Londres comptait, et la récolte abondante et prématurée que la nature nous a présentée ; l'autre est la patience sublime du peuple qui a souffert la faim même, pour conserver la liberté. Il nous reste encore à surmonter le défaut de bras, de voitures, de chevaux qui est un obstacle à la moisson et à la culture des terres, et toutes les manœuvres tramées, l'année dernière, par nos ennemis, et qu'ils ne manqueront pas de renouveler.

Les contre-révolutionnaires sont accourus ici pour se joindre à leurs complices et défendre leurs patrons, à force d'intrigues et de crimes. Ils comptent sur les contre-révolutionnaires détenus, sur les gens de la Vendée et sur les déserteurs et prisonniers ennemis, qui, selon tous les avis, s'échappent depuis quelque temps en foule pour se rendre à Paris, comme je l'ai déjà dénoncé inutilement plusieurs fois au Comité de Salut Public ; enfin sur l'aristocratie qui conspire en secret autour de nous. On excitera dans la Convention Nationale de violentes discussions ; les traîtres, cachés jusqu'ici sous des dehors hypocrites, jetteront le masque ; les conspirateurs accuseront leurs accusateurs, et prodigueront tous les stratagèmes jadis mis en usage par Brissot pour étouffer la voix de la vérité. S'ils ne peuvent

maîtriser la Convention par ce moyen, ils la diviseront en deux partis ; et un vaste champ est ouvert à la calomnie et à l'intrigue. S'ils la maîtrisent un moment, ils accuseront de despotisme et de résistance à l'autorité nationale ceux qui combattront avec énergie leur ligue criminelle ; les cris de l'innocence opprimée ; les accents mâles de la liberté outragée seront dénoncés comme les indices d'une influence dangereuse ou d'une ambition personnelle. Vous croirez être retournés sous le couteau des anciens conspirateurs ; le peuple s'indignera ; on l'appellera une faction ; la faction criminelle continuera de l'exaspérer : elle cherchera à diviser la Convention Nationale du peuple ; enfin, à force d'attentats, on espère parvenir à des troubles dans lesquels les conjurés feront intervenir l'aristocratie et tous leurs complices, pour égorger les patriotes et rétablir la tyrannie.

Voilà une partie du plan de la conspiration. Et à qui faut-il imputer ces maux ? À nous-mêmes, à notre lâche faiblesse pour le crime, et à notre coupable abandon des principes proclamés par nous-mêmes. Ne nous y trompons pas ; fonder une immense République sur les bases de la raison et de l'égalité, resserrer par un lien vigoureux toutes les parties de cet empire immense, n'est pas une entreprise que la légèreté puisse consommer ; c'est le chef-d'œuvre de la vertu et de la raison humaine. Toutes les factions naissent en foule du sein d'une grande Révolution. Comment les réprimer si vous ne soumettez sans cesse toutes les passions à la justice ? Vous n'avez pas d'autre garant de la liberté que l'observation rigoureuse des principes et de la morale universelle que vous avez proclamés. Si la raison ne règne pas, il faut que le crime et l'ambition règnent ; sans elle la victoire n'est qu'un moyen d'ambition et un danger pour la liberté même, un prétexte fatal dont l'intrigue abuse pour endormir le patriotisme sur les bords du précipice ; sans elle qu'importe la victoire même ! La victoire ne fait qu'armer l'ambition, endormir le patriotisme, éveiller l'orgueil et creuser de ses mains brillantes le tombeau de la

République. Qu'importe que nos armées chassent devant elles les satellites armés des rois, si nous reculons devant les vices destructeurs de la liberté publique ! Que nous importe de vaincre les rois, si nous sommes vaincus par les vices qui amènent la tyrannie ! Or qu'avons nous fait depuis quelque temps contre eux ? Nous avons proclamé de grands prix.

Que n'a-t-on pas fait pour les protéger parmi nous ? Qu'avons-nous fait depuis quelque temps pour les détruire ? Rien, car ils lèvent une tête insolente et menacent impunément la vertu ; rien, car le gouvernement a reculé devant les factions, et elles trouvent des protecteurs parmi les dépositaires de l'autorité publique ; attendons-nous donc à tous les maux, puisque nous leur abandonnons l'empire. Dans la carrière où nous sommes, s'arrêter avant le terme, c'est périr ; et nous avons honteusement rétrogradé. Vous avez ordonné la punition de quelques scélérats, auteurs de tous nos maux ; ils osent résister à la justice nationale, et on leur sacrifie les destinées de la patrie et de l'humanité. Attendons-nous donc à tous les fléaux que peuvent entraîner les factions, qui s'agitent impunément. Au milieu de tant de passions ardentes, et dans un si vaste empire, les tyrans dont je vois les armées fugitives, mais non enveloppées, mais non exterminées, se retirent pour vous laisser en proie à vos dissensions intestines, qu'ils allument eux-mêmes, et à une armée d'agents criminels que vous ne savez pas même apercevoir. Laissez flotter un moment les rênes de la Révolution ; vous verrez le despotisme militaire s'en emparer, et le chef des factions renverser la représentation nationale avilie. Un siècle de guerre civile et de calamités désolera notre patrie, et nous périrons pour n'avoir pas voulu saisir un moment marqué dans l'histoire des hommes pour fonder la liberté ; nous livrons notre patrie à un siècle de calamités, et les malédictions du peuple s'attacheront à notre mémoire, qui devait être chère au genre humain. Nous n'aurons pas même le mérite d'avoir entrepris de grandes choses par des motifs vertueux. On nous confondra

avec les indignes mandataires du peuple qui ont déshonoré la représentation nationale, et nous partagerons leurs forfaits en les laissant impunis. L'immortalité s'ouvrait devant nous ; nous périrons avec ignominie. Les bons citoyens périront, les méchants périront aussi. Le peuple outragé et victorieux les laisserait-il jouir en paix du fruit de leurs crimes ? Les tyrans eux-mêmes ne briseraient-ils pas ces vils instruments ? Quelle justice avons-nous faite envers les oppresseurs du peuple, quels sont les patriotes opprimés par les plus odieux abus de l'autorité nationale qui ont été vengés ? Que dis-je ? quels sont tous ceux qui ont pu faire entendre impunément la voix de l'innocence opprimée ? Les coupables n'ont-ils pas établi cet affreux principe que dénoncer un représentant infidèle c'est conspirer contre la représentation nationale ? L'oppresseur répond aux opprimés par l'incarcération et de nouveaux outrages. Cependant les départements où ces crimes ont été commis, les ignorent-ils parce que nous les oublions ? et les plaintes que nous repoussons ne retentissent-elles pas avec plus de force dans les cœurs comprimés des citoyens malheureux ? Il est si facile et si doux d'être juste ! pourquoi nous dévouer à l'opprobre des coupables en les tolérant ? Mais quoi ! les abus tolérés n'iront-ils pas en croissant ? les coupables impunis ne voleront-ils pas de crimes en crimes ? Voulons-nous partager tant d'infamie et nous vouer au sort affreux des oppresseurs du peuple ? Quels titres ont-ils pour en opposer, même aux plus vils tyrans ? Une faction pardonnerait-elle à une autre faction ? Bientôt les scélérats vengeraient le monde en s'entregorgeant eux-mêmes ; et s'ils échappaient à la justice des hommes, ou à la propre fureur, échapperaient-ils à la justice éternelle qu'ils ont outragée par le plus horrible de tous les forfaits ?

Pour moi, dont l'existence paraît aux ennemis de mon pays un obstacle à leurs projets odieux, je consens volontiers à leur en faire le sacrifice, si leur affreux empire doit durer encore. Eh ! qui pourrait désirer de voir plus longtemps

cette horrible succession de traîtres plus ou moins habiles à cacher leurs âmes hideuses sous un masque de vertu, jusqu'au moment où leur crime paraît mûr ; qui tous laisseront à la postérité l'embarras de décider lequel des ennemis de ma patrie fut le plus lâche et le plus atroce.¹

Si l'on proposait ici de prononcer une amnistie en faveur des députés perfides, et de mettre les crimes de tout représentant sous la sauve-garde d'un décret, la rougeur couvrirait le front de chacun de nous : mais laisser sur la tête des représentants fidèles le devoir de dénoncer les crimes, et cependant d'un autre côté les livrer à la rage d'une ligue insolente, s'ils osent le remplir, n'est-ce pas un désordre encore plus révoltant ? C'est plus que protéger le crime, c'est lui immoler la vertu.

En voyant la multitude des vices que le torrent de la Révolution a roulés pêle-mêle avec les vertus civiques, j'ai tremblé quelquefois d'être souillé aux yeux de la postérité par le voisinage impur de ces hommes pervers qui se mêlaient dans les rangs des défenseurs sincères de l'humanité ;¹ mais la défaite des factions rivales a comme émancipé tous les vices ; ils ont cru qu'il ne s'agissait plus pour eux que de partager la patrie comme un butin, au lieu de la rendre libre et prospère. Je les remercie de ce que la fureur dont ils sont animés contre tout ce qui s'oppose à leurs projets, a tracé la ligne de démarcation entre eux et tous les gens de bien ; mais si les Verrès et les Catalina de la France se croient déjà assez avancés dans la carrière du crime pour exposer sur la tribune aux harangues la tête de leur accusateur, j'ai promis aussi naguère de laisser à mes concitoyens un testament redoutable aux oppresseurs du peuple, et je leur lègue dès ce moment l'opprobre et la mort.¹

Je conçois qu'il est facile à la ligue des tyrans du monde d'accabler un seul homme ; mais je sais aussi quels sont les

¹ These sentences are either intentionally or accidentally almost word for word identical with those on p. 450.

devoirs d'un homme qui peut mourir en défendant la cause du Genre Humain. J'ai vu dans l'histoire tous les défenseurs de la liberté accablés par la fortune ou par la calomnie ; mais bientôt après, leurs oppresseurs et leurs assassins sont morts aussi. Les bons et les méchants, les tyrans et les amis de la liberté disparaissent de la terre, mais à des conditions différentes. Français, ne souffrez pas que vos ennemis cherchent à abaisser vos âmes et à énerver vos vertus par une funeste doctrine. Non, Chaumette, non Fouchet¹, la mort n'est point un sommeil éternel. Citoyens, effacez des tombeaux cette maxime impie qui jette un crêpe funèbre sur la nature, et qui insulte à la mort. Gravez-y plutôt celle-ci : *la mort est le commencement de l'immortalité.*

Peuple, souviens-toi que si dans la République la justice ne règne pas avec un empire absolu, et si ce mot ne signifie pas l'amour de l'égalité et de la patrie, la liberté n'est qu'un vain nom ! Peuple, toi que l'on craint, que l'on flatte, et que l'on méprise ; toi, souverain reconnu, que l'on traite toujours en esclave : souviens-toi que partout où la justice ne règne pas, ce sont les passions des magistrats, et que le peuple a changé de chaînes et non de destinées !

Souviens-toi qu'il existe dans ton sein une ligue de fripons, qui lutte contre la vertu publique, qui a plus d'influence que toi-même sur tes propres affaires, qui te redoute et te flatte en masse, mais te proscrit en détail dans la personne de tous les bons citoyens !

Rappelle-toi que, loin de sacrifier cette poignée de fripons à ton bonheur, tes ennemis veulent te sacrifier à cette poignée de fripons, auteurs de tous nos maux, et seuls obstacles à la prospérité publique.

Sache que tout homme qui s'élèvera pour défendre la cause et la morale publique sera accablé d'avaries et proscrit par

¹ So printed. Either Fouchet the Girondin and Bishop of Calvados, or Fouché, deputy for the Loire-Inférieure and subsequently Minister of Police, is intended. This sentence is also to be found on p. 450.

les fripons ; sache que tout ami de la liberté sera toujours placé entre un devoir et une calomnie ; que ceux qui ne pourront être accusés d'avoir trahi seront accusés d'ambition ; que l'influence de la probité et des principes sera comparée à la force de la tyrannie et à la violence des factions ; que ta confiance et ton estime seront des titres de proscription pour tous tes amis ; que les cris du patriotisme opprimé seront appelés des cris de sédition ; et que, n'osant t'attaquer toi-même en masse, on te proscrira en détail dans la personne de tous les bons citoyens, jusqu'à ce que les ambitieux aient organisé leur tyrannie. Tel est l'empire des tyrans armés contre nous, telle est l'influence de leur ligue avec tous les hommes corrompus, toujours portés à les servir. Ainsi donc les scélérats nous imposent la loi de trahir le peuple, à peine d'être appelés dictateurs ! Souserirons-nous à cette loi ? Non ! Défendons le peuple, au risque d'en être victimes ; qu'ils courent à l'échafaud par la route du crime, et nous par celle de la vertu !

Dirons-nous que tout est bien ? Continuerons-nous de louer par habitude ou par pratique ce qui est mal ? Nous perdrons la patrie. Révélerons-nous les abus cachés ? Dénoncerons-nous les traîtres ? On nous dira que nous ébranlons les autorités constituées, que nous voulons acquérir à leurs dépens une influence personnelle. Que ferons-nous donc ? Notre devoir. Que peut-on objecter à celui qui veut dire la vérité, et qui consent à mourir pour elle ? Disons donc qu'il existe une conspiration contre la liberté publique ; qu'elle doit sa force à une coalition criminelle qui intrigue au sein même de la Convention ; que cette coalition a des complices dans le Comité de Sûreté Générale et dans les bureaux de ce Comité, qu'ils dominent ; que les ennemis de la République ont opposé ce Comité au Comité de Salut Public, et constitué ainsi deux gouvernements ; que des membres du Comité de Salut Public entrent dans ce complot ; que la coalition ainsi formée cherche à perdre les patriotes et la patrie. Quel est le remède à ce mal ? Punir les traîtres,

renouveler les bureaux du Comité de Sûreté Générale, épurer ce Comité lui-même, et le subordonner au Comité de Salut Public ; épurer le Comité de Salut Public lui-même, constituer l'unité du gouvernement sous l'autorité suprême de la Convention Nationale, qui est le centre et le juge, et écraser ainsi toutes les factions du poids de l'autorité nationale, pour élever sur leurs ruines la puissance de la justice et de la liberté : tels sont les principes. S'il est impossible de les réclamer sans passer pour un ambitieux, j'en conclurai que les principes sont proscrits et que la tyrannie règne parmi nous, mais non que je doive le taire ; car que peut-on objecter à un homme qui a raison et qui sait mourir pour son pays ?

Je suis fait pour combattre le crime, non pour le gouverner. Le temps n'est point arrivé où les hommes de bien peuvent servir impunément la patrie ; les défenseurs de la liberté ne seront que des proscrits tant que la horde des fripons dominera.

In the *Moniteur* for 11 Thermidor (29 July) the following short analysis was all that was given of the last great oratorical effort of the fallen statesman :

‘Robespierre, qui depuis longtemps n'avait paru à l'Assemblée, monte à la tribune et prend la parole.

Il lit un long discours dans lequel il commence par vanter sa vertu. Il se plaint d'être calomnié, et signale comme ennemis du peuple tous ceux qui lui paraissent opposés à ses projets. Il décrie ensuite, dans une longue diatribe, toutes les opérations du gouvernement ; il déclame successivement contre les Comités de Salut Public, de Sûreté Générale et des Finances. Sans se plaindre formellement de l'opposition civique mise par ce dernier Comité à ses projets d'envahissement des finances, il essaie de le comprendre dans la proscription, en l'accusant d'avoir *contre-révolutionné* les finances de la République.

Il prétend ensuite que les patriotes sont opprimés. 'Pourquoi,' dit-il, 'ces discours, qu'on vous a faits sur les succès des armées? Le système de Dumouriez est suivi dans la Belgique; on plante des arbres stériles de la liberté, on éloigne les canonniers de Paris, on a formé un camp qui peut devenir dangereux,' etc.

Il ajoute qu'on a voulu donner le change sur la situation de la République; enfin il annonce qu'il proposera les seules mesures propres à sauver la patrie.'

This curt notice of what his detractors even admit to have been one of Robespierre's masterpieces of oratory contrasts curiously with the sentiments contained in a letter, which was addressed to Robespierre by G***¹ 'rédacteur en chef de l'article "Convention Nationale" du *Moniteur*' on 18 June 1793, just after the expulsion of the Girondin deputies. This letter was found among Robespierre's papers, and is published as No. XVII of the 'Pièces Justificatives' affixed to Courtois' *Rapport fait au nom de la Commission chargée de l'examen des Papiers trouvés chez Robespierre et ses complices* presented to the Convention on 16 Nivôse Year III (5 January 1795). It throws an interesting light on the value of newspaper reports of the speeches of different leading statesmen at different dates.

The letter is superscribed 'Au Citoyen Robespierre' and is as follows: 'Citoyen, plusieurs personnes m'ont fait craindre que votre motion de Dimanche dernier ne tendit à une proscription générale des feuilles publiques. Quoique je ne puisse croire qu'une feuille aussi utile que la nôtre puisse avoir été l'objet de votre proposition, au moment où des lettres des commissaires de la Convention attestent qu'elle a principalement et essentiellement contribué à éclairer l'opinion d'un grand nombre de départements sur la révolution du 2 Juin, je vous prie de me communiquer

¹ G*** is probably either M. Gence or M. Thuau-Grandville, who were at this time on the staff to the *Moniteur*.

fraternellement les reproches que vous pourriez avoir à nous faire. Souvent on attribue à l'intention ce qui n'appartient qu'à l'erreur. L'écrivain le plus dévoué à la cause du patriotisme est sujet à être accusé ; souvent on le soupçonne pour la plus légère omission, parce qu'on ne songe pas combien il est difficile qu'un travail aussi rapide et aussi compliqué que le nôtre atteigne toujours une entière perfection, surtout lorsque avec des matériaux immenses on est forcé de le circonscrire dans les limites d'une feuille d'impression. Il n'y a que deux mois qu'on avait l'opinion qu'un journal devait également publier tout ce qui s'est dit dans une séance pour et contre ; en sorte que nous étions forcés, sous peine d'être dénoncés, sous peine de perdre la confiance de nos abonnés, de publier les diatribes les plus absurdes des imbéciles ou des intrigants du côté droit. Cependant vous devez avoir remarqué que toujours le *Moniteur* a rapporté avec beaucoup plus d'étendue les discours de la Montagne que les autres. Je n'ai donné qu'un court extrait de la première accusation, qui fut faite contre vous par Louvet, tandis que j'ai inséré en entier votre réponse. J'ai rapporté presque en entier tous les discours qui ont été prononcés pour la mort du Roi, et je ne citai quelques extraits des autres qu'autant que j'y étais indispensablement obligé pour conserver quelque caractère d'impartialité. Je puis dire avec assurance que la publicité, que j'ai donnée à vos deux discours et à celui de Barère en entier, n'a pas peu contribué à déterminer l'opinion de l'Assemblée et celle des départements. Nous avons publié l'appel nominal de cette délibération avec la plus grande étendue. Il nous a occasionné 6000 livres de frais ; et vous avez dû remarquer que ce travail, fruit de mes veilles, a été rédigé dans le sens le plus pur, et que toutes les opinions qui concluaient à la mort du tyran ont été mises dans leur intégrité. Personne ne contestera non plus que le *Moniteur* n'ait rendu les plus grands services à la révolution du 10 Août. Depuis plusieurs mois je fais les plus grands

efforts pour détruire les préventions qu'auraient pu exciter contre nous quelques séances retouchées par Rabaut-Saint-Étienne l'hiver dernier et pendant mon absence. Il est connu que ce Rabaut n'a été attaché que pendant trois semaines au *Moniteur*. Nous l'en avons exclu, ainsi qu'un nommé His¹, qui rédige actuellement le *Républicain*, et nous allons changer de rédacteur pour la partie politique. Au reste, il suffit de jeter un coup-d'œil sur nos feuilles, depuis un mois, pour voir qu'il n'est aucun journal qui ait plus contribué à culbuter dans l'opinion les intrigants, dont le peuple va faire justice. Aussi avons-nous déjà perdu mille abonnés dans le Midi et dans la Normandie ; aussi à Marseille a-t-on d'abord arrêté à la poste, puis brûlé le *Moniteur* en place publique. D'après cela nous croyons avoir quelque droit à l'indulgence et même à la protection des patriotes.'

' Signé G*** '

¹ On Charles His, see vol. i. p. 493, note 3.

SPEECHES OF SAINT-JUST.



INTRODUCTION.

ANTOINE LOUIS LÉON FLORELLE DE SAINT-JUST, the youngest of the famous characters of the French Revolution, was born at Decize in the Nivernais on 25 August 1767. He was the only son of Captain Saint-Just de Richebourg, a cavalry officer and a knight of Saint Louis, who came of a family long seated at Blérancourt, at which place he bought a house and settled down in 1773. Like Danton and Robespierre, Saint-Just was soon left fatherless, for the captain died on 8 September 1777, and he was brought up by his mother. He was sent for his education to the Oratorian College of St. Nicholas at Soissons, and then began to study law at Rheims. But his inclination was not to be a lawyer, and in 1786 at the age of nineteen he ran away to Paris taking with him some of his mother's plate, which he sold. He was speedily arrested and was imprisoned in Paris at his mother's request from September 1786 to March 1787. The story of this escapade has been thoroughly investigated by M. Vatel¹, and it appears from his examination before the magistrate that the young man argued that he had as much right to the articles he had taken as his mother. It also seems probable that he may have gone to Paris either to join the bodyguard of the Comte d'Artois, or in order to evade his mother's desire that he should take orders. On his return to Blérancourt after being released from prison, Saint-Just thought of a literary

¹ Vatel, *Charlotte Corday et les Girondins*, vol. i. pp. 141-154.

career, and in 1789 he published a worthless poem called *Organt*, which is a mere imitation of Voltaire's *La Pucelle*.

The Revolution opened a career to young Saint-Just. He avowed himself an ardent supporter of the cause of the people. He raised a National Guard at Blérancourt, and was himself elected its commandant. As representative of his native place he attended the meeting of the local delegates of the Aisne at Chauny in May 1790 to decide which city should be the local capital. Saint-Just warmly espoused the cause of Soissons, where he had been educated, and by his eloquence and enthusiasm gained a number of personal friends and admirers¹. Soissons indeed was rejected and Laon selected as the capital of the department, but the discussion of the question was Saint-Just's initiation into politics. He wrote about it both to Camille Desmoulins and to Robespierre, and it was at this time that he first became known to his future leader. He was present at the Feast of Federation on 14 July 1790, and in 1791 he published his second book, *L'Esprit de la Révolution et de la Constitution*. In 1791 he was on the point of being elected a deputy to the Legislative Assembly by his department, when attention was drawn to the fact that he was not yet twenty-five years of age and therefore not an active citizen. This fault was however remedied on 25 August 1792, when he attained the legal age, and in the following month Saint-Just was elected fifth, or excluding Tom Paine, who preferred to sit for the Pas-de-Calais, fourth, deputy to the Convention for the department of the Aisne.

The first speeches which Saint-Just delivered in the Convention exhibited a sturdy republicanism, which assured his popularity with the deputies of the Mountain. On 13 November 1792 he demanded, in the sense of Robespierre's speech of 5 December (Robespierre, *Speech IV*), that Louis XVI should be executed as an enemy to the country, not tried as a criminal; on 29 November he pro-

¹ Desmasures' *Histoire de la Révolution dans le département de l'Aisne*, pp. 112, 113.

pounded a financial scheme, which contained the germs of the future Law of the Maximum; on 16 December he demanded the banishment of all Bourbons; on 27 December he answered the arguments of Desèze, the King's counsel; and on 19 January 1793 he voted for the King's death in the following laconic terms: 'Puisque Louis XVI fut l'ennemi du peuple, de sa liberté et de son bonheur, je conclus à la mort.' During the great struggle between the Girondins and the Mountain, Saint-Just did not take at first a very leading part; he was not a recognized leader and was therefore not personally attacked like Danton and Robespierre, and he was not even considered of sufficient importance to be elected among the twenty-five members of the Committee of General Defence on 25 March 1793. In the month of May he came more to the front; to the Girondin dreams of federalism Saint-Just objected most strongly, and in two able speeches on 15 and 24 May he propounded a scheme of extreme centralization. It was as the opponent of federalism that he made his mark, and he was added to the first Committee of Public Safety on 30 May as one of the five deputies appointed to draw up a republican constitution. The Constitution of 1793¹ was more the work of Hérault de Séchelles, the constitutional reporter of the Committee, than of Saint-Just, and the latter's membership of the first Committee of Public Safety is chiefly distinguished by his elaborate report of 9 July against the proscribed Girondin deputies (*Speech I*). This report secured his re-election to the second or Great Committee of Public Safety on 10 July. On this Committee he attached himself closely to Robespierre, whose political conceptions he appreciated, and whose views he shared, and he laboured with Robespierre to establish the supremacy of the Committee. To this work Saint-Just contributed his share in his famous report of 10 October 1793, proposing that the Constitution of 1793 should be suspended, and that revolutionary government, that is the

¹ On the Constitution of 1793; see Stephens' *History of the French Revolution*, vol. ii. Appendix V. pp. 533-535.

rule of the Committee of Public Safety and the Reign of Terror, should be established until a general peace.

After this date Saint-Just became a man of action, and a man of action he remained until his death. This is not the place to examine the history of his famous missions to the armies, during which he restored discipline in the armies of the Rhine and the Moselle, and did much to turn the war in those quarters in favour of the Republic. It will be enough to indicate the exact periods of his absences from the Convention. His first mission to Alsace with his friend and constant associate Philippe Le Bas, to whose sister he was betrothed, lasted from 17 October until after the relief of Bitche on 1 Frimaire (21 November 1793), and is distinguished by his vigorous efforts to restore discipline. His second mission to Alsace lasted from 24 Frimaire (14 December 1793) until after the relief of Landau on 8 Nivôse (28 December 1793), and is marked by the arrest of Euloge Schneider, the 'Marat of Strasbourg,' and by the victory of the Geisberg and the recapture of the lines of Wissembourg. His third mission was to the Army of the North and lasted from 7 to 25 Pluviôse (26 January to 13 February 1794). On 1 Ventôse (19 February 1794) Saint-Just was elected President of the Convention, and the next period is that of his greatest political importance, for in it he was twice selected to represent the Committee of Public Safety before the Convention and to recommend the two great blows, which finally assured its despotism. On 13 Ventôse (3 March 1794) he read the report on which the Convention decreed that whoever vilified or attacked the dignity of the revolutionary government should be condemned to death, and on the following day the Hébertists were arrested. On 11 Germinal (31 March 1794) he read the report against the Dantonists, which sealed their fate (*Speech II*).

Saint-Just then returned to the career which best suited him, that of a man of action and a representative on mission. In this capacity he was present with Le Bas, with an interval only of 5 days in Prairial, at the headquarters of the Army

of the North and of the army which was to be the army of the Sambre-et-Meuse, from 10 Floréal (29 April 1794) until 11 Messidor (29 June 1794), an epoch marked by the successful advance of the armies of the Republic into Belgium and the great victory of Fleurus. When Saint-Just returned to Paris, he found that Robespierre was meditating a great blow to establish the Reign of Virtue, and he at once decided to act with Robespierre. On the evening of 8 Thermidor (26 July 1794) Saint-Just had a violent quarrel at the Committee of Public Safety with Collot-d'Herbois and Billaud-Varenne, who had just been driven from the Jacobin club by the Robespierriest Puritans, and on the following day he mounted the tribune of the Convention for the last time to read his last report which was couched in the sense of Robespierre's speech of the day before. In it he directly attacked the two deputies, instead of vaguely hinting as Robespierre had done. 'Il devait arriver,' he said, 'que le gouvernement s'altérerait en se dépouillant de ses membres. Couthon était sans cesse absent ; Prieur de la Marne était absent depuis huit mois ; Saint-André est au Port-la-Montagne ; Lindet est enseveli dans ses bureaux ; Prieur de la Côte-d'Or dans les siens ; moi, j'étais à l'armée, et le reste, qui exerçait l'autorité de tous, me paraît avoir essayé de profiter de leur absence. . . . Il a donc existé un plan d'usurper le pouvoir en immolant une partie des membres du Comité et en dispersant les autres dans la République, en détruisant le Tribunal Révolutionnaire, en privant Paris de ses magistrats. Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois sont les auteurs de cette trame.' The story of the events of 9 and 10 Thermidor is sufficiently well known. Saint-Just was arrested with Robespierre, rescued with him by Hanriot and Coffinhal, finally taken prisoner once more at the Hôtel de Ville by Barras and Léonard Bourdon, and eventually guillotined with his friends as an outlaw on the morning of 10 Thermidor (28 July 1794).

The following character of Saint-Just is given by his former colleague Barère : 'Il exécrait la noblesse autant qu'il

aimait le peuple. Sa manière de l'aimer ne convenait sans doute ni à son pays, ni à son siècle, ni à ses contemporains, puisqu'il a péri : mais du moins il a laissé en France et au dix-huitième siècle une forte trace de talent, de caractère et de républicanisme. Son style était laconique ; son caractère était austère ; ses mœurs politiques sévères ; quel succès pouvait-il espérer ?¹

Saint-Just was not a frequent speaker in the Convention ; he hardly addressed it more than twenty times according to M. Aulard (vol. ii. p. 454) ; but on every occasion on which he spoke after he became a member of the Great Committee of Public Safety, his words were of the profoundest importance. His reports were always most carefully written and constructed with the greatest skill to induce conviction into the minds of his audience. Three of them stand out prominently in the history of the Revolution, those of 9 July 1793 on the Girondins, of 10 October on revolutionary government, and of 11 Germinal (31 March 1794) on the Dantonists. Of these the first and third are here printed from the texts printed by order of the Convention ; the second is omitted because the arguments are much the same as those of Robespierre upon the same subject.

The chief authorities on the life of Saint-Just are Hamel's *Histoire de Saint-Just* (Paris, 1859) and Fleury's *Saint-Just et la Terreur* (Paris, 1851), of which the former is too eulogistic, the latter too abusive ; upon his oratory ; Aulard's *Les Orateurs de la Législative et de la Convention*, vol. ii. pp. 443-476, should be consulted. His ideas on politics can be best studied in his *Fragments sur les institutions républicaines*, which was published after his death in 1800, edited by Charles Nodier in 1831, and reprinted in Vol. XXXV of Buchez and Roux' *Histoire Parlementaire*.

¹ Barère, *Memoires*, vol. iv. p. 408.

SPEECHES OF SAINT-JUST.

I.

REPORT ON THE PROSCRIBED GIRONDIN DEPUTIES (9 July 1793).

ON 2 June 1793 the Convention under pressure from Hanriot and the Commune of Paris decreed the arrest in their own houses under the care of a gendarme of 29 leading Girondin deputies. Many of these men escaped, and a group of them assembled at Caen, where they prepared to raise an army to fight against the Convention. At Lyons, at Bordeaux and at Marseilles also demonstrations were made against the leaders of the Mountain; many cities prepared to send troops to concentrate at Bourges; France was on the point of being torn by a great civil war. It was under these circumstances that Saint-Just read the following report in the name of the first Committee of Public Safety to prove that these misfortunes were caused by the Girondins. It may be added that the Norman rising ended abruptly and never assumed the proportions of the war in La Vendée, for a single defeat at Pacy on 13 July and the prudent behaviour of the deputy on mission, Robert Lindet, effectually destroyed the hopes of the escaped Girondins in the important province of Normandy.

CITOYENS,

Vous avez de tout temps fait paraître votre dévouement à la République, en donnant au peuple, dans les premiers jours de sa liberté, l'exemple de la justice et de la soumission à vos propres lois.

Vous avez entendu, dès le commencement de vos séances, les réclamations élevées contre vos membres, et vous les avez obligés de rendre compte de leur conduite. Un membre

depuis peu a paru devant le Tribunal Révolutionnaire, accusé d'avoir provoqué la licence¹ ; un autre, relégué dans Marseille, attend son jugement². Au commencement du mois dernier, comme un complot formé contre l'établissement et l'unité de la République éclatait dans Paris et dans l'empire, vous avez consigné dans leurs maisons trente-deux³ membres de cette Assemblée, prévenus par le cri public d'en être les auteurs.

L'inquiétude de la République sur cet événement, les fables répandues par les ennemis de la liberté, devenues le prétexte de la guerre civile, l'impatience et le zèle des citoyens, les différentes lettres des détenus, qui demandent leur liberté, et surtout l'indulgence que l'on doit à quelques-uns, qui sont plutôt imprudents que coupables : tout invite la Convention Nationale à prononcer définitivement.

La conjuration que je viens vous entretenir est enfin démasquée. Je n'ai point à confondre les hommes, ils sont confondus ; je n'ai point à arracher, par la force du discours, la vérité sanglante de leurs cœurs ; je n'ai qu'un récit simple à vous faire, que de vérités reconnues à vous dire : on a sollicité Dillon de se mettre à la tête d'un soulèvement pour placer sur le trône le fils de Capet⁴, déclarer sa mère régente, et combattre les Jacobins et l'anarchie. Il a semblé à votre Comité que ce projet avait échoué contre l'insurrection du mois dernier ; *l'anarchie* était le cri de ralliement des conjurés ; on espérait, par l'excès des malheurs publics, arriver à ce point de justifier le plus grand de tous, celui de donner un chef aux Français.

Buzot et Gorsas⁵ tendent aujourd'hui secrètement la main

¹ Marat, tried by the Revolutionary Tribunal on 22 April 1793.

² Rebecqui.

³ Really 29 not 32 ; Rabaut de Saint-Étienne was counted twice as a Girondin leader, and as a member of the Committee of Twelve, and Fauchet and Isnard were only ordered not to leave Paris. See Stephens' *History of the French Revolution*, vol. ii. pp. 246, 523.

⁴ On this plot of Dillon's see Cambon, *Speech*, vol. i. pp. 536-539.

⁵ Gorsas (Antoine Joseph), born at Limoges, 21 September 1751 : kept a school at Versailles ; imprisoned in the Bicêtre, 1788, for .

à la Vendée. Si l'anarchie était la véritable cause de ces armements, ils auraient cessé depuis la Constitution ; ils auraient attendu avec respect l'expression de la volonté du souverain, qui ne peut pas errer : c'est un crime de prendre les armes lorsque le peuple est assemblé.

En réfléchissant sur le passé, en comparant les hommes à eux-mêmes, en rapprochant les faits, en analysant vos délibérations et les intérêts qui les ont agitées sous le masque du bien public, on ne peut nier qu'il ne se soit tramé, dans le sein de la Convention Nationale, une conjuration pour rétablir la tyrannie et l'ancienne constitution. Les principaux auteurs d'un dessein si funeste se sont enfin désignés eux-mêmes en prenant la fuite. Il n'était point permis autrefois de les soupçonner ; la défaite de tant de complots les avait instruits ; les périls qui pressent les pas des ennemis du peuple avaient nécessité plus de raffinement dans leur conduite ; ils n'étaient point ennemis audacieux de la liberté ; ils parlaient son langage, ils paraissaient comme vous ses défenseurs : ainsi, deux armées ennemies combattaient sous l'aigle Romaine.

Mais maintenant qu'après avoir excité parmi vous des orages qui vous ont forcés de déployer votre sévérité contre eux pour sauver la patrie ; maintenant qu'ils ont pris la fuite, et font ouvertement la guerre à la liberté ; maintenant qu'il est découvert qu'on ne vante point d'autre constitution et d'autres lois que celles qui auraient préparé le retour de la tyrannie, vous convaincrez facilement le peuple Français de la droiture de vos intentions ; et vous pouvez, comme le consul de Rome¹, jurer que vous avez sauvé votre patrie. Au moins n'attendez pas que votre Comité paye tribut à la faiblesse et à la superstition de

corrupting the morals of his pupils ; started the *Courrier de Versailles*, afterwards the *Courrier des Départements*, a most successful democratic journal ; one of the leaders on 20 June and 10 August 1792 ; elected to the Convention by the Seine-et-Oise ; Secretary, 10 January 1793 ; acted with the Girondins ; proscribed, 31 May 1793 ; escaped to Normandy ; outlawed, 28 July ; returned to Paris to see his mistress ; recaptured and executed, 7 October 1793.

¹ Cicero.

qui que ce soit. Le salut public est la seule considération digne de vous toucher ; l'état présent de la France, la dislocation du corps politique, tout annonce que le bien n'a point été fait, et que vous ne devez de ménagement à personne ; la République ne tient aucun compte des faiblesses et des emportements stériles : tout le monde est coupable quand la patrie est malheureuse.

Je reprendrai les événements à leur source ! Toutefois je ne rappellerai pas les opinions des membres pour vous proposer de les condamner sur ces opinions : vous en respecterez la liberté ; mais comme les violences qui ont éclaté dans le courant d'Avril et de Mai dans la République étaient suscitées depuis longtemps ; comme les passions et les intérêts qui créèrent ces violences ont souvent percé dans vos délibérations, je parlerai de ce qui s'est passé parmi vous ; vous suivrez la conjuration dans ses replis ; vous acheverez de connaître à quel péril vous avez arraché le peuple : car, dans l'agitation des premiers jours du mois dernier, vous sévîtes contre les détenus, comme on sévit le 10 Août contre la cour, par le sentiment de ses crimes. Tous les détenus ne sont point coupables ; le plus grand nombre n'était qu'égaré : mais comme dans une conjuration le salut de la patrie est la loi suprême, vous avez dû confondre un moment et l'égarement et le crime, et sacrifier sagement la liberté de quelques-uns au salut de tous ; les détenus, comme la cour, avaient fait la guerre aux lois par les lois : rien ne ressemble à la vertu comme un grand crime ; on a dû séduire les âmes faibles sous le prestige ordinaire de la vérité.

Depuis que la Convention Nationale est assemblée, deux partis ont paru sans cesse dans son sein, et surtout dans les occasions décisives, où il s'est agi de quelque loi funeste à la monarchie, ou de quelque acte nécessaire à l'établissement de la République.

Soit qu'on ait ménagé les choses pour amener une usurpation, soit qu'on ait voulu relever le trône pour la dynastie,

un dessein s'est conduit depuis le premier jour pour y parvenir. La majorité de la Convention Nationale, sage et mesurée, fluctua sans cesse entre deux minorités : l'une, ardente pour la République et votre gloire, négligeant quelquefois le gouvernement pour défendre les droits du peuple ; l'autre, mystérieuse et politique, empressée en apparence pour la liberté et l'ordre dans les occasions de peu de valeur, opposant avec beaucoup d'adresse la liberté à la liberté, absorbant avec art l'essor des délibérations, confondant l'inertie avec l'ordre et la paix, l'esprit républicain avec l'anarchie, imprimant avec succès un caractère de difformité à tout ce qui gênait ses desseins, marchant avec le peuple et la liberté pour les diriger vers ses fins, et ramenant les esprits à la monarchie par le dégoût et la terreur des temps présents.

Il y eut un Monk parmi vous. Cet homme défendit autrefois la monarchie ; il défendit depuis la République : il joua la misère, et il habitait à Saint-Cloud le palais des rois : il joua la délicatesse de la santé, qui semble un obstacle à l'audace ; il remuait l'empire ; il joua la douceur et les affections simples de la nature ; il se réjouissait du meurtre de son ennemi le 2 Septembre ; il appréciait tous les cœurs, tous les esprits, tous les intérêts, et séduisait leur propre inspiration pour les conduire vers le but où il tendait lui-même ; il fut trop défiant pour avoir des complices : il n'eut que des amis qui conspirèrent avec lui plutôt par la séduction de leur faiblesse ou de leur orgueil, que par malignité : cet homme fut Brissot : il eut de la finesse, il n'eut point de courage.

Il y en eut plusieurs qui, comme lui, tendaient au rétablissement de la monarchie ; mais ce fut plutôt par conformité de vue et d'ambition, que par concert. Chacun prétendit peut-être à conduire les autres ; le même projet leur fit prendre les mêmes moyens ; ils trouvaient dans la conduite l'un de l'autre un appui de leurs résolutions particulières, et marchaient plutôt ensemble qu'ils ne marchaient d'intelligence.

Quoi qu'il en soit, ils vous ont mis dans la nécessité de les réprimer, par la confusion et la violence qu'ils avaient jetées parmi vous ; vous avez reconnu quel péril menaçait la patrie, et l'impossibilité de faire des lois, s'ils étaient soufferts plus longtemps.

Les détenus, avant le 10 Août, avaient marqué beaucoup d'attachement à la monarchie.

Brissot avait écrit : 'S'il existe des hommes qui tendent à établir une république sur les ruines de la Constitution de 1789, le glaive de la loi doit frapper sur eux comme sur les partisans de Coblenz.'

Il semblait que l'on fit la guerre au Roi, à la République et aux deux chambres. On favorisait la déchéance, mais on faisait la guerre au parti républicain ; on travaillait donc pour un usurpateur, puisque l'héritier de la couronne était un enfant. On parla dans le temps du Duc d'York : ce même Duc d'York vous fait aujourd'hui la guerre avec beaucoup de politesse ; il indemnise le laboureur Français des dégâts de ses troupes : on croirait qu'il ménage son domaine.

On parla peu du Duc d'York en ce temps-là ; on parla beaucoup plus du parti d'Orléans ; il y eut beaucoup de prétentions qui n'osèrent point se montrer, et dont la postérité sera plus instruite : quel que fût le projet d'alors, la République était en horreur.

Il paraît qu'il n'était pas entré dans les vues de l'Assemblée Législative d'altérer la forme de la monarchie ; car elle vota, presque unanimement, la République à exécution. Pétion signa l'ordre à Mandat de tirer sur le peuple le 10 Août ; quelques autres ont tenté depuis de faire faire le procès aux auteurs de l'insurrection. Celui qui fut chargé de proposer la suspension du Roi le 10 Août, s'exprima ainsi au nom du Comité : 'Je viens vous proposer une mesure bien rigoureuse. Je m'en rapporte à la douleur dont vous êtes pénétrés, pour juger combien il importe au salut de la patrie que vous l'adoptiez sur-le-champ.' Vergniaud, qui

tenait ce langage, a-t-il deux cœurs : l'un qui s'afflige de l'abaissement du trône, l'autre ami de la République ? Selon toute apparence, on avait voulu parvenir à la déchéance du Roi sans compromettre la monarchie ; on voulait une révolution dans la dynastie, plutôt que dans la forme du gouvernement, et conserver un grand crédit sous une régence ou sous une usurpation¹.

On se conduisit habilement après le 10 Août ; on suspendit le Roi pour contenter le peuple et arrêter les progrès du parti républicain. La violence des esprits avait poussé le projet de la déchéance au-delà de son but. On n'osa point la proclamer, parce qu'on craignait de tout perdre et de renverser le trône. On gagna du temps : on espéra qu'une Convention Nationale en imposerait au parti républicain, et le ferait ployer ; on espéra que la Convention jugerait le Roi sans faire le procès à la royauté. Brissot fut à l'Hôtel de la Justice demander qu'on conservât les sceaux, et qu'on traitât le Roi avec les ménagements dus à son rang. Brissot a dû combattre la République : Cromwell, pour ne pas avilir le pouvoir d'un seul, respecta *le Roi* dans Charles I^{er} ; il avait conspiré contre elle, et ménagé la tyrannie.

Vous entendites, dès le premier jour, Manuel proposer que Pétion, qu'il appelait le Président de la France, logeât aux Tuileries, et que le peuple fût découvert en sa présence. Cette proposition semblait être faite pour conserver l'ombre de la puissance unique, et fixer les yeux pendant la vacance du pouvoir royal.

L'abolition de la royauté fut le signal des haines secrètes ; elle irrita les diverses prétentions, et les rallia. Ceux qui pensaient au Duc d'York, ceux qui pensaient à d'Orléans, ceux qui pensaient à la régence, tous s'unirent contre le parti républicain, leur ennemi commun. Comme l'opinion publique était redoutable, et que l'orage du 10 Août grondait encore dans le lointain, les plus zélés amis de la monarchie dissimulèrent ; ils feignirent d'aimer la République, mais

¹ Compare Vergniaud's account, vol. i. pp. 363-365.

ils combattirent avec beaucoup d'habileté tout ce qui tendait à l'établir ou à la faire aimer. On prit deux mesures également propres à neutraliser le parti républicain : l'une fut de retarder le jugement du tyran, sous prétexte de lui donner plus de solennité ; l'autre mesure fut ce système de terreur par lequel on sema d'abord de la défiance, et de la haine enfin contre Paris.

Quand vous arrivâtes ici, le Nord et le Midi se tenaient embrassés, le même enthousiasme pour la liberté unissait tous les Français, tout le monde courait aux armes, tous les départements étaient amis. Le premier transport de la liberté avait immolé des victimes ; mais il fallait pleurer sur elles, et n'accuser que le malheur des temps. La France est-elle plus heureuse depuis que des hommes qui se disaient sensibles ont allumé la guerre civile, ont promené par toute la France le glaive de Septembre, et rendu la conquête de cet empire plus facile ?

Buzot fut le premier à lancer ici la discorde : la vertu n'a point tant d'aigreur. On a cru longtemps à ce faux dehors de sentiment et de philosophie ; mais le secret de cette conduite fut de nous diviser pour nous dominer. Dès ce temps-là, on a tenté de diviser la France pour énerver la force et le caractère public, et rallier ensuite sous le gouvernement royal, par le sentiment de leur faiblesse, et par le besoin de s'unir, les départements ébranlés. Buzot déclama contre l'anarchie, et ce fut lui qui la créa ; on calme l'anarchie par la sagesse du gouvernement : on l'irrite par des clameurs qui sont toujours sans fruit. L'ordre eût régné dans la République, si l'on avait répété moins qu'il n'y régnait pas. On ne pouvait plus rétablir le trône qu'en le rendant médiateur entre les esprits divisés : jamais dissimulation ne fut plus raffinée. On a commis peu d'imprudences : ce temps fut couvert de ténèbres. On nous remplissait d'inertie avec impetuosité ; le mensonge ne flattait point ; il était brusque, il était farouche, comme l'est souvent la vérité pure. Si l'expérience du passé est de quelque prix

aux yeux des Français, qu'ils jugent les hommes de ce temps, comme la postérité sincère a jugé ceux qui ne sont plus, et qui, par leur habileté, ont su tromper leur siècle et leur patrie.

On fomenta de plus en plus les dissensions dans le sein de la Convention Nationale ; la colère s'empara des délibérations ; on noyait l'empire de libelles ; on demandait les assemblées primaires, sans leur offrir de constitution, et sans objet sage et déterminé ; on demandait la ratification des élections, votre renouvellement, votre exclusion des magistratures pendant six ans, pour faire des indifférents secrets au parti républicain (on le tentait inutilement) : on demandait votre translation ; on déclamaient contre les tribunes qu'on irritait sans cesse ; on plongeait la haine et la discorde dans les cœurs ; on mettait le trouble et l'inquiétude dans l'État, et l'on constituait en anarchie tout ce qui formait un obstacle à l'anarchie même et à la tyrannie.

Comme le déguisement et l'hypocrisie font le fondement des conspirations, on se doit défier beaucoup des apparences dont les conjurés savent ordinairement se couvrir.

Mais il suffit de prendre dans la nature des choses les moyens qu'on doit employer, lorsqu'on veut servir sa patrie et faire le bien, et ceux qu'on doit naturellement employer pour la trahir et faire le mal. Ceux donc qui dans les révolutions veulent fixer un gouvernement provisoire ou anarchique, ceux-là préparent sourdement le retour de la tyrannie : car ce gouvernement provisoire ne se pouvant soutenir que par la compression du peuple, et non par l'harmonie, le corps social finit par être assujéti : comme il n'y a point de forme du gouvernement constante, et qui repose sur des lois, tout dégénère et tout s'altère : il n'y a plus d'intérêt public, et le besoin du repos fait supporter enfin l'esclavage.

Un usurpateur qui veut arriver à son but par ce moyen, ne manque point de bonnes raisons pour perdre ceux qui s'y opposent. Tous les vices sont bientôt de son parti, de

même que tous ceux qui veulent jouir : le pauvre lutte quelque temps : mais comme la prudence lui manque souvent, et que l'empportement lui fait commettre des fautes, il est bientôt anéanti.

Voilà l'histoire de la France depuis un an. Tous les vices se sont cherchés et se sont unis ; le pauvre est resté seul couvert de la difformité de l'indigence et de la vertu. Votre emprunt d'un milliard est la cause secrète de beaucoup de mouvements et de beaucoup de dissimulations, comme l'abolition de la royauté.

Les détenus ont flatté tous les hommes corrompus : tout ce qu'ils ont dit tendait obliquement au despotisme ; ils n'ont point fait un pas qui ne conduisit à la monarchie : ils étaient tous présomptueux, et conséquemment nés pour servir le trône. L'âpreté d'une république convenait mal à Guadet et Vergniaud qui conseillaient les rois, et Pétion qui brigait l'honneur d'élever le fils d'un tyran : ils voulaient des honneurs, et la République n'offrait que des vertus stériles pour leur orgueil ; ils n'ont jamais présenté des lois ; ils n'ont cessé de dire que le parti républicain n'en voulait pas : ils refusaient de mettre en liberté les prisonniers de Lorient ; ils parlaient en faveur de la liberté des théâtres ; ils caressaient de la liberté ce qui flattait la licence des oppresseurs ; ils en blâmaient tout ce qui fortifiait les opprimés.

Les hommes habiles, et pervers en même temps, ont fini par sentir qu'il fallait suivre le peuple, persuadés que la ligne que parcourent les révolutions est horizontale, et que par les excès, les malheurs et les imprudences qu'elle entraîne, on retourne au point d'où l'on était parti. Le même peuple qui pleurait aux funérailles de Cromwell, accompagna d'acclamations le retour de Charles II, parce que la République de Cromwell était fondé sur un gouvernement provisoire qui ne reposait que sur lui.

La sagesse seule et la patience peuvent constituer une république ; et ceux-là n'en ont point voulu parmi nous, qui

ont prétendu calmer l'anarchie par autre chose que par la douceur et la justice du gouvernement.

Nous avons été les derniers détrompés sur la conduite des détenus. Tous les politiques de l'Europe les tenaient pour les partisans de la monarchie.

Comme on ne pouvait point dire au peuple que la Révolution du 10 Août était un crime, sans lui dire aussi, qui l'avait commis, on se tut sur cette révolution, mais on aigrit ses accidents : on flatta le peuple, on poursuivit, on persécuta les citoyens.

On aurait cru qu'il ne s'agissait point de fonder la République ; mais de punir tous ceux qui avaient détruit la monarchie : de là cette affectation de provoquer des ordonnances contre les troubles, lorsque le peuple était paisible. Buzot et Barbaroux insistèrent le plus sur ces sortes de lois : ils motivaient avec beaucoup de finesse la nécessité de les rendre : plus on les différait, plus leur ruse était satisfaite, et plus elle avait occasion de se répandre en amertume : ils enveloppaient toutes de formes odieuses et repoussantes, pour irriter la jalousie et la fureur dont ils se plaignaient ensuite avec une apparence de vertu : ils opposaient le souverain à la liberté des citoyens, et le souverain était opprimé dans toutes ses parties au nom de la dignité collective. On établissait peu-à-peu un système de défiance et d'épouvante sur le sort de la représentation nationale, et de crainte pour la liberté du peuple.

De là ces dénonciations faites par Louvet, par Barbaroux et par les autres, des projets de dictateurs et de triumvirs, lorsque ces fantômes de dictateurs et de triumvirs étaient tellement impuissants, qu'on les dénonçait, et qu'on les outrageait impunément.

De là ce culte pour un ministre dont on avait fait une idole pour accrédi-ter le combat qu'on livrait par lui à la République et à la vérité. Roland, tandis qu'il était ici l'objet de la vénération des détenus, qui tiraient parti de sa renommée, Roland, dans ce même temps, fomentait des

troubles à Lyon, et y excitait les nobles et les mécontents à la révolte.

Ce vaste système fut suivi dans tous ses points : on avait fait des réputations saintes dans le parti secret de la royauté ; on fit des réputations horribles dans le parti républicain.

Aucun de ceux qui avaient combattu le 10 Août ne fut épargné. La Révolution fut flétrie dans la personne de ses défenseurs : et de tous les tableaux consolants qu'offraient ces jours prodigieux, la malignité n'offrit au peuple Français que ceux de Septembre, tableaux déplorables sans doute : mais on ne donna point de larmes au sang qu'avait versé la cour. Et vous aussi, vous avez été sensibles aux agonies du 2 Septembre : et qui de nous avait plus de droit de s'en porter les accusateurs inflexibles, ou de ceux qui dans ce temps-là jouissaient de l'autorité et répondaient seuls de l'ordre public et de la vie des citoyens, ou de nous tous qui arrivions désintéressés de nos déserts ? Pétion et Manuel étaient alors les magistrats de Paris. Ils répondaient à quelqu'un qui leur conseillait d'aller aux prisons, qu'ils ne voulaient point risquer leur popularité. Celui qui voit égorger sans pitié est plus cruel que celui qui tue : mais lorsque l'intérêt a fermé le cœur des magistrats du peuple, et les a dépravés jusqu'à prétendre conserver leur popularité en ménageant le crime, on en doit conclure qu'ils méditaient un crime eux-mêmes ; qu'ils ont dû conspirer contre la République, car ils n'étaient pas assez vertueux pour elle ; ils ont dû déplorer les forfaits qu'ils ont laissé commettre, pour n'en être pas accusés ; ils ont dû jouer l'austérité pour adoucir l'horreur de leur conduite et tromper leurs concitoyens. Accusateurs du peuple, on ne vous vit point le 2 Septembre entre les assassins et les victimes. Quels qu'aient été les hommes inhumains qui versèrent le sang, vous en répondez tous, vous qui l'avez laissé répandre. 'Morande¹ est-il assassiné ?' disait Brissot. Morande était

¹ Théveneau de Morande (Charles), born at Arnay-le-Duc, 1748 ; son of a procureur ; educated at Dijon ; served for a time in the

son ennemi ; Morande était dans les prisons ; les mêmes assassins ont provoqué des lois de sang contre le peuple, les mêmes assassins ont provoqué la guerre civile.

L'épouvante se reproduisait sous toutes les formes : on devait en attendre que l'indignation finirait par allumer la guerre intestine.

Les détenus demandèrent la force armée : tout s'émut dans la République ; on trembla pour vous ; la Convention rejeta constamment cette mesure, qui pouvait troubler la patrie.

Le véritable but de cette proposition fut de défendre dans Paris les débris du trône ; on eût entretenu perpétuellement la division entre les citoyens, et on aurait régné ; on aurait déclaré la guerre à toute l'Europe comme on l'a fait depuis, pour attirer l'attention des esprits au dehors, pour diminuer le nombre des bons citoyens, pour rappeler la première Constitution par la nécessité d'un gouvernement vigoureux après nous avoir mis l'Europe sur les bras.

Le Roi aurait été déchu, et les intrigues de l'été dernier auraient repris leur cours.

Ce qui fait croire qu'on a tout tenté pour empêcher qu'on ne donnât une forme de gouvernement à la République et pour tout embrouiller, c'est le silence qu'on garda sur les propositions de Kalkreuth le 24 Octobre après l'évacuation de la Champagne. Kalkreuth en effet fit des propositions à Kellermann¹ ; celui-ci en fit part au Conseil ; quelques-uns

dragoons ; imprisoned by a *lettre de cachet* at For l'Évêque and Armentières ; settled in London ; published *Le Philosophe cynique* there, 1771 ; *Le Gazetteur cuirassé*, 1772 ; but was bribed by the French court through Beaumarchais not to publish *Anecdotes secrètes sur la Comtesse du Barri*, 1776 ; founded the *Courrier de l'Europe* with Brissot and Swinton, 1784 ; quarrelled with Brissot ; returned to Paris, and from June 1791 to August 1792 edited the *Argus patriotique*, a royalist journal, attacking Brissot ; arrested in August, but escaped, 2 September 1792 ; died, 1803.

¹ Kellermann (François Christophe), born at Strasbourg, 30 May 1735 ; served through the Seven Years' War, and became captain ; then served in Poland, 1771, with the Confederation of Bar ; promoted *maréchal-de-camp*, 1785 ; commander of the troops in Alsace, 1791, and commander-in-chief of the army of the Rhine, 1792 ; repulsed the Prussians at Valmy, 20 September 1792 ; retook Verdun and Longwy,

des détenus dominaient le Comité Diplomatique ; ils dominaient le Conseil par l'autorité de Roland. Kellermann s'est plaint depuis du peu de cas qu'on avait fait de ses lettres. Vous pouvez bien aimer la paix, mais vous ne craignez point la guerre. Vous pouvez être au-dessus des propositions de Kalkreuth et des tyrans, mais on a dû vous en instruire.

Les détenus, qui n'avaient point voulu la paix, furent cependant les premiers à affecter de la faiblesse et de la crainte, par rapport à l'étranger, sur la mort du Roi. Le Roi mort, la royauté mourait avec lui ; le trône était déshonoré ; il n'y avait plus d'espérance d'empêcher que la République ne fût fondée par ceux-mêmes qui avaient porté l'arrêt du tyran : il y a apparence qu'on refusa la paix prématurée demandée par Kalkreuth, et qu'on la réserva pour être un moyen de conciliation dans l'affaire du tyran.

En effet, Brissot, qui n'avait pas craint l'Europe l'été dernier, et qui lui-même avait proposé la guerre dans le dessein de distraire l'esprit de révolution et de raffermir la monarchie ; Brissot, qui n'avait point voulu la paix du 24 Octobre, menaça la Convention Nationale des armes de l'Espagne et de l'Angleterre ; et si Brissot avait pu vous amener à vous laisser influencer par la terreur dans ce jugement, la même nécessité ne pouvait-elle pas ensuite vous contraindre à conserver la monarchie ? les armes dont on vous menaçait pour vous demander une chose, n'auraient-elles pas eu la même puissance pour exiger le reste ?

L'appel au peuple fut proposé par les détenus, il fut favorisé par l'erreur : vous savez maintenant quel parti les royalistes pouvaient tirer de cette mesure, et la France entière l'a envisagée avec effroi.

12 and 18 October 1792 ; commanded Army of the Alps, 14 November 1792 ; suspended, April 1793, but reappointed, 21 May ; invaded Piedmont and covered siege of Lyons ; deposed, 18 October 1794, and imprisoned in the Abbaye ; acquitted, 8 November 1794 ; again commanded Army of the Alps, 1795-97 ; inspector-general of cavalry, 1798 ; senator, 1800 ; marshal, 1804 ; created Duc de Valmy, 1808 ; peer of France, 1814 ; died, 12 September 1820.

Mais ce qui achève de convaincre qu'on a voulu dominer la Convention Nationale et la République par le désordre et la terreur, c'est qu'on fit tout avant la mort du Roi, pour vous confondre et vous intéresser par de plus grands périls à tout sacrifier à une paix, dont la royauté devait être le prix.

L'attention de Brissot s'étendit dans l'autre hémisphère. Brissot dominait le Conseil : il y fit nommer son beau-frère. Dupont, vice-consul-général à Philadelphie. Je n'en dirai pas davantage ; je ne m'étendrai pas pour accuser Brissot d'avoir été d'intelligence avec l'Angleterre : peu vous importe ; Cromwell n'est plus, ni Mazarin ; vous ne voulez que justifier aux yeux des Français votre sévérité envers les détenus, et l'Europe n'a rien à démêler entre nous. Mais tandis que l'on trompait la Convention Nationale au-dehors, on conspirait contre elle au-dedans. Barbaroux, le 14 Janvier, requit un bataillon de se porter sur la Convention Nationale : quelques-uns de ces volontaires avaient crié publiquement : 'Vive Roland, vive le Roi !' Cette affaire a été instruite.

Le procès du tyran fut entrecoupé d'une foule d'incidents savamment combinés ; on avait produit beaucoup de papiers, pour allonger la procédure et la neutraliser : lorsqu'on demandait qu'on jugeât le Roi, les détenus répondaient qu'on ne voulait point s'occuper du peuple, et qu'on voulait déshonorer le nom Français. Pétion proposa d'user de clémence ; on alluma des querelles incidentes et sérieusement ridicules, sur la police de Paris, sur la liberté des théâtres, sur la diplomatie ; tout fut mis en usage pour sauver le tyran, ou plutôt la tyrannie.

On compta beaucoup sur ce Dumouriez, qui connut assez peu les causes de la destruction de la monarchie, pour prétendre la relever par la force des armes et par l'audace. Dumouriez ne s'expliqua point tant que le Roi vécut ; il traîna son armée dans la Belgique pour qu'elle ne fermentât point dans ses foyers et pour l'opposer par la suite au parti

républicain, s'il venait à triompher. Dumouriez, selon toute apparence, n'eut en vue que sa propre fortune, aux dépens de la cour d'abord, et de la République après, soit qu'il devînt assez puissant pour opprimer sa patrie, soit qu'il devînt l'heureux imitateur de Monk. Il paraît que le tyran n'eut aucun ami attaché à sa personne, qu'on voulait la déchéance, et qu'on ne s'intéressait à lui conserver la vie que pour sauver le trône pour se rendre moins odieux et se faire un mérite auprès des vainqueurs, si la Révolution succombait. D'ailleurs, on ne pouvait espérer de crédit sous un homme qui regrettait la tyrannie, et avait tout fait pour la ressaisir, sous un homme impénétrable, qui soutenait sa noblesse et lui tendait les mains ; on s'irritait des mépris de cette ancienne cour, on craignait sa dissimulation : voilà pourquoi l'on proscrivait les deux chambres et la république ; alternative délicate entre laquelle il fallait se maintenir pour dominer. Cette mesure eut l'avantage de flatter tous ceux qui voulaient la Constitution de bonne foi ; on attendait tout sous un usurpateur qui eût soigneusement écarté des affaires les amis de son prédécesseur, les émigrés, les partisans de la République, et qu'on se promettait de gouverner, si le secret et les vues cachées de la déchéance avaient été ignorées jusqu'alors ; on les vit enfin au grand jour après la mort du Roi.

Dumouriez se déclara pour le jeune d'Orléans¹ contre le fils du tyran mort ; on en pourrait conclure que la déchéance insinuée par Brissot et par les détenus dans la législature avait terminé l'objet ; car quel autre projet pouvait-on servir lorsqu'on ne voulait point de république ? Les républicains demandaient également la déchéance, mais ils conspiraient pour la mort ; ils l'ont prouvé depuis. Comment imaginer que Brissot et les autres, liés depuis par composition avec Dumouriez, n'avaient pas le même but lorsqu'ils tenaient la même conduite ? je dis par composition, car ils s'étaient

¹ Elder son of Philippe Égalité, Duke of Orleans, known before the Revolution as Duc de Chartres, then as General Égalité, eventually King of the French as Louis Philippe.

réconciliés ; et les hommes publics ne se raccommoient qu'aux dépens du peuple et parce qu'ils se craignent. Comment croire que Dumouriez et ses amis étaient divisés d'intérêt ; que les détenus prétendissent se passer de l'armée et du général, et celui-ci n'user pas des amis qu'il avait dans la Convention ?

On avait déjà proposé l'expulsion des Bourbons,¹ pour intéresser, pour essayer l'esprit de l'armée.

Madame Sillery² et Mademoiselle d'Orléans³ paraissaient parmi les soldats ; le jeune Égalité s'était rendu le familier de ses compagnons d'armes ; la pitié du soldat devait s'émouvoir en faveur d'une jeune fille proscrite et d'un jeune homme qu'on semblait livrer à ses bourreaux. Buzot, par cette proposition, se donna de la popularité ; il donnait le change sur ses véritables intentions ; et par cet artifice ingénu, tous ceux qui combattaient cette mesure, semblaient servir la faction d'Orléans.

Danton, au mois d'Octobre, proposa la peine de mort contre ceux qui parleraient de rétablir la royauté. Buzot avait trouvé cette loi illusoire ; un usurpateur, disait-il, est au-dessus de ces sortes de lois ; elle fut rejetée. Buzot la reproduisit lui-même quatre mois après : la première fois il la combattit parce qu'elle eût fait faire un pas de plus à la République, et rassuré sur des prétentions qu'il avait besoin de combattre pour intéresser : quand il la proposa une seconde fois, on pouvait dire qu'il comptait lui-même sur le courage et le pouvoir de l'usurpateur.

Tout ne tarda point d'éclater, la conjuration était en vigueur ; Dumouriez commençait à ne plus dissimuler. Miranda écrivit à Pétion les dispositions où il voyait Du-

¹ On 16 December 1792.

² Better known as Madame de Genlis.

³ Eugénie Adélaïde Louise, known as Madame Adélaïde, born at Paris, 25 August 1777 ; only daughter of the Duke of Orleans ; educated by Madame de Genlis ; left France with her elder brother, the Duc de Chartres, in March 1793 ; lived, generally with him, in exile until 1814 ; encouraged him to accept the throne in 1830, and became his most trusted adviser ; died at Paris, 30 December 1847.

mouriez. Pétion n'en intruisit point la Convention Nationale.

Le Roi n'était plus. Les déclamations contre l'anarchie avaient redoublé depuis quelque temps : on avait excité au pillage dans Paris. Le valet de Buzot fut arrêté dans les rassemblements, échauffant le peuple. On avait lassé l'armée par le dénûment et la misère, on avait indisposé la France contre Paris ; les généraux et les détenus marchaient de concert ; le recrutement était retardé par Bournonville et quelques corps administratifs. La Convention envoie des commissaires dans la République pour appeler le peuple aux armes ; mais l'intrigue les y poursuit : on les fait passer pour de superbes proconsuls : Bourdon est assassiné dans Orléans ; Saint-André est insulté et menacé dans la même ville ; on écrit pour faire arrêter les autres. Les détenus s'opposent à ce qu'on déclare Orléans en état de rébellion. Dumouriez n'attend point que son armée se soit remplie de nouveaux soldats, il marche, il est défait à Nérvinde ; son dessein n'était point d'éclater sitôt, il voulait vaincre encore, il se battit en déterminé pour se vendre plus chèrement. Quand il se vit vaincu, il craignit de perdre avec d'autres batailles la considération qu'on avait pour lui : il éclata donc, il fuit de la Belgique, et se rendit l'ennemi favorable en se hâtant de lui sacrifier le reste de sa fortune. Il fait partir Devaux et Miaczinski pour surprendre et livrer Lille et les places fortes. Dumouriez déclare la guerre à la Convention Nationale, il la menace de l'obéissance et de l'aveuglement de son armée ; il demande un roi et se déclare pour d'Orléans fils et pour quelques-uns des détenus, qu'il appelait la portion saine de la Convention. Lorsqu'on accusa ces derniers d'être les complices de Dumouriez, on les vit sourire : la dissimulation sourit, l'innocence s'afflige ; dans les révolutions ceux qui sont les amis d'un traître sont légitimement suspects.

Le mauvais succès de la trahison de Dumouriez sembla irriter le dépit de ses partisans.

On répandit dans Paris une affiche dont voici quelques passages :

‘Réveillez-vous, républicains ; pardonnez à l’ancien mépris des bourgeois, puisqu’aujourd’hui ils sont disposés à vous secourir et à vous aimer.’

‘Ralliez-vous donc au peuple industriel et aux bourgeois, pour faire une guerre implacable aux brigands qui vous séduisent et qui vous égarent. Réveillez-vous, républicains. Bourgeois, peuple industriel, sans-culottes, réunissez-vous. armez-vous, formez de saintes associations ; quittez un instant vos travaux, et ne les reprenez que quand vous aurez chassé les brigands des clubs, des sections, et de la Convention Nationale, et qu’elle sera composée entièrement de vrais républicains et d’amis de la concorde et des vertus, protégés par l’union de tous les braves citoyens de Paris avec tous les bons citoyens des départements, pour braver tous efforts des méchants et vous donner de bonnes lois.

‘Ralliez-vous, citoyens, et ralliez-vous promptement, ou demain vous tomberez sous le couteau des proscriptions et de la guerre civile.

‘Citoyens, tremblez : le complot des brigands est renoué ; je suis averti par un de leurs complices que d’ici à Dimanche les deux tiers des députés, les signataires,¹ et une grande partie des bourgeois doivent être massacrés. Citoyens, armez-vous sur-le-champ : aux armes, aux armes ! brave section des Gardes-Françaises, mettez-vous à notre tête ; marchez aux Jacobins, aux Cordeliers, à la Commune, à la Convention Nationale ; immolez les brigands, ou tout est perdu.’

Cette affiche était signée *Harrington*. Elle était longue et véhémence, on voulait réveiller l’effroi, alarmer les esprits, et l’on provoquait hautement, au nom de l’ordre et de la

¹ These were the signatories of the petition of the ‘*Huit Mille*,’ of the 8,000 presented to the King in June 1792 to protest against the formation of a camp near Paris.

paix, le meurtre d'une partie de la Convention Nationale et la guerre civile. Il y avait eu quelques bruits aux Halles : le Maire de Paris apprend qu'on a répandu dans le peuple un grand nombre de ces affiches ; le lendemain, il reçoit du Conseil l'avis qu'on en voulait aux jours de Bournonville, que ce ministre et le côté droit de la Convention devaient être égorgés par les vainqueurs de la Bastille, qui s'introduiront sous prétexte de défiler avant de partir : le Maire prend les précautions convenables ; il va même trouver les vainqueurs de la Bastille, il les trouve tranquilles.

L'affiche est répandue le lendemain avec plus de profusion. Réal,¹ substitut du Procureur de la Commune, remet au Maire une lettre par laquelle on l'avertit que la moitié de la Convention va être assassinée par des scélérats, et on l'exhorte à agir pour la bonne cause.

Le Maire lui demande s'il connaît l'auteur de la lettre. Réal répond qu'il la croit d'Aubert. Le Maire est appelé par les ministres pour se concerter sur les malheurs dont la patrie est menacée ; il s'y rend ; tout était paisible ; la majorité du Conseil Exécutif paraissait être dans le secret.

L'aide-de-camp de Bournonville, aposté, apprend au Conseil, en présence du Maire, qu'Aubert a parlé de rassemblements et de projets sinistres de scélérats.

Un homme de police, aposté de même, accourt au Conseil, avec un commissaire de la section des Champs Elysées. Celui-ci présente au Maire une lettre dans laquelle on lui dévoile le complot d'égorger la moitié de la Convention : on lui présente comme seul moyen de prévenir ce crime, de

¹ Réal (Pierre François), born at Chatou near Paris, 28 March 1757; was a procureur in 1789; during the Revolution became a great friend of Danton, and member of the Cordeliers Club; public accuser to the Revolutionary Tribunal of 17 August 1792; elected substitute to Chaumette as Procureur of the Commune of Paris, January 1793; dismissed and arrested at the time of Danton's arrest; released after Thermidor; edited the *Journal des Patriotes de 1789* with Méhée la Touche; a distinguished avocat; defended Babeuf; arranged coup d'état of Brumaire, 1799, with Fouché; councillor of State, 1800, and of police, 1804; count, 1808; minister of police during the 'Hundred Days'; exiled, 1816; allowed to return, 1818; died, 7 May 1834.

battre la générale, et d'assembler toutes les sections armées autour de la Convention.

On ajoute que plusieurs présidents et commandants de sections sont prêts ; et que si le Maire a besoin des signatures de quelques députés, on va les lui procurer.

Le Maire s'informe de l'auteur de la lettre : l'homme de police répond qu'il croit qu'elle est d'Aubert ; la lettre est de la même main que la lettre écrite à Réal. On apprend à l'instant qu'Izarn-Valady,¹ député, vient d'être arrêté au corps de garde de l'Oratoire, criant qu'il faut marcher au secours de la Convention, qu'elle est en péril. Cependant la Convention et Paris sont tranquilles, les vainqueurs de la Bastille ont défilé modestement, on célèbre une fête, aucun bataillon ne se prête à ce mouvement de terreur, le coup qu'on veut porter par elle est manqué.

On cherchait Aubert, un agent-de-change se présente à la Mairie pour son défenseur ; le Maire le consigne jusqu'à ce qu'il ait déclaré où est Aubert : ainsi pressé il annonce que celui qu'on cherche n'est point le vrai coupable ; que l'affiche est de Valazé ;² que celui-ci ne désavouera pas. L'agent de change est conduit à la police, où il fait sa déclaration ; il est conduit ensuite chez le Ministre de l'Intérieur, où il la

¹ Valady Jacques Godefroy Charles Sébastien Xavier Jean Joseph d'Izarn de Fraissinet, Marquis de), born at Bauassac in the Lozère, 23 September 1766 ; of a noble family ; an officer in the Gardes Françaises, 1781-88 ; married a daughter of the Marquis de Vaudenil, 1788, who had no dowry, and was disowned by his family and had to resign his commission ; elected to the Convention by the department of the Aveyron, 1792 ; was a leading Girondin and spoke in favour of Louis XVI on his trial ; proscribed, 2 June 1793 ; escaped to Caen and aided the Norman insurrection ; outlawed, 28 July ; escaped to Bordeaux, then to Périgueux, where he was recognized and guillotined without trial on 4 December 1793.

² Valazé (Charles Éléonor Dufriehe de), born at Alençon, 23 January 1751 ; was an avocat there in 1789 ; elected an administrator of the district of Alençon, 1790, and first deputy to the Convention for the department of the Orne, 1792 ; on 6 November 1792 brought up the report of the Committee on the papers seized at the Tuileries ; Secretary of the Convention, 27 December 1791 ; moved the prosecution of Marat, April 1793 ; proscribed, 2 June 1793 ; refused to escape ; ordered to be tried, 3 October 1793 ; condemned, 30 October, and committed suicide in the court house.

répète. Ce fut la fable de Tartuffe : Valazé fait prier le Maire de ne le dénoncer point : Valazé était l'âme du trouble, il était Harrington, il était Aubert, il était l'agent-de-change, il était les sections armées, il était l'épouvante du côté droit et du Conseil : il voulait une émeute, au milieu de laquelle les conseils donnés dans l'affiche auraient été exécutés ; il voulait justifier l'éveil qu'il avait donné ; rien ne put agiter le peuple, le peuple resta immobile. Nous verrons par la suite le même plan reproduit peut-être avec plus de succès, le 31 Mai, pendant lequel l'intrigue fut noyée dans le débordement du peuple.

Je ne vous rappellerai pas avec quel art on répandit ensuite dans la France l'horreur des crimes de Paris. Vous vous souvenez avec quelle acrimonie Valazé et ses compagnons parlaient ensuite, irrités par leur impuissance, avec quelle fureur ils agitaient vos séances et soufflaient parmi vous la haine et la défiance implacable ; le crime marchait en triomphe au milieu de vous et entraînait tout par ses paroles. Les honneurs et la confiance aveugle, que s'accordent les magistrats entre eux, sont une tyrannie ; nul individu ne doit être vertueux ni célèbre devant vous, car un peuple libre et une assemblée nationale n'est point faite pour admirer personne. La Révolution avait créé un patriat de renommée : ce respect humain a conduit la chose publique à deux doigts de sa perte ; on n'examinait point ce qui était bien en soi-même, mais qui l'avait fait ou l'avait dit. Le bonheur public est la mesure des reputations. Interrogez l'état de la France : on a tout sacrifié à la passion de rétablir la monarchie en sauvant le tyran.

Voici un passage d'une lettre trouvée chez Gardien¹, membre de la Commission des Douze, sous la date du 20 Janvier dernier :

¹ Gardien (Jean François Martin), born, 1760 ; was a procureur at Château-Renault, 1789, and elected procureur-syndic of that district, 1790 ; deputy to the Convention for the department of the Indre-et-Loire, 1792 ; sate with the Girondins ; a member of the Committee of Twelve, 10 May 1793 ; proscribed, 2 June ; ordered to be tried, 3 October ; guillotined, 31 October 1793.

‘Estaing¹ offre le bonjour et l’hommage de son respect au législateur Gardien ; *la confiance attire le même sentiment* ; elle exige. Voici mon souhait : je ne sais s’il est probable, mais il a pour objet l’utilité et la dignité de la République.

‘Je voudrais qu’au dernier moment, que lorsqu’il n’y aura plus rien à dire sur les projets et sur les hommes, que lorsqu’il ne pourra rien rester à dévoiler, la grande majorité des fédérés et des sections, calme, sans tumulte et sans arme aucune, sollicitât et obtint de la Convention le rapport du décret², la commutation, et que Paine³ se faisant fort des Américains, et un des commissaires, conduisit au même instant la source de nos maux sur le *Républicain*. Ce vaisseau tout prêt à Brest pourrait vraisemblablement appareiller. Par la même raison qui existe, il porterait à d’autres républicains zélés, tranquilles et fidèles, un ci-devant roi et sa famille.’

Je ne vous rappellerai point ce que fit Thomas Paine ; il ne voulut point faire le mal : des mains pures ne l’eussent point fait chez des hommes moins corrompus. Respectez un appui de la liberté de l’autre hémisphère ; ne le condamnez pas, car on l’a trompé. On a voulu sauver la tyrannie, vous n’en doutez plus ; voilà la cause de la

¹ Estaing (Charles Hector, Comte d’), born at the Château of Ruvel in Auvergne, 1729 ; of a noble family ; at first served in the army in India, taken prisoner at the siege of Madras, 1759 ; after the peace of Paris joined the navy ; served in the West Indies as Vice-Admiral, 1778 to 1780 against the English ; adopted the principles of the Revolution ; commandant of the National Guard of Versailles, August–October 1789 ; arrested as a suspect, October 1793 ; guillotined 9 Floréal (28 April 1794).

² The decree condemning the King to death.

³ Paine (Thomas), born at Thetford, 29 January 1737 ; son of a stay-maker ; set up as a stay-maker at Sandwich, then got a place in the excise ; went to America and supported the cause of American independence ; published *Common Sense*, 1776 ; secretary to the Foreign Committee of Congress, 1779 ; speculated in making iron bridges, and was imprisoned for debt ; published the *Rights of Man*, defending the French Revolution, 1791 ; prosecuted for it, 1792 ; elected to the Convention by the Pas-de-Calais ; a member of the Constitutional Committee ; expelled from the Convention as a foreigner, 12 January 1794, and imprisoned ; wrote the *Age of Reason* in prison ; released, November 1794 ; returned to America, 1802, and died at New York, 8 June 1809.

fureur qu'on a montrée : la République ne compose pas avec la royauté, la République ou le Roi devaient périr : vous l'avez vu depuis ; ceux qui voulaient sauver le Roi ont tout fait pour perdre la République. On se plaignait de vos tribunes et de leurs mouvements ; mais les partisans nombreux de la tyrannie, répandus sur toute la République et déclamant sans cesse contre votre autorité, étaient-ils plus respectueux ? Les cris, que vous n'entendiez pas, et qui proclamaient la guerre civile, étaient-ils innocents ? Il est consommé le criminel projet d'aveugler la France, d'armer les Français contre les Français, et de nous ramener à la monarchie par la tourmente de la liberté ; il est consommé le projet d'étouffer dans Paris cette population, l'effroi de la tyrannie : on l'avait tenté par la force armée, on a cru réussir par la terreur. Toutes les pièces qu'on a remises au Comité l'attestent ; elles prouvent que tous les moyens ont été pris depuis longtemps d'exciter tous les peuples à se révolter ; on comptait sur le surhaussement des denrées, on comptait sur le ressentiment des uns, sur l'intérêt, les passions et l'aveuglement des autres.

Le dessein de rétablir le despotisme fut continué : on n'avait pu compter sur Paris seul ; on renoua tous les lambeaux qu'il y avait dans la République, et le crime étendit ses bras autour du peuple Français ; on donne l'alarme aux propriétaires ; on n'entend plus la vérité parmi les cris aigus des gazettes et du mensonge. On croit à Paris qu'on égorge la République ; on pâlit dans la République ; on croit qu'on égorge à Paris.

Les bruits les plus sinistres étaient répandus dans le Midi ; on écrivait de Bordeaux, le 26 Mai, que Dufour et Parens y étaient de retour ; qu'ils y disaient au peuple d'avoir laissé Paris en feu ; qu'il fallait marcher sur Paris ; qu'il était affaibli ; que les brigands qu'il renfermait étaient partis pour la Vendée et les frontières ; que pendant leur séjour ils avaient assisté aux conciliabules de Pétion et Valazé ; qu'ils y avaient été admis par les députés de

Bordeaux ; que dans ces conciliabules se trouvaient quarante membres de la Convention ; qu'on y avait conclu le meurtre d'une partie de la représentation nationale ; qu'on devait battre le rappel dans les départements pour faire marcher cent mille hommes sur Paris.

Dufour et Parens annonçaient que les députés de Bordeaux n'étaient peut-être plus, et qu'ils délibéraient sous le couteau : quelques-uns des détenus avaient déjà dit que leur projet ne réussirait pas, que quelqu'un d'entre eux ne fût assassiné ; ils enviaient le couteau de Paris, ils enviaient au parti républicain le coup qui perça Saint-Fargeau¹. Que voulaient-ils donc faire avec du sang ? Cependant, les sections de Bordeaux s'agitent ; on y propose une adresse aux départements pour les inviter de prendre les armes ; le peuple de Bordeaux est sage ; il délibère, il ne précipite point cette adresse.

Les mêmes choses se passaient (dans le courant de Mai) dans Marseille, dans Lyon, dans la Corse. Là, des tyrans régnaient, allumaient la guerre civile, et se rendaient indépendants ; Paoli déclamaient en Corse contre l'anarchie : il conspirait aussi au nom des lois. Paris était inquiet, les malveillants y levaient le front ; l'enrôlement avait produit quelque tumulte ; Buzot avait réclamé hautement la liberté de ceux qu'on avait arrêtés ; le désespoir de la vertu luttait contre celui du crime ; vous étiez agités plus que jamais ; les conjurés dénonçaient les conjurations, comme avait fait la cour. Elle fait arrêter, pendant la nuit, des citoyens et des magistrats². Cette Commission³, d'abord choisie pour chercher la cause des troubles et les apaiser, les excite elle-même : sa tyrannie menace des attentats imaginaires qu'elle poursuit et qu'elle suppose ; elle a l'art de faire envisager les plaintes qu'on porte contre sa violence comme le tour-

¹ Lepeletier de Saint-Fargeau was murdered by Paris on 20 January 1793 ; see Danton, *Speech VII*, vol. ii. p. 182.

² The arrest of Hébert, Varlet and Dobsent by the Committee of Twelve ; see Stephens' *History of the French Revolution*, vol. ii. p. 241.

³ The Committee of Twelve appointed 10 May 1793.

ment d'un parti démasqué, et la crainte que sa vertu inspire aux méchants ; elle semble vouloir exécuter le premier plan de Valazé, celui d'assembler les citoyens par la terreur, et de les mettre aux mains par la jalousie, par la vengeance, par la défiance et par les méprises.

Vous vous souvenez, citoyens, que dans ce même temps la République entière était remuée ; qu'on appelait les suppléants à Bourges ; que les corps administratifs de l'Eure, du Jura, du Calvados, de la Gironde, et des Bouches-du-Rhône avaient en quelque sorte proclamé leur indépendance, et qu'on avait soulevé la France. Le coup portait des conciliabules de Valazé et de ceux de Saint-Cloud : là l'intrigue avait remplacé la cour, et Madame Brissot logeait au palais de la ci-devant Reine, et recevait souvent la plupart des détenus.

Depuis longtemps plusieurs membres de la Convention excitaient à la révolte les corps administratifs de leurs départements. Tous ont été sollicités, dans le courant de Mai, de prendre les armes ; le plus grand nombre a résisté, les autres ont été trompés sans doute.

Cependant, la Commission des Douze aigrit de plus en plus les esprits ; elle vous annonce qu'un complot est près d'éclater. *Valazé tenait, au commencement de Mars, le même langage.* Elle vous propose de doubler vos gardes et de faire fermer les sections ; elle se dit le dernier asile de la liberté ; elle vous glace par des récits funestes ; elle délibère armée au lieu de ses séances. Bertrand¹, lui seul, l'un de ses membres, veut inutilement l'arrêter dans ses excès. Elle feint des périls, afin d'accroître son pouvoir ; la commotion est universelle. Plus la Commission répand d'effroi, plus elle a occasion d'en répandre, et plus aussi elle

¹ Bertrand La Hosdinière (Charles Ambroise) was a procureur at Falaise in 1789 ; supported the Revolution, and was elected to the Convention by the Orne ; as a member of the Committee of Twelve he was arrested, 2 June 1793, but was released and allowed to resign his seat in the Convention, 29 July ; a member of the Council of 500, 1798-1800 ; exiled as a regicide, 1816 ; died at Brussels, 1819.

se montre violente. Elle dépose et reprend à son gré ses fonctions ; les dangers qu'elle semble courir la rendent plus intéressante ; elle va tout oser impunément. Valazé, par une lettre circulaire, avait appelé en armes ses compagnons, le 22 Mai, au lieu de vos séances.

Le peuple s'assemble autour de vous ; il demande justice pour ses magistrats et pour lui-même qu'on accuse ; c'est un jour de deuil populaire. Vous avez vu, dans le passage de la lettre de d'Estaing, le projet de réunir la majorité des fédérés et des sections pour demander le rapport d'un décret. Pourquoi cet appareil et cette intrigue ? Et quand le peuple aujourd'hui s'assemble pour vous demander justice, on le trouve licencieux ! Des citoyens sont à la barre ; ils étaient vieux et respectables ; ils avaient dit la vérité ; '*Citoyens,*' leur répond Isnard, '*on pardonne à votre jeunesse.*'

Barère alors propose d'adjoindre au Comité de Salut Public cinq membres, pour prendre les informations sur les faits de conspiration contre la Convention Nationale. On amenda la proposition, et l'on fit décréter une commission particulière de douze membres ; elle fut composée en grande partie de ceux qui conspiraient dans les conciliabules de Valazé. Cette commission, au lieu de se conduire avec sagesse, irrite les esprits par sa violence, et répand l'effroi parmi les citoyens : elle arrache Hébert de sa maison.

On faisait croire au peuple Français que la Convention était en proie à des hommes égarés. Isnard répond à d'autres qui vous avaient parlé paisiblement, que, si la Convention Nationale est outragée, *on cherchera sur quelle rive de la Seine fut Paris.* La République devait trembler pour vous ; ces discours étaient des prétextes qu'on envoyait à la révolte.

Ce moment était le même que les premiers jours du mois d'Août, où la cour, conspirant contre le peuple, et armée contre lui, se plaignait de sa licence : elle avait égaré les corps administratifs, ils l'étaient encore. La cour, au nom des lois, opprimait la liberté ; au nom des lois, on l'opprimait de même ; la cour avait gagné quelques chefs de sections, la

Commission des Douze a requis ces mêmes sections, celles où Lafayette avait le plus d'amis. Les 1 et 2 Juin le peuple se réunit de nouveau par le sentiment du péril commun ; il s'était présenté deux fois ; ses pétitionnaires parurent tristes devant vous ; ils étaient précédés du bonnet de la liberté couvert d'un crêpe ; ils furent repoussés et outragés ; on leur répondit par des fureurs ; on ne voulut point les entendre. Ainsi s'ébranlent les empires, par les injustices envers les peuples. Déjà les malveillants s'autorisaient de la violence et du triomphe des détenus ; on sollicita Dillon de se mettre à la tête d'un rassemblement ; on agita le peuple de plus en plus, pour avoir un prétexte de soulèvement.

Le projet était dirigé par plusieurs chefs. (Ils sont arrêtés.)

Ces chefs avaient sous eux douze généraux dont chacun était chargé de s'emparer de l'esprit de quatre sections.

Ces généraux avaient en sous-ordre deux ou quatre affidés principaux ; le projet se communiquait à une seule personne, avec invitation de ne le communiquer qu'à cinq autres, lesquels cinq devaient suivre la même marche en divisant toujours un pour cinq.

On avait compté, pour exciter le premier bruit, sur le renchérissement des denrées, ou sur de nouvelles levées.

L'action devait s'engager et se suivre ainsi :

On devait s'emparer, à la même heure, du canon d'alarme et d'enclouer, et s'emparer, par la voie de force, de ceux de la Maison Commune et du Temple, de ceux de toutes les sections, qui leur devaient être livrés, soit par une attaque, soit par les affidés de la ligue. On devait proclamer le fils du feu Roi, Louis XVII, et sa mère régente.

Le projet étant mis à exécution, les individus composant cette ligue devaient se nommer de droit, gardes-du-corps, et ceux qui se seraient distingués dans cette action, auraient été décorés d'un ruban moiré blanc, auquel serait suspendue une médaille représentant un aigle renversant l'anarchie¹.

Dans le même temps on arrêtait à Chauny un particulier,

¹ Compare Cambon, *Speech*, vol. i. pp. 536-539.

traduit depuis à Paris et interrogé par le Comité de Sûreté Générale, porteur d'une lettre où un projet d'enlèvement était concerté, où le lieu de vos séances et votre perte étaient désignés obscurément, où l'on parlait de sauver son prince, où l'on disait : *vous êtes si grand ! et moi si petit !*

Vous ne pouvez douter, citoyens, que les ennemis de la liberté du peuple et du gouvernement républicain ont dû conjurer contre vous ; c'est à vous de chercher maintenant de quel côté étaient les conjurés. L'anarchie fut le prétexte des partisans de la royauté : Paoli en Corse, Dumouriez dans la Belgique, les détenus, tous tenaient le même langage.

La conjuration s'étendait dans toute l'Europe. Elle agitait les colonies par le moyen de Sonthonax et Polverel qui régnèrent véritablement à Saint-Domingue : elle agitait la Corse ; vos commissaires y avaient été proscrits ; des lettres ont été trouvées sur une bombarde Génoise abandonnée en mer, qui toutes attestent que le même plan de poursuivre les commissaires était suivi partout ; un arrêté de l'Assemblée Générale de la Corse les chasse de cette île et licencie les bataillons qu'ils avaient formés ; toutes les lettres attestent que le peuple de la Corse est trompé par les mêmes insinuations qui ont troublé la France. Parmi ces lettres une est adressée à Vergniaud ; on lui dit : *parlez, venez, et le peuple vous bénira.* La conjuration éclatait partout, lorsque Paris l'a comprimée au commencement de Juin.

Manuel vous disait un jour : 'Si dans les troubles excités par les malveillants, tous les bons citoyens prenaient les armes, les méchants seraient comprimés.' Paris entier a pris les armes dans ce jour, et tout était tranquille, excepté le crime. Alors vous pûtes librement, sous la sauvegarde du peuple, arrêter les auteurs de tant de désordres ; vous pûtes espérer enfin de donner des lois à la France ; vous imposâtes silence aux royalistes qui avaient médité votre perte. Depuis ce temps vous avez donné à la République une forme de gouvernement ; vous avez éclairé le peuple, rassuré les propriétaires effrayés ; le peuple a vu le dernier

jour de l'anarchie. Que l'insurrection de Paris soit jugée par le peuple Français. Elle n'a point de juges légitimes parmi les révoltés de l'Éure. Elle a sauvé la représentation nationale ; les conjurés ont pris la fuite, ils ont pris les armes. Brissot fuyait en Suisse sous un faux nom avec un étranger ; un Espagnol, appelé Marchena, se rendait à Moulins près de lui ; cet Espagnol avait, dit-on, intrigué dans les Pyrénées.

Tel est l'esprit de la conjuration que votre prudence a renversée. Puissent les yeux de la Nation s'ouvrir enfin ! Paris n'était que le prétexte de l'attentat qu'on méditait contre elle ; tous les complots ont échoué : grâces en soient rendues au génie protecteur du peuple Français ! les conjurés ont laissé peu de traces ; encore quelques jours, ils les auraient teintes de sang. Par quel art ont-ils pu vous séduire, jusqu'à vous ranger quelquefois de leur parti contre vous-mêmes ? Toute la France serait paisible s'ils l'avaient été ; ils s'armaient contre vous au nom du respect même qui vous était dû ; on vous immolait à votre sûreté ; on vous traitait comme ce Roi de Chypre, chargé de chaînes d'or. Les ennemis de la République sont dans ses entrailles : ce n'est point l'audace que vous avez à vaincre, mais l'hypocrisie. Quelques-uns de Marseille ont répandu partout des émissaires : une femme d'Avignon, appelée Vissac, a découvert à Bertin, juge du commerce de Marseille, un plan de royauté dirigé par ceux, qui oppriment le peuple de cette ville : Laugier est à la tête, homme froid et politique ; Lavazile, homme bouillant et déclamateur ; Bertrand, ambitieux, hardi, effronté ; Mauger-Malleville, Pleouse, Castellanet, vif et entreprenant ; Lejourdan, rusé, mais sans courage et caché derrière le crime. Voilà ceux qui troublent Marseille et qui voudraient ternir sa gloire ; leur projet est de joindre la Vendée, si la fortune les seconde et leur permet de lever tout-à-fait le masque. Lyon est dans le même état : Privat, froid, dissimulé, ardent sans le paraître ; Menis, procureur-général, doux, engageant ; Coinde, fougueux, facile à

égarer pour un coup de main. Voilà les principaux tyrans du peuple de Lyon : tyrans plus odieux que Pisistrate, ils l'ont égorger le fils qui leur redemande son père, et la mère qui pleure un fils.

Buzot soulève les autorités de l'Eure et du Calvados ; Gorsas, Pétion, Louvet, Barbaroux et quelques autres sont près de lui ; on ferme les sociétés populaires ; on a commis des violences à Beaucaire contre les patriotes ; une commission de gouvernement s'est formée à Nîmes ; partout le sang coule ; Treilhard et Mathieu écrivent de Bordeaux, qu'on y accapare les assignats à l'effigie du Roi ; un particulier a crié au spectacle 'Vive le Roi!' et l'a fait impunément ; le bon peuple du Midi est opprimé ; c'est à vous de briser ses chaînes. Entendez-vous les cris de ceux qu'on assassine ? Les enfants, les frères, les sœurs, sont autour de cette enceinte, qui demandent vengeance. Quelques Marseillais marchent à Lyon, ils ferment partout les clubs ; la municipalité de Tarascon est dans les fers ; l'Europe attend quels seront les premiers lâches qui auront un roi. La liberté du monde et les droits de l'homme sont bloqués dans Paris ; ils ne périront point ; votre destinée est plus forte que vos ennemis, vous devez vaincre ; les précautions ont été prises pour arrêter le crime.

Prononcez maintenant. Vous devez mettre quelque différence entre les détenus : le plus grand nombre était trompé, et qui de nous peut se flatter de ne l'être jamais ? Les vrais coupables sont ceux qui ont fui, et vous ne leur devez plus rien, puisqu'ils désolent leur patrie. C'est le feu de la liberté qui nous a épurés comme le bouillonnement des métaux chasse du creuset l'écume impure. Vous ne pouviez pas sauver la patrie avec eux : qu'ils restent seuls avec le crime qu'ils voulaient commettre. Ils se plaignaient de l'anarchie, ils nous y plongent, ils ont troublé la paix des bons habitants des campagnes ; et vous, vous avez fait des lois : que le peuple choisisse entre les rebelles qui lui font la guerre, et vous qui soulagez ses maux. Ils ne partageront

donc point avec vous l'amour du monde. Ils se plaignaient qu'on voulait diviser la République, ils se partagent ses lambeaux ; ils disent qu'on a outragé des membres de la représentation, ils l'outragent toute entière ; ils étaient froids contre les brigands de la Vendée, ils appelaient la France contre vous, et trouvent aujourd'hui des armes pour combattre les lois et déchirer l'empire. Nous avons retracé leur conduite depuis le premier jour : plusieurs ont rendu compte des événements selon qu'ils étaient émus par leurs passions ; ils ont raconté les faits sans suite et sans liaison : les faits sont toujours odieux lorsqu'on les isole. Ceux qui étaient les plus aveugles, les moins instruits des vues des chefs, et conséquemment fanatiques, ont le plus écrit et le plus parlé dans les derniers jours de la conjuration : comme ils avaient vu de plus près les conjurés, ils devaient être leurs plus ardents défenseurs, parce qu'ils étaient les plus séduits par leur hypocrisie. Qu'on lise les récits divers, ceux de Lanjuinais et de Rabaut, et ceux des autres répandus dans la France ; ils ont fait du crime un martyre : tout est écrit avec inquiétude, avec faiblesse, avec esprit de parti.

Vous avez vu le plan longtemps suivi d'armer le citoyen par l'inquiétude, et de confondre le gouvernement par la terreur et les déclamations ; mais vous respecterez encore la liberté des opinions ; votre Comité la réclame. On pourrait dire que les discours d'un représentant sont des actions ; que cette liberté est pour les citoyens ; qu'elle leur est garantie ; mais que, dans les actes du gouvernement, elle peut être une politique insidieuse et suivie, qui compromette le salut public. Était-elle sacrée l'opinion qui condamna Socrate et lui fit boire la ciguë ? L'opinion qui fait périr un peuple l'est-elle davantage ?

Quoi qu'il en soit, la liberté ne sera point terrible envers ceux qu'elle a désarmés, et qui se sont soumis aux lois. Proscrivez ceux qui nous ont fuis pour prendre les armes ; leur fuite atteste le peu de rigueur de leur détention.

Proscrivez-les, non pour ce qu'ils ont dit, mais pour ce qu'ils ont fait ; jugez les autres, et pardonnez au plus grand nombre. L'erreur ne doit pas être confondue avec le crime, et vous n'aimez point à être sévères. Il est temps que le peuple espère enfin d'heureux jours, et que la liberté soit autre chose que la fureur de parti. Vous n'êtes point venus pour troubler la terre, mais pour la consoler des longs malheurs de l'esclavage. Rétablissez la paix intérieure. L'autorité brisée au centre fait partout peser ses débris. Rétablissez en tous lieux la justice et l'énergie du gouvernement ; ralliez les Français autour de leur constitution : puisse-t-elle ne partager pas la haine conçue contre ses auteurs !

On a poussé l'oubli de la morale jusqu'à proscrire cet ouvrage, fût-il propre à assurer le bonheur du peuple Français, parce que quelques-uns n'y ont pas concouru. Ils régnaient donc ceux qui sont si puissants ! Et qu'attendiez-vous d'eux après tant de crimes ? Des crimes encore. Quelle est donc cette superstition qui nous érige en secte et en prophètes, et prétend faire au peuple un joug mystique de sa liberté ? Vous ne pouviez faire de lois avec eux, et vous n'auriez point le droit d'en faire sans eux ! Il serait donc des cas où la morale et la vérité pourraient être nulles ?

J'ai peint la conjuration : fasse la destinée que nous avons vu les derniers orages de la liberté ! Les hommes libres sont nés pour la justice ; on profite peu à troubler la terre ; la justice consiste à réprimer ceux qui la troublent.

Vous avez eu le droit de faire arrêter ceux de vos membres qui trahissaient la République. Si le souverain était assemblé, ne pourrait-il pas sévir contre quelques-uns de ses membres ? O vous qui le représentez ! qui pourrait sauver la patrie, si ce n'était vous-mêmes ? Les détenus avaient donné les premiers l'exemple de la sévérité envers les représentants du peuple ; qu'ils subissent la loi qu'ils ont faite pour les autres : ils sont des tyrans, s'ils se prétendent

au-dessus d'elle. Qu'ils choisissent entre le nom de conjurés et celui de tyrans.

Il résulte des pièces remises au Comité de Salut Public :

Qu'une conjuration a été ourdie pour empêcher en France l'établissement du gouvernement républicain ; que l'anarchie a été le prétexte des conjurés pour comprimer le peuple, pour diviser les départements, et les armer les uns contre les autres ;

Qu'on a tenté de mettre sur le trône le fils de Capet ;

Que les efforts des conjurés contre l'établissement de la République ont redoublé depuis que la Constitution a été présentée à l'acceptation du peuple Français ;

Qu'on avait formé, dans les conciliabules de Valazé, où se rendaient les détenus, le projet de faire assassiner une partie de la Convention ;

Qu'on a tenté de diviser d'opinion le Nord et le Midi de la France, pour allumer la guerre civile ;

Qu'à l'époque de 31 Mai, plusieurs administrations, excitées à la révolte par les détenus, avaient arrêté les deniers publics, et proclamé leur indépendance ;

Qu'à cette époque la conjuration contre le système du gouvernement républicain avait éclaté dans les corps administratifs de la Corse, des Bouches-du-Rhône, de l'Eure, du Calvados, qui sont aujourd'hui en rébellion.

II.

REPORT ON THE CONSPIRACY OF DANTON, LACROIX, ETC.

(11 Germinal Year II—31 March 1794).

THE circumstances under which this famous report was read to the Convention have already been described, and the speech of Robespierre which caused the rejection of the motion of Legendre that Danton and his friends should be heard at the bar of the Convention has been given. (See Robespierre, *Speech VII*, vol. ii. pp. 383-390). It has also been stated that Saint-Just composed the following report from notes drawn up for his guidance by Robespierre,—notes which contain many facts and more references

which Robespierre knew to be false. These notes were first printed in 1841, and are reprinted in the Appendix. They should be carefully compared with the text of this report.

CITOYENS,

La Révolution est dans le peuple et non pas dans la renommée de quelques personnages. Cette idée vraie est la source de la justice et de l'égalité dans un État libre. Elle est la garantie du peuple contre les hommes artificieux, qui s'érigent en quelque sorte en patriciens, par leur audace et leur impunité.

Il y a quelque chose de terrible dans l'amour sacré de la patrie ; il est tellement exclusif qu'il immole tout sans pitié, sans frayeur, sans respect humain, à l'intérêt public. Il précipite Manlius ; il immole les affections privées ; il entraîne Régulus à Carthage ; il jette un Romain dans un abîme et met Marat au Panthéon, victime de son dévouement.

Vos Comités de Salut Public et de Sûreté Générale, pleins de ce sentiment, m'ont chargé de vous demander justice, au nom de la patrie, contre des hommes qui trahissent depuis longtemps la cause populaire, qui vous ont fait la guerre avec tous les conjurés, avec d'Orléans, avec Brissot, avec Hébert, avec Hérault et leurs complices, et conspirent en ce moment avec les rois ligués contre la République ; qui ont favorisé le projet de vous détruire et de confondre le gouvernement républicain, ont été les défenseurs des traîtres et vos ennemis déclarés, et qui, pour échapper à la justice, prétendent que l'on vous attaque en eux. Ils ne témoignaient point cet intérêt pour vous, lorsqu'ils demandaient l'impunité de vos assassins et votre renouvellement, qui eût été suivi de votre perte et de celle de la liberté. Puisse cet exemple être le dernier que vous donnerez de votre inflexibilité envers vous-mêmes ! Puissiez-vous, après les avoir réprimées, voir toutes les factions éteintes, et jouir en paix de la plénitude de votre puissance légitime, et du respect que vous inspirez !

On a tenté depuis longtems de vous avilir, s'il était possible ; vous avez marché entre la faction des faux patriotes et celle des modérés que vous devez abattre. Ces factions, nées avec la Révolution, l'ont suivie dans son cours, comme les reptiles suivent le cours des torrents. Il faut quelque courage pour vous parler encore de sévérité, après tant de sévérité. L'aristocratie dit : ' Ils vont s'entre-détruire.' Mais l'aristocratie ment à son propre cœur : c'est elle que nous détruisons ; elle le sait bien. La liberté ne fut point compromise par le supplice de Brissot et de Ronsin, reconnus royalistes. N'écoutez point la voix de ceux qui, tremblant devant la justice, s'efforcent de lier leur cause à l'illusion du patriotisme : la justice ne peut jamais vous compromettre, mais l'indulgence doit vous perdre.

Je viens donc dénoncer les derniers partisans du royalisme, ceux qui, depuis cinq ans, ont servi les factions, et n'ont suivi la liberté que comme un tigre suit sa proie. Je vais analyser rapidement ce qui s'est passé ; puis j'acheverai de vous dépeindre la conjuration, et vous désignerai ses derniers complices.

Les conjurations instruisent les gouvernements à veiller sur les mœurs et à conserver la pureté des principes sur lesquels repose la législation : elles sont un signe certain qu'on a négligé de corriger beaucoup d'abus, et surtout de punir l'injustice ; que l'insensibilité des lois pour le malheur et pour les mécontentemens légitimes a grossi les factions, et que l'indulgence pour les méchants, ou la corruption des fonctionnaires, a découragé les cœurs et les a rendus indifférens pour la patrie.

Nous avons passé par tous les orages qui accompagnent ordinairement les vastes desseins. Une révolution est une entreprise héroïque, dont les auteurs marchent entre les périls à l'immortalité ; la dernière vous est acquise si vous savez immoler les factions ennemies.

Elles sont le dernier espoir de la tyrannie ; elles ont leur source dans la passion ordinaire de tourner à son avantage

personnel la réputation que l'on s'est faite ; elles ont une autre source dans l'opposition étrangère. C'est ainsi que les gouvernements Européens ont corrompu, depuis cinq ans, un grand nombre de ceux qui avaient joué un rôle dans la Révolution. Beaucoup de gens ont assez d'esprit pour faire le bien ; peu de gens ont un cœur propre à le vouloir opiniâtement. Qu'on ne s'étonne plus de la chute de tant de tréteaux ; ce fut chez tous les peuples la marche de l'esprit humain, et c'est ce qui nous est resté de la monarchie. Tout ce que les tyrans nous reprochent de mal nous vient d'eux-mêmes, et l'Europe serait heureuse s'ils n'y régnaient point.

Plaise au ciel que nous ayons vu le dernier orage de la liberté, et que l'expérience nous ait appris qu'il faut une garantie au gouvernement libre ! C'est ce que je me propose de démontrer encore en vous offrant dans ses détails, dans sa marche, ses moyens et son but, la conjuration ourdie depuis plusieurs années contre la Révolution.

Vous aviez négligé de préciser la garantie du peuple et la vôtre contre l'influence des pouvoirs intermédiaires. Les hommes revêtus de ces pouvoirs s'unissant pour vous accabler, le gouvernement était trop faible contre eux, parce qu'ils étaient livrés à l'intrigue et résistaient au bien public : delà la marche convulsive des affaires. Vous ne pouviez atteindre immédiatement tous les abus, les agents les favorisaient. Rappelez-vous qu'ils ont tour-à-tour été livrés à Lafayette, à Dumouriez, au fédéralisme. Le caractère personnel de quelques-uns de leurs membres a sauvé la patrie dans les crises et dans les trahisons ; mais la majorité de ces agents parut toujours livrée aux attentats.

L'étranger avait calculé toutes les conséquences d'un régime où les derniers fonctionnaires coalisés se rendaient plus puissants que le gouvernement même. Deux raisons énervaient les institutions ; dans les uns, l'envie de sortir de l'honnête obscurité ; dans les autres, la perfidie et la complicité avec les ennemis de la patrie. Une troisième

raison renversait sans cesse l'harmonie suprême d'action dans le corps politique, c'était l'usurpation constante de l'influence de la représentation nationale et du gouvernement républicain émané d'elle.

Nous allons voir quel parti les factions surent tirer de ces vices de notre complexion ; nous allons voir comment tous les crimes, forcés à dissimuler par la violence du penchant du peuple vers la liberté, fermentèrent pêle-mêle avec la Révolution ; nous allons démasquer tous les visages, nous allons suivre pas à pas l'étranger.

Depuis le commencement de la Révolution, l'Angleterre et les gouvernements ennemis du peuple Français ont perpétué parmi nous un parti composé de diverses factions coïncidentes, mais quelquefois inconnues les unes aux autres ; l'une d'entre elles était-elle abattue, les autres étaient mises en mouvement par la crainte et venaient intercepter le cours de la législation et de la justice qu'elles redoutaient.

Le parti d'Orléans fut le premier constitué ; il eut des branches dans toutes les autorités et dans les trois Législatures. Ce parti criminel, mais dénué d'audace, s'est toujours revêtu des prétextes de circonstances et des couleurs dominantes ; de là est venue sa ruine ; car, dissimulant toujours et ne brusquant pas, il était emporté par l'énergie des hommes de bonne foi et par la force de la vertu du peuple, et suivait toujours le cours de la Révolution, se voilant sans cesse et n'osant jamais rien. C'est ce qui fit croire au commencement que d'Orléans n'avait aucune ambition, car dans les circonstances les mieux préparées il manqua de courage et de résolution.

Ces convulsions secrètes des partis qui dissimulaient, ont été les causes des malheurs publics. La révolution populaire était la surface d'un volcan de conjurations étrangères. L'Assemblée Constituante, sénat le jour, était la nuit un ramas de factions qui préparaient la politique et les artifices du lendemain. Les affaires avaient toujours une double intention ; l'une, ostensible et colorée avec grâce ; l'autre

secrète et qui menait à des résultats cachés et contraires à l'intérêt du peuple.

On fit la guerre à la noblesse, amie coupable des Bourbons, pour aplanir le chemin du trône à d'Orléans. On voit à chaque pas les efforts de ce parti pour ruiner la cour, son ennemie, et conserver la royauté; mais la perte de l'une entraînait l'autre; aucune royauté ne peut se passer de patriciat.

On avait compté sur l'ascendant de Mirabeau pour conserver le trône sans patriciat. Lui mort, on essaya dans la révision¹ de constituer ce problème: on ne le put pas. La législation étant impuissante pour favoriser ce parti, on se jeta dans la politique et dans l'intrigue. Une nouvelle scène s'ouvre; les crimes du tyran avaient fait abhorrer la royauté, que Brissot, Vergniaud, Pétion et leurs complices voulaient maintenir pour d'Orléans: l'opinion du peuple était tellement opposée à la monarchie, qu'il n'y avait aucuns moyens de la maintenir ouvertement. Alors on voit le parti d'Orléans dissimuler de nouveau; c'est lui qui propose quelquefois le bannissement des Bourbons, et c'est lui qui veut les remettre sur le trône; c'est lui qui veut rétablir la royauté, et qui la proscrit en apparence; c'est lui qui tous les soirs se retrouve avec d'Orléans; c'est lui qui le dénonce et le persécute en apparence.

Cette conduite devait faire paraître les partisans secrets de la tyrannie les meilleurs amis de la liberté, et leur concilier l'opinion de manière à ce que, le parti républicain étant renversé et la confiance sans bornes en eux, ils pussent tout tenter parmi l'enthousiasme qu'ils auraient inspiré.

Cette politique ne put résister à l'énergie des partisans de la République. Dumouriez, l'ami des rois et le chef de la faction d'Orléans: Dumouriez, qui ne s'était déclaré contre Lafayette que parce que celui-ci était l'homme de la cour:

¹ The revision of the Constitution of 1791, which introduced many alterations, favouring the executive, was carried out after the flight to Varennes, between July and September 1791.

Dumouriez, qui voulait le bannissement du Roi, mais non sa mort, pour lui substituer une autre dynastie ; Dumouriez. l'homme de d'Orléans et de Brissot, éclate. La politique de Brissot et ses complices est découverte ; c'était un roi de la famille d'Orléans que l'on avait voulu. Tout est rapproché ; les liaisons sont découvertes ; d'Orléans est exécuté, il est puni de ses prétentions criminelles. Mais les factions qui avaient ourdi son parti lui survivent ; elles survivent les factions amies de Dumouriez : peuvent-elles aimer la République ? Non. N'espérez donc la paix dans l'État que lorsque le dernier partisan de d'Orléans, que lorsque la faction des indulgents qui protège l'aristocratie, que lorsque les derniers amis de Dumouriez et ceux qui ont trempé dans les trahisons sans être découverts jusqu'aujourd'hui, seront morts ; tout cela compose la conjuration de l'étranger. Il a conspiré sans cesse au milieu de nous (depuis cinq ans) en corrompant les orateurs pour nous donner des conseils funestes, que les circonstances amenées ne permettaient pas de combattre, en avilissant nos monnaies, en bouleversant nos colonies, en achetant les généraux et les pouvoirs, en détruisant notre commerce, en interceptant la circulation des denrées, et en constituant chaque département, chaque district même, en fédéralisme de fait et en autorité indépendante de la représentation nationale. Il a moins espéré de la force des armes que de l'imprévoyance des Français, et notre conduite n'a que trop justifié cet espoir.

Un régime nouveau s'établit difficilement, surtout dans un grand empire où la multiplicité des rouages, des rapports et des dangers fait que la plupart des abus échappent à la justice et résistent à la sagesse. Comment démêler les intrigues qui rompent tous les fils et confondent l'attention ? Comment faire écouter la voix tranquille du bon sens, au milieu des pièges qui lui sont tendus par l'esprit ?

Mais enfin les périls auxquels la liberté vient d'échapper, ont rendu les citoyens plus attentifs. Que le passé nous instruisse ! L'étranger n'a pas résolu sans doute de nous

laisser en paix : c'est à nous à dévoiler tous les partis qu'il a formés, tous les partisans qui lui restent, et les trames qu'on a tissées : c'est avec les débris des factions échappés au supplice, qui craignent l'avenir, qu'on en créerait de nouvelles.

Les divisions de Mirabeau et des Lameth, qui étaient du même parti ; les divisions des Lameth et de Lafayette, qui soutenaient la royauté ; celles de Brissot et de d'Orléans qui étaient secrètement amies ; tout nous convainc que l'étranger forma ou favorisa de tous temps divers partis pour ourdir les mêmes complots et pour les rendre inextricables.

Tout récemment Hébert, le partisan couvert de la royauté, déclamaient contre les banques, et soupait tous les soirs chez les banquiers ; il parut l'ennemi déclaré de Chabot : Hébert et sa femme y devaient souper. Bien plus, pendant l'arrestation de Chabot, Hébert n'a cessé de déclamer contre lui, et il était son partisan.

Ronsin voyait les étrangers Frey¹, beau-frères de Chabot. Le banquier Coox-Knoff², Hollandais, avait été l'ami de Dumouriez et le confident de tous ses desseins ; il rédigeait le

¹ Frey, or Frei : Sigismund Junius and Emmanuel Portock, Austrian Jews, born in Moravia, 1758 and 1767 ; said to be barons ; took the name of Frey, or 'free,' on settling in Paris, 1791 ; bankers and army contractors, 1792 ; certainly speculators in connection with their other brothers in Vienna ; possibly Austrian spies ; proclaimed most democratic principles ; friends of Cloots and Hébert ; their sister, Léopoldine, married the deputy Chabot, whom they involved in their financial speculations ; attacked both as foreigners and bankers at the end of 1793 ; expelled from the Jacobin Club, 3 Germinal (23 March 1794) ; arrested, 9 Germinal (29 March) ; tried with the Dantonists, and executed with them, 16 Germinal (5 April 1794).

² Coox-Knoff : by this curious mis-spelling is meant Koek (Jean Conrad), born at Heusden in Holland, 1756 ; a wealthy banker ; took part in the Dutch rebellion against the Prince of Orange, 1786, and had to escape to Paris ; an ardent republican and member of the Jacobin Club ; founded the bank of Sertorius and Co., 1792 ; became an army contractor ; member of the 'Batavian Revolutionary Committee' ; commanded the Dutch free corps under Dumouriez, January-March 1793, with the rank of Colonel ; returned to Paris and was suspected for his connection with Dumouriez ; used to entertain Hébert and Cloots ; executed with the Hébertists, 4 Germinal (24 March 1794) ; his elder son became a Dutch baron and Minister of the Interior in Holland ; his younger was the French novelist, Paul de Koek.

Journal du Batave avec Cloots, qui aimait l'univers, excepté la France ; et jamais on ne se douta de ces points de contraste entre Ronsin, Chabot, Hébert et Cloots, qui même semblaient divisés.

Il y eut une faction en 1790 pour mettre la couronne sur la tête de d'Orléans ; il y en eut une pour la maintenir sur la tête des Bourbons ; il y eut une autre faction pour mettre sur le trône de la France la Maison d'Hanovre¹ : ces factions furent renversées le 10 Août avec la royauté. La terreur força à dissimuler plus profondément tous les conjurés secrets en faveur de la monarchie ; alors toutes ces factions prirent le masque du parti républicain. Brissot, la Gironde et Dumouriez continuèrent la faction d'Orléans ; Carra², la faction d'Hanovre ; Manuel³, Lanjuinais et d'autres, le parti

¹ Allusion to Carra's idea of electing the Duke of York to the throne of France.

² Carra (Jean Louis), born at Pont-de-Veyle in the Bresse, 1743 ; of a poor family, but well-educated ; accused of theft, he left France and took service with the Hospodar of Moldavia ; on his return, was patronized first by Cardinal de Rohan and then by Cardinal Loménie de Brienne ; obtained a post in the Royal Library and became an author ; published among other works *Odazir*, a philosophical romance, 1772 ; *Système de la Raison, ou le Prophète philosophe*, 1775 ; *Histoire de la Moldavie et de la Valachie*, 1776 ; *Histoire de l'ancienne Grèce* translated from the English of Dr. Gillies, 1787 ; *Un petit mot de réponse à M. de Calonne*, in defence of Loménie de Brienne, 1787 ; an elector of Paris, 1789, and became a democratic pamphleteer and journalist ; edited the *Annales Patriotiques* with Mercier, 1789-92 ; appointed Librarian of the National Library by Roland ; a leading Jacobin ; one of the committee which prepared the insurrections of 20 June and 10 August 1792 ; owing to the popularity of his journal in the provinces was elected to the Convention by seven departments, 1792 ; preferred to sit for the Saône-et-Loire ; on mission to the army of Kellermann, he entered into relations with Dumouriez ; suggested the election of the Duke of York to the throne of France, and became intimate with Dumouriez ; elected Secretary of the Convention, 15 November 1792 ; voted for the death of the King ; on mission to raise troops in the Deux-Sèvres and Vendée, March 1793 ; after the fall of the Girondins, was attacked as an Orleanist and monarchist ; ordered to be arrested, 2 August 1793 ; ordered to be sent before the Revolutionary Tribunal with the Girondins included in Amar's report, 3 October 1793 ; guillotined with Vergniaud, Gensonné, etc., 31 October 1793.

³ Manuel (Pierre Louis), born at Montargis, 1751 ; son of a potter ; well educated ; became a man of letters and pamphleteer ; published *Essais historiques, critiques, littéraires et philosophiques*, 1783 ; *Coup d'œil*

des Bourbons. Ces partis divers, qui avaient chacun un but politique, se confondaient dans la haine du parti républicain. Les périls unirent les premiers ; ils finirent par combattre tous ensemble. L'étranger favorisa ces diverses factions ; il leur donna des armes dans la Vendée : avec elles il incendia les arsenaux, par elles il disloqua l'empire et le fit tendre au fédéralisme, pour réunir les débris sous le régime monarchique ; par elles il soutint Dumouriez ; par elle il a tout tenté pour vous détruire, pour renverser votre gouvernement, vous amollir et vous renouveler. L'étranger employa ces factions à tous les crimes par lesquels il prétendit à relever le trône, ou à nous empêcher à constituer la République.

Il y eut un autre parti qui se joua et fut de tous les autres, qui tantôt voulut usurper, tantôt fut royaliste, tantôt voulut des richesses, tantôt songea à se ménager une grande autorité, quelque régime qu'il survînt, tantôt servit l'étranger : ce parti, comme tous les autres, dénué de courage, conduisit la Révolution comme une intrigue de théâtre.

Fabre-d'Églantine fut à la tête de ce parti ; il n'y fut point seul ; il fut le Cardinal de Retz d'aujourd'hui : panégyriste de d'Orléans, il a été jusqu'au moment de sa détention, et même depuis, le continuateur de toutes les factions ; il usa de toutes les intrigues des autres pour intriguer par elles, les dénonçant pour ne point partager leurs périls et leurs imprudences ; les servant lorsqu'il était sûr de ne se point compromettre ; laborieux, parlant toujours aux autres le

philosophique sur le Règne de Saint-Louis, 1786 ; *L'année Française*, 1789 ; imprisoned in the Bastille for a pamphlet ; on the outbreak of the Revolution became a leading Jacobin ; published *La Police de Paris dévoilée*, 1791 ; elected Procureur to the Commune of Paris in preference to Danton, November 1791 ; published *Lettres écrites par Mirabeau à Sophie*, 1792 ; as Procureur to the Commune did not try to stop the insurrections of 20 June and 10 August 1792 ; saved Beaumarchais, his personal enemy, during the massacres of September ; elected fourth deputy to the Convention by Paris ; defended the memory of Mirabeau in the Convention, 5 December 1792 ; hotly opposed the condemnation of the King ; and resigned his seat in the Convention in disgust, 10 January 1793 ; gave evidence in favour of the Queen at her trial, October 1793 ; condemned to death by the Revolutionary Tribunal and guillotined, 15 November 1793.

langage qui était dans leur cœur, avec un front péniblement sincère, et les conduisant par leur propre penchant ; cherchant soigneusement tout ce qui se passait pour savoir où trouver un fripon pour instrument de ses desseins, et connaître tous les yeux ouverts sur l'intérêt de la patrie, pour les éviter ou les tromper. Il peignit faussement Marat sous quelques-uns de ses propres couleurs¹, pour s'attirer une estime secrète ; il joua sur les esprits et sur les cœurs, sur les préjugés et les passions, comme un compositeur de musique sur les notes d'un instrument.

Fabre fut royaliste de tout temps dans le fond de son cœur ; il dissimula comme les autres, parce qu'il était lâche.

Ce fut dans la journée du 10 Août que les chefs des différents partis royalistes se montrèrent à découvert. Pétion, Carra, Vergniaud, Brissot, s'efforcèrent d'enchaîner le torrent du parti républicain ; on les vit implorer le peuple en faveur du tyran et de sa famille. Fabre contribua à sauver Duport ; il avait eu, avant le 10 Août, des intelligences avec la cour ; il se prétendait le confident de toutes les intrigues des Tuileries ; beaucoup de gens lui ont entendu dire qu'il jouait la cour ; il est très-vraisemblable qu'il jouait tout le monde.

Fabre ne dit presque mot pendant les dix premiers mois de la Convention ; il ménagea Dumouriez, Brissot, et les Jacobins, et attendait en équilibre que la victoire se fût décidée entre le crime et la vertu.

Au mois de Juin, les intrigues, que la terreur du 31 Mai avait rompues, se renouèrent. Chaque faction avait un but particulier ; toutes tendaient à la destruction de la Convention et du gouvernement. Chaque faction ayant ses créatures et ses dupes, il y ourdit une conjuration sourde et compliquée qui corrompt tellement les pouvoirs et l'esprit public, que la Convention Nationale et les patriotes de bonne foi restèrent isolés.

¹ On Fabre-d'Églantine's portrait of Marat, see Aulard's *Les Portraits littéraires de la Révolution*, pp. 34, 35, Poitiers, 1884.

Il y eut alors un parti chargé par l'étranger de corrompre la République, d'y lancer la guerre civile par des opinions brusquement énoncées et soutenues par la violence. Un ami de Chaumette¹ dit dans une société populaire de la Nièvre qu'il allait arriver le temps où l'attachement d'un père pour son enfant, où le respect filial seraient punis comme des attentats à la liberté naturelle des êtres.

Une société populaire², livrée à Chaumette, osa censurer votre décret sur les cultes, et loua, dans une adresse, l'opinion d'Hébert et de Chaumette. Fabre soutint ici ces opinions artificieuses. On attaqua l'immortalité de l'âme qui consolait Socrate mourant³. On prétendait plus; on s'efforça d'ériger l'athéisme en un culte plus intolérant que la superstition. On attaqua l'idée de la providence éternelle, qui sans doute a veillé sur nous. On aurait cru que l'on voulait bannir du monde les affections généreuses d'un peuple libre, la nature, l'humanité, l'Être Suprême, pour n'y laisser que le néant et la tyrannie et le crime. Combien d'ennemis n'espérait-on point faire à la liberté, en lui imputant ces outrages? Ils sont reconnus aujourd'hui traîtres à la patrie et royalistes, les auteurs de ces trames.

Chaumette, dans le temps de ces prestiges, envoya trente mille livres à son père; il l'avertit de n'acheter ni domaines nationaux ni biens d'émigrés.

Puissent les patriotes qui couvrent la France s'aimer assez pour ne rien faire qui attire de nouveaux troubles dans la patrie! Que les Français honorent la raison, mais que la raison n'oublie point la Divinité!

C'est une chose remarquable, et dont la postérité aura honte, que l'étranger prit le rétablissement prétendu de la

¹ Chaumette (Pierre Gaspard) born at Nevers, 24 May 1763; son of a cobbler; first a sailor, then a lawyer's clerk at Paris; elected Procureur-syndic to the Commune of Paris, November 1792; took a leading part in the overthrow of the Girondins; a founder of 'sans-culottisme,' but not an anarchist; assumed the name of Anaxagoras; arrested after the execution of the Hébertists; guillotined, 24 Germinal (13 April 1794).

² The Condeliers Club.

³ Compare Robespierre, *Speech VIII*, pp. 400, 401; *Speech X*, p. 461.

religion pour prétexte de la guerre qu'il nous fit, et s'efforça en même temps de nous donner l'athéisme.

Il y eut un autre parti chargé de corrompre les représentants du peuple, pour faciliter le scandale et la révolte aristocratique que l'on méditait ; ce fut celui de Chabot. Un autre parti, initié dans tous les autres, fut chargé d'attaquer et de détruire le gouvernement et la représentation nationale, soit par la force, soit en obtenant son renouvellement.

Les partis criminels, chargés par l'étranger d'attaquer la représentation nationale et de provoquer votre renouvellement, vous ont présentés comme affaiblis, comme usés par dix-huit mois de travaux ; ceux-là n'en ont point dit autant des tyrans contemporains qui pèsent sur l'Europe depuis un demi-siècle ; ils ne sont point usés ceux qui conspirent parmi nous depuis plusieurs années. Le crime lasserait-il moins que la vertu ?

Est-il une puissance au monde aussi sincère, aussi amie du peuple, aussi reconnaissante envers lui que vous l'avez été ? Est-il beaucoup de gouvernements dans l'histoire qui aient soutenu comme vous le poids de quinze armées, celui de tant de trahisons, celui d'un continent entier devenu injustement l'ennemi du peuple Français. Vous êtes usés ! et vous avez vaincu l'Europe, et vous avez douze cent mille combattants ! Vos ennemis ne sauraient payer trop cher votre destruction. Est-il rien de plus évident que la malignité et la trahison de ceux qui ont voulu renverser la liberté en vous renouvelant ? Le peuple Français, partout vainqueur, ordonne à sa représentation de prendre place au premier rang des puissances humaines : c'est le peuple qu'on humilie en vous ; vous lui êtes comptables du dépôt sacré de sa grandeur. Le peuple a reconnu sa République, sa volonté n'a pas besoin de sanction étrangère, et son mépris et la victoire est sa réponse à tous les tyrans, ou bien on sait ici mourir !

Les mêmes hommes qui s'étaient efforcés, dès le commence-

ment de la Révolution, de la borner à un changement de dynastie se trouvent encore à la tête de ces factions, dont le but était de vous immoler.

C'est ici que la patience échappe au juste courroux de la vérité. Quoi ! quand toute l'Europe, excepté nous qui sommes aveugles, est convaincue que Lacroix et Danton ont stipulé pour la royauté ; quoi ! quand les renseignements pris sur Fabre-d'Églantine, le complice de Danton, ne laissent plus de doute sur sa trahison : lorsque l'ambassadeur du peuple Français en Suisse¹ nous mande la consternation des émigrés depuis la mise en jugement de Fabre, l'ami de Danton, nos yeux refuseraient encore de s'ouvrir ! . . . Danton, tu répondras à la justice inévitable, inflexible. Voyons ta conduite passée, et montrons que, depuis le premier jour, complice de tous les attentats, tu fus toujours contraire au parti de la Liberté, et que tu conspirais avec Mirabeau, avec Dumouriez, avec Hébert, avec Hérault-Séchelles.

Danton, tu as servi la tyrannie ; tu fus, il est vrai, opposé à Lafayette ; mais Mirabeau, d'Orléans, Dumouriez lui furent opposés de même. Oserais-tu nier avoir été vendu à ces trois hommes, les plus violents conspirateurs contre la liberté ? Ce fut par la protection de Mirabeau que tu fus nommé administrateur du département de Paris, dans le temps où l'assemblée électorale était décidément royaliste. Tous les amis de Mirabeau se vantaient hautement qu'ils t'avaient fermé la bouche. Aussi tant qu'a vécu ce personnage affreux, tu es resté presque muet. Dans ce temps-là tu reprochas à un patriote rigide, dans un repas, qu'il compromettait la bonne cause en s'écartant du chemin où marchaient Barnave et Lameth, qui abandonnaient le parti populaire.

Dans les premiers éclairs de la Révolution, tu montras à la cour un front menaçant ; tu parlais contre elle avec véhémence. Mirabeau, qui méditait un changement de

¹ This letter, which is unsigned and dated 3 Germinal, is reprinted in Robinet's *Procès des Dantonistes*: Paris, 1879: pp. 500-502. It was written to and not by Baeker the Agent at Basle ; see Robinet, p. 349 *note*.

dynastie, sentit le prix de ton audace ; il te saisit. Tu t'écartas dès lors des principes sévères, et l'on n'entendit plus parler de toi jusqu'au massacre du Champ-de-Mars. Alors tu appuyas aux Jacobins la motion de Lacroix, qui fut un prétexte funeste et payé par les ennemis du peuple, pour déployer le drapeau rouge et essayer la tyrannie. Les patriotes, qui n'étaient pas initiés dans ce complot, avaient combattu inutilement ton opinion sanguinaire. Tu fus nommé rédacteur avec Brissot de la pétition du Champ-de-Mars, et vous échappâtes à la fureur de Lafayette, qui fit massacrer deux mille patriotes¹. Brissot erra, depuis, paisiblement dans Paris ; et toi, tu fis couler d'heureux jours à Arcis-sur-Aube², si toutefois celui qui conspirait contre sa patrie pouvait être heureux. Le calme de ta retraite à Arcis-sur-Aube, se conçoit-il ? Toi, l'un des auteurs de la pétition, tandis que ceux qui l'avaient signée avaient été, les uns chargés de fers, les autres massacrés ; Brissot et toi, étiez-vous donc des objets de reconnaissance pour la tyrannie puisque vous n'étiez point pour elle des objets de haine et de terreur ?

Que dirai-je de ton lâche et constant abandon de la cause publique au milieu des crises, où tu prenais toujours le parti de la retraite ?

Mirabeau mort, tu conspiras avec les Lameth et tu les soutins. Tu restas neutre pendant l'Assemblée Législative, et tu te tus dans la lutte pénible des Jacobins avec Brissot et la faction de la Gironde. Tu appuyas d'abord leur opinion sur la guerre. Pressé ensuite par les reproches des meilleurs citoyens, tu déclaras que tu observais les deux partis et tu te renfermas dans le silence. Lié avec Brissot au Champ-de-Mars, tu partageas ensuite sa tranquillité et ses opinions liberticides : alors livré entièrement à ce parti vainqueur, tu

¹ A gross exaggeration ; about 300 persons were killed in the massacre of 17 July 1791 ; see Stephens' *History of the French Revolution*, vol. i. pp. 462, 463.

² On the contrary, Danton was ordered to be arrested, and escaped to England, where he remained for a month ; see Robinet, *Danton Émigré*, pp. 26-29.

dis de ceux qui s'y refusaient, que puisqu'ils restaient seuls de leur avis sur la guerre et que puisqu'ils se voulaient perdre, tes amis et toi deviez les abandonner à leur sort. Mais quand tu vis l'orage du 10 Août se préparer, tu te retiras encore à Arcis-sur-Aube. Déserteur des périls qui entouraient la liberté, les patriotes n'espéraient plus te revoir. Cependant, pressé par la honte, par les reproches, et quand tu sus que la chute de la tyrannie était bien préparée et inévitable, tu revins à Paris, le 9 Août. Tu te couchas dans cette nuit terrible. Ta section, qui t'avait nommé son président, t'attendit longtemps; on t'arracha d'un repos honteux; tu présidas une heure, tu quittas le fauteuil à minuit quand le tocsin sonnait; au même instant les satellites du tyran entrèrent et mirent la baïonnette sur le cœur de celui qui t'avait remplacé: toi, tu dormais¹.

Dans ce moment, que faisait Fabre, ton complice et ton ami? Tu l'as dit toi-même: qu'il parlementait avec la cour pour la tromper. Mais la cour pouvait-elle se fier à Fabre, sans un gage certain de sa vénalité, et sans des actes très-évidents de sa haine pour le parti populaire? Quiconque est l'ami d'un homme qui a parlementé avec la cour, est coupable de lâcheté. L'esprit a des erreurs; les erreurs de la conscience sont des crimes.

Mais qu'as-tu fait depuis pour nous prouver que Fabre, ton complice, et toi aviez voulu tromper la cour? Votre conduite depuis a été celle de conjurés. Quand tu étais ministre, il s'agit d'envoyer un ambassadeur à Londres pour resserrer l'alliance des deux peuples: Noël², journaliste contre-révolu-

¹ It is hardly necessary to say that this description of Danton's conduct on 9 and 10 August 1792 is utterly false; he was one of the chief organizers of the insurrection.

² Noël (François Joseph), born at Saint-Germain-en-Laye, 1755; well educated; became a professor at the Collège Louis-le-Grand; after the Revolution began, edited the *Chronique*, 1789-91; then had an appointment in the Foreign Office; on secret missions to London, August 1792, then to the Hague, and again to London, December 1792; and to the Hague; imprisoned during the Terror; minister at Venice, 1794-95 and at the Hague, 1795-97; commissioner of public instruction,

tionnaire, fut offert par le ministre Lebrun, tu ne t'y opposas point : on te le reprocha comme une faiblesse : tu répondis : 'je sais que Noël ne vaut rien, mais je le fais accompagner par un de mes parents¹.' Quelle a été la suite de cette ambassade criminelle ? La guerre concertée et les trahisons.

Ce fut toi qui fis nommer Fabre et d'Orléans à l'assemblée électorale, où tu vantas le premier comme un homme très-adroit, et où tu dis du second, que, prince du sang, sa présence au milieu des représentants du peuple leur donnerait plus d'importance aux yeux de l'Europe. Chabot vota en faveur de Fabre et de d'Orléans. Tu enrichis Fabre pendant ton ministère. Fabre professait alors hautement le fédéralisme, et disait qu'on diviserait la France en quatre parties. Roland, partisan de la royauté, voulut passer la Loire pour chercher la Vendée ; toi, rester à Paris où était d'Orléans et où tu favorisais Dumouriez. Tu donnas des ordres pour sauver Duport² : il s'échappa au milieu d'une émeute concertée à Melun par tes émissaires pour fouiller une voiture d'armes. Malouet et l'Évêque d'Autun³ étaient souvent chez toi, tu les favorisas. Le parti de Brissot accusa Marat ; tu te déclaras son ennemi⁴ ; tu t'isolas de la Montagne dans les dangers qu'elle courait. Tu te fis publiquement un mérite de n'avoir jamais dénoncé Gensonné,

1797-99 ; member of the Tribunate, 1800 ; Préfet of the Haut-Rhin, 1800-1802 ; Inspector-General of Public Instruction, 1802-1840 ; published many books, including éloges, translations from English and Latin, school books, a French grammar, dictionary, &c. ; died at Paris, 29 January 1841.

¹ As a matter of fact, Mergez, a relative of Danton and afterwards a general and baron of the Empire, did accompany Noël on this occasion, but he exerted very slight influence ; see Sorel, *L'Europe et la Révolution Française*, vol. iii. and Miles' *Correspondence*.

² Duport (Adrien), born at Paris, 1759 ; a counsellor at the Parlement of Paris ; elected to the Constituent Assembly by the noblesse of Paris, 1789 ; formed the triumvirate with Barnave and Lameth ; President 14 February 1791 ; President of the Criminal Tribunal of Paris, 1791-92 ; saved by Danton in August 1792 ; escaped to Switzerland ; died at Appenzell, August 1798.

³ Talleyrand.

⁴ See Danton, *Speech VI*, vol. ii. p. 179.

Guadet et Brissot ; tu leur tendais sans cesse l'olivier, gage de ton alliance avec eux contre le peuple et les républicains sévères. La Gironde te fit une guerre feinte. Pour te forcer à te prononcer, elle te demanda des comptes ; elle t'accusa d'ambition. Ton hypocrisie prévoyante concilia tout, et sut se maintenir au milieu des partis, toujours prêt à dissimuler avec le plus fort sans insulter au plus faible. Dans les débats orageux, on s'indignait de ton absence et de ton silence ; toi, tu parlais de la campagne, des délices de la solitude et de la paresse, mais tu savais sortir de ton engourdissement pour défendre Dumouriez, Westermann, sa créature vantée, et les généraux, ses complices. Tu envoyas Fabre en ambassade près de Dumouriez, sous prétexte, disais-tu, de le réconcilier avec Kellermann. Les traîtres n'étaient que trop unis pour notre malheur : dans toutes leurs lettres à la Convention, dans leurs discours à la Convention, dans leurs discours à la barre, ils se traitaient d'amis, et tu étais le leur. Le résultat de l'ambassade de Fabre fut le salut de l'armée Prussienne, à des conditions secrètes, que ta conduite expliqua depuis.

Dumouriez louait Fabre-Fond, frère de Fabre-d'Églantine : peut-on douter de votre concert criminel pour renverser la République ?

Tu savais amortir le courroux des patriotes : tu faisais envisager nos malheurs comme résultant de la faiblesse de nos armées, et tu détournais l'attention de la perfidie des généraux pour t'occuper de nouvelles levées d'hommes. Tu t'associas dans tes crimes Lacroix, conspirateur depuis longtemps décrié, avec l'âme impure, duquel on ne peut être uni que par le nœud qui associe des conjurés. Lacroix fut de tout temps plus que suspect : hypocrite et perfide, il n'a jamais parlé de bonne foi dans cette enceinte ; il eut l'audace de louer Miranda : il eut celle de proposer le renouvellement de la Convention ; il tint la même conduite que toi avec Dumouriez ; votre agitation était la même pour cacher les mêmes forfaits ; Lacroix a témoigné souvent sa

haine pour les Jacobins. D'où vient le faste qui l'entoure ? Mais pourquoi rappeler tant d'horreurs, lorsque votre complicité manifeste avec d'Orléans et Dumouriez dans la Belgique suffit à la justice pour vous frapper ?

Danton, tu eus, après le 10 Août, une conférence avec Dumouriez, où vous vous jurâtes une amitié à toute épreuve, et où vous unites votre fortune. Tu as justifié depuis cet affreux concordat, et tu es encore son ami au moment où je parle.

C'est toi qui, au retour de la Belgique, osas parler des vices et des crimes de Dumouriez, avec la même admiration qu'on eût parlé des vertus de Caton. Tu t'es efforcé de corrompre la morale publique, en te rendant, dans plusieurs occasions, l'apologiste des hommes corrompus, tes complices. C'est toi qui, le premier, dans un cercle de patriotes que tu voulais surprendre, proposas le bannissement de Capet ; proposition que tu n'osas plus soutenir à ton retour, parce qu'elle était abattue, et qu'elle t'eût perdu.

Dumouriez, qui s'était rendu à Paris vers ce même temps, dans le dessein d'influencer le jugement du tyran, n'osa point résister lui-même au cri de la justice publique qui envoya le tyran à la mort. Quelle conduite tins-tu dans le Comité de Défense Générale ? Tu y recevais les compliments de Guadet et de Brissot et tu les leur rendais ; tu disais à Brissot : 'vous avez de l'esprit, mais vous avez des prétentions.' Voilà ton indignation contre les ennemis de la patrie ! Tu consentis à ce qu'on ne fit point part à la Convention de l'indépendance et de la trahison de Dumouriez ; tu te trouvais dans des conciliabules avec Wimpffen et d'Orléans. Dans le même temps, tu te déclaras pour des principes modérés, et tes formes robustes semblaient déguiser la faiblesse de tes conseils ; tu disais que des maximes sévères feraient trop d'ennemis à la République. Conciliateur banal, tous tes exordes à la tribune commençaient comme le tonnerre, et tu finissais par faire transiger la vérité et le mensonge. Quelle proposition

vigoureuse as-tu jamais faite contre Brissot et son parti dans la représentation nationale où je t'accuse ? À ton retour de la Belgique tu provoquas la levée en masse des patriotes de Paris pour marcher aux frontières. Si cela fût alors arrivé, qui aurait résisté à l'aristocratie qui avait tenté plusieurs soulèvements ? Brissot ne désirait point autre chose, et les patriotes mis en campagne n'auraient-ils pas été sacrifiés ? Ainsi se trouvait accompli le vœu de tous les tyrans du monde pour la destruction de Paris et de la liberté.

Tu provoquas une insurrection dans Paris¹ : elle était concertée avec Dumouriez : tu annonças même que s'il fallait de l'argent pour la faire, tu avais la main dans les caisses de la Belgique. Dumouriez voulait une révolte dans Paris, pour avoir un prétexte de marcher contre cette ville de la liberté, sous un titre moins défavorable que celui de rebelle et de royaliste. Toi qui restais à Arcis-sur-Aube avant le 9 Août, opposant ta paresse à l'insurrection nécessaire, tu avais retrouvé ta chaleur au mois de Mars pour servir Dumouriez, et lui fournir un prétexte honorable de marcher sur Paris. Desfieux, reconnu royaliste et du parti de l'étranger, donna le signal de cette fausse insurrection. Le 10 Mars, un attroupement se porta aux Cordeliers, de là à la Commune : on lui demanda de se mettre à la tête, elle s'y refusa. Fabre alors s'agitait beaucoup : 'le mouvement,' dit-il à un député, 'a été aussi loin qu'il le fallait.' Le but de Dumouriez se trouva rempli : il fit de ce mouvement la base de son manifeste séditieux, et des lettres insolentes qu'il écrivit à la Convention. Desfieux, tout en déclamant contre Brissot, reçut de Lebrun, complice de Brissot, une somme d'argent pour envoyer dans le Midi des adresses véhémentes où la Gironde était improuvée ; mais qui tendaient à justifier la révolte projetée des fédéralistes. Desfieux fit arrêter ses propres courriers à Bordeaux : ce qui donna lieu à Gensonné de dénoncer la Montagne, et à

¹ The riot of 10 March 1793 ; see Vergniaud, *Speech A.*, vol. i. pp. 345-360 ; this is of course an utterly baseless accusation.

Guadet de déclamer contre Paris¹. Desfieux déposa depuis en faveur de Brissot au Tribunal Révolutionnaire. Mais, Danton, quelle contradiction entre cette mesure extrême et dangereuse que tu proposas et la modération qui te fit demander une amnistie pour tous les coupables, qui te fit excuser Dumouriez, et te fit, dans le Comité de Sûreté Générale², appuyer la proposition, faite par Guadet, d'envoyer Gensonné vers le général traître ? Pourrais-tu être aveugle à ce point sur l'intérêt public ? oserait-on te reprocher de manquer de discernement ?

Tu t'accommodais à tout : Brissot et ses complices sortaient toujours content d'avec toi. À la tribune, quand ton silence était accusé, tu leur donnais des avis salutaires pour qu'ils dissimulassent davantage : tu les menaçais sans indignation, mais avec une bonté paternelle, et tu leur donnais plutôt des conseils pour corrompre la liberté, pour se sauver, pour mieux nous tromper, que tu n'en donnais au parti républicain pour les perdre. 'La haine,' disais-tu, 'est insupportable à mon cœur³,' et tu nous avais dit : 'je n'aime point Marat⁴.' Mais n'es-tu point criminel et responsable de n'avoir point haï les ennemis de la patrie ? Est-ce par ses penchans privés qu'un homme public détermine son indifférence ou sa haine, ou par l'amour de la patrie que n'a jamais senti ton cœur ? Tu fis le conciliateur, comme Sixte-Quint fit le simple pour arriver au but où il tendait. Éclateras-tu maintenant devant la justice du peuple, toi, qui n'éclatas jamais lorsqu'on attaqua la patrie ? Nous t'avions cru de bonne foi quand nous accusâmes le parti de Brissot ; mais, depuis, des flots de lumière sont tombés sur ta politique. Tu es l'ami de Fabre ; tu l'as défendu ; tu n'est pas homme à te compromettre ; tu n'as donc pu que te défendre toi-même dans ton complice. Tu abandonnas

¹ Guadet, *Speech III*, vol. i. p. 451.

² Mistake for the Comité de Défense Générale.

³ Danton, *Speech XII*, vol. ii. p. 200.

⁴ Danton, *Speech VI*, vol. ii. p. 179.

le parti républicain au commencement de notre session ; et depuis, as-tu fait autre chose que nuancer d'hypocrisie les délibérations ?

Fabre et toi fûtes les apologistes de d'Orléans, que vous vous efforçâtes de faire passer pour un homme simple et très-malheureux ; vous répétâtes souvent ce propos. Vous étiez sur la Montagne le point de contact et de répercussion de la conjuration de Dumouriez, Brissot et d'Orléans. Lacroix te seconda parfaitement dans toutes ces occasions.

Tu vis avec horreur la révolution du 31 Mai. Hérault, Lacroix et toi demandâtes la tête d'Hanriot, qui avait servi la liberté, et vous lui fites un crime du mouvement qu'il avait fait pour échapper à un acte d'oppression de votre part. Ici, Danton, tu déployas ton hypocrisie : n'ayant pu consommer ton projet, tu dissimulas ta fureur ; tu regardas Hanriot en riant, et tu lui dis : 'n'aie pas peur ; vas toujours ton train' ; voulant lui faire entendre que tu avais eu l'air de le blâmer par bienséance, mais qu'au fond tu étais de son avis. Un moment après tu l'abordas à la buvette et lui présentas un verre d'un air caressant, en lui disant : 'point de rancune.' Cependant, le lendemain tu le calomnias de la manière la plus atroce, et tu lui reprochas d'avoir voulu t'assassiner. Hérault et Lacroix t'appuyèrent. Mais n'as-tu pas envoyé depuis un ambassadeur à Pétion et à Wimpffen dans le Calvados ? Ne t'es-tu pas opposé à la punition des députés de la Gironde ? N'avais-tu pas défendu Stengel, qui avait fait égorger les avant-postes de l'armée à Aix-la-Chapelle ? Ainsi, défenseur de tous les criminels, tu n'en as jamais fait autant pour un patriote. Tu as accusé Roland, mais plutôt comme un imbécile acrimonieux, que comme un traître¹ ; tu ne trouvais à sa femme que des prétentions au bel-esprit ; tu as jeté ton manteau sur tous les attentats pour les voiler et les déguiser.

Tes amis ont tout fait pour toi ; ils placent ton nom dans

¹ Danton, *Speech VII*, vol. ii. p. 184.

tous les journaux étrangers et dans les rapports journaliers du Ministre de l'Intérieur.

Les rapports dont je parle, envoyés tous les soirs par le Ministre de l'Intérieur, te présentent comme l'homme dont tout Paris s'entretient; tes moindres réflexions y sont rendues célèbres. Nous avons reconnu depuis longtemps, que tes amis ou toi rédigez ces rapports.

Danton, tu fus donc le complice de Mirabeau, de d'Orléans, de Dumouriez, de Brissot. Des lettres de l'ambassadeur d'Espagne à Venise, au Duc d'Alcudia¹, disent qu'on te soupçonnait à Paris d'avoir eu des conférences au Temple avec la Reine². L'étranger est toujours très-instruit sur les crimes commis en sa faveur. Ce fait est connu de Lhuillier, et peut s'éclaircir dans la procédure.

L'ambassadeur d'Espagne dit dans la même lettre écrite au mois de Juin dernier³: 'Ce qui nous fait trembler, c'est le renouvellement du Comité de Salut Public.' Tu en étais, Lacroix; tu en étais, Danton⁴.

Mauvais citoyen, tu as conspiré; faux ami, tu disais, il y a deux jours, du mal de Desmoulins, instrument que tu as perdu, et tu lui prêtas des vices honteux. Méchant homme, tu as comparé l'opinion publique à une femme de mauvaise vie; tu as dit que l'honneur était ridicule, que la gloire et la postérité étaient une sottise; ces maximes devaient te concilier l'aristocratie; elles étaient celles de Catilina. Si Fabre est innocent, si d'Orléans, si Dumouriez furent innocents, tu l'es sans doute. J'en ai trop dit: tu répondras à la justice.

¹ Godoy, the lover of the Queen of Spain and chief minister.

² This letter is reprinted in Robinet's *Procès des Dantonistes*, pp. 496-498; Saint-Just's quotation is unfair; the sentence to which he refers is '*La Commune de Paris prétend . . . que Danton et Lacroix sont devenus Girondins et ont eu des conférences avec Sa Majesté.*'

³ The letter was really dated 31 July 1793.

⁴ The first Committee of Public Safety, which was in office from 9 April to 10 July 1793; the quotation is again unfair; the actual sentence is: '*Cette situation ne fait pas moins trembler que la suppression du Comité de Salut Public et son renouvellement; neuf des principaux chefs Maratistes en sont les membres.*'

Citoyens, la conjuration d'Hébert étant dévoilée, ces jours derniers l'étranger s'efforça de verser le scandale sur tout ce que la liberté honore : on y impliqua les meilleurs défenseurs de la liberté ; on y impliqua même Marat ; on annonça qu'il allait descendre du Panthéon. Que son ombre en descende pour serrer le cœur des ennemis du peuple, et pour les confondre !

Il a été ourdi depuis six mois un plan de palpitation et d'inquiétude dans le gouvernement. Chaque jour on nous envoyait un rapport sur Paris : on nous insinuait avec souplesse, tantôt des conseils imprudents, tantôt des craintes déplacées : les tableaux étaient calculés sur les sentiments qu'il importait de nous faire naître, pour que le gouvernement marchât dans le sens qui convenait aux complots criminels : on y louait Danton, on y accréditait Hébert et Camille Desmoulins, l'on y supposait tous leurs projets sanctionnés par l'opinion publique, pour nous décourager. Ces rapports¹ osèrent nous dire pendant le procès d'Hébert, qu'on parlait d'arracher Marat du Panthéon et d'y mettre la Corday : ce sont les mêmes plumes qui louaient Danton et Desmoulins, qui traçaient ces horreurs. La faction de Dumouriez a fait assassiner Marat ; ses complices veulent encore assassiner sa mémoire. Ceux qui louèrent les vices de Dumouriez, étaient bien faits pour outrager sa gloire et pour immoler la vertu.

Achevons de peindre ces hommes, qui, n'osant se déclarer, ont conspiré sous la poussière. Ils eurent les qualités des conspirateurs de tous les temps : ils se louaient mutuellement et disaient l'un de l'autre tout ce qui pouvait tromper les jugements. Les amis du profond Brissot avaient dit longtemps de lui qu'il était un inconséquent, un étourdi même. Fabre disait de Danton qu'il était insouciant ; que son tempérament l'entraînait à la campagne, aux bains, aux choses innocentes. Danton disait de Fabre que sa tête était

¹ These reports on the state of opinion in Paris in March 1794 are printed by Schmidt in the *Tableaux de la Révolution Française*, 3 vols. Leipzig, 1867-71 ; vol. ii. pp. 141-202.

un *imbroglio*, un répertoire de choses comiques, et le présentait comme ridicule, parce que ce n'était qu'à ce prix qu'il pouvait ne point passer pour un traître, par le simple aperçu de sa manière tortueuse de se conduire. Danton riait avec Ducos, faisait le distrait près de d'Orléans, et le familier près de Marat qu'il détestait, mais qu'il craignait. Héroult était grave dans le sein de la Convention, bouffon ailleurs, et riait sans cesse pour s'excuser de ce qu'il ne disait rien.

Il est en outre quelques rapprochements à faire de la conduite de ces hommes en différents temps. Danton fut un lion contre Lafayette, l'ennemi de d'Orléans. Danton fut plein d'indulgence pour Dumouriez, l'ami de d'Orléans. Danton proposait, il y a trois ans, aux Jacobins la loi de Valérius, qui ordonnait aux Romains de tuer sur l'heure ceux qui parleraient de Tarquin. Danton ne trouva plus ni d'éloquence, ni de sévérité contre Dumouriez, qui trahissait ouvertement la patrie et voulait faire un roi. Danton, comme je l'ai dit, opina d'abord pour le bannissement du tyran et pour la mort ensuite. Il avertit souvent certains membres du Comité de Salut Public, qu'il fallait beaucoup de courage pour y rester, parce que l'autorité qu'on lui confiait était dangereuse pour eux-mêmes. Ce fut Danton qui proposa les cinquante millions; ce fut Héroult qui l'appuya: ce fut Danton qui proposa qu'on érigeât le Comité en comité de gouvernement¹; c'était donc un piège qu'il croyait lui tendre. Danton, ayant été expulsé du Comité,² dit à quelqu'un: 'Je ne me fâche point, je n'ai pas de rancune; mais j'ai de la mémoire.'

Que dirai-je de ceux qui se prétendirent exclusivement les vieux Cordeliers? Ils étaient précisément Danton, Fabre, Camille Desmoulins et le ministre³, auteur des rapports

¹ Danton, *Speeches* XXII, vol. ii. pp. 249-255.

² Danton, after being a member of the first Committee of Public Safety, was not elected to its successor on 10 July 1793; he was added to the second Committee on 6 September 1793, but refused to join it; see vol. ii. p. 251.

³ Paré, the Minister of the Interior, had been Danton's clerk.

sur Paris, où Danton, Fabre, Camille et Philippeaux sont loués, où tout est dirigé dans leur sens et dans le sens d'Hébert. Que dirai-je de l'aveu fait par Danton, qu'il avait dirigé les derniers écrits de Desmoulins¹ et de Philippeaux?²

Vous êtes tous complices du même attentat. Tous, vous avez tenté le renversement du gouvernement révolutionnaire et de la représentation : tous, vous avez provoqué son renouvellement au dix Août dernier ; tous, vous avez travaillé pour l'étranger qui jamais ne voulut autre chose que le renouvellement de la Convention, qui eût entraîné la perte de la République.

Je suis convaincu que cette faction des indulgents est liée à toutes les autres, qu'elle fut hypocrite dans tous les temps, vendue d'abord à la nouvelle dynastie, ensuite à toutes les factions. Cette faction a abandonné Marat, et s'est ensuite parée de sa réputation : elle a tout fait pour détruire la République en amollissant toutes les idées de la liberté : elle eut plus de finesse que les autres ; elle attaqua le gouvernement avec plus d'hypocrisie, et ne fut que plus criminelle.

Camille Desmoulins, qui fut d'abord dupe et finit par être complice, fut, comme Philippeaux, un instrument de Fabre et de Danton. On racontait comme une preuve de la bonhomie de Fabre, que celui-ci se trouvant chez Desmoulins au moment où il lisait à quelqu'un l'écrit dans lequel il demandait un comité de clémence pour l'aristocratie, et appelait la Convention la cour de Tibère³,—Fabre se mit à pleurer. Le crocodile pleure aussi. Comme Camille Desmoulins manquait de caractère, on se servit de son orgueil. Il attaqua en rhéteur le gouvernement révolutionnaire dans toutes ses conséquences ; il parla effrontément en faveur des

¹ *Le Vieux Cordelier*.

² *Mémoires historiques sur la guerre de la Vendée*.

³ *Le Vieux Cordelier*, numéro VII ; in which Camille did suggest a 'comité de clémence' ; and without directly comparing the Reign of Terror with the days of the Roman emperors, hinted at the resemblance by numerous quotations from Tacitus, but in which he never called the Convention the court of Tiberius.

ennemis de la Révolution, proposa pour eux un comité de clémence ; se montra très-inclément pour le parti populaire ; attaqua, comme Hébert et Vincent, les représentants du peuple dans les armées ; comme Hébert, Vincent et Buzot, lui-même il les traita de proconsuls. Il avait été le défenseur de l'infâme Dillon, avec la même audace que montra Dillon lui-même lorsqu'à Maubeuge il ordonna à son armée de marcher sur Paris, et de prêter serment de fidélité au Roi. Il combattit la loi contre les Anglais ; il en reçut des remerciements en Angleterre dans les journaux de ces temps-là. Avez-vous remarqué que tous ceux qui ont été loués dans l'Angleterre, ont ici trahi leur patrie ?

Fabre, plus d'une fois, provoqua l'agrandissement des pouvoirs du Comité de Salut Public, soit par lui-même, soit par ses amis ; nous frémîmes souvent d'un piège si méchant. Fabre espérait que nous succomberions sous le fardeau de tant d'affaires ; il s'en vantait ; mais le génie de la liberté a vaincu pour nous. Celui qui parmi nous accepta toujours avec le plus de joie le pouvoir, fut Hérault, le complice de Fabre et de l'étranger. Tout se lie : après que Fabre eut tout fait pour nous donner une juridiction dans le dédale de laquelle il espérait nous perdre, alors il fit attaquer les opérateurs du gouvernement.

Alors Hérault, qui s'était placé à la tête des affaires diplomatiques, mit tout en usage pour éventer les projets du gouvernement. Par lui les délibérations les plus secrètes du Comité sur les affaires étrangères étaient communiquées aux gouvernements ennemis.¹ Il fit faire plusieurs voyages à Dubuisson,² en Suisse, pour y conspirer sous le cachet même de la République. Nous nous rappelons que Hérault

¹ The falsity of these accusations against Hérault is proved by Robinet in his *Procès des Dantonistes*, pp. 338-353.

² Dubuisson (Paul Ulrich), born at Laval, 1746 ; a man of letters ; published many books, translations, political pamphlets, plays and libretti ; played an active part as a secret agent, chiefly in Belgium and Switzerland, of the Freys and other speculators ; mixed up in foreign affairs and sent on many secret political missions ; guillotined with the Hébertists, 4 Germinal (24 March 1794).

fut avec dégoût le témoin muet des travaux de ceux qui tracèrent le plan de la Constitution, dont il se fit adroitement le rapporteur déhonté.

Nous avons intercepté des lettres de Las Casas, ambassadeur d'Espagne à Vienne,¹ dans lesquelles il rapporte les délibérations diplomatiques du Comité au temps de Héroult.

C'était dans ce même temps qu'environné de pièges et de la responsabilité des succès de quatorze armées, une nuée d'ennemis attaqua le gouvernement, c'est-à-dire, vous attaqua vous-mêmes.

Le moment était favorable : l'Alsace était envahie ; Toulon était aux mains des Espagnols et des Anglais ; Perpignan menacé ; nos armées malheureuses dans le Nord, dans le Mont-Blanc, dans la Vendée, partout enfin. Alors le parti Hébert demandait l'établissement de la Constitution, afin que dans ce chaos de dangers et d'adversités, dans cette agonie factice de la Liberté, le passage du gouvernement révolutionnaire à un régime plus faible que ses ennemis fût le passage de la vie au tombeau. L'établissement de la Constitution fut demandé par Danton, l'ami de Fabre. En même temps Philippeaux, ou plutôt Fabre, dont le style, l'hypocrisie, les insinuations sont reconnues facilement dans les écrits du premier ; en même temps Philippeaux attaqua le gouvernement comme associé à la trahison.

Philippeaux avait autrefois écrit en faveur de Roland et de l'appel au peuple, et contre Marat. Philippeaux mit au jour, dans ces derniers temps, divers écrits, qui sont évidemment de différentes plumes. Le but de ces écrits était d'en induire la complicité du gouvernement avec ceux qui trahissaient la patrie. Philippeaux, auteur quelques jours auparavant d'un catéchisme ridicule, était devenu tout-à-coup un homme d'état. Philippeaux est l'âme du club du Mans où la liberté, la représentation nationale, n'a pas un ami, où

¹ Really at Venice ; the letter alluded to is reprinted by Robinet. *Op. Cit.* pp. 498-500.

l'on a demandé votre renouvellement, où l'on a dit que vous étiez usés, dans le même temps que le disait Hébert.¹

Vous avez même appris ce matin qu'une révolte avait éclaté au Mans, contre Garnier,² représentant du peuple. Cette révolte a été fomentée par ceux-là mêmes qui rédigeaient une adresse en faveur de Philippeaux. Ils sont arrêtés; le Tribunal Révolutionnaire va instruire cette affaire. Revenons à notre sujet.

On peut se souvenir que Fabre, en ce temps-là, ne quittait point Camille ni Philippeaux. Fabre, en même temps qu'il dirigeait ces deux personnages, était partout. Il était sans cesse au Comité de Sûreté Générale; il était dans les groupes, à la police, à la Commune, aux Jacobins, aux Cordeliers; il se multipliait, et dictait divers écrits; il se glissait auprès des patriotes, et il est prouvé que cet homme, qui s'était efforcé d'accroître l'autorité du Comité, la savait dans chacun de ses membres. Au milieu des dangers qui environnaient la patrie, on délibérait, les soirs, sur tout ce que chacun de nous avait remarqué de contraire au bien public dans la journée. Il se trouva que Fabre disait à chacun des membres du Comité du bien d'eux-mêmes, et du mal de chaque autre complice de Chabot. Il l'accusa lorsqu'il le sut accusé, comme Chabot accusa ses complices.³ Fabre s'attachait surtout à prouver que tous les complots avaient pour but de perdre Danton. La réaction de ses intrigues aurait été de renverser le gouvernement et la

¹ On the accusations against Philippeaux, see Robinet, *Procès des Dantonistes*, pp. 354, 355.

² Garnier Jacques, de Saintes, born at Saintes, 30 March 1755; an avocat there; elected procureur-général-syndic of the Charente-Inférieure, 1790, and deputy to the Convention by the same department, 1792; secretary, 5 September 1793; one of the most energetic deputies on mission in La Vendée and at Bordeaux, July 1793-July 1794; a Thermidorian, but defended Carrier, November 1794; attacked the terrorists after rising of 1 Prairial Year III; in Council of Five Hundred, 1795-98; President of the Criminal Tribunal of Saintes, 1801-1811; Chevalier of the Empire, 1809; chosen a representative, 1815; exiled as a regicide, 1816; drowned in the Ohio, 1820.

³ Chabot's declaration against his accomplices is reprinted by Robinet, *Op. Cit.* pp. 452-463.

représentation, de ruiner les partis opposés ; et que serait-il resté ? Fabre et sa faction !

Maintenant il faut rapprocher d'autres faits des précédents.

L'été dernier, Hérault, cherchant des partisans, ou tâtant les esprits, dit que Lhuillier,¹ procureur-général du département de Paris, avait confié qu'il existait un parti en faveur du jeune Capet, et que, si le gouvernement pouvait perdre faveur et le parti arriver au degré d'influence nécessaire, ce serait Danton qui montrait au peuple cet enfant.

Dans ce temps, Danton dîna souvent, Rue Grange-Batelière, avec des Anglais ; il dînait avec Gusman², Espagnol, trois fois par semaine, et avec l'infâme Sainte-Amaranthe³, le fils de Sartine⁴, et Lacroix. C'est là que se sont faits quelques-uns des repas à cent écus par tête.

Il est clair que le parti qui voulait établir prématurément la Constitution, celui qui attaquait le gouvernement, celui

¹ Lhuillier (Louis Marie), born, 1747 ; a lawyer in Paris before the Revolution ; elected President of the insurrectionary Commune of Paris, 17 August 1792, and in October 1792, procureur-général-syndic of the department of Paris ; arrested, 14 Germinal (3 April 1794) ; tried with the Dantonists, but acquitted, 16 Germinal ; nevertheless sent back to prison, where he committed suicide.

² Gusman (Andrea Maria), born at Granada, 6 October 1753, a descendant maternally of the Tillys ; a suitor against the Montmorencys for the vast Tilly inheritance ; naturalized a Frenchman, 1785, and became colonel of cavalry ; a friend of Marat and one of the leaders of the Paris mob, 1792, 1793 ; said to have rung the tocsin for the coup d'état against the Girondins on 31 May, and nicknamed Don Toesinos ; arrested, 9 October 1793 ; tried with the Dantonists, and guillotined with them, 16 Germinal (5 April 1794).

³ Sainte-Amaranthe (Jeanne Françoise Louise Damier de) adventuress ; daughter of the Baron de Saint-Simon ; married a French officer ; kept a gambling house disguised as a salon in the Rue Vivienne at Paris and at Charonne 1791-93 ; said to have been the mistress of Félix Lapeletier, of Hérault de Séchelles, and of Desfiex ; her houses were the meeting-places of the Freys, Chabot, and their friends ; her daughter married M. de Sartine ; she never knew Danton (see *Procès des Dantonistes*, pp. 326-329) ; nevertheless she was arrested on 12 Germinal, and executed with her daughter, aged 19, and her son, aged 17, on 29 Prairial Year II (17 June 1794). See *La Famille Sainte-Amaranthe* by Madame A. R. . . . Paris, 1864.

⁴ Sartine (Charles Marie Antoine de), born, 27 October 1760 ; son of the celebrated minister of police ; maître des requêtes at the Parlement of Paris, 1780-90 ; married Mdlle de Sainte-Amaranthe, 1790 ; and executed with her, 29 Prairial Year II (17 June 1794).

qui attaquait la Convention, celui qui corrompait, celui qui voulait un comité de clémence, avaient tous pour objet d'amener le dégoût du régime présent, et il est évident que la royauté était celui qu'on y voulait substituer.

Qu'on examine maintenant la conduite de tous ceux dont j'ai parlé, leurs liaisons, leurs excuses toujours prêtes en faveur des hommes tarés ; on reconnaît à des signes certains le parti opposé à la Révolution et qui dissimula toujours. Que ceux dont j'ai parlé nous disent d'où vient leur fortune ; que Lacroix dise pourquoi l'été dernier il faisait acheter de l'or par un banquier.

Ceux qui depuis quatre ans ont conspiré sous le voile du patriotisme, aujourd'hui que la justice les menace, répètent ce mot de Vergniaud : 'La Révolution est comme Saturne ; elle dévorera tous ses enfants.'¹ Hébert répétait ce mot pendant son procès ; il est répété par tous ceux qui tremblent et qui se voient démasqués. Non, la Révolution ne dévorera pas ses enfants, mais ses ennemis, de quelque masque impénétrable qu'ils se soient couverts.

Les conjurés qui ont péri étaient-ils les enfants de la liberté, parce qu'ils leur ressemblèrent un moment ? La Révolution dévorera jusqu'au dernier ami de la tyrannie : il ne périra pas un véritable patriote par la justice ; elle n'immolera que les factions criminelles.

Citoyens, elles méditent chaque jour votre perte : tous les fripons se rallient à elles. Elles s'attendaient depuis quelques jours à être démasquées. Danton, Lacroix, disaient : 'préparons-nous à nous défendre.' Ainsi, Hébert, déjà poursuivi par l'image de son supplice, criait il y a trois décades : 'on veut me perdre ; défendez-moi.'

Un innocent parle-t-il de se défendre ? A-t-il des sentiments de terreur avant qu'on ait parlé de lui ? Les Comités ont gardé prudemment le silence, et l'opinion et le peuple accusaient avant moi ceux que j'accuse. Ils s'accusaient, ils se désignaient eux-mêmes, car nous n'avions point

¹ Vergniaud, *Speech A*, vol. i. p. 349.

parlé d'eux ; ils se préparaient à demander si nous voulons détruire la représentation parce que nous les accusons ; et ceux-là nous font-ils un crime d'avoir accusé Brissot, Chabot et leurs complices ? Veut-on les réhabiliter ?

Soyez donc inflexibles : c'est l'indulgence qui est féroce, puisqu'elle menace la patrie.

Quand les restes de la faction d'Orléans, dévoués aujourd'hui à tous les attentats contre la patrie, n'existeront plus, vous n'aurez plus d'exemple à donner ; vous serez paisibles ; l'intrigue n'abordera plus cette enceinte sacrée ; vous vous livrez à la législation et au gouvernement ; vous sonderez ses profondeurs et vous déroberez le feu du ciel pour animer la République tiède encore, et enflammer l'amour de la patrie et de la justice ; alors il ne restera plus que des patriotes ; alors sera détruite l'illusion des intrigants, qui, depuis cinq ans, ayant pris le masque de la Révolution, voudraient aujourd'hui leur faire partager leur opprobre, en faisant dire que les patriotes seront tous déshonorés les uns après les autres. Ainsi donc, parce que des lâches et des ennemis de l'humanité se sont faits prophètes, la Divinité en aurait perdu de sa gloire, parce que des hypocrites auraient usurpé la réputation du patriotisme, l'éclat du patriotisme serait obscurci ! Ceux que je dénonce n'ont jamais été patriotes, mais aristocrates adroits et plus dissimulés que ceux de Coblenz.

Toutes les réputations qui se sont écroulées étaient des réputations usurpées par l'aristocratie ou par des factions criminelles. Ceux qui nous reprochent notre sévérité, aimeraient-ils mieux que nous fussions injustes ? Peu importe que le temps ait conduit des vanités diverses à l'échafaud, au cimetière, au néant, pourvu que la liberté reste. On apprendra à devenir modeste ; on s'élancera vers la solide gloire et le solide bien, qui sont la probité obscure. Le peuple Français ne perdra jamais sa réputation : la trace de la liberté et du génie ne peut être effacée dans l'univers. Opprimé dans sa vie, il opprime après lui les préjugés et les

tyrans. Le monde est vide depuis les Romains ; et leur mémoire le remplit, et prophétise encore la liberté.

Pour vous, après avoir aboli les factions, donnez à cette République de douces mœurs. Rétablissez dans l'état civil l'estime et le respect individuel. Français, soyez heureux et libres ; aimez-vous, haïssez tous les ennemis de la République ; mais soyez en paix avec vous-mêmes. La liberté vous rappelle à la nature ; et l'on voulait vous la faire abandonner ! n'avez-vous point d'épouses à chérir, d'enfants à élever ? respectez-vous mutuellement. Et vous, représentants du peuple, chargez-vous du gouvernement suprême et que tout le monde jouisse de la liberté au lieu de gouverner. La destinée de vos prédécesseurs vous avertit de terminer votre ouvrage vous-mêmes, d'être sages, et de propager la justice sans courir à la renommée ; semblables à l'Être Suprême, qui met le monde en harmonie sans se montrer : le bien public est tout, mais, pour la renommée, elle n'est rien.

Barnave fut porté en triomphe sous les fenêtres ; où est-il ?¹

Ceux que j'ai dénoncés n'ont jamais connu de patrie ; ils se sont enrichis par des forfaits, et ce n'est point leur faute si vous existez. Il n'est point de crime qu'ils n'aient protégé, point de traître qu'ils n'aient excusé : avares, égoïstes, apologistes des vices, rhéteurs, et non pas amis de la liberté, la République est incompatible avec eux ; ils ont besoin des jouissances qui s'acquièrent aux dépens de l'égalité ; ils sont insatiables d'influence. Les rois comptent sur eux pour vous détruire : à quelles protestations pourriez-vous croire de la part de ceux qui, pressant la main sacrilège de Dumouriez, lui jurèrent une amitié éternelle ? Serment qui fut gardé : la Belgique et l'armée, vous et l'Europe, en êtes témoins.

Il y a donc eu une conjuration tramée depuis plusieurs années pour absorber la Révolution Française dans un

¹ Mirabeau also alluded to Barnave's being carried in triumph. *Speech VII*, vol. i. p. 166 ; Barnave was guillotined 9 Frimaire (29 Nov. 1793).

changement de dynastie. Les factions de Mirabeau, des Lameth, de Lafayette, de Brissot, de d'Orléans, de Dumouriez, de Carra, d'Hébert ; les factions de Chabot, de Fabre, de Danton, ont concouru progressivement à ce but par tous les moyens qui pouvaient empêcher la République de s'établir, et son gouvernement de s'affermir.

Nous avons cru ne devoir plus temporiser avec les coupables, puisque nous avons annoncé que nous détruirions toutes les factions ; elles pourraient se ranimer et prendre de nouvelles forces ; l'Europe semble ne plus compter que sur elles. Il était donc instant de les détruire, afin qu'il ne restât dans la République que le peuple et vous et le gouvernement dont vous êtes le centre inviolable.

Les jours du crime sont passés : malheur à ceux qui soutiendraient sa cause ! La politique est démasquée. Que tout ce qui fut criminel périsse. On ne fait point de républiques avec des ménagements, mais avec la rigueur farouche, la rigueur inflexible envers tous ceux qui ont trahi. Que les complices se dénoncent en se rangeant du parti des forfaits. Ce que nous avons dit ne sera jamais perdu sur la terre. On peut arracher à la vie les hommes qui, comme nous, ont tout osé pour la vérité ; on ne peut point leur arracher les cœurs, ni le tombeau hospitalier, sous lequel ils se dérobent à l'esclavage et à la honte d'avoir laissé triompher les méchants.

Voici le projet de décret :

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport de ses Comités de Sûreté Générale et de Salut Public, décrète d'accusation,

Camille Desmoulins, Héroult, Danton, Philippeaux, Lacroix, prévenus de complicité avec d'Orléans et Dumouriez, avec Fabre-d'Églantine et les ennemis de la République ; d'avoir trempé dans la conspiration tendante à rétablir la monarchie, et à détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain : en conséquence elle ordonne leur mise en jugement avec Fabre d'Églantine.

SPEECH OF BAUDIN.



INTRODUCTION.

PIERRE CHARLES LOUIS BAUDIN, whose place among the orators of the French Revolution is assured by his famous speech in honour of the Girondins, was born at Sedan on 18 December 1748. He is generally known as Baudin of the Ardennes from the department he represented, in distinction from Pierre Joseph François Bodin, deputy for the Indre-et-Loire. He was well educated and intended for the bar, but abandoned that career to become tutor to the sons of the President Gilbert des Voisins, who obtained for him in 1783 in recognition of his services the postmastership of his native town. Baudin was an enthusiastic supporter of the Revolution, and in 1790, when the new system of local government first came into operation, he was elected Mayor of Sedan. He became so popular and influential in this capacity that he was elected a deputy to the Legislative Assembly in 1791 and to the Convention in 1792 by the department of the Ardennes. Baudin was one of those useful members of the Marsh or Centre, who seldom went on mission, but worked hard in committees, both in the Legislative and the Convention, and though he frequently addressed both assemblies on non-controversial matters, he was not regarded as a political leader until after the conclusion of the Reign of Terror. Though a member of the Marsh his sympathies were distinctly with the Girondins and not with the Mountain, and during the great process of the king's trial he voted, not for death, but for the im-

prisonment of Louis XVI until a general peace, and his subsequent banishment, for the appeal to the people on the question, and for a respite to be granted. In spite of these votes Baudin was not molested during the Terror, as he was not a signatory of the Protest of the Seventy-Three. After the overthrow of Robespierre on 9 Thermidor, Baudin, like other deputies of the Centre, came to the front and took a more active part in politics. Though not a member of the Commission of Seven, which settled the principles of the Constitution of the Year III (1795), he was elected to the Commission of Eleven, which framed its articles. The chief authors of this Constitution were Boissy-d'Anglas and Daunou, but Baudin took an important part in the debates upon it, and he was elected President of the Convention on 1 Vendémiaire Year IV (23 September 1795). His presidency was an important one; on 1 Vendémiaire the new Constitution was solemnly promulgated; on 11 Vendémiaire (3 October) he delivered the following address on the Girondin orators, in which he rehabilitated their character and made the *amende honorable* for their proscription in the name of the Convention; and on 13 Vendémiaire (5 October) he presided with dignity during the attack of the sections of Paris on the Convention, which was put down by Barras and Bonaparte. Baudin surrendered the presidency to Genissieu, on 16 Vendémiaire (8 October), and on 4 Brumaire (26 October) proposed, as the final act of the Convention, a decree of general amnesty, which was carried. He was chosen a member of the Council of Ancients on the dissolution of the Convention, and was twice elected president of that body in 1796 and 1798. Baudin greatly disapproved of the policy of the later years of the Directory and still more of the *coup d'état* of 30 Prairial Year VII (18 June 1799), and it is said that his sudden death at Sedan on 22 Vendémiaire Year VIII (14 October 1799) was caused by joy at hearing of Bonaparte's return from Egypt.

The following speech, which is now reprinted for the first time, was delivered by Baudin, as President of

the Convention, on the occasion of the great 'Festival in honour of the Deputies who had lost their lives as victims of tyranny' on 11 Vendémiaire. It has been said that Baudin had been a member both of the Legislative Assembly and of the Convention, and had been in sympathy with the Girondin leaders; he therefore devoted the greater part of his speech to honouring the memory of his friends. It was a set oration after the manner of Louvet's speech in honour of Féraud and similar theatrical preparations had been made (see Introduction to Louvet, *Speech II.* vol. i. pp. 476, 477). 'La salle fut ornée à peu près comme pour l'oraison funèbre de Féraud. Tous les députés étaient en costume, le crêpe au bras Au bas de la tribune est placée une urne funéraire couverte de crêpes et de couronnes funèbres; elle est ombragée par des feuillages et des guirlandes mêlées de chêne et de cyprès; une palme la surmonte. Sur le socle on lit ces inscriptions: *Ils ont recommandé à la Patrie leurs pères, leurs épouses et leurs enfants—Aux magnanimes défenseurs de la liberté, morts dans les prisons et sur les échafauds pendant la tyrannie.* Le Conservatoire de Musique chante un hymne aux mânes des martyrs de la liberté.'¹ With such theatrical surroundings, it is no wonder that Baudin's speech is also somewhat theatrical, but nevertheless it is a remarkable effort; it shows, better than anything else, the nature of the effect of the eloquence of the Girondins on their audience, and analyses the characters of their chief orators with admirable felicity of expression. It also deserves notice as the last important speech delivered in the Convention, which was at this time nearing its dissolution, and fitly closes a collection of the most important speeches of the French Revolution, as containing the first public tribute to the most important group of the orators, who made its assemblies illustrious by their eloquence.

¹ Aulard, *Les Orateurs de la Législative et de la Convention*, vol. i. p. 44.

SPEECH OF BAUDIN.

IN HONOUR OF THE DEPUTIES WHO DIED VICTIMS OF THE TYRANNY (11 Vendémiaire Year IV—3 October 1795).

REPRÉSENTANTS DU PEUPLE,

Le jour de la vertu succède enfin au jour affreux du crime. Nos infortunés collègues immolés à la fureur des tyrans vont recevoir dans cette enceinte, où l'on osa les proscrire, le tribut de regrets que nous devons à leur mémoire. Quels gages plus certains de tranquillité la Convention Nationale peut-elle donner à ceux qui nourrissent ou qui manifestent des inquiétudes sur le retour du régime désastreux de la terreur, que de consacrer cette journée à rendre des honneurs à ces hommes immortels, qui furent ses plus courageux adversaires et ses plus illustres victimes? Que le souvenir récent des forfaits de la tyrannie excite une juste horreur, c'est un sentiment que vous partagez, représentants du peuple, loin de songer à l'affaiblir : disons mieux, vous le consacrez aujourd'hui par une cérémonie plus inoposante que ne le seraient vos décrets ; vous donnez à ce sentiment un caractère en quelque sorte religieux ; et quand vous vous déclarez avec tant de solennité contre les assassins du 3 Octobre 1793¹, quel homme de bonne foi pourra soupçonner que leurs maximes abominables reprendront une funeste influence ? Quoi, lorsque vous venez d'opposer tant de

¹ On 3 October, on the report of Amar, 43 Girouardin deputies were ordered to be sent before the Revolutionary Tribunal, 65 were placed under arrest for signing the protest of the Seventy-Three, and 21 were again declared outlaws ; see Stephens' *History of the French Revolution*, vol. ii. p. 524.

sagesse à tant d'emportement, lorsque vous mêlez sans cesse le langage paternel de la persuasion à la voix de l'autorité qui vous appartient, lorsque vous n'usez qu'avec tant de circonspection les pouvoirs qui vous sont confiés et que vous bornez leur exercice au maintien indispensable de la tranquillité publique, le spectre du terrorisme serait évoqué du tombeau des monstres avec lesquels il fut enseveli ? l'on vous attribuerait le dessein de lui donner une vie nouvelle, et à l'aide de ces alarmes trop facilement adoptées par des hommes faibles, on aurait enfin trouvé des prétextes pour justifier la résistance ? Hier encore, la Convention Nationale a forcé de rames pour hâter de quelques jours l'entrée du vaisseau de la République dans le port constitutionnel ; et l'on ne serait pas désabusé de la crainte chimérique d'un pouvoir révolutionnaire prêt à se signaler par de nouveaux excès. La juste indignation qu'excitent dix-huit mois d'anarchie aurait-elle donc fait oublier quatorze siècles de despotisme ? Les pages ensanglantées de l'histoire sont-elles arrachées ? Les cruautés de Louis XI, les massacres de Charles IX, le ministère sinistre de Richelieu, les désastres du règne de Charles VI, sont-ils des chimères ? Quelques démagogues féroces nous ont opprimés, ils ont arrosé de sang la terre de la liberté ; vouons-les à l'exécration qu'ils méritent : mais soixante-sept rois ne nous ont-ils pas enfin désabusés de notre aveuglement ? Voudrions-nous encore que la Nation Française, quand ils auront épuisé sur elle leur vengeance, redevienne, sous leur joug, la proie d'une maîtresse ou le jouet d'un favori ?

L'eussiez-vous souffert, magnanimes défenseurs de la liberté, vous dont nous pleurons aujourd'hui la perte ? Vous aviez concouru, comme nous, à l'abolition de la royauté, que n'avez-vous pu terrasser avec nous le monstre sur lequel nous avons vengé le coup meurtrier qu'il vous porta, et que ne pouvez-vous encore partager notre vigilance et seconder nos efforts dirigés également contre tout audacieux qui

tentera de relever l'étendard de la terreur ou les enseignes de la monarchie !

Au milieu des premiers orages, qui avaient dès l'origine de la Révolution signalé l'explosion de la liberté, et parmi tant de patriotes célèbres qui se déclaraient pour elle, un homme s'était distingué par l'élévation de son génie comme par la force de son talent ; tous les regards s'étaient fixés sur lui, et ses ennemis les plus acharnés grossissaient la foule de ses admirateurs. Il mourut à la fleur de son âge et au plus haut degré de sa gloire. Laissons à l'histoire et à la postérité le soin de fixer le rang qui lui appartient dans l'opinion. À peine était-il expiré, qu'un avorton s'élança pour se saisir de sa dépouille et succéder à sa renommée¹. Tant que vécut Mirabeau, Robespierre resta confondu dans la foule des députés attachés à la cause populaire ; il osa croire qu'après la mort de cet athlète il n'avait plus de supérieur. Ce délire de sa présomption n'était pas un mystère, il lui fut reproché avec dérision dans le sein même du Sénat. Tout concurrent devenait à ses yeux un ennemi mortel. L'Assemblée Constituante allait disparaître et le débarrasser de beaucoup d'hommes qui l'éclipsaient avec trop de facilité pour qu'on pût établir entre eux et lui de comparaison. L'attention publique se dirigeait au dehors sur Brissot qui, déjà connu par des ouvrages trop décriés de l'aristocratie pour ne lui pas être redoutables, avait achevé de la soulever contre lui par sa pétition signée sur l'autel de la patrie en faveur de l'établissement du gouvernement républicain². Sa réputation le précédait à l'Assemblée Législative où elle le porta, et tandis qu'il y devenait l'objet de l'effroi comme de l'horreur de la cour, un autre monarque lui jurait ailleurs la haine la plus implacable. Le théâtre du combat fut une société, fameuse par les services qu'elle rendit d'abord à la

¹ This tribute to Mirabeau is the more remarkable, when it is remembered that the remains of the great orator were removed from the Pantheon on 21 September 1794, in accordance with a decree of the Convention passed on 27 November 1793 ; see Loménie, *Les Mirabeau*, vol. v. pp. 451-455.

² On 17 July 1791.

liberté, comme par les excès auxquels elle fut depuis entraînée, et qui devaient amener sa chute¹.

L'Assemblée Législative commençait ses travaux, et je dois cette justice à mes anciens collègues, que beaucoup d'entre eux, dignes par des vertus et des lumières de représenter la nation, étaient attachés à la Constitution, non parce qu'elle était monarchique, mais à la monarchie parce qu'elle était constitutionnelle. On doit respecter le scrupule qui les liait à leurs serments, et les plaindre de n'avoir pas assez senti que le premier de tous était de vivre libres, et que la Constitution même le plaçait avant celui de la maintenir.

À côté de ces hommes purs et de bonne foi, des amis inquiets de la liberté, dont quelques-uns même avaient ouvertement pris le caractère de tribuns, précipitaient quelquefois leur marche vers un meilleur ordre des choses. Leur ardeur formait, avec la circonspection des premiers, un contraste qui, dans une assemblée nombreuse et dans les agitations d'une révolution, devait amener les défiances réciproques et créer une division de partis. Dans ce choc qui devenait inévitable on ne tarda pas à distinguer ces orateurs arrivés des rives de la Gironde, et à qui leur éloquence, comme leur conduite, assignait un rang supérieur. Ils s'étaient prononcés énergiquement pour les droits du peuple ; ils savaient les défendre avec courage et au besoin avec véhémence, mais non pas avec emportement. Les coups qu'ils portaient étaient d'autant plus sûrs qu'ils étaient mesurés, et la conscience de leurs forces les rendait étrangers à ces fureurs qui n'appartiennent qu'à la médiocrité.

Les trahisons de la cour préparaient la chute du trône ; il s'éroula par les efforts même qu'elle avait faits pour en recouvrer les monstrueuses prérogatives.

Quelle leçon pour le peuple Français et pour nous-mêmes, citoyens collègues ! Sans nous arrêter à tant d'autres causes, qui devaient entraîner la ruine de la Constitution de 1791,

¹ The Jacobin Club was closed on 8 Brumaire Year III (18 Nov. 1794).

par les éléments même dont elle se composait, n'est-il pas évident qu'elle devait périr quand des deux pouvoirs principaux formés par elle, l'un était trop faible pour la soutenir et l'autre conspirait pour la renverser? Patriotes qui venez d'accepter la constitution républicaine¹, pourriez-vous douter d'après cet exemple, que sa durée ne dépende surtout des premières impulsions qui feront naître les habitudes si nécessaires à contracter dès l'origine, et comment auriez-vous pu méconnaître combien il importait, dans la formation du Corps Législatif, de fixer votre choix sur les fondateurs de la République? O vous qui que vous soyez, à qui le peuple vient de confier l'importante fonction de nommer ceux qui doivent le représenter, les destinées de la France sont entre vos mains! puissiez-vous ne jamais perdre de vue que son bonheur et sa liberté vont dépendre de votre fidélité à ne lui donner que des législateurs républicains! Et vous qui serez chargés de la fonction non moins redoutable d'appeler au timon de l'État, au Directoire Exécutif, ceux auxquels seront remis de si grands pouvoirs et de si précieux intérêts, hésitez-vous de croire que le premier de tous les titres, qui doivent fixer votre suffrage sur ceux que vous désignerez, ne soit un attachement éprouvé pour la République? En vain m'alléguerez-vous des qualités brillantes, une haute capacité, une réputation distinguée: César était un homme supérieur, et n'en devint pas moins un tyran; Cromwell unissait la valeur au génie, et il fut usurpateur. Loin de moi la pensée qu'il faille chercher dans la fange de la démagogie, de l'ignorance et du crime les soutiens du nouveau gouvernement: mais gardons-nous de croire aussi que ce soit au sein de l'intrigue et des délices que se soient formés les hommes vraiment dignes de porter un fardeau, qui suppose la longue habitude de toutes les vertus.

Qu'on ne m'accuse pas, citoyens représentants, de perdre de vue mon sujet. Ce que j'ose vous dire, avec quelle force ne vous l'auraient pas fait entendre ces républicains zélés

¹ The Constitution of the Year III.

qui soupiraient ardemment pour l'établissement du gouvernement populaire, et qui luttèrent avec tant de courage contre les factieux ennemis de tout ordre durable ?

Le tocsin du 10 Août se faisait entendre et la foudre de l'artillerie grondait autour de la représentation nationale. Voyez avec quelle intrépidité Guadet, Vergniaud, Gensonné, partagent les périls de cette journée ! quelle contenance majestueuse, quelle sérénité, et en même temps quelle sagesse dans les mesures qu'ils proposent de concert avec Brissot, Lasource, Condorcet ! Avec quelle rapidité les décrets se succèdent, avec quelle précision ils sont rédigés. L'Assemblée Législative vous fut redevable, hommes aussi prudents que courageux, de l'avoir préservée de deux écueils contre lesquels la poussaient indiscrètement des patriotes dépourvus de ce discernement exquis auquel il était si facile de reconnaître tout ce qui partait de vous. On proposait *de prononcer la déchéance*, c'était un moyen indiqué par la Constitution ; mais ses rédacteurs l'avaient prudemment laissé muette sur la question de savoir de quelle autorité devait émaner un jugement de cette importance. Supposé même que la compétence très-vraisemblable du corps législatif ne lui fût pas contestée, on tombait dans la régence, c'est-à-dire, dans les troubles d'une minorité, et l'on se livrait à la faction d'Orléans : on manquait encore une fois l'occasion de fonder enfin la République. D'autres insinuaient que *l'Assemblée devait se déclarer constituante*, c'est-à-dire, usurpatrice d'un pouvoir qui bientôt aurait été méconnu. À ces suggestions téméraires, un conseil de sages substitue l'unique remède efficace, *la convocation d'une Convention Nationale*.

Cependant des factieux s'emparent de la Révolution qui venait de s'opérer, ils la défigurent, et la déshonorent. Une Commune à-la-fois insolente et homicide s'arroge l'autorité nationale. Ce ne fut pas assez pour elle d'avoir ordonné ces massacres dont on ne peut parler sans frémir, et dont l'Assemblée Législative essaya vainement de réprimer le

cours.¹ Robespierre n'est pas rassasié de sang; il veut le voir couler encore. Il vient à la barre dicter des ordres, rédigés en forme de pétition, pour l'établissement d'un tribunal extraordinaire. On le renvoie à la Commission des Vingt-un². Ceux qui la composaient lui résistent; il s'emporte: 'Eh bien,' s'écrie-t-il, 'le peuple se vengera lui-même de ses ennemis.' 'Quand vous aurez obtenu,' lui répond Vergniaud, 'le tribunal que vous demandez, je n'en tiendrai pas moins pour assassinés ceux dont il aura fait tomber la tête.'³ Homme juste et sensible, cette parole ne fut jamais pardonnée; c'est elle qui te coûta la vie!

C'est sous ces lugubres auspices, c'est au milieu de ces horreurs, que la Convention Nationale commence sa pénible

¹ Des commissaires furent envoyés aux prisons; leur autorité fut méconnue. C'étaient les représentants Dusaulx* et Audrein †, tous deux membres de l'Assemblée Législative, et depuis de la Convention. (*Note by Baudin.*)

² The Commission of 21, which governed France with the Executive Council of Ministers during the critical period from 10 August 1792 to the meeting of the Convention on 21 September, consisted originally of, in alphabetical order, the following deputies, elected on 18 June: *Bigot de Préameneu*, Charlier, Condorcet, Jean Debry, Delmas, Guadet, Guyton-Morveau, Lacépède, Lacroix de Cessac, Lamarque, *Lemontey*, Muraire, Navier, *Pastoret*, Quinette, Rühl, Sédillot, Tardiveau, Thuriot, *Vaublanc* and Vergniaud. After the capture of the Tuileries, Bigot, Lemontey, Pastoret and Vaublanc, who were royalists, disappeared, and their places were filled by the election of Bonnier, Brissot, Gensonné and Lasource. Brissot acted as president during the critical period and Vergniaud as reporter.

³ On the petitions which Robespierre presented to the Legislative Assembly on behalf of the Commune of Paris, see his own account in *Speech III*, vol. ii. pp. 350-354.

*Dusaulx (Jean), born at Chartres, 28 December 1728; published a translation of Juvenal, 1776; became secretary to the Duke of Orleans; an elector of Paris, 1780, and deputy for Paris to the Legislative Assembly, 1791, and to the Convention, 1792; he has described the scene of the massacres in the prisons in his Memoirs; saved by Marat when included in the list of Girondins to be proscribed 2 June 1793; imprisoned for signing the Protest of the Seventy-Three, 3 October; released after Thermidor; recalled to the Convention, 18 Frimaire Year III (8 December 1794); member of the Council of Ancients, 1795-98; died at Paris, 10 March 1799.

†Audrein (Yves Marie), born at Goarec, near Quimper, 1741; a priest, and a tutor at the Collège Louis-le-Grand at Paris; a supporter of the Revolution; appointed vicar to the constitutional bishop of the Morbihan, and elected by that department to the Legislative Assembly; was nearly murdered in September 1792 for trying to stop the massacres in the prisons and on account of his clerical costume; elected to the Convention by the Morbihan; sat in the Marsh and worked in the Committee of Public Instruction; consecrated bishop of Quimper, 1798; murdered by a band of *chouans* near Quimper, 21 November 1800, for having voted for the death of the king, although he had voted for the appeal to the people and for the respite.

carrière. L'invasion du territoire par les armées étrangères, la dissension entre les ministres, la lutte des factions qui s'agitent, tout concourt à transformer le sanctuaire paisible des lois en un théâtre de dissensions orageuses. Cette chaleur si naturelle et si légitime quand on défend les droits sacrés du peuple, mais qui se concilie si bien avec les égards et la décence et mieux encore avec la cordialité, dégénéra bientôt en animosité et prit le caractère funeste de l'ini-mi-tié personnelle ; la seule diversité des routes, dans lesquelles s'engagèrent tant d'hommes qui tendaient au même but, fit naître entre eux la défiance, aigrit les soupçons, et prépara ce triste déchirement, après lequel un corps de législateurs honorés du même caractère, investis des mêmes pouvoirs, chargés de la même mission, ne présentait trop souvent que le spectacle de deux armées ennemis.

Le combat s'engageait en effet de plus en plus, et chaque jour il devenait plus violent. Loin de moi la pensée d'en indiquer le sujet, et d'en retracer les détails : que ne m'est-il donné plutôt d'en effacer à jamais le trop affligeant souvenir, et qu'on ne croie pas qu'il fut question du vœu individuel de ceux que nous pleurons aujourd'hui, sur des questions dont on voulut faire la pierre de touche du patriotisme. Incapables qu'ils étaient d'obéir à d'autre voix qu'à celle de leur conscience, ni de former aucune coalition, ils avaient été partagés d'avis sur ces questions trop fameuses ; aussi n'était-ce là qu'un vain prétexte. Le véritable crime, le crime irrémissible, était d'avoir voulu la prompte organisation de la République, quand Robespierre aspirait à la dictature : d'avoir démêlé dans l'âme sombre du tyran la soif du pouvoir dont il était dévoré, d'avoir irrité son orgueil par leurs talents dont il ne pouvait supporter l'éclat, d'avoir enfin courageusement publié les vérités qu'il importe au peuple de connaître, au lieu de l'égarer par de basses flatteries.

Auguste vérité ! telle est donc ta destinée parmi les hommes ! L'oreille des peuples, comme celle des rois,

s'offense à tes sages conseils ; et celui qui risque de s'en rendre l'organe, se dévoue à devenir importun, si bientôt il n'est accusé de trahison. Mais plus juste que les rois, qui veulent que sans cesse on les adule, le peuple se désabuse à la longue et passe de l'enthousiasme à l'indignation contre ceux qui l'avaient trompé.

Comment ceux-mêmes qui en ont été témoins conçoivent-ils que Robespierre ait pu lui en imposer si longtemps ? La popularité ne se trouvait ni dans son langage ni dans ses manières ; ses discours éternellement polémiques, toujours vagues et souvent prolixes, n'avaient ni un but assez sensible, ni des résultats assez frappants, ni des applications assez prochaines, pour séduire le peuple : que lui donnait-il ? Le spectacle des échafauds sur lesquels il traînait ses propres ennemis, en les donnant pour ennemis du peuple.

Quoi ! c'est à ce titre que vous y fûtes conduits, vous, ses représentants et ses intrépides soutiens, vous qui n'eussiez trouvé d'asile dans aucun pays gouverné par des rois, vous qui d'avance aviez préparé la République, vous qui la regardiez comme le terme de vos vœux et la source intarissable du bonheur des Français ! Ce temple des lois, où tant de fois vous aviez fait retentir la voix du patriotisme, ce même temple où nous sommes, se transforme tout-à-coup en une prison, les portes en sont fermées pour entendre votre accusateur. Déjà vous étiez captifs ; un premier forfait vous avait ravi votre liberté : il était trop important de vous éloigner, et il vous eût été trop facile de confondre l'audace du calomniateur. Quel regard sinistre présage qu'il va distiller le poison ! Il le vomit à grands flots ;¹ et quand il essaie de vous flétrir, c'est sur sa propre tête qu'il appelle l'ignominie. Laissez au tyran, auquel il rend ce honteux service, le soin de vous venger ; il saura bien lui faire sentir que celui, qui s'est une fois vendu, doit à jamais ramper en esclave. Le jour viendra qu'à cette même tribune, où s'avilil celui qui prête contre vous sa voix

¹ Compare the quotation given from Fiévée, vol. ii. p. 298.

au mensonge, il essuiera les humiliations que lui réserve le maître qu'il s'est donné.

D'autres suppôts du crime vont succéder au dénonciateur ; l'innocence est traînée devant une horde de brigands endurcis ; ils sont assis sur le trône de la justice, ils prononcent ses oracles, ils disposent de son glaive ; et sans pâlir, sans frissonner, sans hésiter, leur bouche impure se résout à répéter, comme des jugements, les ordres sanguinaires qui leur sont dictés ! Ah ! du moins les muets du serail se bornent-ils à prêter leurs mains aux meurtres qui leur sont prescrits ; ils sont privés de l'organe par lequel des juges assassins, chez une nation policée, s'approprient les fureurs d'un despote. L'heure fatale est arrivée, l'appareil du supplice est préparé, le fer meurtrier est levé, le coup mortel les atteint, le crime est consommé, ils ne sont plus. Approche, tyran farouche, viens repaître les yeux impitoyables de cet horrible spectacle ! considère les restes inanimés de ces victimes déplorables ! leur sang que tu viens de verser fume encore ; la terre s'en abreuve à regret ; hâte-toi de le boire ; il est nourriture du tigre. Tu n'oses avancer ! le remords aurait-il trouvé quelque accès dans ton âme ? Ah ! le remords suppose au moins quelque faible reste de vertu. Lâche ! tes yeux craignent d'apercevoir l'échafaud, une voix que tu ne pourras plus étouffer, crie déjà dans ton cœur, et t'avertit du sort qui t'est réservé. En vain tu t'efforceras de la réduire au silence, elle te poursuivra partout. Je te vois environné de gardes ; eh quoi ! ne peux-tu sortir sans que tes jours soient menacés ? sont-ils plus précieux à la patrie que ceux de tes collègues, qui marchent sans suite, parce qu'ils sont sans effroi ? En vain voudrais-tu nous déguiser celui qui t'agite ; pour t'en distraire tu vas accumuler les meurtres, tu n'as pas fait un tel pas pour t'arrêter, et le débordement de tes crimes fournira des objections contre cette adorable Providence, dont tu oseras proclamer le dogme consolateur !

Tel fut en effet, citoyens représentants, le signal affreux

d'un carnage qui ne devait plus souffrir d'interruption. Jusque-là du moins avait-on par intervalles laissé quelque repos à la faux de la mort ; on avait conservé quelque apparence de respect pour les formes de l'instruction judiciaire ; quelques accusés échappaient de temps en temps au supplice ; mais leur condamnation devint alors un besoin de tous les jours et leur assassinat un spectacle nécessaire. L'exécrable nomenclature des proscrits fut un article essentiel pour tous les journaux, et il ne fut plus possible de s'instruire des victoires de nos armées qu'en souillant ses regards du récit des forfaits dont était marquée chaque journée. La représentation nationale fournissait à cette boucherie les membres que, tour-à-tour, on arrachait de son sein : toutes les parties de la République contribuaient à cet exécrable tribut, un crêpe funèbre voilait la France, et la douleur, partout réduite à se taire, n'osait répandre de larmes qu'en se déroband à tous les regards.

Citoyens de Paris, à Dieu ne plaise que nous aggravions, par des reproches, les regrets cuisants que doit vous inspirer votre facilité à suivre l'impulsion de vos séducteurs : calculez ce que coûte à la patrie, ce que vous coûte à vous-mêmes, l'excès de votre confiance pour ceux qui vous entraînèrent à faire le siège de la Convention dans la journée du 2 Juin ! Que les suites terribles d'un pareil attentat servent du moins à vous tenir en garde contre quiconque essaierait désormais d'établir, entre les représentants du peuple et vous, une lutte dont vous voyez quels peuvent être les effroyables résultats !

Pouviez-vous donc ignorer les droits qu'avaient à votre estime, à votre reconnaissance, à votre admiration, ces hommes que vous aviez entendus avec tant d'intérêt, et dont vous aviez si souvent applaudi les discours ? Comment a-t-on pu vous persuader de venir les arracher du milieu de nous, et comment vous avait-on aveuglés jusqu'à se servir de vous pour vous ravir à vous-mêmes les gardiens de votre liberté ?

Rappellerai-je ici les combats qu'avait livrés pour elle ce Guadet, dont la dialectique était si nerveuse, l'organe si parfait, le débit si naturel? La nature lui avait prodigué toutes les qualités extérieures pour parler en public; mais c'étaient là ses moindres avantages. Une âme forte et brûlante, pénétrée des grands principes de la liberté et passionnée pour elle, imprimait à tous ses discours cette marche rapide et sûre à laquelle l'auditeur essaie en vain de résister.

Et ce couple si intéressant, qui donnait des fruits précoces avec de si grandes espérances, il fut moissonné comme la fleur à peine éclosé! Ducos étonnait par sa facilité, qui tenait du prodige; c'était un don précieux de la nature, mais ce n'était pas de sa libéralité qu'il avait reçu la culture non moins étonnante qui le distinguait: les langues anciennes et modernes, la littérature la plus variée, ornaient son esprit enrichi d'ailleurs de beaucoup de connaissances, auxquelles il avait encore ajouté par ses voyages; son style était aussi formé qu'agréable, il s'en était fait un qui lui appartenait; ce qui est beaucoup plus rare, à 26 ans les principes de l'économie politique lui étaient familiers, et dans toutes les sciences de raisonnement, on trouvait déjà chez lui, avec beaucoup de justesse d'esprit, la maturité de la réflexion.

Boyer-Fonfrède, son beau-frère et son ami, joignait à une grande pénétration un tact sûr pour connaître les hommes et juger les événements: il saisissait avec une sagacité peu commune le moment de se présenter dans une discussion, avait l'art de la fixer, de s'en rendre maître; et souvent au plus fort d'une lutte dont il était resté spectateur, il intervenait pour lui donner une direction qui ramenait tous les esprits au nouvel avis qu'il savait ouvrir à propos.

La profondeur caractérisait Gensonné: il avait le grand sens de Caton, il en avait aussi la vertu stoïque. Il s'était résigné à périr, croyant sa mort nécessaire pour assouvir la rage de la tyrannie, et rien ne put ébranler sa résolution.

On vint l'avertir que Guadet avait disparu : 'Si le gendarme qui devait le garder,' répondit-il, 'est jaloux d'être auprès d'un député de la Gironde, il peut rester ici ; ma porte est ouverte, je ne suis point surveillé en ce moment, et cependant je ne sortirai point de chez moi.'

L'aménité des mœurs de Rabaut Saint-Étienne le rendait aussi aimable qu'il était d'ailleurs intéressant par un talent fécond et flexible, qui saisissait toutes les convenances et qui s'insinuait avec douceur ; il n'était point de cœur ulcéré dont il n'eut guéri les blessures ; mais que pouvait-il contre une troupe de forcenés, apostés le 31 Mai pour l'empêcher, par les hurlements, de vous éclairer sur les forfaits de la Commune qu'il allait dévoiler dans un rapport¹ qui ne fut jamais entendu ?

Ce n'est pas seulement la République, c'est l'Europe entière, ce sont les hommes instruits de tous les pays, pour qui la perte de Condorcet est un sujet de douleur ; s'il ne succomba point sous le glaive des assassins, il n'en périt pas moins victime de la persécution², qui seule les flétrit d'un opprobre ineffaçable. Comme Fontenelle et comme d'Alembert, il avait à-la-fois excellé dans les sciences abstraites et dans les lettres ; supérieur au premier dans la géométrie, au second dans la littérature, il l'était surtout par le génie rare dont il était doué. Toutes ses vues, toutes ses affections étaient portées vers l'établissement de la République, il en fut le prophète, et contribua plus que personne à l'accélérer. Un tel nom mis dans la balance peut sans doute valoir celui de quelques écrivains, dont les uns l'attaquent à découvert, et les autres ne conservent pour elle un respect forcé que pour la miner sourdement.

De combien d'autres proscrits j'aurais encore à vous retracer ici les services et à vous rappeler les qualités estimables ? Mais puis-je me taire sur cet orateur incompa-

¹ As reporter of the Committee of Twelve ; see Stephens' *History of the French Revolution*, vol. ii. p. 242.

² Condorcet committed suicide on 27 March 1794.

nable, ce Vergniaud si modeste, si simple, si parfaitement étranger à toute intrigue dont il ignorait les routes tortueuses, et si ravissant lorsqu'il se faisait entendre ? L'ordre lumineux des idées, le choix heureux et la facilité de l'expression, la teinte de sentiment qui se mêlait à ses discours, son geste, sa déclamation, tout le rendait entraînant, et jamais la définition de Cicéron ne fut mieux applicable qu'à lui ; c'était vraiment *l'homme de bien, habile dans l'art de parler*. Je me borne à vous citer cette célèbre réplique dans laquelle son talent parut au plus haut degré, et dont le sujet n'est que trop analogue à la cérémonie qui nous rassemble. Robespierre, dans un discours écrit et préparé mais qui n'était pas annoncé, attaque Brissot, Guadet, Gensonné et Vergniaud. Jamais rien de plus amer et pourtant de plus froid ne fut entendu dans cette enceinte. Tous ceux, contre lesquels était dirigée cette diatribe dégoûtante, réclament le droit d'y répliquer à loisir. Vergniaud seul succède immédiatement à son dénonciateur, réduit à dix-huit chefs distincts et précis une accusation délayée dans une longue déclamation, les discute successivement sans les confondre jamais, répond victorieusement à tout, sans employer ni sarcasme, ni récrimination, sans se permettre de verser sur un adversaire si méprisable l'horreur qu'il méritait, et il obtient le silence de l'admiration, non pas seulement de tous ses collègues, mais aussi d'un auditoire évidemment dévoué à son détracteur¹.

Les grands talents sont un présent dont le Ciel gratifie ceux auxquels'il les destine, mais s'ils ont un droit particulier à nos hommages, honorons avant tout la vertu ; et sous cet aspect, tous ceux dont en ce jour nous déplorons la fin tragique ont un droit égal à nos regrets, à notre estime, à notre vénération. Si je ne puis vous les nommer tous, qu'il m'est doux, en parcourant cette liste dont plus d'une fois mes yeux se sont détournés avec horreur, d'y retrouver les noms de ceux qui, enveloppés dans la même proscription,

¹ For Vergniaud's reply to Robespierre on 10 April 1793, here alluded to, see Vergniaud, *Speech XI*, vol. i. pp. 361-384.

distingués par la même résistance, fidèles aux mêmes principes, et non moins zélés pour les soutenir, méritèrent d'être l'objet des mêmes fureurs auxquelles ils sont échappés par miracle ! Vous les voyez au milieu de nous, ces hommes flétris par la calomnie, poursuivis par la vengeance, réduits à mener une vie errante, à porter le poids de la haine publique, pour prix de leur dévouement au bonheur du peuple et à la liberté¹. Éprouvés par tout ce que le malheur a de plus cruel, ils ont eu la douleur de survivre à ceux dont ils avaient partagé la disgrâce. Hommes courageux et purs, c'est à vous qu'il appartient de louer dignement les illustres collègues dont vous étiez les amis. Acquittez-vous envers leur mémoire d'un devoir encore plus sacré que celui de nous faire leur éloge ; ils vous ont légué le soin de défendre, en leur nom, la République : puisez dans les souvenirs qui vous attachent à eux un surcroît de moyens et de forces ; déployez contre l'anarchie qui jura votre perte, qui dirigea sur vous ses poignards, épuisez contre le royalisme qui vous destine les siens, l'énergie qui vous caractérise : qu'elle s'accroisse encore de tout ce qu'auraient fait vos amis pour le service de la patrie !

Et vous qu'une longue captivité sépara si longtemps d'avec nous², vous que les mêmes tyrans eussent dévoués au dernier supplice, si leur audace n'eût été retenue par le nombre effrayant des victimes, mêlez vos larmes avec les nôtres ; mais prenez aussi votre part aux triomphes de cette journée. Elle est consacrée aux martyrs de la liberté ; ce titre glorieux vous est dû. Vous n'avez pu retenir votre indignation à la vue des attentats commis contre elle ; et ceux qui en étaient

¹ The survivors of the Girondin leaders, outlawed by decrees carried on 28 July and 3 October 1793, of whom the most notable were Lanjuinais and Louvet. They were recalled to their seats in the Convention on 18 Ventôse Year III (8 March 1795).

² For the names of the signatories of the Protest of the Seventy-Three, imprisoned by order of the Convention on 3 October 1793 and recalled to their seats on 18 Frimaire Year III (8 December 1794) ; see Stephens' *History of the French Revolution*, vol. ii. p. 524.

les auteurs vous ont arrachés à vos fonctions, trainés de prisons en prisons, abreuvés d'opprobres et d'outrages : par là vous avez contracté l'engagement de servir avec d'autant plus de zèle une cause qui vous a coûté si cher. Vos souffrances, comme le sang de nos collègues, nous apprennent à braver les disgrâces et la mort : mais ce sang si pur qu'ils ont versé, ces longues souffrances que vous avez endurées, nous apprennent aussi quel est le prix de la liberté. Elle est acquise par trop de sacrifices pour que nous consentions jamais à nous la laisser ravir.

Représentants du peuple, j'entends les ombres plaintives de nos collègues immolés, qui nous demandent un sacrifice expiatoire. Hâtons-nous de nous presser autour de leur tombeau ; ne foulons qu'avec respect leurs cendres révérees ; interrogeons ces morts illustres sur le choix de la victime.— Ah ! nous répondent-ils, gardez-vous de verser du sang. Jusqu'à quand doit-il couler encore, et quand briserez-vous la faux impie qui nous moissonna ? Votre première séance fut signalée par l'abolition de la royauté ; que l'abolition de la peine de mort rende encore mémorable votre dernière journée ! Les victimes qu'il vous faut immoler à notre mémoire, c'est la haine, le ressentiment, la vengeance. Que tous les hommes qui ont servi la liberté, et qui ne l'ont point déshonorée par le crime, sachent enfin pardonner à l'erreur, oublier les nuances d'opinion et les préventions de parti, pour ne former tous ensemble qu'une phalange étroitement serrée contre les ennemis de la République !

¹ This idea suggested by Baudin was partly carried into effect. On 4 Brumaire Year IV (26 October 1795) at its last sitting the Convention decreed, not indeed the abolition of capital punishment, but a general amnesty.

APPENDIX



NOTES FURNISHED BY ROBESPIERRE FOR SAINT-JUST'S REPORT AGAINST THE DANTONISTS.

THE following fragments, containing the notes furnished by Robespierre to Saint-Just for the concoction of his report against the Dantonists, read to the Convention on 11 Germinal Year II (31 March 1794), are of the greatest historical value. They were printed in 1841 at Paris, but the brochure is now excessively rare, and no copy is to be found in the unrivalled collection of revolutionary pamphlets in the British Museum. Dr. Robinet, the learned and enthusiastic biographer of Danton, reprinted them partially in his *Procès des Dantonistes*, and he has been good enough to lend me his copy of the brochure for the present publication. He has also been so kind as to give me the history of the manuscripts as he received it from M. Villiaumé, whose *Histoire de la Révolution Française*, first published in 1850, is a work of recognized merit, which has passed through several editions. It seems that they came into the hands of Courtois, with the rest of the documents and manuscripts belonging to Robespierre, after the *coup d'état* of 9 Thermidor. Courtois was a relative of Danton, and possibly from a fear of prejudicing the memory of the great orator by publishing such a collection of insinuations and direct accusations against him, he refrained from inserting them among the *pièces justificatives* appended to his *Rapport fait au nom de la Commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices*. From Courtois they passed into the hands of M. Censier, notary at Paris, and thence to those of M. France, who published them in 1841. While they were in the possession of M. France, M. Villiaumé had the opportunity of examining them, and he made use of them in his history. Dr. Robinet informs me that he does not know

where the originals now are, but the authenticity of the fragments is attested, not only by this sketch of their history, but by internal evidence.

The fragments containing these notes are four or, including a few lines by Saint-Just, five in number. The first fragment was evidently drawn up while Saint-Just was in the act of constructing his report, as appears from an allusion on page 563, line 4, and is in the nature of a rough draft of the pages specially devoted to Danton in the report and the others are supplementary. They are full of corrections, and the original editor has carefully preserved in foot-notes all the words and phrases crossed out by Robespierre. Some of these expunged passages are reproduced by Saint-Just in his report, and therefore all but purely grammatical corrections are now reprinted in italics between brackets. The fourth fragment is evidently a rough commentary on Saint-Just's draft report, or else answers to specific queries, but it is impossible to identify the pages or matters to which the numerals in it refer. It is not necessary to demonstrate here the falsity of the accusations accumulated against Danton; that has been adequately accomplished by Dr. Robinet in his *Procès des Dantonistes* and in his articles in the *Révolution Française* for 1882 and 1883, in which he discusses each charge separately. It is as a revelation of the entire responsibility of Robespierre for the calumnies which led to the death of Danton, that these notes are chiefly remarkable. They should be carefully compared with the text of Saint-Just's report, vol. ii. pp. 507-539, and from the comparison between the two a far more accurate idea is obtained of the causes of the overthrow of the Dantonists, than from the garbled reports of their trial published in the *Bulletin du Tribunal Révolutionnaire*, even when supplemented by Topino-Lebrun's notes, which are reprinted in the *Procès des Dantonistes*.

First Fragment.

Camille Desmoulins, par la mobilité de son imagination et par sa vanité, était propre à devenir le séide de Fabre et de Danton. Ce fut par cette route qu'ils le poussèrent jusqu'au crime. Il était lié avec l'un et l'autre depuis le commencement de la Révolution; mais ils ne se l'étaient attaché que par les dehors de patriotisme, dont ils se couvraient. Desmoulins montra de la franchise et du républicanisme en censurant avec véhémence,

dans ses feuilles, Mirabeau, Lafayette, Barnave et Lameth, au temps de leur puissance et de leur réputation, après les avoir loués de bonne foi. Danton et Fabre vécurent avec Lafayette, avec les Lameth; il eut à Mirabeau une obligation bien remarquable: celui-ci lui fit rembourser sa charge d'avocat au conseil; on assura même que le prix lui en a été payé deux fois. Le fait du remboursement est facile à prouver¹. [*C'est par la protection de Mirabeau que Danton fut nommé administrateur du département de Paris en 1790, dans le temps où l'assemblée électorale était décidément royaliste*².]

Les amis de Mirabeau se vantaient hautement d'avoir fermé la bouche à Danton³; et, tant qu'a vécu ce personnage, Danton resta muet.

Je me rappelle une anecdote à laquelle j'attachai dans le temps trop peu d'importance: dans les premiers mois de la Révolution, me trouvant à dîner avec Danton, Danton me reprocha de gêner la bonne cause, en m'écartant de la ligne où marchaient Barnave et les Lameth, qui alors commençaient à dévier des principes populaires⁴.

Quant à Desmoulins, je l'ai toujours vu, jusque dans ces derniers temps, dominé par Danton et Fabre qu'il regardait comme deux génies et comme deux patriotes. Les moyens, dont ils se servaient pour conserver leur ascendant sur lui, sont dignes de deux hypocrites profonds.

À l'époque où parurent les [derniers] numéros du *Vieux Cordelier*, le père de Desmoulins [qui avait fort improuvé la assez entachée d'aristocratie] lui témoignait sa satisfaction et l'embrassait avec tendresse. Fabre, présent à cette scène, se mit

¹ This accusation against Danton, which Saint-Just did not use in his report, presumably for want of proof, has been completely refuted by Robinet, first in his *Procès des Dantonistes*, pp. 222, 223, and at greater length in the *Révolution Française* for February, March and April 1883. Danton paid for his office of *Avocat aux Conseils du Roi* 78,781 livres 4 sous in March and June 1787 and received, after the abolition of the old judicial system by the Constituent Assembly, 69,031 livres 4 sous on 8 October 1791 in compensation.

² This charge, though struck out by Robespierre himself, was adopted by Saint-Just in his report; see vol. ii. p. 519. On Danton's attitude in the Council-general of the Department of Paris see Schmidt, *Tableaux de la Révolution Française*, vol. i. pp. 24 27. 58-61.

³ On the contrary, Mirabeau asserted that Danton was bribed by the Duke of Orleans; see *Correspondance entre Mirabeau et La Marck*, vol. ii. p. 240.

⁴ See Saint-Just's report, vol. ii. p. 519.

à pleurer¹, et Desmoulins, étonné, ne douta plus que Fabre ne fût un excellent cœur et par conséquent un patriote.

Danton tâchait d'imiter le talent de Fabre ! mais sans succès, comme le prouvent les efforts impuissants et ridicules qu'il fit pour pleurer. d'abord à la tribune des Jacobins, ensuite chez moi.

Il y a un trait de Danton qui prouve une âme ingrate et noire : il avait hautement préconisé les dernières productions de Desmoulins : il avait osé, aux Jacobins, réclamer en leur faveur la liberté de la presse, lorsque je proposai pour elle les honneurs de la brûlure. Dans la dernière visite dont je parle, il me parla de Desmoulins avec mépris : il attribua ses écarts à un vice privé et honteux², mais absolument étranger [*aux crimes des conspirateurs*] à la Révolution. Laignelot³ était témoin. La contenance de Laignelot m'a paru équivoque ; il a gardé obstinément le silence. Cet homme [*n'a jamais*] a pour principe de briser lui-même les instruments dont il s'est servi, quand ils sont décrédités ; il n'a jamais défendu un seul patriote, jamais attaqué un seul conspirateur ; mais il a fait le panégyrique de Fabre à l'assemblée électorale dernière ; il a prétendu que les liaisons de Fabre avec les aristocrates, et ses longues éclipses sur l'horizon révolutionnaire étaient un espionnage concerté entre eux pour connaître les secrets [*projets*] de l'aristocratie⁴.

Pendant son court ministère, il a fait présent à Fabre, qu'il avait choisi pour son secrétaire du sceau et pour son secrétaire intime, de sommes considérables puisées dans le Trésor Public⁵. Il a lui-même avancé 10,000 fr. [*Fabre s'était fait fournisseur de l'armée ; il avait . . .*] Je l'ai entendu avouer les escroqueries et

¹ See Saint-Just's report, vol. ii. p. 531.

² Ibid. p. 528.

³ Laignelot (Joseph François), born at Versailles, 1752 ; a dramatist and man of letters ; his chief play *Agis et Cléomène* ; produced *Rienzi*, March 1792 ; a partisan of the Revolution ; a member of the insurrectionary Commune of Paris, August 1792 ; elected to the Convention by Paris ; sate on the Mountain ; voted for the King's death ; member of the Committee of General Security, June-Sept. 1793 ; on mission during the Reign of Terror in La Vendée and Brittany, and especially at Rochefort and La Rochelle ; member of the Committee of General Security, 15 Brumaire-15 Ventôse Year III (5 Nov. 1794 to 5 March 1795), and in its name proposed and carried the motion for closing the Jacobin Club ; attacked as a terrorist after the rising of 1 Prairial ; amnestied 4 Brumaire (26 Oct. 1795) ; accused of complicity in the conspiracy of Babeuf 1796, but acquitted ; lived in retirement, occupied with literature, during the Directory and Empire ; not exiled in 1816, as he had not recognised Napoleon in 1815 ; died at Paris, 23 July 1829.

⁴ See Saint-Just's report, vol. ii. p. 521.

⁵ Ibid. p. 522.

les vols de Fabre, tels que des souliers appartenant à l'armée, dont il avait chez lui magasin.

Il ne donna point asile à Adrien Duport, comme il est dit dans le rapport¹; mais Adrien Duport, qui, le 10 Août, concertait avec la cour le massacre du peuple, ayant été arrêté et détenu assez longtemps dans les prisons de Melun, fut mis en liberté par ordre du Ministre de la Justice, Danton. Charles Lameth, prisonnier au Havre, fut aussi élargi, je ne sais comment. Danton rejeta hautement toutes les propositions que je lui fis d'écraser la conspiration et d'empêcher Brissot de renouer ses trames, sous le prétexte qu'il ne fallait s'occuper que de la guerre.

Au mois de Septembre, il envoya Fabre en ambassade auprès de Dumouriez. [*Fabre prétendit qu'il ne*] Il prétendit que l'objet de sa mission était de réconcilier Dumouriez et Kellermann qu'il supposait brouillés. Or, Dumouriez et Kellermann n'écrivaient jamais à la Convention Nationale sans parler de leur intime amitié. Dumouriez, lorsqu'il parut à la barre, appela Kellermann son intime ami; et le résultat de cette union fut le salut du Roi de Prusse et de son armée². Et quel conciliateur que Fabre pour deux généraux orgueilleux qui [*se croient*] prétendaient faire les destinées de la France!

C'est en vain que dès lors on se plaignait à Danton et à Fabre de la faction Girondine: ils soutenaient qu'il n'y avait point là de faction, et que tout était le résultat de la vanité et des animosités personnelles. Dans le même temps, chez Pétion, où j'eus une explication sur les projets de Brissot, Fabre et Danton se réunirent à Pétion pour attester l'innocence de leurs vues.

Quand je montrais à Danton le système de calomnie de Roland et des Brissotins, développé dans tous les papiers publics, Danton me répondait: "Que m'importe! l'opinion publique est une putain, la postérité une sottise³." Le mot de vertu faisait rire Danton: il n'y avait pas de vertu plus solide, disait-il plaisamment, que celle qu'il déployait [*tous les soirs*] toutes les nuits avec sa femme. Comment un homme, à qui toute idée de morale était étrangère, pouvait-il être le défenseur de la liberté? Une autre maxime de Danton était qu'il fallait se servir des fripons; aussi était-il entouré des intrigants les plus impurs. Il professait pour le vice une tolérance qui devait lui donner autant de partisans qu'il y a

¹ See Saint-Just's report, vol. ii. p. 522.

² Ibid. p. 523.

³ Ibid. p. 528.

d'hommes corrompus dans le monde. [*Il me décéla un jour . . .*] C'était sans doute le secret de sa politique qu'il [*me*] révéla lui-même par un [*trait*] mot remarquable : 'Ce qui rend notre cause faible,' disait-il [*en feignant de partager mes principes*] à un vrai patriote dont il feignait de partager les sentiments, 'c'est que la sévérité de nos principes effarouche beaucoup de monde.'

Il ne faut pas oublier les thés de Robert¹, où d'Orléans faisait lui-même le punch, où Fabre, Danton et Wimpffen assistaient. C'était là qu'on cherchait à attirer le plus grand nombre de députés de la Montagne qu'il était possible, pour les séduire ou pour les compromettre.

Dans le temps de l'assemblée électorale, je m'opposai de toutes mes forces à la nomination de d'Orléans; je voulus en vain [*persuader*] inspirer mon opinion à Danton : il me répondit que la nomination d'un prince du sang rendrait la Convention Nationale plus imposante aux yeux des rois de l'Europe, surtout s'il était nommé le dernier de la députation². Je répliquai qu'elle serait donc bien plus imposante encore s'il n'était nommé que le dernier suppléant; je ne persuadai point; la doctrine de Fabre-d'Églantine était la même que celle du maître, ou du disciple je ne sais trop lequel.

Chabot vota pour d'Orléans³. Je lui témoignais tout bas ma surprise et ma douleur; il s'écria bien haut que son opinion était libre.

On a pu remarquer la consternation de Fabre-d'Églantine et de beaucoup d'autres lorsque je fis sérieusement la motion de chasser les Bourbons, que les meneurs du côté droit avaient jetée en avant, avec tant d'artifice; et le concert des chefs Brissotins et des intrigants de la Montagne pour la rejeter, à cette époque. Cette contradiction est facile à expliquer : la motion [*présentée*] venue du côté droit popularisait d'Orléans, et échouait contre la résistance de la Montagne, abusée par ce jeu perfide : faite par un Montagnard, elle démasquait d'Orléans, et le perdait si le côté droit ne s'y était lui-même opposé. L'époque où je fis cette motion était voisine de celle où la conjuration de d'Orléans et de Dumouriez devait éclater, et éclata en effet. Ce fut alors que les Brissotins [*cherchèrent*] continuèrent de tromper la Convention, et de rompre

¹ For another allusion to Robert's celebrated entertainments, see Vergniaud, *Speech XI*, vol. i. p. 373; he was nick-named Robert-Rum.

² See Saint-Just's report, vol. ii. p. 522.

³ *Ibid.*

l'indignation publique, en mettant sous la garde d'un gendarme d'Orléans et Sillery, qui riaient eux-mêmes de cette comédie, qui leur donna le prétexte de parler à la tribune le langage de Brutus. C'est alors que Danton et Fabre, loin de dénoncer cette faction criminelle, se prêtèrent à toutes les vues de ses chefs. Joignez à cela le développement des trahisons de la Belgique.

Analysez [*maintenant*] toute la conduite politique de Danton : vous verrez que la réputation de civisme qu'on lui a faite était l'ouvrage de l'intrigue, et qu'il n'y a pas une mesure liberticide qu'il n'ait adoptée.

On le voit, dans les premiers jours de la Révolution, montrer à la cour un front menaçant, et parler avec véhémence dans le club des Cordeliers ; mais bientôt il se lie avec les Lameth, et transige avec eux ; il se laisse séduire par Mirabeau, et se montre aux yeux observateurs l'ennemi des principes sévères. On n'entend plus parler de Danton jusqu'à l'époque des massacres du Champ-de-Mars ; il avait beaucoup appuyé aux Jacobins la motion de Laclous qui fut le prétexte de ce désastre, et à laquelle je m'opposai. Il [*avait été*] fut nommé le rédacteur de la pétition avec Brissot. Deux mille patriotes sans armes furent assassinés par les satellites de Lafayette. D'autres furent jetés dans les fers. Danton se retira à Arcis-sur-Aube, son pays, où il resta plusieurs mois, et il y vécut tranquille. On a remarqué, comme un indice de la complicité de Brissot, que, depuis la journée du Champ-de-Mars, il avait continué de se promener paisiblement dans Paris ; mais la tranquillité dont Danton jouissait à Arcis-sur-Aube était-elle moins étonnante ? Était-il [*si l'on ne suppose pas un concordat tacite entre lui et Lafayette*] plus difficile de l'atteindre là qu'à Paris, s'il eût été alors pour les tyrans un objet de haine ou de terreur¹ ?

Les patriotes se souvinrent longtemps de ce lâche abandon de la cause publique ; on remarqua ensuite que, dans toutes les crises, il prenait le parti de la retraite².

Tant que dura l'Assemblée Législative il se tut. Il demeura neutre dans la lutte pénible des Jacobins contre Brissot et contre la faction Girondine. Il appuya d'abord leur opinion sur la déclaration de guerre. Ensuite pressé par le reproche de patriotes, dont il ne voulait pas perdre la confiance usurpée, il eut l'air de dire un mot pour ma défense [*contre les persécutions*] et annonça qu'il observait attentivement les deux partis, et se renferma dans le

¹ See Saint-Just's report, vol. ii. p. 520.

² Ibid.

silence ¹. C'est dans ce temps-là que, me voyant seul, en butte aux calomnies et aux persécutions de cette faction toute-puissante, il dit à ses amis : ' puisqu'il veut se perdre, qu'il se perde ; nous ne devons point partager son sort.' Legendre lui-même me rapporta ce propos qu'il avait entendu. Tandis que la cour conspirait contre le peuple, et les patriotes contre la cour, dans les longues agitations qui préparèrent la journée du 10 Août, Danton était à Arcis-sur-Aube : les patriotes désespéraient de le revoir. Cependant, pressé par leurs reproches, il fut contraint de se montrer, et arriva la veille du 10 Août ; mais, dans cette nuit fatale, il voulait se coucher, si ceux qui l'entouraient ne l'avaient forcé de se rendre à sa section où [*une portion du*] le bataillon de Marseille était rassemblé. Il y parla avec énergie ; l'insurrection était déjà décidée et inévitable. Pendant ce temps-là, Fabre parlementait avec la cour. Danton et lui ont prétendu [*que son intention était*] qu'il n'était là que pour tromper la cour ². J'ai tracé quelques faits de son court ministère.

Quelle a été sa conduite durant la Convention ? Marat fut accusé par les chefs de la faction du côté droit. Il commença par déclarer qu'il n'aimait point Marat, et par protester qu'il était isolé ³, et qu'il se séparait de ceux de ses collègues que la calomnie poursuivait ; et il fit son propre éloge ou sa propre apologie.

Robespierre fut accusé ; il ne dit pas un seul mot si ce n'est pour s'isoler de lui.

La Montagne fut outragée chaque jour : il garda le silence. Il fut attaqué lui-même : il pardonna. il se montra sans cesse aux conspirateurs comme un conciliateur tolérant ; il [*vanta même*] se fit un mérite publiquement de n'avoir jamais dénoncé ni Brissot, ni Guadet, ni Gensonné, ni aucun ennemi de la liberté ! Il leur tendait sans cesse la palme de l'olivier, et le gage d'une alliance contre les républicains sévères ⁴. La seule fois qu'il [*se défendit*] parla avec énergie, ce fut la Montagne qui l'y força ; et il ne parla que de lui-même. [*Il commençait par un éclat de tonnerre, et finissait par des propositions de paix* ⁵. Il montrait la colère du p. . .] Lorsque Ducos lui reprocha de n'avoir pas rendu ses comptes, il menaça le côté droit de la foudre populaire comme d'un instrument dont il pouvait disposer, et [*parla comme un orateur du côté droit*] termina son discours par des propositions de paix. Pendant le cours des

¹ See Saint-Just's report, vol. ii. p. 520.

³ Ibid. p. 522.

⁴ Ibid. p. 523.

² Ibid. p. 521.

⁵ Ibid. p. 524.

orageux débats de la liberté et de la tyrannie, les patriotes de la Montagne s'indignaient de son absence ou de son silence ; ses amis et lui en cherchaient l'excuse dans sa paresse, dans son embonpoint, dans son tempérament. Il savait bien sortir de son engourdissement lorsqu'il s'agissait de défendre Dumouriez et les généraux, ses complices¹, de faire l'éloge de Bournonville² que les intrigues de Fabre avaient porté au ministère.

Lorsque quelque trahison nouvelle dans l'armée donnait aux patriotes le prétexte de provoquer quelques mesures rigoureuses contre les conspirateurs du dedans et contre les traîtres de la Convention, il avait soin de les faire oublier ou de les altérer en tournant exclusivement l'attention de l'Assemblée vers de nouvelles levées d'hommes³.

Il ne voulait pas la mort du tyran⁴ ; il voulait qu'on se contentât de le bannir, comme Dumouriez, qui était venu à Paris avec Westermann, le messager de Dumouriez auprès de Gensonné, et tous les généraux ses complices, pour égorgier les patriotes et sauver Louis XVI. La force de l'opinion publique détermina la sienne, et il vota contre son premier avis, ainsi que Lacroix, conspirateur décrié, avec lequel il ne put s'unir dans la Belgique que par le crime. Ce qui le prouve encore plus, c'est le bizarre motif qu'il donna à cette union : [*il la fonda*] ce motif était la conversion de Lacroix qu'il prétendait avoir déterminé à voter la mort du tyran. Comment aurait-il fait les fonctions de missionnaire auprès d'un pécheur aussi endurci pour l'attirer à une doctrine qu'il réprouvait lui-même ?

Il a vu avec [*douleur*] horreur la révolution du 31 Mai ; il a cherché à la faire avorter ou à la tourner contre la liberté en [*voulant faire arrêter*] demandant la tête du Général Hanriot, sous prétexte qu'il avait gêné la liberté des membres de la Convention par une consigne, nécessaire pour parvenir au but de l'insurrection, qui était l'arrestation des conspirateurs.

Ensuite, pendant l'indigne procession qui eut lieu dans les Tuileries, Hérault, Lacroix et lui voulurent faire arrêter Hanriot, et lui firent ensuite un crime du mouvement qu'il fit pour se soustraire à un acte d'oppression qui devait assurer le triomphe de la tyrannie. C'est ici que Danton déploya toute sa [*bassesse et le*

¹ See Saint-Just's report, vol. ii. p. 523.

² Danton, *Speech XII*, vol. ii. pp. 198-201.

³ See Saint-Just's report, vol. ii. p. 523 ; and compare Danton's two speeches of 10 March 1793. *Speeches X, XI*, vol. ii. pp. 192-197.

⁴ See Saint-Just's report, vol. ii. p. 524.

lâche syst. . .] perfidie. [*Après avoir fait cet outrage, il aborda Hanriot à la buvette et. . .*] N'ayant pu consommer ce crime, il regarda Hanriot en riant, et lui dit : 'n'aie pas peur; va toujours ton train!' voulant lui faire entendre, qu'il avait eu l'air de le blâmer, par bienséance et par [*respect*] politique, mais qu'au fond il était de son avis. Un moment après, il aborda le général à la buvette, et lui présenta un verre d'un air caressant, en lui disant : 'trinquons, et point de rancune!' Cependant, le lendemain, irrité sans doute du dénoûment heureux de l'insurrection, il osa le calomnier de la manière la plus atroce à la tribune, et dit entre autres choses qu'on avait voulu l'assassiner, lui et quelques-uns de ses collègues. Hérault et Lacroix ne cessèrent de propager la même calomnie contre le général que l'on voulait immoler¹.

J'ai entendu Lacroix et Danton dire : 'il faudra que Brissot passe une heure sur les planches à cause de son faux passeport.'

Lacroix disait : 'si vous les faites mourir, la législature prochaine vous traitera de même.'

Danton fit tous ses efforts pour sauver Brissot et ses complices. Il s'opposa à leur punition; il voulait qu'on envoyât des ôtages à Bordeaux. Il envoya un ambassadeur à Wimpffen, dans le Calvados².

Danton et Lacroix voulaient dissoudre la Convention Nationale et établir la Constitution³.

Danton m'a dit un jour : 'il est fâcheux que l'on ne puisse pas proposer de céder nos colonies aux Américains : ce serait un moyen de faire alliance avec eux.' Danton et Lacroix ont depuis fait passer un décret dont le résultat vraisemblable était la perte de nos colonies.

Leurs vues furent de tout temps semblables à celles des Brissotins. Le 8 Mars, on voulait exciter une fausse insurrection, pour donner à Dumouriez le prétexte qu'il cherchait de marcher sur Paris, non avec le rôle défavorable de rebelle et de royaliste, mais avec l'air d'un vengeur de la [*Constitution*] Convention. Desfieux en donna le signal aux Jacobins : un attroupement se porta au club des Cordeliers, de là à la Commune. Fabre s'agitait beaucoup dans le même temps, pour exciter ce mouvement, dont les Brissotins tirèrent un si grand avantage⁴. On m'a assuré que Danton avait été chez Pache, qu'il avait proposé d'insurger, en

¹ See Saint-Just's report, vol. ii. p. 527.

² Ibid. p. 527.

³ The Constitution of 1793.

⁴ See Saint-Just's report, vol. ii. p. 525.

disant que, s'il fallait de l'argent, il [*mettrait*] avait la main dans la caisse de la Belgique.

Danton voulait une amnistie pour tous les coupables : il s'en est expliqué ouvertement : il voulait donc la contre-révolution. Il voulait la dissolution de la Convention, ensuite la destruction du gouvernement : il voulait donc la contre-révolution.

Dans le pays de Lacroix on ne parle que des serviettes de l'Archiduchesse¹ rapportées de la Belgique et démarquées dans le pays.

Fabre, dans ses notes, indiquait comme une preuve de la conspiration de Hébert les dénonciations faites contre Dillon et Casselane ; et Desmoulins, inspiré par Fabre, vantait Dillon. Westermann est le héros de la faction ; elle l'a mis au-dessus des lois, en faisant décréter qu'il ne pouvait être arrêté. Westermann a été appelé par eux à Paris dans le moment de la conspiration. Westermann est un imposteur, un traître, un complice, un reste impur de la faction de Dumouriez. Quels rapprochements !

Second Fragment.

Le plan de Fabre et de ses complices était de s'emparer du pouvoir et d'opprimer la liberté par l'aristocratie, pour donner un tyran à la France.

Il y avait une [*conspiration*] faction que Fabre connaissait parfaitement : c'était celle de Hébert, Proly, Ronsin. Cette faction était le point d'appui que Fabre voulait donner à la sienne ; comme elle arborait l'étendard du patriotisme le plus exalté, en l'attaquant, il espérait décréditer le patriotisme, arrêter les mesures révolutionnaires, et pousser la Convention en sens contraire jusqu'au modérantisme et à l'aristocratie. Comme les chefs de cette faction se mêlaient aux patriotes ardents, en les frappant il se proposait d'abattre du même coup les patriotes, surtout ceux qui auraient été soupçonnés d'avoir eu quelques relations avec eux, surtout ceux qui avaient des fonctions publiques importantes au succès de la Révolution.

Cependant Fabre ne dénonça pas la conspiration avec énergie : il attaqua assez légèrement quelques individus, sans démasquer la

¹ The Arch-Duchess Marie Christine, sister of Marie Antoinette and wife of Duke Albert of Saxe-Teschen, Governor-General of the Austrian Netherlands. Saint-Just in his report pays no attention to this charge of theft against Lacroix.

faction ; il ne les attaqua pas le premier, et ne leur porta pas les coups les plus [*décisifs*] forts ; il aima mieux mettre en avant quelques hommes qu'il faisait mouvoir.

C'est qu'un conspirateur ne peut mettre au jour le fond d'une conspiration, sans se dénoncer lui-même. Sa réputation était si hideuse, et ses crimes si connus, qu'il se serait exposé à des répliques trop foudroyantes de la part de ses adversaires, s'il les avait combattus sans ménagement, et s'il s'était interdit les moyens de rallier leurs partisans à sa propre faction. On serait même tenté de croire qu'il n'était pas si mal avec eux qu'il voulait le paraître ; car il les attaqua de manière à relever leur crédit. [*Il les fit décréter d'arrestation.*]

Il n'articula contre eux que des faits vagues et minutieux, lorsqu'il pouvait leur reprocher des crimes. Ils jouissaient d'une réputation de patriotisme ; et il les fit mettre brusquement en arrestation par un décret faiblement motivé, et qui semblait dicté par la passion et décrédité par la renommée de ceux qui l'avaient provoqué. Les détenus semblaient être des patriotes ardents, opprimés par des intrigants qui arboraient les couleurs du modérantisme. Pouvait-on mieux servir des conspirateurs à la veille de consommer leurs attentats ? On avait promis des faits contre eux. Le Comité de Sûreté Générale les attendit en vain pendant près de deux mois. Quand il fit son rapport, Fabre (*ne soutint pas*) avait paru se désister de sa dénonciation. Danton les justifia en se réservant le droit de [*défendre aussi*] témoigner la même indulgence pour leurs adversaires, c'est-à-dire, pour Chabot et ses complices et particulièrement pour Fabre, son ami ¹.

Ce n'était pas, en effet, aux conspirateurs que Fabre en voulait directement : c'était aux vrais patriotes et au Comité de Salut Public dont il voulait s'emparer [*c'était Pache, c'était Hanriot qu'ils inculpaient ; c'était le principe*] avec ses adhérents.

Ils ne cessaient de calomnier Pache et Hanriot ; ils intriguaient, ils déclamaient surtout contre le Comité de Salut Public. Les écrits de Desmoulins, ceux de Philippeaux étaient dirigés vers ce but dès le mois de . . . ; on croyait avoir préparé sa destruction : on proposa, et on en fit décréter le renouvellement. Les noms des chefs de la faction composaient la liste des membres qui devaient le remplacer. La Convention révoqua son décret : on continua de

¹ On the first arrest and subsequent release of Vincent and Ronsin here alluded to, see Danton, *Speech XXXII*, vol. ii. pp. 281.

l'entraver, de le calomnier. On l'accusait d'avance de tous les événements malheureux qu'on espérait. Tous les ennemis de la liberté avaient répandu le bruit qu'il voulait livrer Toulon et abandonner les départements au-delà de la Durance ; et la calomnie circulait surtout au sein de la Convention. La victoire de Toulon, celles de la Vendée et du Rhin le défendirent seules ; mais la faction continua d'ourdir dans l'ombre son système d'intrigues, de diffamations et de dissolution. Cet acharnement à dissoudre le gouvernement au milieu de ses succès, cet empressement à s'emparer de l'autorité avait pour but le triomphe de l'aristocratie et la résurrection de la tyrannie. C'est au temps où on livrait ces attaques au Comité, qu'on répandait ces écrits liberticides, où on demandait l'absolution des contre-révolutionnaires, où l'on prêchait la doctrine du feuillantisme le plus perfide. Fabre présidait à ce système de contre-révolution ; il [*a corrigé*] inspirait Desmoulins ; le titre même de cette brochure était destiné à concilier l'opinion publique aux chefs de cette coterie qui cachaient leurs projets sous le nom de Vieux Cordeliers, de vétérans de la Révolution ; Danton, en qualité de président de ce Vieux Cordelier, a corrigé les épreuves de ses numéros ; il y a fait des changements de son aveu. On reconnaît son influence et sa main dans ceux de Philippeaux et même de Bourdon¹. Les dîners, les conciliabules où ils présidaient, étaient destinés à propager ces principes, et à préparer le triomphe de l'intrigue. C'est dans le même temps qu'on accueillait à la barre les veuves des conspirateurs Lyonnais, qu'on faisait décréter

¹ Bourdon (François Louis), born at Petit-Rouy, 1759 ; called Bourdon of the Oise in distinction to Léonard Bourdon de la Croisnière ; a procureur at Paris in 1789 ; took part in all the revolutionary movements ; elected a substitute to the procureur-syndic of the Commune of Paris, 1791 ; took the seat in the Convention for the Department of the Oise, to which Léonard Bourdon had been elected ; sat on the Mountain ; had an important share in the *coup d'état*, which overthrew the Girondins ; secretary of the Convention, 16 Frimaire (6 Dec. 1793) ; on mission in La Vendée ; adopted the views of Philippeaux ; attacked as a moderate, but spared in the arrest of the Dantonists ; openly opposed Robespierre in the summer of 1794 ; took a leading part in the *coup d'état* of Thermidor ; one of the Thermidorian chiefs and attacked the terrorists ; President of the Convention, 1 Ventôse Year III (19 Feb. 1795) ; member of the Committee of General Security, 15 Fructidor–16 Nivôse (1 Sept. 1794 to 5 Jan. 1795), and 15 Pluviôse 15 Prairial (3 Feb. 3 June 1795) ; in the Council of Five Hundred, 1795–1797 ; joined the Clichian party and attacked the Directors ; arrested at the *coup d'état* of 18 Fructidor, Year V (4 Sept. 1797) ; deported to Sinnamari where he soon died of fever.

des pensions pour celles des contre-révolutionnaires immolés par le glaive de la justice, que l'on arrachait des conspirateurs à la peine de leurs crimes par des décrets surpris, que l'on cherchait à rallier à soi les riches et l'aristocratie. Que pouvaient faire de plus des conspirateurs dans les circonstances? Ceux qui firent de telles tentatives à cette époque auraient agi et parlé ouvertement comme Lafayette dans des circonstances plus favorables au développement de leur système.

Ils sont coupables d'avoir voulu détruire, par les intrigues, le gouvernement républicain, et arrêter le cours des mesures révolutionnaires.

Third Fragment.

Proly, Autrichien, bâtard du Prince de Kaunitz, [*chef*] principal agent de la faction de l'étranger.

Hérault entièrement lié avec Proly.

Hérault tenant des conciliabules de conspirateurs; ami de Hébert et autres.

Hérault, [*en relation avec*] entouré de tous les scélérats de l'Europe, dont il a placé un grand nombre avec Lamourette, [*espion des cours*] comme il est convenu au Comité de Salut Public; avec un chanoine de Troyes, prêtre réfractaire, guillotiné dernièrement, auquel il écrit sur le ton de la familiarité, en persiflant indirectement la Révolution, lui promettant ses bons offices, et lui offrant la perspective d'une place dans l'éducation publique. Cette lettre est entre nos mains.

Hérault, espion des cours étrangères au Comité de Salut Public, dont il transmet les opérations à Vienne¹ par le canal de Proly. (V. une lettre écrite à Deforgues par un de nos envoyés.)

L'un des coquins dont Hérault s'était entouré, poursuivi comme émigré et comme conspirateur, ayant été arrêté dans l'appartement de Hérault par le comité de la Section Lepeletier, le Comité de Salut Public ayant approuvé cette arrestation, Hérault fit les démarches les plus vives et voulut abuser de son caractère de député pour forcer le Comité à le relâcher; n'ayant pu l'obtenir, il fut trouver clandestinement l'homme au violon et fut surpris en conférence avec lui.

¹ See Saint-Just's report, vol. ii. p. 532.

Simond¹ était avec lui, et partagea ce délit. Simond est le compagnon, l'ami, le complice de Hérault ; ce qui a déterminé le Comité à le mettre en état d'arrestation.

Fourth Fragment.

1. Depuis plusieurs années.
2. *Deleatur.*
3. A rectifier.
4. A retrancher.
5. A examiner.
6. Faux.
7. A expliquer
8. A expliquer.
9. Leurs périls.
10. Danton se montra bien. L'ambassade de Fabre auprès de Dumouriez. Son frère loué dans les lettres de Dumouriez².
11. Le voyage de Chaumette dans la Nièvre, où commença l'intrigue religieuse, où la société de Moulins, par une adresse insolente, censure le décret de la Convention sur la liberté des cultes et vante les principes de Hébert et de Chaumette³. Fabre donna aussi dans l'intrigue religieuse ; il provoqua une mention honorable des premiers actes qui furent faits à ce sujet, et s'élevait contre ce système, en parlant aux patriotes.
12. Tous se rendaient coupables de tous ces crimes à la fois.

¹ Simond (Philibert), born at Rumilly, in Savoy, 17 Sept. 1755 ; ordained priest 1780 ; came to Paris and imbibed revolutionary opinions ; tried to raise a revolution in Savoy and was arrested, 1789 ; escaped to Strasbourg, where he was made Vicar-General to the constitutional bishop, 1791 ; elected to the Convention by the Bas-Rhin, 1792 ; on mission to Savoy, October 1792 to April 1793, and organized that province as the department of Mont-Blanc ; became the most intimate friend of Hérault de Séchelles ; on mission again in Savoy, Sept.-Dec. 1793, and ruled absolutely as proconsul ; on returning to Paris proposed to renew the Committee of Public Safety ; arrested with Hérault on 26 Ventôse (16 March 1794) ; guillotined with Chaumette, Arthur Dillon, Gobel, &c. for the pretended conspiracy in the prisons, 24 Germinal (13 April 1794).

² See Saint-Just's report, vol. ii. p. 523.

³ *Ibid.* p. 517.

Fragment in Saint-Just's writing inserted in the blank space left between the two last paragraphs in Robespierre's second fragment.

Les amis de Brissot disaient qu'il était un enfant, qu'il était inconséquent¹.

Les amis de Danton disaient de lui qu'il était insouciant, que son tempérament était contraire à la haine et à l'ambition¹.

Danton disait de Fabre que sa tête était un imbroglio, un répertoire de comédie ; il le représentait comme ridicule pour qu'il ne passât pas pour conjuré¹.

Danton parlait de chasse, de bain, de plaisir, à ceux dont il craignait l'œil².

Hérault était grave au sein de la Convention ; il était bouffon en particulier².

Fabre dénonça Ronsin et Vincent. Danton les défendit ; il défend tout le monde.

¹ See Saint-Just's report, vol. ii. p. 529.

² Ibid. p. 530.

INDICES



ABBREVIATIONS

- Adm. = Admiral.
Admin. = Administrator.
Com. = Commune of Paris.
Com. S. G. = Committee of General Security (*Comité de Sûreté Générale*).
Com. S. P. = Committee of Public Safety (*Comité de Salut Public*).
Const. = Constituent Assembly (1789-1791).
Constit. = Constitution.
Conv. = Convention (1792-1795).
Cord. = Cordeliers Club.
Dipl. Com. = Diplomatic Committee.
Fin. Com. = Financial Committee.
Gen. = General.
Gir. = Member of the Girondin Party.
Insurr. = Insurrection.
- Jac. = Jacobin Club.
Leg. = Legislative Assembly (1791-1792).
Min. = Minister.
Mont. = Member of the Mountain Party.
N. G. = National Guard.
Pres. = President.
Proc. Gen. Syn. = Procureur-Général-Syndic.
Proc. Subst. = Substitute to Procureur-Syndic.
Proc. Syn. = Procureur-Syndic.
Rév. = Revolution.
Rév. Trib. = Revolutionary Tribunal.
Sec. = Secretary.
St. Gen. = States-General (1789).
T. E. = Tiers État or Third Estate.

Proper names, with the prefix 'de' 'd'', are printed under the succeeding initial letter; as D'Aubigny, D'André, De Lessart under Aubigny, André, Lessart.

INDEX I

INDEX OF BIOGRAPHICAL NOTES AND NOTICES

The Names of Orators of whom speeches are given in these Volumes are printed in small capitals.

- Adélaïde, Madame, ii. 489.
Albitte, Antoine Louis, Leg., Conv. ii. 221.
Arnold, Benedict, ii. 21.
Aubigny, Jean Louis Marie Vilain d', ii. 144.
Aubry, François, Conv. i. 495.
Audrein, Yves Marie, Leg., Conv. ii. 549.
Auguis, Pierre Jean Baptiste, Leg., Conv. i. 492.
Baille, Pierre Marie, Conv. ii. 381.
Bara, Joseph, ii. 412.
Barentin, Charles Louis François de Paule de, Min. i. 54.
BARÈRE, BERTRAND, Const., Conv. ii. 1-9.
Barnave, Antoine Pierre Joseph Marie, Const. i. 73.
Barra; *see* Bara.
Barras, Paul François Jean Nicolas, Conv. ii. 153.
BAUDIN, PIERRE CHARLES LOUIS, Leg., Conv. ii. 540 542.
Beaulieu, Augustus, Baron de, Austrian Gen. ii. 83.
Beaumetz, Bon Albert Briois de, Const. i. 239.
Beauvais de Préau, Charles Nicolas, Leg., Conv. ii. 381.
Belley, Jean Baptiste, Conv. ii. 58.
Bender, Blaise Colombeau, Baron, Austrian Gen. i. 395.
Bergoing, François, Conv. i. 491.
Bertrand La Hosdinière, Charles Ambroise, Conv. ii. 498.
Billaud-Varenne, Jacques Nicolas, Conv. ii. 37.
Biron, Armand Louis Gontaut de, Due de Lauzun, Const., Gen. i. 228.
Birotteau, Jean Baptiste, Conv. ii. 218.
Bodin, Pierre Joseph François, Conv. i. 494.
Boissy-d'Anglas, François Antoine, Const., Conv. i. 497.
Bougainville, Louis Antoine de, Adm. i. 175.
Boulangier, Baudouin, ii. 144.
Bourdon *de l'Oise*, François Louis, Conv. ii. 571.
Bourdon, Louis Jean Joseph Léonard, Conv. ii. 230.
Bournonville, Pierre de Riel de, Gen., Min. ii. 198.
Boyer-Fonfrède, Jean Baptiste, Conv. i. 428.
Breard, Jean Jacques, Leg., Conv. ii. 211.
Brissot, Jean Pierre, Leg., Conv. i. 258.
CAMBOX, PIERRE JOSEPH, Leg., Conv. i. 501 506.
Carra, Jean Louis, Conv. ii. 514.
Chabroud, Charles, Const. i. 224.
Chapelier; *see* Le Chapelier.
Charlier, Louis Joseph, Leg., Conv. ii. 274.

- Charrier, Marc Antoine, Const.
i. 521.
 Chasset, Charles Antoine, Const.,
Conv. ii. 173.
 Chaumette, Pierre Gaspard, Proc.
Com. ii. 517.
 Chenier, Marie Joseph, Conv. i.
493.
 Clavière, Étienne, Min. i. 427.
 Clerfayt, Franz Sebastian Charles
Joseph de Croix, Count, Aus-
trian Gen. ii. 79.
 Cloots, Jean Baptiste, Conv. ii.
314.
 Cobourg, Frederick Josias of Saxe-
Coburg-Saalfeld, called Prince
of, Austrian Gen. ii. 84.
 Collot-d'Herbois, Jean Marie, Conv.
ii. 157.
 Condorcet, Marie Jean Antoine
Nicolas de Caritat de, Leg.,
Conv. i. 279.
 Courtois, Edme Bonaventure, Leg.,
Conv. i. 495.
 Coustard de Massy, Anne Pierre,
Leg., Conv. i. 319.
 Couthon, Georges Auguste, Leg.,
Conv. i. 537.
 Custine, Adam Philippe de, Const.,
Gen. i. 515.
 DANTON, GEORGES JACQUES, Conv.
ii. 158-167.
 David, Jacques Louis, Conv. i.
442.
 Defermon, Jacques, Const., Conv.
i. 492.
 Dejoly, Henri, Min. ii. 175.
 Delecloy, Jean Baptiste Joseph,
Conv. i. 491.
 Delmas, Jean François Bertrand,
Leg., Conv. i. 425.
 Dentzel, Georges Frédéric, Conv.
i. 495.
 Desfeux, François, i. 353.
 Despinassy, Antoine Joseph Marie,
Leg., Conv. i. 510.
 Devaux, Pierre, Gen. ii. 111.
 Dillon, Arthur, Const., Gen. i.
536.
 Douleat de Pontécoulant, Louis
Gustave, Conv. i. 450.
 Drouet, Jean Baptiste, Conv. ii.
381.
 Dubois, Paul Alexis, Gen. ii. 76.
 Dubois-Crancé, Edmond Louis
Alexis, Const., Conv. ii. 18.
 Dubuisson, Paul Ulrich, ii. 532.
 Ducos, Jean François, Leg., Conv.
i. 438.
 Dufresse, Simon Camille, Gen. ii.
144.
 Dufriche-Valazé; *see* Valazé.
 Duhem, Pierre Joseph, Leg., Conv.
ii. 225.
 Duhesme, Guillaume Philibert,
Gen. ii. 76.
 Dumas, Mathieu, Leg., Gen. i.
279.
 Dumas, René François, Pres. Rev.
Trib.. ii. 144.
 Dumerbion, Pierre Jadar, Gen. ii.
119.
 Dumont, André, Conv. ii. 157.
 Duport, Adrien, Const. ii. 522.
 Duquesnoy, Ernest Dominique
François Joseph, Leg., Conv. ii.
87.
 Durosoy, Pierre Barnabé Farmin,
i. 426.
 Dusaulx, Jean, Leg., Conv. ii.
549.
 Duveyrier, Honoré Nicolas Marie,
i. 260.
 Élisabeth, Madame, ii. 38.
 Espinassy; *see* Despinassy.
 Estaing, Charles Hector d', Adm.
ii. 495.
 Fabre de Villéval, Claude Domi-
nique Côme, Conv. i. 521.
 Fabre-d'Églantine, Philippe Fran-
çois Nazaire, Conv. i. 434.
 Fayau, Joseph Pierre Marie, Conv.
ii. 268.
 Féraud, Jean, Conv. i. 478.
 Ferrand, Jean Henri Becays, Gen.
ii. 23.
 Ferrier, Paul Joseph, Gen. ii. 25.
 Fleuriot-Lescot, Jean Baptiste
Édouard, Mayor of Paris, ii.
141.
 Fonfrède; *see* Boyer-Fonfrède.
 Foucault, Louis, Marquis de Lardi-
malie, Const. i. 282.
 Fournier *l'Américain*, Claude, i.
353.

- Fréron, Stanislas Louis Marie, Conv. i. 493.
- Frey, Sigismund Junius and Emmanuel Portock, called, ii. 513.
- Gamon, François Joseph, Leg., Conv. i. 355.
- Gardien, Jean François Martin, Conv. ii. 494.
- Garnier *de Saintes*, Jacques, Conv. ii. 534.
- Gasparin, Thomas Augustin de, Leg., Conv. ii. 381.
- Gaston, Reymond, Leg., Conv. ii. 251.
- GENSONNÉ, ARMAND, Leg., Conv. i. 385-389.
- Gillet, Pierre Matlurin, Conv. i. 495.
- Gorsas, Antoine Joseph, Conv. ii. 474.
- Gossuin, Constant Joseph Eugène, Leg., Conv. i. 494.
- Goujon, Jean Marie Claude Alexandre, Conv. ii. 112.
- Goupil de Préfeln, Const. i. 241.
- Grangeneuve, Jean Antoine, Leg., Conv. ii. 220.
- GUADET, MARGUERITE ÉLIE, Leg., Conv. i. 415-418.
- Gusman, Andrea Maria, ii. 535.
- Guyton-Morveau, Louis Bernard, Leg., Conv. i. 530.
- Hanriot, François, Com. G. N. of Paris, i. 450.
- Hentz, Nicolas, Conv. ii. 112.
- Hérault de Séchelles, Marie Jean, Leg., Conv. i. 282.
- His, Charles, i. 493.
- Houchard, Jean Nicolas, Gen. ii. 25.
- Isnard, Maximin, Leg., Conv. i. 509.
- Jeanbon Saint-André; *see* Saint-André.
- Jourdan, Jean Baptiste, Gen. ii. 75.
- Julien *de Toulouse*, Jean, Conv. ii. 455.
- Jullian, Pierre Louis Pascal, i. 493.
- Kalkreuth, Count von, Prussian Gen. i. 516.
- Kellermann, François Christophe, Gen. ii. 485.
- Kervelegan, Augustin Bernard François Le Goazre, Const., Conv. i. 491.
- Kilmaine, Charles Jennings, Gen. ii. 23.
- Kléber, Jean Baptiste, Gen. ii. 76.
- Koek, Jean Conrad, ii. 513.
- Lacombe-St.-Michel, Jean Pierre, Leg., Conv. ii. 127.
- Lacroix, Jean François de, Leg., Conv. ii. 210.
- Laignelot, Joseph François, Conv. ii. 562.
- La Marek, Auguste Marie Raymond, Comte de, i. 222.
- Lamarque, François, Leg., Conv. i. 438.
- Lambese, Charles Eugène de Lorraine, Prince de, ii. 84.
- Lanjuinais, Jean Denis, Const., Conv. i. 130.
- Lanthenas, François, Conv. ii. 184.
- Laperouse, Jean François Galaup de, Explorer, ii. 391.
- Las Casas, Bartholomé de, ii. 282.
- Lasource, Mare David Albin, Leg., Conv. ii. 214.
- Laurent, Claude Hilaire, Conv. ii. 87.
- Lauzun, Duc de; *see* Biron.
- Lavalette, L. S. T., Gen. ii. 144.
- Lazouski, Nicolas, i. 353.
- Le Bas, Philippe François Joseph, Conv. ii. 34.
- Le Bon, Ghislain Joseph François, Conv. ii. 104.
- Lebrun-Tondu, Pierre Henri Hélène Marie, Min. ii. 231.
- Le Chapelier, Isaac Gui René, Const. i. 49.
- Lefebvre, François Joseph, Gen. ii. 77.
- Legendre, Louis, Conv. i. 490.
- Lepelletier de Saint-Fargeau, Louis Michel, Const., Conv. ii. 182.
- Lessart, Antoine de Valdec de, Min. i. 391.

- Levasseur *de la Sarthe*, René, Conv. ii. 278.
 Lhuillier, Louis Marie, ii. 535.
 Louis XVII. i. 539.
 Louis XVIII. i. 263.
 LOUYET, JEAN BAPTISTE, Conv. i. 454-457.
 Louvois, François Michel Le Tellier, Marquis de, Min. i. 150.
 Mallarmé, François René Auguste, Leg., Conv. ii. 454.
 Manuel, Pierre Louis, Conv. ii. 514.
 Marceau, François Séverin Des-graviers, Gen. ii. 84.
 Marscot, Armand Samuel, Gen. ii. 77.
 Martainville, Alphonse, i. 493.
 Mathieu, Jean Baptiste Charles, Conv. i. 491.
 Maure, Nicolas, Conv. ii. 215.
 Menou, Jacques François de, Const., Gen. i. 149.
 Michaud, Claude Ignace François, Gen. ii. 124.
 MIRABEAU, HONORÉ GABRIEL RIQUETI, COMTE DE, Const. i. 41-46.
 Miranda, Francisco de, Gen. i. 539.
 Monecy, Bon Adrien Jeannet de, Gen. ii. 122.
 Morande; *see* Thévèneau.
 Moreau, Jean Victor, Gen. ii. 126.
 Morlot, Antoine, Gen. ii. 85.
 Mounier, Jean Joseph, Const. i. 74.
 Müller, Jacques Léonard, Gen. ii. 121.
 Necker, Jacques, Min. i. 118.
 Niou, Joseph, Leg., Conv. ii. 37.
 Noailles, Emmanuel Marie Louis, Marquis de, i. 390.
 Noël, François Joseph, ii. 521.
 Orange, William Frederick, Prince of, ii. 83.
 Paine, Thomas, Conv. ii. 495.
 Panis, Étienne Jean, Conv. i. 370.
 Paoli, Pascal, i. 523.
 Payan, Claude François de, ii. 141.
 Pénrières, Jean Augustin, Conv. ii. 210.
 Pétion, Jérôme, Const., Conv. i. 362.
 Philippeaux, Pierre, Conv. ii. 279.
 Pichegru, Charles, Gen. ii. 79.
 Pille, Louis Antoine, ii. 80.
 Poix, Philippe Louis Mare Antoine Noailles de Mouchy, Prince de, Const. ii. 346.
 Pontécoulant; *see* Doulcet.
 Portock; *see* Frey.
 Prieur *de la Marne*, Pierre Louis, Const., Conv. ii. 26.
 Rabaut de Saint-Étienne, Jean Paul, Const., Conv. i. 49.
 Rabaut-Pomier, Jacques Antoine, Conv. i. 492.
 Ramel-Nogaret, Dominique Vincent, Const., Conv. ii. 455.
 Réal, Pierre François, ii. 492.
 Richard, Joseph Étienne, Leg., Conv. ii. 81.
 Robert, Pierre François Joseph, Conv. i. 373.
 Robespierre, Augustin Bon Joseph de, Conv. ii. 144.
 ROBESPIERRE, MAXIMILIEN MARIE ISIDORE DE, Const., Conv. ii. 287-298.
 Ronsin, Charles Philippe, ii. 278.
 Royou, Thomas Marie, ii. 177.
 Rühl, Philippe Jacques, Leg., Conv. ii. 284.
 Saint-André, Jean Bon, or Jeanbon, called, Conv. ii. 100.
 SAINT-JUST, ANTOINE LOUIS LÉON FLORELLE DE, Conv. ii. 467-472.
 Saint-Simon, Claude Anne, Marquis de, Const. ii. 121.
 Sainte-Amaranthe, Jeanne Françoise Louise Damier de, ii. 535.
 Salle, Jean Baptiste, Const., Conv. i. 332.
 Santerre, Antoine Joseph, Com. G. N. of Paris, i. 434.
 Sartine, Charles Marie Antoine de, ii. 535.

- Saxe-Coburg-Saalfeld, Frederick Josias of; *see* Cobourg.
- Servan, Joseph, Min., Gen. i. 426.
- Sevestre, Joseph, Conv. i. 495.
- Sieyès, Emmanuel Joseph, Const., Conv. i. 64.
- Sijas, Prosper, ii. 145.
- Sillery, Charles Alexis Brûlart, Marquis de, Const., Conv. ii. 217.
- Simond, Philibert, Conv. ii. 573.
- Target, Gui Jean Baptiste, Const. i. 72.
- Théot, Catherine, ii. 444.
- Théveneau de Morande, Charles, ii. 484.
- Thouret, Jacques Guillaume, Const. i. 77.
- Thuriot de la Rozière, Jacques Alexis, Leg., Conv. ii. 247.
- Treilhard, Jean Baptiste, Const., Conv. i. 539.
- Valady, Jacques Godefroy Charles Sébastien Xavier Jean Joseph d'Izarn de Fraissinet, Marquis de, Conv. ii. 493.
- Valazé, Charles Éléanore Dufriche, Conv. ii. 493.
- Valdec de Lessart; *see* Lessart.
- Vanstabel, Pierre Jean, Adm. ii. 96.
- Vauban, Sébastien Le Prestre de, i. 277.
- VERGNAUD, PIERRE VICTURNIEN, Leg., Conv. i. 243-248.
- Vernier, Théodore, Const., Conv. i. 242.
- Vilain d'Aubigny; *see* Aubigny.
- Vincent, François Nicolas, ii. 277.
- Virieu, François Henri, Comte de, Const. i. 229.
- Vitet, Louis, Conv. i. 492.
- Westermann, François Joseph, Gen. i. 520.
-

INDEX II

INDEX OF PROPER NAMES

- Abelard, preached in Latin, i. 3.
- Adélaïde, Madame, daughter of the Duke of Orleans, effect of her presence with Dumouriez' army, ii. 489; biog., ii. 489 *n.*
- Æschines of the Gironde, Guadet termed the, i. 415.
- Agoult, M. d', Const., first nobleman to join the T.E., i. 82.
- Aguesseau, Henri François d', Chancellor of France, judicial orator, i. 7.
- Aiguillon, Armand de Vignerot-Duplessis-Richelieu, Duc d', Const., supported right of legislature to declare war, i. 135.
- Ailly, Jean d', Const., com. of T.E., 18 May 1789, i. 48.
- Aisne, department of the, Saint-Just elected deputy to the Conv. by, ii. 468.
- Aix, Sénéchaussée of, Mirabeau elected deputy to the St. Gen. by, i. 41.
- Aix, Archbishop of; *see* Boisgélin de Cueé.
- Aix-la-Chapelle, Valence driven from, March 1793, i. 345, 351; ii. 135, 136, 192.
- Alberoni, Giulio, Cardinal, Spanish minister, his rivalry with Cardinal Dubois, i. 188.
- Albitte, Antoine Louis, Leg., Conv., demanded that Danton should be heard, 1 Apr. 1793, ii. 221; biog., ii. 221 *n.*
- Alembert, Jean d', stanza on Franklin, i. 181; Condorcet compared to, ii. 555.
- Alexander the Great, answer to, by a pirate, quoted by Robespierre, ii. 305.
- Alexander VI, Pope, bull dividing future discoveries (1493), i. 183.
- Alexandria, burning of the library at, compared to destruction of the Girondin presses, i. 354.
- Alluaud, M. d', gave Vergniaud the means to go to the bar, i. 244.
- Alps. Army of the, kept from action by the snow, Apr. 1793, i. 509; in excellent condition, July 1793, i. 516; inspirited by Barère's reports, ii. 8; its successes, June 1794, ii. 73.
- Alsace, rights of the Princes of the Empire in, i. 392, 421; Saint-Just's missions to, ii. 470.
- Amar, Jean Pierre André, Conv., opposed Robespierre, 8 Therm., ii. 295; his report against the Girondins, ii. 543.
- Americans, use of the word 'people' by the, i. 72, 73.
- Anacharsis, anecdote by, ii. 315.
- André, Antoine Balthazar Joseph d', Const., though influential deputy, not a great orator, i. 19; member Dipl. Com., i. 182.
- Antæus, legend of, ii. 204, 233.
- Antiboul, Charles Louis, Conv., imprisoned at Marseilles, i. 524.
- Antoine, Faubourg Saint-, formed guard for the President of the Conv., 10 March 1793, i. 357; supported the Conv., 9 Therm., ii. 154; disarmed after insurr. of 1 Prairial, ii. 476, 495 *n.*

- Antonius, Marcus, Triumvir, his proscriptions, ii. 379.
- Antraigues, Emmanuel Louis Henri Delaunay, Comte d', Const., com. of nobility, 18 May 1789, i. 48.
- Antwerp, capture of, ii. 137, 138.
- Arcis-sur-Aube, Danton born at, ii. 158; retired to (1791), ii. 160, 520, 566; (1793), 164, 265.
- Ardennes, Army of the, disorganized, April 1793, i. 508; improved, July 1793, i. 514, 515.
- Ardennes, department of the, Baudin elected deputy to the Leg. and Conv. by, ii. 540.
- Argonauts, voyage of compared to Laperouse's voyages, ii. 391.
- Aristides, references to, i. 239; ii. 367, 379.
- Arles, Archbishop of, com. of clergy, 18 May 1789, i. 48.
- Arnold, Benedict, bribed by the English to desert, ii. 21; biog., ii. 21 *n.*
- Arras, Robespierre born at, ii. 287; his legal and literary career at, ii. 288; his visit to (1791), ii. 289, 304.
- Artois, Robespierre elected to St. Gen. by, ii. 288.
- Artois, Charles Philippe, Comte d', brother of Louis XVI, head of the court party, July 1789, i. 83; ordered to return to France, i. 267.
- Athenians, Parisians compared with the, i. 321; their horror of capital punishment, ii. 299.
- Aubert, said to have written a letter revealing projected attack on the Conv., ii. 492; identified with Valazé, ii. 493, 494.
- Aubigny, Jean Louis Marie Vilain d', ordered under arrest, 9 Therm., ii. 144; biog., ii. 144 *n.*
- Aubry, François, Conv., member of the United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n.*; helped to disarm Faubourg St. Antoine, i. 495; biog., i. 495 *n.*; on mission with the Army of E. Pyrenees, i. 509, 510.
- Audrein, Yves Marie, Leg., Conv., sent to stop massacres at the prisons, Sept. 1792, ii. 549; biog., ii. 549 *n.*
- Auguis, Pierre Jean Baptiste, Leg., Conv., one of the leaders in suppressing insurr. of 1 Prairial, i. 476, 492; member of the United Coms., i. 490 *n.*; biog., i. 492 *n.*; helped to disarm Faubourg St. Antoine, i. 495.
- Augustus, the Emperor, allusions to, i. 291; ii. 300, 379.
- Aulard, F. A., his works quoted or referred to, i. 40, 43, 46, 97, 245, 247, 316, 389, 456 *n.*, 505, 506; ii. 3 *n.*, 7 *n.*, 8 *n.*, 166, 167, 182, 298, 472, 516 *n.*, 542.
- Austria, results of treaty of 1756 with, i. 280, 281, 392; Vergniaud defends the declaration of war with, i. 366; Gensonné proposes war with, i. 386; accused of encouraging émigrés, i. 393-395.
- Autun, Bishop of; see Talleyrand.
- Avignon, the troubles at, i. 285, 286; Vergniaud's speech on amnesty for crimes committed at, i. 286-291; the massacres at, i. 287; caused by the priests, i. 289; alluded to by Robespierre, ii. 328.
- Baille, Pierre Marie, Conv., his death at Toulon, ii. 381; biog., ii. 381 *n.*
- Bailleul, Jacques Charles, Conv., *Examen critique des Considérations de Madame de Staël*, quoted on Gensonné's character, i. 385; on Danton's reply to Guadet, i. 417.
- Bailly, Jean Sylvain, Const., elected Pres. of the Const., i. 56.
- Bancal des Issards, Jean Henry, Conv., arrested by Dumouriez, i. 446 *n.*
- Bara, Joseph, Robespierre's tribute to, ii. 412, 413; biog., ii. 412 *n.*
- Barbaroux, Charles Jean Marie, Conv., Gir. orator in Conv., i. 29; cheered Louvet's attack on Robespierre, i. 458; accused by Maure of conspiring, ii. 226; his denunciations of anarchy

- and dictatorship, ii. 483; brought volunteers, 14 Jan. 1793, to Conv., ii. 487; a leader in the Norman rising against the Conv., ii. 503.
- Barentin, Charles Louis François de Paule de, Keeper of the Seals, opened the St. Gen., i. 47; biog., i. 54 *n.*; suggestions for union of the Estates, i. 55.
- BARÈRE, BERTRAND, Const., Conv., the typical reporter of the Revolutionary Assemblies, i. 12; not a leading orator in Const., i. 19; importance of his reports in name of Com. S. P., i. 34, 35, 38; his remarks on the insurr. of 10 March 1793, i. 346; proposed Com. of Twelve, 18 May 1793, i. 447; and its dissolution, 31 May, i. 452; member first Com. S. P., i. 507; family and education, ii. 12; career as journalist and in Const., ii. 2, 3; early attitude in Conv., ii. 3, 4; reportership of Com. S. P., ii. 4-6; impeached by Thermidorians, ii. 6; later life, ii. 6, 7; character, ii. 7; oratory, ii. 8, 9; Memoirs, ii. 9; Macaulay's attack on, ii. 9; elected to second Com. S. P., ii. 10; first report in its name, ii. 10-39; reports on the French language, ii. 40-51; on the Maximum, ii. 52-69; on the victories of the armies, ii. 69-94, 107-138; on the 'Vengeur,' ii. 96-103; on Joseph Le Bon, ii. 104-107; reply to Robespierre's criticism on his reports, ii. 134, 135; reports during insurr. of 9 Therm., ii. 138-157; threatens to resign if Com. S. P. has control of money, ii. 255; calls deputies of primary assemblies, 10 Aug. 1793, national reps., ii. 256; declares terror the order of the day, ii. 262; supports Robespierre that Danton should not be heard by Conv., ii. 390; Robespierre's criticism of his reports, ii. 451; speech on King's trial reported at length by the *Moniteur*, ii. 465; his character of Saint-Just quoted, ii. 471, 472; proposed addition of five deputies to Com. S. P. to investigate plot against the Conv., May 1793, ii. 499.
- Barnave, Antoine Joseph Pierre Marie, Const., a debater, i. 11; one of the most eloquent speakers in Const., i. 19, 24; Dumont quoted on, i. 25; com. of T. E., 18 May 1789, i. 48; Mirabeau's compliment to, i. 73; biog., i. 73 *n.*; speech on right of declaring war, i. 135, 136; proposal on the subject, i. 165; Mirabeau's answer to his arguments, i. 167-179; according to Mirabeau an orator but not a statesman, i. 172; member of the Dipl. Com., i. 182; spoke on the Pacte de Famille, i. 196; Saint-Just's allusion to, ii. 538; Desmoulins censured, but Danton supported, ii. 561.
- Barneveldt, John van Olden, allusion to, i. 484.
- Barras, Paul François Jean Nicolas, Conv., commanded at the attack of the Hôtel-de-Ville, 9 Therm., ii. 145, 148; report of his operations, ii. 153, 154; biog., ii. 154 *n.*; commanded at defence of the Conv., 13 Vendémiaire, ii. 541.
- Basire, Claude, Leg., Conv., orator of Extreme Left in Leg., i. 29; Danton proposed he should be heard by the Conv., ii. 385.
- Basque people described by Barère, ii. 43; their language, ii. 44.
- Bastille, capture of the, 14 July 1789, i. 83; alluded to, i. 274, 304.
- Bastille, conquerors of the, tranquil on 10 March 1793, ii. 492.
- BAUDIN, PIERRE CHARLES LOUIS, Leg., Conv., his great speech the most famous funeral oration of the Rev., i. 9; education and career, ii. 540, 541; circumstances under which his speech was delivered, ii. 541, 542; his speech in honour of the Girs., ii. 543-558.

- Bavaria, partition of (1779), i. 280.
 Bavay, occupied by the French after battle of Fleurus, ii. 90.
 Beaucaire, riots at, June 1793; ii. 503.
 Beaulieu, Augustus, Baron de, Austrian Gen., com. left of the allies at Fleurus. ii. 83; biog., ii. 83*n.*; reported to be wounded, ii. 89.
 Beaumetz, Bon Albert Briois de, Const., called measures against émigrés police precautions, i. 239; biog., i. 239*n.*
 Beauvais de Préau, Charles Nicolas, Leg., Conv., imprisoned at Toulon, ii. 381; biog., ii. 381, *n.*
 Becquey, Louis, Leg., orator of the Right in Leg., i. 28.
 Belgium, first invasion of, June 1792, i. 298; Vergniaud did not oppose its union with France, i. 371, 372; Danton's missions to, ii. 162; advocated union with France, ii. 189, 190; in opposition to Dumouriez, ii. 212; Robespierre describes its Rev. as anterior, independent and different to that in France, ii. 312; a century behind France, ii. 314; Robespierre asserts that Dumouriez' policy in was being imitated in 1794, ii. 451, 452.
 Bellegarde, Fort, loss of, June 1793, i. 518.
 Belley, Jean Baptiste, Conv., negro deputy for San Domingo, cried liberty and potatoes, ii. 58; biog., ii. 58*n.*; took his seat in Conv., ii. 281*n.*
 Bender, Blaise Colombeau, Baron, Austrian Gen., sent to protect Trèves, i. 395; biog., i. 395*n.*
 Bengal, English accused by Barère of causing famine in, ii. 20, 21, 56.
 Bentabole, Pierre, Conv., opposed Robespierre, 8 Therm., ii. 295.
 Berdaritz, camp of émigrés at, stormed by Monecy, July 1794, ii. 121-123.
 Bergasse, Nicolas, Const., did not justify his reputation for eloquence in Const., i. 19; com. T. E., 18 May 1789, i. 48; member of 1st Constit. Com., i. 96.
 Bergoing, François, Conv., member of United Coms., 1 Prairial, i. 490*n.*; helped to suppress the insurr., i. 491, 493; biog., i. 491*n.*
 Berlier, Théophile, Conv., member of first Com. S. P., i. 507.
 Bernard, Saint, preached in Latin, i. 3.
 Bertin, juge de commerce at Marseilles, plot revealed to, ii. 502.
 Bertrand, federalist leader at Marseilles, ii. 502.
 Bertrand La Hosdinière, Charles Ambroise, Conv., member of Com. of Twelve, opposed its measures, ii. 498; biog., ii. 498*n.*
 Besançon-Perier, Leg., com. for the formation of a camp at Paris, Aug. 1792, i. 318*n.*
 Bengnot, Jacques Claude, Leg., orator of the Right in Leg., i. 28.
 Biauzat, Gaultier de, Const., proposed rejection of Mirabeau's plan of bourgeois guards, 8 July 1789, i. 82.
 Bicêtre prison, attack on, Feb. 1791, i. 129, 131.
 Bignon, Mirabeau born at, i. 41.
 Bigorre, Barère elected to St. Gen. by the, ii. 2; preserved its boundaries as the dept. of the Hautes-Pyrénées, ii. 3.
 Bigot de Prémeneu, Félix Julien Jean, Leg., an original member of Com. of Twenty-one but resigned, ii. 549*n.*
 Billaud-Varenne, Jacques Nicolas, Conv., prided himself on being no orator, i. 37; a working member of Com. S. P., ii. 4, 292; ordered to be deported, ii. 6; sent on mission to the North, ii. 37; biog., ii. 37*n.*; demanded arrest of Dumas, etc., 9 Therm., ii. 138; had Danton arrested, ii. 164; was elected to Com. S. P. on motion of Danton, ii. 261; proposed sans-culotte army, ii. 262, 264; his decree organizing rev. govt., ii. 265, 266; opposed

- Robespierre, 8 Therm., ii. 295 ; attacked him 9 Therm., ii. 295 ; quarrelled with Saint-Just, 8 Therm., and was denounced by him, 9 Therm., ii. 471.
- Biron, Armand Louis de Gontaut, Duc de Lauzun, Const., Gen., agent between Mirabeau and Duke of Orleans, Oct. 1789, i. 228 ; biog., i. 228 *n*.
- Birroteau, Jean Baptiste, Conv., asserted that Fabre-d'Églantine proposed to have a king, ii. 218 ; biog., ii. 218 *n*.
- Blaçons, Marquis de, Const., first nobleman to join T. E., i. 82.
- Blérancourt, Saint-Just's family seat at, ii. 467 ; he raised national guard at, ii. 468.
- Blin, François Pierre, Const., moved amendment to motion that no deputy could be minister, i. 128, 129.
- Blois, Bishop of ; *see* Thémînes.
- Bo, Jean Baptiste Jérôme, Leg., Conv., imprisoned at Marseilles, June 1793, i. 523.
- Bodin, Pierre Joseph François, Conv., helped in disarming Faubourg-Saint-Antoine after insurr. of Prairial, i. 494, 495 ; biog., i. 494 *n*. ; called Bodin of the Indre-et-Loire to distinguish him from Baudin of the Ardennes, ii. 540.
- Boisgêlin de Cucé, Jean de Dieu Raymond, Abp. of Aix, Const., a leading clerical orator in Const., i. 6.
- Boissy-d'Anglas, François Antoine, Const., Conv., not a conspicuous orator in Const., i. 19 ; his courage as Pres. of the Conv., 1 Prairial, i. 475, 476, 496, 497 ; biog., i. 497 *n*. ; took leading part in drawing up Constit. of Year III (1795), ii. 541.
- Bonaparte, Napoleon, Gen., Baudin said to have died for joy at the return of, ii. 541.
- Bonnier-d'Aleo, Ange Élisabeth Louis Antoine, Leg., Conv., member of Com. of Twenty-one, ii. 549 *n*.
- Bordeaux, city of, its legal orators, i. 244 ; career of Vergniaud at, i. 244, 245 ; of Gensonné, i. 385, 386 ; of Guadet, i. 415 ; attitude towards the Conv., July 1793, according to Cambon, i. 524 ; to Saint-Just, ii. 496, 497.
- Bordeaux, Archbishop of ; *see* Champion de Cicé.
- Bossuet, Jacques Bénigne, Bishop of Meaux, famous French preacher, i. 4 ; appreciated by Maury, i. 6.
- Botany Bay, a, proposed for French culprits, i. 296.
- Boucher-d'Argis, André Jean, last Lieutenant-Civil, his report on insurr. of Oct. 1789, i. 218, 233 *n*.
- Bouchotte, Jean Baptiste Noël, Min., blamed by Cambon, i. 536 ; accused of complicity with the Hébertists, ii. 283.
- Bougainville, Louis Antoine de, Adm., remark by, quoted by Mirabeau, i. 175 ; biog., i. 175 *n*.
- Bouillé, François Claude Amour de, Marquis de, Gen., issued manifesto from Luxembourg, i. 393.
- Boulanger, Baudouin, ordered under arrest by the Conv., ii. 144 ; biog., ii. 144 *n*. ; released by the Commune, ii. 146 ; outlawed, ii. 148.
- Bouquey, Madame, sheltered the escaped Girs., i. 418.
- Bouquier, Gabriel, Conv., defended liberty to teach, ii. 273.
- Bourbotte, Pierre, Conv., condemned as a leader in the insurr. of 1 Prairial, i. 476.
- Bourdaloüe, Louis, famous French preacher, i. 5.
- Bourdon *de l'Oise*, François Louis, Conv., opposed Robespierre, 8 Therm., ii. 295 ; proposed that no deputy should be tried without leave of the Conv., ii. 422 ; Danton's hand to be observed in his writings, ii. 571 ; biog., ii. 571 *n*.
- Bourdon, Louis Jean Joseph Léonard, Conv., wounded at Orleans, ii. 17, 230, 490 ; biog.,

- ii. 230 *n.*; carried repeal of original scheme of public education, ii. 273; com. a column at the attack on the Hôtel-de-Ville, 9 Therm., ii. 471.
- Bourges, Guadet proposes that the *suppléants* should meet at, i. 447, 451; ii. 498; project to assemble provincial national guards at, June 1793, i. 518, 524.
- Bournonville, Pierre de Riel de, Gen., Min., put down riot of 10 March 1793, i. 346, 357; handed over to the Austrians by Dumouriez, i. 512; resigned office, March 1793, ii. 198; biog., ii. 198 *n.*; praised by Danton, ii. 200, 567; accused by Saint-Just of having delayed recruits. ii. 490; life said to be threatened in March 1793, ii. 492; made minister by Fabre's intrigues, ii. 567.
- Bouthillier, Charles Léon, Marquis de, Const., reporter of Mil. Com. but no orator, i. 20; com. of nobility, 18 May 1789, i. 48.
- Boyer-Fonfrède, Jean Baptiste, Conv., Gir. orator in Conv., i. 29; proposed the questions to be submitted to Conv. about Louis XVI, Jan. 1793, i. 402 *n.*; deputy of city of Bordeaux about its hospital, i. 428; biog., i. 428 *n.*; Baudin's description of, ii. 554.
- Boze, Joseph, presented memoir by Vergniaud, Gensonné and Guadet to the King, i. 246, 386, 416; defended by Guadet, i. 430, 431.
- Breard, Jean Jacques, Leg., Conv., member of first Com. S. P., i. 507; persuaded not to read Dumouriez' letter to the Conv., ii. 211; biog., ii. 211 *n.*
- Bressant, M. de, Const., com. of nobility, 18 May 1789, i. 48.
- Brest, *Fédérés* from, declared their readiness to defend Conv., 10 March 1793, i. 357; their conduct on 10 Aug. 1792 praised by Louvet, i. 467.
- Breton dialect a cause of resistance to the Conv., ii. 42, 43.
- Brezé, Henri Évrard, Marquis de Dreux et de, Mirabeau's reply to, i. 82.
- Brissot, Jacques Pierre, Leg., Conv., the Girondin leader, i. 27; a weak speaker, i. 30; got Vergniaud to support the war, i. 245; speech on the émigrés, i. 249; biog., i. 258 *n.*; proposed rupture of treaty of 1756 with Austria, i. 279; accused by Robespierre of complicity with Dumouriez, i. 361; influenced Gensonné, i. 386; helped in his report of 14 Jan. 1792, i. 390; influenced Guadet, i. 416; Guadet's admiration for, i. 427; got Louvet a seat in the Conv., i. 455; Cambon refutes his calumnies, i. 532, 533; despised by Danton, ii. 161, 162; appealed to by Danton, ii. 184; said Dumouriez should not soil his laurels with murderers, ii. 224; accused by Maure of conspiracy, ii. 226; abused by Danton, ii. 244; his arrest, ii. 244; an early acquaintance of Robespierre, ii. 287; quarrelled with Robespierre on the subject of the war, ii. 290; Robespierre's criticism of his war policy, ii. 306-310; invoked the Constit. to save the King, ii. 398; pretended to be a republican, ii. 424; character as depicted by Saint-Just, ii. 477; demanded that the King should be treated with regard, ii. 479; attitude at September massacres, ii. 484; his efforts to save the King, ii. 486; got his brother-in-law an appointment in America, ii. 487; accomplice of Dumouriez, ii. 488, 489; his intrigues, ii. 498; arrested while escaping to Switzerland, ii. 502; wished to preserve royalty for the Duke of Orleans, ii. 511, 512, 514; drew up petition of 17 July 1791, but escaped massacre, ii. 520, 565; Danton's remark to at Com. D. G., ii. 524; friends called him an étourdi, ii. 529,

- 574; Baudin's description of as most conspicuous member of Leg., ii. 545; Pres. of Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*; Danton made efforts to save, ii. 568.
- Brittany armed against the Conv., June 1793, i. 524; its language encouraged opposition to the Repub., ii. 42.
- Brogie, Victor François, Duc de, Gen., appointed to command the troops round Paris, July 1789, i. 83.
- Brunswick, Charles William Ferdinand, Duke of, Prussian Gen., his advance on Paris cause of massacres of Sept. 1792, ii. 347.
- Brutus, Lucius Junius, example held up to Louis XVI, i. 264, 265; loved his children but killed them, i. 435.
- Brutus, Marcus Junius, bust of in Conv., i. 477; praising, cause of death under Tiberius, ii. 300; regarded as a villain by Tiberius, ii. 379; honoured by posterity, ii. 391; a Stoic, ii. 404.
- Bucher, *dit* Lépinay, Ernest, arrested for Dillon's plot, July 1793, i. 538, 541.
- Burke, Edmund, an acquaintance of Lally-Tollendal, i. 23; quoted by Vergniaud as celebrated English orator, i. 359.
- Busiris, alluded to by Mirabeau, i. 240.
- Butte-des-Moulins, Paris Section, supported the Conv. on 1 Prairial, i. 494; denounced Dillon's plot, July 1793, i. 536.
- Buzot, François Nicolas Léonard, Const., Conv., a Girondin leader, i. 29; a weak speaker, i. 30; proposed that each deputy should give account of his fortune, i. 533; accused by Saint-Just of communicating with La Vendée, ii. 474; the first to raise discord in the Conv., i. 480; proposed laws against troubles, ii. 483; proposed expulsion of the Bourbons, ii. 498; his valet arrested exciting to insurr., March 1793, ii. 490; proposed release of prisoners, ii. 497; raised the depts. of the Eure and the Calvados against the Conv., June 1793, ii. 503.
- Cadmus, legend of, cited by Vergniaud, i. 363.
- Caen, city of, raised an army against the Conv., June 1793, i. 524.
- Caesar, Caius Julius, his conquest of Rome instance of danger of an ambitious gen., i. 161; Lafayette called a little, i. 366; a maxim of, i. 449; a usurper, i. 464; alluded to by Robespierre, ii. 320, 391; denied immortality of the soul, ii. 403; a great man but a tyrant, ii. 547.
- Calès, Jean Marie, Conv., member of United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n.*; of Com. which published Robespierre's last speech, ii. 423.
- Caligula, Roman Emperor, condemned to death all who did not honour his statue, ii. 300.
- Calvados, department of the, authorities of, raised against the Conv. by Buzot, ii. 503.
- CAMBON, PIERRE JOSEPH, Leg., Conv., education and family, i. 501; career in Leg., i. 501, 502; the financier of the Rev., i. 501, 502; a statesman, i. 502, 503; defended himself against Robespierre's charges, i. 504; proscribed by the Thermidorians, i. 504, 505; later life, i. 505; oratory, i. 505, 506; member of first Com. S. P., i. 507; report on its doings, i. 508-541; defence against charges of corruption, i. 532, 533; a republican in 1791, i. 534; appealed to by Danton on his use of public money, ii. 219, 224; stated that money spent in Belgium was necessary, ii. 232; his report on finances discussed by Danton, ii. 271; opposed Robespierre on 8 Therm., ii. 295; attacked by Robespierre, 8 Therm., ii. 454.
- Camus, Armand Gaston, Const.,

- Conv., though influential not a leading orator in Const., i. 19; appealed to by Vergniaud about Dumouriez, i. 373, 374; delivered by Dumouriez to Austrians, i. 446 *n.*; on mission in Belgium, ii. 205; his report identical with Danton's, ii. 222.
- Candeille, Julie, not intimate with Vergniaud, i. 244.
- Cannae, battle of, not inglorious, ii. 113.
- Capitol, geese who saved the, allusion to, i. 413.
- Capua, occupation of, ruined Carthage, ii. 113.
- Carnot, Lazare Hippolyte, describes Barère's method of drawing up reports of Com. S. P., ii. 5; published Barère's Memoirs, ii. 9.
- Carnot, Lazare Nicolas Marguerite, Leg., Conv., no orator, i. 38; ii. 4; com. for the camp at Paris, Aug. 1792, i. 318 *n.*; a working member of Com. S. P., ii. 4, 292.
- Carra, Jean Louis, Conv., proposal to make Duke of York king of France, ii. 514; biog., ii. 514 *n.*
- Carrault, Jacques François, Robespierre's grandfather, brought him up, ii. 287.
- Carrier, Jean Baptiste, Conv., Romme's report on the crimes of, i. 35.
- Carthage, Hannibal dangerous to, i. 161; England the modern, ii. 30; ruined by occupation of Capua, ii. 113.
- Carthage, New, Holland in relation to England, compared to, by Danton, ii. 193.
- Casaux, Charles, Marquis de, a collaborator of Mirabeau, i. 44; drew up his speech on the veto, i. 97-99.
- Casselane, Esprit Boniface, arrested for Dillon's plot, July 1793, i. 541.
- Cassius, Caius, regarded as a villain by Tiberius, ii. 379.
- Castellanet, federalist leader at Marseilles, July 1793, ii. 502.
- Catherine II, Empress of Russia, succours the émigrés, i. 257; her victories over the Turks, i. 280; abolished capital punishment, ii. 302; conjugal fidelity of, sneered at by Robespierre, ii. 377.
- Catilina, Lucius Sergius, his rising or its suppression alluded to, i. 260, 334, 381, 422, 423, 478; ii. 147, 342; Robespierre asserts his enemies ready to ascribe his crimes to himself, ii. 447.
- 'Catiline est aux portes de Rome, et l'on délibère:' phrase used by Goupil, i. 121 *n.*; by Mirabeau, i. 121, 241; by Vergniaud, i. 347.
- Cato, Marcus Porcius, the Censor, his 'Carthago delenda est' applied to England, ii. 30.
- Cato, Marcus Porcius, Uticensis, allusions to, i. 477; ii. 325, 341, 391; a Stoic, ii. 404; Gensonné compared to, ii. 554.
- Cazalès, Jacques Antoine Marie, Const., one of the great orators of the Const., i. 19, 22; com. of nobility, 18 May 1789, i. 48; referred to by Vergniaud, i. 335.
- Censier, M., received Robespierre's notes for Saint-Just from Courtois, ii. 559.
- Chabot, François, Leg., Conv., orator of the Left in Leg., i. 29; his treachery alluded to, ii. 386, 426, 455, 456; Hébert pretended to be his enemy, ii. 513; brother-in-law of the Freys, ii. 513; his scheme to corrupt the Conv., ii. 518; voted for Fabre d'Églantine and Orleans, ii. 522, 564; denounced his accomplices, ii. 524; his reply to Robespierre at the electoral assembly of Paris, ii. 564.
- Chabroud, Charles, Const., his report on insurr. of Oct. 1789, i. 218; biog., i. 224 *n.*
- Champ-de-Mars, described by Danton as cradle of liberty, ii. 270; see Petition of 17 July 1791.
- Champagny, Jean Baptiste Nom-père de, Const., reporter Naval

- Com., but not great orator, i. 20.
- Champion de Cicé, Jérôme Marie, Abp. of Bordeaux, Const., Com. of Clergy, 18 May 1789, i. 48; headed clergy joining the T. E., i. 82; member of first Constit. Com., i. 96; appointed a minister, i. 131.
- Chapelier; *see* Le Chapelier.
- Charbonnier brought news of capture of Charleroi, June 1794, ii. 70.
- Charleroi, Barère's report on the capture of, June 1794, ii. 69-71; despatches on, ii. 74-78; said to be impregnable, ii. 82.
- Charles I of England, execution of, not a precedent for dealing with Louis XVI, ii. 361; Cromwell respected royalty in person of, ii. 479.
- Charles VI of France, disasters of his reign, ii. 544.
- Charles IX of France, massacres of, ii. 544.
- Charles XII of Sweden, alluded to by Mirabeau, i. 148.
- Charles Edward, the Young Pretender, arrested by Louis XV at request of England, i. 282.
- Charlier, Louis Joseph, Leg., Conv., amendment in favour of compulsory education, ii. 274; biog., ii. 274 *n.*; opposed Robespierre 8 Therm., ii. 295; member of Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*
- Charpentier, Antoinette Gabrielle, first wife of Danton, ii. 159.
- Charrier, Marc Antoine, Const., his insurr. in the Gévaudan, June 1793, i. 521, 522; biog., i. 521 *n.*; taken prisoner, i. 522; his proclamation ordered to be printed, ii. 37.
- Chartres, Louis Philippe of Orleans, Duc de, aft. King of the French, Dumouriez' schemes in favour of, i. 382, 383; ii. 488-490.
- Chasset, Charles Antoine, Const., Conv., his views on judges opposed by Danton, ii. 173, 174; biog., ii. 173 *n.*
- Château-Vieux, soldiers of the regiment of, condemned for mutiny, amnestied, i. 285, 286; Robespierre's invocation of, ii. 328, 332.
- Châtelet, court of the, its report on insurr. of Oct. 1789, i. 218; criticized by Mirabeau, i. 219-233.
- Chatham, William Pitt, Earl of, referred to by Mirabeau, i. 73.
- Châtillon, victory of the Vendéens at, July 1793, i. 520.
- Chaumette, Pierre Gaspard (Anaxagoras), Procureur of the Commune of Paris, accused of leading Commune against the Rev., ii. 72; demanded a sans-culotte army, Sept. 1793, ii. 262; attacked by Robespierre, ii. 426; wished to make the Rev. govt. ridiculous, ii. 436; invoked by Robespierre on immortality of the soul, ii. 451, 461; Saint-Just's accusations against, ii. 517; biog., ii. 517 *n.*; his journey to the Nièvre began the anti-Christian movement, ii. 573.
- Chauvot, Henri. *Le Barreau de Bordeaux*, referred to, i. 389.
- Chenier, Marie Joseph, Conv., member of United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n.*; a leader in suppressing the insurr., i. 493; biog., i. 493 *n.*
- Chiché, Georges, letter on the 'Vengeur' quoted by Barère, ii. 100.
- Choiseul, Étienne François, Duc de, Min., no orator, i. 9; made the 'Pacte de Famille,' i. 193.
- Choudieu, Pierre René, Leg., Conv., com. for forming a camp at Paris, Aug. 1792, i. 318 *n.*
- Cicero, Marcus Tullius, allusions to, i. 260, 422, 423; ii. 342, 403, 475.
- Clairon, Mademoiselle, actress, gave Héroult de Séchelles lessons in gesture, i. 37.
- Claudius, Roman Emperor, alluded to by Robespierre, ii. 377.
- Clauzel, Jean Baptiste, Leg., Conv.,

- member of United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n.*; demanded order for Legendre's motion in favour of Danton, ii. 384; member of Com. which published Robespierre's last speech, ii. 423.
- Clavière, Étienne, Min., a collaborator of Mirabeau, i. 44, 115; proposed by Mirabeau for office, i. 197; praised by Guadet, i. 427; biog., i. 427 *n.*; arrested with the Girs., i. 452; elected min., 10 Aug. 1792, ii. 168.
- Cleopatra, life of, written by Barère, ii. 7.
- Clerfayt, Franz Sebastian Charles Joseph de Croix, Comte de, Austrian Gen., defeated by Pichegru, ii. 79; biog., ii. 79 *n.*
- Clermont, Bishop of, Const., Com. of Clergy, 18 May 1789, i. 48.
- Clermont-Tonnerre, Stanislas, Comte de, Const., wished for an imitation of the Eng. Constit., i. 23; presented address to the King for withdrawal of the troops round Paris, July 1789, i. 83; member of first Constit. Com., i. 96.
- Clodius, Publius Appius, his attack on Cicero, ii. 342.
- Cloots, Jean Baptiste (Anacharsis), Conv., his deputation of the human race, i. 184 *n.*; views of universal liberty refuted by Robespierre, ii. 314, 315; biog., ii. 314 *n.*; edited *Journal du Batare* with Kock, ii. 514.
- Cobourg, Frederick Josias of Saxe-Coburg-Saalfeld, called Prince of, Austrian Gen., drove Valence from Aix-la-Chapelle, i. 345; commanded army of the allies at the battle of Fleurus, ii. 84, 89; biog., ii. 84 *n.*; his invasion in 1793 roused republican energy, ii. 251, 253.
- Coffinhal, Pierre André, led Commune of Paris to release Robespierre, 9 Therm., ii. 145; outlawed, ii. 148; escaped arrest, ii. 149.
- Coinde, Jean Jacques, leader of federalist movement at Lyons, ii. 502, 503.
- Colbert, Jean Baptiste, Min., no orator, i. 9.
- Collot-d'Herbois, Jean Marie, Conv., eloquent but not a great orator, i. 37; embraced Dumouriez as pres. at the Jacobin Club, i. 373; a working member of the second Com. S. P., ii. 4, 292; ordered to be deported, ii. 6; Pres. of Conv., 8 Therm., and acted against Robespierre, ii. 157, 295; biog., ii. 157 *n.*; had Danton arrested, ii. 164; his reception of Robespierre at the Jacobin Club, Nov. 1791, ii. 304, 305; quarrelled with Saint-Just, 8 Therm., and denounced by him, 9 Therm., ii. 471.
- Condé, city, gallant defence of, i. 515, 516; its surrender, ii. 24, 25.
- Condé, Louis Joseph de Bourbon, Prince de, summoned to return to France, Nov. 1791, i. 267.
- Condoreet, Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat de, Leg., Conv., a Girondin leader, i. 27; spoke on the émigrés, i. 249; his declaration in the name of the Leg., i. 269; his report on foreign affairs demanded by Vergniaud, i. 279; biog., i. 279 *n.*; his presses broken, i. 345, 353; appointed to draw up address to the army with Vergniaud, i. 375; reporter of the first Constit. Com. of the Conv., ii. 366; Robespierre's sneers at, ii. 407; his action in Leg. on 10 Aug. 1792, ii. 548; member of Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*; Baudin's description of, ii. 555.
- Conti, Louis François Joseph de Bourbon, Prince de, summoned to return to France, i. 267.
- Conzié, Louis François Marc Hilaire de, Bp. of Arras, gave Robespierre bursarship at Paris, and named him a judge, ii. 287.
- Corday-d'Armans, Marie Anne Charlotte de, a rumour that

- her body would be placed in Pantheon, ii. 529.
- Cornille, Pierre, Danton's admiration for, ii. 159; calls him a true republican, ii. 259.
- Corsica, on eve of being lost, July 1793, i. 523. 524; use of Italian language one cause, ii. 44; Paoli caused it to revolt by assertions of anarchy, ii. 497; expelled the deputies sent by Conv., ii. 501.
- Coster, Sigisbert Étienne, Archdeacon of Verdun, Const., Com. of Clergy, 18 May 1789, i. 48.
- Courtois, Edme Bonaventure, Leg., Conv., his report on Robespierre's papers, i. 35; member of United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n.*; helped to disarm Fg. Saint Antoine, i. 495; biog., i. 495 *n.*; letter to Robespierre from editor of the *Moniteur*, quoted from his report, ii. 464-466; did not publish Robespierre's notes for Saint-Just, ii. 559.
- Courtrai, taken by Army of the North, ii. 73.
- Constard de Massy, Anne Pierre, Leg., Conv., report on camp at Paris discussed by Vergniaud, i. 319; biog., i. 319 *n.*
- Couthon, Georges Auguste, Leg., Conv., interrupted Guadet, 31 May 1793, i. 453; member of first Com. S. P., i. 507; denunciation of royalist plot received by, i. 537; biog., i. 537 *n.* attempts to replace Barère as reporter of Com. S. P., ii. 5, 6; member of second Com. S. P. ii. 10; ordered under arrest, 9 Therm., ii. 144. 295; released by the Commune of Paris, ii. 145; outlawed, ii. 148; chosen as counsellor by insurgents at Hôtel-de-Ville, ii. 151; wounded at its capture, ii. 152; proposed recognition of sovereignty of the people, 21 Sept. 1793, ii. 171; added to second Com. S. P. to draw up Constit., ii. 244 *n.*; proposed tax on all French moneys in the Bank of England, ii. 251 *n.*; proposed printing of Robespierre's speech of 8 Therm., ii. 294; proposed law of 22 Prairial, depriving prisoners of counsel, ii. 422; generally absent from meetings of Com. S. P., ii. 471.
- Crassus, Marcus Licinius, allusion to wealth of, ii. 367.
- Crébillon, Prosper Jolyot de, quoted by Maury, i. 21.
- Cromwell, Oliver, his policy, i. 341; dissolution of the Long Parliament, i. 448; a usurper, i. 464; Danton accused of being a, ii. 234; his execution of Charles I not a precedent for dealing with Louis XVI, ii. 361; respected royalty, ii. 479; his republic not permanent because based on a provisional govt., ii. 482; united valour to genius, but a usurper, ii. 547.
- Custine, Adam Philippe, Comte de, Const., Gen., supported right of the King to declare war, i. 135; reorganized Armies of the North and the Ardennes, i. 515; biog., i. 515 *n.*
- DANTON, GEORGES JACQUES, Min., Conv., a debater, i. 11; opposed the war with Austria, i. 26; his defence against the accusations of the Girs., i. 33; importance of his policy after 2 June 1793, i. 34; appealed to by Vergniaud, i. 374; his selection of agents, i. 376. 377; Guadet's reply to, i. 417; interrupts Guadet, i. 434; spoke next to Louvet, 29 Oct. 1792, i. 458; Louvet's allusion to, i. 461; his quiescence in Sept. massacres blamed, i. 468; not denounced as traitor with other ministers, i. 470; member of first Com. S. P., i. 50; ii. 236; accused of corresponding with England by Barère, ii. 72; education and early life, ii. 158,

159; career in first years of the Rev., ii. 159-161; ministry, ii. 161; contest with the Girs., ii. 161, 162; policy in first Com. S. P., ii. 162, 163; advocates strong govt., ii. 163, 164; later career and execution, ii. 164, 165; causes of his fall, ii. 165; oratory, ii. 165, 166; text of his speeches, ii. 166, 167; authorities on, ii. 167; speeches to the Leg., as Min., ii. 168-70; resigned office, ii. 171; opposed to dictatorship, ii. 176; opinion of Marat, ii. 177; vote for death of Louis XVI, ii. 181; conduct in Aug. 1792, ii. 204, 205; opposed examination of Dumouriez' conduct before retreat from Belgium completed, ii. 215; appeals to Cambon on money spent in Belgium, ii. 219; reply to Lasource, 1 Apr. 1793, ii. 220-236; love for Laeroix, ii. 225; admires Dumouriez' military talents but not his political opinions, ii. 226; opinion on overthrow of Girs., ii. 244-247; speech on right of declaring war, ii. 247-249; Pres. of Conv., ii. 249; chief author of supremacy of Com. S. P. and Reign of Terror, ii. 250; refused to join second Com. S. P., ii. 250, 251; Marat's opinion of, ii. 251; proposed Com. S. P. should be provisional govt., ii. 251-255; on national education, ii. 257-261, 273, 274; creator of the Reign of Terror, ii. 261, 262; his policy Nov. 1793-Feb. 1794, ii. 265, 266; attacks anti-religious masquerades, ii. 267; an 'imperishable' republican, ii. 269; advocates abolition of negro slavery, ii. 281, 282; last speech in the Conv., ii. 285, 286; Robespierre's treachery towards, ii. 293; compared with Robespierre, ii. 296; Robespierre's testimony to his energy in Aug. 1792, ii. 347; arrested, ii. 383; Legendre proposes he

shall be heard at the bar, ii. 384, 385; proposition opposed by Robespierre, ii. 385-390; who calls him a rotten idol, ii. 386; an enemy to the country, ii. 388; a cowardly opponent of the Rev., ii. 398; an enemy of virtue, ii. 407; no one dared to defend, ii. 426; preacher of clemency, ii. 446; proposed death to any one who mentioned re-establishment of royalty, ii. 489; Saint-Just's accusations against, ii. 519-528; his relations with Mirabeau, ii. 519, 520, 561; conduct on 17 July 1791, ii. 520, 565; during the debates on the war, ii. 520, 521, 565; on 10 Aug. 1792, ii. 521, 566; during his ministry, ii. 521, 522; saved Duport and others, ii. 522, 563; his relations with Orléans, ii. 522, 564, 565; his relations with the Girs., ii. 522, 523, 563, 566, 567; with Dumouriez, ii. 523, 526, 567; conduct on 31 May, 1793, ii. 527, 567, 568; Fabre-d'Églantine's description of, ii. 529; directed the writings of Desmoulins and Philippeaux, ii. 531; his dinners with conspirators, ii. 533, 571; Robespierre's notes on for Saint-Just's report, ii. 560-569; a friend of Lafayette and bought by Mirabeau, ii. 561; the accusation of being bribed, ii. 561 *n.*; could not weep in the tribune, ii. 562; his relations with Fabre-d'Églantine, ii. 562, 563; with Laeroix, ii. 567; accused of wishing to cede the French colonies to the United States, ii. 568; and of proposing an insurr. in Paris to Pache, ii. 568; corrected the proofs of the *Vieux Cordelier*, ii. 571.

Daunou, Pierre Claude François, Conv., a chief author of the Constit. of Year III, ii. 541.

Daverhoul, Jean Antoine, Leg.,

- a royalist orator, i. 28; Guadet presided in his place, 14 Jan. 1792, i. 419.
- David, Jacques Louis, Conv., arranged Festival of 10 Aug. 1793, i. 37; interrupts Vergniaud, i. 373; Guadet, i. 442; biog., i. 442 *n.*; appealed by Barère to celebrate the 'Vengeur,' ii. 102; contrasted with Dibutades, ii. 392; ordered to arrange Festival of Supreme Being, ii. 417; Robespierre's only friend in Com. S. G., ii. 421.
- Debry, Jean Antoine, Leg., Conv., elected to first Com. S. P., i. 507; as Pres. tried to put an end to disturbance on 1 Apr. 1793, ii. 219; member of Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*
- Decize, Saint-Just born at, ii. 467.
- Defermon, Jacques, Const., Conv., member of United Coms., 1 Prairial, i. 489 *n.*; a leader in suppressing the insurr., i. 492; biog., i. 492 *n.*
- Dejoly, Henri, Min., Danton's reference to, ii. 175; biog., ii. 175 *n.*
- Delecloy, Jean Baptiste Joseph, Conv., member of United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n.*; helped to suppress the insurr., i. 491; biog., i. 491 *n.*
- Delmas, Jean François Bertrand, Leg., Conv., Guadet imparted his suspicions of Dumouriez to, i. 424, 425; biog., i. 425 *n.*; a leader in suppressing insurr. of 1 Prairial, i. 490; and in disarming Faubourg Saint-Antoine, i. 494, 495; member of first Com. S. P., i. 507; proposes a com. to examine the charges against Danton, 1 Apr. 1793, ii. 219; member of Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*
- Demosthenes, his address to the Athenians against Philip, quoted by Vergniaud, i. 283, 284; Vergniaud called the Demosthenes of the Gironde, i. 415.
- Dentzel, Georges Frédéric, Conv., defended the arsenal in disarmament of Faubourg Saint-Antoine, i. 495; biog., ii. 495 *n.*
- Desèze, Raymond, a barrister at Bordeaux, i. 244; arguments on the King's trial refuted by Saint-Just, ii. 469.
- Desfieux, François, denounced by Vergniaud, i. 353; biog., i. 353 *n.*; arrest of, demanded by Vergniaud, i. 360; accused by Saint-Just of causing insurr. of 10 March 1793, ii. 525; gave evidence in favour of Brissot, ii. 526; gave signal of insurr. of 10 March 1793, ii. 568.
- Desmeuniers, Jean Nicolas, Const., though influential not a leading orator, i. 19; member of first Constit. Com., i. 97.
- Desmoulins, Benoit Lucie Simplicie Camille, Conv., quoted on the effect of Louvet's attack on Robespierre, i. 458, 459; secured overthrow of first Com. S. P., i. 508; ii. 249; quoted on Barère's neutrality in Nov. 1792, ii. 3; an original member of the Cordeliers Club, ii. 159; attacked the Terror in the *Vieux Cordelier*, ii. 164, 541; complaint of a seizure at his father-in-law's house, ii. 275; schoolfellow of Robespierre, ii. 287; did much to make Robespierre popular, ii. 288; arrested ii. 383; his advocacy of clemency, ii. 446, 447; Saint-Just's acquaintance with, ii. 468; Danton's instrument, ii. 528; Danton directed the *Vieux Cordelier*, ii. 531; Saint-Just's character of, ii. 531, 532; Robespierre on his vanity, and early republicanism, ii. 560, 561; Danton's ingratitude to, ii. 562; friendship for Dillon, ii. 569; the *Vieux Cordelier* inspired by Fabre, and the proofs corrected by Danton, ii. 571.
- Despinassy, Antoine Joseph Marie, Leg., Conv., com. for formation of camp at Paris, Aug. 1792, i. 318 *n.*; deputy on mission

- to the Army of the E. Pyrenees, i. 509, 510; biog., i. 510 n.
- Despois, Eugène, *Le Vandalisme Révolutionnaire* quoted on the tombs at St. Denis, ii. 39 n.
- Destournelles, Louis Grégoire Deschamps, Min., assisted Cambon in drawing up the Grand Livre, i. 503.
- Devaux, Philippe, Gen., sent by Dumouriez to seize Lille, ii. 490.
- Devaux, Pierre, Gen., sent to present keys of Namur to the Conv., ii. 111; biog., ii. 111 n.
- Deynse, Pichegru defeated the Austrians at, ii. 79.
- Dibutades of Sicyon contrasted with David, ii. 392.
- Dietrich, Philippe Frédéric, Mayor of Strasbourg, Louvet secretary to, i. 454.
- Dietrich *fits*, helped to defend Conv. on 1 Prairial, i. 493.
- Dillon, Abbé, Com. of Clergy, 18 May 1789, i. 48.
- Dillon, Arthur, Const., Gen., his arrest caused overthrow of first Com. S. P., i. 508; his plot to rescue the Dauphin, July 1793, i. 536, 537; ii. 500; biog., i. 537 n.; arrested, i. 538, 541; his examination, i. 538; his plot attributed by Saint-Just to the Girs., ii. 474; Camille Desmoulins attacked as defender of, ii. 532, 569.
- Doulet de Pontécoulant, Louis Gustave, Conv., his exclamation on 18 May 1793, i. 450; biog., i. 450 n.; member of United Coms., 1 Prairial, i. 489 n.
- Draco, the proposed law against émigrés worthy to be in his code, i. 239.
- Drouet, Jean Baptiste, Conv., captured by the Austrians, ii. 380, 381; biog., ii. 381 n.
- Dubois, Guillaume, Cardinal, Min., his rivalry with Alberoni, i. 188.
- Dubois, Paul Alexis, Gen., his cavalry charge at Charleroi, ii. 76, 77; at Fleurus, ii. 85, 88; biog., ii. 76 n.
- Dubois-Crancé, Edmond Louis Alexis, Const., Conv., not a great orator in Const., i. 19; his letter from Lyons, ii. 18; biog., ii. 18 n.
- Dubuisson, Paul Ulrich, Hérault's emissary in Switzerland, ii. 532; biog., ii. 532 n.
- Du Châtelet, Louis Marie Florian, Duc, Const., supported right of the King to declare war, i. 135; member Dipl. Com., i. 182.
- Ducos, Jean François, Leg., Conv., a Girondin orator, i. 28; met Lafayette once with Guadet, i. 438; biog., i. 438 n.; Danton accused by Saint-Just of laughing with, ii. 530; Baudin's character of, ii. 544; demanded that Danton should render his accounts, ii. 566.
- Dufour, his reports at Bordeaux of the perils of the Girs. at Paris, ii. 496, 497.
- Dufresse, Simon Camille, Gen., ordered under arrest, 9 Therm., ii. 144; biog., ii. 144 n.
- Dufriche-Valazé; *see* Valazé.
- Dugas, Achille, assisted Barère with the *Point du Jour*, ii. 2.
- Duhem, Pierre Joseph, Leg., Conv., declared that the friends of Roland were conspirators, ii. 225; biog., ii. 225 n.
- Dubesme, Guillaume Philibert, Gen., commanded the centre at Charleroi, ii. 96; biog., ii. 76 n.; attacked the English division at Fleurus, ii. 85.
- Dumas, Mathieu, Leg., an orator of the Right in Leg., i. 28; arguments on the war answered by Vergniaud, ii. 279; biog., ii. 279 n.
- Dumas, René François, Pres. Rev. Trib., arrest demanded by Billaud-Varenne, 6 Therm., ii. 138; ordered under arrest, ii. 144; biog., ii. 144 n.; outlawed, ii. 148; was forming new Rev. Trib. at the Hôtel-de-Ville, ii.

- 151; tried to escape but caught, ii. 152.
- Dumerbion. Pierre Jadar, Gen., defeated Piedmontese at Garresio, ii. 119, 120; biog., ii. 119 *n*.
- Dumont. André, Conv., demanded outlawry of Cambon, i. 505; policy as deputy on mission, ii. 104; Sec. of Conv., 9 Therm., ii. 157; biog., ii. 157 *n*.
- Dumont, Étienne, quoted on Barnave, i. 11, 15; translated Romilly's treatise for Mirabeau, i. 15 *n*.; his collaboration with Mirabeau, i. 43, 44, 45; wrote Mirabeau's speech on the name of the Assembly, i. 57-59; on removal of the troops, i. 83, 84; quoted on Mirabeau's speech on the veto, i. 98, 99; on the finances, i. 115-117; mistaken on authorship of Mirabeau, *Speech VI*, i. 129; character of Guadet, i. 418.
- Dumouriez, Charles François, Min., Gen., result of his repulse from Holland in Paris, i. 345; decree of accusation demanded against, i. 351; denounced as traitor, i. 355; Robespierre accuses Gir. leaders of being his accomplices, i. 361; Vergniaud's defence, i. 367, 368, 372-374; in favour of Duc de Chartres, i. 382, 383; ii. 488-490; Gensonné's acquaintance with, i. 424; Guadet's defence, i. 424-426; met him at Talma's fête, i. 433; Danton, Fabre and Santerre his court, i. 434; called traitor by Marat, i. 446; bought by England, ii. 21; his genius defended by Danton, ii. 192; his scheme on Holland, ii. 193; Danton on, ii. 211-215; idol of the Republic, ii. 217; his opinion of the Conv., ii. 222; Danton's opposition to his Belgian schemes, ii. 232, 233; his treason, ii. 238; invoked the Constit. to defend the Girs., ii. 398; his policy in Belgium imitated in 1794, ii. 434; character and policy analysed by Saint-Just, ii. 487, 488; his attempt against the Conv. and its failure, ii. 490; chief of the faction of Orléans, ii. 511, 512; Koek his friend, ii. 513; Saint-Just's account of Danton's relations with, ii. 523-526; Fabre's mission to, ii. 523, 563; his scheme to save the King, ii. 567; the insurr. of 10 March 1793 made to allow him a pretext to march on Paris, ii. 568.
- Dupaty, Charles Marguerite Jean Baptiste Mercier, famous judicial orator, i. 8; a patron of Vergniaud, i. 244.
- Dupont, M., brother-in-law of Brissot, made Vice-Consul-General at Philadelphia, ii. 487.
- Dupont de Nemours, Pierre Samuel, Const., quoted on proceedings in the Notables, i. 15; com. of T.E., 18 May 1789, i. 48.
- Duport, Adrien, Const., not one of the great orators, i. 19; one of the triumvirate, i. 24; Fabre-d'Églantine helped to save, Aug. 1792, ii. 516; Danton gave orders to save, ii. 522, 563; biog., 522 *n*.
- Dupuis, Lieut., defended Conv., 1 Prairial, i. 480 *n*.
- Duquesnoy, Adrien Cyprien, Const., though influential not a great orator, i. 19.
- Duquesnoy, Ernest Dominique François Joseph, Leg., Conv., condemned to death as a leader in insurr. of 1 Prairial, i. 476; deputy on mission at the battle of Fleurus, ii. 87; biog., ii. 87 *n*.
- Durand-Maillane, Pierre Tousseint, Const., Conv., not a great orator, i. 19; report on the terrorist proconsuls, i. 35.
- Duranthon, Henri, Min., a barrister at Bordeaux, i. 244; entered ministry by influence of the Girs., i. 424 *n*.
- Durosoy, Pierre Barnabé Farmin, royalist pamphleteer, i. 426, 437; biog., i. 426 *n*.
- Duroveray, Jean, his collaboration with Mirabeau, i. 43, 44, 58, 59,

- 83; tried to make Mirabeau and Necker friends, i. 115; reported to have written Mirabeau's speech on deputies being mins., i. 129.
- Du Roy, Jean Michel, Conv., condemned to death as a leader in insurr. of 1 Prairial, i. 476.
- Dusaulx, Jean, Leg., Conv., bullets nearly struck on 1 Prairial, i. 489; sent to suppress massacres of Sept. 1792, ii. 549; biog., ii. 549 *n.*
- Duval d'Espréménil: *see* Espréménil.
- Duveyrier, Honoré Nicolas Marie, arrested by émigrés, i. 260; biog., i. 260 *n.*
- Egypt, monuments of, i. 341.
- Elgin, Thomas Bruce, Earl of, Dumont showed his peroration to, in gallery of St. Gen., i. 58.
- Élie de Beaumont, Jean Baptiste Jacques, Guadet secretary to, i. 415.
- Élisabeth, Madame, sister of Louis XVI, ordered to be deported after trial of the Queen, 1 Aug. 1793, ii. 38; biog., ii. 38 *n.*
- Elizabeth, Queen of England, her trial of Mary, Queen of Scots, not a precedent for dealing with Louis XVI, ii. 361.
- Elliot, Sir Gilbert, revised Romilly's memoir on rules of the House of Commons, ii. 15.
- England, St. Gen. would not imitate its Constit., i. 15, 96, 129; Mirabeau protests he does not follow example of, i. 156, 157; became mistress of the seas after war of Spanish succession, i. 188; only cherishes liberty at home, i. 188; the rival of France in liberty not ambition, i. 190, 191; the eternal enemy of France, ii. 14; its projects according to Barère, ii. 15, 18; its crimes denounced, ii. 20, 22; the modern Carthage, ii. 30; French soldiers hate the English, ii. 80, 81; commercial monopolists and tyrants, ii. 109; Danton escaped to, 1791, ii. 160; would overthrow Pitt if Holland were lost, ii. 193; its power would be ruined by abolition of negro slavery, ii. 282; denounced by Robespierre, ii. 382, 396; decrees against, not carried out, ii. 451; its journals praised Camille Desmoulins, ii. 532.
- Epicurus, not personally contemptible, though his sect was, ii. 404.
- Espert, Jean, Conv., member of Com. which published Robespierre's last speech, ii. 423.
- Espinassy; *see* Despinassy.
- Espréménil, Jean Jacques Duval d', Const., one of the chief orators in the Const., i. 19, 21; calls Mirabeau to order, i. 161.
- Estaing, Charles Hector, Comte d', Adm., his letter proposing to save the King's life, ii. 495; biog., ii. 495 *n.*
- Eure, department of the, authorities raised by Buzot against the Conv., July 1793, ii. 503.
- Évreux, city, arms against the Conv., i. 524.
- Fabius, Quintus, Mirabeau alludes to, i. 150.
- Fabre de l'Hérault, Claude Dominique Côme, Conv., his services in suppressing Charrier's revolt, i. 521; biog., i. 521 *n.*
- Fabre-d'Églantine, Philippe François Nazaire, Conv., accused by Guadet of courting Dumouriez, i. 434; biog., i. 434 *n.*; accused by Barère of corrupting the finances, ii. 72; an original member of the Cordeliers Club, ii. 159; accused by Birotteau of proposing the restoration of royalty, ii. 218; proposed arrest of Vincent and Ronsin, ii. 277; contrary to Danton's wish, ii. 279; in favour of clemency, ii. 446, 447; a *fripon*, ii. 455; the Cardinal

- de Retz of the time, ii. 515; his character according to Saint-Just, ii. 515, 516; accused by Saint-Just of negotiating with the court on 10 Aug. 1792, ii. 521; elected for Paris and enriched through Danton, ii. 522, 562; his mission to Dumouriez, ii. 523, 563; raised insurr. of 10 March 1793, ii. 525; Danton's description of, ii. 529, 530, 574; wept at the *Vieux Cordelier*, ii. 531, 562; proposed aggrandisement of Com. S. P., ii. 532; wrote Philippeaux' works, ii. 533; the head of the Dantonist faction, ii. 534, 535; a friend of Lafayette and the Lameths, ii. 561; his relations with Danton, ii. 562, 563; got Bournonville made minister, ii. 567; causes and manner of his attack on the Hébertists, ii. 569, 570; inspired the *Vieux Cordelier*, ii. 571.
- Fabrieus, Luscinius, allusion to, ii. 367,
- Famars, battle of, 10 May 1793, i. 514.
- Faubourg Saint-Antoine, Saint-Marceau; *see* Antoine, Marceau.
- Faucher, Claude, Leg., Conv., a Gir. orator, i. 28.
- Fayau, Joseph Pierre Marie, Conv., criticizes Danton, ii. 268, 269; biog., ii. 268 *n.*; opposes Danton, ii. 272; opposes Legendre's motion that Danton be heard at the bar, ii. 385.
- Féraud, Jean, Conv., killed in Conv., 1 Prairial, i. 475; Louvet's oration in honour of, i. 477-500; biog., i. 478 *n.*; wounded, i. 480; his murder, i. 481; character, i. 481, 482; courage, i. 482; services as deputy on mission, i. 483, 484.
- Ferrand, Jean Henri Becays, Gen., defended Valenciennes, ii. 23; biog., ii. 23 *n.*; despatch on the surrender of, ii. 24.
- Ferrier, P. J., Gen., appointed to command Army of the Moselle, ii. 25, 26, 35; biog., ii. 25 *n.*
- Ferrières, Charles Élie, Marquis de, Const., memoirs quoted, i. 166 *n.*; 218; 233 *n.*
- Fiévée, Joseph, quoted on Robespierre's appearance in the tribune, ii. 298.
- Fléchier, Esprit, Bishop of Nimes, famous French preacher, i. 4.5.
- Fleuriot-Lescot, Jean Baptiste Édouard, Mayor of Paris, made responsible for troubles in Paris, ii. 141; biog., ii. 141 *n.*; induced Commune of Paris to release Robespierre, 9 Therm., ii. 145; ordered barriers of Paris to be closed, ii. 146; outlawed, ii. 148; his behaviour described by Barère, ii. 151; appointed Mayor after fall of the Hébertists, ii. 285.
- Fleurus, battle of, Barère's report on, ii. 79-89; former battles of, ii. 81, 82; described, ii. 82-85; official despatches on, ii. 88, 89.
- Fonfrède; *see* Boyer-Fonfrède.
- Fontenelle, Bernard Le Bouyer de, compared to Condorcet, ii. 555.
- Foucault, Louis, Marquis de Lardimalie, Const., opposed use of tricolour on ships of war, i. 282; biog., i. 282 *n.*
- Fouché, Joseph, Conv., denounced by Robespierre at the Jac. Club, ii. 422; invoked by him on immortality of the soul, ii. 461.
- Fournier l'Américain, Claude, arrest of, demanded by Marat for a petition against the Girs., i. 346; denounced by Vergniaud as member of Rev. Com., March 1793, i. 353; biog., i. 353 *n.*; called as a witness not as a culprit, ii. 380.
- Fox, General, helped to defend Conv., 1 Prairial, i. 480, 493.
- France, M., published Robespierre's notes for Saint-Just, ii. 559.
- Francis II, Emperor, makes war on France, i. 307; his policy in Belgium, ii. 242.
- Franklin, Benjamin, Mirabeau's speech on death of, i. 180, 181;

- epigram on, i. 181; Const. goes into mourning for, i. 181.
- Frederick the Great, King of Prussia, his example of taking the offensive praised by Vergniaud, i. 283; by Gensonné, i. 400.
- Frederick William II, King of Prussia, Mirabeau's letter to, i. 237, 238; temperance of, ironically praised by Robespierre, ii. 377.
- Fréron, Stanislas Louis Marie, Conv., Féraud killed in mistake for, 1 Prairial, i. 475; member of United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n.*; a leader in suppressing the insurr., i. 493; biog., i. 493 *n.*; helped to disarm Fg. Saint-Antoine, i. 495; marched against the Hôtel-de-Ville, 9 Therm., ii. 145; a schoolfellow of Robespierre, ii. 287.
- Fréteau de Saint-Just, Emmanuel Marc Marie, Const., amendments on right of declaring war accepted by Mirabeau, i. 136; member of Dipl. Com., i. 182; spoke on the 'Pacte de Famille', i. 196.
- Frey, the brothers (Sigismund Junius and Emmanuel Portock), friends of Chabot and Ronsin, ii. 513; biogs., ii. 510 *n.*
- Furnes, capture of, ii. 73.
- Gamacho, Comte de, his conduct on 5 Oct. 1789, attributed to Mirabeau, i. 221.
- Gamon, François Joseph, Leg., Conv., denounced the insurr. of 10 March 1793, i. 355 *n.*; member of United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n.*
- Garat, Dominique Joseph, Const., Min., not a distinguished orator in Const., i. 19; com. of T. E., 18 May 1789, i. 48; ordered to present report on insurr. on 10 March 1793, i. 360; on his report Com. of Twelve suppressed May 1793, i. 452; his report on massacres of Sept. 1792, i. 461; ii. 179; told Danton of Roland's fears, ii. 229; censured by Danton for want of vigour, ii. 252; quoted, on Robespierre's style, ii. 297.
- Gardes-Françaises, Section of Paris, summoned in a Gir. appeal to march against the Conv., ii. 491.
- Gardien, Jean François Martin, Conv., Estaing's letter to, read by Saint-Just, ii. 494, 495; biog., ii. 494 *n.*
- Garnier de Saintes, Jacques, Conv., riot against at Le Mans, ii. 534; biog., ii. 534 *n.*
- Garresio, Piedmontese defeated at, ii. 119, 120.
- Gasparin, Thomas Augustin de, Leg., Conv., member of first Com. S. P., i. 507; member of second Com. S. P. retired from illness, ii. 10; succeeded by Robespierre, ii. 291, 374; Robespierre's reference to his death, ii. 381, 382; biog., ii. 381 *n.*
- Gaston, Reymond, Leg., Conv., proposed Danton should be added to second Com. S. P., ii. 251; biog., ii. 151 *n.*
- Gatti-Mentone, Chevalier, appeal to the Army of the Virgin against the French, ii. 120.
- Genissieu, Jean Joseph Victor, last Pres. of the Conv., ii. 541.
- Genlis, Madame de, went among Dumouriez' soldiers on behalf of Duc de Chartres, ii. 489.
- GENSONNÉ, ARMAND, Leg., Conv., a Girondin orator, i. 27, 28; signed letter to the King, July 1792, i. 246, 386; denounced by the Section Poissonnière, March 1793, i. 346; Pres. of Conv., March 1793, i. 357; accused by Robespierre of being accomplice of Dumouriez, i. 361; character and education, i. 385; early career, i. 385, 386; career in Leg., i. 386; proposed war with Austria, i. 386; career in the Conv., i. 387; his protest, i. 387, 388; not a federalist, i. 388; executed, i. 388; oratory, i. 389; report in name of Dipl. Com., i. 390-402; speech

- in favour of appeal to the people, i. 402-414; made Dumouriez' acquaintance in 1791, i. 429; his friendship with Dumouriez defended by Guadet, i. 435; proposed to be sent on mission to Dumouriez, ii. 215; by Guadet, ii. 528; supported by Danton, ii. 224. 528; interrupted Danton, ii. 227; opposed putting name of Supreme Being in Constit., ii. 407; Danton made a merit of not denouncing, ii. 522; denounced the Mountain, March 1793, ii. 525; on 10 Aug. 1792, ii. 548; member of Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*; Baudin's eulogy of, ii. 554; anecdote of, ii. 555; Westermann, Dumouriez' messenger to, ii. 567.
- George III, King of England, a 'roi en démence,' ii. 21; wisdom ironically praised by Robespierre, ii. 377.
- Gérubez, Eugène, referred to, on preaching of the Franciscan friars. i. 3.
- Gévaudan, Charrier's insurr. in the, June 1793, i. 521, 522.
- Ghent, Pichegru marches on, ii. 79.
- Gilbert des Voisins, Pierre, Baudin tutor to the sons of, ii. 540.
- Gillet, Pierre Mathurin, Conv., helped to disarm Fg. Saint-Antoine, i. 495; biog., i. 495 *n.*; as deputy on mission reports capture of Charleroi, ii. 75-78; at battle of Fleurus, ii. 87, 88.
- Gironde, department of the, elected Vergniaud to Leg., i. 245; to Conv., i. 246; Vergniaud's tribute to, i. 370, 371; elected Genouonné to Leg., i. 386; to Conv., i. 387; Guadet to Leg., i. 415; to Conv., i. 416.
- Godoy, Emmanuel, Duc d'Alcudia, letter to, quoted against Danton, ii. 528.
- Goethe, quoted on Mirabeau, i. 46.
- Gorsas, Antoine Joseph, Conv., a schoolfellow of Vergniaud, i. 243; his presses broken, 9 March 1793, i. 345, 353; accused by Saint-Just of secretly communicating with La Vendée, ii. 474, 475; biog., ii. 474 *n.*; helped to raise Normandy against the Conv., ii. 503.
- Gossin, Pierre François, Const., reporter on division of France into departments, but not great orator, i. 20.
- Gossuin, Constant Joseph Eugène, Leg., Conv., member of United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n.*; helped to disarm Fg. Saint-Antoine, i. 494; biog., i. 494 *n.*
- Goujon, Jean Marie Claude Alexandre, Conv., condemned to death for insurr. of 1 Prairial, i. 476; as deputy on mission reported battle of Kaiserslautern, ii. 111, 112; biog., ii. 112 *n.*
- Goupil de Préfelin, Const., his phrase about Catiline used by Mirabeau, i. 121; interrupts Mirabeau, i. 241; biog., i. 241 *n.*
- Gouttes, Jean Louis, Const., a leading clerical orator in Const., i. 6, 19, 24.
- Gracchus, Tiberius, referred to by Vergniaud, i. 337.
- Grangeneuve, Jean Antoine, Leg., Const., a Girondin orator, i. 27, 28; met Lafayette at Lamarque's, i. 438; interrupts Danton, ii. 220; biog., ii. 220 *n.*
- Grégoire, Henri, Const., Conv., not a leading orator in Const., i. 19; joins the T. E., i. 56; denounces the banquet to Régiment de Flandre, 10 Oct. 1789, i. 231 *n.*
- Grenelle, Féraud's courage at the explosion at, i. 482.
- Gresset, Jean Baptiste Louis, Robespierre got honourable mention for an *éloge* on, ii. 288.
- GUADET, MARGUERITE ÉLIE, Leg., Conv., a Girondin orator, i. 27, 28; signed letter to the King, July 1792, i. 246; denounced by the Section Poissonnière, 12 March 1793, i. 346; accused by Robespierre of complicity with Dumouriez, i. 361; Pres. of Leg.,

- 10 Aug. 1792, i. 364; birth and education, i. 415; career in Leg., i. 415, 416; in Conv., i. 416, 417; death, character, and oratory, i. 418; proposed oath to maintain the Constit., 14 Jan. 1792, i. 419-422; reply to Ropespierre's charges, i. 422-457; carried convocation of Conv., Aug. 1792, i. 431; interview with Orléans, i. 443, 444; Pres. of Conv. during Louvet's speech against Robespierre, i. 461; accused by Maure of conspiring, ii. 226; mocked at Robespierre's appeal to Providence, ii. 407; Danton made a merit of not denouncing, ii. 522, 523; proposed to send Gensonné to Dumouriez, ii. 526; conduct on 10 Aug. 1792, ii. 548; member of Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*; Baudin's character of, ii. 554.
- Guffroy, Armand Benoit Joseph, Conv., Robespierre's chief enemy in Com. S. G., ii. 421, 423; Pres. of Com. which published Robespierre's last speech, ii. 423.
- Guiraut, Jean, established the *Logotachygraphe*, Jan. 1793, ii. 182.
- Gusman, Andrea Maria, Danton accused of dining with, ii. 535; biog., ii. 535 *n.*
- Gustavus III, King of Sweden, Mirabeau's allusions to his *coup d'état*, i. 112; seditious conduct of his Diet, i. 151, 152.
- Guyomar, Pierre, Conv., member of United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n.*
- Guyton-Morveau, Louis Bernard, Leg., Conv., member of first Com. S. P., i. 507; his report on Constit. of 1793, i. 530; biog., i. 530 *n.*; deputy on mission reports capture of Charleroi, ii. 75-78; battle of Fleurus, ii. 87, 89; member of Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*
- Halle-au-Blé, Paris Section, its petition attacking the majority of the Conv., i. 381, 382.
- Hamel, Ernest, his *Histoire de Robespierre*, ii. 298; *Histoire de Saint-Just*, ii. 472.
- Hannibal dangerous to Carthage, i. 161.
- Hanriot, François, Com. N. G. of Paris, overthrows the Gir., 2 June 1793, i. 33; his speech against them at the Commune of Paris, i. 450; biog., i. 450 *n.*; his arrest proposed by Tallien, 9 Therm., ii. 138; ordered by Conv., ii. 144; released Robespierre and his friends, ii. 145; tried to raise Paris in their favour, ii. 146; outlawed, ii. 148; conduct described by Barère, ii. 150, 151; tried to escape but caught, ii. 152; Danton's behaviour towards, 31 May 1793, ii. 527, 567, 568; calumniated by the Dantonists, ii. 570.
- Harambure, Louis François Alexandre, Baron d', Const., made royalist speech on right of declaring war, i. 155 *n.*
- Harrington, name signed to a Gir. proclamation, March 1793, ii. 491; said by Saint-Just to be Valazé, ii. 494.
- Hébert, Jacques René, Proc. Subst. Paris, arrested by the Com. of Twelve, May 1793, i. 452; ii. 499; arrested on report of Saint-Just, March 1794, ii. 283; invoked sovereignty of the people against the Repub., ii. 398; attacked a citizen for opposing atheism, ii. 407; guilty as no one dared to defend, ii. 426; tried to make Revol. govt. ridiculous, ii. 446; attacked as venal, ii. 456; denounced bankers and Chabot but supped with them, ii. 513; quoted Vergniaud's phrase of the Rev. devouring her children, ii. 536; Héroult, accused of friendship for, ii. 572.
- Henry IV, King of France, quoted by Mirabeau as model for Louis XVI, i. 93.
- Hentz, Nicolas, Conv., as deputy on mission reported battle of Kaiserslautern, ii. 111, 112; biog., ii. 112 *n.*

- Hérault, department of the, elected Cambon to the Leg., i. 501; to Conv., i. 502; proposed to have a com. to judge the deputies to the Conv., i. 533; honourably mentioned by Conv. and praised by Danton, ii. 240, 241.
- Hérault de Séchelles, Marie Jean. Leg., Conv., orator of the Left in Leg., i. 29; one of the most polished orators in Conv., i. 36, 37; proposed that the Emperor should forbid the white cockade, i. 282 *n.*; member of first Com. S. P., i. 507; member of second Com. S. P., ii. 10; reporter on Constitution of 1793, ii. 244 *n.*, 533; Pres. of Leg. when Robespierre presented petition from the Commune of Paris, ii. 353; attacked Hanriot for his conduct on 31 May 1793, ii. 527, 567; grave in the Conv., but buffoon elsewhere, ii. 530, 574; accusations against in Saint-Just's report, ii. 532, 533; Robespierre's notes against, ii. 572.
- His, Charles, supported the Conv., 1 Prairial, i. 493; biog., i. 493 *n.*; expelled from staff of the *Moniteur*, ii. 466.
- Holland, Mirabeau's strictures on French policy with regard to, 1786-87, i. 86, 152, 189; Dumouriez' scheme for invading, ii. 192, 212; supported by Danton, ii. 193; the Nova Carthago of England, ii. 193.
- Homer, poems of, a durable monument, ii. 102.
- Houchard, Jean Nicolas, Gen., spared the English soldiers, ii. 8, 9; appointed to command Army of the North, ii. 25, 35; biog., ii. 25 *n.*
- Houdon, Jean Antoine. Turgot's epigram on his bust of Franklin, i. 181.
- Howe, Richard, Earl, English Adm., saved 267 sailors of the 'Vengeur,' ii. 95.
- Hugo, Joseph, Leg., Conv., com. for camp at Paris, Aug. 1792, i. 318 *n.*
- India, English policy in, denounced by Barère, ii. 20, 21, 56.
- Isnard, Maximin. Leg., Conv., a Girondin orator, i. 28; spoke on the émigrés in Leg., i. 249; proposed establishment of Com. S. P., i. 507; deputy on mission with the Army of E. Pyrenees, i. 509; biog., i. 509 *n.*; his answers to deputations as Pres. of Conv., ii. 499.
- Italy, exiled priests received as martyrs in, i. 297.
- Italy, Army of, quiet because of the snow, April 1793, i. 509; improved, July 1793, i. 517; covered with laurels, ii. 73; defeated the Piedmontese at Garresio, ii. 119-121.
- Izarn-Valady; *see* Valady.
- Jalès, camp of, acted with Army of the Union in the Venaissin, i. 286; both parties of united against the Republic, i. 528.
- Japan, ferocious laws of, do not put an end to crime, ii. 302.
- Jeanbon Saint-André; *see* Saint-André.
- Jenkins' ear, story of, alluded to by Mirabeau, i. 157.
- Johannot, Jean, Conv., helped Cambon in financial matters, i. 502.
- Jourdan, Jean Baptiste, Gen., despatch on the capture of Charleroi, ii. 74, 75; biog., ii. 75 *n.*; honourably mentioned for his conduct at Fleurus, ii. 84; despatch on the battle of Fleurus, ii. 88, 89; on capture of Namur, ii. 110, 111; on capture of Tirmont, ii. 125.
- Julien de Toulouse, Jean, Conv., attacked by Robespierre as having been a *fripou* in Fin. Com., ii. 455; biog., ii. 455 *n.*
- Jullian, Pierre Louis Pascal, helped to defend Conv. 1 Prairial, i. 493; biog., i. 493 *n.*

- Kaiserslautern, battle of, ii. 110; despatch on, ii. 111, 112.
- Kalkreuth, Count von, Prussian Gen., rumoured to have been taken prisoner at Mayence, i. 516; biog., i. 516 *n.*; his propositions to Kellermann not laid before the Conv., ii. 485, 486.
- Kaunitz, Wenceslas Antoine Dominique, Prince von, his memoir on behalf of the Princes of the Empire in Alsace, i. 390; examined by Gensonné, i. 391-402; his official note of 21 Dec. 1791, i. 397.
- Kellermann, François Christophe, Gen., negotiations with Kalkreuth not laid before the Conv., ii. 485, 486; biog., ii. 486 *n.*; Fabre-d'Églantine sent by Danton to reconcile him with Dumouriez, ii. 523, 563.
- Kervelegan, Augustin Bernard François Le Goazre, Const., Conv., a leader in restoring order, 1 Prairial, i. 476; member of the United Coms., i. 489 *n.*; biog., i. 491 *n.*; wounded, i. 492.
- Kilmaine, Charles Jennings, Gen., despatch on fall of Valenciennes, ii. 23; biog., ii. 23 *n.*; refused command of Army of the North, ii. 25.
- Kléber, Jean Baptiste, Gen., his gallantry at Charleroi, ii. 76; biog., ii. 76 *n.*; conduct at Fleurus, ii. 85.
- Koch, Christian Guillaume de, Leg., reporter Dipl. Com., i. 29; his prudent views rejected by Brissot and Gensonné, ii. 386; his report of 22 Nov. 1791, ii. 390.
- Kock, Jean Conrad, Dutch banker, friend of Dumouriez, ii. 513; biog., ii. 573 *n.*; edited *Journal du Batave* with Cloots, ii. 514.
- Lacépède, Bernard Germain Étienne de la Ville de, Leg., member of Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*
- La Chaise, François de, Jesuit, referred to by Vergniaud, i. 302.
- Laclos, Pierre Ambroise François Choderlos de, his motion led to the massacre of 17 July 1791, ii. 520; supported by Danton, ii. 565.
- Lacombe-Saint-Michel, Pierre Jean, Leg., Conv., as deputy on mission reports the capture of Nieuport, ii. 127, 128, 136, 137; biog., ii. 127 *n.*
- Lacoste, Élie, Leg., Conv., as Pres. of Conv. does honour to a brave soldier, ii. 91.
- Lacroix, Jean François de, Leg., Conv., asserts Robespierre threatened the Leg., i. 468, 469 *n.*; member of first Com. S. P., i. 507; his missions to Belgium with Danton, ii. 188, 190, 210; biog., 210 *n.*; advised Dumouriez' letter should not be read to Conv., ii. 211; became Montagnard, ii. 215, 216; Danton's affection for, ii. 225; defended by Danton, ii. 226; blamed Com. of Twenty-one, ii. 352; arrested, ii. 383, 386; guilty because no one defended him, ii. 386; Saint-Just's accusations against, ii. 523, 524; always seconded Danton, ii. 527; where did he get his money, ii. 537; Robespierre's account of Danton's relations with, ii. 567; accused of theft in Belgium, ii. 569.
- Lacucé de Cessac, Jean Gérard de, Leg., reporter Mil. Com., i. 29; com. for camp at Paris, Aug. 1792, i. 318 *n.*; member of Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*
- La Fare, Anne Louis Henri, Bp. of Nancy, Const., leading clerical orator, i. 6.
- Lafayette, Marie Jean Paul Roch Yves Gilbert Motier, Marquis de, Const., Gen., favoured the suspensive veto, i. 97; Mirabeau's relations with, i. 226, 227 *n.*; a schoolfellow of Vergniaud, i. 243; an intriguer,

- i. 308; report on demanded by Vergniaud, i. 316; accused by Vergniaud and Guadet of playing the 'little Caesar', i. 365, 366; Guadet's motion against, 28 June 1792, i. 416, 439; wished for war, i. 438; Guadet's one meeting with, i. 438, 439; at one time idolized, ii. 217; Danton's description of his position in 1791, ii. 244; war an advantage for, ii. 316; his treachery destroyed his army, ii. 347; invoked the Constit. to restore royalism, ii. 398; opposed by Dumouriez, ii. 511; by Danton, ii. 519; by Desmoulins in the height of his power, ii. 561; but Danton lived with, ii. 561.
- La Galissonnière, Augustin Félix Elisabeth Barrin, Comte de, Const., a royalist speaker on right of declaring war, i. 155 *n.*
- Laignelot, Joseph François, Conv., present at conversation between Robespierre and Danton on Desmoulins, ii. 562; biog., ii. 562 *n.*
- Lally-Tollendal, Trophime Gérard, Marquis de, Const., one of the greatest orators of the Const., i. 19, 22, 23; member of first Const. Com., i. 96.
- La Luzerne, César Guillaume de, Bp. of Langres, Const., a leading clerical orator, i. 6.
- La Marck, Auguste Marie Raymond, Comte de, Const., tried Pellene in Mirabeau's place as secret adviser of the Court, i. 136; intermediary between Mirabeau and the Court, i. 182; with Mirabeau on 5 Oct. 1782, i. 222, 223; biog., i. 222 *n.*
- Lamarque, François, Leg., Conv., Guadet met Lafayette in his rooms, i. 438; biog., i. 438 *n.*; handed over to Austrians by Dumouriez, i. 446 *n.*; member of Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*
- Lamballe, Marie Thérèse Louise de Savoie-Carignan, Princesse de, murdered on 3 Sept. 1792, ii. 350.
- Lambesc, Charles Eugène de Lorraine, Prince de, commanded cavalry of the allies at Fleurus, ii. 83, 84; biog., ii. 84 *n.*; complained of his soldiers, ii. 86.
- Lameth, Charles Malo François, Comte de, Const., in the triumvirate, i. 24; supported right of legislature to declare war, i. 135; friend of Danton, ii. 561; his release referred to, and imputed to Danton, ii. 563.
- Lameth, Charles Malo François and Alexander Victor, the brothers, Consts., not great orators, i. 19; Mirabeau's attack on, i. 167; Danton accused of conspiring with, ii. 520; Desmoulins censured, but Danton lived with, ii. 561, 565.
- Lamourette, Adrien, Leg., a collaborator with Mirabeau, i. 43, 45; Hérault accused of intriguing with, ii. 572.
- Lancogne, Marc, private soldier, his act of valour at Ypres, ii. 90; thanked and honoured by the Conv., ii. 91, 94.
- Landau, relief of, ii. 49 *n.*, 60.
- Landrecies recaptured from the Austrians, ii. 108.
- Langres, Bishop of; *see* La Luzerne.
- Lanjuinais, Jean Denis, Const., Conv., acted with the Girs. in Conv., i. 29; proposed that no deputy should be a min., i. 128; biog., i. 130 *n.*; supported the appeal to the people, i. 326; moved reappointment of Com. of Twelve, i. 452; his writings on *coup d'état* of 2 June 1793, ii. 504; accused of being a royalist leader, ii. 514.
- Lanthenas, François, Conv., appealed to by Danton as Roland's friend, ii. 184, 185; biog., ii. 185 *n.*
- Laperouse, Jean François Galaup de, voyage contrasted with that

- of the Argonauts, ii. 391; biog., ii. 391 *n.*
- La Porte, Marie François Sébastien, Leg., Conv., member of United Coms., 1 Prair., i. 489 *n.*
- Laqueuille, Jean, Marquis de, Const., Com. of Nobility, 18 May 1789, i. 48.
- La Rochefoucauld; *see* Rochefoucauld.
- Las Casas, Bartholomé, Spanish bishop, praised by Danton, ii. 282; biog., ii. 282 *n.*
- Las Casas, Simon de, Spanish Ambassador at Venice, intercepted letter to Godoy, referred to by Saint-Just, ii. 533.
- Lasource, Marc David Albin, Leg., Conv., a Girondin orator, i. 28; attacked the deputation for Paris, 23 Sept. 1792, ii. 175, 176; speech against Danton, 1 Apr. 1793, ii. 214-218; biog., ii. 214 *n.*; said Dumouriez had lost his head in politics, ii. 215; proposed oath against anyone trying to become king or dictator, ii. 218; desired that Danton should be heard in reply, ii. 220; Danton's description of, ii. 221; Danton's reply, ii. 221-236; Marat proposes to send him to Dumouriez, ii. 231; his conduct on 10 Aug., ii. 548; member of Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*
- La Tour du Pin-Gouvernet, Jean Frédéric de, Comte de Paulin, Const., Min., appointed a minister, i. 131.
- Laugier, a leader of the Marseilles federalists, ii. 502.
- Laurent, Claude Hilaire, Conv., a deputy on mission at the battle of Fleurus, ii. 87, 89; biog., ii. 87 *n.*; report on the flight of the allies, ii. 90; on the capture of Antwerp, ii. 137, 138.
- Lauze-Deperret *fils*, helped to defend Conv., 1 Prairial, i. 480 *n.*
- Lauzun, Duc de; *see* Biron.
- Lavalette, L. S. T., Gen., ordered under arrest, 9 Therm., ii. 144; biog., ii. 144 *n.*; released by the Commune of Paris, ii. 146; outlawed, ii. 148.
- Lavazile, a leader of the Marseilles federalists, ii. 502.
- Lavergne, Richard de, Const., Com. of Clergy, 18 May 1789, i. 48.
- Lavicomterie, Louis Charles, Conv., alluded to as patriotic author by Robespierre, ii. 337.
- Lazowski, Nicolas, denounced by Vergniaud as member of Rev. Com., March 1793, i. 353; biog., i. 353 *n.*; arrest of, demanded, i. 360.
- Le Bas, Philippe François Joseph, Conv., sent on mission to the Army of the Rhine, ii. 34; biog., ii. 34 *n.*; ordered under arrest 9 Therm., ii. 144, 295; released by the Commune of Paris, ii. 145; outlawed, ii. 148; intended to be executive power of the Robespierrists, ii. 151; committed suicide at the Hôtel de Ville, 9 Therm., ii. 152; accompanied Saint-Just in his missions, ii. 470.
- Lebas, Adjutant-Gen., brought news of the capture of Charleroi, ii. 70.
- Le Bon, Ghislain Joseph François, Conv., his rule at Cambrai assisted to win battle of Fleurus, ii. 87; biog., ii. 104 *n.*; Barère's report on the petitions against, ii. 104-107.
- Lebrun, Charles François, Const., a prominent member of Const., but not a great orator, i. 10.
- Lebrun-Pondu, Pierre Henri Hélène Marie, Min., ordered under arrest with the Girs., 2 June 1793, i. 432; elected Min. for For. Affs., 10 Aug. 1792, ii. 168; ought to account for money spent in Belgium, ii. 231; biog., ii. 231 *n.*; nominated Noël for mission to London, ii. 522; paid Desfieux to send attacks on the Girs. to Bordeaux, ii. 525.
- Lecesse, René Const., Com. of Clergy, 18 May 1789, i. 48.

- Le Chapelier, Isaac Gui René, Const., one of the greatest orators of the Const., i. 19, 23, 24; com. T. E., 18 May 1789, i. 48; his motion on the Orders, i. 49; biog., i. 49 *n.*; member of first Constit. Com., i. 96; and of second, i. 97; amendment on right of declaring war accepted by Mirabeau, i. 136, 165, 178, 180; read project of decree against émigrés, i. 235; which was rejected, i. 241.
- Lecointre, Laurent, Leg., Conv., attacked Barère after Therm., ii. 6; opposed release of Vincent and Ronsin, Feb. 1794, ii. 277; opposed law of 22 Prairial, ii. 422; member of Com. which published Robespierre's last speech, ii. 423.
- Lefebvre, François Joseph, Gen., commanded advanced guard at Charleroi, ii. 77; biog., ii. 77 *n.*; gallantry at battle of Fleurus, ii. 85, 86, 88.
- Lefranc de Pompignan; *see* Pompignan.
- Legendre, Louis, Conv., a leader in restoring order, 1 Prairial, i. 476, 490; biog., i. 490 *n.*; attacked Barère after Therm., ii. 6; Sec. of the Conv., 9 Therm., ii. 137; an original member of the Cordeliers Club, ii. 159; testimony to Danton, ii. 384; motion that Danton be heard at the bar of the Conv., 11 Germ., ii. 384, 385; reply to Robespierre, ii. 389, 390; reported a remark of Danton to Robespierre, ii. 566.
- Legrand, M., Const., com. T. E., 18 May 1789, i. 48; proposed title of National Assembly, i. 56.
- Lejourdan, a leader of Marseilles federalists, ii. 502.
- Le Mans, riot at against Garnier, ii. 534.
- Lemontey, Pierre Édouard, Leg., an orator of the Right in Leg., i. 28.
- Lentulus, Publius Cornelius, accomplice of Catiline, allusion to, i. 381.
- Leonidas, asserted doctrine of future life before Thermopylæ, ii. 403, 404.
- Leopold II, Emperor, his letter defending the German princes, Dec. 1791, i. 268; practically declared war by signing Declaration of Pilnitz, i. 280, 283, 396 *n.*; seeking pretexts of war with France, i. 281; his policy according to Gensonné, i. 398; his justice ironically praised by Robespierre, ii. 377.
- Lepeletier de Saint-Fargeau, Louis Michel, Const., Conv., murder of, ii. 17, 182, 203, 380; biog., ii. 182 *n.*; Danton's speech upon, ii. 182-188; scheme of national education, ii. 257; fate envied by the Girs., ii. 497.
- Lepeletier, Paris Section, its conduct on 1 Prairial, i. 490, 491; arrested a conspirator in Hérault's house, ii. 572.
- Lermina, manager of the Treasury, attacked by Robespierre, 8 Therm., ii. 455.
- Leroux, Const., presided T. E. at its meeting as oldest deputy present, i. 47.
- Leseuyer, murder of, at Avignon, i. 286, 287.
- Lessart, Antoine de Valdec de, Min., communicated Kaunitz' letter to Leg., i. 391; biog., i. 391 *n.*; attacked by Guadet, i. 437; his impeachment, i. 463.
- Le Tellier, Michel, Jesuit, alluded to, i. 302.
- Letourneur, Étienne François Louis Honoré, Leg., Conv., com. for camp at Paris, Aug. 1792, i. 318 *n.*
- Levasseur, Louis, arrested for Dillon's plot, July 1793, i. 541.
- Levasseur, René, Conv., his evidence for arrest of Vincent and Ronsin, ii. 278; biog., 278 *n.*
- L'Hôpital, Michel de, Chancellor of France, a great orator, i. 10; quotation from, i. 10, 11.
- Lhuillier, Louis Marie, Proc. Syn.

- Dept. of Paris, accused of venality, ii. 456; of knowing of the plot to rescue the Dauphin, ii. 528, 535; biog., ii. 535 *n.*
- Liébault, Adj.-Gen., his behaviour on 1 Prairial, i. 481.
- Liège, abandoned to Austrians by retreat of Valence, i. 351; loss of war material at, i. 509.
- Lille, gallant defence of, 1792, ii. 14.
- Limoges, Vergniaud born at, i. 243.
- Lindet, Jean Baptiste Robert, Leg., Conv., member of first Com. S. P., i. 507; working member of second Com. S. P., ii. 4, 10, 292; buried in his bureaux, ii. 471; suppressed Norman rising, July 1793, ii. 472.
- Lodoiska, Louvet's wife, saved him in the Terror, i. 455.
- Loiret, dept. of, elected Louvet to Conv., i. 455; ii. 349 *n.*
- Lombards, Paris Section, Louvet presented petition from, i. 454; his tribute to, i. 466 *n.*
- Loménie, Louis de, *Les Mirabeau*, referred to, i. 43-46; ii. 545 *n.*
- Longwy, 'a city of cowards,' i. 318; its surrender, ii. 14, 168; a cause of the massacres of Sept., ii. 347.
- Lorraine, Cardinal de, referred to by Vergniaud, i. 302.
- Louchet, Louis, Conv., proposed arrest of Robespierre, 9 Therm., ii. 295.
- Louis IX, referred to as ideal king by Mirabeau, i. 93.
- Louis XI, his cruelty referred to by Baudin, ii. 544.
- Louis XII, referred to as ideal king by Mirabeau, i. 93; his forgetfulness of injuries, ii. 339.
- Louis XIV, encouraged pulpit oratory, i. 4; discouraged political oratory, i. 9; his Spanish policy, i. 188; patronage of the arts, ii. 93; greatness of the men of his century, ii. 258.
- Louis XV, arrested the Young Pretender at request of England, i. 282.
- Louis XVI, importance of the debates on his trial, i. 30, 33; Mirabeau's praises of, i. 85, 93, 95, 125; accepted the Rev., i. 219, 220; defended the Emperor's declaration, i. 268; dismissed the Gir. ministry, i. 292; Vergniaud on his inviolability, i. 330; ought not to be treated as an ordinary citizen, i. 339; questions put to the Conv. on, i. 402 *n.*; had interview with Guadet, i. 416; protested his attachment to the Constit., i. 419; Danton's vote condemning, ii. 181; Robespierre's speech against giving him a trial, ii. 358-366; condemned by the success of the Rev., ii. 358, 359; vile and culpable, ii. 363; candour ironically praised by Robespierre, ii. 377; Saint-Just's vote condemning, ii. 469.
- Louis XVII, Dillon's plot to release, i. 536-539; ii. 500; ordered to be separated from his mother, i. 539; biog., i. 539 *n.*
- Louis XVIII, question of retaining him on 5 Oct. 1789, if the king escaped, i. 223; summoned to return to France, i. 249, 263; biog., i. 263 *n.*
- Louis Philippe, pensioned Barère, ii. 7; *see* Chartres, Duc de.
- LOUVET, JEAN BAPTISTE, Conv., a Girondin orator, i. 29; his attack on Robespierre alluded to, i. 12, 30, 33; early career as novelist and journalist, i. 454; first period in the Conv., 1792, 1793, i. 455; second period, 1795, i. 456; decline and death, i. 456; oratory, i. 457; Moore quoted on his speech, i. 457; impeachment of Robespierre, i. 459-474; funeral oration on Féraud, i. 477-500; Danton's attempt to adjourn his attack on Robespierre, ii. 178, 181; Robespierre's reply to, ii. 334-357; did not at once blame

- massacres of Sept. 1792, ii. 349; allusion to in Robespierre's last speech, ii. 441; the *Moniteur* only gave short analysis of his attack on Robespierre, ii. 465; attack alluded to by Saint-Just, ii. 483; a leader in the Norman rising, July 1793, ii. 503.
- Louvois, François Michel Le Tellier, Marquis de, Min., not an orator, i. 9; referred to by Mirabeau, i. 148, 150; biog., i. 150 *n.*; his burning of the Palatinate alluded to, ii. 28.
- Lückner, Nicolas, Baron, Gen., praised by Vergniaud, i. 308; made marshal of France, ii. 316 *n.*
- Lus-saud, *Éloge historique de Guadet*, referred to i. 418.
- Luxembourg, Bouillé took refuge at, i. 393.
- Luxembourg, Anne François de Montmorency, Duc de, Const., com. of Nobility, 18 May 1789, i. 48.
- Lycurgus made use of belief in oracles to forward his legislation, ii. 402.
- Lyons, in arms against the Conv., i. 524; received money from England, ii. 18; Roland accused of fomenting troubles at, ii. 484; its federalist leaders, ii. 502, 503.
- Lysander, Louis XVI compared to, i. 310.
- Macaulay, Lord, his attack on Barère, ii. 9.
- Maestricht, Miranda defeated at, i. 345; ii. 192.
- Mahomet, Marat called the new, i. 445.
- Mail, Paris Section, its patriotism, i. 381.
- Mailhe, Jean Baptiste, Leg., Conv., his amendment to Louis XVI's trial, supported by Vergniaud i. 326; by Guadet, i. 416, 417.
- Maillard, Olivier, famous Franciscan preacher, i. 3.
- Mallarmé, François René Auguste, Leg., Conv., helped Cambon in the management of the finances, i. 502; attacked by Robespierre, ii. 454; biog., ii. 454 *n.*
- Malo, M., supported the Conv. in insurr. of 1 Prairial, i. 493.
- Malouet, Pierre Victor, Const., one of the chief orators in the Const., i. 19, 22; place as leader taken by Mirabeau, i. 42; supported Mirabeau's name for the Assembly, i. 50, 59; tried to make Mirabeau and Necker friends, i. 115; supported right of the King to declare war, i. 135; on the wars of free peoples, i. 151 *n.*; favoured by Danton, ii. 522.
- Mandat, Jean Antoine Galyot, Marquis de, Com. N. G. of Paris, his arrest on 10 Aug. 1792 alluded to by Robespierre, ii. 341; ordered by Pétion, ii. 478.
- Manuel, Pierre Louis, Conv., Proc. Com. of Paris, proposed the Pres. of the Conv. should live at the Tuileries, ii. 479; accused of not stopping the massacres of Sept. 1792 to save his popularity, ii. 484; quoted by Saint-Just, ii. 501; a leader of the royalist faction, ii. 514; biog., ii. 514 *n.*
- Marat, Jean Paul, Conv., opposed the war, i. 26; ii. 305; disliked the Girs., i. 27; attacked by them in the Conv., i. 33; rebuked petitioners for the death of the Girs., i. 346; asserted massacres of Sept. 1792 to be national vengeance, i. 369; prosecution in May 1792 proposed by Guadet i. 416; acquitted at trial in Apr. 1793, i. 422; his attack on Dumouriez at Talma's fête, i. 433; called a *dénonciateur éternel*, i. 445; his placard against Dumouriez and the Girs., i. 446; his placards in Aug. 1792, i. 470; *enfant perdu de l'assassinat*, i. 470; Robespierre accused of securing his election for Paris, ii. 471; decree against demanded by Louvet, i. 474; remains thrown down a sewer, i. 475; his murder, i. 511 *n.*; referred to by Barère, ii. 17; by Robespierre, ii. 380; defended the idea of a dictatorship, ii. 176;

- Danton's character of, ii. 177; Danton did not love, ii. 179; declares his intention of denouncing all traitors, 1 April 1793, ii. 227; demands order for Danton, ii. 228; proposes that Lasource should be sent to Dumouriez, ii. 231; his opinion of Danton, ii. 251; Robespierre describes his interview with, ii. 335, 336; his opinion of Robespierre, ii. 336 *n.*; Robespierre accounts for his popularity, ii. 337; as illustrious adversary of tyranny, ii. 380; his trial in Apr. 1793, ii. 474; in the Pantheon, ii. 507; Fabre-d'Églantine's portrait of, alluded to, ii. 516; Danton attacked by Saint-Just for declaring himself his enemy, ii. 522, 526; rumour that he would be taken from the Pantheon, ii. 528; assassinated by the faction of Dumouriez, ii. 529; Danton feared but was familiar with, ii. 530.
- Marceau, François Séverin Desgraviers, Gen., his conduct at battle of Fleurus, ii. 84, 86; biog., ii. 84 *n.*; fought like a lion, ii. 85.
- Marceau, Faubourg Saint-, rallied to the Conv. on 9 Therm., ii. 155.
- Marchena, José, arrested with Brissot, ii. 502.
- Marescot, Armand Samuel, Gen., commanding engineer, directed siege of Charleroi, ii. 77, 78; biog., ii. 77 *n.*
- Marie Antoinette, Queen of France, had interview with Guadet, July 1792, i. 416; designed as regent in Dillon's plot, i. 537; ii. 500; ordered to be separated from her son by Com. S. P., i. 539; attacked by Bardè, ii. 33; sent for trial by the Rev. Trib., ii. 38; modesty ironically praised, and compared to Catherine of Russia and Messalina by Robespierre, ii. 377.
- Marius, Caius, his proscriptions, i. 291; reply to the Cimbrian soldier quoted by Vergniaud, i. 339, 344.
- Marlborough, Sarah, Duchess of, alluded to by Mirabeau, i. 148 *n.*
- Marseillais Fédérés, conduct of, on 10 Aug. 1792, praised by Louvet, i. 467; their wounds, ii. 347.
- Marseilles, City, armed against the Conv., June 1793, i. 524, ii. 19; recapture of, ii. 73; its federalist leaders named, ii. 502.
- Martainville, Alphonse de, assisted to defend Conv. on 1 Prairial, i. 493; biog., i. 493 *n.*
- Mary, Queen of Scots, her trial no precedent for dealing with Louis XVI, ii. 361.
- Masaniello, Tommaso Aniello, called, mentioned as a usurper, i. 463.
- Masearon, Jules, Bishop of Tulle, celebrated French preacher, i. 5.
- Massieu, Jean Baptiste, Const., Conv., member of the Com. which published Robespierre's last speech, ii. 423.
- Massillon, Jean Baptiste, Bishop of Clermont, celebrated French preacher, i. 5.
- Mathieu, Jean Baptiste Charles, Conv., Pres. of Conv. at Louvet's speech on Féraud, i. 477; member of the United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n.*; helped to suppress the insurr., i. 491; biog., i. 491 *n.*; member of first Com. S. P., i. 507; ii. 244 *n.*; his mission to Bordeaux, June 1793, i. 539, 540; ii. 503.
- Mauconseil, Paris Section, presented petition against the Girs., 1 Apr. 1793, i. 362.
- Mauger-Malleville, M., a federalist leader at Marseilles, ii. 502.
- Maure, Nicolas, Conv., asserted that it was proposed to send Gensonné to Dumouriez, i. 215; biog., i. 215 *n.*; accused the Girs. of conspiracy, i. 226.
- Maury, Jean Siffrein, Const., his early career, i. 6; his *Essai sur l'éloquence de la Chaire*, i. 6; a good debater, i. 11; and leading orator in the Const., i. 19, 21; spoke on the 'Pacte de Famille,'

- i. 196; declared there was no evidence against Mirabeau on insurr. of Oct. 1789, i. 218; referred to by Vergniaud, i. 335.
- Mayence, defence of, 1793, i. 516; its surrender, ii. 73.
- Mazarin, Giulio, Cardinal, Min., no orator, i. 9.
- Medicis, Catherine de', referred to by Vergniaud, i. 302.
- Medusa, Danton said his head would be like the head of, ii. 214.
- Menin, capture of, 1794, ii. 73.
- Menis, M., Proc. Gen. Syn. Rhône-et-Loire, leading Lyons federalist, ii. 502.
- Menot, Michel, famous Franciscan preacher, i. 3.
- Menou, Jacques François, Baron de, Const., Gen., his opinion on England, i. 149; biog., i. 149 *n.*; member of Dipl. Com., i. 182; commanded at disarming of Fg. Saint-Antoine in Prairial, i. 495.
- Mergez, Georges Nicolas, sent to London by Danton with Noël, ii. 522 *n.*
- Merlin de Thionville, Antoine, Leg., Conv., a leading orator in Leg., i. 29; proposition that the Conv. should make military promotions rejected by Danton, ii. 266.
- Merlin de Douai, Philippe Antoine, Const., Conv., not a great orator, i. 19; his report on the bases of an honourable peace, i. 35; proposed postponement of decree against the émigrés, i. 236; drafted the law of the suspects, ii. 256; his report on the increase of the Rev. Trib., ii. 264 *n.*
- Messalina, Empress, Marie Antoinette compared to, ii. 377.
- Mieczinski, Joseph, Gen., acted for Dumouriez, ii. 490.
- Michaud, Claude Ignace François, Gen., despatch on capture of Kaiserslautern, ii. 124; biog., ii. 124 *n.*
- Migelli, Aspasia Carle, a leader in the insurr. of 1 Prairial, i. 475.
- Milscent, M., Const., Com. of T.E., 18 May 1789, i. 48.
- MIRABEAU, HONORÉ GABRIEL RIQUETI, COMTE DE, Const., a debater, i. 11; but generally read his speeches, i. 13; presented treatise on the rules of the House of Commons to Const., i. 14, 15; the greatest orator of the Const., i. 19, 20, 25; education and election to Const., i. 41, 42; oratory, i. 42, 43; collaborators, i. 43-45; Goethe quoted on, i. 46; text of his speeches, i. 46; first speech in Const., i. 48-55; speeches on the name of the Assembly, i. 59-81; reply to Brezé, i. 82; speech on the removal of the troops, i. 84-91; address to the King, i. 91-95; speech on the veto, i. 99-113; financial works, i. 115; dislike of Necker, i. 115; complimented by Molé, the actor, i. 116; speech on Necker's project, i. 117-121; address to the nation, i. 121-127; his scheme of a ministry from the deputies, i. 128, 129; speech on the subject, i. 130-134; speeches on the right of declaring war, i. 136-180; on his own popularity, i. 166, 240; speech on the death of Franklin, i. 180, 181; reporter of the Dipl. Com., i. 182; first report in its name, i. 182-196; speech on the assignats, i. 197-217; defence against charge of being implicated in insurr. of 5 October 1789, i. 219-233; elected Pres. of the Const., i. 233; reply to the Quakers, i. 233-235; speeches on the émigrés, i. 236-242; letter to Frederick William II of Prussia, i. 237, 238; *silence aux trente voix*, i. 242; Vergniaud published eulogy on, i. 245; contrast between his views and Danton's, ii. 160; Danton adopted his views on

- deputies being ministers, ii. 162, 198; and on the right of declaring war, ii. 237; accused by Saint-Just of desiring to preserve the throne without the nobility, ii. 511; a *personnage affreux*, ii. 519; his relations with Danton, ii. 519, 520; Baudin's tribute to, ii. 545; while he lived Robespierre was nothing, ii. 545; Robespierre's account of the relations between him and Danton, ii. 561, 562.
- Miranda, Francisco de, Gen., forced to raise the siege of Maestricht, i. 345; ii. 192; suspected of complicity in Dillon's plot, i. 539; biog., i. 539 *n.*; arrested, i. 540, 541; wrote to Pétion on Dumouriez' disposition, ii. 489; defended by Lacroix, ii. 523.
- Mithridates, Popilius' circle round, referred to, ii. 305.
- Molé, François René, actor, his compliment to Mirabeau, i. 116.
- Moncey, Bon Adrien Jeannot de, Gen., took émigré camp at Berdartz, i. 122; biog., i. 122 *n.*
- Money, Ernest, letter to, on the 'Vengeur' quoted by Barère, ii. 100.
- Monge, Gaspard, Min., elected Min., 10 Aug. 1792, ii. 168; called a weak min. by Danton, ii. 196.
- Monk, George, Duke of Albemarle, Brissot compared to, by Saint-Just, ii. 477.
- Monmayou, Hugues Guillaume Bernard Joseph, Conv., member of United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n.*
- Monsieur; see Louis XVII.
- Montauban, succour sent by Bordeaux to the patriots of, alluded to by Vergniaud, i. 371; troubles at, alluded to, i. 528.
- Montauron, President de, Cornéille dedicated *Cinna* to, ii. 259.
- Montboissier, the Baron de, Const., Pres. of the Order of the Nobility. May 1789, i. 47.
- Montesquieu, Charles de Secondat de, his memory cherished at Bordeaux, i. 244.
- Montesquiou-Fezensac, Anne Pierre, Marquis de, Const., Reporter of the Fin. Com., but not a great orator, i. 20.
- Montlosier, François Dominique Reynaud, Comte de, Const., one of the great orators of the Const., i. 19, 22; asserted that Pellenc wrote Mirabeau's speech on right of declaring war, i. 136.
- Montmorin-Saint-Hérem, Armand Marc, Comte de, Min., Mirabeau's connection with, i. 182, 196; murdered in the massacres of Sept. 1792, ii. 350.
- Montmorin-Saint-Hérem, Louis Victor Luce, Marquis de, acquitted by Rev. Trib. of 17 Aug. 1792, ii. 346.
- Montpellier, Cambon born at, i. 501; retired to, i. 505.
- Moore, John, his *Journal* quoted on Louvet's attack on Robespierre, i. 457 *n.*
- Morande; see Thévénéau.
- Moreau, Jean Victor, Gen., commanded at capture of Nieuport, ii. 126; biog., ii. 126 *n.*; his despatch, ii. 128.
- Morlot, Antoine, Gen., his conduct at battle of Fleurus, ii. 85; biog., ii. 85 *n.*
- Mortemart, Victurnien Jean Baptiste Marie de Rochechouart, Due de, Const., com. of noblesse, 18 May 1789, i. 48.
- Moselle, Army of the, obliged to retire, Apr. 1703, i. 509; with Army of the Rhine defeats the Prussians at Kaiserslautern, July 1794, ii. 111, 112.
- Mounier, Jean Joseph, Const., admired the English Constit., i. 23; place as leader taken by Mirabeau, i. 42; moved the first motion in St. Gen., i. 47; a com. of the T. E., 18 May 1789, i. 48; the name he proposed for the Assembly, i. 56; compared with the others by

- Mirabeau, i. 74, 75; biog., i. 74 *n.*; reporter of first Constit. Com., i. 96; his evidence on insurr. of 5 Oct., i. 223, 224; an ultra-royalist, i. 224; his conversation with Mirabeau, i. 225; a *pauvre d'esprit*, i. 226.
- Müller, Jacques Léonard, Gen., despatch on the storming of Berdaritz, ii. 122, 123; biog., ii. 121 *n.*
- Muraire, Honoré, Leg., member of Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*
- Murray, Austrian regiment of, commenced the retreat at Fleurus, ii. 86.
- Namur, keys of, presented to the Conv., ii. 108; its capitulation to the French, ii. 109; Jourdan's despatch on, ii. 110, 111.
- Nancy, Bishop of; *see* La Fare.
- Narbonne-Lara, Louis, Comte de, Min., Vergniaud defended himself from accusation of praising, i. 365; policy seen through by Danton, ii. 165; journey to the frontier denounced by Robespierre, ii. 318; Brissot rebuked for believing in, ii. 329.
- Navier, Claude Bernard, Leg., member of Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*
- Necker, Jacques, Min., no orator, i. 9; made no mention of *vote par tête* in his opening speech to St. Gen., i. 47; financial schemes, Aug.-Sept. 1789, i. 114; personal hostility to Mirabeau, i. 115; his official designation, i. 117; his popularity, i. 118; biog., i. 118 *n.*; Mirabeau's contempt for, i. 216.
- Neerwinden, battle of, March 1793, ii. 162, 490.
- Newton, Sir Isaac, contrasted with Asiatic sages, ii. 392.
- Nieuport, capture of, ii. 125-128; details, ii. 135; Lacombe-Saint-Michel's despatch on, ii. 136, 137.
- Nîmes, city of, armed against the Conv., June 1793, i. 524; despite internal religious differences, i. 528; com. of govt. formed at, ii. 503.
- Niou, Joseph, Leg., Conv., sent on mission to the North, ii. 37; biog., ii. 37 *n.*
- Noailles, Emmanuel Marie Louis, Marquis de, French ambassador at Vienna, i. 390; biog., i. 390 *n.*
- Noailles, Louis Marie, Vicomte de, Const., laid down the bases for the discussion of the question of the *veto*, i. 96.
- Nodier, Charles, edited Saint-Just's *Fragments sur les Institutions républicaines*, ii. 472.
- Noël, François Joseph, sent as ambassador to London, ii. 521, 522; biog., ii. 521 *n.*
- Nootka Sound, the affair of, i. 135, 175.
- Normandy, the Girondin rising in, ii. 473; the deputies who organized, ii. 503.
- North, Army of the, disorganized by the desertion of Dumouriez, Apr. 1793, i. 508; reorganized by Custine, i. 514, 515; Houehard appointed to the command of, ii. 25; its successes, ii. 70; capture of Nieuport, ii. 125-128; and of Antwerp, ii. 137, 138.
- Octavius; *see* Augustus.
- Omar, Caliph, his burning of the library at Alexandria compared to the breaking of the Gir. presses, i. 354.
- Orange, William Frederick, Prince of, afterwards King of the Netherlands, commanded right of the allied army at Fleurus, ii. 83; biog., ii. 83 *n.*
- Orleans, city of, Léonard Bourdon and Saint-André wounded at, ii. 490.
- Orléans, Louis Philippe Joseph, Duke of, called Égalité, Const., Conv., headed the noblesse who joined T. E., i. 82; accused of being implicated in insurr. of 5 Oct. 1789, i. 218; Mirabeau's advice to, i. 227, 228; Robes-

- pierre demands his trial by Rev. Trib., 10 Apr. 1793, i. 361; met by Vergniaud at Robert's, i. 373; his conduct during the Rev., i. 442; Dumouriez worked for, i. 442; his interview with Guadet, i. 443, 444; according to Sillery, could do nothing by himself, i. 444; asserted to have bribed Danton, ii. 160; his arrest demanded by Lasource 1 Apr. 1793, ii. 217; Saint-Just's history of his party, ii. 510-512; lacked courage and resolution, ii. 510; his execution, ii. 512; Danton secured his election for Paris, ii. 522, 564; defended by Danton as simple and unfortunate, ii. 527; used to make the punch at Robert's, ii. 564; Danton's policy as to his arrest, ii. 564, 565.
- Pache, Jean Nicolas, Min., Mayor of Paris, directed to restore order, March 1793, i. 355; to arrest Dillon, July 1793, i. 538; declared not strong enough for office, ii. 187, 188; Roland afraid of, though an old friend, ii. 229; as Mayor headed the Paris mob, Sept. 1793, ii. 262; protested devotion of the Commune of Paris after arrest of the Hébertists, ii. 284; but was nevertheless disgraced, ii. 285; Robespierre in Therm. speaks of schemes to recall, ii. 445; conduct as Mayor in March 1793, ii. 492-494; Danton said to have suggested an insurr. to, ii. 568; calumniated by the Dantonists, ii. 570.
- Pacy-sur-Eure, battle of, ended Norman federalist rising, ii. 473.
- Paine, Thomas, Conv., Danton used to speak English with, ii. 154; preferred to sit for the Pas-de-Calais, ii. 468; excused by Saint-Just, ii. 495; biog., ii. 495*n*.
- Palatinate, burning of, to be imitated in La Vendée, ii. 28; its conquest, 1794, ii. 70, 110.
- Panchaud, Charles, one of Mirabeau's collaborators, i. 115.
- Paris, Étienne Jean, Conv., interrupts Vergniaud, i. 370; biog., i. 370*n*.; snubbed by Vergniaud, i. 375; opposed Robespierre on 8 Therm., ii. 295.
- Pantheon, honours of, demanded by Danton for Lepeletier, ii. 183; Rousseau at, ii. 406; Marat at, ii. 507; rumour that Charlotte Corday was to take Marat's place in, ii. 529; Mirabeau's remains removed from, ii. 545*n*.
- Paoli, Pascal, was prepared to deliver Corsica to England, i. 523*n*.; made use of the Italian language to raise Corsica against the Conv., ii. 44; raised Corsica by declaring Conv. fostered anarchy, ii. 497.
- Paré, Jules, Min., his reports with regard to Danton, ii. 528.
- Parrens, M., reported at Bordeaux the peril of the Gir. deputies at Paris, July 1793, ii. 496, 497.
- Paris, not to regulate all financial measures, i. 210; the first city of liberty, i. 304; its patriotism, i. 317; enslaved by a handful of brigands, i. 343; Vergniaud's denial that he calumniated, i. 369; or that he proposed to leave, i. 370; also Gensonné, i. 409; its people not responsible for the massacres of Sept. 1792, i. 467, 468; the idea of leaving suggested by foreign foes, i. 534; Barère's praise of, ii. 24, 25; a city of brothers, ii. 54; its barriers to be renamed, ii. 91-93; because of its size the centre of all intrigues, ii. 117; praised by proclamation for its attitude on 9 Therm., ii. 156; deserved well of France, ii. 170; the city of all the departments, ii. 185; its spirit infects all visitors, ii. 186; celebrated for its burning patriotism but calumniated, ii. 191; the natural centre of free France, ii. 229; wisdom in judging its servants, ii. 230; must

- supply the means to crush La Vendée, ii. 241; praised by Danton for its attitude on 31 May 1793, ii. 245; liberty of the world and the rights of man blockaded in, ii. 503; blamed by Baudin for allowing insurr. of 2 June 1793, ii. 553; *see* Index III: Commune, Department.
- Pastoret, Claude Emmanuel Joseph Pierre, Leg., orator of the Right, i. 28; first Pres. of the Leg., i. 249; spoke on the émigrés, i. 249; originally member of the Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*
- Paturol, M., his gallant behaviour on 1 Prairial, i. 480 *n.*
- Payan, Claude François de, Agent-National to Com. of Paris, to be responsible for the safety of the Conv., ii. 141; biog., ii. 141 *n.*; led the Commune to release Robespierre, 9 Therm., ii. 145; declaimed against the Conv., ii. 147; charged to attack the Conv., ii. 151.
- Pellene, Joachim, his collaboration with Mirabeau, i. 43-45; said to have written Mirabeau's speech on the right of declaring war, i. 136; probably drew up Mirabeau's report for the Dipl. Com., i. 182.
- Peltier, Jean, his evidence about Mirabeau on 5 Oct. 1789, i. 223.
- Pemartin, Joseph, Const., Conv., member of the United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n.*
- Pénières, Jean Augustin, Conv., interpellated Danton, 1 April 1793, ii. 210, 211; biog., ii. 210 *n.*
- Pericles and the Peloponnesian war, instance of a democracy being led into war, i. 173.
- Perrault, M., bookseller, employed Louvet as assistant, i. 454.
- Perrin *des Vosges*, Jean Baptiste, Conv., member of the United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n.*
- Pétion, Jérôme, Const., Conv., one of the chief orators of the Const., i. 19; acted with the Girs. in Conv., i. 29; supported right of the legislature to declare war, i. 135; spoke on the 'Pacte de Famille,' i. 196; attacked the banquet of 1 Oct. 1789, i. 231 *n.*; denounced the petition of the Section Mauconseil against the Girs., i. 362; biog., i. 362 *n.*; Guadet introduced to Roland by, ii. 427; says calumny repeats itself, i. 429; Guadet declares his friendship for, i. 435; quoted by Louvet on fewness of the Sept. murderers, i. 468 *n.*; his virtue, i. 470; as Pres. of the Conv. appealed to by Danton, ii. 177; denounced as feeble by Danton, ii. 183; adjured by Danton, ii. 184; crowned with Robespierre at the end of Const., ii. 289; mentioned by Robespierre as a former friend, ii. 388; ordered Mandat to fire on the people, 10 Aug. 1792, ii. 478; proposal that as Pres. he should lodge at the Tuileries, ii. 479; wished to be tutor to the Dauphin, ii. 480; refused to stop Sept. massacres to save his popularity, ii. 484; his efforts to save the King, ii. 487; did not communicate to Conv. Miranda's suspicions of Dumouriez, ii. 489; held councils of Gir. deputies, ii. 496; assisted in the Norman rising, ii. 503; wished to preserve the throne for Orleans, ii. 511; Danton accused of sending an ambassador to at Caen, ii. 527; Robespierre's conversation with Danton at his house, ii. 563.
- Philip of Macedon, Demosthenes' arguments for attacking, quoted by Vergniaud, i. 284.
- Philippeaux, Pierre, Conv., opposed the release of Vincent and Ronsin, ii. 277, 279; biog., ii. 279 *n.*; defended by Danton, ii. 280; his arrest, ii. 283; his writings directed by Danton and Fabre-d'Églantine, ii. 531; Saint-Just's accusations against, ii. 533, 534.

- Phocion, his example appealed to by Guadet, i. 453.
- Pichegru, Charles, Gen., defeated the Austrians at Deynse, ii. 79, 80; biog., ii. 79 *n*.
- Piedmont threatened with invasion, ii. 70.
- Piedmontese defeated at Garresio, ii. 119, 120.
- Pierret, Joseph Nicolas, Conv., member of United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n*.
- Pille, Louis Antoine, practically war minister in 1794; biog., ii. 80 *n*.
- Pilnitz, interview of Leopold and Frederick William at, Aug. 1791, i. 258, 259; signature of the Declaration of, equivalent to declaration of war, i. 280; the Declaration of, i. 396 *n*.
- Pisistratus, allusion to, ii. 147.
- Pitt, Rt. Hon. William, an intriguer, i. 359; corrupted the Girs., i. 440; the gold of, i. 449; depreciated assignats, i. 526; sent money to the insurgents at Lyons, ii. 18; attacked by Barère, ii. 21, 22; medal of, ii. 22 *n*.; would be overthrown, if Holland were conquered by the French, ii. 193; his measures, but not his crimes, worthy of imitation, ii. 252; his measures against the Rev., ii. 396; accused of encouraging the atheistic movement, ii. 399; calumniated Robespierre, ii. 442.
- Plan, Philippe, *Un Collaborateur de Mirabeau* quoted, i. 13, 46, 217.
- Pleouse, M., a Marseilles federalist leader, ii. 502.
- Poissonnière, Paris Section, its petition against the Gir. leaders, i. 346, 352, 353; its rising on 10 March 1793, i. 356.
- Poix, Philippe Louis Marc Antoine de Noailles de Mouchy, Prince de, Const., acquitted by Rev. trib. of 17 Aug. 1792, ii. 346, 347; biog., ii. 346 *n*.
- Poland, tumultuous debates in the Diet of, i. 151; the first partition of, alluded to, i. 280; the second partition, i. 529; worthy of a better fate, ii. 31.
- Polverel, Étienne, a veritable ruler in San Domingo, ii. 501.
- Pompignan, Jean Georges Lefranc de, Abp. of Vienne, Const., a leading clerical orator in Const., i. 6; headed the clergy in joining the T. E., i. 82; appointed a minister, i. 131.
- Pontécoulant; *see* Doulect.
- Popilius, his circle drawn round Mithridates alluded to by Robespierre, ii. 305.
- Porsena, Lars, treated Mucius Scaevola as a madman, ii. 379.
- Portock; *see* Frey.
- Potemkin, Gregor Alexandrevitch, Prince, his genius, i. 281.
- Pouilly, Baron de, Const., com. of noblesse, 18 May 1789, i. 48.
- Précy, Louis François Perrein de, made use of the cry 'Vive la République' in defending Lyons, ii. 424.
- Pride, Col. Thomas, his 'Purge' described by Guadet, i. 448, 449.
- Priestley, Joseph. Louvet accuses Robespierre of opposing his candidature for Paris, Sept. 1792, i. 471; Robespierre's defence, ii. 336; only knew him as a sufferer for the Rev. cause, ii. 336, 337.
- Prieur *de la Côte-d'Or*, Claude Antoine, Leg., Conv., on mission in the Calvados, i. 522; a working member of the Com. S. P., ii. 4, 292; description of Barère's work as reporter of Com. S. P., ii. 5; according to Saint-Just buried in his bureaux, ii. 471.
- Prieur *de la Marne*, Pierre Louis, Const., Conv., nominated to a new Com. S. G. by rioters of 1 Prairial, i. 476; a working member of Com. S. P., ii. 4, 292; elected to second Com. S. P., ii. 10; sent on mission to the Army of the Moselle, ii. 26, 34; biog., ii. 26 *n*.; eight months absent from Com. S. P., ii. 471.

- Privat, François, a leader of Lyons federalists, ii. 502.
- Procrustes, bed of, used by Vergniaud as illustrating the impossibility of equality, i. 358.
- Proly, P. J., the chief agent of Hérault de Séchelles, ii. 572.
- Prudhomme, Louis Marie, his presses spared on 10 March 1793, i. 354.
- Prussia, derives its greatness from Frederick the Great's audacity, i. 283; intervenes in the war against France, i. 298; their celebrated tacticians defeated at Kaiserslautern, ii. 110; acknowledge themselves beaten for the first time, ii. 111; its advance the cause of the massacres of Sept., ii. 347.
- Pyrenees, Army of the Eastern, its disorganization, Apr. 1793, i. 509, 510; efforts to improve, i. 517, 518.
- Pyrenees, Army of the Western, its disorganization, Apr. 1793, i. 509, 510; improved by July 1793, i. 518, 519; its victory at Berdaritz, ii. 120, 123.
- Quatre-Nations, Paris Section, its declaration against the Gir. leaders, 9 March 1793, i. 355, 356.
- Quinette, Nicolas Marie, Leg., Conv., delivered over to the Austrians by Dumouriez, i. 446 *n.*; member of the Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*
- Rabaut de Saint-Étienne, Jean Paul, Const., Conv., though important not one of the great orators in Const., i. 19; acted with the Girs. in Conv., i. 29; com. of T. E., 18 May 1789, i. 48; motion on a conference with the clergy and noblesse, i. 49; biog., i. 49 *n.*; efforts on 31 May 1793, i. 452, 453; only worked for three weeks on the *Moniteur*, ii. 466; his writings on *coup d'état* of 2 June 1793, ii. 504; Baudin's character of, ii. 555.
- Rabaut-Pomier, Jacques Antoine, Conv., member of the United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n.*; a leader in suppressing the insurr., i. 492; biog., i. 492 *n.*
- Rabelais, François, his works well known to Danton, ii. 159.
- Raffet, Nicolas, commanded national guards on 1 Prairial, i. 494 *n.*
- Rameau, Edme, arrested as implicated in Dillon's plot, July 1793, i. 541.
- Ramel-Nogaret, Dominique Vincent, Const., Conv., helped Cambon in managing the finances, i. 502, 503; member of first Com. S. P., i. 507; ii. 244 *n.*; attacked by Robespierre as a *frisson* on 8 Therm., ii. 454, 455; biog., ii. 455 *n.*
- Ramond, Louis François Elisabeth, Leg., an orator of the Right, i. 28.
- Réal, Pierre François, Subst. Proc. to Commune of Paris, his action in March 1793, ii. 492; biog., ii. 492 *n.*
- Rebecqui, François Trophime, Conv., applauded Louvet's attack on Robespierre, Oct. 1792, i. 458; attacked Robespierre, Sept. 1792, ii. 333.
- Recordain, Jean, stepfather of Danton, ii. 158.
- Redou, M., Const., com. of T. E., 18 May 1789, i. 48.
- Regulus, Marcus Atilius, allusion to, ii. 507.
- Renaudin, Jean François, Adm., report on the sinking of the 'Vengeur,' ii. 95.
- Retz, Jean François Paul de Gondi, Cardinal de, Fabre-d'Églantine compared to, ii. 515.
- Reybaz, Étienne Salomon, a collaborator of Mirabeau, i. 13; extent of his collaboration, i. 43, 45; wrote Mirabeau's speech on the assignats, i. 197; Mirabeau's letter to upon, i. 217.
- Reyniac, Austrian Gen., surrendered Charleroi to the French, ii. 70, 78.

- Rheims, Saint-Just a law student at. ii. 467.
- Rhine, Army of the, forced to retreat and disorganized, Apr. 1793. i. 509; took Trippstadt, ii. 124.
- Ricard, Xavier, Const., spoke on the 'Pacte de Famille,' i. 196.
- Richard, Joseph Étienne, Leg., Conv., his report as deputy on mission on the hatred felt by the French soldier for the English, ii. 81; biog., ii. 81 n.; despatch on the capture of Antwerp, ii. 137.
- Richelieu, Armand Jean du Plessis, Cardinal de, Min., his policy to stop political oratory, i. 9; his political testament quoted by Robespierre, ii. 395, 396; his 'sinister ministry,' ii. 544.
- Robert, Pierre François Joseph, Conv., Vergniaud met Orléans at his house, i. 373; biog., i. 373 n.; his entertainments, ii. 564.
- Robespierre, Augustin Bon Joseph de, Conv., ordered under arrest 9 Therm., ii. 143, 144, 295; biog., ii. 144 n.; released by the Commune of Paris, ii. 145; outlawed, ii. 148; to be a member of council if movement at the Hôtel-de-Ville were successful, ii. 151; threw himself out of window when the Hôtel-de-Ville was attacked, ii. 152; his brother's bursarship transferred to, ii. 287.
- ROBESPIERRE, MAXIMILIEN MARIE ISIDORE DE, Const., Conv., published speeches delivered at the bar before the Rev., i. 8; not a debater, i. 12; one of the most important orators in the Const., i. 19; result of his self-denying ordinance, i. 25; opposed the war, i. 26; his struggle with the Gir. in the Conv., i. 33; reports on principles of the Com. S. P., i. 34; supported right of the legislature to declare war, i. 135; his attack on the Gir. leaders, 10 Apr. 1793, i. 361; ii. 556; replied to by Vergniaud, i. 361-384; by Guadet, i. 422-457; his cold dry style censured by Vergniaud, i. 361; accused of hiding in a cellar on 10 Aug. 1792, i. 364, 377; of attacking the Com. of Twenty-one, i. 368; of intending to escape to Marseilles, Sept. 1792, i. 370; of refusing to draw up address to the army with Vergniaud and Condoreet, March 1793, i. 375; opposed the appeal to the people on the King's trial, i. 402; his arguments opposed by Gensonné, i. 403; accused of trying to set poor against rich, i. 407; of drawing up petition of 17 July 1791, i. 407; his doctrine of the virtuous minority, i. 408; accused of ambition, i. 409, 410; an apologist of despotism, i. 412; became Guadet's personal enemy in 1792, i. 416; called a Feuillant, i. 429; and a defender of the Constit., i. 431; opposed the war from a desire to be singular, i. 437; suspects everybody, i. 438; his first contest with Louvet at the Jac. Club, i. 455; Louvet's impeachment of, 29 Oct. 1792, i. 459-474; his reply to, ii. 334-357; made an idol by the Jaes., i. 463; conduct at the Commune, i. 466; threatened the Leg. with the tocsin, i. 468; got Marat elected to Conv., i. 471 n.; steps towards dictatorship, i. 472; a calumniator, i. 473; opposed to Cambon, i. 504; jealous of Barère's place as reporter of Com. S. P., ii. 5; took Gasparin's seat at second Com. S. P., ii. 10; arrest ordered by the Conv., 6 Therm., ii. 138, 143; released by the Commune of Paris, ii. 145; outlawed, ii. 148; described by Barère, ii. 149; to be member of council if movement at Hôtel-de-Ville were successful, ii. 151; wounded, ii. 152; instrumental in Danton's arrest, ii. 164, 165; acknowledged by Marat to be opposed to a dictatorship, ii. 176; demanded that Dumou-

riez' conduct should be examined, ii. 215; supported Lepeletier's scheme of national education, ii. 257; education and early life, ii. 287, 288; career in Const., ii. 288, 289; during session of Leg., ii. 289, 290; in Conv. against the Girs., ii. 290, 291; in Com. S. P., ii. 291-295; causes of his fall, ii. 294, 295; his puritan ideas, ii. 295, 296; oratory, ii. 296, 297; Garat's criticism on, ii. 297; appearance and manner in the tribune, ii. 298; speech against capital punishment, ii. 299-304; against the war, ii. 306-322; in reply to Louvet, ii. 334-357; his relations with Marat, ii. 335-337; defence against charge of dominating the Jac. Club, ii. 337-340; of his conduct in the Commune of Paris, ii. 340-342; of 10 Aug., ii. 342-345; of being concerned in massacres of Sept. 1792, ii. 345-350; of his conduct towards the Leg., ii. 350-354; speech against trying the King, ii. 358-366; on property, ii. 367, 368; proposed declaration of the Rights of Man, ii. 370-374; report against the allied kings, ii. 375-383; speech against Danton's being heard at the bar of the Conv., ii. 385-390; on the Supreme Being, religion, morality, and the immortality of the soul, ii. 390-417; speeches at the Festival of the Supreme Being, ii. 418-421; last speech in the Conv., ii. 423-463; the *Moniteur's* report of, ii. 463, 464; letter of the editor of the *Moniteur* to, ii. 464-466; Saint-Just made his acquaintance by a letter on local politics, 1790, ii. 468; Saint-Just's association with on Com. S. P., ii. 469, 471; supplied the notes for Saint-Just's report against the Dantonists, ii. 506, 507; Baudin's assertion that he only came to the front after Mirabeau's death, ii. 545; accused of having de-

manded a Rev. Trib. from the Leg., ii. 549; aspirations to dictatorship, ii. 550; his speeches described, ii. 551; his guards, ii. 552; his attack on the Girs. of 10 Apr. 1793 described, ii. 556; history and nature of his notes furnished to Saint-Just, ii. 559, 560; the notes, ii. 560-573. Robinet, Dr., published contents of Danton's library, ii. 159; proved Danton was not bribed, ii. 160; his works on Danton, ii. 167; *Procès des Dantonistes* cited, ii. 519*n.*, 528*n.*, 532*n.*, 533*n.*, 534*n.*, 535*n.*, 561*n.*; *Danton Emigré* cited, ii. 520*n.*; his account of Robespierre's notes for Saint-Just, ii. 559, 560.

Rochambeau, Jean Baptiste Donatien de Vimeur, Comte de, Gen., made Marshal of France, ii. 316*n.*

Rochefoucauld, Dominique de la, Cardinal. Abp. of Rouen, Const., elected Pres. of the Order of the Clergy, i. 47.

Rochefoucauld, Louis Alexandre, Duc de la, Const., introduced Casaux to Mirabeau, i. 97; gave Mirabeau the news of Franklin's death, i. 180.

Roland de la Platière, Jean Marie, Min., Guadet's praise of, i. 427, 428; subsidizes Louvet's *Sentinelles*, i. 455; praised by Louvet, i. 472; re-elected Min., 10 Aug. 1792, ii. 168; his report accusing the Commune of Paris of the massacres of Sept. 1792, ii. 178; discussed by Danton, ii. 178-181; Danton's description of, ii. 184, 185; his letter to Dumouriez attacking Danton, ii. 204; conspirators met at his house, ii. 225; afraid for his life, ii. 229; his original approval of the massacres of Sept. 1792, ii. 349; his attempt to check the Commune by forming departmental authorities for Paris, ii. 352; *homme éternellement vertueux*, ii. 356; Robespierre acknowledges his former liaison with,

- ii. 388; idolized by the Girs., ii. 483; fomented opposition to the Conv. at Lyons and elsewhere, ii. 484; wished to go to La Vendée, ii. 522; Danton blamed for calling him an acrimonious old man, not a traitor, ii. 527.
- Roland, Manon Jeanne, her salon meeting place of the younger Girs., i. 30; Vergniaud refused to go to, i. 246; also Gensonné, i. 387; patronized Louvet, i. 454; 455; her character of Louvet, i. 457; hated Danton, ii. 162; Danton blamed for laughing at her pretensions instead of treating her as a traitress, ii. 527.
- Rome, Republic of, destroyed by its mixture of royal, aristocratic, and democratic forms, i. 154; taught its youth to read from the Law of the Twelve Tables, ii. 46; forbade the capital punishment of citizens, ii. 300; the world empty since its days, ii. 538.
- Romilly, Sir Samuel, drew up an account of the rules of the House of Commons for the use of Rev. assemblies, i. 15; on the confusion in the Const., i. 15, 16.
- Romme, Charles Gilbert, Leg., Conv., his report on the crimes of Carrier, i. 35; condemned to death for the insurr. of 1 Prairial, i. 476; arrested when on mission to the Calvados, i. 522 *n.*; his scheme of national education, ii. 273.
- Rousin, Charles Philippe, his first arrest, ii. 277; biog., ii. 278 *n.*; release supported by Danton, ii. 279; second arrest, ii. 283; aluded to by Robespierre, ii. 426; his aim to make the Rev. govt. ridiculous, ii. 446; intimate with the Freys, ii. 513.
- Rouget de Lisle, Claude Joseph, helped to defend the Conv. on 1 Prairial, i. 480 *n.*
- Rousseau, Jean Jacques, his views on executive and legislative powers advocated by Mirabeau, i. 100; quoted, i. 100 *n.*; praised and quoted by Vergniaud, i. 251; his doctrines in Louvet's novel *Faublas*, i. 454; Barère published an *éloge* of, 1785, ii. 2; his writings Robespierre's Bible, ii. 294. 296; evidence of the study of his works in Robespierre's speeches, ii. 297; quoted by Robespierre on the good will of the people, ii. 323; on the importance of religion in the State, ii. 402; Robespierre's description of, ii. 406.
- Roux-Fazillac, Pierre, Leg., Conv., deputy for the camp at Paris, Aug. 1792, i. 318 *n.*
- Rovère, Joseph Stanislas François Xavier Alexis, Conv., member of United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n.*; attacked Cambon after Therm., i. 504, 505.
- Royou, Thomas Marie, his works as violently royalist as Marat's were republican, ii. 177; biog., ii. 177 *n.*
- Ruamps, Pierre Charles, Leg., Conv., opposed law of 22 Prairial, ii. 422.
- Rühl, Philippe, Leg., Conv., as Pres. of the Conv. replied to the deputation of the Commune of Paris on the arrest of the Hébertists, ii. 284, 285; biog., ii. 284 *n.*; praised by Danton, ii. 285; embraces Danton, ii. 286; member of Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*
- Russia makes peace with Sweden, 1790, i. 257; abolition of capital punishment in, ii. 302.
- Saint-André, Jeanbon or Jean Bon, called, Conv., his opinion that the Conv. was a Conv. Revol., i. 412; a member of the first Com. S. P., i. 507; a working member of the second Com. S. P., ii. 4, 10, 292; sent on a mission to Cambrai, ii. 26, 34; his report on the sinking of the 'Vengeur,' ii. 100; biog., ii. 130 *n.*; constantly absent from

- Com. S. P., ii. 471; insulted at Orleans, ii. 490.
- Saint-Antoine, Faubourg; *see* Antoine.
- Saint-Denis, the royal tombs at, ordered to be destroyed, ii. 33, 38; not carried into effect, ii. 39 *n.*
- Saint-Émilion, birthplace of Guadet, i. 415; the Gir. leaders hidden at, i. 418; also Louvet, i. 455.
- SAINT-JUST, ANTOINE LOUIS LÉON FLORELLE DE, Conv., an occasional reporter of Com. S. P., i. 34, 35; member of first Com. S. P., i. 507, 244 *n.*; acted as reporter of second Com. S. P. when Barère did not wish to act, ii. 5; nominated on mission to the Army of the Rhine, 1 Aug. 1793, but did not go, i. 26; first propounded idea of the *maximum*, ii. 51; deputy on mission at the capture of Charleroi, ii. 75-78; brought news of the battle of Fleurus, ii. 79; present at Fleurus, ii. 85, 87, 89; quoted by Barère, ii. 138; ordered under arrest, 9 Therm., ii. 144, 295; released by the Commune of Paris, ii. 145; outlawed, ii. 148; to be chief of the executive if the movement at the Hôtel-de-Ville had succeeded, ii. 151; arrested, ii. 152; his indictment of Danton drawn up from Robespierre's notes, ii. 164, 165; read report on the suspension of the Constit. of 1793, ii. 265; against the Hébertists, ii. 283; commenced attack on Billaud-Varenne and Collot-d'Herbois, 9 Therm., ii. 295, 471; debate preceding his report on the Dantonists, ii. 384-390; family, education and early life, ii. 467, 468; early career in the Conv., ii. 468, 469; elected to Com. S. P., ii. 469; his missions and reports, ii. 469-471; overthrow and death, ii. 471; character, ii. 471, 472; oratory, ii. 472; report against the Girs., ii. 473-506; against the Dantonists, ii. 507-539; history of the notes supplied by Robespierre for, ii. 559-560; the notes, ii. 560-573; fragment in his own handwriting, ii. 574.
- Saint-Martin, François Jérôme Riffard, Conv., heard bullets whistling over his head, 1 Prairial, i. 489.
- Saint-Pierre, Island of, taken by the Spaniards, July 1793, i. 517.
- Saint-Simon, Claude Anne, Marquis de, Const., wounded and defeated at Berdaritz, ii. 121-123; biog., ii. 121 *n.*
- Sainte-Amaranthe, Jeanne Françoise Louise Damier de, Danton accused of dining with the *infâme*, ii. 535; biog., ii. 535 *n.*
- Sainte-Foix, Radix de, said by Guadet to have introduced Dumouriez into the ministry, i. 424.
- Saladin, Jean Baptiste Michel, Leg., Conv., his report on the members of the great Com. S. P., i. 35; ii. 6.
- Salle, Jean Baptiste, Const., Conv., acted with the Girs. in the Conv., i. 29; proposed an appeal to the people on the trial of Louis XVI, i. 326; biog., i. 332 *n.*; supported by Vergniaud, i. 327-345; Gensonné, i. 402-414; Guadet, i. 416; executed with Guadet at Bordeaux, i. 418.
- Salomon, M., Const., Com. of T. E., 18 May 1789, i. 48; read report on the state of the country, 4 Aug. 1789, i. 114.
- Sambre-et-Meuse, Army of the, receives that name after the victory of Fleurus, ii. 88, 89; took Namur, ii. 110, 111; Tirlemont, ii. 125.
- San Domingo, deputies from, take their seats in the Conv., ii. 83 *n.*; agitations in, ii. 501.
- Sans-Culottes, Paris Section, Hanriot's address to, i. 450.
- Santerre, Antoine Joseph, Com.

- N. G. of Paris, accused by Guadet of intimacy with Dumouriez, i. 535; biog., i. 535 *n.*
- Saorgio, necessity of occupying to preserve possession of Nice, i. 517.
- Sarsfield, Comte de, got Romilly to draw up the rules of the House of Commons, i. 14, 15.
- Sarthe, department of, occupied by the Vendéans, ii. 72, 73.
- Sartine, Charles Marie Antoine de, Danton accused of intimacy with, ii. 535; biog., ii. 535 *n.*
- Saturn devouring his children, Vergniaud's comparison of the Rev. to, i. 349; phrase used by all subsequent conspirators, ii. 536.
- Saurin, Jacques, celebrated Huguenot preacher, i. 5.
- Scævola, Mucius, regarded as mad by Porsena, ii. 379.
- Scheldt, river, reached by the French armies, ii. 79.
- Scherer, Barthélemy Louis Joseph, Gen., retook Landrecies, ii. 108 *n.*
- Schmidt, Adolf, *Tableaux de Paris* referred to, ii. 529 *n.*; ii. 561 *n.*
- Schneider, Euloge, arrested by Saint-Just, ii. 470.
- Sedan, Baudin born at, postmaster and mayor of, ii. 540.
- Sédillot, Jean, Leg., member of Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*
- Segnier, Antoine Louis, Advocate-General, celebrated legal orator, i. 8.
- Sejanus, Ælius, alluded to by Robespierre, ii. 379.
- Sérent, Armand, Comte de, Const., supports right of the King to declare war, i. 135.
- Servan, Antoine Joseph Michel, Advocate-General, celebrated legal orator, i. 8.
- Servan, Joseph, Min. Gen., Guadet's acquaintance with, i. 426, 427; biog., i. 426 *n.*; re-elected min., 10 Aug. 1792, ii. 168.
- Sevestre, Joseph, Conv., member of the United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n.*; helped to disarm Fg. Saint-Antoine, i. 495.
- Sheffield, John Holroyd, Lord, mentioned by Vergniaud as a celebrated English orator, i. 359.
- Sieyès, Emmanuel Joseph, Const., Conv., not one of the great orators of the Const., i. 19; proposed final appeal to the privileged orders, i. 56; his suggested name for the Assembly, i. 56; adopted National Assembly, i. 57; Mirabeau's arguments against his first name, i. 64; biog., i. 64 *n.*; praised by Mirabeau, i. 71; member of first Constit. Com., i. 96; and of second, i. 97; appealed to by Mirabeau as author of true principles of rep. govt., i. 163.
- Sijas, Prosper, ordered under arrest, 9 Therm., ii. 145; biog., ii. 145 *n.*
- Sillery, Charles Alexis Brûlart, Marquis de, Const., Conv., Robespierre demands trial of, 10 April 1793, i. 361; his conversation with Guadet about the Duke of Orleans, i. 444; arrest demanded by Lasource, 1 April 1793, ii. 217, 218; biog., ii. 217 *n.*; laughed at his arrest, ii. 565.
- Simond, Philibert, Conv., a conspirator in the Luxembourg, ii. 426; arrested as an accomplice of Hérault de Séchelles, ii. 573; biog., ii. 573 *n.*
- Simonneau, Louis, Mayor of Étampes, his murderers amnestied, i. 348.
- Socrates, allusions to, i. 453; ii. 325, 402, 404, 517.
- Soissons, Saint-Just educated at, ii. 467, 468.
- Solon made use of the belief in oracles to carry his legislation, ii. 402.
- Sonthanax, Léger Félicité, his rule in San Domingo, ii. 501.
- Soubrany, Pierre Amable, Marquis de, Leg., Conv., condemned to death for insurr. of 1 Prairial,

- i. 476; his conduct on that day, i. 496.
- Spain invokes the help of France under the terms of the 'Pacte de Famille,' 1790, i. 135; Mirabeau's report on the question, i. 182-196; the Treaty of the Pyrenées with, i. 187; a faithful ally, i. 188, 189; protested against the trial of Louis XVI, i. 340; took the island of Saint-Pierre, i. 517; described by Robespierre as slave of superstition, royalty and prejudice, ii. 329.
- Spartans, their conduct at Thermopylæ, i. 315; ii. 403; their temple to Fear, ii. 354; Robespierre's admiration for, ii. 391.
- Stanhope, Charles, Earl, Robespierre's praise of, ii. 396.
- Stengel, Gen., Danton blamed for defending, ii. 527.
- Stern, Alfred, *Das Leben Mirabeaus* used in compiling list of Mirabeau's collaborators, i. 43-46.
- Stourm, René, referred to on Cambon's financial measures, i. 506.
- Sulla, Lucius Cornelius, his proscriptions, i. 291, 472; a conspirator, i. 464; punished his opponents with death, ii. 300.
- Sweden, Rev. in (1772), i. 112; seditious conduct of the Diet (1788), i. 151, 152; makes peace with Russia, 1790, i. 257.
- Switzerland favourable to the French Republic, i. 535.
- Sydney, Algernon, allusions to, i. 484; ii. 325.
- Tacitus, Caius Cornelius, his writings secured the immortality of Agricola, ii. 102.
- Talleyrand, Charles Maurice de, Bp. of Autun, Const., not a clerical orator, i. 7; or a great orator, i. 19; member of the first Constit. Com., i. 96; and of the second, i. 97; a friend of Danton, ii. 522.
- Tallien, Jean Lambert, Conv., the most eloquent of the Thermidorians, i. 37; member of the United Coms., 1 Prairial, i. 489 *n.*; attacked Cambon after Therm. i. 504, 505; proposed the arrest of Hanriot, 9 Therm., ii. 138; interrupted Saint-Just, 9 Therm., ii. 295; as Pres. of the Conv. declared he would maintain the liberty of opinions, ii. 384.
- Talma, François Joseph, actor, Vergniaud met Dumouriez at his fête, i. 372; tried to save Gensonné, i. 388; Guadet met Dumouriez at his fête, i. 433; Marat's scene at, i. 433.
- Tantalus, Duke of York compared to, by Robespierre, i. 434.
- Tarascon, municipality of, imprisoned, June 1793, ii. 503.
- Tarbes, Barère born at, ii. 1; a judge at, ii. 2; died at, ii. 7.
- Tardiveau, François Alexandre, Leg., member of Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*
- Target, Gui Jean Baptiste, Const., not one of the great orators of the Const., i. 19; com. of the T. E., 18 May 1789, i. 48; headed last deputation of the T. E. to the clergy, i. 55; criticism on the word *people* in Mirabeau's name for the Assembly, i. 56; answered by Mirabeau, i. 72; biog., i. 72 *n.*; member of the second Constit. Com., i. 97.
- Tarpeian rock, its nearness to the Capitol alluded to by Mirabeau, i. 166; by Lasource, ii. 217.
- Tarquinius Superbus, Lucius, Romans did not try, ii. 361.
- Tell, William, Vergniaud's mention of, i. 325.
- Thémines, Alexandre François Amédée Adon Anne Louis Joseph de Lauzières de, Bp. of Blois, Const., a leading clerical orator, i. 6.
- Themistocles, his example of leaving Athens with all its citizens to be followed in case of necessity, i. 370.
- Théot, Catherine, affair of, Robes-

- pierre's description of the, ii. 444; biog., ii. 444 *n.*
- Thermopylæ, battle of, alluded to by Vergniaud, i. 315; by Robespierre, ii. 403, 404.
- Théveneau de Morande, Brissot accused of wishing for his death in the massacres of Sept., ii. 484, 485; biog., ii. 484 *n.*
- Thibault, Anne Alexandre Marie, Const., Conv., Com. of the Clergy, 18 May 1789, i. 48.
- Thirion, Didier, Conv., opposed Robespierre on 8 Therm., ii. 295.
- Thomas, Antoine Léonard, a celebrated orator, i. 9; a patron of Vergniaud, i. 244.
- Thouret, Jacques Guillaume, Const., reporter on the Constit. of 1791, but not a great orator, i. 19, 24; a com. of the T. E., 18 May 1789, i. 48; his criticism on the word *people* in Mirabeau's name for the Assembly, i. 56; his arguments alluded to, i. 77; biog., i. 77 *n.*; member of the second Constit. Com., i. 97.
- Thuriot, Jacques Alexis, Leg., Conv., member of second Com. S. P., ii. 10; biog., ii. 247 *n.*; demanded that the declaration of war should be ranked as a *law*, not a *decree*, ii. 248; as acting Pres. of the Conv. stopped Robespierre from speaking on 9 Therm., ii. 295; member of the Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*
- Tiberius, Emperor, punished praise of Brutus with death, ii. 300; good faith of, ironically alluded to by Robespierre, ii. 377; regarded Brutus and Cassius as scoundrels, ii. 379; Camille Desmoulins accused of calling the Conv. the court of, ii. 531.
- Tirlemont, capture of, by the French, ii. 125.
- Toulon occupied by the English and Spaniards, ii. 19 *n.*; its recapture, ii. 49 *n.*, 73; called *ville exécutable* by Robespierre, ii. 381.
- Toulouse, Barère an avocat at, i. 2.
- Treillard, Jean Baptiste, Const., Conv., not a leading orator in the Const., i. 19; as Pres. of the Conv. demanded silence, 2 Jan. 1793, i. 409; member of the United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n.*; member of the first Com. S. P., i. 507; his mission to Bordeaux, June 1793, i. 539, 540; ii. 503; biog., i. 539 *n.*
- Trèves, Clement Wenceslas. Elector of, succoured the émigrés, i. 394, 395; Bender sent to his help, i. 395.
- Trippstadt, capture of, ii. 124.
- Tronchet, François Denis, Const., an author of Constit. of 1791, but not a leading orator, i. 19; member of second Constit. Com., i. 97.
- Troyes, Danton educated at, ii. 158.
- Tuileries, gardens of the, proposed to be turned into a kitchen garden, ii. 262; proposition that the Pres. of the Conv. should lodge at the, ii. 479.
- Turkey abandoned to Russia as a result of the Treaty of 1756, i. 280.
- Turgot, Anne Robert Jacques, Min., no orator, i. 9; his epigram on Franklin, i. 181 *n.*; gave Vergniaud a bursarship at the Collège du Plessis, i. 243.
- Tyrtaeus, Barère wrote on, ii. 7; songs worthy of, should be sung about the victory of Fleurus, ii. 88.
- United States of America, use of the word *people*, i. 72; France united with in mourning for Franklin, i. 181; favourable to the Republic, i. 534, 535; proposal to send Louis XVI and his family to, ii. 405; Danton accused of wishing to cede the French colonies to, ii. 568.
- Vadier, Marc Guillaume Alexis, Const., Conv., ordered to be deported as a terrorist, ii. 6; Pres. of the Conv. at the abolition of slavery, ii. 281; opposed

- Robespierre on 8 Therm., ii. 295; his report on the affair of Catherine Théot, ii. 444 *n.*
- Valady, Jacques Godefroy Charles Sébastien Xavier Jean Joseph d'Izarn de Fraissinet, Marquis de, Conv., accused by Saint-Just of trying to raise a riot in Paris in March 1793, ii. 493; biog., ii. 493 *n.*
- Valazé, Charles Éléonor Dufriche de, Conv., accused of an elaborate plot in March 1793, ii. 491-494; biog., ii. 493 *n.*; held meetings of the Gir. deputies, ii. 496; chief author of the federalist movement, ii. 498.
- Valdec de Lessart; *see* Lessart.
- Valence, Cyrus Marie Alexandre de Timbrune, Comte de, Gen., driven from Aix-la-Chapelle, i. 345, 351; Robespierre demands his trial by the Rev. Trib., i. 361.
- Valenciennes, its gallant defence, 1793. i. 515; capitulation of, ii. 13, 14, 23; Ferrand's report on, ii. 24.
- Valerius Publicola, Lucius, law of, against restoring royalty proposed by Danton, ii. 202, 530.
- Valfond, François Marie de Mathei, Marquis de, his evidence against Mirabeau on 5 Oct. 1789, i. 222.
- Vancouver Island, subject of dispute between England and Spain, i. 183.
- Vanstabel, Pierre Jean, Adm., conducted American convoy safely to Brest, 1794. ii. 96; biog., ii. 96 *n.*
- Varennes, flight of the royal family to, 21 June 1791, Marie Antoinette accused of preparing, ii. 33; Danton's attitude at the time of, ii. 160; Robespierre's speech upon, at the Jac. Club, ii. 289.
- Varlet, Charles Zachée Joseph, Conv., member of the United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n.*
- Vatel, Charles, his *Vergniaud* referred to, i. 247; his *Charlotte Corday*, on the hiding of the Girs., i. 418 *n.*; on Saint-Just's juvenile escapade, ii. 467 *n.*
- Vauban, Sébastien Le Prestre de, Gen., his genius watched over the frontiers of France, i. 277; biog., i. 277 *n.*
- Vauban, Fort, capture of, ii. 49.
- Vaublanc, Vincent Marie Viennot de, Leg., an orator of the Right, i. 28; member of the Com. of Twenty-one, ii. 549 *n.*
- Venaissin, county of the, movement in, to be distinguished from that at Avignon, i. 285; massacres in, i. 286, 288; alluded to, ii. 328.
- Vendée, La, Bordelais volunteers sent to, i. 371; Gensonné's mission to, 1791, i. 386, 424; how the insurr. was carried on in, i. 510, 511, 519-521; the work of priests and nobles, ii. 12; measures proposed against by the Com. S. P., ii. 27-29; the Mayençais sent against, ii. 27; the Palatinate of the Republic, ii. 28; decree for the devastation of, 1 Aug. 1793, ii. 35, 36; to be crushed by Paris, ii. 241; Danton proposes pardon to all who submitted before the army acted against, ii. 242; the insurgents make war more energetically than the Conv., ii. 253; insurr. secretly encouraged by Buzot and Gorsas, ii. 474, 475.
- 'Vengeur, The,' Renaudin's despatch on the behaviour of, at battle of 1 June 1794. ii. 95; Barère's report on, ii. 96-103.
- Verdun, the surrender of, Sept. 1792, ii. 170; a cause of the massacres of Sept., ii. 347.
- VERGNIAUD, PIERRE VICTURNIEN, Leg., Conv., published speeches delivered at the bar before the Rev., i. 8; not a debater, i. 12; a Girondin, i. 27, 28; birth and education, i. 243, 244; legal career at Bordeaux, i. 244, 245; policy in the Leg., i. 245, 246; drew up letter to the King, July

1792, i. 246; policy in the Conv., i. 246, 247; not a Rolandist, i. 246; executed, i. 247, 248; character, i. 248; speech on the émigrés, i. 250-268; proposed address to the people, i. 269-275; speech on the war, i. 276-285; on the Avignon amnesty, i. 286-291; on the oath to be taken by the priests, i. 292-297; on the situation of France, i. 298-316; proposes 'the country in danger,' i. 313-315; reporter of the Com. of Twenty-one, i. 316; ii. 549 *n.*; summons to the camp, ii. 317-323; speech against the Commune of Paris, i. 323-325; Pres. of the Conv. at the condemnation of Louis XVI, ii. 326; his vote on the question, ii. 326; speech in favour of the appeal to the people, ii. 327-345; proposed the suspension of the King, 10 Aug. 1792, ii. 336, 364, 431; his head demanded as a Gir. leader, 12 March 1793, ii. 346; speech on the riot or conspiracy of 10 March 1793, ii. 346-360; his reply to Robespierre's accusations, 10 Apr. 1793, ii. 361-384; praised by Guadet, i. 423; described by Baudin, ii. 556; never wrote letters, i. 371; called the Demosthenes of the Gironde, i. 415; blamed as too mild by Guadet, i. 445; did not approve of Louvet's attack on Robespierre, i. 457; his views on religious liberty praised by Danton, ii. 239; opposed putting name of Supreme Being in the Constit., ii. 407; Saint-Just blames his language in moving suspension of the King, ii. 478, 479; his letter to the King, ii. 482; cites letter from Corsica to, ii. 501; accuses him of being an Orleanist, ii. 511; his phrase on Saturn devouring his children quoted by all arrested conspirators, ii. 536; his conduct on 10 Aug. 1792 praised by Baudin, ii. 548; his reply to

Robespierre's demand for a Rev. Trib., ii. 549; Baudin's character of, ii. 555, 556; description of his oratory, ii. 556.
 Vernier, Théodore, Const., Conv., proposed decree on the émigrés should be referred to the coms., i. 236, 241; biog., i. 242 *n.*; helped to disarm Fg. Saint-Antoine, i. 495; Pres. of the Conv., 1 Prairial, i. 497 *n.*
 Verres, Caius, alluded to by Robespierre, ii. 450, 460.
 Viala, Agricole. Robespierre's account of heroic acts of, ii. 413.
 Vienne, Abp. of; *see* Pompignan.
 Viguier, M., com. of T. E., 18 May 1789, i. 48.
 Vilain-d'Aubigny; *see* Aubigny.
 Vilatte, Joachim, released by the Commune of Paris, 9 Therm., ii. 146.
 Villiaumé, Nicolas, made use of Robespierre's notes for Saint-Just, ii. 559.
 Vincennes, riot at, 28 Feb. 1791, i. 242.
 Vincent, François Nicolas, Sec.-Gen. of the War Office, first arrest of, ii. 277; biog., ii. 277 *n.*; release supported by Danton, ii. 279; second arrest, ii. 283; affected complete direction of the war, ii. 283.
 Virieu, François Henri, Comte de, Const., evidence against Mirabeau in insurr. of 5 Oct. 1789, i. 229; biog., i. 229 *n.*
 Vissery, M., Robespierre's *Plaudoyer* for, ii. 288.
 Vitet, Louis, Conv., a leader in suppressing the insurr. of 1 Prairial, i. 492; biog., i. 492 *n.*
 Volney, Constantin François Chassebœuf de, Const., com. of T. E., 18 May 1789, i. 48.
 Westermann, François Joseph, defeated by the Vendéans at Châtillon, i. 520; biog., i. 520 *n.*; a *créature* of Danton, ii. 523; Dumouriez' agent to Gensonné, ii. 567; Robespierre's abuse of, ii. 569.

- Wimpffen, Félix, Baronde, Const., Gen., Danton used to meet, ii. 524; Danton sent an ambassador to. ii. 527, 568; used to meet Danton at Robert's, ii. 564.
- Windham, Rt. Hon. William, cited by Vergniaud as a celebrated English orator, i. 359.
- Woiwoull, capture of the Fort of, ii. 135.
- Xerxes accused Aristides of robbing the treasury, ii. 379.
- York, Frederick, Duke of, scheme of making him King of France, ii. 32, 478, 514; compared by Robespierre to Tantalus, ii. 434; accused by Robespierre of calumniating him, ii. 442.
- Young, Thomas, Barère wrote on the *Beautés Poétiques* of, ii. 7.
- Ypres, capitulation of, ii. 70, 73; standards taken at presented to the Conv., ii. 90.
- Ysabeau, Claude Alexandre. Conv., member of the United Coms., 1 Prairial, i. 490 *n*.
- Zeno, Robespierre on Stoicism of, ii. 404.

INDEX III



INDEX OF EVENTS, INSTITUTIONS, OPINIONS, ETC.

- Academic oratory, its influence on the oratory of the Rev. Assemblies, i. 8.
- Active and passive citizens, distinction between, abolished by Leg., on proposition of Guadet, i. 431; opposed by Robespierre, ii. 288, 289, 323.
- Agrarian law, Vergniaud declared himself against, i. 377, 378; also Danton, ii. 240; according to Robespierre a phantom to frighten fools, ii. 367.
- American War of Independence, Mirabeau's account of French intervention in the, i. 188, 189; English barbarities in, ii. 21; did not resemble the foreign war advocated by the Girs., ii. 310.
- Amnesties for crimes, Vergniaud on that proposed for the Avignon murderers, i. 285, 291; on the harm done by, ii. 348; a general carried as last act of the Conv., ii. 541; proposed by Baudin, ii. 558.
- Anarchy, an exaggeration of the doctrine of the sovereignty of the people, i. 358; as fatal to liberty as despotism, i. 360; the cry of, raised against the Jaes. by the Girs., ii. 474; the pretext alleged by the partisans of royalty, ii. 501.
- Annual assemblies advocated by Mirabeau, i. 105, 108.
- Appeal to the people on the trial of Louis XVI proposed by Salle, i. 326; supported by Vergniaud, i. 327-345; defended by Vergniaud, i. 372; supported by Gensonné, i. 402-414; Guadet, i. 416; Baudin, ii. 541.
- Appel Nominal, procedure of, described, i. 14; vote by, taken on Lafayette's conduct in coming to Paris, i. 416, 439; on Marat's trial, i. 422, 447; proposed that it should be ordered on demand of 150 deputies, i. 447, 448; on reconstitution of the Com. of Twelve, May 1793, i. 452; on the King's trial, ii. 181.
- Armies; *see* Index II, Alps, Ardennes, Italy, Moselle, North, Pyrenees, Rhine, Sambre-et-Meuse.
- Army, disorganization of the, i. 183, 184; when Com. S. P. took office, i. 508-510; attempt to purge of patriotic spirit, ii. 318; Saint-Just's work in restoring discipline in, ii. 470.
- Arsenal at Paris, attempt on, in Therm., ii. 129, 131.
- Arts, the, which formerly flattered despots to become republican, ii. 93; invoked to celebrate the heroism of the 'Vengeur,' ii. 102, 103.
- Assemblies of the Revolution; *see* Constituent, Convention, Legislative.

- Assignats, Mirabeau's speech on the, i. 197-217; their nature, i. 199; political value in securing support to the Rev., i. 203, 204; as good as specie, i. 209; do not cause scarcity of specie, i. 212; ought to be issued in small values, i. 214; Mirabeau's decree on, i. 217; their value defended by Vergniaud, i. 271; their depreciation used as an argument for insurrection, i. 378; reissued instead of being cancelled by departmental authorities, i. 524; republican depreciated more than royal, i. 525; Pitt's efforts to discredit, i. 526; depreciation due to the schemes of the English, ii. 17; no longer at par, ii. 194; their depreciation caused by defeats, ii. 156; value based on the soil of the Republic, therefore certain, ii. 271.
- Astronomy, the advance in knowledge of, a proof of civilization, ii. 392.
- Atheism, attacked by Danton, ii. 270; by Robespierre, ii. 400; has never been nationalized into a religion, ii. 402; identical with crime, ii. 403; condemnation of, by the Conv. saved the country, ii. 442, 443; efforts to make it a system more intolerant than superstition, ii. 517.
- Bankers, attacked by Barère as rapacious middlemen, ii. 63.
- Bankruptcy, national, Mirabeau's fear of, i. 66; horror of, i. 118-121, 216; Vergniaud's horror of, i. 273.
- Banquet to the Régiment de Flandre, 1 Oct. 1789, i. 221 *n.*; called an orgy by Mirabeau, i. 231.
- Barriers or gates of Paris, proposal to rename them after the victories of the Republic, ii. 92, 93.
- Battle, naval, of 1 June 1794, fought to save convoy coming from America, ii. 73; its obstinacy, ii. 96; Barère's report on the 'Vengeur,' ii. 96-103.
- Battles; *see* Index II, Aix-la-Chapelle, Berdaritz, Charleroi, Châtillon, Deynse, Famars, Fleurus, Garresio, Kaiserslautern, Neerwinden, Pacy.
- Beggars (Gueux), name taken by the Dutch patriots, Mirabeau's allusion to, i. 81.
- Betting, English officers, on the fall of Valenciennes, ii. 23.
- Bible, Rousseau's works Robespierre's, ii. 294, 296.
- Bourse of Paris, the, ought not to regulate financial measures, i. 210.
- Bull of Pope Alexander VI (1493) referred to, i. 183.
- Caisse d'Escompte, the, disliked by Mirabeau, i. 115, 212; example of its notes followed in the issue of assignats, i. 214.
- Calendar, the Republican, overthrows the empire of the Saints, ii. 43; its Sans-culottides, ii. 270 *n.*
- Calumny, the necessary lot of every public man, ii. 255.
- Cannibals, English orators call the French republicans, i. 359.
- Capital punishment, Robespierre's speech against, ii. 299-304; as cowardly, ii. 300; unnecessary, ii. 301; degrading to the people, ii. 301; inefficient, ii. 302; unjust, ii. 303; justified by Robespierre in the case of Louis XVI, ii. 365; its abolition proposed by Baudin as the final act of the Conv., ii. 558.
- Capitalists, not to be too much regarded in issuing assignats, i. 205, 206; attacked as selfish by Barère, ii. 12; since they will not fight must be made to pay, ii. 243.
- Carême; *see* Lent.
- Carmagnole, French troops attack the Piedmontese dancing the, ii. 119; English name for the French soldiers, ii. 127.
- Cavalry, French, bad condition of, July 1793, i. 515.
- Church, wealth of the, proper to

- be used for national needs, i. 126.
- Civilization, Robespierre's account of the advance of, ii. 391, 392.
- Classical quotations, Vergniaud's fondness for, i. 247, 248; Robespierre's, ii. 297; *see* Greek, Roman.
- Clergy, Order of the, elects a pres., i. 47; appoints com. to confer with T. E., 18 May 1789, i. 48; Mirabeau on the policy of, i. 51; joins the T. E., 22 June 1789, i. 82.
- Code of law, Mirabeau on the long time needed to draw up a, i. 107; Cambon on the importance of a, i. 503.
- Colonies, French, in 1789, i. 185 *n.*; Danton accused of wishing to cede to the United States, ii. 568.
- Commerce, Barère's definition of republican, ii. 60.
- Commission of Twelve, proposed by Barère, 18 May 1793, i. 447; struggle with the Commune of Paris and suppression, i. 452; its attitude and policy according to Saint-Just, ii. 487-499.
- Commission of Twenty-one, ruled France, Aug.-Sept. 1792; Vergniaud reporter of, i. 246; its formation, i. 316; proposed suspension of the King and convocation of a National Conv., i. 364; Vergniaud's defence of its policy, i. 368; rejected the idea of abandoning Paris, i. 370; Genouonné a member of, i. 387; Guadet a member of, i. 416; Guadet's defence of his conduct in, i. 429, 430; much calumniated, i. 467; its idea of reviving the departmental authorities to check the Commune of Paris, ii. 351, 352; Robespierre denounced some of the members of, ii. 354; Saint-Just's comments on its decree suspending the King, ii. 478, 479; Baudin's praise of its conduct, ii. 548, 549; names of its members, ii. 549 *n.*
- Commissioners of the Executive Council, blamed by Genouonné, i. 412; despatched by Danton, ii. 169.
- Committee of General Defence; *see* General Defence.
- Committee of General Security; *see* General Security.
- Committee of Public Safety; *see* Public Safety.
- Committee of Reports; *see* Reports.
- Committees, United Military, of General Security and Public Safety, suppressed insurrection of 1 Prairial, i. 489, 490.
- Commons, English House of, its rules drawn up by Romilly for the use of the St. Gen., i. 15; its customs quoted by Mirabeau, i. 103; led into war by enthusiasm in the case of Jenkins' ear, i. 151; Robespierre's account of its venality, ii. 382, 396.
- Commune of Paris, held responsible by Vergniaud for the massacres of Sept. 1792, i. 324, 325; put down the insurr. of 10 March 1793, i. 357; ii. 492-494; Guadet proposes to suppress, i. 451; impeaches the Girs., i. 452; attacked by Louvet, i. 459, 460; opposed by Cambon, i. 502; released Robespierre and his associates, 9 Therm., ii. 145-147, 150, 151, 295; Roland's report against, on the massacres of Sept., ii. 178; its late acceptance of the overthrow of the Hébertists, ii. 284; praised by Danton, ii. 285; became 'puritan' after overthrow of the Hébertists, ii. 294; Robespierre's defence of, against Louvet, ii. 340-343; tried to stop massacres of Sept. 1762, ii. 346; its vigorous action, ii. 347, 348; Robespierre's petition to the leg. on behalf of, ii. 350-354; Baudin asserts it ordered massacres of Sept., ii. 548.
- Conclusionum* of the Diet of the Empire on the rights of the German princes, i. 276; may be regarded as a declaration of war, i. 280.

- Congress of the United States of America went into mourning for Franklin, i. 181.
- Conquest, renunciation of, to be the basis of French policy, i. 186, 187, 270; ii. 238, 378.
- Conscription advocated in Paris by Danton, ii. 243.
- Constituent Assembly (1789-1791). one quarter ecclesiastics, i. 6; badness of its procedure, i. 15, 16, 18, 19; the orators of, i. 19, 25; question of the union of the Orders, i. 47-53; wears mourning for Franklin, i. 180; Robespierre's self-denying decree, ii. 239; Saint-Just's description of, ii. 510, 511; Baudin's, ii. 545.
- Constitution of 1791, its chief authors not orators, i. 19; any decree against the émigrés an infringement of, i. 236; oath of the Leg. to maintain, 14 Jan. 1792, i. 421, 422; not liked by Danton, ii. 160; not much influenced by Robespierre, ii. 288, 289; damaged in the revision, ii. 382; Belgium not ripe for, ii. 314; invoked by Lafayette, Dumouriez, and the Girs. against the Republic, ii. 398; causes of its failure, ii. 546, 547.
- Constitution of 1793, establishment demanded by rioters of 1 Prairial, i. 475; rapidity of its construction, i. 530; described by Cambon, i. 531, 532; importance in allaying troubles, ii. 244, 246; its distinction between laws and decrees, ii. 248; Saint-Just one of its authors, ii. 469; he demanded its suspension, ii. 469, 470; its establishment demanded by the Hébertists and supported by Danton, ii. 533; Danton and Lacroix wished to establish, ii. 568.
- Constitution of the Year III (1795). Baudin one of the authors of, ii. 541; appeal to, ii. 547.
- Constitution, the English, favoured by part of the Const., i. 23; by the first Constit. Com., i. 96; Mirabeau's argument from, on deputies being ministers, i. 131; Barère published a book on the theory of, ii. 7; regarded as perfect by the Encyclopædists, ii. 405.
- Constitutional Committee of the Const., the first, i. 96; the second, i. 97; its decree against the émigrés, i. 236.
- Constitutional Committee of the Conv., Gensonné on the principles of, i. 405; its scheme discussed, ii. 366, 367.
- Convention, National (1792-1795), oratorical history of, i. 32-38; not a tribunal, i. 329; ii. 358; only a national commission encouraged by the applause of the people, ii. 268; the majority fluctuating always between two minorities, ii. 477; its last decree one of general amnesty, ii. 558 n.
- Cordeliers Club, led into exagération, i. 353, 354; its resolution of March 1793, i. 355; the rendezvous of the conspirators on 10 March 1793, i. 356; founded by Danton and his friends, ii. 59; petitioned against the arrest of Vincent and Ronsin, ii. 277; censured the decree of the Conv. on public worship, ii. 517.
- Correspondance entre Mirabeau et La Marck*, referred to, i. 46, 128, 136, 222, 223, 226, 227; ii. 561 n.
- Crime, difficulty of defining a political, ii. 195.
- Dantonists, the, causes of their fall, ii. 293; Saint-Just's report against, ii. 507 539; accused of being instruments of foreign powers, ii. 509; and indulgents, ii. 531.
- Death, Barère resigned a judgeship sooner than pronounce sentence of, ii. 2; and so did Robespierre, ii. 287, 288.

- Debates in the Const., on the émigrés, i. 236-242; in the Conv., 1 Apr. 1793, i. 210-216; in the Conv., 31 March 1794, ii. 384-390.
- Debating, discouraged by the procedure of the Rev. Assemblies, i. 12, 13; lack of, in the Const., i. 98; Danton good at, ii. 160.
- Declaration of the Rights of Man, drawn up by Const., i. 96; assured religious freedom, i. 234; French youth should be taught to read from, ii. 46; not without blemishes, ii. 172; easier to write on paper than fix in men's hearts, ii. 312; Robespierre's scheme of a, ii. 370-374.
- Défenseur de la Constitution*, Le, Robespierre's journal, i. 410, 431; ii. 290.
- Democracy, every citizen has to watch the govt. in, ii. 48.
- Denunciation not to be considered as murder, ii. 354.
- Deportation of priests, the question of the, i. 296; opposed by Danton, ii. 240.
- Deputies on mission, their difficulties, i. 511; their services, i. 513; policy of the Com. S. P. towards, ii. 104-106; despatch of recommended to the Leg. by Danton, ii. 169; a general despatch of recommended to the Conv. by Danton, March 1793, ii. 197; blamed by Danton for breaking laws, ii. 271, 272; attacked by Camille Desmoulins in the *Vieux Cordelier*, ii. 532.
- Desertion of soldiers encouraged by the émigrés, i. 259.
- Dialects do not afford such opportunities for raising divisions as foreign languages, ii. 46.
- Dictatorship, Vergniaud on the schemes of, i. 342; Louvet describes Robespierre's steps towards, i. 472; Danton calls it a vain phantom, ii. 171; Marat declares himself in favour of, ii. 176; Danton proposes death for suggesting, ii. 177, 178; Danton defends himself against accusations of, ii. 224; a patriotic granted to the Rev. commissions, ii. 275; Robespierre defends himself against Louvet's accusations of, ii. 334, 335; magic effects of the word, ii. 433; Robespierre's defence against the charge of, in his last speech, ii. 448, 449.
- Diplomatic Committee of the Const., i. 182; Mirabeau's first report on behalf of, i. 182-196.
- Diplomatic Committee of the Leg., its report of 14 Jan. 1792 discussed by Vergniaud, i. 279-283; read by Gensonné, i. 390-402.
- Directory, political oratory declined in importance during the, i. 38.
- Domiciliary visits in Paris recommended by Danton, Aug. 1792, ii. 169; opposed by Danton in June 1793, ii. 186; Robespierre on, ii. 342.
- Dominican friars in the Middle Ages preached in Latin, i. 3.
- Economy the virtue of a free people, ii. 58.
- Economy, Political, Mirabeau's views of, i. 207-209; Vergniaud's views of, i. 271-273; charlatans in, i. 410; Barère's views on, ii. 61; practical, will be founded by the tables of the 'Maximum,' ii. 66.
- Education, Cambon on the importance of public, i. 502, 503; Barère on civic, ii. 45; should be no 'priesthood' in, ii. 46; Lepeletier's scheme of State, ii. 257; Danton on, ii. 258, 259; next in importance to bread, ii. 258; the bread of reason, ii. 270; rival schemes of, ii. 273, 274; Danton supports compulsory, ii. 274; Robespierre on common and equal, ii. 410.
- Éloges* popular in the 18th century, i. 8; written by most of the Rev. orators, i. 9; by Vergniaud on Mirabeau, i. 245; by Barère on Rousseau, ii. 2;

- by Robespierre on Gresset, ii. 288.
- Eloquence, Mirabeau's triumphs of, i. 59, 116, 218.
- Emigration, laws against increase, i. 237; of priests to be encouraged, i. 295.
- Émigrés, debate on the, in the Const., Mirabeau's speech, i. 235-242; in the Leg., i. 249; Vergniaud's speech on, i. 250-268; *pygmées en dédire*, i. 257; their army, i. 259; war threatened if they were not expelled from Germany, i. 268; their extradition legal but not expedient, i. 282; the arbiters of French tranquillity, i. 284; succoured by the Austrians in Luxemburg and Belgium, i. 393, 394; in Trèves, i. 394, 395; defeated at Berdaritz, ii. 121-123; many murdered in escaping from Nieuport, ii. 126, 128; only redoutable for internal reasons, ii. 315, 316.
- Encyclopædists, Robespierre on the doctrines and influence of the, ii. 404, 405.
- Energy, Revolutionary, demanded by Danton, ii. 169, 170, 194.
- English language characterized by Barère, ii. 49; spoken by Danton, ii. 159.
- Enthusiasm, war must be made with, ii. 191.
- Epicureanism encouraged corruption and submission of tyranny, ii. 404.
- Equality, the aim of the Rev. to restore as far as possible, i. 206; compared by Vergniaud to the bed of Procrustes, i. 358; according to Robespierre terrified the bourgeois, i. 361; the Constit. of 1791 based on political, i. 393; of goods a chimera, ii. 367; festival in honour of, proposed by Robespierre, ii. 412.
- Esprit de la Révolution et de la Constitution*, Saint-Just's book on, ii. 468.
- Être Suprême; see Supreme Being.
- Executive and legislative authorities, Mirabeau on the relations between, i. 100; their entire separation absurd, i. 130; on the question of declaring war and peace, i. 142, 143; difficulty of separating, i. 155; cannot be accurately distinguished, i. 168; Danton on the relations between, ii. 249; Com. S. P. to have executive and the Conv. legislative, ii. 272, 273.
- Fame, Mirabeau on true, i. 166, 167.
- Famine, the English scheme of introducing into France foiled by miracles, ii. 456.
- Fanaticism, a rapid epidemic, i. 294, 295; increased by persecution, i. 295; influence of, in the federalist rising, i. 528.
- Fasts, the English official for success in the war against France, ii. 59; of liberty proposed by Barère, ii. 60.
- Faublas, Les Aventures du Chevalier de Louvet's* novel, i. 454.
- Fear, Robespierre suggests a temple to, ii. 354.
- Federalism, Danton declares against, ii. 177, 178; Saint-Just the enemy of, ii. 469.
- Federation, Festival of the, 14 July 1790, referred to, i. 184; Féraud representative of his district at, i. 486; and Saint-Just, ii. 468.
- Festivals, National, of 10 Aug. 1793, i. 37; ii. 256; in honour of Féraud, i. 476, 477; Danton's proposed series of, ii. 270; Robespierre's, ii. 411-417; of the Supreme Being, ii. 418-421; in honour of the Girondins, ii. 541, 542.
- Fever, National, produced the miracles of the Rev., ii. 180.
- Financial Committee of the Conv., Cambon reporter of, i. 503; attacked by Robespierre, ii. 454, 455.
- Financial statement, Mirabeau advocates a yearly, i. 107.
- Forensic oratory, its influence on

- the oratory of the Revolution, i. 8 ; at Bordeaux, i. 244.
- Fragments sur les Institutions Républicaines*, Saint Just's political opinions in, ii. 472.
- Franciscan friars first preached in French, i. 3.
- Free peoples indulge most in wars of ambition, i. 151, 173.
- Friendship, Robespierre proposed a festival in honour of, ii. 414 ; the freest thing in the world, ii. 436.
- Furies of the guillotine conspicuous at insurr. of 1 Prairial, i. 475.
- Galleries of the Conv., Guadet attacks the noisy disturbances in, i. 450, 451 ; Danton defends the listeners in, as a part of the people, ii. 229.
- Games, Danton proposes national, ii. 270 ; Robespierre's description of the Olympic, ii. 410, 411.
- Gates or barriers of Paris to be renamed after the victories of the Republic, ii. 92, 93.
- Gauthier, Le Petit*, royalist journal, referred to by Guadet, i. 426.
- Geese, who saved the Capitol, Gensonné's allusion to, i. 413.
- General, danger of the ambition of a successful, i. 148, 161 ; ii. 318, 468.
- General Defence, Committee of, described by Vergniaud, i. 374, 375 ; Guadet denounced Dumouriez at, i. 415 ; Barère a member of, ii. 4 ; expected report of, ii. 190 ; Danton's conduct at, blamed by Saint-Just, ii. 524.
- General Security, Committee of, denounced by Gensonné, i. 412 ; a fresh and vigorous demanded by Danton, ii. 186, 188 ; one in harmony with the Com. S. P. chosen through Danton, ii. 262 ; had too much to do to investigate personal complaints, ii. 293 ; attacked by Robespierre on 8 Therm., ii. 438 ; all its operations charged to Robespierre, ii. 447.
- German language, effect of, in Alsace in encouraging opposition to the Republic, ii. 43 ; characterized by Barère, ii. 49.
- German princes succoured the émigrés, i. 269 ; question of their rights in Alsace, i. 392, 421.
- Girondin Ministry dismissed by the King, i. 292, 299 ; Guadet's praises of, i. 424-428 ; Louvet's praises of, i. 463.
- Girondin orators, i. 27-31 ; character of their oratory, i. 31, 32 ; duel with the Mountain in the Conv., i. 32, 33 ; proscription of, i. 34 ; return of the survivors, i. 36 ; Baudin's tribute of admiration to, ii. 546-558.
- Girondin party in favour of amnesties for political offenders, i. 285, 286 ; petitions against, i. 346, 355, 356 ; accused by Robespierre of being accomplices of Dumouriez, i. 361 ; their overthrow, i. 452 ; policy of the survivors in 1795, i. 456, 475 ; attacked by Danton as federalists and friends of Dumouriez, ii. 227, 228 ; as royalists, who wished to save the King, ii. 234 ; as a *secte impie*, ii. 244 ; Robespierre's opposition to on the war question at the Jac. Club, ii. 290 ; his struggle with in the Conv., ii. 291 ; invoked the Constit. of 1791 and the sovereignty of the people to save the King, ii. 398 ; Saint-Just's report on 18 July 1793, ii. 473-506 ; Danton's relations with blamed, ii. 522, 523, 563, 566, 567.
- Government, Revolutionary, Billaud-Varenne's decree organizing, ii. 205, 266 ; *see* Terror, Reign of.
- Governments overthrown by a mixture of different forms, i. 154.
- Grand Livre de la Dette Publique, Cambon forms the, i. 503.
- Greek history, customs and institutions, allusions to, i. 258 ; ii. 302 ; *see also* Index II, Alexander, Aristides, Athenians, Demosthenes, Draco, Leonidas, Lycurgus,

- Olympic Games, Pericles, Philip, Socrates, Solon, Themistocles.
- Gunpowder Plot, allusion to, by Vergniaud, i. 346.
- Harvest, abundant in 1794, ii. 73.
- Hébertists, Danton's speech on their arrest, ii. 283, 284; causes of their fall, ii. 293; caressed the people to oppress them, ii. 398; Robespierre's account of Fabre's action towards, ii. 569, 570.
- Hereditary monarchy favoured by Mirabeau, i. 110.
- Hieroglyphics compared with printing as a proof of the progress of civilization, ii. 391.
- Huguenots, L'Hôpital's speech on, quoted, i. 10, 11; difference in their position and that of the émigrés, i. 265, 266.
- Human race, Cloots' deputation of the, referred to, i. 184 *n.*; ii. 315, 534.
- Human race, federation of the, still afar off and greatest glory of the future, i. 184.
- Immorality, according to Robespierre the basis of despotism, ii. 397.
- Immortality of the soul, doctrine of the, defended by Robespierre, ii. 400-403; official recognition by the Conv. proposed, ii. 416; Robespierre appeals to in his last speech, ii. 450, 461; attacked by the Hébertists, ii. 517.
- Incorruptible, Collot d'Herbois gives Robespierre the title of, Nov. 1791, ii. 304, 305.
- Insurrection, right of, recognised by Mirabeau, i. 177, 178; by Robespierre, ii. 373; partial is an act of revolt, ii. 325; cannot be simultaneous over a large country, ii. 344; a nation in, returns to the state of nature towards a tyrant, ii. 360; is the trial of a tyrant, its success his condemnation, ii. 361.
- Insurrection of 14 July 1789, capture of the Bastille, i. 83; allusions to, i. 274, 304.
- Insurrection of 5 Oct. 1789, Mirabeau's speech on, i. 218-233.
- Insurrection of 20 June 1792, invasion of the Tuileries, i. 298, 363, 431.
- Insurrection of 10 Aug. 1792, capture of the Tuileries, described by Louvet, i. 465-467; Danton, ii. 204, 205; Robespierre, ii. 343-345; Danton accused by Saint-Just of not sharing in, ii. 521; Baudin's description of the attitude of Leg. towards, ii. 548; Danton's rôle at, according to Robespierre, ii. 566.
- Insurrection of 10 March 1793, i. 345, 346, 353-357; ii. 491-494, 525, 568.
- Insurrection of 31 May and 2 June 1793, overthrow of the Girs., i. 452, 484, 485; ii. 157, 245-247, 499, 500, 567, 568.
- Insurrection of 9 Thermidor Year II (27 July 1794), overthrow of Robespierre, ii. 138-157, 295, 471.
- Insurrection of 12 Germinal Year III (1 April 1795), i. 475; ii. 6.
- Insurrection of 1 Prairial Year III (20 May 1795), i. 475, 476, 478-500.
- Insurrection of 13 Vendémiaire Year IV (5 Oct. 1798), Baudin Pres. of the Conv. during, ii. 541.
- Insurrections for food confounded with insurrections for liberty, i. 348.
- Intermediary Commissions condemned by Mirabeau, i. 108.
- International law violated by the German princes receiving émigrés, i. 269.
- Interregna always dangerous, i. 185.
- Invasions of France useful in restoring revolutionary energy, ii. 252.
- Italian language used by Paoli in Corsica to rouse opposition to the Republic, ii. 44; characterized by Barère, ii. 49; spoken by Danton, ii. 159.
- Jacobin Club, debates in, i. 26;

- reception of Dumouriez by, i. 273; leaders of, denounced by Genoué, i. 410; Guadet's speeches in, on the war and quarrel with Robespierre, i. 416; Robespierre's ascendancy in, described by Louvet, i. 461-465; closed, i. 475; ii. 546; under influence of Barnave and the triumvirate, 1790, ii. 159; Danton at, 1792, ii. 160, 161; Robespierre's career at, ii. 289, 290; the idol of, ii. 291; headquarters of the Robespierrist puritans, ii. 294; applauded Robespierre's speech of 8 Therm., ii. 295, 423; Robespierre's reception at. Nov. 1791, ii. 304; speeches on the war at, ii. 304-332; defence against Louvet's charge that he dominated, ii. 337-340; attacks on his opponents in, Therm. 1794, ii. 422; Billaud-Varenne and Collot-d'Herbois driven from, 8 Therm., ii. 471; Baudin's allusion to, ii. 545, 546.
- Jesuits, their good work, ruined by political ambition, ii. 259.
- Jeunesse dorée, the, a political power in Paris, 1795, i. 475; helped to suppress insurr. of 1 Prairial, i. 476, 494.
- Journal du Batare*, edited by Koek and Cloots, ii. 514.
- Judicial oratory in France, its history, i. 7; influence on Rev. oratory, i. 8.
- Judicial system established by Constit. of 1791, Danton's criticism on, ii. 172-174.
- Justice does not depend on forms of trial, ii. 360.
- Language, Barère on the French, ii. 40, 41, 48; the language of liberty, ii. 49, 50.
- Language, the Latin, its suitability for inscriptions, ii. 93.
- Law of the Twelve Tables, Roman youth taught to read in, ii. 46.
- Laws, distinction between, and decrees by Constit. of 1793, ii. 248 n.; should not be cruel, ii. 304; cannot be carefully observed in times of crisis, ii. 343.
- Lawyers, large proportion of, in Const., i. 7; in Leg., i. 26; always aristocrats, ii. 172; mostly pettifoggers, ii. 174.
- Legislative, Mirabeau on the relations between the and executive authorities, i. 100; legislative body not the legislative power, i. 169; the Conv. to retain, while Com. S. P. exercised the executive, ii. 272.
- Legislative Assembly (1791-92), the orators of the, i. 25-29.
- Legislators, the organs and interpreters of the eternal laws, ii. 299; first duty of, to preserve public morals, ii. 303.
- Lent, Barère's account of the natural origin of, ii. 58.
- Liberty, distinction between political and civil, i. 250; active, not tranquil, i. 377; a virgin whose veil must not be lifted, ii. 106, 107; always starts from the base, ii. 253; universal declared by the abolition of negro slavery, ii. 281; will boil till the scum is thrown off, ii. 286; its storm preferable to the repose of slaves, ii. 331; Robespierre's definition of, ii. 371; Robespierre proposes festival in honour of, ii. 411, 412.
- Lightning-conductors, Robespierre got reputation in defending, ii. 288; allusion to, ii. 391.
- Literary style of the speeches of the rev. orators, i. 18; Robespierre's care of his, ii. 297.
- Logotachygraphe*, its reports of Danton's speeches, i. 410; ii. 167, 182, 205 n.
- Long Parliament, the, quoted by Mirabeau as example of a representative assembly becoming permanent and tyrannical, i. 184; Guadet's account of Pride's Purge, i. 447-449; succeeded by a usurper, ii. 115.
- Love, Vergniaud wished to complete the Rev. by, i. 379.

- Machiavelism, English parliament accused of, by Robespierre, ii. 396.
- Man, the noblest object in nature, according to Robespierre, ii. 410.
- Maratists, name given to the deputies on mission to discredit them, i. 511.
- Martyrs made by fanaticism, i. 295.
- Masquerades, Danton called the Worship of Reason anti-religious, ii. 267.
- Massacre of 17 July 1791; *see* Petition of 17 July 1791.
- Massacres of Sept. 1792 in the prisons, Vergniaud's speech on, i. 317-319; attacked by him, i. 320, 324, 325; said by the ultra-revs. to be incomplete, i. 354; the work of villains, not of the Parisians, i. 369; Marat terms them national vengeance, i. 369; Genouonné protests that they were not the work of Paris, i. 411; Louvet's account of, i. 467-470; fewness of the murderers, i. 468; Danton's share of responsibility for, ii. 161; Roland's report on, ii. 178; Danton asserts that they were the result of national fever, ii. 180; not to be checked, ii. 183, 196; would not have taken place had there been a rev. trib. ii. 196; Robespierre's description of, 5 Nov. 1792, ii. 345-350; result of the Prussian advance and acquittals of rev. trib. of 17 Aug. 1792, ii. 347; a popular movement, ii. 348; the Gir. magistrates, Pétion and Manuel, blamed by Saint-Just for not stopping, ii. 484, 485; Baudin says ordered by the Commune of Paris, ii. 548; coms. sent by the Leg. to stop, ii. 549.
- Maximum, history of the idea and law of the, ii. 51, 52; Barère's report on the, ii. 52-69; law of the, carried by Danton, ii. 261; first notion of, propounded by Saint-Just, ii. 469.
- Meat, the soldiers of the Republic eat, for the first time on campaign, ii. 60.
- Metaphysician, difference between a, and a statesman, i. 71.
- Middlemen, Barère's attack on, ii. 63.
- Military despotism the special danger of popular not monarchical states, i. 161; will inevitably follow if the Rev. wavers, ii. 458.
- Military promotion, Danton argues the Conv. should not meddle with, ii. 266.
- Militia, the English, not organized as a constitutional makeweight to the army, i. 157.
- Ministers, Mirabeau's argument that deputies should be appointed, i. 128-134; Vergniaud's arguments against this contention, i. 351, 352; Vergniaud prides himself that the Leg. did not do so in Aug. 1792, i. 376; Danton supports Mirabeau's view, ii. 162, 163; speech on the question, ii. 199, 200; proposes that the mins. should be agents of the Com. S. P., ii. 252.
- Monarchical government. Mirabeau in favour of, as concentrating the executive power, i. 100; should be hereditary, i. 110; if too much weakened, the monarch would be discouraged or discontented, i. 156; must have some strength or is absurd, i. 176.
- Money; *see* Assignats, Paper-money.
- Moniteur*, *The*, contains best newspaper reports of speeches of rev. orators, i. 39; its presses spared on 10 March 1793, i. 354; quoted on the arrangement of the hall of the Conv. at Louvet's speech on Féraud, i. 477; its reports of Danton's speeches, ii. 166, 167; its faithless report of Robespierre's last speech, ii. 463, 464; letter of the editor to Robespierre in July 1793, ii. 464-466.

- Monks, Danton attributes the century of philosophy to the, ii. 258.
- Monuments, grandeur but silence of the, of Egypt, i. 341; proposed renaming of the, of Paris after the victories of the Republic, ii. 91-93; the most lasting are poems and books, ii. 101, 102.
- Morality, principles of, first applied by the French Rev. to government, ii. 378; the sole basis of civil society, ii. 394, 395; dependent on religion, ii. 403; necessity of teaching, ii. 410; the best guarantee of liberty, ii. 457.
- Mountain, the, name denounced by Gensonné, i. 411, 412; Danton prides himself on being a member of, ii. 183; appealed to, by Danton, ii. 220.
- Mourning, Const. wears, for Franklin, on the motion of Mirabeau, i. 180, 181; worn by England for the Catholic religion, as well as for Louis XVI, ii. 399.
- Music, National Institute of, ordered to perform in honour of the victory of Fleurus, ii. 89; sings in honour of the martyrs of liberty, 11 Vendémiaire, ii. 542.
- Mutiny, Act, Mirabeau cites the example of the English annual, i. 105.
- National debt, of England a proof of the inefficiency of popular checks on a king, i. 157; of France distinguished into two parts by Mirabeau, i. 200, 201; to be paid by victory, ii. 194.
- National guards proposed by Mirabeau, on 8 July 1789, but rejected, i. 82, 91; the rapid formation of, i. 125; proposed by Mirabeau to be summoned if the King goes to war in person, i. 157; of Paris suppressed insurr. of 1 Prairial, i. 476; to be commanded by the different chiefs of legion for a month, ii. 141, 142 n.; of France, not yet armed (Jan. 1792), ii. 329.
- Natural limits of France defined by Danton, ii. 189.
- Nature, the legislator of the universe, ii. 370.
- Navy, disorganization of the French (Aug. 1790), i. 183, 184; (Apr. 1793), i. 511; can only be used with caution, i. 535; its disorganization in 1793, ii. 72; gallantry of, in battle of 1 June 1794, ii. 96; the French republican to free the seas, ii. 102; feebleness of, March 1793, ii. 196.
- Negro slavery abolished by the Conv., ii. 281; Danton's speech on, ii. 281, 282.
- Neronian government, the English govt. called, by Barère, ii. 109.
- Nobility, the word alone an insult to humanity, Vergniaud, i. 273; revolutions commenced by, Robespierre, ii. 313; Mirabeau's scheme, according to Saint-Just, to preserve the throne without a, ii. 511.
- Nobility, Order of the, in St. Gen., constitute themselves an order, i. 47; appoint coms. to meet the T. E., 18 May 1789, i. 48; Mirabeau on the policy of, i. 51; minority of, join the T. E., i. 82.
- Notables, Assembly of (1787), confusion in its meetings, i. 15.
- Oath demanded of priests to the Const. of 1791, Vergniaud's description of the, i. 292-294.
- Oath of the Leg. to maintain the Constit. of 1791, 14 Jan. 1792, i. 420.
- Oath of the Tennis Court, 20 June 1780, i. 12; referred to by Vergniaud, i. 300.
- Olympic games, Danton proposed an imitation of the, ii. 270; Robespierre's description of the, ii. 409, 410.
- Opinion alone gives value to things, i. 156.

- Oracles, belief in, made use of by Lycurgus and Solon to assist their legislation, ii. 402.
- Orators, clerical of the 17th and 18th centuries, i. 4, 5; legal, i. 7, 8; of the Const., i. 19-25; of the Leg., i. 26-29; of the Conv., i. 29-37; the chief English of the period, according to Vergniaud, Pitt, Burke, Windham, and Sheffield, i. 359.
- Oratory, excellence of the French in, i. 1; fitness of the French language for, i. 1, 2; history of, in France, i. 2-11; pulpit oratory, i. 3 6; its influence on the oratory of the Rev., i. 6, 7; forensic and judicial, i. 7, 8; academic, i. 8, 9; absence of political, i. 9, 10; of L'Hôpital, i. 10, 11; oratory of the Rev., i. 11-18; absence of debating power, i. 11, 12; cause of this, i. 13; its speeches literature, i. 16; their effect, i. 16, 17; style, i. 18; in the Const., i. 18, 19; hey-day of in the Leg., i. 31; of the Girs., i. 31, 32; in the Conv., i. 32-38; of reports, i. 34, 35; after Therm., i. 35, 36; theatrical, i. 36; of the Mountain, i. 36, 37; its decline in the Conv., i. 37, 38; lost importance under the Directory, i. 38; of Mirabeau, i. 42, 43; the provincial law-courtsschools of, i. 244; oratory of Vergniaud, i. 247, 248; of Gensonné, i. 389; of Guadet, i. 418; of Louvet, i. 456, 457; of Cambon, i. 505, 506; of Barère, ii. 8; of Danton, ii. 165, 166; of Robespierre, ii. 296-298; of Saint-Just, ii. 472; of Baudin, i. 542.
- Organt*, Saint-Just's poem, ii. 468.
- 'Orgy' of 4 Aug. 1789, i. 114, 125.
- Ostracism, law of, demanded by Louvet, i. 474.
- Outlawry of Robespierre and his friends, ii. 147, 148.
- Pacte de Famille between France and Spain (1761), its signature, i. 135, 188; Mirabeau proposes to maintain, i. 191; but as a defensive arrangement, i. 192, 193; and a Pacte National, i. 193.
- Pacte de Famine, described by Barère, ii. 56.
- Pacte Social, described by Vergniaud, i. 251-253; cannot be invoked by a tyrant, ii. 360.
- Paper money as good as gold according to Mirabeau, i. 212; to Vergniaud, i. 271.
- Paris, department of, Danton an administrator of, 1790, i. 159, 160; Robespierre's petition about to the Leg., ii. 350-352; Mirabeau got Danton elected to, according to Robespierre, ii. 561.
- Paris, treaty of (1763), i. 188.
- Parlement of Paris, its efforts to take part in politics, i. 9.
- Parliament, the English, difference in its procedure and that of the revolutionary assemblies, i. 13, 14; the opposition in, praised by Robespierre, ii. 382.
- Parliament, the Long; see Long Parliament.
- Party-spirit, effect of absence of, on rev. oratory, i. 17; avoidance of, in the Leg., i. 26; denounced by Gensonné, i. 411, 413; by Danton, ii. 178.
- Patriote Français*, the, Brissot's journal, said Dumouriez should not stain his laurels with the cypress of Sept., ii. 224.
- Patriotic gifts, i. 216.
- Peace, policy of, difficult to observe, i. 186.
- Peasant proprietors, Mirabeau's assertion that the Rev. should create, i. 206.
- People, the word criticized by Target and Thouret, i. 56; defended by Mirabeau, i. 72, 73, 79-81; greater than its representatives, ii. 187; wiser than great men, ii. 240; more energetic than the Conv., ii. 253; did all the great things in the Rev., ii. 268; cannot make a Rev. by themselves, but follow

- the nobility and clergy, ii. 313 ; always wish to do right but do not always know what is right, ii. 323 ; to deceive is to betray, ii. 437.
- Persecution increases fanaticism, i. 295.
- Personal attacks deprecated by Mirabeau, i. 179 ; by Vergniaud, i. 363, 384 ; by Danton, ii. 179, 180, 194, 195, 202, 204, 281, 286 ; by Robespierre, ii. 357.
- Petition of 17 July 1791, referred to by Vergniaud, i. 338 ; Robespierre accused of drawing up, by Gensonné, i. 408 ; Danton's share in, ii. 160 ; Danton recalls the state of affairs at, ii. 244 ; Danton and Brissot drew up, according to Saint-Just, and yet escaped, ii. 520 ; Brissot drew up, according to Baudin, ii. 545 ; Robespierre's note upon, ii. 565.
- Physicians, Assignats like the practice of clever, prolong life and give time to nature to effect a cure, i. 212.
- Point du Jour*, the, Barère's journal, ii. 2.
- Political oratory not practised in the 17th and 18th centuries in France, i. 9.
- Politics, foreign, need no more be attended to, when there are no more tyrants or slaves, i. 184 ; but till then the rules of, must be observed, i. 185.
- Porcia, *Lex*, alluded to by Robespierre, ii. 302.
- Ports, bad condition of the French in Apr. 1793, i. 511.
- Posterity, Robespierre's appeal to, ii. 332 ; Danton's contempt for, ii. 563.
- Potatoes, Liberty and, cry of the negro deputy in the Conv., ii. 58.
- Powder manufactory at Grenelle, Féraud's courage at the explosion of, i. 482.
- Practical government cannot be rigorously philosophical, i. 152.
- Preachers, the great French, i. 3-6.
- President of the Conv., proposition that he should be Pres. of France and lodge at the Tuileries, ii. 479.
- Presidents of the Assemblies of the Rev. elected fortnightly, i. 14.
- Presses, the breaking of newspaper, March 1793, i. 354.
- Priests accused by Vergniaud of causing the massacres at Avignon, i. 289 ; the cause of their influence, i. 292 ; called by Barère bankers between men and the Divinity, ii. 63 ; by Danton impostors, ii. 240 ; attacked by Robespierre, ii. 409, 410.
- Priests who refused to take the oath to the Constit. of 1791, policy of the Leg. towards, i. 291, 292 ; Vergniaud advocates that they should be encouraged to emigrate, i. 292-297 ; Danton opposes the deportation of, ii. 240.
- Printers are teachers of language and legislation, ii. 48.
- Printing as compared with hieroglyphics a proof of the progress of civilization, ii. 391.
- Procedure in the Assemblies of the Rev., i. 13, 14 ; Romilly quoted on, i. 15, 16 ; and Dumont, i. 98.
- Propaganda, the Rev., idea of. Danton on absurdity of, ii. 238 ; denounced by Robespierre, Jan. 1792, ii. 311 ; but adopted by him, April 1793, ii. 309, 370.
- Property, Danton proposes maintenance of the sanctity of, ii. 172 ; Robespierre on the theory and nature of, ii. 367, 368.
- Public Safety, Committee of, its govt. originated eloquence of reports, i. 34, 35 ; Louvet a member of, 1795, i. 456 ; the first elected 7 April 1793, i. 507 ; history of, i. 507, 508 ; Cambon's report on the work of, i. 508-541 ; Barère's work as reporter of the second, ii. 5, 6 ; its policy towards the

- deputies on mission, ii. 104 ; Danton a member of the first, ii. 161, 162, 236 ; but refused to join the second, ii. 251 ; Danton's consistent advocacy of its supremacy in executive matters, ii. 163, 164, 250-255, 266 ; Robespierre a member of the second, ii. 291 ; his position in, ii. 292-294 ; his absence from, in Mess. and Therm., ii. 448 ; Saint-Just a member of both, ii. 469 ; his description of its state in Therm., ii. 471.
- Pulpit oratory, its history in France, i. 3-6 ; influence on the oratory of the Rev., i. 6, 7.
- Punch, Orléans used to make the, at Robert's, ii. 564.
- Puritan, Robespierre a, ii. 294-296.
- Puritans, the Robespierrist, all powerful in the Commune of Paris and the Jac. Club, ii. 294 ; supported Robespierre and outlawed, 9 Therm., ii. 295.
- Pyrenees, treaty of the (1659), Mirabeau on, i. 187.
- Quakers, Mirabeau's reply to the, i. 233-235.
- Reading speeches allowed in the Assemblies of the Rev., i. 13.
- Reason, Worship of, called by Danton an anti-religious masquerade, ii. 267.
- Recruiting of the 300,000 men successful owing to the deputies on mission, i. 511, 512 ; ordered 8 March 1793 ; ii. 190, 191 ; Bournonville accused of hindering, ii. 490.
- Relics, Vergniaud's remarks on, i. 297.
- Religion, its benefits, ii. 400 ; its relations to the State, ii. 402-409.
- Religious liberty defended by Mirabeau, i. 234 ; by Vergniaud, i. 293 ; by Danton, ii. 239 ; by Robespierre, ii. 408 ; decreed by the Conv., ii. 417.
- Remonstrants, 'The,' Mirabeau's allusion to, i. 81.
- Reports, Committee of, in Const. its report on the insurr. of 5 Oct. 1789, i. 218.
- Reports, the system of, i. 12 ; importance of, to the govt. of the Com. S. P., i. 34, 35 ; after Therm., i. 35 ; value of Barère's, ii. 8.
- Representatives, fear that they might become a sort of aristocracy, i. 101 ; manner in which they become so, i. 103 ; as instanced by the Long Parliament, i. 104 ; likely to be led into war by enthusiasm, i. 149-151 ; not responsible, i. 150 ; might paralyse the executive, i. 160 ; need checking as much as a monarch, i. 171 ; their decrees subject to formal or tacit ratification by the people, i. 328 ; only justified because a nation is too large to govern itself directly, i. 405 ; the people greater than, ii. 187 ; importance of the choice of, ii. 547.
- Republics, the public force paralysed in, i. 152 ; in them only successful generals become kings, i. 161 ; apt to war, i. 173 ; cannot be founded without inflexible rigour to traitors, ii. 539.
- Reputation, value of Robespierre's to the Com. S. P., ii. 292.
- Revenue, receipts of the public, in May 1793, i. 526.
- Revision of the Constit. of 1791, June-Aug. 1791, attacked by Robespierre, ii. 312 ; by Saint-Just, ii. 511.
- Revolution, the French, compared to Saturn devouring his children, i. 349 ; epochs of, according to Barère, ii. 10, 11 ; founded on justice, ii. 271 ; will influence the world but not in a hurry, i. 313 ; commenced with the parlements, rich, nobles and clergy, ii. 313 ; passage from the reign of crime to that of justice, ii. 397 ; the fore-runners of, ii. 404-406 ; the first founded on the theory of the rights of humanity, ii. 424.

- Revolutionary army; *see* Sans-culotte army.
- Revolutionary Committees, the, exercise a patriotic dictatorship, ii. 275.
- Revolutionary Tribunal, its creation opposed by Vergniaud, i. 351; by Cambon, i. 502; Danton demands establishment of, ii. 195-197; Lasource its immediate action, ii. 217; Danton its increase, ii. 261, 264; Robespierre increased the powers of, ii. 292, 296; the Law of 22 Prairial, ii. 422; scheme to overthrow, ii. 446.
- Revolutionary Tribunal of 17 Aug. 1792, its acquittals, according to Robespierre, a cause of the massacres of Sept. ii. 346, 347; its establishment opposed by Vergniaud, ii. 549.
- Revolutions, Mirabeau on the rapid course of, i. 90; caused by the opposition of different forms of government as much as by despotism, i. 154; the laws veiled during, i. 339; dregs of the people rise in, i. 362; cannot take place calmly, i. 377; must be accompanied by some fatalities, ii. 180; a nation during, like metal in a furnace, ii. 202; a nation during, none the less to be feared by its enemies, ii. 242; cannot be made geometrically, ii. 275; always start from above, ii. 313; heroic enterprises whose leaders march between danger and immortality, ii. 508.
- Révolutions de France et de Brabant*, Camille Desmoulins' journal, quoted, i. 458, 459; ii. 3; Robespierre's praises sung in, ii. 288.
- Rhetoric has always been studied in France, i. 2.
- Rich, the, should pay extra taxes, ii. 202; to tax them is to save them, ii. 241.
- Rights of Man; *see* Declaration.
- Roman history, customs and institutions, i. 260, 313, 315; ii. 300, 318, 361, 379, 507; *see also*
- Index II, Antonius, Augustus, Brutus, Cæsar, Caligula, Capitol, Cassius, Catiline, Cicero, Claudius, Clodius, Crassus, Fabius, Fabricius, Gracchus, Lentulus, Marius, Popilius, Scævola, Sejanus, Senate, Sulla, Tarpeian, Tarquinius, Tiberius, Valerius.
- Rosati, society of the, of Arras. Robespierre a member of, ii. 288.
- Royalty cannot exist without aristocracy, ii. 511.
- Sans-culotte army, advocated by Danton, ii. 240; proposed by Billaud-Varenne and supported by Danton, ii. 262-265.
- Sans-Culottides or complementary days, Danton proposes national games on the, ii. 270.
- Sans-culottisme, Vergniaud attacked the language of, i. 378; Gensonné, i. 42; Guadet, i. 440; and Barère, ii. 57; Robespierre avoided the appearance of, ii. 298.
- Scenes, tumultuous, in the Const., i. 59, 236-242; in the Leg., i. 321, 325, 420, 421, 449-451; in the Conv., ii. 216-221, 256, 257, 286.
- Séance Royale on 23 June 1789. i. 82, 88.
- Sections of Paris degenerated owing to their permanence, i. 352; *see* Index II, Butte-des-Moulins, Gardes-Françaises, Halle-au-Blé, Lepeletier, Lombards, Mail, Mauconseil, Poissonnière, Quatre-Nations, Sans-Culottes.
- Senate, the Roman, waited for death when the Gauls entered Rome, i. 315.
- Sentinellet*, the, Louvet's journal, i. 454, 455, 465 *n*.
- Sermons, imitated in the harangues in the Const., i. 6, 7.
- Seven Years' War, Mirabeau's allusion to, i. 188; Vergniaud's, i. 392.
- Severity, Robespierre defends the Conv. against the charge of, ii. 426; Saint-Just says it needs courage to speak of more, ii. 508.

- Shepherds (Pâtres), Mirabeau's allusion to this name taken by the Swiss republicans, i. 81.
- Sieges; see Index II, Antwerp, Fort Bellegarde, Charleroi, Condé, Landau, Landrecies, Lille, Longwy, Maestricht, Mayence, Namur, Nieuport, Tirlmont, Toulon, Valenciennes, Verdun, Woiwoulh.
- Slavery, negro, abolished by the Conv., ii. 281; Danton's speech on, ii. 281, 282.
- Slave trade, Robespierre's description of the, ii. 367.
- Soldiers are not automata, i. 89; danger of loss of discipline to, i. 93, 94.
- Sovereignty of the people, doctrine of, recognized by Mirabeau, i. 154; defended by Vergniaud, i. 327, 328; term abused by the anarchists, i. 358; would be violated if the people could not revise the decisions of their representatives, i. 404; cannot be directly exercised since the people cannot meet, ii. 325; defined by Robespierre, ii. 372; alleged by the Girs. and Hébertists against the Republic, ii. 398.
- Spanish language, characterized by Barère, ii. 49.
- Spanish Succession, War of the, Mirabeau on, i. 188.
- Specie, scarcity of, not due to the issue of assignats, i. 212.
- Speculators not to be consulted in financial measures, i. 210; denounced by Vergniaud, i. 270, 271, 277, 278; attacked by Barère, ii. 12.
- Stoics, their doctrine and greatness, ii. 404.
- Style, Robespierre's care in his literary, ii. 297.
- Supreme Being invoked by Vergniaud, i. 275; the Festival of, the height of Robespierre's power, ii. 294; Robespierre's allusion, Dec. 1793, ii. 378; worship of, defended by Robespierre as republican, ii. 402; his priest is nature, his temple the universe, his worship virtue, ii. 409; festivals in honour of, proposed by Robespierre, ii. 411; recognized by the Conv., ii. 416; festival of, ii. 418; Robespierre's speeches at, ii. 418-421; described by Robespierre in his last speech, ii. 443, 444.
- Suspects, the arrest of, by the Commune of Paris in Sept. 1792 denounced by Vergniaud, i. 324; arrest of, by the rev. committees, May 1793, i. 449, 450; Danton proposes the arrest of, Aug. 1793, ii. 257; by the rev. committees, ii. 275; impolicy of arresting men who had done good service to the Rev. as, ii. 279.
- Suspects, law of the, ii. 261.
- Suspension of the King on 10 Aug. moved by Vergniaud, i. 364; supported by Guadet, i. 430; stated by Saint-Just to have been a means of preserving the monarchy, ii. 479.
- Suspensive veto adopted by the Const., i. 97; Mirabeau's arguments against, i. 109, 110.
- Taxation, progressive, advocated by Robespierre, ii. 368, 369.
- Taxes of the *ancien régime*, denounced by Mirabeau, i. 107.
- Teas, Robert's famous, where Orléans and Danton used to meet, ii. 564.
- Tennis Court, Oaths of the, 20 June 1789, i. 82, 300.
- Terror, the Reign of, Vergniaud on the arguments used for, i. 335, 379; the law of the maximum an engine of, ii. 52; defined by Barère under the name of rev. govt., ii. 113-116, 129, 130, 139, 140; largely the creation of Danton, ii. 163, 164, 256, 261, 262; 'terror the order of the day,' ii. 262; Danton believed it carried too far, ii. 266; should be restricted, ii. 267, 268; Robespierre's share in creating, ii. 292; justified to

- him as leading to the Reign of Virtue, ii. 296; Robespierre in his last speech defends himself against the charge of creating, ii. 427; complains that all the excesses of, are attributed to him, ii. 439, 440, 446; Baudin on, ii. 544.
- Thermidorians, oratory of the, i. 35, 36; the rule of, i. 475; ii. 6.
- 'Thirty Voices,' Mirabeau's rebuke to the, i. 242.
- Toasts of liberty, ii. 59.
- Tocsin, the, would give the signal of a necessary insurrection, i. 162; agreed to be rung by the Cordeliers 10 March 1793, i. 356; threatened by Robespierre to the Leg., i. 468; of liberty sounded through France, ii. 34; rung by Hanriot's orders on 9 Therm., ii. 146; Danton says on 2 Sept. it is not a signal of alarm, but the *pas de charge*, ii. 179; rung to call the citizens to arms, ii. 347; Robespierre denies he threatened the Leg. with, ii. 353.
- Toleration; *see* Religious liberty.
- Treason, the crime of, invented by tyrants, ii. 300.
- Treaties; *see* Paris, Pyrenees, Verela, Versailles.
- Treaty of 1756 between France and Austria, question of maintaining, i. 279; its results described by Vergniaud, i. 280; France's fidelity to, i. 392; broken by Austria's alliance with Prussia, i. 397; to be considered as broken if the Emperor did not reply by 10 Feb. 1791, i. 402.
- Trial of Louis XVI opposed by Robespierre, ii. 357-365; by Saint-Just, i. 468; *see* Appeal to the people.
- Tribune, effect of the use of on the oratory of the Rev., i. 12, 13.
- Tricolour flag, the, i. 275, 282, 394.
- Triumvirate, proposal of in 1792, an extravagant idea, ii. 170.
- Triumvirate of Barnave, Duport and Lameth in the Const., i. 24; ii. 159, 289; Danton reproached Robespierre for opposing, ii. 561.
- Ultra-révolutionnaires as dangerous as contre-révolutionnaires, ii. 271.
- Unity of France, Danton proposes punishment of death against whoever wishes to destroy the, ii. 178.
- Universal liberty decreed by the abolition of negro slavery, ii. 281.
- Universal peace and fraternity still afar off, i. 184.
- Valeria, Lex, proposed by Danton to the Conv., ii. 202, 530.
- Verela, Treaty of (1790), i. 257 *n.*
- Versailles, Treaty of (1783), Mirabeau on, i. 189.
- Veto, the Royal, on proceedings of the Legislature, Mirabeau declares in favour of, i. 73; suspensive veto only allowed by Const., i. 97; Mirabeau's speech on, i. 99-113; would be used for the advantage of the people against their reps., i. 102; arguments against the suspensive, i. 109, 110; the absolute the palladium of liberty, i. 113.
- Vieux Cordelier*, the, Camille Desmoulins' journal, the Terror censured in, ii. 164; attacked by Robespierre, ii. 447; by Saint-Just, ii. 531; his father's approval of, ii. 561; inspired by Fabre-d'Églantine, and the proofs corrected by Danton, ii. 571.
- Virgin, tears of the statue of the, at Avignon, i. 287, 288.
- Virtue is always in a minority upon earth, saying of Robespierre, i. 408 *n.*; combated by Vergniaud, i. 334, 335; by Gensonné, i. 408; private makes public, i. 440; the essence of the Republic, ii. 397; is the worship of the Supreme Being, ii. 409; Danton's definition of

- according to Robespierre, ii. 563.
- Virtue, Reign of, Robespierre's conception of the, ii. 264-296.
- Vote *par tête*, Mirabeau on the importance of, i. 54.
- War, first steps towards the, with Austria, i. 268; should be abhorred, not feared, i. 275; Vergniaud defends the Leg. for declaring, i. 366; should be accelerated to prevent an attack, i. 391; would increase energy and be an advantage to France, i. 399; the motion that led to the declaration of, i. 401, 402; defended by Guadet, i. 437; Danton's views as to how it should be made, ii. 187; with enthusiasm, ii. 191; Robespierre opposed to, ii. 290; his speeches against at the Jacobin Club, ii. 304-332.
- War and peace, Mirabeau's speech on the right of declaring, i. 134-180; Danton's, ii. 247-249.
- War Ministry full of sans-culottes, i. 412; perhaps above the power of a single man, i. 536; ii. 187.
- Wars; *see* American Independence, Seven Years', Spanish Succession.
- Women, of Paris at Versailles, 5 Oct. 1789, i. 223; in the tribunes of the Conv., i. 449; of the guillotine conspicuous in insurrection of 1 Prairial, i. 475; of France, Robespierre's appeal to, ii. 414, 415.
- Words, Mirabeau on the importance of, i. 52.
- Worship, liberty of, defended by Danton, ii. 239, 240; *see* Religious liberty.

Clarendon Press, Oxford.

SELECT LIST OF STANDARD WORKS.

DICTIONARIES	page 1
LAW	„ 2
HISTORY, BIOGRAPHY, ETC.	„ 4
PHILOSOPHY, LOGIC, ETC.	„ 6
PHYSICAL SCIENCE	„ 7

I. DICTIONARIES.

A New English Dictionary on Historical Principles, founded mainly on the materials collected by the Philological Society. Imperial 4to.

PRESENT STATE OF THE WORK.

		£	s.	d.	
Vol. I.	{ A } Edited by Dr. Murray	Half-morocco	2	12 6	
	{ B }				
Vol. II.	C Edited by Dr. Murray	Half-morocco	2	12 6	
Vol. III.	D Edited by Dr. Murray {	D-Deceit	0	3 6	
		Deceit-Deject	0	2 6	
		Deject-Depravation	0	2 6	
		Depravative-Development	0	2 6	
		Development-Diffluency	0	2 6	
		Diffluent-Disburden	0	2 6	
		Disburdened-Disobservant	0	2 6	
	<i>(The remainder of the letter D is far advanced.)</i>				
Vol. IV.	E Edited by Mr. Henry Bradley {	E-Every	0	12 6	
		Everybody-Ezod	0	5 0	
		F-Fang	0	2 6	
		F Edited by Mr. Henry Bradley {	Fanged-Fee	0	2 6
			Fee-Field	0	2 6
			Field-Fish	0	2 6
			Fish-Flexuose	0	2 6
	<i>(The remainder of the letter F is far advanced.)</i>				
	G To be edited by Mr. Henry Bradley.	} <i>In Preparation.</i>			
	H To be edited by Dr. Murray.	}			

* * The Dictionary is also, as heretofore, issued in the original Parts, of which the following are already published:—

Series I.	Parts I-VII. A-Crouching	each	0	12 6
„	Part VIII. Crouchmas-Depravation		0	12 6
	Or in two Fasciculi, Cr-Cz, 4s.; D-Depravation, 8s. 6d.			
Series II.	Part I. E-Every		0	12 6
„	Part II. Everybody Field		0	12 6
	Or in two Fasciculi, Everybody-Ezod, 5s.; F-Field, 7s. 6d.			

- An Etymological Dictionary of the English Language**, arranged on an Historical Basis. By W. W. Skeat, Litt.D. *Second Edition.* 4to. 2l. 4s.
- A Middle-English Dictionary.** By F. H. Stratmann. A new edition, by H. Bradley, M.A. 4to, half-bound, 1l. 11s. 6d.
- An Anglo-Saxon Dictionary**, based on the MS. collections of the late Joseph Bosworth, D.D. Edited and enlarged by Prof. T. N. Toller, M.A. Parts I-III. A-SÁR. 4to, stiff covers, 15s. each. Part IV, § 1, SÁR-SWÍDRÍAN. Stiff covers, 8s. 6d.
- An Icelandic-English Dictionary**, based on the MS. collections of the late Richard Cleasby. Enlarged and completed by G. Vigfússon, M.A. 4to. 3l. 7s.
- A Sanskrit-English Dictionary.** Etymologically and Philologically arranged. By Sir M. Monier-Williams, D.C.L. 4to. 4l. 14s. 6d.
- A Hebrew and English Lexicon of the Old Testament**, with an Appendix containing the Biblical Aramaic, based on the Thesaurus and Lexicon of Gesenius, by Francis Brown, D.D., S. R. Driver, D.D., and C. A. Briggs, D.D. Parts I-V. Small 4to, 2s. 6d. each.
- Thesaurus Syriacus:** collegerunt Quatremère, Bernstein, Lorsbach, Arnoldi, Agrell, Field, Roediger: edidit R. Payne Smith, S.T.P. Vol. I, containing Fasc. I-V, sm. fol. 5l. 5s.
Fasc. VI. 1l. 1s.; VII. 1l. 11s. 6d.; VIII. 1l. 16s.; IX. 1l. 5s.
- A Compendious Syriac Dictionary**, founded upon the above. Edited by J. Payne Smith. Part I. Small 4to, 8s. 6d. *net.*

2. LAW.

- | | |
|--|--|
| <p>Anson. <i>Principles of the English Law of Contract, and of Agency in its Relation to Contract.</i> By Sir W. R. Anson, D.C.L. <i>Eighth Edition.</i> 8vo. 10s. 6d.</p> <p>— <i>Law and Custom of the Constitution.</i> 2 vols. 8vo. <i>Second Edition.</i></p> <p>Part I. Parliament. 12s. 6d.
Part II. The Crown. 14s.</p> | <p>Baden-Powell. <i>Land-Systems of British India;</i> being a Manual of the Land-Tenures, and of the Systems of Land-Revenue Administration prevalent in the several Provinces. By B. H. Baden-Powell, C.I.E. 3 vols. 8vo. 3l. 3s.</p> <p>Digby. <i>An Introduction to the History of the Law of Real Property.</i> By Kenelm E. Digby, M.A. <i>Fourth Edition.</i> 8vo. 12s. 6d.</p> |
|--|--|

Grueber. *Lex Aquilia.* The Roman Law of Damage to Property: being a Commentary on the Title of the Digest 'Ad Legem Aquiliam' (ix. 2). By Erwin Grueber, Dr. Jur., M.A. 8vo. 10s. 6d.

Hall. *International Law.* By W. E. Hall, M.A. *Fourth Edition.* 8vo. 22s. 6d.

— *A Treatise on the Foreign Powers and Jurisdiction of the British Crown.* By W. E. Hall, M.A. 8vo. 10s. 6d.

Holland. *Elements of Jurisprudence.* By T. E. Holland, D.C.L. *Seventh Edition.* 8vo. 10s. 6d.

— *The European Concert in the Eastern Question;* a Collection of Treaties and other Public Acts. Edited, with Introductions and Notes, by T. E. Holland, D.C.L. 8vo. 12s. 6d.

— *Gentilis, Alberici, De Iure Belli Libri Tres.* Edited by T. E. Holland, I.C.D. Small 4to, half-morocco, 21s.

— *The Institutes of Justinian,* edited as a recension of the Institutes of Gaius, by T. E. Holland, D.C.L. *Second Edition.* Extra fcap. 8vo. 5s.

Holland and Shadwell. *Select Titles from the Digest of Justinian.* By T. E. Holland, D.C.L., and C. L. Shadwell, B.C.L. 8vo. 14s.

Also sold in Parts, in paper covers:—
Part I. Introductory Titles. 2s. 6d.
Part II. Family Law. 1s.
Part III. Property Law. 2s. 6d.
Part IV. Law of Obligations (No. 1), 3s. 6d. (No. 2), 4s. 6d.

Markby. *Elements of Law considered with reference to Principles of General Jurisprudence.* By Sir William Markby, D.C.L. *Fourth Edition.* 8vo. 12s. 6d.

Moyle. *Imperatoris Iustiniani Institutionum Libri Quattuor;* with Introductions, Commentary, Excursus and Translation. By J. B. Moyle, D.C.L. *Second Edition.* 2 vols. 8vo. Vol. I. 16s. Vol. II. 6s.

— *Contract of Sale in the Civil Law.* By J. B. Moyle, D.C.L. 8vo. 10s. 6d.

Pollock and Wright. *An Essay on Possession in the Common Law.* By Sir F. Pollock, Bart., M.A., and Sir R. S. Wright, B.C.L. 8vo. 8s. 6d.

Poste. *Gaii Institutionum Juris Civilis Commentarii Quattuor;* or, Elements of Roman Law by Gaius. With a Translation and Commentary by Edward Poste, M.A. *Third Edition.* 8vo. 18s.

Raleigh. *An Outline of the Law of Property.* By Thos. Raleigh, M.A. 8vo. 7s. 6d.

Sohm. *Institutes of Roman Law.* By Rudolph Sohm, Professor in the University of Leipzig. Translated by J. C. Ledlie, B.C.L. With an Introductory Essay by Erwin Grueber, Dr. Jur., M.A. 8vo. 18s.

Stokes. *The Anglo-Indian Codes.* By Whitley Stokes, LL.D.

Vol. I. Substantive Law. 8vo. 30s.

Vol. II. Adjective Law. 8vo. 35s.

First and Second Supplements to the above, 1887-1891. 8vo. 6s. 6d.
Separately, No. 1, 2s. 6d.; No. 2, 4s. 6d.

3. HISTORY, BIOGRAPHY, ETC.

- Adamnani.** *Vita S. Columbae.*
Ed. J. T. Fowler, D.C.L. Crown
8vo, half-bound, 8s. 6d. net (with
translation, 9s. 6d. net).
- Baedae** *Historia Ecclesiastica,*
etc. Edited by C. Plummer, M.A.
2 vols. Crown 8vo, half-bound,
21s. net.
- Boswell's** *Life of Samuel
Johnson, LL.D.* Edited by G. Birk-
beck Hill, D.C.L. In six volumes,
medium 8vo. With Portraits and
Facsimiles. Half-bound, 3l. 3s.
- Casaubon (Isaac).** 1559-1614.
By Mark Pattison. 8vo. 16s.
- Clarendon's** *History of the
Rebellion and Civil Wars in England.*
Re-edited from a fresh collation of
the original MS. in the Bodleian
Library, with marginal dates and
occasional notes, by W. Dunn
Macray, M.A., F.S.A. 6 vols. Crown
8vo. 2l. 5s.
- Crawford.** *The Crawford Col-
lection of Early Charters and Documents.*
Now in the Bodleian Library.
Edited by A. S. Napier and W. H.
Stevenson. Small 4to, cloth, 12s.
- Earle.** *Handbook to the Land-
Charters, and other Saxon Documents.*
By John Earle, M.A. Crown 8vo.
16s.
- Freeman.** *The History of
Sicily from the Earliest Times.*
Vols. I. and II. 8vo, cloth, 2l. 2s.
Vol. III. The Athenian and
Carthaginian Invasions. 24s.
Vol. IV. From the Tyranny of
Dionysios to the Death of
Agathoklès. Edited by Arthur
J. Evans, M.A. 21s.
- Freeman.** *History of the Nor-
man Conquest of England; its Causes
and Results.* By E. A. Freeman,
D.C.L. In Six Volumes. 8vo.
5l. 9s. 6d.
- *The Reign of William
Rufus and the Accession of Henry the
First.* 2 vols. 8vo. 1l. 16s.
- Gardiner.** *The Constitutional
Documents of the Puritan Revolution,
1628-1660.* Selected and Edited
by Samuel Rawson Gardiner, M.A.
Crown 8vo. 9s.
- Greswell.** *History of the
Dominion of Canada.* By W. Parr
Greswell, M.A. Crown 8vo. With
Eleven Maps. 7s. 6d.
- *Geography of the Do-
minion of Canada and Newfoundland.*
Crown 8vo. With Ten Maps. 6s.
- *Geography of Africa
South of the Zambesi.* With Maps.
Crown 8vo. 7s. 6d.
- Gross.** *The Gild Merchant;*
a Contribution to British Municipal
History. By Charles Gross, Ph.D.
2 vols. 8vo. 24s.
- Hastings.** *Hastings and the
Rohilla War.* By Sir John Strachey,
G.C.S.I. 8vo, cloth, 10s. 6d.
- Hodgkin.** *Italy and her In-
vaders.* With Plates and Maps. By
T. Hodgkin, D.C.L.
Vols. I. and II. *Second Edition.*
2l. 2s.
Vols. III. and IV. *Second Edition.*
1l. 16s.
Vols. V. and VI. 1l. 16s.

- Hodgkin.** *The Dynasty of Theodosius; or, Seventy Years' Struggle with the Barbarians.* By the same Author. Crown 8vo. 6s.
- Johnson.** *Letters of Samuel Johnson, LL.D.* Collected and edited by G. Birkbeck Hill, D.C.L., Editor of Boswell's 'Life of Johnson' (see Boswell). 2 vols. half-roan, 28s.
- Kitchin.** *A History of France.* With Numerous Maps, Plans, and Tables. By G. W. Kitchin, D.D. In three Volumes. *Third Edition.* Crown 8vo, each 10s. 6d.
Vol. I. to 1453. Vol. II. 1453-1624. Vol. III. 1624-1793.
- Ludlow.** *The Memoirs of Edmund Ludlow, Lieutenant-General of the Horse in the Army of the Commonwealth of England, 1625-1672.* Edited, with Appendices and Illustrative Documents, by C. H. Firth, M.A. 2 vols. 8vo. 1l. 16s.
- Luttrell's (Narcissus) Diary.** A Brief Historical Relation of State Affairs, 1678-1714. 6 vols. 1l. 4s.
- Lucas.** *Introduction to a Historical Geography of the British Colonies.* By C. P. Lucas, B.A. With Eight Maps. Crown 8vo. 4s. 6d.
- *Historical Geography of the British Colonies:*
Vol. I. The Mediterranean and Eastern Colonies (exclusive of India). With Eleven Maps. Crown 8vo. 5s.
Vol. II. The West Indian Colonies. With Twelve Maps. Crown 8vo. 7s. 6d.
Vol. III. West Africa. With Five Maps. Crown 8vo. 7s. 6d.
- Machiavelli.** *Il Principe.* Edited by L. Arthur Burd, M.A. With an Introduction by Lord Acton. 8vo. 14s.
- Prothero.** *Select Statutes and other Constitutional Documents, illustrative of the Reigns of Elizabeth and James I.* Edited by G. W. Prothero, M.A. Crown 8vo. 10s. 6d.
- Raleigh.** *Sir Walter Raleigh.* A Biography. By W. Stebbing, M.A. 8vo. 10s. 6d.
- Ramsay (Sir J. H.).** *Lancaster and York.* A Century of English History (A.D. 1399-1485). 2 vols. 8vo. With Index, 37s. 6d.
- Ramsay (W. M.).** *The Cities and Bishoprics of Phrygia.* By W. M. Ramsay, D.C.L., LL.D. Vol. I. The Lycos Valley and South-Western Phrygia. Royal 8vo. 18s. net.
- Ranke.** *A History of England, principally in the Seventeenth Century.* By L. von Ranke. Translated under the superintendence of G. W. Kitchin, D.D., and C. W. Boase, M.A. 6 vols. 8vo. 3l. 3s.
- Rashdall.** *The Universities of Europe in the Middle Ages.* By Hastings Rashdall, M.A. 2 vols. 8vo. With Maps. 2l. 5s., net.
- Rawlinson.** *A Manual of Ancient History.* By George Rawlinson, M.A. *Second Edition.* 8vo. 14s.
- Ricardo.** *Letters of David Ricardo to T. R. Malthus (1810-1823).* Edited by James Bonar, M.A. 8vo. 10s. 6d.
- Rogers.** *History of Agriculture and Prices in England, A.D. 1259-1702.* By James E. Thorold Rogers, M.A. 6 vols. 8vo. 7l. 2s.
- Smith's Wealth of Nations.** With Notes. by J. E. Thorold Rogers, M.A. 2 vols. 8vo. 21s.

Stephens. *The Principal Speeches of the Statesmen and Orators of the French Revolution, 1789-1795.* With Historical Introductions, Notes, and Index. By H. Morse Stephens. 2 vols. Crown 8vo. 21s.

Stubbs. *Select Charters and other Illustrations of English Constitutional History, from the Earliest Times to the Reign of Edward I.* Arranged and edited by W. Stubbs, D.D., Lord Bishop of Oxford. Eighth Edition. Crown 8vo. 8s. 6d.

— *The Constitutional History of England, in its Origin and Development.* Library Edition. 3 vols. Demy 8vo. 2l. 8s.

Also in 3 vols. crown 8vo, price 12s. each.

Stubbs. *Seventeen Lectures on the Study of Mediaeval and Modern History.* Crown 8vo. 8s. 6d.

— *Registrum Sacrum Anglicanum.* An attempt to exhibit the course of Episcopal Succession in England. By W. Stubbs, D.D. Small 4to. 8s. 6d.

Swift (F. D.). *The Life and Times of James the First of Aragon.* By F. D. Swift, B.A. 8vo. 12s. 6d.

Vinogradoff. *Villainage in England.* Essays in English Mediaeval History. By Paul Vinogradoff, Professor in the University of Moscow. 8vo, half-bound. 16s.

4. PHILOSOPHY, LOGIC, ETC.

Bacon. *The Essays.* With Introduction and Illustrative Notes. By S. H. Reynolds, M.A. 8vo, half-bound. 12s. 6d.

— *Novum Organum.* Edited, with Introduction, Notes, &c., by T. Fowler, D.D. Second Edition. 8vo. 15s.

Berkeley. *The Works of George Berkeley, D.D., formerly Bishop of Cloyne; including many of his writings hitherto unpublished.* With Prefaces, Annotations, and an Account of his Life and Philosophy. By A. Campbell Fraser, Hon. D.C.L., LL.D. 4 vols. 8vo. 2l. 18s.

The Life, Letters, &c., separately, 16s.

Bosanquet. *Logic; or, the Morphology of Knowledge.* By B. Bosanquet, M.A. 8vo. 21s.

Butler. *The Works of Joseph Butler, D.C.L.;* sometime Lord Bishop of Durham. Divided into sections, with sectional headings, an index

to each volume, and some occasional notes; also prefatory matter. Edited by the Right Hon. W. E. Gladstone. 2 vols. Medium 8vo. 28s.

Fowler. *The Elements of Deductive Logic, designed mainly for the use of Junior Students in the Universities.* By T. Fowler, D.D. Tenth Edition, with a Collection of Examples. Extra fcap. 8vo. 3s. 6d.

— *The Elements of Inductive Logic, designed mainly for the use of Students in the Universities.* By the same Author. Sixth Edition. Extra fcap. 8vo. 6s.

— *Logic; Deductive and Inductive, combined in a single volume.* Extra fcap. 8vo. 7s. 6d.

Fowler and Wilson. *The Principles of Morals.* By T. Fowler, D.D., and J. M. Wilson, B.D. 8vo, cloth, 14s.

Green. *Prolegomena to Ethics.* By T. H. Green, M.A. Edited by A. C. Bradley, M.A. 8vo. 12s. 6d.

Hegel. *The Logic of Hegel.*

Translated from the Encyclopaedia of the Philosophical Sciences. With Prolegomena to the Study of Hegel's Logic and Philosophy. By W. Wallace, M.A. *Second Edition, Revised and Augmented.* 2 vols. Crown 8vo. 10s. 6d. each.

Hegel's *Philosophy of Mind.*

Translated from the Encyclopaedia of the Philosophical Sciences. With Five Introductory Essays. By William Wallace, M.A., LL.D. Crown 8vo. 10s. 6d.

Hume's *Treatise of Human Nature.*

Edited, with Analytical Index, by L. A. Selby-Bigge, M.A. Crown 8vo. 9s.

Hume's *Enquiry concerning the Human Understanding, and an Enquiry concerning the Principles of Morals.*

Edited by L. A. Selby-Bigge, M.A. Crown 8vo. 7s. 6d.

Locke. *An Essay Concerning Human Understanding.*

By John Locke. Collated and Annotated, with Prolegomena, Biographical, Critical, and Historic, by A. Campbell Fraser, Hon. D.C.L., LL.D. 2 vols. 8vo. 1l. 12s.

Lotze's *Logic, in Three Books;*

of Thought, of Investigation, and of Knowledge. English Translation; Edited by B. Bosanquet, M.A. *Second Edition.* 2 vols. Cr. 8vo. 12s.

— *Metaphysic, in Three*

Books; Ontology, Cosmology, and Psychology. English Translation; Edited by B. Bosanquet, M.A. *Second Edition.* 2 vols. Cr. 8vo. 12s.

Martineau. *Types of Ethical Theory.*

By James Martineau, D.D. *Third Edition.* 2 vols. Cr. 8vo. 15s.

— *A Study of Religion:*

its Sources and Contents. *Second Edition.* 2 vols. Cr. 8vo. 15s.

5. PHYSICAL SCIENCE.

Chambers. *A Handbook of*

Descriptive and Practical Astronomy. By G. F. Chambers, F.R.A.S. *Fourth Edition,* in 3 vols. Demy 8vo.

Vol. I. The Sun, Planets, and Comets. 21s.

Vol. II. Instruments and Practical Astronomy. 21s.

Vol. III. The Starry Heavens. 14s.

De Bary. *Comparative Anatomy of the Vegetative Organs of the Phanerogams and Ferns.*

By Dr. A. de Bary. Translated by F. O. Bower, M.A., and D. H. Scott, M.A. Royal 8vo. 1l. 2s. 6d.

De Bary. *Comparative Morphology and Biology of Fungi, Mycetozoa*

and Bacteria. By Dr. A. de Bary.

Translated by H. E. F. Garnsey, M.A. Revised by Isaac Bayley Balfour, M.A., M.D., F.R.S. Royal 8vo, half-morocco, 1l. 2s. 6d.

De Bary. *Lectures on Bacteria.*

By Dr. A. de Bary. *Second Improved Edition.* Translated by H. E. F. Garnsey, M.A. Revised by Isaac Bayley Balfour, M.A., M.D., F.R.S. Crown 8vo. 6s.

Goebel. *Outlines of Classification and Special Morphology of Plants.*

By Dr. K. Goebel. Translated by H. E. F. Garnsey, M.A. Revised by Isaac Bayley Balfour, M.A., M.D., F.R.S. Royal 8vo, half-morocco, 1l. 1s.

Sachs. *A History of Botany.*

Translated by H. E. F. Garnsey, M.A. Revised by I. Bayley Balfour, M.A., M.D., F.R.S. Crown 8vo. 10s.

Fossil Botany. *Being an In-*

troduction to Palaeophytology from the Standpoint of the Botanist. By H. Graf zu Solms-Laubach. Translated by H. E. F. Garnsey, M.A. Revised by I. Bayley Balfour, M.A., M.D., F.R.S. Royal 8vo, half-morocco, 18s.

Annals of Botany. Edited by

Isaac Bayley Balfour, M.A., M.D., F.R.S., Sydney H. Vines, D.Sc., F.R.S., D. H. Scott, M.A., Ph.D., F.L.S., and W. G. Farlow, M.D.; assisted by other Botanists. Royal 8vo, half-morocco, gilt top.

Vol. I. Parts I-IV. 1l. 16s.

Vol. II. Parts V-VIII. 2l. 2s.

Vol. III. Parts IX-XII. 2l. 12s. 6d.

Vol. IV. Parts XIII-XVI. 2l. 5s.

Vol. V. Parts XVII-XX. 2l. 10s.

Vol. VI. Parts XXI-XXIV. 2l. 4s.

Vol. VII. Parts XXV-XXVIII.
2l. 10s.

Vol. VIII. Parts XXIX-XXXII.
2l. 10s.

Vol. IX. Parts XXXIII-XXXVI.
2l. 15s.

Biological Series.

- I. *The Physiology of Nerve, of Muscle, and of the Electrical Organ.* Edited by J. Burdon Sanderson, M.D., F.R.S.S. L.&E. Medium 8vo. 1l. 1s.

- II. *The Anatomy of the Frog.* By Dr. Alexander Ecker, Professor in the University of Freiburg. Translated, with numerous Annotations and Additions, by G. Haslam, M.D. Med. 8vo. 21s.

- IV. *Essays upon Heredity and Kindred Biological Problems.* By Dr. A. Weismann. Vol. I. Translated and Edited by E. B. Poulton, M.A., S. Schönland, Ph.D., and A. E. Shipley, M.A. Demy 8vo. 16s.

Also in Crown 8vo.

Vol. I. *Second Edition.* 7s. 6d.

Vol. II. Edited by E. B. Poulton, and A. E. Shipley. 5s.

- Elliott.** *An Introduction to the Algebra of Quantics.* By E. B. Elliott, M.A. 8vo. 15s.

- Prestwich.** *Geology, Chemical, Physical, and Stratigraphical.* By Sir Joseph Prestwich, M.A., F.R.S. In two Volumes.

Vol. I. Chemical and Physical. Royal 8vo. 1l. 5s.

Vol. II. Stratigraphical and Physical. With a new Geological Map of Europe. Royal 8vo. 1l. 16s.

- Price.** *A Treatise on the Measurement of Electrical Resistance.* By W. A. Price, M.A., A.M.I.C.E. 8vo. 14s.

- Smith.** *Collected Mathematical Papers of the late Henry J. S. Smith, M.A., F.R.S.* Edited by J. W. L. Glaisher, Sc.D., F.R.S. 2 vols. 4to. 3l. 3s.

Oxford

AT THE CLARENDON PRESS

LONDON: HENRY FROWDE

OXFORD UNIVERSITY PRESS WAREHOUSE, AMEN CORNER, E.C.



PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

